

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

« VEUVE DE THERMIDOR » : LE RÔLE ET L'INFLUENCE
D'ÉLISABETH DUPLAY-LE BAS (1772-1859) SUR LA MÉMOIRE ET
L'HISTORIOGRAPHIE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

THÈSE
PRÉSENTÉE
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DU DOCTORAT EN HISTOIRE

PAR
JOLÈNE A. BUREAU

AVRIL 2023

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

L'accomplissement de cette thèse est mon triomphe sur la maladie, la douleur et le désespoir, le fruit d'une dizaine d'années de résilience. Mais elle n'aurait pas pu être possible sans plusieurs ressources et une longue liste d'aide.

J'aimerais d'abord remercier le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) pour la bourse Joseph-Armand-Bombardier qui m'a soutenue financièrement de 2010 à 2013, puis la Faculté des sciences humaines de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) qui m'octroya une bourse d'excellence pour l'année 2013-2014. Je remercie également l'Aide financière aux études (AFE) relevant du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec pour m'avoir octroyé trois années supplémentaires de dérogation. Enfin, je souhaite remercier M. le service de soutien aux personnes étudiantes en situation de handicap de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), tout particulièrement M. Philippe Ducharme, conseiller-tuteur, qui m'a donné l'impulsion nécessaire, dans les deux dernières années, pour enfin terminer cette thèse.

Je tiens également à remercier M. Guillaume Mazeau (maître de conférences à l'Université Paris-1 Panthéon Sorbonne), pour m'avoir encouragée à développer l'angle des réseaux militants et historiens entourant Élisabeth Duplay-Le Bas, de même que M. Florent Hericher (doctorant à l'Université de Rouen-Normandie), pour ses discussions et son aide sur le sujet de Philippe Le Bas fils.

Je remercie tout particulièrement mon directeur de recherche M. Pascal Bastien (professeur à l'Université du Québec à Montréal) pour son soutien irremplaçable, pour avoir toujours cru en ce projet et en moi. Il a su, à plusieurs reprises, comment ranimer la flamme lorsque celle-ci risquait de s'éteindre.

Ce projet n'aurait jamais été possible sans l'aide de ma très chère amie Suzanne Levin (chercheuse postdoctorale à la Scuola Superiore Meridionale à Nantes), son travail méticuleux de recherche dans les Archives nationales et ses transcriptions de sources primaires qui étaient autrement inaccessibles. Surtout, c'est sa passion pour la famille Duplay qui m'a inspirée à étudier ce sujet et à compléter son travail. Il y a plus de dix ans, alors qu'elle était encore bien jeune, elle fit une transcription intégrale du livre *Autour de Robespierre : le Conventionnel Le Bas* de Paul Coutant, d'où sont issus les mémoires d'Élisabeth Duplay-Le Bas, qu'elle traduisit même en anglais. Elle m'a permis, à moi et à plusieurs autres, d'avoir accès à l'époque à cette ressource indispensable et extraordinaire, alors difficile à trouver et non-numérisée.

Alex, enfin, mon amour, à qui je dois une dette impayable. Cette thèse aurait été impossible sans tout son labeur invisible, son soutien indéfectible, sa confiance inébranlable et son amour inextinguible.

Merci à tous ceux et celles qui m'ont permis de persévérer et de voir la fin de ce travail qui semblait inachevable : mon grand-père, Gilbert, et mes ami·e·s, Mirjana, Claude, Kit, Tasi, Nasika et ceux que j'oublie sans aucun doute.

Je vous dédie mon triomphe.

Mais je le dédie également à la mémoire de celui et de celles que la Grande Perséphone, terrible mais bienheureuse libératrice, vint étreindre trop tôt pour voir la fin de cette thèse interminable.

À Dave, jeune ami, futur collègue qui ne sera jamais.

À Jeannette, ma grand-mère qui fut ma véritable mère.

À Mimi, petite chatte farouche et fragile.

Et à ma propre petite Babet, la bien-nommée, qui me suggéra mon sujet de recherche avec de doux ronronnements.

« On sera heureux. Le genre humain accomplira sa loi comme le globe terrestre accomplit la sienne ; l'harmonie se rétablira entre l'âme et l'astre. L'âme gravitera autour de la vérité comme l'astre autour de la lumière. Amis, l'heure où nous sommes et où je vous parle est une heure sombre ; mais ce sont là les achats terribles de l'avenir. Une révolution est un péage.

Oh ! le genre humain sera délivré, relevé et consolé ! Nous le lui affirmons sur cette barricade. D'où poussera-t-on le cri d'amour, si ce n'est du haut du sacrifice ? Ô mes frères, c'est ici le lieu de jonction de ceux qui pensent et de ceux qui souffrent ; cette barricade n'est faite ni de pavés, ni de poutres, ni de ferrailles ; elle est faite de deux monceaux, un monceau d'idées et un monceau de douleurs. La misère y rencontre l'idéal. Le jour y embrasse la nuit et lui dit : Je vais mourir avec toi et tu vas renaître avec moi. De l'étreinte de toutes les désolations jaillit la foi. Les souffrances apportent ici leur agonie, et les idées leur immortalité. Cette agonie et cette immortalité vont se mêler et composer notre mort. Frères, qui meurt ici meurt dans le rayonnement de l'avenir, et nous entrons dans une tombe toute pénétrée d'aurore. »

Enjolras, « Quel horizon on voit du haut de la barricade »
Les Misérables de Victor Hugo

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	ii
TABLE DES MATIÈRES.....	v
RÉSUMÉ.....	xii
NOTE SUR L'ORTHOGRAPHE DES NOMS.....	xiv
INTRODUCTION.....	1
1. Repères biographiques.....	3
1.1. Élisabeth Duplay-Le Bas.....	3
1.2. La famille Duplay.....	5
2. La conscience historique d'Élisabeth Duplay-Le Bas.....	8
3. Prémisses historiographiques et méthodologiques.....	16
4. Présentation des sources principales : le manuscrit d'Élisabeth Duplay-Le Bas et autres documents pertinents.....	22
ÉDITION CRITIQUE DU MANUSCRIT D'ÉLISABETH DUPLAY-LE BAS ET AUTRES DOCUMENTS PERTINENTS.....	27
1. Le manuscrit, ou les mémoires proprement dits, et les « notes éparses » (à partir de 1843).....	28
2. Deux lettres pendant son emprisonnement (1794).....	78
3. Lettre d'Élisabeth Duplay-Le Bas au directeur de la <i>Revue de Paris</i> (1844).....	91
4. Annotations à l' <i>Histoire des Girondins</i> d'Élisabeth Le Bas et de son fils (1847), introduites et présentées par Paul Coutant (1900-1901).....	94
5. Annexe au manuscrit : projet de réponse à Lamartine (1847).....	117

6.	Anecdotes diverses rapportées par un tiers.....	121
6.1.	Une note disparue sur Charlotte et Maximilien Robespierre.....	122
6.2.	Une conversation entre Maurice Duplay et Maximilien Robespierre.....	123
6.3.	Sur la Fête de l'Être suprême (20 prairial an II – 8 juin 1794) et les paroles de Maximilien Robespierre à ses hôtes.....	123
6.4.	Sur Camille Desmoulins et le « livre obscène ».....	125
6.5.	Propos d'Élisabeth Duplay-Le Bas sur Saint-Just, selon David d'Angers.....	127
6.6.	Le témoignage d'Élisabeth Duplay-Le Bas sur le portrait de Saint-Just selon Michelet.....	127
6.7.	Rencontre d'Edgar Degas avec Élisabeth Duplay-Le Bas.....	128
6.8.	Élisabeth résiste aux recommandations pendant son séjour en Alsace.....	128
6.9.	La gratitude de M. Balland, Père de l'Oratoire.....	129
7.	Un dîner avec Jules Simon et Charlotte Robespierre.....	131

CHAPITRE 1

LES ALÉAS DE LA TRANSMISSION ET DE LA MISE EN RÉCIT

	DE LA MÉMOIRE.....	141
1.1.	La construction de la mémoire et de l'histoire robespierriste.....	146
1.1.1.	Raconter la Révolution : combat politique et marché mercantile entre mémoire et histoire.....	147
1.1.2.	La mémoire de Robespierre : source de militance et lieu de rencontre entre deux générations de révolutionnaires.....	150
1.2.	Les origines du projet et du manuscrit d'Élisabeth Duplay-Le Bas.....	151
1.2.1.	La première période : 1823-1824.....	153
1.2.2.	La deuxième période : 1843-1844.....	164
1.2.3.	Hypothèses : pourquoi le projet ne fut-il pas achevé ?.....	170

1.3. Gardiennes de la mémoire : le souvenir des femmes entre silence, répression et partage de la mémoire.....	177
1.3.1. L’histoire de l’intime, une « histoire politique du quotidien ».....	180
1.3.2. La parole et le silence des femmes à l’ombre des hommes.....	185
1.4. La lorgnette et la bague, ou la dévalorisation des écrits féminins.....	194
1.4.1. La forme du manuscrit.....	201
1.4.2. Traces et indices de la mise en récit d’un témoignage.....	203
1.4.3. La pratique de l’écriture féminine.....	211
1.5. Femmes et Révolution française.....	216
1.5.1. L’histoire des femmes par les archives : pratiques et politiques.....	222
1.5.2. Le mythe de la « misogynie jacobine ».....	227
1.5.3. Les femmes oubliées de la Montagne.....	231

CHAPITRE II

LA SERVANTE ALSACIENNE : MICROCOSME SUR LA PERMÉABILITÉ DES CHANGEMENTS SOCIAUX.....

240

2.1. Les limites et les contradictions dans les réformes sur la domesticité : l’exemple de Saint-Just.....	247
2.2. Impact sur la représentation des classes sociales dans les souvenirs d’Élisabeth Duplay-Le Bas.....	255

CHAPITRE III

UNE COMMUNAUTÉ DES AFFECTIONS DANS L’INTIMITÉ DE LA FAMILLE POLITIQUE DES ROBESPIERRISTES.....

263

3.1. Des « mœurs patriarcales » ? Sur la notion du patriarcat et la transformation de la famille par la Révolution.....	266
3.1.1. Étymologie d’un concept : sur le « patriarcat ».....	269
3.1.2. Repenser l’autorité familiale : de la « tyrannie de l’État » à la « tyrannie des parents ».....	276

3.1.3. Du patriarcat à la fraternité : révolutionner la famille et réinventer le domestique.....	284
3.2. La communauté des affections : une autre conception de la famille possible.....	292
3.2.1. Lire les <i>Fragments des Institutions républicaines</i>	294
3.2.2. Amour, amitié et communauté : réinventer la société par les institutions.....	296
3.2.3. Critique historiographique : utopie à l'antique ou présage totalitaire ?....	300
3.2.4. Au-delà des utopies et des fantaisies à l'antique : repenser la famille et les affections sous l'optique des traditions et pratiques locales et des idéaux des Lumières.....	306
3.3. La famille Duplay comme exemple d'une communauté des affections.....	321
3.3.1. Une famille choisie : la « Maison Duplay » comme lieu de sociabilités.....	326
3.3.2. Une famille d'adoption : Maximilien, Augustin et Charlotte Robespierre.....	335
3.3.3. Une famille politique : de Thermidor à Vendôme, réseaux militants, mémoriels et historiens.....	342
CONCLUSION.....	365
1. Pistes de recherches : le témoignage d'Élisabeth Duplay-Le Bas et ses implications pour la recherche historique et historiographique.....	366
2. Devenir révolutionnaire en étant femme et robespierriste : émancipations, limites, négociations.....	372
3. Repenser les « années terribles » : plaider pour l'empathie dans l'analyse historique, historiographique et biographique.....	375

ANNEXE A	
PRÉSERVATION DE LA MÉMOIRE.....	383
Extraits de la correspondance de Philippe Le Bas fils avec son beau-père Charles Le Bas pendant son préceptorat (1820-1827).....	384
Addenda.....	389
Notice sur Maurice Duplay.....	389
Notice sur Philippe Le Bas.....	390
Extraits de la correspondance de Philippe Le Bas fils avec sa mère pendant son voyage archéologique en Grèce et en Asie mineure (1843-1844).....	392
Correspondance entre Philippe Le Bas fils et Alphonse de Lamartine (1847).....	397
Brouillon d'une lettre de Philippe Le Bas fils à une revue inconnue (1847).....	404
Extraits de la correspondance de Philippe (Filippo) Buonarroti.....	406
<i>Histoire des Girondins</i> – Extrait concernant Élisabeth Le Bas.....	408
Lettre de Pierre-Jean David d'Angers à Élisabeth Duplay-Le Bas (1845).....	410
Pastel de Louis-Antoine Saint-Just.....	413
Médaille de Louis-Antoine Saint-Just.....	414
Buste de Louis-Antoine Saint-Just.....	415
ANNEXE B	
TÉMOIGNAGES SUR ÉLISABETH DUPLAY-LE BAS DANS SA VIEILLESSE.....	416
Alphonse Esquiros (1812-1876).....	417
Jules Michelet (1798-1874).....	418
Edgar Degas (1834-1917).....	419
Ernest Hamel (1826-1898).....	420
Alphonse de Lamartine (1790-1869).....	423
Victorien Sardou (1831-1908).....	427

ANNEXE C	
SUR L'ARRESTATION DES DUPLAY APRÈS THERMIDOR.....	438
Chronologie des arrestations, emprisonnements, remises en liberté, etc.....	439
Procès-verbal du Comité de sûreté générale sur le transfert de Le Bas et la mise des scellés sur ses papiers (9 thermidor an II – 27 juillet 1794).....	446
Dénonciation contre Simon Duplay par le citoyen Labarre (11 thermidor an II – 29 juillet 1794).....	448
Procès-verbal constatant le décès de Françoise-Éléonore Vaugeois-Duplay (11 thermidor an II – 29 juillet 1794).....	449
Sur l'arrestation d'Élisabeth Duplay-Le Bas (13 thermidor an II – 31 juillet 1794).....	451
Sur l'arrestation d'Éléonore Duplay (19 thermidor an II – 6 août 1794).....	453
Lettre d'Éléonore Duplay au président du Comité révolutionnaire de la section des Piques (20 thermidor an II – 7 août 1794).....	455
Lettre de Simon Duplay au Comité de salut public (7 fructidor an II – août 1794).....	457
Pétition de Maurice Duplay (1 ^{er} ventôse an III – 19 février 1795).....	459
Sur la mise en liberté d'Élisabeth Duplay-Le Bas (18 frimaire an III – 8 décembre 1794).....	461
Acte de transfert à Pélagie d'Éléonore Duplay (27 floréal an III – 16 mai 1795).....	463
Pétition de Simon, Jacques-Maurice et Éléonore Duplay (Thermidor an III ? – Juillet 1795 ?).....	465
Extrait de liberté de Jacques-Maurice Duplay (9 thermidor an III – 27 juillet 1795).....	467
Les Duplay et le procès de Babeuf – Pièces diverses (Extraits de Paul Coutant).....	468
Témoignage de Jacques-Maurice Duplay (Note distribuée en 1815 à la Chambre des députés).....	472

ANNEXE D	
TÉMOIGNAGES SUR LES DUPLAY ET LEURS PROCHES.....	474
Almanach des prisons (An III – 1794-1795).....	475
Paul-Auguste Taschereau-Fargues (17 pluviôse an III – 5 février 1795).....	477
Armand-Joseph Guffroy (1795).....	480
Stanislas Fréron (1828).....	484
Georges Duval (1844).....	486
Fabien Pillet (1848).....	487
Edme-Bonaventure Courtois (1887).....	488
Marc-Antoine Baudot (1893).....	490
Paul Barras (1895).....	494
ANNEXE E	
DIVERS.....	496
Lettre de Françoise Vaugeois-Duplay à sa fille Sophie Duplay-Auzat.....	497
Correspondance de Philippe-François-Joseph Le Bas (extraits).....	499
Acte de naissance de Philippe Le Bas fils.....	526
Acte de tutelle de Philippe Le Bas fils.....	527
Fonds Le Bas (1789-1823).....	530
Sotheby's – Lot 18.....	535
Arbre généalogique de la famille Duplay.....	539
Descendance de Philippe Le Bas fils.....	540
Portraits et illustrations.....	541
BIBLIOGRAPHIE.....	545

RÉSUMÉ

Ces dernières années, la recherche sur la période révolutionnaire s'est intéressée à la littérature du témoignage. Or, le témoignage des femmes est particulièrement rare. À cet égard, Élisabeth Le Bas, née Duplay (1772-1859), est une grande oubliée de la culture populaire et académique de la Révolution française. Fille de Maurice Duplay, le logeur de Maximilien Robespierre, et veuve de Philippe Le Bas, l'un des « martyrs » de Thermidor, elle ne semble pas destinée à s'inscrire dans l'Histoire. Elle ne fut ni une grande écrivaine, ni une militante de première ligne de la Révolution ou des droits des femmes. Elle n'a pas d'article à son nom dans les dictionnaires de la Révolution française, où on la nomme seulement en rapport avec son époux.

En 1843, son fils, devenu historien, lui demande de rédiger ses mémoires, qui restèrent inachevés et furent oubliés pendant un demi-siècle. Il s'agit de son héritage à l'Histoire, accompagné d'annotations et d'un projet de réponse à l'*Histoire des Girondins* d'Alphonse de Lamartine. Regard intime et privilégié sur le cercle des Robespierriens, les écrits d'Élisabeth font état de ses épreuves, de la lutte d'une jeune veuve et mère afin de préserver ses souvenirs et son identité politique. Ses écrits n'ont jamais fait l'objet d'une édition critique ou d'une publication intégrale et indépendante. Son récit est généralement relégué aux marges de la « grande Histoire », perçu avec un sentimentalisme naïf et bluette. Et pourtant, elle est la source principale de certains détails historiques fondamentaux, aux côtés de Charlotte Robespierre, sœur de Maximilien et d'Augustin, femme avec qui Élisabeth a d'ailleurs entretenu des rapports aussi proches que tendus. Ensemble, leurs écrits et leur témoignage sont à l'origine de notre connaissance des hommes robespierristes dans leur vie privée.

Ce travail propose d'abord de présenter et d'annoter les écrits d'Élisabeth Duplay-Le Bas. Leur rédaction s'inscrit dans un contexte particulier de transition entre mémoire et histoire, alors que les premiers historiens de la Révolution s'empressent d'interroger ses derniers témoins, dont Élisabeth. Nous allons présenter les aléas de la transmission de cette mémoire et de sa mise en récit à travers la genèse du projet d'écriture de son manuscrit. Nous allons aborder la spécificité de son témoignage, soit celui d'une femme robespierriste, et les conséquences de ces identités sur la recherche historique. Sa contribution historique et, surtout, historiographique est irremplaçable en grande partie grâce au manuscrit qu'elle rédigea. Son témoignage permet de remettre en question plusieurs clichés, idées préconçues ou interprétations simplifiées, manquant souvent de nuances, sur la Révolution française, spécifiquement sur la période de l'an II (1793-1794), que l'on tente de faire cadrer dans une analyse idéologique, qu'elle soit marxiste, psychanalytique, ou féministe.

Au-delà de ses écrits et de ses interventions auprès de ces premiers historiens, l'importance d'Élisabeth se mesure aussi par sa *conscience* de préservation du souvenir de son groupe familial et politique – en somme, son *action* (et non pas sa passivité)

face à la mémoire et à l'histoire. Elisabeth Duplay-Le Bas avait conscience de l'histoire qu'elle vivait, qu'elle avait vécu, et de l'héritage dont elle devait devenir la gardienne. La transmission de sa mémoire permet de réfléchir sur les différentes manières d'aborder le témoignage, sous l'angle de la condition féminine, de la construction de l'identité, du passage de la mémoire à l'histoire, ou du rôle joué par la littérature et par la fiction dans l'appréhension de l'histoire. Son récit permet également d'observer l'impact des transformations révolutionnaires sur la domesticité, sur la famille et sur les femmes, et comment la maison de son père devint un lieu de sociabilités de même que de réseaux politiques et militants, s'inscrivant dans le concept de « communauté des affections » développé par Louis-Antoine Saint-Just.

MOTS CLÉS : Révolution française ; histoire des femmes ; témoignage ; histoire et mémoire ; sociabilités.

NOTE SUR L'ORTHOGRAPHE

Le nom « Le Bas » est parfois écrit en un seul mot « Lebas » (par exemple, chez Alphonse de Lamartine). Nous utilisons l'orthographe employé par Philippe-François-Joseph Le Bas, Élisabeth Duplay et leur fils Philippe dans leur correspondance, de même que par les descendants présentés par Paul Coutant, époux d'une arrière-petite-fille d'Élisabeth.

Paul Coutant note le même phénomène pour la famille Duplay, écrit Duplex dans une lettre d'Augustin Robespierre du 19 mars 1792. Coutant explique : « À cette époque où la variabilité d'écriture des noms patronymiques était extrême, le nom de Duplay est, d'ailleurs, un de ceux qui furent le plus diversement écrits : dans les dossiers que possède la famille Le Bas, je le trouve tracé de six manières différentes »¹.

Ainsi, de nombreux noms ont des graphies différentes : Didiée est aussi appelé Didier ou Didié ; Babeuf fut appelé Babœuf, etc.

Élisabeth Duplay-Le Bas signait ses documents : « Élisabeth Duplay, veuve Le Bas ». Avant son décès, elle aurait signé : « Élisabeth Duplay, femme Le Bas ». C'est ainsi que les femmes sont nommées dans les documents d'Ancien Régime et de la période révolutionnaire. Nous avons donc choisi de « redonner » aux femmes les noms qui furent toujours les leurs, et non de simples « noms de jeune fille ».

¹ Paul Coutant [Stéfane-Pol], *Autour de Robespierre : Le conventionnel Le Bas, d'après des documents inédits et les mémoires de sa veuve*, Paris, E. Flammarion, 1901, p. 93, n. 1.

INTRODUCTION

Élisabeth Le Bas, née Duplay, est une grande oubliée de la culture populaire et académique de la Révolution française. « C'est la femme de celui des Robespierriéristes¹ qui s'est suicidé, n'est-ce pas ? » m'a-t-on souvent demandé pendant ma rédaction. On connaît davantage sa sœur aînée, Éléonore, tragique possible fiancée de Robespierre. Mais Élisabeth ? Perçue comme une simple femme au foyer et mère de famille², de même que la veuve d'un homme proche de Robespierre, Élisabeth Duplay-Le Bas est traversée par des identités qui ne sont généralement pas considérées comme très mémorables. Elle ne fut ni une grande écrivaine, ni une militante de première ligne de la Révolution ou des droits des femmes. Elle n'a pas d'article à son nom dans les dictionnaires de la Révolution française, où on la nomme seulement en rapport avec son époux, généralement en conclusion, pour noter le « culte » qu'elle entretient à la mémoire de ses proches³ et comment « le poète Lamartine put lui rendre visite »⁴. Elle ne fut qu'une « Veuve de Thermidor » selon les mots de l'écrivain Victorien Sardou⁵. Cette identité, en revanche, elle l'a toutefois revendiquée, une identité qui lui a donné sa place dans l'Histoire. En effet, sa contribution historique et, surtout, historiographique est irremplaçable en grande partie grâce à un manuscrit qu'elle rédigea à la demande de son fils, historien, et des autres écrits qu'elle laissa derrière elle. Mais aussi, Élisabeth Duplay-Le Bas avait conscience de l'histoire qu'elle vivait, qu'elle avait vécu, et de l'héritage dont elle devait devenir la gardienne.

¹ J'entends par « Robespierriéristes » ceux qui sont restés fidèles à Robespierre avant et après Thermidor. Il faut noter qu'il s'agit d'un groupe inventé comme « faction » par les Thermidoriens. Mais il est indéniable que Robespierre était proche d'individus qui partageaient ses principes, composant un groupe lié autant par les relations domestiques que par le sacrifice à un idéal commun.

² Manuscrit, *infra*, p. 42 : « Robespierre le jeune vint enfin me voir. [...] Il me fit ton éloge, me dit qu'il avait pour toi l'amitié d'un frère, que tu étais gaie, bonne, que c'était toi qu'il aimait le plus, que ta bonne mère était excellente, qu'elle vous avait bien élevées, en femmes de ménage [...] ». Elle se décrit ainsi (p. 48) : « Pour ce qui est de l'instruction, si je n'en ai pas reçu une très étendue, la nature m'a fait don d'un cœur pur, et de bons et tendres parents, qui nous ont élevées sagement, nous ont donné une éducation capable de faire de nous des femmes vertueuses. »

³ François Wartelle, « LEBAS, Philippe François Joseph », *Dictionnaire historique de la Révolution française*, sous la dir. d'Albert Soboul, Paris, Presses universitaires de France, 1989, p. 655.

⁴ Jacques-Philippe Giboury, « Le Bas, Philippe », *Dictionnaire des régicides*, Paris, Perrin, 1989, p. 239.

⁵ Annexe B, *infra*, p. 428.

Ses écrits ne furent pas l'objet d'une édition critique ou d'une publication intégrale et indépendante. Au début du XX^e siècle, Paul Coutant, l'époux d'une de ses descendantes a transcrit le manuscrit dans son étude sur Philippe Le Bas⁶. Pendant le Bicentenaire de la Révolution, alors que l'histoire des femmes commençait à prendre sa place méritée dans l'historiographie, une édition partielle fut incluse dans un ouvrage de Marilyn Yalom⁷, spécialiste des femmes pendant la Révolution. Outre un récit romancé dans un ouvrage à l'eau de rose⁸, il y a très peu qui fut fait sur le sujet depuis. C'est là où le récit d'Élisabeth est généralement relégué : aux marges de la « grande Histoire », perçu avec un sentimentalisme niais et bluette. Et pourtant, elle est la source principale de certains détails historiques fondamentaux, aux côtés de Charlotte Robespierre, sœur de Maximilien et d'Augustin, femme avec qui Élisabeth a d'ailleurs entretenu des rapports aussi proches que tendus que nous allons explorer au cours de cette thèse. Ses écrits et son témoignage sont à l'origine de notre connaissance des hommes robespierristes dans leur vie privée.

L'accès à ce manuscrit et sa transcription – et par le fait même aux souvenirs d'Élisabeth Duplay-Le Bas – a une longue et intéressante histoire qui occupe une grande partie de notre thèse, tout spécialement notre premier chapitre.

⁶ Paul Coutant [Stéfane-Pol], *Autour de Robespierre : Le conventionnel Le Bas, d'après des documents inédits et les mémoires de sa veuve*, Paris, Flammarion, 1901, 340 p.

⁷ Marilyn Yalom, « Souvenirs d'Élisabeth Le Bas », *Le temps des orages. Aristocrates, bourgeoises et paysannes racontent*, Paris, Marin Sell, 1989, p. 215-244.

⁸ Juliette Benzoni, « Élisabeth Duplay et Philippe Le Bas », *Ces belles inconnues de la Révolution*, Paris, Perrin, 2014, p. 267-276. Dans cet ouvrage de vulgarisation, l'auteure ne cite pas ses sources et paraphrase souvent les mots d'Élisabeth dans sa propre prose.

1. Repères biographiques

1.1. Élisabeth Duplay-Le Bas

Née à Paris le 16 août 1772⁹, Éléonore-Élisabeth¹⁰ Le Bas, née Duplay, est la plus jeune des filles de Maurice Duplay (1738-1820) et de Françoise-Éléonore Vaugeois (1735-1794), chez qui Maximilien Robespierre résida de 1791 à 1794. Le 26 août 1793, elle épouse Philippe-François-Joseph Le Bas (1764-1794) et donne naissance à un fils, également nommé Philippe, le 29 prairial an II (17 juin 1794). Elle devient veuve un mois plus tard, dans la nuit du 9 au 10 thermidor an II (27-28 juillet 1794), lorsque son époux se suicide pendant la prise de l'Hôtel de Ville où s'étaient regroupés Robespierre, ses collègues arrêtés avec lui, et leurs partisans. Dans son manuscrit, Élisabeth écrit qu'elle n'avait alors pas encore vingt-et-un ans¹¹.

Le seul portrait que nous possédons est, à notre connaissance, toujours reproduit en noir et blanc. Il apparaît dans le livre de Paul Coutant et sur sa tombe au Père-Lachaise. S'agit-il d'une esquisse dessinée par sa sœur Éléonore¹² ? Celle-ci aurait étudié la peinture avec Jean-Baptiste Regnault¹³ ou peut-être même avec Jacques-Louis

⁹ Certaines sources indiquent 1773. L'état civil de Paris ayant été détruit en mai 1871, il est difficile de fixer l'année avec certitude. Une reconstitution existe, mais reste difficile à déchiffrer, bien qu'elle semble davantage indiquer 1772 que 1773. Voir : État civil reconstitué de Paris, V3E/N 813 n° 36.

¹⁰ Nous soulignons les prénoms les plus employés par ces individus, soit par eux-mêmes ou par les autres, et avec lesquels nous allons ensuite les identifier, pour éviter toute confusion.

¹¹ Ce qui n'est pas tout à fait exact. Élisabeth elle-même maintient la confusion sur son âge dans ses écrits : dans son manuscrit, elle indique être devenue veuve avant ses vingt-et-un ans, alors que dans le brouillon connu comme son projet de réponse à Lamartine, elle écrit qu'elle avait alors vingt-et-un ans et demi (ce qui ne fait guère davantage de sens puisqu'elle est née en août).

¹² Les portraits qui existent de ses parents et d'elle-même sont-ils également de sa main ? Voir portraits dans l'Annexe E, *infra*, p. 541.

¹³ Un fait disputé, jamais prouvé, basé principalement sur l'anecdote un peu suspecte rapportée par Albertine Hémerly-Clément, *Souvenirs de 1793-1794*, Cambrai, Presses de Lesne-Daloin, 1832, 55 p. L'anecdote est citée par Paul Coutant (*op. cit.*, p. 78-80) à partir de G. Lenôtre (*Paris Révolutionnaire*, Paris, Firmin-Didot, 1895, p. 20-23). Or, dans le texte original, Hémerly-Clément appelle Éléonore par un autre nom, Eugénie, ce que G. Lenôtre corrige dans la version citée dans *Paris révolutionnaire*, p. 20-23. La description physique qu'elle fait d'Éléonore (blonde aux yeux bleus, p. 14) ne correspond pas non plus (mais elle pourrait la confondre avec sa sœur Élisabeth, qui est décrite comme ayant été blonde...). Le récit est parfois « fantaisistes » comme le souligne G. Lenôtre (p. 21). Y a-t-il vérité dans cette anecdote ? Difficile à dire... Toutefois, l'inventaire après décès daté du 10 octobre 1820 de Maurice Duplay, son père, avec qui elle résidait jusque-là, montre la présence d'« un nombre important

David, un proche du groupe robespierriste qui, malgré sa réputation de « misogynne », enseigna à plusieurs femmes¹⁴ et lutta pour leur inclusion à l'Académie¹⁵. Bien qu'il ne soit pas daté, on peut deviner par son habillement et sa coiffure qu'il s'agit des années 1790, avant Thermidor en 1794. Même chose pour les portraits d'Éléonore et de Charlotte Robespierre qui subsistent toujours. Toutes trois semblent ainsi figées dans le temps, à une époque plus heureuse de leur vie, avant la catastrophe.

Élisabeth se remarie le 20 nivôse an VII (9 janvier 1799) avec Charles-Louis-Joseph Le Bas (1772-1829), l'un des frères de son premier époux¹⁶. Ils ont deux enfants : Charles et Caroline. En 1829, après le décès de son second époux, elle

d'aquarelles et de toiles. [...] Il est souvent question de copies. Ces peintures correspondent-elles au travail d'Éléonore au moins pour une partie ? » La question est à considérer. (Florent Hericher, *Philippe Le Bas (1794-1860), Un républicain de naissance*, Paris, Librinova, 2021, p. 108. Note : nous utilisons la version numérique de son livre. La numérotation des pages ne correspond peut-être pas exactement à la version imprimée.)

¹⁴ Mary Vidal, "The 'other atelier': Jacques-Louis David's female students", *Women, Art and the Politics of Identity in Eighteenth-Century Europe*, Londres, Ashgate, 2003, p. 237-252. Par exemple, *La Liberté*, l'œuvre la plus connue de Jeanne-Louise « Nanine » Vallain (1767-1815), une de ses élèves, est un « produit de l'idéologie jacobine » qui « trônait dans la salle des séances du club des Jacobins ». Voir : Mehdi Korchane, « La Liberté | Histoire et analyse d'images et œuvres », *Histoire-image.org*, mars 2008. En ligne : <https://histoire-image.org/fr/etudes/liberte?i=862>

¹⁵ Sofio Séverine, « La vocation comme subversion. Artistes femmes et anti-académisme dans la France révolutionnaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 3, n° 168, 2007, p. 34-49. C'est un parallèle intéressant avec Robespierre, aussi accusé de misogynie, qui lutta également pour l'inclusion des femmes à l'académie d'Arras (Voir : Alyssa Goldstein Sepinwall, « Robespierre, Old Regime Feminist? Gender, the Late Eighteenth Century, and the French Revolution Revisited », *The Journal of Modern History*, vol. 82, n° 1, mars 2010, p. 1-29.) Il y a un brin d'homophobie qui cache ce raccourci avec la « misogynie » de David et de Robespierre. Voir les étranges interprétations de Chantal Thomas sur la république jacobine « vierge et virile » et d'Abigail Solomon-Godeau sur l'art néoclassique (lié à l'idéologie jacobine) qui, dans sa lutte contre le « rococo » a violemment expulsé le féminin et son érotisme pour le remplacé par l'éphèbe. (Chantal Thomas, *La reine scélérate : Marie-Antoinette dans les pamphlets*, Paris, Seuil, 2003, p. 148-150, 155, 162-163 ; Abigail Solomon-Godeau, « The Other Side of Vertu: Alternative Masculinities in the Crucible of Revolution », *Art Journal*, vol. 56, n° 2 : « How Men Look: On the Masculine Ideal and the Body Beautiful », Summer 1997, p. 55-61.)

¹⁶ Charles Le Bas, le second époux d'Élisabeth, travaille presque toute sa vie pour le ministère de la Police, où il entre en 1798 (l'an VI), sauf pour une très brève interruption pendant la Première Restauration. Au retour (également bref) de Napoléon, il reprend son service et garde son poste même sous la Seconde Restauration, et même après la fusion du ministère de la Police avec celui du ministère de l'Intérieur, dont il devient chef de bureau du 1^{er} janvier 1819 jusqu'au 1^{er} juillet 1822, lorsque son poste est supprimé. Voir : Florent Hericher, « Charles Le Bas (1772-1830) », *Philippe Le Bas (1794-1860), Un républicain de naissance, op. cit.*, p. 133-137.

s'installe chez son fils aîné, Philippe. C'est lui qui, dans une lettre datée de 1843, lui demande d'écrire ses mémoires. Républicaine convaincue, porteuse d'un précieux héritage, elle rencontre dans sa vieillesse quelques grands noms de l'historiographie révolutionnaire naissante : Jules Michelet, Alphonse de Lamartine, Ernest Hamel, Alphonse Esquiros... Cette « veuve de Thermidor » s'éteint chez sa fille Caroline à Rouen, le 16 avril 1859, à l'âge de 86 ans¹⁷.

1.2. La famille Duplay

Avant l'impressionnant travail de recherche dans les archives de Florent Hericher¹⁸, où nous puisons abondamment, il existait peu d'informations sur la famille Duplay, et celles-ci étaient souvent erronées. La famille Le Bas semblait mieux connue, mais plusieurs erreurs subsistaient¹⁹.

Maurice Duplay et Françoise Vaugeois eurent quatre filles et un fils. Marie-Éléonore, l'aînée, est née en 1767 ou 1768 et est décédée le 25²⁰ ou 27²¹ juillet 1832. Marie-Sophie²² (1769-1842²³), la seconde fille, avait épousé en 1789 Antoine Auzat, un avocat résidant alors à Issoire (Puy-de-Dôme) selon le manuscrit d'Élisabeth. Marguerite-Victoire, a laissé peu de traces dans l'histoire²⁴ : on sait qu'elle ne se maria pas, qu'elle fut arrêtée avec sa sœur Sophie après le 9 thermidor, et qu'elle est décédée

¹⁷ Sur sa vieillesse à Rouen voir : Florent Hericher, *ibid.*, p. 125-129.

¹⁸ *Ibid.* Cette publication correspond au mémoire de Master II d'Histoire réalisé à l'Université de Rouen-Normandie, sous la direction de Michel Biard, soutenu le 3 septembre 2020. M. Florent Hericher poursuit présentement son doctorat sur Philippe Le Bas fils. Nous le remercions de son aide et de ses suggestions lors de nos conversations.

¹⁹ Voir les arbres généalogiques des deux familles dans l'Annexe E, *infra*, p. 539-540, tirés du livre de Florent Hericher, *ibid.*, p. 100 et p. 434, que nous reproduisons avec sa permission.

²⁰ Serge Barbazange, « La sépulture de la famille Duplay au Père-Lachaise », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 263, 1986. p. 134.

²¹ Florent Hericher, *op. cit.*, p. 94.

²² Jean Dautry, « Sur la fortune des Duplay », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 175, 1964, p. 99.

²³ 1^{er} avril 1842. État civil reconstitué de Paris : V3E/D 508.

²⁴ G. Lenôtre le résume tristement avec cette formule : « Victoire Duplay, elle, ne se maria point et n'eût pas d'histoire. » (*Paris révolutionnaire, op. cit.*, p. 24.)

vers l'âge de 27 ans le 21 ventôse an VI (11 mars 1798)²⁵. Éléonore-Élisabeth (1772-1859) est la plus jeune des filles. Elle est suivie par le cadet de la fratrie, Jacques-Maurice Duplay (1777-1794). Celui-ci semble être le premier membre de la famille à recevoir une instruction formelle, écolier à partir de onze ans au collège d'Harcourt, jusqu'à sa suppression en 1793²⁶. Surnommé « notre petit patriote » par Robespierre²⁷, il est d'une grande précocité : il se marie avec Jeanne-Marie, sa cousine, la sœur de Simon Duplay, le 2 prairial an II, alors qu'il n'a pas encore 17 ans²⁸. Philippe Le Bas l'emmène en mission « en qualité de copiste » en 1794²⁹. Il est même nommé « futur ministre des Finances sur les listes de Babeuf »³⁰, ce sur quoi nous reviendrons dans le chapitre 3. Nous parlerons alors également de l'acte de tutelle concernant Philippe Le Bas fils, daté de novembre 1795, où Jacques-Maurice est mentionné – il est également mention d'un acte d'émancipation à son sujet, établi le même jour³¹. À 24 ans, Jacques-Maurice lance un journal éphémère avec deux amis : *L'Indiscret*, dont le premier numéro paraît le 1^{er} vendémiaire an XI³². Il poursuivra ensuite une « remarquable carrière » aux Hospices de Paris, dont on fit l'éloge après son décès : il était alors devenu « une personne respectable et appréciée » selon les mots de Florent Hericher³³.

Simon Duplay, surnommé « Duplay à la jambe de bois » ou « Simon jambe de bois », est le fils de Joseph-Mathieu-Mathurin Duplay (1727-1782), frère aîné d'une

²⁵ État civil reconstitué de Paris : V3E/D 508.

²⁶ Annexe C, *infra*, p. 472.

²⁷ Florent Hericher, *op. cit.*, p. 108.

²⁸ Jeanne-Marie Duplay est née le 5 novembre 1776 et décéda le 8 octobre 1828, à l'âge de 52 ans. (Voir son acte de décès, Florent Hericher, *op. cit.*, p. 91-92.) Elle aura au moins deux enfants, Eugène-Maurice (1805-1818) et Marie-Justine-Éléonore (1821-1843). Ils sont tous enterrés dans la fameuse « tombe Duplay » située au cimetière Père-Lachaise : plus précisément, il s'agit en fait de la tombe des Duplay-Valdruche, la famille de Marie-Olympiade-Eugénie Valdruche, que Jacques-Maurice épouse en secondes noces en 1830. Elle décède en 1868. Pour voir la liste des occupants : *ibid.*, p. 89-99.

²⁹ Annexe C, *infra*, p. 472.

³⁰ Florent Hericher, *op. cit.*, p. 113.

³¹ *Ibid.*, p. 71.

³² *Ibid.*, p. 109-110.

³³ *Ibid.*, p. 110-112.

fratrie de huit enfants³⁴. Son oncle Maurice l'aurait recueilli, selon Florent Hericher, dès son décès en 1782³⁵. Plusieurs auteurs tenaient jusque-là pour acquis qu'il avait dû emménager chez son oncle à partir de 1792³⁶, après avoir perdu une jambe³⁷, « emportée par un boulet », à la bataille de Valmy³⁸. Simon travaillait dans l'administration républicaine : « du 1^{er} mai 1793 comme 'expéditionnaire aux bureaux de la gendarmerie', puis, à partir du 6 prairial an II (15 mai 1794), en tant qu' 'adjoint' d'Augustin Le Jeune³⁹ auprès du Bureau de Police, créé – grâce à l'insistance de Robespierre et Saint-Just – au début floréal de l'an II »⁴⁰. Il était considéré comme le secrétaire de Maximilien Robespierre⁴¹, ce qu'il nie lors de son arrestation le 12 thermidor an II⁴² – un sujet encore débattu par les historiens⁴³.

Certains textes mentionnent parfois l'existence d'un second cousin : Marco Marin le nomme Jacques, mais ne donne pas de source (il s'agit toutefois probablement du livre de Léonce Grasilier, qui fait mention d'un frère de Simon nommé Jacques⁴⁴).

³⁴ Voir l'arbre généalogique de la famille Duplay, Annexe E, *infra*, p. 539.

³⁵ Florent Hericher, *op. cit.*, p. 116.

³⁶ Marco Marin, « Notice critique à propos du document « Le Bonheur, émané de la Liberté ». Lettre [de Robespierre ?] à un destinataire inconnu, non datée [1792] », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 380, juin 2015. En ligne : <http://journals.openedition.org/ahrf/13511>

³⁷ *Ibid.*, n. 12 : « La question de savoir quelle jambe a été perdue par Simon est assez drôle. Selon Fleischmann (ed. 2012, p. 26) et Stéfane-Pol (p. 83) il s'agit de la jambe gauche, selon Grasilier (p. 7) plutôt de la droite. Les documents conservés aux AN, dans F/7/4697, qui s'arrêtent plusieurs fois sur la jambe amputée, n'arrivent pourtant pas à éliminer tout doute. »

³⁸ Manuscrit, *infra*, p. 76. Correction de Philippe Le Bas sur le texte de Lamartine, transcrite mais non reproduite par Paul Coutant, *op. cit.*, p. 83, n. 2.

³⁹ Augustin-Laurent Lejeune, né en 1771, était proche de Saint-Just. Personnage/témoin intéressant/important. Voir : Alfred Bégis, « Curiosités révolutionnaire. Saint-Just et les bureaux de la police générale au comité de Salut public en 1794, Notice historique, par Augustin Lejeune, chef des bureaux. Documents inédits » suivis de « Notes biographiques sur Augustin Lejeune », *Annuaire de la Société des amis des livres*, Paris, L. Conquet, 1896, p. 62-98.

⁴⁰ Marco Marin, *op. cit.*, paragraphe 7 (référence électronique).

⁴¹ Marc-Antoine Baudot, *Notes historiques sur la Convention nationale, le Directoire, l'Empire et l'exil des votants*, Paris, Imprimerie D. Jouaust, 1893, p. 40. (Voir Annexe D, *infra*, p. 490.) Décrit tel quel dans l'acte d'arrestation d'Élisabeth Duplay-Le Bas (Voir Annexe C, *infra*, p. 452.)

⁴² Lettre de Simon Duplay au Comité de Salut public du 7 fructidor an II : Annexe C, *infra*, p. 457.

⁴³ Marco Marin, *op. cit.*, paragraphes 7-8 (référence électronique).

⁴⁴ Léonce Grasilier, *Un secrétaire de Robespierre. Simon Duplay (1774-1827) et son Mémoire sur les sociétés secrètes et les conspirations sous la Restauration*, Paris, Revue internationale des sociétés secrètes, 1913, p. 6.

Nous n'en avons pas trouvé de trace. Il est possible qu'il soit simplement confondu avec Jacques-Maurice. Étrangement, aucun texte ne mentionne Jeanne-Marie Duplay, dont l'existence ne fut révélée que par son acte de décès découvert par Florent Hericher. Élisabeth Duplay-Le Bas ne la mentionne pas dans ses mémoires comme vivant avec sa famille. Il est possible qu'elle fut accueillie, à la mort de son père, frère de Maurice, par un autre membre de la famille résidant également à Paris. Il est toutefois étrange qu'il n'existe aucune mention de cette jeune épouse après Thermidor, alors que toute la famille est arrêtée et emprisonnée. Nous savons qu'elle survécut jusqu'à 52 ans, mais quelle est son histoire ? Celle-ci reste encore à découvrir.

2. La conscience historique d'Élisabeth Duplay-Le Bas

*« Il ne lui restait ni héritage, ni traces, ni portrait de son mari. Elle adorait en silence son souvenir », madame Le Bas a griffonné, dans la marge, un mot qu'il est difficile de déchiffrer, mais où l'on croit voir : « J'avoue ».*⁴⁵

Ce touchant passage figure dans les annotations à l'*Histoire des Girondins* d'Alphonse de Lamartine décrites dans l'ouvrage de Paul Coutant⁴⁶. Comme d'autres survivants et témoins de la Révolution⁴⁷, Lamartine interrogea les souvenirs de la veuve Le Bas. Paul Coutant cite d'ailleurs un extrait de cette entrevue (décrite par Lamartine dans *Critique de l'Histoire des Girondins* écrite en 1861⁴⁸), notant qu'il « feuilleta » parfois mal sa « mémoire vivante »⁴⁹. Le passage ci-haut est l'un des seuls qu'elle ne corrige pas.

⁴⁵ Annotations à Lamartine, *infra*, p. 107.

⁴⁶ Paul Coutant, *op. cit.*, p. 325-326.

⁴⁷ Entre autres : « un neveu de Vergniaud, la veuve de Lebas, celle de Guadet, le fils de Cazalès, le petit-fils de Custine, une dame Rousseau, ancienne amie des Girondins, Georges Duval, un ancien secrétaire de Danton, Souberbielle, ancien juré du tribunal révolutionnaire, l'abbé Lambert, ancien aumônier des prisons de la Terreur ». (Antoine Court, « Les *Girondins* de Lamartine. Un incendie. Un feu de paille », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n° 47, 1995, p. 311.)

⁴⁸ Alphonse de Lamartine, « Critique de l'*Histoire des Girondins* par l'auteur des *Girondins* lui-même à quinze ans de distance », *Œuvres complètes de Lamartine publiées et inédites*, vol. 7, tome 15, Paris, 1861, p. 102-106.

⁴⁹ Paul Coutant, *op. cit.*, p. 56.

Léon Grujon-Le Bas, petit-fils d'Élisabeth et beau-père de Paul Coutant, hérita de cette édition de 1847, où Lamartine écrivit sur la page de garde du premier volume : « À Madame Le Bas, hommage de reconnaissance et de respect. – Le 16 mars 1847. – Lamartine. »⁵⁰.

Élisabeth et son fils, Philippe, historien lui-même, n'étaient toutefois pas sans critiques à l'égard de l'*Histoire des Girondins* et de la manière de l'auteur de traiter ses sources. (Ils ne furent d'ailleurs pas les seuls de ses témoins à le critiquer⁵¹.) Ils ont annoté le texte ensemble. Elle a écrit un brouillon où elle répète plusieurs des mêmes critiques dans un texte plus ou moins suivi. Philippe fils a également correspondu avec Lamartine, lettres que Paul Coutant copia et que nous reproduisons en annexe⁵². Lamartine ignore la plupart des rectifications et corrections. Lorsqu'il publie, en 1861, une critique de son *Histoire des Girondins*, il ne s'agit pas de répondre à Élisabeth et à son fils, mais de se justifier contre ceux qui l'accuseraient de sympathie envers les « terroristes » de l'an II. Le ton n'est plus le même, et le contexte politique a changé⁵³.

Dans son projet de réponse à Lamartine, Élisabeth écrit de manière cinglante et lapidaire, qui n'est pas sans nous rappeler la manière de Saint-Just⁵⁴ : « Je vous prie de rectifier toutes ces erreurs ; il faut dire la vérité lorsque l'on écrit l'histoire »⁵⁵.

Il serait réducteur d'attribuer ce souci d'historicité à l'influence de son fils historien. Élisabeth Duplay-Le Bas a une conscience du devoir qu'elle doit remplir face

⁵⁰ *Ibid.*, p. 325.

⁵¹ Antoine Court, *op. cit.*, p. 312-313.

⁵² Annexe A, *infra*, p. 397-403.

⁵³ Annexe B, *infra*, p. 423-426.

⁵⁴ Manuscrit dit « De la Nature » : « Je prie qu'on me juge à loisir. Historien du mensonge et de la vérité, je parlerai de tous les peuples, de toutes les religions, de toutes les lois comme si je ne tenais moi-même à aucun peuple, à aucune loi ; je me détache de tout pour m'attacher à tout. » (Louis-Antoine Saint-Just, *Œuvres complètes*, éd. par Miguel Abensour et Anne Kupiec, Paris, Gallimard, 2004, p. 1082.)

⁵⁵ Projet de réponse à Lamartine, *infra*, p. 120.

à l'histoire qui ne peut pas, *ne doit pas* être réduit à l'influence de son fils. En fait, nous croyons plutôt que cette conscience, qui existait déjà aux lendemains de Thermidor avec la mort de son époux, est un héritage qu'elle légua à son fils aîné, qui l'inspira à devenir historien. Elle se savait dépositaire d'une mémoire. Philippe Le Bas sema ces germes quelques heures avant de sceller son sort par suicide, la dernière fois que les jeunes époux se virent. Élisabeth raconte leurs derniers instants avec émotion :

J'abandonne aussitôt la voiture pour courir vers mon mari ; nous marchons tous trois dans la direction de l'Hôtel de Ville ; chemin faisant, il m'exhorte à retourner chez moi, me fait mille recommandations au sujet de notre fils, me prie de ne point lui faire haïr les assassins de son père : « Nourris-le de ton lait, me dit-il ; inspire-lui l'amour de sa patrie ; dis-lui bien que son père est mort pour elle ; adieu mon Élisabeth, adieu ! » Là il fallut me séparer de lui. Ses derniers mots furent : « Vis pour notre cher fils ; inspire-lui de nobles sentiments, tu en es digne. Adieu, adieu ! » Et je ne le revis plus...⁵⁶

Il est significatif que son premier-né, et son seul enfant avec son époux-martyr, porte le même nom que son père. Un fils qui était au centre des dernières paroles de Philippe à sa jeune épouse. Un fils qu'il ne voulait pas sacrifier, telle qu'elle le décrit dans son manuscrit :

Au jardin Marbeuf, peut-être quatre ou cinq jours avant le 9 thermidor, Philippe me dit : « Si ce n'était pas un crime, je te brûlerais la cervelle et me tuerais ; au moins nous mourrions ensemble... Mais non ! il y a ce pauvre enfant ! »⁵⁷

Ce fils est un futur citoyen à éduquer. Qui sait ce qu'il en aurait été s'il avait été une fille ? Son sexe détermina sans doute un peu l'avenir de cette partie de l'historiographie dite « robespierriste ». Car Élisabeth joua un rôle fondamental dans celle-ci et, avec Charlotte Robespierre, elles en sont en quelque sorte les « mères ».

La conscience historique d'Élisabeth est présente dès les lendemains de Thermidor. Le matin du 10, elle raconte comment une femme inconnue s'est présentée

⁵⁶ Manuscrit, *infra*, p. 64.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 62.

chez elle et insista pour la voir seule. Suspects, sa belle-sœur Henriette et d'autres proches lui bloquèrent l'accès à la jeune veuve. Dans son manuscrit, elle écrit :

Ces pauvres amis crurent voir en elle une envoyée des ennemis de mon mari, qui venait pour m'assassiner ainsi que mon fils, afin de se débarrasser d'une femme qui adorait son mari et d'un fils auquel sa mère n'inspirerait sans doute un jour le devoir sacré de défendre la mémoire de son malheureux père.

Certes, cette tentative d'assassinat est une supposition. La conscience de son « devoir sacré » pourrait traduire l'émotion des années 1840 lorsqu'elle rédige son manuscrit. Or, la remémoration d'autres souvenirs, particulièrement pendant et après son emprisonnement, indique autrement.

Malade, devant s'occuper d'un nouveau-né âgé de quelques semaines, elle s'accroche à la vie, aidée et soutenue par sa sœur aînée, Éléonore, « qui s'était sacrifiée pour venir partager mes fatigues et mes peines ». Elle la comble d'éloge, notant au passage la conscience de sa « grande tâche à remplir » :

Oh ! je ne t'oublierai pas de ma vie ! car sans toi j'aurais succombé ; mais, par ton courage, tu as ranimé mes forces et tu m'as appris que j'avais une grande tâche à remplir, que j'avais un fils, qu'il fallait vivre pour lui.

Et, plus loin :

Non, bonne chère sœur Éléonore, je n'oublierai de ma vie tout ton dévouement pour moi et pour ton pauvre petit neveu ; ma reconnaissance sera éternelle !

La résilience de ces deux jeunes femmes, et en conséquence leur influence sur l'histoire et l'historiographie, ne devraient pas être sous-estimées. Éléonore aussi, d'ailleurs, avait pris une part active dans la préservation de cette mémoire, mais malheureusement, celle-ci aurait été détruite par leur frère Jacques-Maurice, comme le décrit Ernest Hamel, qui le confond ici avec leur cousin Simon :

Nous avons sous les yeux un exemplaire manuscrit de l'époque, conservé par la famille Le Bas. Presque tous les discours manuscrits de Robespierre étaient, en Thermidor, entre les mains d'Éléonore Duplay, la fille aînée de son hôte qui les cacha soigneusement, et ils avaient ainsi pu échapper au pillage du conventionnel Courtois. Mais en 1815, à la seconde Restauration, le frère d'Éléonore, Simon (*sic*) Duplay,

administrateur du domaine des hôpitaux et hospices de Paris, avec lequel demeurait Éléonore, cédant à un regrettable sentiment de crainte, jeta au feu la plupart des lettres, manuscrits et papiers provenant de Maximilien, ainsi qu'un magnifique portrait en pied de lui peint par Gérard, et dont nous parlerons plus tard. Quelques lettres seulement et trois discours manuscrits échappèrent à ce désastre, le discours sur la pétition du peuple avignonnais [une copie de la main de Philippe Le Bas] ; le discours sur les jurés [également une copie par Philippe Le Bas], et celui du 8 thermidor. Ce dernier seul, rendu incomplet à la famille Le Bas, est de l'écriture de Robespierre.⁵⁸

Lors de son emprisonnement, Élisabeth rejette à plusieurs reprises de marchander sa liberté contre son nom, tout aussi « sacré » que son devoir de mémoire :

ils me dirent que, si je voulais quitter le nom infâme de mon mari, il y avait un député qui m'épouserait, que l'on reconnaîtrait mon fils pour enfant de la Patrie, qu'on lui ferait un sort heureux, et que je serais mise en liberté tout de suite. Quel réveil pour moi ! Pensez ce que je pus dire à ces misérables ! « Allez dire à ces monstres que la veuve Le Bas ne quittera ce nom sacré que sur l'échafaud. » Ils me répondirent que j'avais tort et que je resterais longtemps en prison : « Allez ! vos menaces ne me font pas peur ; je ne crains plus la mort. »⁵⁹

Refusant des secours auxquels elle avait droit, elle préfère travailler comme blanchisseuse⁶⁰. Elle revendique avec force son nom autant en 1795 (« Mais, si j'étais jeune, je savais être fière du nom que je portais »⁶¹) qu'en 1847 (« Je n'ai jamais quitté le nom, si cher à mon cœur, que je me fais gloire de porter »⁶²).

Élisabeth Duplay-Le Bas préserve une bulle de l'an I-II dans son chez soi, quelque peu comparable à celle décrite par Michelle Perrot chez la jeune Caroline Brame qui tente de préserver l'étiquette aristocratique dont le rituel s'évapore en 1865 :

N'empêche : l'éclat affaibli du cérémonial de Cour se survit dans ces salons dérisoires et pathétiques dont la volonté désespérée d'imitation et de perpétuation atteint un degré

⁵⁸ Ernest Hamel, *Histoire de Robespierre : d'après des papiers de famille, les sources originales et des documents entièrement inédits*, tome 1 : *La Constituante*, Paris, A. Lacroix, Verboeckhoven & Cie, 1865, p. 365, n. 1. (Annexe B, *infra*, p. 422.)

⁵⁹ Manuscrit, *infra*, p. 67-68.

⁶⁰ « Oui, j'ai préféré aller savonner au bateau, plutôt que de demander des secours aux assassins de nos pauvres amis. » (Projet de réponse à Lamartine, *infra*, p. 119.)

⁶¹ Manuscrit, *infra*, p. 71.

⁶² Projet de réponse à Lamartine, *infra*, p. 119.

métaphysique. Elle fait du faubourg Saint-Germain un haut lieu de la mémoire et du temps perdu dont la recherche est celle d'un absolu, voire d'une éternité.⁶³

Élisabeth ne tente pas de préserver des coutumes, une tâche sans doute vaine – même si son manuscrit porte toujours les traces de la nomenclature du calendrier républicain. Son lieu de mémoire, son « trésor perdu »⁶⁴, ses visiteurs en parlent comme d'un « autel » voire d'un « culte » :

Sa veuve conserva un véritable culte à la mémoire de son mari qui apparaît, en effet, comme l'une des plus pures figures parmi les dirigeants de l'an II. On connaît les paroles de la mère de Michelet à son fils, lors d'une visite qu'elle fit avec le jeune garçon à Élisabeth Lebas : « Ces hommes étaient des saints. »⁶⁵

François Wartelle se trompe toutefois sur l'identité de l'enfant dans cette anecdote. Jules Michelet était déjà adulte et historien lorsqu'il rencontra Élisabeth Duplay-Le Bas⁶⁶. Albert Soboul corrige l'erreur⁶⁷ : il s'agit en fait d'un souvenir d'enfance du peintre Edgar Degas, rapporté par l'auteur Paul Valéry⁶⁸. Le fil de transmission historique de cette anecdote est tout simplement fascinante : cette anecdote a survécu presque un siècle grâce à la tradition orale, avant d'être finalement consignée à l'écrit.

Élisabeth a démontré sa participation à la préservation de cette mémoire et à son renouvellement. Ses écrits *et ses actes* ont joué un rôle important dans le développement historique et politique – car cette mémoire est aussi politique, fondatrice des mouvements de gauche inspirés par Robespierre et Saint-Just, par les promesses de la Déclaration des droits et la Constitution de 1793, qui animent le XIX^e

⁶³ Michelle Perrot, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Flammarion, Paris, 1998, p. 85.

⁶⁴ Sophie Wahnich, dir., *Histoire d'un trésor perdu. Transmettre la Révolution française*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2013, 384 p.

⁶⁵ François Wartelle, « LEBAS, Philippe François Joseph », *Dictionnaire historique de la Révolution française*, sous la dir. d'Albert Soboul, Paris, Presses universitaires de France, 1989, p. 655.

⁶⁶ Anecdotes, *infra*, p. 127-128 ; Annexe B, *infra*, p. 418.

⁶⁷ Albert Soboul, « Robespierre ou les contradictions du jacobinisme », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 231, 1978, p. 1.

⁶⁸ Anecdotes, *infra*, p. 128 ; Annexe B, *infra*, p. 419.

siècle. Philippe Buonarroti, dont l'influence sur le socialisme et l'anarchisme au XIX^e siècle est fondamentale, était un proche de Robespierre et des Duplay. Il fait partie de leurs invités réguliers⁶⁹ et, plusieurs années plus tard, tente d'entrer en contact avec Éléonore Duplay de même qu'avec Élisabeth Duplay-Le Bas⁷⁰. Un trait invisible réunit histoire, historiographie et politique, de 1794 à nos jours, grâce à l'engagement invisible des femmes et de la transmission familiale dont elles sont garantes⁷¹.

Les révolutionnaires sont conscients du moment historique qu'ils vivent. Ils savent qu'ils sont en train de faire l'histoire. Élisabeth n'est pas une exception. Ses héritiers et leurs proches ont tenté, du moins jusqu'à Paul Coutant, de respecter cette tradition. En 2011, de nouveaux manuscrits appartenant à Robespierre et à la famille Le Bas⁷² (ceux-là dont parlait ci-haut Ernest Hamel) firent surface et furent mis aux enchères⁷³, avant qu'une souscription lancée par la Société des Études robespierristes⁷⁴ réussit à s'assurer une intervention de l'État⁷⁵. La dispersion de ces précieux documents

⁶⁹ Annotations à Lamartine, *infra*, p. 101-103.

⁷⁰ Annexe A, *infra*, p. 406-407.

⁷¹ Michelle Perrot, *op. cit.*, p. 257-258 : « Ainsi, les rapports des sexes apparaissent dans l'Histoire comme un processus dynamique, nourri des conflits que font surgir un grand nombre de ruptures d'importance inégale et de types fort variés. Histoire syncopée ? C'est la vision qu'on en conserve d'ordinaire, et que le récit masculin, indifférent ou méprisant, véhicule toujours. En réalité, des liens invisibles, le tissu d'une mémoire, existent probablement entre ces commotions. Par la presse, les souvenirs, l'héritage – de mère en fille souvent – une certaine transmission s'opère et, par elle, se forme le dessin de groupes conscients fondement d'une opinion. Faire l'histoire sexuée de l'opinion publique, voilà en tout cas ce qui nous reste à écrire... » La transmission dont parle Michelle Perrot se fait généralement de mère en fille. Nous avons ici l'exemple d'une transmission de mère en *filis*, due aux circonstances particulières. Or, pendant l'an II, les femmes apprennent aussi ce rôle à l'égard de leurs filles comme de leurs fils.

⁷² « Manuscrits de Robespierre aux enchères », *Révolution française.net*, 6 mai 2011. En ligne : <https://revolution-francaise.net/2011/05/06/435-manuscrits-de-robspierre-aux-encheres-appel-pour-une-souscription>

⁷³ « Les manuscrits de Robespierre aux enchères à Paris », *Le Point*, 18 mai 2011. En ligne : https://www.lepoint.fr/culture/les-manuscrits-de-robspierre-aux-encheres-a-paris-18-05-2011-1331935_3.php

⁷⁴ Julien Louvrier, « Manuscrits de Robespierre aux enchères: appel de la SER pour une souscription publique », *Révolution-française.fr*, 6 mai 2011. En ligne : <https://ser.hypotheses.org/120>

⁷⁵ Audrey Pelé, « La France va garder les manuscrits de Robespierre », *Le Figaro*, 18 mai 2011. En ligne : <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2011/05/18/01016-20110518ARTFIG00613-la-france-va-garder-les-manuscrits-de-robspierre.php> Voir aussi: « L'État français 'sauve' les manuscrits de

fut évitée, et ils ont été ajoutés⁷⁶ au Fonds Lebas (35 AP) conservé aux Archives nationales⁷⁷.

Le manuscrit d'Élisabeth Duplay-Le Bas est riche d'indices retraçant les tentatives de la Révolution de créer un nouveau monde en éliminant différentes formes de domination et d'oppression. Également intéressante est l'histoire de la transmission de son témoignage de son contrôle, de son accessibilité, de l'indifférence des historiens à son égard comme source pourtant fondamentale dans la formation de deux réseaux qui se développent autour de *et* grâce à Élisabeth, c'est-à-dire :

1) le réseau historiographique avec son fils, historien, et tous les historiens qui puisent dans son témoignage, la naissance de l'historiographie robespierriste en complément avec la filiation Charlotte Robespierre-Albert Laponneraye ;

2) le réseau politique : Élisabeth Duplay-Le Bas est républicaine et garde des liens avec des « conspirateurs » (définitivement avec Didiée⁷⁸, peut-être avec

Robespierre », *BFM TV*, 18 mai 2011. En ligne : https://www.bfmtv.com/societe/l-etat-francais-sauve-les-manuscrits-de-robspierre_AN-201105180019.html

⁷⁶ « Papiers Robespierre (1791-1794) », *France Archives | Portail national des Archives*. En ligne : <https://francearchives.fr/findingaid/257a0324d479794f5954729245c96a1a52285c57>

⁷⁷ G. Gille et Isabelle Aristide-Hastir, « Fonds Lebas (1789-1823) | Répertoire numérique détaillé de la sous-série 35 AP (35AP/1) », *Archives nationales*, Paris, 2011, 7 p. Voir copie en annexe : Dossier E. En ligne : <http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/chan/chan/AP-pdf/35-AP.pdf>

⁷⁸ Description de Jean-Baptiste Didiée (orthographié Didier) dans le *Répertoire du personnel sectionnaire parisien en l'an II* : « serrurier, 1430, rue de la Madeleine, 35 ans, Juré au tribunal révolutionnaire, collègue et ami de Topino-Lebrun. Babouviste, agent de liaison entre le comité insurrecteur et les agents d'arrondissement ; il demeure alors à la Conception, 70, rue Honoré, où demeure aussi Darthé. Arrêté le 21 floréal an IV ; acquitté à Vendôme. Membre de la société du Manège en l'an VII. Porté à l'arrêté de déportation du 20 brumaire an VIII. Échappe au mandat d'arrêt lancé contre lui lors de l'affaire Demerville. Arrêté le 7 novembre 1807 pour réunions avec des anarchistes. » (Albert Soboul et Raymonde Monnier, *Répertoire du personnel sectionnaire parisien de l'an II*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, p. 62. Voir le reste de la notice pour les sources dans les Archives nationales.) Dominique Demerville (1767-1801) et François Topino-Lebrun (1764-1801) furent impliqués dans la « conspiration des poignards » du 24 octobre 1800, un projet d'attentat contre Bonaparte, alors Premier consul.

Buonarroti), et fut impliquée, peut-être davantage qu'il le semble, dans la résistance jacobine contre la Convention thermidorienne et le Directoire.

Ces réseaux découlent de la *conscience* d'Élisabeth de l'importance de la mémoire dont elle prend charge, pour son fils, selon les termes de son époux, mais aussi au-delà, soit pour la postérité.

3. Prémisses historiographiques et méthodologiques

Cette thèse fut en gestation pendant une décennie. Elle connut conséquemment plusieurs changements, évolutions, refontes et réécritures. Il nous semble évident de mentionner les travaux qui ont influencé nos recherches préliminaires, même si ceux-ci sont finalement moins évoqués dans la version finale de cette thèse. Nous leur devons, après tout, d'avoir formé notre réflexion initiale, notre écriture, et la manière d'aborder un sujet jusqu'ici peu étudié.

Notre recherche doctorale a mobilisé de nombreuses notions et approches traditionnelles ou nouvelles en histoire : l'histoire des femmes, l'histoire des représentations, l'histoire de la mémoire, l'histoire des sensibilités et des émotions, le genre biographique, l'analyse thématique, la mise à l'écrit du témoignage, enfin « l'histoire pragmatique », inspirée de la *microstoria*, tentant de réconcilier histoire sociale et histoire culturelle⁷⁹.

La diminution des tensions dans l'historiographie de la Terreur, sa combativité moindre (en apparence du moins), a permis l'ouverture de nouveaux champs de recherche. Antoine de Baecque en distingue trois « où la question de la Terreur a été [...] reposée, des sources d'histoires réexploitées, des interprétations reformulées : la Terreur comme mécanique politique, comme scène politique, comme émotion

⁷⁹ Simona Cerutti, « Histoire pragmatique, ou de la rencontre entre histoire sociale et histoire culturelle », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 15, 2008, p. 147-168.

esthétique »⁸⁰. Cette dernière catégorie est fondée sur l'idée que « le projet culturel de la Terreur est un appel à un homme régénéré, en qui cesserait l'antagonisme traditionnel entre raison et passion pour laisser place à un 'idéal de passion calme' (Sophie Wahnich) »⁸¹. La Terreur est « une politique gouvernée par les émotions, parfois submergée par elles », s'inscrivant dans « un contexte d'exaltation sensible »⁸². Cette catégorie demande aux chercheurs « de rendre compte des ressorts sentimentaux, émotionnels, d'une vie politique échappant alors, assez brusquement, aux raisonnements sereins, aux principes intangibles, aux modes communs de l'action publique »⁸³. Lindsay Parker, dans sa biographie⁸⁴ et son article⁸⁵ sur Rosalie Jullien, démontre l'usage de cette approche, inspirée grandement de William Reddy⁸⁶.

Notre méthode s'est d'abord inspirée du modèle biographique développé par Daniel Roche dans son édition du *Journal de ma vie* de Jacques-Louis Ménétra⁸⁷. Nous avons commencé par identifier, dans le manuscrit d'Élisabeth Duplay-Le Bas, certains thèmes nous permettant de l'étudier, par exemple : 1) la pratique d'écriture féminine et l'éducation des femmes à la fin du XVIII^e siècle ; 2) l'influence rousseauiste sur l'imaginaire du couple ; 3) enfin, le discours sur la violence sexuelle et sa menace constante. Nous avons constaté comment sa vie se divisait entre deux moments : avant et après Thermidor. Les trois éléments mentionnés ci-haut appartiennent au monde d'une jeune femme avant sa transformation révolutionnaire, alors qu'elle agit

⁸⁰ Antoine de Baecque, « Apprivoiser une histoire déchaînée : Dix ans de travaux historiques sur la Terreur (1992-2002) », *Annales HSS*, vol. 57, n° 4, juillet-août 2002, p. 852-853.

⁸¹ *Ibid.*, p. 859.

⁸² *Ibid.*, p. 860.

⁸³ *Ibid.*

⁸⁴ Lindsay A. H. Parker, *Writing the Revolution. A French Woman's History in Letters*, Oxford, Oxford University Press, 2013, 200 p.

⁸⁵ Lindsay A. H. Parker, "Veiled Emotions: Rosalie Jullien and the Politics of Feeling in the French Revolution", *Journal of Historical Biography*, vol. 13, n° 1, 2013, p. 208-230.

⁸⁶ William Reddy, *The Navigation of Feeling. A Framework for the History of Emotions*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, 380 p.

⁸⁷ Daniel Roche, éd., *Journal de ma vie ; Jacques-Louis Ménétra, compagnon vitrier au XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1998, 431 p.

principalement seulement comme spectatrice des événements. Ces trois thèmes ont guidé notre première présentation et édition critique du manuscrit, travail qui est indissociable de notre thèse doctorale.

Les mémoires d'Élisabeth Duplay-Le Bas font état d'une nette séparation entre sa vie avant et après Thermidor, avant et après la transformation révolutionnaire de la jeune femme en veuve républicaine. Ils montrent comment elle prit conscience d'un monde qu'elle tenait pour acquis, dépendant de son père, de son époux ou de Robespierre pour lui donner une identité et un sens à sa vie. Après Thermidor, elle doit se battre pour la mémoire de ses proches et affirmer une identité s'écartant de la nouvelle norme par des attitudes, des pratiques et un mode de vie. Sa pratique d'écriture dans ses vieux jours, que ce soit la rédaction de ses mémoires ou ses commentaires et son projet de réponse à l'*Histoire des Girondins* de Lamartine, témoigne toujours de son identité comme républicaine convaincue et porteuse d'un précieux héritage.

Michelle Perrot a réuni dans un ouvrage fondamental⁸⁸ plusieurs textes qui ont guidé notre recherche. Ses études sur les filles de Marx⁸⁹ et sur Caroline Brame⁹⁰, une jeune fille ordinaire ayant vécu sous le Second Empire, servent d'outils de comparaison avec le récit d'Élisabeth Duplay-Le Bas. Les questions de classe sociale, de domesticité et de politique sont des liens communs. Certes, ces femmes ont vécu au XIX^e siècle, non au XVIII^e, mais on voit chez Élisabeth un parallèle avec la vie de ces femmes, surtout en ce qui a trait de leur désir de s'affirmer, validant du même coup la pertinence de l'approche biographique :

L'approche biographique, tant des femmes 'exceptionnelles' que des femmes ordinaires, dans la totalité de leur parcours ou dans un segment d'existence, voire dans la fugacité d'une circonstance ou d'un instant, permet d'appréhender la force de la

⁸⁸ Michelle Perrot, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Flammarion, Paris, 1998, 493 p.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 21-56.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 57-114.

résistance ou du désir par lequel une femme s'affirme comme sujet et revendique le droit de choisir son destin.⁹¹

Dans le même sillon, nous avons aussi été influencés par l'édition de la correspondance de Rosalie Jullien par Annie Duprat⁹² et par la biographie de Lindsay Parker⁹³ sur cette même femme, partageant plusieurs points communs avec Élisabeth Duplay-Le Bas, dont la classe et l'appartenance politique.

Nous nous sommes inspirés des travaux de Haim Burstin⁹⁴ sur la notion de « protagonisme », néologisme inventé afin de « rendre compte d'un aspect important de la vie politique et révolutionnaire » mais également d'« une forme de comportement politique à part entière, une modalité de participation stimulée par la conjoncture révolutionnaire dans ses moments traumatiques »⁹⁵. Suivant l'exemple de Timothy Tackett⁹⁶, Haim Burstin s'est intéressé à la traversée révolutionnaire des individus, c'est-à-dire « comment on rentre en révolution, comment on y participe, et comment on en sort ». Or, contrairement à Tackett, qui écrit sur le devenir révolutionnaire des députés des États généraux et de la Constituante, Burstin a consacré ses recherches à l'étude du quotidien, de la zone grise « entre la 'grande politique' et la rue, entre les grands noms de la vie parlementaire et la foule ». Burstin prend l'exemple de la fuite du roi pour illustrer le phénomène du protagonisme en observant l'impact de l'événement principalement sur la vie de Jean-Baptiste Drouet mais aussi sur celle d'autres individus se revendiquant comme « acteurs » dans la capture du roi à

⁹¹ *Ibid.*, p. 403.

⁹² Annie Duprat, éd., « *Les Affaires d'État sont mes affaires de cœur* ». *Lettres de Rosalie Jullien, une femme dans la Révolution, 1775-1810*, Paris, Belin, 2016, 554 p.

⁹³ Lindsay A. H. Parker, *Writing the Revolution...*, *op. cit.*

⁹⁴ Haim Burstin, *Révolutionnaires. Pour une anthropologie politique de la Révolution française*, Paris, Vendémiaire, 2013, 448 p.

⁹⁵ *Id.*, « La biographie en mode mineur : les acteurs de Varennes, ou le 'protagonisme' révolutionnaire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2010, n° 51-1, p. 7-24.

En ligne : <http://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2010-1-page-7.htm>

⁹⁶ Timothy Tackett, *Par la volonté du peuple. Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, Paris, Albin Michel, 1997, 360 p.

Varennnes. Pour notre thèse, nous prendrons l'exemple de Thermidor et de son impact sur la vie d'Élisabeth Duplay-Le Bas. Thermidor marque l'« entrée en révolution » de la jeune femme alors que celle-ci devient l'héritière de la mémoire de son époux. La Révolution, explique Burstin, incite également les individus à sortir de l'anonymat, à laisser des traces dans l'histoire. Cette « tension biographique » pousse à « se raconter », à parler et à écrire sa petite histoire car celle-ci se retrouve liée à la grande histoire. La Révolution produit une littérature intime et personnelle, mais également une littérature publique. Il est intéressant de noter que les mémoires d'Élisabeth Duplay-Le Bas s'inscrivent dans les deux catégories puisqu'elle écrivait d'abord pour son fils, selon ses souhaits, lequel voulait en faire un usage public. Il est notable, toutefois, qu'Élisabeth ait eu ses propres idées sur le partage de son témoignage, qu'elle communiqua à plusieurs figures fondatrices de l'historiographie de la Révolution française dans les années 1840.

Notre recherche s'intéresse aux enjeux entourant l'écriture de la mémoire de la Révolution française – un sujet, déplore Natalie Petiteau, encore trop souvent délaissé par les historiens. Héritier de l'individualisme de la Révolution, le début du XIX^e siècle « constitue [...] le carrefour idéal pour la naissance d'un temps autonome au sein duquel chaque individu se sent chargé d'un rôle spécifique dont il peut éprouver le besoin de témoigner »⁹⁷. Dans les années 1830-1840 émerge en effet un véritable « marché de la mémoire révolutionnaire », selon l'expression de Sergio Luzzatto⁹⁸, dans lequel s'inscrit le travail d'écriture d'Élisabeth Duplay-Le Bas. Nous examinerons comment ce contexte de rédaction influence l'écriture de ses mémoires. Nous souhaitons les faire parler, les interroger, tenter de comprendre leur inachèvement, leur non-publication malgré l'intention annoncée de son fils, et les liens possibles avec le

⁹⁷ Natalie Petiteau, *Écrire la mémoire. Les mémorialistes de la Révolution et de l'Empire*, Paris, Les Indes savantes, 2012, p. 9.

⁹⁸ Sergio Luzzatto, *Mémoire de la Terreur. Vieux montagnards et jeunes républicains au XIX^e siècle*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1991, 223 p.

rapide changement du contexte politique et les hésitations entre silence et partage de la mémoire qui s'étendent au reste de la famille Duplay.

Nous interrogeons, avec Christian Jouhaud, Nicolas Schapira et Dinah Ribard, « la mise en écriture des expériences vécues et l'usage des textes littéraires par les historiens »⁹⁹, c'est-à-dire la manière dont l'histoire s'écrit et les enjeux d'écriture *du* passé et d'écriture *sur* le passé. Ces auteurs cherchent à dépasser les oppositions entre histoire et littérature, mémoire et histoire, littérature et témoignage qui freinent le développement d'une conception réflexive de l'histoire visant à traiter non seulement les sources mais également leur histoire à travers leurs usages par le discours historique¹⁰⁰. Leur ouvrage cherche, d'une part, à « montrer les proximités entre l'écriture de témoignage et l'écriture historique » et, d'autre part, « à brouiller la frontière canonique entre sources historiques et représentations littéraires, laquelle apparaît pourtant aux historiens comme indispensable à poser pour ne pas confondre les faits passés et les fictions qui les mettent en scène »¹⁰¹.

La place de la littérature est à la fois le lien et la frontière entre les genres de l'histoire et du témoignage. Ce lien-frontière cherche à montrer que « les témoins témoignent – ils s'autorisent, se mettent en scène, se montrent, se légitiment – mais [que] les écrits eux aussi témoignent : ils portent témoignage sur des pratiques d'écriture qu'il faut contextualiser dans une histoire des formes de présence de la littérature »¹⁰². Les historiens déconstruisent le témoignage dans sa mise à l'écrit, sa forme discursive et son instrumentalisation politique. Le témoignage peut être un « instrument de formalisation d'une expérience et d'une identité pour agir dans le

⁹⁹ Christian Jouhaud, Nicolas Schapira et Dinah Ribard, *Histoire, Littérature, Témoignage : Écrire les malheurs du temps*, Paris, Gallimard, 2009, p. 11.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 338.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 342-343.

¹⁰² *Ibid.*

monde », un « instrument d'action » ou encore une arme « qu'on saisit quand il n'y en a pas d'autre »¹⁰³.

Le texte d'Élisabeth Duplay-Le Bas se trouve au carrefour de l'histoire des femmes, de la mémoire et du témoignage, et, bien sûr, de la Révolution. Il permet de réfléchir, avec certains documents complémentaires, aux aléas de la transmission et de la mise en récit du témoignage, à la participation politique des femmes sous la Convention nationale, à la construction de l'identité révolutionnaire, et à l'impact sur la vie privée des transformations juridiques, politiques et socio-culturelles effectuées par la Révolution depuis 1789.

4. Présentation des sources principales : le manuscrit d'Élisabeth Duplay-Le Bas et autres documents pertinents

La plupart de nos informations, incluant le manuscrit d'Élisabeth, sont tirées de l'ouvrage de Paul Coutant, *Autour de Robespierre : Le Conventionnel Le Bas* (1901), compilant et citant de nombreux documents provenant des archives familiales et des archives nationales. Son importance, sans quoi la rédaction de cette thèse serait pratiquement impossible, mérite d'être soulignée. Son travail de transcription est d'une richesse inestimable. Certains des documents qu'il a heureusement copiés, appartenant jadis à la famille Le Bas, ont été mis aux enchères en 2011¹⁰⁴ et achetés par des collectionneurs privés. D'autres papiers, surtout des manuscrits de Robespierre¹⁰⁵ (ceux dont parle Ernest Hamel¹⁰⁶, et davantage¹⁰⁷), furent rescapés par l'État de la dispersion¹⁰⁸ après une souscription lancée par la Société des Études robespierristes¹⁰⁹.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 57, 80, 188.

¹⁰⁴ « Les manuscrits de Robespierre aux enchères à Paris », *Le Point*, *op. cit.*

¹⁰⁵ Annie Geffroy, « Les manuscrits de Robespierre », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 371, janvier-mars 2013, p. 39-54.

¹⁰⁶ Annexe B, *infra*, p. 422.

¹⁰⁷ « Manuscrits de Robespierre aux enchères », *Révolution française.net*, *op. cit.*

¹⁰⁸ Audrey Pelé, « La France va garder les manuscrits de Robespierre », *Le Figaro*, *op. cit.*

¹⁰⁹ Julien Louvrier, *op. cit.*

Ils furent intégrés au Fonds Le Bas (35 AP) des Archives nationales¹¹⁰, créées en 1878 par un premier don de Léon Grujon-Le Bas, le petit-fils d'Élisabeth. Au moment d'écrire cette thèse, le sort de certains documents reproduits ici – le manuscrit d'Élisabeth surtout – nous est inconnu. Mais qui sait si leurs « greniers »¹¹¹ ne cachent pas encore quelques secrets.

Notre corpus de sources est principalement composé des écrits d'Élisabeth Duplay-Le Bas réunis par Paul Coutant.

D'abord, la transcription de ses mémoires inachevés, un document de 48 pages dans la publication originale, arbitrairement divisé en deux parties :

- 1) un récit plus ou moins linéaire de la première rencontre d'Élisabeth avec Philippe jusqu'à sa sortie de prison après Thermidor ; puis,
- 2) des notes éparses.

L'étude de Coutant nous donne également une lettre adressée au directeur de la *Revue de Paris* visant à rectifier quelques faits historiques, le brouillon d'un projet de réponse à Lamartine parfois inclut dans les notes éparses, ainsi que ses annotations et celles de son fils à une copie de l'*Histoire des Girondins* que Lamartine lui avait personnellement remise et dédiée : « sur la page de garde du premier volume, Lamartine a écrit ces mots : 'À Madame Le Bas, hommage de reconnaissance et de respect. – Le 16 mars 1847. – Lamartine' »¹¹².

¹¹⁰ G. Gille et Isabelle Aristide-Hastir, *op. cit.*

¹¹¹ « Les archives privées, autre grenier de l'histoire », où se cache la mémoire des femmes (Michelle Perrot, *op. cit.*, p. 13).

¹¹² Paul Coutant, *op. cit.*, p. 325, n. 1.

Nous disposons également de certaines lettres que Philippe-François-Joseph Le Bas écrivit à Élisabeth lors de ses missions, d'abord en tant que fiancé, puis en tant qu'époux. Nous n'avons pas les lettres d'Élisabeth. Les quelques indices livrés dans les réponses de Philippe pour permettent d'imaginer ce qu'elle pouvait lui écrire. Nous les recopions en annexe, avec tous les documents pertinents écrits par la famille et par des proches de même que des témoignages par des contemporains et par des historiens du XIX^e siècle qui sont parfois difficiles à trouver, dispersés dans de nombreux volumes qui ne sont pas toujours numérisés. Par exemple, certaines lettres écrites par Philippe (Filippo) Buonarroti, issues d'une biographie italienne¹¹³, et d'autres par Philippe Le Bas fils, issues d'un autre ouvrage de Paul Coutant sur la jeunesse de Napoléon III¹¹⁴, dont Philippe Le Bas fils fut le précepteur. Enfin, nous avons ajouté diverses pièces que nous jugeons intéressantes pour compléter cette étude. Certaines sont analysées ici ; d'autres seront mises en annexe, soit la correspondance entre Philippe Le Bas fils et Alphonse de Lamartine, l'entrevue de ce dernier avec Élisabeth Duplay-Le Bas, la conversation surveillée avec Alphonse Esquiros, le contact d'Ernest Hamel avec le manuscrit et d'autres documents appartenant à la famille Duplay, les souvenirs de Léon Grujon-Le Bas d'une visite de Michelet, et d'autres inclassables. Il est parfois difficile de décider dans quelle catégorie placer ce type d'anecdote : dans les sources principales où nous avons réunis les traces de propos d'Élisabeth Duplay-Le Bas ou dans les témoignages sur celle-ci dans sa vieillesse ? Par souci de concision, nous avons séparé la majorité de ces derniers en annexe, sauf exception.

Les raisons de cette thèse, sa pertinence, son importance même, sont multiples. Elle nous permet d'abord de réfléchir sur les différentes manières d'aborder le témoignage d'Élisabeth, que ce soit sous l'angle de la condition féminine, de la

¹¹³ Armando Saitta, *Filippo Buonarroti. Contributi alla storia della sua vita e del suo pensiero*, vol. 2, Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 1951, 315 p.

¹¹⁴ Paul Coutant [Stéfane-Pol], *La jeunesse de Napoléon III, correspondance inédite de son précepteur, Philippe Lebas*, Paris, F. Juven, 1902, 380 p.

construction de l'identité, du passage de la mémoire et l'histoire, ou du rôle joué par la littérature et par la fiction dans l'appréhension de l'histoire. Nous observons ensuite les implications pour la recherche historique et historiographique des écrits d'Élisabeth Duplay-Le Bas. Ceux-ci permettent de remettre en question plusieurs clichés, idées préconçues ou interprétations simplifiées, manquant souvent de nuances, sur la Révolution française, spécifiquement sur la période de l'an II, que l'on tente de faire cadrer dans une analyse idéologique, qu'elle soit marxiste, psychanalytique, ou féministe. L'historiographie révolutionnaire est parfois coincée dans des culs-de-sac faisant croire qu'il n'y a plus rien à dire sur l'an II. Les mémoires d'Élisabeth Duplay-Le Bas prouvent le contraire. Même s'ils sont courts, ils sont immensément riches de détails sur la vie quotidienne et politique d'une femme de son groupe social. En quelques paragraphes, parfois au simple détour d'une phrase, nous découvrons un monde qui reste à explorer et, surtout, à comprendre.

Nous allons explorer ces différents éléments dans trois chapitres, après une section dédiée à présenter et à annoter les sources principales de notre corpus.

Notre premier chapitre consiste à présenter les aléas de la transmission de la mémoire et de sa mise en récit à travers la genèse du projet d'écriture du manuscrit d'Élisabeth Duplay-Le Bas, de même que la participation de cette dernière à cette mémoire. Nous allons aborder la spécificité de son témoignage, soit celui d'une femme robespierriste, et les conséquences de ces identités sur la recherche historique.

Notre second chapitre est une courte réflexion, à partir d'une des anecdotes concernant la mise en récit du manuscrit, permettant d'approfondir l'impact des transformations révolutionnaires sur la vie privée. Ce chapitre sert de transition vers le troisième et dernier chapitre, où nous observerons comment les réformes sur la domesticité – en commençant par le désir d'abolir la « classe domestique » – eurent un impact évident sur la famille, l'éducation et, bien sûr, les femmes. Nous croyons qu'il

est plus juste de parler d'androcentrisme que de patriarcat lorsqu'il est question de la Révolution, en particulier des deux premières années de la jeune République, autant du point de vue politique que culturel.

Après une digression un peu longue mais nécessaire sur le concept de « communauté des affections » développé par Saint-Just, nous verrons enfin comment celui-ci est à la fois une influence et une source d'inspiration sur la construction de la « Maison Duplay » comme lieu de sociabilité et comme lieu politique où se développent des réseaux militants, mémoriels et même historiens.

**ÉDITION CRITIQUE DU MANUSCRIT D'ÉLISABETH DUPLAY-LE BAS
ET AUTRES DOCUMENTS PERTINENTS**

1. Le manuscrit, ou les mémoires proprement dits, et les « notes éparses » (à partir de 1843)

Paul Coutant¹, sous le pseudonyme de Stéphane-Pol, publie le manuscrit d'Élisabeth Duplay-Le Bas en novembre² 1900 dans le chapitre VIII de son étude sur le conventionnel Philippe Le Bas³. Il est présenté ainsi à la toute fin du chapitre précédant : « Rien ne montrera mieux la place véritable qu'occupait Robespierre au foyer des Duplay que l'écrit suivant de Mme Le Bas »⁴. Une version parfois abrégée, raccourcie ou tronquée paraît simultanément le 1^{er} novembre 1900 dans *La Nouvelle revue*⁵. Nous avons identifié les quelques différences entre les deux versions en notes dans notre édition du texte.

Le texte reproduit par Paul Coutant a peu de divisions internes. Il y a quelques séparations illustrées par une série de points dont nous ignorons la raison (début d'un autre feuillet ? notes diverses ayant été groupées ainsi par Coutant ?). Sinon, le texte est plutôt continu à l'exception de la coupure nette dans le récit que présente Thermidor.

Nous pouvons identifier quatre principales sections dans ce texte :

¹ Pour plus de détails sur ce personnage, voir Florent Hericher, *Philippe Le Bas (1794-1860), Un républicain de naissance*, Paris, Librinova, 2021, p. 436-446. (Note : nous utilisons la version numérique de son livre. La numérotation des pages ne correspond peut-être pas exactement à la version imprimée.)

² Tel que précisé dans la dédicace à ses filles, Marie-Aimée et Marcelle Coutant-Le Bas : Paul Coutant [Stéphane-Pol], *Autour de Robespierre : Le conventionnel Le Bas, d'après des documents inédits et les mémoires de sa veuve*, Paris, E. Flammarion, 1901, p. VI.

³ *Ibid.*, p. 102-150.

⁴ *Ibid.*, p. 101.

⁵ Il s'agit du numéro de novembre-décembre de 1900, mais selon un compte-rendu contemporain de la publication, le manuscrit paraît le 1^{er} novembre : Charles-Henry Hirsh, « Les Revues », *Mercure de France*, n° 12, 1^{er} décembre 1900, p. 814.

- 1) La plus longue partie, la plus continue et achevée, couvre la période de sa première rencontre avec Philippe Le Bas jusqu'à son départ de Saverne, après l'avoir accompagné en mission.

Dans ce récit, nous pouvons dégager certains épisodes : 1) sa première rencontre, accompagnée de Charlotte Robespierre, avec Philippe Le Bas à la Convention nationale le 24 avril 1793 ; 2) une deuxième rencontre (non-datée) où se déroule l'échange accidentel d'une bague appartenant à Élisabeth et d'une lorgnette appartenant à Philippe ; 3) une période de maladie, où elle séjourne à la campagne à Chaville chez Marie-Josèphe-Claire Panis, puis à Sèvres où elle fait une rencontre traumatisante avec Georges Danton, qui tente de l'embrasser de force ; 4) son retour à Paris et, après deux mois d'absence, comment elle retrouve Philippe au Club des Jacobins : ils confessent leurs sentiments l'un pour l'autre, se rendent leur objet respectif, et il la demande en mariage à sa mère ; 5) la discussion qui suit entre ses parents et Maximilien Robespierre, pendant la nuit, et avec Philippe le lendemain matin ; 6) une soirée non-datée, possiblement au mois de juillet 1793, où Philippe lui partage les médisances que Guffroy, un député du Pas-de-Calais, lui avait fait part au sujet de sa fiancée, et les suites de cet événement fâcheux ; 7) la décision de la date de leur mariage, qui doit être remise puisque Philippe doit se rendre en mission du 2 au 21 août 1793, suivie d'une conversation douloureuse avec Maximilien ; 8) leur mariage le 10 fructidor (26 août 1793), suivi d'une nouvelle séparation, en raison du départ en mission de Philippe avec Saint-Just en Alsace, à partir du 17 octobre 1793 ; elle apprend qu'elle est enceinte ; 9) Philippe et Saint-Just interrompent brièvement leur mission, reviennent à Paris, et repartent avec Élisabeth et Henriette Le Bas, la sœur de Philippe, pour l'Alsace ; 10) son séjour à Saverne et sa rencontre avec une jeune servante alsacienne. Le récit s'interrompt ici, suivi de trois lignes de points.

Ses souvenirs de Maximilien et de Charlotte Robespierre s'échappent ici et là, ponctuant le texte de manière plus décousue et parfois répétitive. Le récit devient

fragmentaire avec l'approche de Thermidor, son emprisonnement et ses suites. Elle dit peu sur cet événement traumatique en comparaison avec ce qui précède.

- 2) La section suivante est intitulée : « *Catastrophe du 9 thermidor* ». Elle est composée de deux brefs fragments sur l'avant-Thermidor (qui auraient facilement pu être mis par Paul Coutant dans les notes éparses, mais qui servent ici de pont chronologique) et une section plus continue sur Thermidor, sur son arrestation et sur son emprisonnement.
- 3) Un texte beaucoup plus court autour d'une anecdote mettant en scène le député Rovère, membre du Comité de sûreté générale, après sa sortie de prison⁶. L'indication de l'âge de son enfant (« dix mois à peine, » écrit-elle) permet de le situer au mois d'avril 1795.
- 4) Enfin, lesdites « notes éparses » jointes au manuscrit transcrit par Coutant, composées de huit fragments. Comme l'indique leur titre, il s'agit surtout de notes fragmentaires sur différents sujets. Nous avons d'abord considéré les séparer dans leur propre section, mais nous les avons réintégrés dans le texte principal de la transcription lorsque notre vision du texte et de sa cohérence changea. Il est évident qu'elles appartiennent au même projet, au même jet d'écriture.

⁶ On sait qu'elle fut mise en liberté par un arrêté du Comité de sûreté générale le 18 frimaire an III (8 décembre 1794). (Annexe C, *infra*, p. 461-462.)

TRANSCRIPTION⁷ DU MANUSCRIT D'ÉLISABETH LE BAS⁸

Ce fut le jour où Marat fut porté en triomphe à l'Assemblée⁹ que je vis mon bien-aimé Philippe Le Bas pour la première fois.

Je me trouvais, ce jour-là, à la Convention Nationale avec Charlotte Robespierre. Le Bas est venu la saluer ; il resta longtemps près de nous et demanda qui j'étais. Charlotte lui dit que j'étais une des filles de l'hôte de son frère aîné. Il lui fit quelques questions sur ma famille ; il demanda à Charlotte si nous venions souvent à l'Assemblée, et dit que tel jour il y aurait une séance bien intéressante. Il l'engagea beaucoup à y venir.

Charlotte demanda à ma bonne mère l'autorisation de m'y emmener avec elle. À cette époque, ma mère l'aimait beaucoup ; elle n'avait pas encore à s'en plaindre¹⁰.

⁷ « Je reproduis ce manuscrit sans en altérer le texte, sans en redresser le style, un peu fruste et souvent incorrect ; les femmes de cette époque, grandes par les sentiments, n'étaient point des femmes de lettres. » (Note de Paul Coutant, *Autour de Robespierre...*, *op. cit.*, p. 102.)

⁸ Cette transcription reproduit celle donnée par Paul Coutant dans son « Chapitre VIII », *Autour de Robespierre... op. cit.*, p. 102-150 (ci-après appelée « version livre »). Il existe une autre version du manuscrit, plus courte, publiée par Coutant dans *La Nouvelle Revue*, tome VII : novembre-décembre, Paris, 1900, p. 77-106 (ci-après appelée « version article »). Nous avons identifié les différences entre les deux versions en notes de bas de page.

⁹ Le 24 avril 1793. Jean-Paul Marat est acquitté par le Tribunal révolutionnaire, dont le jury lui est majoritairement acquis, et retourne triomphant à la Convention. La veille, celle-ci, alors contrôlée par les Girondins, l'avait mis en arrestation pour dénonciations calomnieuses.

¹⁰ Charlotte Robespierre entre rapidement en conflit avec la famille Duplay, particulièrement Françoise Vaugeois, la mère, dont elle dénonce, dans ses mémoires, l'ascendance sur Maximilien (voir chapitre 3, *infra*, p. 322-323, 337). Son rôle de « maîtresse de maison » et d'« organisatrice du foyer de ses deux frères » est usurpé par Françoise (Alexandre Cousin, *Philippe Le Bas et Augustin Robespierre : Deux météores dans la Révolution française*, Paris, Bérénice, 2010, p. 68). Elle prend avec Augustin un appartement rue Saint-Florentin, où elle persuade Maximilien de rester pendant quelque temps (en septembre 1793 selon Ernest Hamel), mais cela ne dure pas. Maximilien tombe malade. Les hostilités reprennent entre Françoise Vaugeois et Charlotte Robespierre, et Maximilien retourne vivre chez les Duplay jusqu'à la fin de sa vie. Les relations entre Charlotte et ses frères restent tendues, et ses fréquentations, de même que son comportement après Thermidor, l'opposent également à Élisabeth Duplay-Le Bas, malgré l'affection témoignée par les deux femmes pour l'une et l'autre dans leurs mémoires respectifs (Charlotte Robespierre, *Mémoires*, Paris, Nouveau Monde, 2006, p. 81-82).

Ma¹¹ mère était si bonne qu'elle ne lui refusait jamais rien de ce qui pouvait lui faire plaisir. Elle me permit de l'accompagner plusieurs fois.

Donc, je fus avec elle à la Convention.

Elle occupait un appartement sur le devant, dans la maison de mon père, rue Saint-Honoré¹². J'avais aussi beaucoup d'amitié pour elle, et je me faisais un plaisir d'aller la voir souvent ; quelquefois même je me plaisais à lui friser les cheveux et à m'occuper de sa toilette. Elle aussi paraissait m'affectionner beaucoup.

Ma mère nous voyait avec plaisir porter de l'attachement à Robespierre et à sa famille. Pour nous, nous l'aimions comme un bon frère ! Il était si bon ! Il était notre défenseur lorsque ma mère nous grondait. Cela m'arrivait quelquefois : j'étais bien jeune, un peu étourdie¹³ ; il me donnait de si bons conseils que, toute jeune que j'étais, je les écoutais avec plaisir.

Lorsque j'avais quelque chagrin, je lui contais tout. Ce n'était pas un juge sévère : c'était un ami, un frère bien bon ; il était si vertueux ! Il avait pour mon père et ma mère de la vénération. Nous l'aimions tous bien tendrement.

¹¹ Dans la « version livre », Paul Coutant insère juste avant ce paragraphe un portrait d'Élisabeth Duplay-Le Bas appartenant à son petit-fils, Léon Grujon Le Bas (1834-1907), *op. cit.*, p. 103.

¹² Dans ses mémoires, Charlotte Robespierre écrit être descendue d'Arras chez la famille Duplay en 1792, suivant probablement son frère cadet, Augustin, qui avait également été élu à la Convention comme député de Paris. Maximilien résidait chez les Duplay depuis le milieu du mois d'août 1791 (A. Mathiez, « À quelle date Robespierre s'est-il installé chez Duplay ? » *Annales révolutionnaires*, vol. 3, n° 1, janvier-mars 1910, p. 107.) « Duplay avait loué 'à Robespierre l'aîné et le jeune pour le terme et à compter du premier octobre mil sept cent quatre vingt treize, vieux stîle, le petit appartement sur le derrière où nous sommes, tout meublé, ainsy qu'un appartement de corps de logis sur la Rue non meublé, le tout moyennant la somme de mille livres par an et ce sans bail, etc.' ». Charles Vellay dit erronément, en note, que « le bail » aurait disparu dans l'incendie des Archives de l'Hôtel de Ville de 1871, mais il s'agit sans doute plutôt de cette entente, dont il trouva la transcription dans la *Revue des conférences et des arts*, 23 janvier 1879, p. 203. (« Notes et Glanes », *Annales révolutionnaires*, vol. 1, n° 2, avril-juin 1908, p. 345, n. 1.)

¹³ Élisabeth se décrit à plusieurs reprises comme « l'étourdie » de la maisonnée.

Enfin Charlotte vint me chercher pour assister à une séance qui devait être bruyante. Le Bas vint près de moi ; pour la première fois, il m'adressa la parole pour me dire des choses bien bonnes. Il dit à Charlotte qu'il y aurait une séance de nuit, qu'elle devait être fort intéressante, qu'il fallait demander la permission pour que je vinsse avec elle.

Charlotte n'eut pas de peine à l'obtenir. Elle était sœur de Robespierre, et ma mère la regardait comme sa fille. Pauvre mère ! Elle croyait Charlotte aussi pure et aussi sincère que ses frères. Grand Dieu ! cela n'était pas !

Nous nous rendîmes donc à cette séance. Nous avons emporté des oranges et quelques sucreries. Charlotte en offrit à Le Bas et à son jeune frère.

Ces messieurs, après être restés quelque temps près de nous, nous quittèrent pour aller voter.

Je demandai à Charlotte si je pouvais offrir une orange à Le Bas ; elle me dit que oui. J'étais heureuse de pouvoir lui témoigner une attention. Il accepta avec plaisir. Qu'il me parut bon et respectueux !

Comme je l'ai dit déjà, mademoiselle¹⁴ Robespierre paraissait se plaire avec moi.

À une autre séance de l'Assemblée¹⁵, où nous nous trouvions encore ensemble, elle me prit une bague que j'avais au doigt. Le Bas s'en aperçut et la pria de la lui faire voir, ce qu'elle fit. Il regarda le chiffre qui y était gravé, et il fut obligé, dans ce moment, de s'éloigner pour donner son vote, sans avoir le temps de remettre

¹⁴ Dans la « version article », la transcription reproduit ici plutôt « M^{lle} », *op. cit.*, p. 78.

¹⁵ Nous n'avons pas réussi à la dater.

la bague, ce qui me causa un grand tourment ; car il ne put me la rendre, et je ne l'avais plus au doigt. Nous chérissions tous notre bonne mère et nous tremblions de lui faire du chagrin.

A cette même séance, Le Bas nous avait prêté une lorgnette, à Charlotte et à moi. Il revint, un instant, parler à Mlle Robespierre de ce qui venait de se passer à la séance ; je voulus lui rendre la lorgnette ; il ne voulut pas la reprendre et dit que nous allions en avoir encore besoin. Il me pria de vouloir bien la garder¹⁶. Il s'éloigna encore, et, dans ce moment je priai Charlotte de lui redemander ma bague ; elle me le promit, mais nous ne revîmes plus Le Bas.

Il avait chargé Robespierre le jeune de nous faire ses excuses et de nous dire qu'il se trouvait indisposé et qu'il avait été obligé de partir bien à regret. Et moi aussi j'avais du regret de n'avoir pas ma bague et de n'avoir pu lui remettre sa lorgnette. Je craignis de déplaire à ma mère et d'être grondée ; cela me tourmentait beaucoup. Ma mère était bonne, mais très sévère.

Charlotte me dit, pour me consoler : « Si ta mère te demande ta bague, je lui dirai comment la chose s'est passée ». Tout cela me rendait bien malheureuse : c'était la première fois qu'une chose pareille m'arrivait.

Depuis cette époque-là, nous n'eûmes plus l'occasion de retourner à la Convention¹⁷. Charlotte me dit d'être tranquille pour ce qui me tourmentait tant. Elle

¹⁶ Dans la « version article », un portrait de Philippe Le Bas entrecoupe cette phrase (p. 79).

¹⁷ Vu la dernière référence chronologique, il est fort possible que cette période corresponde au moment conduisant à la chute des Girondins, pendant les journées du 31 mai et du 2 juin. Il semble plus que probable que les femmes Duplay et Robespierre préfèrent éviter les lieux. La Convention est alors un lieu de haute tension entre les femmes emportées dans la querelle entre Girondins et Montagnards. Le 13 mai 1793, Anne-Josèphe Théroigne de Méricourt est prise à partie et agressée par d'autres femmes (qu'on dit « jacobines », « tricoteuses », « femmes de la Halle », « ex-septembriseuses », ou encore « furies » selon l'auteur et ses allégeances) avant d'être rescapée par Jean-Paul Marat.

me dit aussi que M. Le Bas était bien malade¹⁸ et ne pouvait plus revenir à l'Assemblée.

J'avoue que cette nouvelle me fit grande impression. Je ne pouvais me rendre compte de cela : moi, si jeune et si gaie, je devins triste et rêveuse ; tout le monde s'aperçut de ma tristesse, jusqu'à Robespierre, qui me demanda si j'avais quelque chagrin ; je l'assurai que je n'avais rien, que ma mère ne m'avait pas grondée, que je ne pouvais pas me rendre compte de ce que j'éprouvais. Il me dit avec bonté : « Petite Élisabeth, regardez-moi comme votre meilleur ami, comme un bon frère ; je vous donnerai tous les conseils dont a besoin votre âge. » Plus tard, il vit combien j'avais de confiance en lui.

Depuis longtemps, je n'entendais plus parler de Le Bas, et je ne savais à qui m'adresser pour en avoir des nouvelles.

À cette époque, nous allions souvent, en famille, nous promener aux Champs-Élysées ; nous choisissions ordinairement les allées les plus retirées. Robespierre nous accompagnait souvent dans ces promenades. Nous passions ainsi d'heureux instants ensemble. Nous étions toujours entourés de pauvres petits Savoyards, que Robespierre se plaisait à voir danser ; il leur donnait de l'argent : il était si bon ! C'était pour lui un bonheur que de faire du bien : il n'était jamais plus content que dans ces moments-là. Il avait un chien, nommé *Brount*¹⁹, qu'il aimait beaucoup ; la pauvre bête lui était très attachée.

¹⁸ Nous n'avons pas réussi à dater cette maladie.

¹⁹ Une lettre de Maximilien Robespierre de 1788 adressée à M^{lle} Dehay fait mention d'un petit chien qu'elle élevait alors pour Charlotte. Il s'agit peut-être du même chien qu'il ramena d'Arras en novembre 1791. (Peter McPhee, *Robespierre: A Revolutionary Life*, New Haven et Londres, Yale University Press, 2012, p. 139.)

Le soir, au retour de la promenade, Robespierre nous lisait les ouvrages de Corneille, de Voltaire, de Rousseau ; nous l'écoutions en famille avec grand plaisir ; il faisait si bien sentir ce qu'il lisait ! Après une heure ou deux de lecture, il se retirait dans sa chambre en nous donnant le bonsoir à tous. Il avait un profond respect pour mon père et ma mère ; aussi le regardaient-ils comme un fils, et nous comme un frère.

Depuis quelque temps, ma santé était moins bonne ; mes parents s'en aperçurent et prirent la résolution de m'envoyer passer un mois à la campagne, chez Mme Panis²⁰ (à Chaville²¹). Elle eut pour moi tous les soins d'une mère ; elle me menait promener dans de très beaux jardins.

Un jour entre autres, elle me mena à Sèvres, dans une maison de campagne habitée par Danton²². Je ne l'avais jamais vu ; mais grand Dieu ! qu'il était laid ! Nous le trouvâmes avec beaucoup de monde, se promenant dans un très beau jardin. Il vint à nous et demanda qui j'étais à Mme Panis, qui lui répondit que j'étais une des filles de l'hôte de Robespierre.

²⁰ Marie-Josèphe-Claire Santerre (1755-1838), sœur du général Antoine-Joseph Santerre (1752-1809), et épouse d'Étienne-Jean Panis (1757-1832), membre du Comité de sûreté général de septembre 1793, dont il se retire en nivôse an II (décembre 1793-janvier 1794). Les liens entre Panis et Desmoulins sont documentés (Panis devient le précepteur d'Horace, le fils de Camille et de Lucile Desmoulins). Il est donc fort probable que Mme Panis connaisse également bien Danton. Le moment décrit par Élisabeth se déroule soit vers la fin du printemps 1793 ou au début de l'été 1793, soit bien avant la brouille avec les Dantonistes. Voir : Charles Vellay, « Panis précepteur d'Horace Desmoulins », *Revue historique de la Révolution française*, vol. 3, n° 9, janvier-mars 1912, p. 116-119 ; P. Caron, *Archives du Comité de sûreté générale*, Archives nationales, Pierrefitte-sur-Seine, 1954. En ligne : https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/FRAN_IR_003810

²¹ Commune en Hauts-de-Seine, située entre Paris et Versailles.

²² Confirmé par une enquête de l'administration des domaines faite par les membres du comité de surveillance de la commune de Sèvres, le 15 frimaire an III, dont une copie se trouve dans : Jean-François Robinet, *Danton: mémoire sur sa vie privée*, Paris, Charavay, 1884, p. 288-289. « Nous ci-devant membres du comité de surveillance de la commune de Sèvres, ci-dessous signés, attestons à tous ceux à qui il appartiendra que le citoyen Pierre-Michel Dauvergne a été constitué gardien des scellés dans une maison à Sèvres, où le nommé Danton, député, tombé sous le glaive de la loi, occupait un logement [...]. »

Il lui dit que je paraissais souffrante, qu'il me faudrait un bon ami, que cela me rendrait la santé. Il avait de ces formes repoussantes qui font peur. Il s'approcha de moi, voulut me prendre la taille et m'embrasser. Je le repoussai avec force, quoique bien faible encore.

J'étais bien jeune²³ ; mais sa figure me fit tellement peur que je priai instamment Mme Panis de ne plus me ramener dans cette maison ; je lui dis que cet homme m'avait tenu des propos affreux, tels que je n'en avais jamais entendus. Il n'avait aucun respect pour les femmes, encore moins pour les jeunes personnes.

Mme Panis parut regretter de m'avoir menée dans cette maison et me dit qu'elle ne connaissait pas cet homme sous ce rapport ; elle m'assura que nous ne retournerions plus chez lui et m'apprit alors que c'était Danton ; elle m'engagea à ne pas parler à ma mère de ce qui s'était passé, parce que cela pourrait lui faire de la peine, et qu'elle ne voudrait plus me laisser venir chez elle. J'avoue que cette recommandation ne me plut pas, car notre bonne mère nous avait élevées dans l'habitude de ne jamais rien lui cacher.

Je ne voulais même plus rester à la campagne ; mais mon frère²⁴ vint me voir, et nous y passâmes encore quelques jours ; et nous repartîmes pour Paris.

²³ Elle a 20 ans. Nous sommes au début de l'été 1793. Son anniversaire est le 16 août.

²⁴ Jacques-Maurice Duplay (1778-1847). Le plus jeune des enfants Duplay et le seul garçon. Dans l'épisode décrit par Élisabeth, il est alors âgé de 15 ans. Il accompagne Philippe Le Bas en mission aux armées du Rhin et de la Moselle. La vie de Jacques-Maurice est politisée très tôt, il est impliqué peut-être un peu malgré lui dans la tourmente thermidorienne. Déjà visé par un décret d'arrestation du Comité de sûreté générale le 9 thermidor avec son père et sa sœur Élisabeth, ils sont arrêtés le lendemain. L'emprisonnement, les transferts de prison et les interrogatoires sont conservés dans AN F7 4694 Duplay. Jacques-Maurice est remis en liberté un an plus tard, le 9 thermidor an III, mais, impliqué par Babeuf dans la conjuration des égaux, il est arrêté de nouveau le 27 floréal an IV et mis en liberté que le 7 prairial an V. Paul Coutant cite un témoignage très instructif, issu de la collection privée de la famille Le Bas, livré par Jacques-Maurice dans une note distribuée en 1815 à la Chambre des députés, alors qu'il est membre de la Commission administrative des hospices civils de Paris. (Annexe C, *infra*, p. 472-473. Voir aussi Annexe A, *infra*, p. 404.)

Dieu ! que je me trouvais contente de revoir mes parents ! J'avais tant besoin de tout raconter à ma mère ! La figure affreuse de cet homme me poursuivit partout.

Ma mère ne trouva pas ma santé beaucoup meilleure ; elle me fit plusieurs questions, me demanda ce que j'avais fait à Chaville et si je m'y étais amusée, si je m'étais beaucoup promenée et où nous avions été. Pauvre mère ! Je ne pus rien lui cacher ; elle parut très contrariée de cela et me demanda si je voudrais encore retourner à Sèvres ; mais je lui dis non avec tant d'empressement qu'elle ne me parla plus de rien.

J'étais toujours bien triste ; notre bon ami Robespierre chercha tous les moyens de savoir ce que j'avais, me dit que cette tristesse n'était pas naturelle à mon âge, d'autant plus que j'avais toujours été gaie jusqu'alors.

Que lui répondre ? Je ne pouvais me résoudre à lui expliquer le motif de ma tristesse²⁵ !

À mon retour, j'allai voir Charlotte ; je craignais de lui parler de Le Bas ; j'avais peur qu'elle ne pensât que c'était au sujet de la bague. Elle parut contente de me voir et me trouva aussi changée. Je lui demandai alors s'il y avait longtemps qu'elle n'avait été à la Convention ; elle me répondit que oui, et je ne pus en savoir davantage.

Combien j'aurais désiré entendre parler de Le Bas ! Dieu ! que je souffrais ! Personne ne prononçait son nom ; il y avait près de deux mois qu'il n'avait paru à la Convention ni aux Jacobins.²⁶

²⁵ Ce sont autant le traumatisme face à ce qui s'est produit avec Danton que sa séparation avec Le Bas qui l'attristent.

Ce fut après ces deux mois d'absence²⁷ que je revis mon bien-aimé. Ma mère, étant, un jour, allée dîner à la campagne avec Robespierre, nous avait laissées à la maison, ma sœur Victoire²⁸ et moi, en nous recommandant d'aller lui retenir des places aux Jacobins, pour la séance du soir, où l'on pensait que Robespierre parlerait (les jours où l'on devait l'entendre, il y avait toujours une si grande affluence que l'on était forcé de retenir des places à l'avance). J'y allai seule²⁹ et j'arrivai de bonne heure, afin de ne pas en manquer.

Quelles furent ma surprise et ma joie quand j'aperçus mon bien-aimé ! Son absence m'avait fait verser des larmes. Quel fut mon bonheur, lorsque je le reconnus !

Je le trouvais bien changé ; lui me reconnut tout de suite et s'approcha de moi avec respect. Il me demanda de mes nouvelles et de celles de toute ma famille, ainsi que de celles de Robespierre, qu'il n'avait pas vu depuis longtemps, et pour lequel il avait beaucoup d'amitié. Enfin, après un silence de plusieurs minutes, qu'il rompit le premier, il me fit beaucoup de questions et chercha à m'éprouver.

Il me demanda si je ne devais pas bientôt me marier, si j'aimais quelqu'un, si la toilette et les plaisirs étaient de mon goût, et si, mariée et devenue mère, j'aimerais à nourrir mes enfants.

²⁶ En date du dépôt de cette thèse, nous n'avons pas encore trouvé les mois de son absence à la Convention et aux Jacobins, qui correspondent selon ses propos à une maladie.

²⁷ Nous ne pouvons pas dater cet épisode avec précision, mais nous savons qu'il doit se dérouler durant l'été 1793, après la chute des Girondins.

²⁸ Marguerite-Victoire (1771-1798), la troisième fille Duplay. Elle a laissé très peu de traces dans l'histoire. Elle est arrêtée le 13 thermidor, alors qu'elle était en route à Lille pour rendre visite à Sophie. (Voir : Edmond Leleu, « L'arrestation de Victoire et de Sophie Duplay à Lille après le 9 thermidor (inédit) », *Annales Révolutionnaires*, vol. 12, n° 6, novembre-décembre 1920, p. 512-513.) Pour ses prénoms et sa date de décès voir : Archives de Paris, V3E/D 508. En ligne, image n° 23.

²⁹ Il est extrêmement intéressant qu'elle puisse s'y rendre seule. Nous en discutons dans notre premier chapitre, *infra*, p. 197-200.

Je lui répondis que je suivrais l'exemple de ma bonne mère et lui demanderais toujours conseil.

Alors, il me dit que j'étais très bonne, il voulait me prier de lui chercher une femme très gaie, aimant les plaisirs et la toilette et ne tenant pas à nourrir elle-même ses enfants, que cela la rendrait trop esclave et la priverait des plaisirs qu'une jeune femme doit aimer.

Dieu ! que ce langage me fit de mal, de sa part ! Quoi ! me dis-je, voilà donc la manière de penser d'un homme que je croyais si raisonnable et si vertueux !

Je voulus alors m'éloigner ; mais il me pria de rester, disant qu'il avait encore à me parler ; je lui dis que s'il n'avait pas autre chose à me demander, je désirais me retirer, que sa manière de voir étant très différente de la mienne, je ne pouvais accepter la commission qu'il voulait me donner de lui chercher une femme. Je le pria de charger une autre personne de ce soin.

Je devins sérieuse ; car jamais je n'avais éprouvé tant de chagrin : il m'était pénible de découvrir de tels sentiments chez un homme que j'adorais en secret, que je croyais si bien sous tous les rapports. J'avoue que, l'ayant vu si plein de respect et d'attentions pour moi toutes les fois que je l'avais rencontré, me trouvant avec Charlotte, et que la persistance qu'il avait mise à garder ma bague et à ne pas reprendre sa lorgnette qui avait été un précieux souvenir pour moi pendant sa maladie, j'avoue que tout cela m'avait fait penser qu'il y avait entre nous un peu de sympathie. Mes illusions se trouvaient donc détruites.

Aussi cette conversation fit sur moi une telle impression que je fus près de me trouver mal. Je me disais : « Mon Dieu ! combien j'ai été imprudente de penser à lui ! Combien j'aurais à rougir, ma mère, si vous connaissiez ma faiblesse ! Combien je

mériterais d'être grondée par vous ! Mais que votre fille était malheureuse ! J'aimais et je voulais vous le cacher. »

Je vis bien alors ma faute, et je voulus à l'instant m'éloigner de lui ; mais il fit beaucoup d'instances pour me faire rester, et s'aperçut du mal qu'il m'avait fait. Il me dit : « Bonne Élisabeth, je vous ai fait bien de la peine, mais pardonnez-le[-]moi. Oui, je vous l'avoue, je voulais connaître votre manière de penser. Eh bien ! celle que je vous priais de me chercher, ma chère Élisabeth, c'est vous ; oui, mon amie, c'est vous que je chéris depuis le jour où je [vous] vis (*sic*)³⁰ pour la première fois. Je l'ai donc trouvée, celle que je cherchais tant ! Oui, mon Élisabeth, si tu veux, je demanderai ce soir ta main à tes parents ; je les prierai de faire tout de suite notre bonheur. » Il me prit alors les mains et me dit : « Mais tu ne réponds pas ? Est-ce que tu n'éprouves pas pour moi ce que je sens pour toi ? »

J'étais tellement saisie de joie que je ne pouvais lui répondre ; je croyais rêver. Il tenait toujours ma main et me priait de lui répondre. Dieu ! que j'étais heureuse ! Je lui dis alors que si mes parents consentaient à notre union je serais heureuse.

Il me pressa les mains tendrement et me dit : « Moi aussi je t'aime ; ne crains rien ; tu as affaire à un homme de bien. » – « Moi aussi, Philippe, je vous aime depuis le jour où je vous vis à la Convention avec Charlotte, à cette séance du soir... J'ai encore votre lorgnette. » – « Et moi, dit-il, j'ai ta bague ; elle ne m'a pas quittée depuis le jour où je suis tombé malade³¹ et où je ne te revis plus. Mon Dieu ! que j'ai souffert, pendant si longtemps, privé de tes chères nouvelles ! Ne pouvant plus espérer te revoir quelquefois avec Mlle Charlotte, toutes ces pensées étaient loin d'avancer ma guérison. Dix fois par jour, je t'écrivais, mais je n'osais te faire

³⁰ L'erreur se trouve aussi dans la « version article », *op. cit.*, p. 84.

³¹ La maladie qui le tint à l'écart de la Convention et du club des Jacobins, que nous n'avons pas encore pu dater avec précision.

parvenir mes lettres, dans la crainte de t'attirer du chagrin, bonne Élisabeth. Plusieurs amis vinrent me voir, mais personne ne me parlait de toi ; juge de ma douleur ! Enfin Robespierre vint un jour ; c'était le seul homme de qui j'eusse pu avoir de tes nouvelles ; mais combien j'étais malheureux ! Je ne savais comment m'y prendre pour lui en demander. Enfin, il me vint à la pensée de lui parler de ses hôtes ; il me fit le plus grand éloge de toute la famille, me parla du bonheur qu'il avait d'être chez des gens si purs, si dévoués pour la liberté. Je savais déjà cela par plusieurs de mes amis ; mais, mon Élisabeth, il ne me parla pas de toi. Mon Dieu ! que j'ai souffert pendant plusieurs jours. Ce temps fut bien long... Robespierre le jeune vint enfin me voir. Quelle joie pour moi ! J'étais plus familier avec lui : nous étions du même âge. Nous parlâmes de son frère. Enfin, je n'y pus plus tenir ; je lui parlai de ta famille, de tes sœurs ; je lui parlai de toi, mon Élisabeth. Il me fit ton éloge, me dit qu'il avait pour toi l'amitié d'un frère, que tu étais gaie, bonne, que c'était toi qu'il aimait le plus, que ta bonne mère était excellente, qu'elle vous avait bien élevées, en femmes de ménage, que votre intérieur était parfait et rappelait l'âge d'or, que tout y respirait la vertu et un pur patriotisme, que ton bon père était le plus digne et le plus généreux des hommes, que toute sa vie s'écoulait dans le bien. Il me dit que son frère se trouvait bien heureux d'être chez vous, que vous étiez pour lui sa famille, qu'il vous aimait comme des sœurs et regardait ton père et ta mère comme ses propres parents. Si tu savais, mon Élisabeth, combien j'étais heureux d'entendre parler ainsi d'une famille que j'honorais déjà, et que sa conduite envers Robespierre, envers l'ami de la liberté, m'avait fait connaître et estimer ! Je faisais des vœux pour le rétablissement de ma santé, afin de pouvoir te rencontrer comme autrefois avec Charlotte... »

Enfin, après une longue promenade et une longue conversation dans la [sic]³² jardin des Jacobins, nous vîmes arriver ma mère.

³² Erreur corrigée dans la « version article », *op. cit.*, p. 85.

Comme je l'ai dit déjà, on croyait que Robespierre lirait un discours ce jour-là, mais la séance fut remise au lendemain. Alors mon ami vint trouver ma mère dans la tribune³³ et lui demanda un moment d'entretien ; ma mère lui dit : très volontiers ; et nous nous rendîmes aux Tuileries.

Il faisait un temps superbe³⁴. Après plusieurs tours d'allée, mon ami proposa à ma mère de s'asseoir, elle y consentit ; il lui fit alors la demande de ma main. Ma mère, surprise de cette demande, lui répondit qu'elle n'était pas dans l'intention de marier la plus jeune de ses filles avant les aînées, et qu'elle en avait encore deux à marier avant moi. (À cette époque, ma sœur Sophie³⁵ avait déjà épousé M. Auzat³⁶).

Une conversation assez vive eut lieu alors entre ma mère et M. Le Bas ; il lui dit que ce n'était (*sic*) pas mes sœurs Éléonore ni Victoire qu'il aimait. C'est, dit-il, Élisabeth que j'aime depuis longtemps. Il ajouta qu'ayant été depuis deux mois malade, il avait été bien malheureux de ne pas me voir, et que n'ayant eu de mes nouvelles qu'une fois par Robespierre le jeune, il avait voulu m'écrire, mais qu'il avait toujours craint de me compromettre, qu'il m'aimait trop pour me faire de la peine, qu'enfin ce fut par un hasard heureux qu'il me rencontra allant retenir des

³³ Selon Fabien Pillet, Françoise Vaugeois-Duplay « figurait chaque jour dans les tribunes de la Convention ou des Jacobins » (Annexe D, *infra*, p. 487).

³⁴ C'est l'été.

³⁵ Marie-Sophie Duplay (1769-1842), la deuxième née des filles Duplay. Elle est arrêtée avec son époux après Thermidor et remise en liberté le 29 brumaire an III. (*Archives du Puy-de-Dôme*.) (Référence : Francisque Mège, *Le Bataillons des Volontaires*, Paris, A. Claudin Libraire-Éditeur, 1880, p. 194, n. 3.)

³⁶ Antoine Auzat (1758-1817). Il épouse Sophie Duplay le 9 octobre 1791. Avocat originaire de la ville d'Ardes, près d'Issoire (Puy-de-Dôme). Il a un frère, François, aussi connu comme Auzat cadet ou Auzat-Desgranges. Tous deux partisans de la Révolution, leurs sympathies sont toutefois davantage girondines. Antoine Auzat aurait échappé à l'emprisonnement grâce à ses liens avec la famille Duplay. (Francisque Mège, *op. cit.*, p. 194.) Il est nommé directeur des transports et convois militaires à l'armée du Nord, mais est emporté avec la chute de Robespierre. Arrêté avec son épouse après Thermidor, il change encore ses sympathies, et conteste leur emprisonnement à la Convention nationale : « Pétition à la Convention nationale, pour le citoyen Auzat, directeur des transports militaires de l'armée du Nord, et la citoyenne Auzat, son épouse (17 vendémiaire an III) » (BNF 8-LB41-1337).

places pour la séance. « Je priai, dit-il, Élisabeth de vouloir bien m'entendre un moment ; elle ne le voulut pas, craignant de vous déplaire ; je l'ai tant suppliée qu'elle finit par rester. Alors je lui dis que je l'aimais, que mon bonheur serait de l'avoir pour femme. La circonstance me sert aujourd'hui et je suis bien heureux, citoyenne, de pouvoir vous demander la main de mon Élisabeth. Si j'avais tardé à vous le demander, je sens que j'aurais employé tous les moyens pour la voir le plus souvent possible ; j'aurais pu la compromettre et lui causer du chagrin ; je l'aime trop pour cela ; d'ailleurs ce n'eût pas été agir en honnête homme que d'agir ainsi. »

Ma mère, qui désirait marier mes sœurs avant moi³⁷, dit à Philippe que j'étais trop jeune encore et un peu étourdie :

« Je l'aime comme cela, répondit-il ; je serai son ami et son mentor »³⁸.

Enfin il était tard : on allait fermer les Tuileries ; ma mère, ne voulant pas se prononcer positivement, dit qu'elle ne pouvait rien promettre sans le consentement de mon père, et engagea M. Le Bas à venir le lendemain matin, vers neuf heures ou dix heures ; elle ajouta que si mon père consentait à cette union, elle y consentirait elle-même de tout son cœur. Jugez de tout ce que j'ai dû éprouver pendant cette conversation !

Il fallut nous séparer jusqu'au lendemain. Je passai une nuit très agitée ; ma mère, en rentrant à la maison, avait parlé à mon père de la conversation qu'elle venait d'avoir avec M. Le Bas ; j'avoue à ma honte, que d'une chambre voisine de la leur, j'avais écouté leur entretien. Mon père parut content ; mais ma mère tenait toujours à marier mes sœurs avant moi. Enfin, j'entendis mon père appeler notre bon ami : il

³⁷ Nous abordons cette coutume et les transformations maritales et familiales dans le chapitre 3, *infra*, p. 283.

³⁸ La signification de ce rôle de mentor sera étudiée dans une recherche future.

était si bon que nous l'aimions plus qu'un frère. Mon père lui fit part du sujet de la conversation et lui dit : « Mon ami, c'est notre Élisabeth, notre étourdie, que M. Le Bas nous demande en mariage ». – « Je vous en félicite, répondit-il, tant mieux. Élisabeth sera heureuse ; mon cher ami, ne balancez pas un instant : Le Bas est le plus digne des hommes, sous tous les rapports ; il est bon fils, bon ami, bon citoyen, homme de talent ; c'est un avocat distingué. »

Ce bon Maximilien paraissait heureux de me voir demandée en mariage par son compatriote, et insistait pour nous auprès de mes parents ; il ajouta : « Cette union, fera, je crois, le bonheur d'Élisabeth ; ils s'aiment ; ils seront heureux ensemble ».

Il fit mon éloge et celui de mon bon ami ; ma mère fit encore quelques objections sur mon étourderie ; mais notre ami l'assura que je serais une bonne épouse et une bonne ménagère.

Il était près d'une heure du matin lorsqu'il se retira dans sa chambre en souhaitant une bonne nuit à mon père et à ma mère. J'entendis alors mon père dire : « Il n'y a pas à balancer ; après l'éloge que Robespierre vient de nous faire de son ami. »

Notre bonne mère aimait ses enfants également ; elle craignait, en mariant sa plus jeune fille la première, de nuire à ses aînées ; mon père pensait autrement et disait : « S'ils s'aiment, faut-il retarder leur bonheur ! Non, femme, il faut mettre les préjugés de côté et consentir à cette union. » Ma bonne mère, alors, parut désarmée et dit à mon père : « Eh bien ! mon ami, à demain ; il viendra pour te demander ton consentement ». Je n'entendis plus parler et fut me coucher, mais bien triste, car je craignis qu'il ne s'élevât quelque difficulté. Je ne dormis pas beaucoup, et cette nuit me parut bien longue ; j'étais levée avant le jour.

À neuf heures précises, je vis arriver mon ami. Dieu ! que le cœur me battait ! J'étais à ce moment occupée à repasser dans la salle à manger. Il passa tout près de moi et me dit, en me prenant la main qu'il serra tendrement : « Du courage, mon amie ! » Il entra dans le salon où mon père l'attendait. Je n'entendis que ces mots : « Vous savez, citoyen, ce qui me procure le plaisir de vous voir. On vous a parlé des vœux que je fais pour entrer dans votre famille ; vous savez que celle que j'aime est la dernière de vos filles ; sans une longue maladie que je viens de faire, je vous l'aurais demandée plus tôt. Ayant eu l'occasion de rencontrer quelquefois votre fille, j'ai cru m'apercevoir qu'elle comprenait et partageait mes sentiments ; mais, étant tombé malade, je ne la revis plus. Jugez de ce que j'ai dû souffrir pendant près de deux mois d'absence. »

Après une assez longue conversation dont je n'entendis pas la suite, mon père me fit venir près de lui et me dit avec sévérité qu'à cause de mon manque de confiance en ma mère, il ne consentirait jamais à mon mariage ; il me fit une longue morale qui me fit pleurer aux sanglots. Enfin mon bien-aimé vint près de moi et me dit de ne pas me faire ainsi du mal, de me consoler, que mon bon père me pardonnerait et que mes tendres parents consentaient à notre union.

Jugez de mon bonheur ! je n'y pouvais pas croire ; mon ami était si bon, si doux, si caressant, que mon père lui dit : « Allons, je veux faire le bonheur de ma fille, je vous la donne de tout cœur : c'est une bonne petite fille ; elle vous rendra heureux, je l'espère. » Quelle joie pour mon ami ! Nous sautâmes au cou de mon père et de ma bonne mère, qui pleurait d'attendrissement.

Le bon Robespierre vint partager notre joie ; ce bon ami me dit : « Soyez heureuse, Babet, vous le méritez ; vous étiez faits l'un pour l'autre. »

Alors mon père, Robespierre, Le Bas et ma mère prirent ensemble du chocolat ; pendant ce temps je retournai à mon travail ; la conversation dura jusqu'à plus de onze heures. J'étais encore dans la salle à manger lorsque Le Bas la traversa pour sortir ; il me prit la main et me dit : « Au revoir, ma bien-aimée, je dîne avec toi, ta digne famille et notre ami Robespierre. »

Ce dernier ne tarissait pas en éloges sur le compte de Le Bas ; il parla beaucoup de sa respectable famille, qu'il connaissait très bien : ils étaient encore treize enfants et avaient été vingt et un³⁹ ; leur mère⁴⁰ n'avait que cinquante ans lorsqu'elle mourut, par suite d'un saisissement : le bruit ayant couru, dans le pays, que les Espagnols étaient aux frontières, elle fut tellement frappée de cette terrible nouvelle, non pour elle-même, mais pour sa nombreuse famille, que rien ne put la rappeler à la vie. Son fils bien-aimé, Philippe, fut inconsolable. On voulut connaître la cause d'une mort si cruelle et l'on fit l'autopsie de son corps ; on découvrit que le foie et le cœur étaient attaqués.

Ce fut une perte bien cruelle pour cette famille : c'était une femme chérie de son mari, de ses enfants, bonne et humaine ; elle était la mère des pauvres. Son fils Philippe l'a pleurée bien longtemps et ne tarissait pas en éloges sur cette excellente mère. Le père de M. Le Bas⁴¹ avait été régisseur des biens de la princesse de Bergues et de Rache ; il fut aussi bailli de Frévent. Il était aimé et vénéré de tout le pays.

³⁹ Florent Hericher, *op. cit.*, p. 46 : « Ils étaient vingt-et-un enfant (*sic*) mais n'étaient désormais plus que huit ».

⁴⁰ Marie-Antoinette-Guillaine-Augustine-Joseph Hémerly, décédée le 19 juillet 1789, pendant la « Grande Peur ». Épouse Ange-François Le Bas le 14 octobre 1755 à Frévent.

⁴¹ Ange-François Le Bas, né en 1723, à Bouvigny-Boyeffles. Il décède à l'âge de 73 ans le 10 pluviôse an IV (30 janvier 1796). Il est arrêté après Thermidor, le 6 fructidor an II, et est emprisonné trois mois dans la citadelle de Doullens : voir Paul Coutant, *Autour de Robespierre...*, *op. cit.*, p. 299, et les pièces issues des archives familiales en note de bas de page, p. 299-302.

M. Le Bas continuait à venir assidûment chez mes parents. Un soir⁴², il me parut triste, lui qui, jusque-là, s'était toujours montré si gai et si heureux près de moi. Il était soucieux et un peu froid. Je voulus connaître la cause de ce changement et lui demandai s'il était encore malade ; il me répondit que non, mais qu'une chose qu'il avait apprise récemment l'affligeait beaucoup ; il hésitait à m'en faire la confidence ; cependant je l'obtins à force d'instances, et j'appris alors de lui qu'un homme de sa connaissance lui avait dit beaucoup de mal de moi, et l'avait vivement détourné de m'épouser, cherchant à lui faire croire que j'avais eu des amants et que l'un d'eux même avait dû m'épouser, ajoutant qu'il n'y avait pas de fortune dans la maison de mon père, que je n'avais pas d'ailleurs reçu d'éducation, qu'enfin, comme compatriote, il lui devait toute la vérité, et que, dans son intérêt, il lui conseillait fort de ne pas faire la sottise de m'épouser, et qu'il lui serait facile de trouver bien mieux que moi, insistant sur ce que j'avais eu des intrigues, et lui disant qu'il ferait bien de ne pas se fier à moi.

On voyait que ces calomnies avaient fait impression sur l'esprit de mon ami.

J'en étais profondément affligée, et je lui dis : « Pour ce qui est de l'instruction, si je n'en ai pas reçu une très étendue, la nature m'a fait don d'un cœur pur, et de bons et tendres parents, qui nous ont élevées sagement, nous ont donné une éducation capable de faire de nous des femmes vertueuses. » Quant aux infamies qu'on lui avait débitées sur mon compte, je lui dis que j'étais bien peinée de voir que mon Philippe ait pu y ajouter foi, et je pleurais beaucoup en lui parlant.

Il chercha alors par tous les moyens à me consoler, me dit qu'il ne croyait pas à ces calomnies, mais que, malgré lui, il avait éprouvé une grande douleur en songeant que celle qu'il avait choisie pour épouse avait pu être soupçonnée d'être

⁴² Étant donné les indications chronologiques subséquentes, il est possible que ce soit en juillet 1793.

capable de le tromper. « Vous me faites bien du mal, » lui dis-je, en versant des larmes. J'exigeai alors qu'il me fit connaître la personne de qui il tenait toutes ces horreurs : « Si vous refusez de me la nommer ; lui dis-je, je dirai tout à notre bon ami Robespierre. Il sera très fâché d'apprendre que vous ayez pu croire au mal qu'on vous a dit de moi. Il sait combien nos parents sont bons mais sévères, et comment ils nous ont élevés. »

Il vit ma douleur et me nomma enfin Guffroy⁴³ ; c'était un libraire-imprimeur.

Il me quitta ce soir-là, en m'assurant qu'il ne voulait croire que moi, et me promit de venir le lendemain de bonne heure, afin de prier mes parents de nous marier le plus tôt possible. J'étais moins malheureuse, quoique encore triste. Il me dit : « Adieu, ma bien-aimée ; oublie surtout le chagrin que je t'ai fait ; pardonne-le-moi, car j'étais bien malheureux. » Il souhaita le bonsoir à ma mère, qui l'invita à venir le lendemain dîner en famille ; cela parut lui faire plaisir ; il m'embrassa en disant : « À demain. »

Ma bonne mère, qui travaillait avec mes sœurs dans la pièce voisine du cabinet où nous avions causé, avait entendu quelques mots de notre longue conversation et s'aperçut que j'avais pleuré. Elle avait toute confiance en Philippe, d'après ce que lui en avait dit Robespierre, et nous étions fiancés. Cette bonne mère me dit d'aller lui parler dans sa chambre avant de me coucher. Je fus donc la trouver

⁴³ Armand-Benoit-Joseph Guffroy (1742-1801). Né à Arras, il est député du Pas-de-Calais à la Convention en 1792. Il est brièvement collègue de Le Bas au Comité de sûreté générale, où il entre en frimaire an II, mais dont il se retire trois mois plus tard, en ventôse. Il est exclu du Club des Jacobins dans la même période, le 1^{er} mars 1794. Il attaque Robespierre le 9 thermidor et joue un rôle important dans la Réaction thermidorienne. Il est membre de la commission dirigée par Courtois, qui eut la charge d'inventorier les papiers de Robespierre. Fait à noter, Guffroy fut très proche de Charlotte Robespierre, surtout après Thermidor. Charlotte aurait-elle pu avoir part à cette calomnie, à la suite de sa rupture avec la famille Duplay ? (Voir : « Charlotte Robespierre et ses amis », *Annales historiques de la Révolution française*, et Hector Fleischmann, « Charlotte Robespierre et Guffroy », *Annales révolutionnaires*, vol. 3, n° 3, juillet-septembre 1910, p. 321-340.)

et je lui racontai tout ce que Philippe m'avait dit. Elle me proposa d'en parler à notre ami et me dit : « Il ne faut rien lui cacher ; il connaît Philippe, et il nous dira s'il connaît le misérable qui a tenu ces odieux propos ; il faut éclairer cela ; il y va de ton honneur. » Je vis que cela affligeait beaucoup ma mère et je craignais aussi de faire de la peine à Robespierre.

Ma mère m'embrassa et me dit avec bonté : « Ne te chagrine pas ; cela ne sera rien. » Je la quittai, et malgré ses consolations, je passai une très mauvaise nuit. Il me revenait sans cesse à la pensée que mon Philippe avait pu ajouter foi aux mauvais rapports qu'on lui avait faits sur mon compte. S'il m'aimait comme je l'aime, me disais-je, il n'aurait pu croire au mal qu'on lui disait de moi ! Enfin, je fis de mauvais rêves et je fus malheureuse jusqu'au moment où je le revis.

Il vint le lendemain et s'aperçut que j'étais triste et froide ; il m'en fit le reproche en me disant : « Tu m'avais promis de ne plus t'affliger, et je vois que tu as pleuré cette nuit ; cela n'est pas bien, mon Élisabeth ; je t'aime plus que ma vie, tu le sais bien ; allons ! plus de chagrin ; j'ai bien des choses à te dire ».

Que j'éprouvais de joie à le revoir ! Ainsi qu'il me l'avait promis, il était venu de bonne heure et ne savait que faire et que dire de bon et d'aimable pour me faire oublier le passé ; mais il eut de la peine à y parvenir, car j'avais le cœur bien gros. Il me dit qu'il désirait savoir, ce jour-là même, l'époque de notre mariage. « Je voudrais, me dit-il, que ce fût plutôt aujourd'hui que demain. Quel beau jour pour ton ami et pour ma Babet ! » Ma mère alors lui dit : « Vous avez fait bien du chagrin à votre Élisabeth ; j'ai voulu savoir sa peine ; elle me l'a confiée ; savez-vous, mon fils, que cela est affreux d'attaquer l'honneur d'une jeune fille ; c'est épouvantable ! »

Il répondit que cela était, en effet, affreux sous tous les rapports, et dit à ma mère qu'il voudrait lui parler un moment en particulier. Il m'embrassa, en me disant :

« J'ai à dire à notre mère des choses que toi, mon amie, tu ne peux pas entendre, et que plus tard je te dirai. »

Il raconta alors à ma mère (ce que j'ai su depuis), qu'il était allé, ce jour-là, chez Guffroy⁴⁴, et lui avait demandé d'où il savait tout ce qu'il avait dit de moi, qu'il voulut connaître toute la vérité, et que si ce qu'il avait dit de ma conduite était vrai, il ne m'épouserait pas et ne me reverrait jamais. Guffroy lui dit alors : « Écoutez, j'ai ma fille aînée qui est charmante, qui a reçu de l'éducation et à qui je donnerai une fort jolie dot ; ce serait, en outre, une compatriote⁴⁵ ; mon cher Le Bas, épousez ma fille, et vous serez le bienvenu dans ma famille. »

Philippe avait, à ce qu'il paraît, appris de source certaine beaucoup de choses sur la conduite de cette jeune personne, et savait même qu'elle était grosse, ayant eu une liaison avec le prote⁴⁶ de son père. Il répondit donc avec humeur : « Guffroy, vous me voulez trop de bien ; je vous remercie du mal que vous m'avez dit de Mlle Duplay, mais je ne veux être père que de mes œuvres ».

Guffroy, furieux du refus, fit plus tard tous ses efforts pour troubler notre bonheur, mais il n'y parvint pas. La grossesse de sa fille n'était que trop certaine, car elle accoucha quatre mois après mon mariage.

Ce méchant homme était connu peu avantageusement sous plus d'un rapport ; il ne savait que médire sur le compte de tout le monde ; il était méprisé de tous et mal

⁴⁴ Armand-Joseph Guffroy rapporte également l'anecdote : « Ce jeune homme [Le Bas] pour qui j'avois eu de l'estime, et à qui j'avois été quelquefois tenir compagnie pendant une maladie, cessa de me voir, quand je le vis fréquenter assiduellement Hébert et David ; et quand je lui eus dit la vérité sur la fille de Duplay qu'il épousa malgré les récits fidels que je lui fis. » (*Les secrets de Joseph Lebon et de ses complices*, Paris, Imprimerie de Guffroy, 1795, p. 116, n. 1.)

⁴⁵ Voir notre commentaire sur cette préséance de l'origine territoriale dans le chapitre 3, *infra*, p. 324.

⁴⁶ *Prote* : chef d'atelier dans une imprimerie.

vu de ses collègues⁴⁷. Il était député du département du Pas-de-Calais à ce que je crois, mais je ne l'ai jamais vu chez mon père⁴⁸. Les deux frères Robespierre avaient pour lui un grand mépris⁴⁹.

Ce jour-là, pendant le dîner, Philippe parla à Robespierre de tout ce qui s'était passé. Notre bon frère gronda Philippe et lui dit qu'il avait eu grand tort de ne pas lui en parler en premier, parce qu'il nous aurait épargné bien du chagrin à tous les deux : « Pauvre petite, me dit-il, reprenez votre gaîté, cela n'est rien. Philippe vous aime bien ; il est heureux d'avoir son Élisabeth. »

Il nous prit la main à l'un et à l'autre et nous la pressa ; il semblait nous donner sa bénédiction. Pauvre ami ! tu avais pour nos parents la tendresse d'un bon fils, et pour nous la tendre amitié d'un bon frère ; nous te le rendions bien, car nous t'aimions sincèrement !

Après le dîner, j'entendis mon Philippe demander à mes parents de fixer l'époque de notre mariage, disant que le plus tôt possible serait le plus heureux pour lui. Robespierre appuya la demande et dit : « Il a raison ; il faut terminer ce mariage. »

Mes parents demandèrent que ce fût dans deux décades⁵⁰, afin d'avoir le temps de préparer mon trousseau et notre logement. Mon père, propriétaire, à cette époque, de plusieurs maisons⁵¹, en avait dans ce moment une vacante, rue de

⁴⁷ Voir ses activités à Arras, par exemple sa campagne contre Le Bon, dans son ouvrage *Les secrets de Joseph Lebon et de ses complices*, op. cit. Voir aussi : chapitre 3, *infra*, p. 332-333, n. 352.

⁴⁸ Voir le réseau autour de la famille Duplay : chapitre 3, *infra*, p. 326-335.

⁴⁹ Mais il était proche de Charlotte Robespierre.

⁵⁰ C'est-à-dire 20 jours. Il est intéressant qu'elle utilise ici la nomenclature du calendrier républicain.

⁵¹ Archives sur quelques maisons appartenant à Maurice Duplay : Bibliothèque historique de la Ville de Paris, MS-NA-1 à MS-NA-529, Catalogue des manuscrits entrés à la bibliothèque de 1906 à 1908, par Gabriel Henriot, folios n^{os} 9, 10 et 12. En ligne :

<https://bibliotheques-specialisees.paris.fr/ark:/73873/FRCGMSUP-751045102-FG06/BHPFG061468>

l'Arcade⁵² ; il nous y donna un logement et tout fut promptement terminé pour l'époque convenue.

Mais, grand Dieu ! quel chagrin vint nous frapper encore ! Au moment d'être unis, nous fûmes séparés. Mon ami fut obligé de se rendre promptement à l'armée⁵³. Le Comité de Salut public venait de le nommer et lui enjoignait de partir le jour même⁵⁴ ; il eut à peine le temps de faire sa malle et de prendre quelque nourriture ; il vint en hâte nous dire adieu ; la chaise de poste⁵⁵ était à notre porte.

Il partit avec son cousin Duquesnoy⁵⁶, un homme pur et intègre, un patriote dévoué. Jugez de la douleur de mon bien-aimé et de la mienne ! nous voir séparés à la veille d'être unis ! Je ne pus m'empêcher de dire à Robespierre qu'il nous faisait bien du mal. « Ma bonne Élisabeth, répondit-il, la patrie avant tout lorsqu'elle est en danger ; ce départ est indispensable, mon amie ; il faut du courage ; il reviendra bientôt ; sa présence est nécessaire où on l'envoie. Vous serez bien plus heureuse, vous si patriote, de le voir revenir après qu'il aura rendu un grand service à son pays. »

J'avais tellement de douleur que je ne voulais plus être patriote⁵⁷. Je lui reprochais d'avoir fait partir mon Philippe ; il me répondit que cela faisait son éloge d'avoir à remplir une telle mission, surtout dans un moment pareil à celui où l'on se

⁵² Aujourd'hui situé dans le 8^e arrondissement. Selon Félix de Roehgude, c'était l'ancien n° 21, voir : *Promenades dans toutes les rue de Paris. VIII^e arrondissement*, Paris, Hachette, 1910, p. 15.

⁵³ Mission avec Duquesnoy à l'armée du Nord du 2 au 21 août 1793.

⁵⁴ Soit le 2 août 1793.

⁵⁵ *Chaise de poste* : voiture hippomobile légère, à deux roux, destinée à transporter une personne seule.

⁵⁶ Ernest-Dominique-François-Joseph Duquesnoy (1749-1795). Né à Bouvigny-Boyeffles, Pas-de-Calais, comme le père de Le Bas, Ange-François (manuscrit, *infra*, p. 47, n. 41). Il survit à Thermidor, alors en mission auprès de l'armée de Sambre-et-Meuse. Il rejoint « les Crêtois », les derniers Montagnards de l'an III qui s'opposent à la Réaction thermidorienne. Condamnés à mort après l'échec de l'insurrection du 1^{er} prairial an III (20 mai 1795), ils se poignent en sortant du tribunal, mais seul Duquesnoy et Romme réussissent à se tuer, les autres se blessant seulement et étant ensuite guillotines.

⁵⁷ Contraste avec son attitude après Thermidor : voir chapitre 1, *infra*, p. 230-231.

trouvait alors, qu'il fallait des hommes comme lui pour un moment comme celui-là. Il chercha, ainsi que mes bons parents, à me consoler, mais c'était inutilement ; j'étais inconsolable.

Ma santé en souffrit beaucoup ; cela alarma ma famille et notre ami, qui me promit bien de saisir un moment favorable pour le faire revenir. Ce fut encore bien long, mais il fallut attendre : j'avais confiance dans notre ami ; je savais qu'il ferait tout ce qu'il pourrait pour faire rentrer Le Bas à Paris et le faire remplacer par un de ses collègues.

Philippe m'écrivait souvent et me chargeait de dire à Robespierre que s'il ne trouvait pas le moyen de le faire revenir, il se verrait forcé de faire une absence de quelques jours pour venir à Paris se marier et me ramener avec lui, car il lui était impossible de supporter plus longtemps notre séparation, qu'il ne pouvait pas vivre ainsi et tomberait malade.

Je fis tant d'instances auprès de Robespierre, je l'obsédai si souvent, que ce bon ami fit revenir mon Philippe, qui m'écrivit de prier nos parents de tenir tout prêt pour le moment de son retour.

Il arriva, et, tout étant prêt, nous fûmes mariés à la Ville⁵⁸, par Lebert (*sic*)⁵⁹ ; c'était le 10 fructidor (26 août 1793). Quelle joie pour nous, et combien j'étais

⁵⁸ C'est-à-dire à l'Hôtel-de-Ville, également appelé la Maison-Commune. Selon Paul Coutant, p. 164-165 : « L'acte de mariage porte qu'il fut célébré à la Commune 'en présence de Jacques-Louis David, 43 ans, député, demeurant au Louvre ; Jacques-René Hébert, substitut du procureur de la commune, rue Neuve-de-l'Égalité. Témoins des époux : Maximilien-Isidore-Marie de Robespierre, 34 ans, député, rue Saint-Honoré, section des Piques; J.-Pierre Vaugeois, 61 ans, menuisier, oncle de l'épouse'. Ce document est signé: Le Bas, Élisabeth Duplay, Hébert, David, Robespierre, Vaugeois. »

⁵⁹ Elle voulait sans doute écrire Hébert. L'erreur se trouve dans les deux transcriptions publiées par Coutant.

heureuse ! Je croyais n'être plus jamais séparée de mon mari ; mais hélas ! il devait en être autrement⁶⁰.

Au bout de quelques mois, il fallut qu'il s'éloignât encore⁶¹ ; mon ami partit, la tristesse dans le cœur, et pria ma mère de me rapprocher d'elle. Cette bonne mère me trouva un petit appartement près de l'Assomption⁶², et, le surlendemain du départ de mon mari, je me trouvai rapprochée de ces chers parents. Ils étaient affligés de ma solitude, ainsi que notre ami ; mais ce dernier, ami zélé de la patrie, mettait avant tout les devoirs du bon citoyen. Il me dit : « Tu m'en veux, pauvre petite, mais tu as tort. Je vois, en ton mari, l'un des représentants les plus dévoués du pays, un de ceux sur qui repose, en ce moment terrible, le salut de la patrie. Nous sommes menacés de tous les côtés, il nous faut aujourd'hui des hommes comme lui. » Pour toute réponse, je pleurais à chaudes larmes et n'avais pas la force de me plaindre ; il était si bon pour moi et parlait avec tant de douceur ! « Il reviendra bientôt, ajouta-t-il, du courage, sois digne de lui ! »

Il vit que j'étais souffrante, me prit la main et me demanda encore si je lui en voulais : « Oh non ! lui dis-je, mon ami, vous avez toujours été si bon pour moi ! Pourrais-je vous en vouloir ! » Mes parents pleuraient aussi.

Je recevais souvent des lettres de mon mari⁶³ ; il s'inquiétait de ma santé et me recommandait d'instruire ma mère de tout ce que j'éprouvais ; ma bonne mère comprit bien que je devenais grosse, et me le dit avec joie, en m'engageant à en écrire

⁶⁰ Nouvelle séparation. Elle déménage dans un petit appartement plus près de ses parents. Elle a passé si peu de temps auprès de son époux, ce qui a dû avoir un impact sur son idéalisation/sacralisation. Voir notre commentaire dans la conclusion, *infra*, p. 375.

⁶¹ Mission avec Saint-Just en Alsace auprès des armées du Rhin, à partir du 17 octobre 1793. Ils reviennent brièvement à Paris entre les 4 et 10 décembre (14 et 20 frimaire). Ils repartiront avec Élisabeth et Henriette Le Bas.

⁶² Église Notre-Dame-de-l'Assomption, située à l'angle de la rue Saint-Honoré et Cambon.

⁶³ Voir l'Annexe E, *infra*, p. 499-524, pour une sélection de cette correspondance.

promptement à Philippe : « Qu'il va être heureux ! quel bonheur pour lui ! » Elle ajouta : « Du courage, ma fille ; ne te chagrine plus ; ménage bien ta santé ; tu deviens mère ». Cette bonne mère était si contente qu'elle annonça cette nouvelle à mon père et à notre ami, qui se réjouissait toujours de ce qui pouvait nous rendre heureux.

Pauvre ami ! On ne connaissait pas ton cœur ! Il eût tout fait pour mon mari et pour moi ; mais il plaçait toujours avant tout les intérêts de la patrie.

Il s'aperçut que ma santé s'altérait ; cela lui fit grand'peine ; il fit tout pour rappeler mon mari ; il me dit enfin un jour : « Tu vas le revoir. »

Il ne me trompait pas. Le Bas revint de l'armée⁶⁴, et me trouva bien changée ; j'avais éprouvé tant de chagrin loin de lui ! Il me dit qu'il ne partirait plus sans moi, qu'il se trouvait trop malheureux loin de son Élisabeth. Enfin nous fûmes tranquilles et heureux pendant quelque temps ; mais ce bonheur ne put durer : il fallut encore partir et se rendre à l'armée du Rhin pour faire lever le blocus de Landau⁶⁵.

Quel chagrin pour nous ! Le Bas dit à notre bon ami qu'il ne voulait pas partir sans moi, qu'il voyait bien que je ne pourrais plus supporter une aussi cruelle séparation, qu'ayant déjà fait quelques sacrifices pour le bien de son pays, il ne se sentait pas la force de compromettre la santé de sa femme par le chagrin que lui causerait une nouvelle séparation.

⁶⁴ Du 4 au 10 décembre 1793, Saint-Just et Le Bas reviennent temporairement à Paris. Un arrêté du Comité de salut public du 19 frimaire (9 décembre) étend leurs pouvoirs à l'armée de la Moselle.

⁶⁵ La ville de Landau, aujourd'hui située en Allemagne et appelée Landau in der Pfalz (littéralement : « Landau en Palatinat »), fut française de 1648 à 1815. À l'automne 1793, elle est assiégée par les armées autrichiennes et prussiennes. Elle est débloquée le 22 décembre 1793, lors de la bataille de Wœrth-Frœschwiller.

Notre ami ne voyait que trop combien j'étais affligée à l'idée d'être séparée de mon mari. Cependant il fallait partir ; Robespierre, qui avait une grande confiance en Le Bas parce qu'il connaissait bien son caractère prudent et sage, l'avait choisi pour accompagner Saint-Just, que son brûlant amour de la patrie entraînait quelquefois à trop de sévérité, et dont le caractère péchait par l'emportement.

Saint-Just aimait beaucoup mon mari ; il s'aperçut du chagrin que lui causait la pensée de me quitter. Il avait aussi de l'amitié pour moi et venait assez souvent chez nous. Il vit bien que je supporterais difficilement, dans l'état de grossesse où j'étais, le chagrin d'une nouvelle séparation.

Enfin notre providence, notre bon ami Robespierre, parla à Saint-Just pour l'engager à me laisser partir avec eux, ainsi que ma belle-sœur Henriette⁶⁶. Il y consentit, mais avec des conditions : il nous fit promettre de ne voir personne de la ville où nous allions nous rendre, de ne recevoir qui que ce soit, de n'avoir aucun rapport de société avec les habitants, et nous dit que si nous ne nous conformions pas scrupuleusement à sa recommandation, il se verrait forcé de nous faire repartir tout de suite pour Paris. Saint-Just et mon mari, qui sentaient toute l'importance de leur mission, craignaient que l'on ne s'adressât à nous pour chercher à les influencer et les troubler dans leurs devoirs.

Ma belle-sœur n'avait que dix-huit ans⁶⁷ ; nous étions trop jeunes, l'une et l'autre, pour avoir de l'expérience ; nous n'avions d'ailleurs jamais quitté notre famille, et nous ignorions à quel danger la moindre légèreté de notre part pourrait exposer Saint-Just et mon mari.

⁶⁶ Armande-Henriette-Joseph Le Bas, née le 8 octobre 1774. Fiancée à Louis-Antoine Saint-Just, elle épousa finalement Claude Cattan. Elle décède le 5 avril 1853. (Florent Hericher, *op. cit.*, p. 140.)

⁶⁷ En fait, elle vient d'avoir dix-neuf ans.

Nous partîmes enfin pour Saverne. Nous voyagions tous les quatre dans la même voiture. Saint-Just eut pour moi, en route, les attentions les plus délicates et les prévenances d'un tendre frère⁶⁸. A chaque relai, il descendait de la voiture pour voir si rien n'y manquait, de peur d'accident. Il me voyait si souffrante qu'il craignait pour moi. Il fut enfin si bon et si attentif pour ma belle-sœur et pour moi que la route ne nous parut pas longue. Mon bien-aimé fut très sensible à toutes ses bontés et lui en marqua toute sa reconnaissance.

Pour passer le temps, ces messieurs nous lisaient des pièces de Molière ou quelques passages de Rabelais, et chantaient des airs italiens ; ils faisaient tous leurs efforts pour nous distraire et me faire oublier mes souffrances.

Nous fûmes très gais ; aucun accident ne nous arriva et je me réjouissais de nous voir au terme de notre voyage. Mais nous avons encore à traverser les gorges de la montagne de Saverne⁶⁹. Ce passage me fit peur. Je croyais à chaque instant que notre voiture allait être brisée, que nous allions périr. Ces secousses me faisaient un mal affreux ; mon bien-aimé me tenait dans ses bras pour me protéger contre les secousses, mais rien ne pouvait m'empêcher d'en souffrir. Notre voiture frappait tantôt à droite, tantôt à gauche, et recevait le mouvement du roulis sur mer. À peine y avait-il, par place, la voie d'une voiture. Ce passage-là me fit bien plus de mal que tout le reste de la route.

Ce voyage fit sur moi et sur ma belle-sœur une grande impression ; jamais nous n'avions quitté nos parents ; tout nous semblait extraordinaire, à moi surtout qui étais Parisienne, et qui n'étais allée que très rarement à la campagne. Nous voyagions

⁶⁸ Saint-Just montre à peu de gens sa face privée, établissant toujours une distinction entre celle-ci et sa façade publique. Voir : Jean-Pierre Gross, « Saint-Just en mission. La naissance d'un mythe », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 191, 1968, p. 27-59 ; Alexis Philonenko, « Réflexions sur Saint-Just et l'existence légendaire », *Revue de Métaphysique et de Morale*, vol. 77, n° 3, 1972, p. 339-355 ; Bernard Vinot, *Saint-Just*, Paris, Fayard, 1985, p. 218.

⁶⁹ Possiblement le col de Saverne.

au milieu de l'hiver ; un jour (dois-je le dire à ma honte), je me mis à dire : « Mon Dieu ! quel malheur ! nous n'aurons pas de blé cette année ; la neige va détruire toute la moisson ! » (Je n'avais jamais eu l'occasion d'observer à quelle époque on fait la moisson.) Lorsque j'eus fait cette sottise, je vis bien que j'avais dit une sottise : mes amis se mirent à rire aux éclats : je compris que j'avais dit quelque chose d'absurde ; j'en fus toute confuse et je me promis de ne parler à l'avenir que de choses que je connaîtrais bien. Mes amis virent que cela m'avait fait de la peine et cessèrent de plaisanter.

Enfin je vis avec joie les portes de Saverne ; je me crus sauvée : j'avais tant souffert ! Ma belle-sœur avait mieux que moi supporté le voyage. À notre arrivée Philippe me força à prendre le lit pour me reposer de toutes mes émotions. Quelques heures après, je me trouvais bien mieux.

Nous occupions un appartement dans l'hôtel du quartier général, mais tout à fait séparé de la partie occupée par les officiers et les soldats. À peine arrivés, il fallut encore nous séparer : Saint-Just et Philippe ne prirent que quelques instants de repos, pour dîner, et furent obligés d'aller exposer leur vie en se rendant au blocus de Landau. Avant de partir, Saint-Just nous recommanda encore avec sévérité⁷⁰ d'être très prudentes et de nous conduire avec beaucoup de circonspection, nous répétant encore que, s'il en était autrement, il se verrait forcé de nous renvoyer à Paris. Mon mari me dit aussi : « Tu sais, mon Élisabeth, combien tu ferais de peine à ton Philippe. Aussi, ne voyez personne, ne recevez qui que ce soit ; vous nous compromettriez horriblement. » Ils partirent et je me séparai à grand'peine de mon mari.

⁷⁰ Saint-Just remet son masque public.

À notre arrivée, ces bons amis, dans leur prévoyance, nous avaient choisi[es] (*sic*) pour mentor, pour protecteur et pour ami, un vieillard, le maire de Saverne⁷¹, homme vénérable à cheveux blancs et décoré de l'ordre de Saint-Louis. Mes amis, l'ayant connu précédemment, avaient en lui une grande confiance, qu'il méritait sous tous les rapports. Il nous témoignait la tendresse d'un père et veillait avec sollicitude à ce que rien ne nous manquât ; il nous promenait partout et passait souvent la soirée avec nous. C'était un de ces hommes purs et respectables ; il était chéri dans le pays comme maire et comme bon citoyen. A cette époque-là j'étais très souffrante ; un père n'eût pas eu plus de soin et plus d'égards qu'il n'en eut pour moi. Il nous choisit lui-même une charmante petite bonne appartenant à une famille honnête du pays ; sage, douce, bonne, elle avait à peine dix-huit ans et était très réservée ; elle ne savait pas un mot de français, et ma sœur et moi nous ne savions pas un mot d'allemand ; jugez de la difficulté que nous avons à nous entendre ! Un jour, je lui demandai de nous avoir un pigeon pour notre dîner ; elle ne pouvait me comprendre, mais comme cette petite avait beaucoup d'intelligence, elle alla me chercher son livre de prières, me fit voir le Saint-Esprit, et parut enchantée de m'avoir devinée. Elle était très adroite, savait coudre, repasser, blanchir, faire la cuisine ; elle était, de plus, fort jolie et avait une voix charmante. Je remerciai beaucoup notre bon maire de nous avoir donné cette fille ; il me dit que s'il ne l'avait pas bien connue, ainsi que sa famille, il ne nous l'aurait pas donnée, et qu'elle était, en effet, ce qu'il y avait de mieux dans sa classe.⁷²

Elle aurait bien voulu partir avec nous ; ma sœur et moi nous l'aurions bien voulu aussi ; nous lui étions attachées ; elle savait se faire aimer ; elle serait venue à

⁷¹ Guillaume-Antoine d'Elvert (1728-1809), maire de Saverne du 31 mai 1793 au 5 juin 1794.

⁷² La « version article » dans *La Nouvelle revue* s'interrompt ici (*op. cit.*, p. 98). Les deux paragraphes suivants sont absents. On saute immédiatement « Au jardin Marbeuf » après des points de séparation marquant la coupure du récit.

Paris pour rien, plutôt que de nous quitter. Quand, après le déblocus de Landau⁷³, nos amis revinrent nous chercher, nous demandâmes à mon Philippe de prendre à notre service cette jeune fille qui nous était si attachée.

Philippe me dit : « Non, mon Élisabeth ; elle te plaît ; elle plaît à ma sœur ; moi-même je serais content de te voir cette petite qui est si bien, et surtout d'après ce que nous en dit notre respectable maire. Mais elle est trop jolie pour la faire venir à Paris ; nous serions au désespoir si elle se perdait : quelle douleur pour sa famille ! Non, mon amie, Paris est trop dangereux pour de si jeunes filles, si jolies, et étrangères, ne connaissant pas un mot de français. Je vois que cela t'afflige ; mais réfléchis bien ; ce ne sera que peine et inquiétude pour toi et pour moi ; tu es trop raisonnable pour ne pas voir que cela est impossible. » Je compris parfaitement que la chose n'était pas faisable, que c'était pour nous une trop grande responsabilité. Nous, avons éprouvé, ma sœur et moi, du chagrin de nous en séparer et surtout de lui voir couler ses larmes.

.
.
. 74

⁷³ La bataille de Wissembourg du 26 au 29 décembre 1793 aboutit avec la levée du siège de Landau. Ils reviennent à Paris au plus tard le 6 janvier 1794 (17 nivôse an II). Voir : Michel Biard, *Missionnaires de la République*, Paris, Éd. du CTHS, 2002, p. 536-537.

⁷⁴ Séparation dans le texte ainsi reproduite par Paul Coutant dans les deux versions du manuscrit. Il s'agit de la fin d'un texte qui, jusqu'ici, était continu. Que se passe-t-il ici ? Les textes suivants sont-ils sur des feuillets distincts ? Il est impossible de savoir clairement ce que cela signifie, ni si la séparation du texte vient d'Élisabeth elle-même ou de la transcription de Paul Coutant. Ce qui est clair, c'est qu'il s'agit du début de la fin pour le bonheur de la jeune épouse, et le reste du manuscrit aborde Thermidor et son veuvage.

Catastrophe du 9 thermidor.

Au jardin Marbeuf⁷⁵, peut-être quatre ou cinq jours avant le 9 thermidor, Philippe me dit : « Si ce n'était pas un crime, je te brûlerais la cervelle et me tuerais ; au moins nous mourrions ensemble... Mais non ! il y a ce pauvre enfant ! »⁷⁶

. 77

Au Champ-de-Mars⁷⁸, lorsque Babeuf⁷⁹, Bourdon⁸⁰ et d'autres dirent que Robespierre périrait de leurs mains, mon mari me dit : « La patrie est perdue ! »

. 81

Lorsqu'ils sont venus mettre les scellés chez nous, ils nous prirent toute notre correspondance intime, nos papiers de famille, et on ne nous a jamais rien rendu. Ils

⁷⁵ La rue Lincoln, dans le 8^e arrondissement de Paris, y passe maintenant. Aussi appelés « folie Marbeuf », ces jardins appartenaient dans les années 1780 à Henriette-Françoise-Michel, marquise de Marbeuf, exécutée par le Tribunal révolutionnaire le 5 février 1794. En 1812, ils sont acquis par le comte de Choiseul-Gouffier (1752-1817), qui y fait construire un hôtel. La dernière propriétaire fut la mère de la future impératrice Eugénie. Celle-ci fait raser l'hôtel en 1861. L'emplacement est d'abord nommé la rue d'Albe avant de recevoir sa domination actuelle le 16 août 1879.

⁷⁶ Sur le suicide au XVIII^e siècle et pendant la Révolution : Dominique Godineau, *S'abrégé les jours. Le suicide en France au XVIII^e siècle*, Armand Colin, Paris, 2012, 336 p. Dans l'ouvrage dirigé par Élisabeth Liris et Jean-Maurice Bizière, *La Révolution et la mort*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1991 : Philippe Goujard, « L'héroïsation en l'an II », p. 119-125 ; Jacques Solé, « Robespierre et la politique de la mort (1792-1794) », p. 127-136 ; Patrice-Louis Higonnet, « Du suicide sentimental au suicide politique », p. 137-149.

⁷⁷ Autre séparation dans le texte de Paul Coutant.

⁷⁸ Vraisemblablement une référence à la fête de l'Être suprême, le 20 prairial an II (8 juin 1794), dont les célébrations se terminent au Champ-de-Mars.

⁷⁹ François-Noël Babeuf, dit Gracchus Babeuf (1760-1797). D'abord un participant actif à la réaction thermidorienne, il se détourne du nouveau régime et change son opinion sur Robespierre.

⁸⁰ Léonard Bourdon (1754-1807). Dans la nuit du 9 thermidor, il mène l'assaut contre l'Hôtel de Ville avec Barras.

⁸¹ Autre séparation dans le texte de Paul Coutant.

n'ont jamais parlé, dans le rapport⁸² de cet infâme Courtois⁸³, d'une correspondance qu'ils ont trouvée dans les papiers de mon pauvre mari concernant les vols et les rapines faits en Belgique par ces misérables Danton, Bourdon de l'Oise⁸⁴ et Léonard Bourbon⁸⁵ [Bourdon] (*sic*) et d'autres. Jamais on n'en a parlé ; ils ont tout fait disparaître de ce qui pouvait démontrer leur crime⁸⁶.

87

Aussitôt après l'arrestation de mon mari⁸⁸, on vint mettre les scellés chez nous⁸⁹. Le gardien nous coûta cinq francs par jour. Le Bas⁹⁰ y fut amené par des agents du comité de sûreté générale pour assister à cette opération, et fut ensuite conduit à la Force⁹¹.

⁸² Edme-Bonaventure Courtois, *Rapport fait au nom des Comités de salut public et de sûreté générale sur les événements du 9 thermidor an II, Précédé d'une Préface en réponse aux détracteurs de cette mémorable journée, Prononcé le 8 thermidor an 3, la veille de l'anniversaire de la chute du tyran*, Paris, Imprimerie nationale, An IV, 280 p. (BnF : Le³⁸ 1767).

⁸³ Edme-Bonaventure Courtois (1754-1816), chargé d'inventorier les papiers de Robespierre après Thermidor.

⁸⁴ François-Louis Bourdon, dit Bourdon de l'Oise (1758-1798).

⁸⁵ Léonard Bourdon. Difficile de déterminer qui a commis l'erreur : Élisabeth dans son manuscrit ou Coutant dans sa transcription. L'erreur se trouve dans les deux publications du manuscrit.

⁸⁶ Note ajoutée en bas de page ci-après seulement dans la version de *La Nouvelle revue, op. cit.*, p. 98 : « Dans une autre note, M^{me} Le Bas les représente comme vendus à l'étranger et comme ayant perpétré leurs vols en Belgique. » Il ne précise pas de quelle note il s'agit.

⁸⁷ Autre séparation dans le texte rendue par Paul Coutant. La section suivante est coupée et abrégée dans *La Nouvelle revue, op. cit.*, p. 98. Il ne retient que les « dernières recommandations de Le Bas à sa femme ».

⁸⁸ Le 9 thermidor an II, après plusieurs heures d'une séance tumultueuse, Robespierre, Saint-Just et Couthon sont mis en état d'arrestation par la Convention. Robespierre jeune et Le Bas demandent à partager leur sort. Ils sont envoyés dans cinq prisons différentes, dispersées dans Paris, Le Bas étant envoyé à la prison de La Force. La Commune de Paris, siégeant à l'Hôtel de Ville et composée de partisans robespierristes, appelle à l'insurrection contre la Convention et les députés responsables de ce qui est perçu comme un « coup ». Ils envoient des délégués pour libérer les cinq prisonniers. C'est l'épisode dont Élisabeth fut témoin.

⁸⁹ Cette phrase est légèrement modifiée dans la « version article », *op. cit.*, p. 98-99.

⁹⁰ Pourquoi l'appelle-t-elle ici par son nom de famille, mais écrit « mon mari » dans le paragraphe suivant ? S'agit-il d'une note rédigée par Philippe Le Bas fils ou d'un ajout de Paul Coutant ?

⁹¹ Voir Annexe C, *infra*, p. 446-447. Ce document fait également mention de leur dernier lieu de résidence commun, au n° 148 rue Neuve-du-Luxembourg, et une brève description de l'habitation. Il s'agit aujourd'hui de la rue Cambon, dans le 1^{er} arrondissement. Elle réside à cette même adresse lors

Quelques heures plus tard mon mari me fit dire par un commissionnaire de lui envoyer un lit de sangles, un matelas et une couverture⁹². Je me rendis à la Force, accompagnée de ma belle-sœur Henriette, avec ces objets dans un fiacre. En y arrivant je vis à la porte de la prison une grande foule de gens exaspérés. J'appris alors que le peuple venait pour délivrer les prisonniers.

J'abandonne aussitôt la voiture pour courir vers mon mari ; nous marchons tous trois dans la direction de l'Hôtel de Ville⁹³ ; chemin faisant, il m'exhorte à retourner chez moi, me fait mille recommandations au sujet de notre fils, me prie de ne point lui faire haïr les assassins de son père : « Nourris-le de ton lait, me dit-il ; inspire-lui l'amour de sa patrie ; dis-lui bien que son père est mort pour elle ; adieu mon Élisabeth, adieu ! »⁹⁴ Là il fallut me séparer de lui. Ses derniers mots furent : « Vis pour notre cher fils ; inspire-lui de nobles sentiments, tu en es digne. Adieu, adieu ! » Et je ne le revis plus...⁹⁵.

Je revins chez moi avec sa sœur bien-aimée. Jugez de ma douleur cruelle, de mon désespoir ! Nous rencontrâmes en revenant sur le quai trois députés à cheval⁹⁶, qui paraissaient être dans un état d'exaspération horrible : c'était Barrère [*sic*], Bourdon ; je ne reconnus pas le troisième ; ils proclamaient la mise hors la loi de mon malheureux mari et celle de ses infortunés amis. Je ne savais pas ce que c'était que la

de sa sortie de prison, tel qu'en atteste le certificat constatant la remise partielle des objets saisis chez Le Bas datant du 25 pluviôse an III (Paul Coutant, *Autour de Robespierre...*, *op. cit.*, p. 302-303, n. 2).

⁹² S'il lui demande un matelas, il semble avoir eu l'intention de passer la nuit à la prison... ce qui voudrait dire qu'il n'y a pas d'insurrection planifiée, ou du moins qu'il n'en a jamais été informé...

⁹³ Lieu de rassemblement de l'insurrection.

⁹⁴ Passage retenu dans *La Nouvelle revue*, *op. cit.*, p. 98, intitulé, *Dernières recommandations de Le Bas à sa femme au sujet de leur fils* : « ...De ne jamais lui faire haïr les assassins de son père... « Inspire-lui l'amour de la Patrie ; dis-lui bien que son père est mort pour elle. Adieu, mon Élisabeth. »

⁹⁵ Note de Paul Coutant, *Autour de Robespierre...*, *op. cit.*, p. 138 : « Le Bas se donnait la mort quelques heures après. (V. p. 292). » Il précise : « Son corps fut levé à sept heures du matin et porté immédiatement au cimetière de Saint-Paul, section de l'Arsenal. » (p. 292)

⁹⁶ Témoignage oculaire d'un événement lourd de conséquences.

mise hors la loi ; mais les figures atroces de ces trois hommes me firent horreur et je vis bien que mon mari et ses amis étaient perdus.

Je rentrai chez nous éperdue, presque folle. Jugez de ce que j'éprouvai lorsque notre cher enfant me tendit ses petits bras ; il y avait cinq semaines seulement que j'étais accouchée⁹⁷ ; la force et la raison m'abandonnaient ; je ne pouvais me soutenir ; du 9 au 11 je restai sur le parquet⁹⁸ ; je n'avais plus de force ni de connaissance ; je ne me couchai pas. Grand Dieu ! et l'on ne meurt pas de douleur.

Je fus tirée de mon anéantissement par l'arrivée d'agents de police ou d'agents du Comité de sûreté générale⁹⁹. On me mena à la prison de Talarue (*sic*)¹⁰⁰, où je fus bien mal, sans air, sans une croisée, avec mon fils et ma sœur ; il y pouvait à peine tenir deux lits de sangle, deux chaises et une toute petite table. Jugez de mon affreuse position ! Je n'avais de jour que par une tabatière¹⁰¹, et bien petite ; à peine si nous pouvions respirer. J'étais mère de cinq semaines ; j'allaitais mon fils ; j'avais moins de vingt et un ans ; j'étais privée de presque tout ; après la mort de mon malheureux mari j'avais à ma charge ma sœur¹⁰², qui ne pouvait rien me procurer, puisqu'elle-même manquait de tout¹⁰³. Notre position était tellement affreuse que ma belle-sœur

⁹⁷ Philippe Le Bas fils est né le 17 juin 1794.

⁹⁸ Paul Coutant coupe et abrège cette section ainsi dans la version *La Nouvelle revue* : « ...On mit un gardien de scellés chez nous à cinq francs par jour. Ah ! que j'étais malheureuse ! Du 9 au 11 je restai sur le parquet... » (*op. cit.*, p. 98-99). Le reste est pareil.

⁹⁹ Annexe C, *infra*, p. 451-452.

¹⁰⁰ Il s'agit de l'hôtel du marquis de Talaru, situé rue de Richelieu, ou « rue de la Loi » de 1793 à 1806, convertit en prison.

¹⁰¹ *Tabatière* : fenêtre (ou châssis) ayant la même inclination que le toit où on l'a fixée, ainsi nommée car s'ouvrant comme le couvercle d'une tabatière.

¹⁰² Elle veut dire sa belle-sœur Henriette, qui devait être à la charge de son frère pendant qu'elle résidait chez lui à Paris. Elle est la seule de ses sœurs qui n'a pas atteint l'âge de la majorité, que la législation révolutionnaire accorde à tout individu âgé de 21 ans, y compris les femmes célibataires comme Éléonore et Victoire, alors respectivement âgées d'environ 26 et 22 ans. Victoire est de toute façon alors emprisonnée à Lille, avec Sophie Duplay.

¹⁰³ L'arrêté concernant la mise en arrestation d'Élisabeth le 13 thermidor mentionne : « l'ordre ne porte point apposition de scellés, nous sommes retirés, laissant tous les effets sous la garde des citoyennes Le Bas et Duplay, sœur et belle-sœur, et du citoyen Rousseau, gardien précédemment établi pour les scellés apposés sur les papiers de Le Bas, et dont il demeure garant ». (Annexe C, *infra*, p. 451.) Or,

dut retourner dans sa famille. Il suffisait que, jeune et jolie, elle n'eût plus son mentor¹⁰⁴, pour qu'elle ne pût solliciter ma liberté ; ces misérables, tels qu'un Ricord¹⁰⁵ et autres, la poursuivaient, cherchant tous les moyens de la séduire, lui promettant même ma liberté. Quoiqu'elle fût jeune, elle vit bien que ces monstres cherchaient toutes manières de la corrompre et de déshonorer la famille. Elle préféra partir, devinant bien qu'ils ne feraient rien pour moi ni pour mon beau-frère François Le Bas¹⁰⁶, adjudant-major (les deux familles avaient été arrêtées).

Dans la matinée du 10¹⁰⁷, une femme vêtue de noir et couverte d'un grand voile, demanda à me parler ; elle ne voulait ne parler qu'à moi seule, disait-elle, de la part de mon mari qui l'avait chargée de venir me voir ; elle insista vivement ; mais ma belle-sœur et quelques personnes qui étaient près de moi ne voulaient pas que cette femme me vit seule. Ces pauvres amis crurent voir en elle une envoyée des ennemis de mon mari, qui venait pour m'assassiner ainsi que mon fils, afin de se

certain « effets, hardes et linges » furent bien saisis selon un certificat du 25 pluviôse an III constatant leur remise. (Deux lettres..., *infra*, p. 81, n. 14.) On peut également noter et comparer avec l'état de dénuement mentionné par Éléonore Duplay dans sa lettre du 20 thermidor, le lendemain de son arrestation. (Annexe C, *infra*, p. 455-456.)

¹⁰⁴ Référence possible à Saint-Just, avec qui Henriette était fiancée. Élisabeth reste convaincue que leur rupture n'était qu'une brouille temporaire qui aurait été résolue sans Thermidor : « Les raisons de cette rupture restent floues. Selon E. Hamel, qui recueillit les confidences d'Élisabeth Le Bas, Saint-Just se serait offusqué de ce qu'Henriette 'avait contracté la mauvaise habitude de prendre du tabac'. Ce n'est qu'un mauvais prétexte. » (Bernard Vinot, *op. cit.*, p. 197.)

¹⁰⁵ Jean-François Ricord (1759-1818). Député de Grasse à la Constituante, puis du Var à la Convention. Il était proche des frères Robespierre, mais ne semble pas avoir été très inquiet par les Thermidoriens, malgré une dénonciation (sans suite) par Cambon le 24 août 1794. Biographie à son sujet : Marie-Hélène Froeschlé-Chopard et Michel Froeschlé, *La république à visage humain: Jean-François Ricord, maire de Grasse, conventionnel, représentant en mission*, Nice, Serre, 2019, 314 p.

¹⁰⁶ Augustin-François-Joseph Le Bas, né le 25 juin 1755. Capitaine au 21^e chasseurs le 14 août 1793, adjudant-chef d'escadron à l'armée du Nord le 28 janvier 1794, adjudant-général chef de brigade à l'armée de Sambre-et-Meuse le 29 avril 1794. Il est arrêté en fructidor an II, « sans autre motif que sa parenté avec le Conventionnel », et relâché après cinquante-six jours. (Paul Coutant, p. 36, n. 2.)

¹⁰⁷ Élisabeth est arrêtée le 13 thermidor. Éléonore Duplay et Henriette Le Bas gardent ses effets avec un gardien officiel des scellés nommé Rousseau. Henriette ne sera pas arrêtée ; Éléonore ne le sera que le 19 thermidor. (Annexe C, *infra*, p. 453-454.)

débarrasser d'une femme qui adorait son mari et d'un fils auquel sa mère n'inspirerait sans doute un jour le devoir sacré de défendre la mémoire de son malheureux père.¹⁰⁸

Des amis firent tout ce qu'ils purent pour obtenir ma liberté ; ils ne purent rien. J'étais malade ; je fis la demande que l'on me mit dans une chambre plus saine et plus aérée ; on me la refusa¹⁰⁹.

Jugez de ce que je devais souffrir ! Obligée de laver le linge de mon fils, je descendais sur les dix heures avec une petite lanterne. Il y avait dans la cour un abreuvoir ; je descendais lorsque tous les prisonniers étaient retirés. J'avais dû obtenir du geôlier la permission de laver les couches de mon enfant ; ensuite je remontais dans mon grenier (car j'étais au-dessus des écuries ; il y avait des odeurs infectes). Comme il fallait les faire sécher, je les mettais entre mes matelas et ceux de ma bonne sœur, qui s'était sacrifiée pour venir partager mes fatigues et mes peines¹¹⁰... oh ! je ne t'oublierai pas de ma vie ! car sans toi j'aurais succombé ; mais, par ton courage, tu as ranimé mes forces et tu m'as appris que j'avais une grande tâche à remplir, que j'avais un fils, qu'il fallait vivre pour lui.

Une nuit, le geôlier vint me réveiller et me dire de descendre, qu'il y avait deux citoyens qui désiraient me parler. Jugez de ma joie ! Je crus qu'on venait m'apporter ma liberté. Hélas ! ce n'était pas cela ! Ces misérables envoyaient des agents pour me faire des propositions : ils me dirent que, si je voulais quitter le nom infâme de mon mari, il y avait un député qui m'épouserait, que l'on reconnaîtrait mon fils pour enfant de la Patrie, qu'on lui ferait un sort heureux, et que je serais mise en liberté tout de suite. Quel réveil pour moi ! Pensez ce que je pus dire à ces misérables ! « Allez dire à ces monstres que la veuve Le Bas ne quittera ce nom sacré

¹⁰⁸ Ce paragraphe est coupé dans la « version article ».

¹⁰⁹ Voir la lettre d'Élisabeth Duplay, veuve Le Bas, au Comité de sûreté générale, datée du 22 fructidor an II : Deux lettres..., *infra*, p. 85-87.

¹¹⁰ Éléonore est arrêtée chez sa sœur le 19 thermidor et n'est libérée que le 1^{er} thermidor an III.

que sur l'échafaud. » Ils me répondirent que j'avais tort et que je resterais longtemps en prison : « Allez ! vos menaces ne me font pas peur ; je ne crains plus la mort. »

Croyez-vous qu'ils revinrent à la charge, dès le surlendemain, me tourmenter et me montrer ma liberté signée ; ils me dirent que si je consentais, mes peines finiraient, et que si je persistais, je verrais ce que c'est que de résister. J'étais si jeune ! ils crurent avoir raison de moi. Mais ils virent le contraire, ils virent que j'avais du courage. Dieu ne m'abandonna pas ; je leur ai bien fait voir combien la vertu a de force.

Ils s'aperçurent qu'ils ne réussiraient pas ; aussi, quelques jours après leur visite, on vint m'avertir qu'on allait me changer de prison¹¹¹. Nous étions six, ma sœur, moi et quatre autres ; on nous fit monter dans une charrette découverte. (Non, bonne chère sœur Éléonore, je n'oublierai de ma vie tout ton dévouement pour moi et pour ton pauvre petit neveu ; ma reconnaissance sera éternelle !)

. 112

Au sortir de la prison¹¹³, je me trouvai toujours sans ressources. Un ami¹¹⁴ de mon pauvre Philippe vint me voir et me dit qu'il fallait réclamer ce qui était dû à mon mari¹¹⁵.

¹¹¹ Il s'agirait de la maison d'arrêt du Luxembourg, puisqu'elle y est mise en liberté selon la pièce du 18 frimaire an III. Éléonore reste emprisonnée, et est transférée dans plusieurs prisons : Port-Libre/La Bourbe, Plessis, Pélagie, d'où elle est finalement remise en liberté le 1^{er} thermidor an III. Éléonore, Jacques-Maurice et Simon Duplay sont transférés ensemble à la prison du Plessis, d'où ils adressent une pétition (non datée) au Comité de sûreté générale.

¹¹² Autre séparation dans le texte rendue par Paul Coutant.

¹¹³ Soit le 18 frimaire an III. Dans la « note sur un ouvrage traitant de la Révolution (mort du conventionnel Le Bas) », elle dit y être restée huit mois, ce qui n'est pas exact.

¹¹⁴ Il n'est jamais identifié dans aucun autre document.

¹¹⁵ Parle-t-il des pensions et indemnités accordées aux veuves ? Ou d'autres créances dues au député ? S'agit-il des « trois mois de traitements » ou « appointements » réclamés dans la lettre du 14 thermidor an II ? (Deux lettres..., *infra*, p. 82.)

Bien que dénuée de tout, très voisine de la misère, je ne voulais rien leur réclamer à ces misérables. Je ne voulais faire aucune demande. Mais ce bon ami, voyant qu'il ne pouvait rien obtenir de moi, la fit à ma place, quelques jours après et sans me le dire ; je fus fort surprise de voir arriver une lettre à mon adresse, timbrée du Comité des inspecteurs¹¹⁶ (?)¹¹⁷ : on me disait de me rendre tel jour au Comité des secours¹¹⁸ pour affaire qui me concernait. Jugez de mon désespoir ! Moi qui n'avais rien demandé ! je fus la rage dans le cœur au Comité des inspecteurs ; là je trouvai l'ancien garçon de bureau de mon mari¹¹⁹ ; il me reconnut bien : il venait souvent chez nous porter des papiers à mon Philippe. Je lui demandai du papier et de l'encre ; il me le refusa ; il vit bien que je voulais faire quelque chose d'imprudent. Il me pria de ne pas écrire ; ces méchants, disait-il, me feraient remettre en prison ; il me suppliait de ne rien faire.

Voyant qu'il ne voulait pas me donner ce que je lui demandais, je pris une plume et un morceau de papier que je trouvai sur le bureau. Là, avec une épingle et la plume, je me fis une large piqûre et j'écrivais avec mon sang au président¹²⁰ Rovers

¹¹⁶ Alain Cohen, « Le Comité des Inspecteurs de la salle : une institution au service de la Convention nationale (1792-1795) », *La Révolution française*, vol. 3, 2012, <http://journals.openedition.org/lrf/755>. Voir aussi son livre : Alain Cohen, *Le Comité des Inspecteurs de la salle. Une institution originale au service de la convention nationale (1792-1795)*, Paris, L'Harmattan, 2011, 223 p.

¹¹⁷ Le point d'interrogation est dans la transcription.

¹¹⁸ Le Comité des secours publics gère la répartition des secours en général et en cas particuliers (catastrophes, accidents graves), surveille la salubrité des hôpitaux et des prisons, inspecte le vagabondage, l'exercice de la médecine et l'hygiène publique. Surtout, dans le cas qui nous intéresse, il verse les pensions et indemnités accordées aux veuves.

¹¹⁹ Son récit dit qu'elle alla au Comité des inspecteurs, mais la présence de cet employé de son époux et de Rovers, membre du Comité de sûreté générale à l'époque, semble indiquer qu'elle se rendit peut-être plutôt à celui-ci.

¹²⁰ Il est président de la Convention nationale du 20 janvier 1795 au 4 février 1795. Mais pourquoi le nomme-t-elle ainsi ? L'épisode se déroulerait au moins en avril 1795 (Manuscrit, *infra*, p. 70, n. 122). Y a-t-il confusion dans ses souvenirs ?

(sic)¹²¹ que si l'on avait réclamé ce qui était dû à mon mari, je ne demandais pas des secours de ses assassins ; je signai : « Veuve Le Bas ».

À peine avais-je fait remettre ce billet que je vis ce misérable Rovert (sic) sortir de l'ombre et crier : « J'ordonne d'arrêter cette femme. »¹²²

—Eh bien ! je me moque de vous !

—Qu'on la mène en prison.

Ces pauvres gens, voyant une veuve avec un jeune enfant de dix mois à peine¹²³, ne savaient que faire. Au moment où ils se décidaient à m'arrêter, l'ami de mon mari, dont j'ai parlé plus haut, entra et me reconnut.

¹²¹ Stanislas-Joseph-François-Xavier Rovère (1748-1798). Élu membre de l'Assemblée législative pour le département de Drôme (30 juillet 1792 au 20 septembre 1792), puis député de Bouches-du-Rhône à la Convention du 7 septembre 1792 au 26 octobre 1795. Membre du Comité de surveillance dès le 21 septembre 1792, réélu le 17 octobre – le 2 octobre, le comité devient le Comité de sûreté générale et de surveillance. Il siège irrégulièrement, souvent absent car envoyé en mission. Il n'est pas réélu lors du renouvellement du 14 septembre 1793, et ne siège pas aux côtés de Le Bas. (Émilie Cadio, « Le comité de sûreté générale (1792-1795) », *La Révolution française*, n° 3, 2012, 29 avril 2013. En ligne : <https://journals.openedition.org/lrf/676>) Il fait partie des représentants rappelés de mission par Robespierre, aux côtés de Barras, Tallien et Fouché, qui prirent part au coup de Thermidor. (Albert Mathiez, *Études sur Robespierre, Le carnet de Robespierre*, Paris, Éditions sociales, 1973, p. 226.)

¹²² Était-il là ? Pouvait-il l'être ? Les comités de sûreté générale et de secours publics étaient tous deux situés au premier étage de l'Hôtel de Brionne (ou « Maison de Brionne »), place du Carrousel, du moins en 1793 (Buche et Roux, *Histoire parlementaire de la Révolution française*, vol. 26, Paris, Paulin, 1836, p. 458-460.) Selon Émilie Cadio, le Comité de sûreté générale « demande à disposer de l'Hôtel de Brionne dans sa totalité, ce qu'il obtient » le 3 germinal an II. Ainsi dans l'Almanach de l'an III, le Comité de sûreté générale reste seul à l'Hôtel de Brionne et le Comité des secours publics est dorénavant situé à la « Maison de Coigny, rue Nicaise ». (Voir n. 75 dans Jean d'Andlau, « Le Comité de législation : d'un organe législatif à un 'comité de gouvernement' ? », *La Révolution française*, n° 17, 24 février 2020. En ligne : <http://journals.openedition.org/lrf/3306>.) Le Comité des Inspecteurs, toutefois, reste situé dans le Pavillon de la Liberté aux Tuileries. La véracité du récit est complexifiée par cette situation, mais ils sont tout de même situés très proches l'un de l'autre. Explication plus simple : une confusion dans les lieux est possible.

¹²³ Permet de dater approximativement l'événement en avril 1795 ; or, il faut se rappeler qu'Élisabeth a toujours de la difficulté à se remémorer précisément les dates et les âges. Nous savons que Rovère est toujours membre du Comité de sûreté générale, aux côtés de Guffroy et de Courtois entre autres, par l'arrêt qu'il signe en faveur de Charlotte Robespierre, le 13 avril 1795 (24 germinal an III). (Pierre

—Quoi ! c'est vous ! me dit-il.

Il entra au Comité et expliqua mon billet. Mon défenseur lui dit : « C'est moi qui suis cause de cela ; la veuve Le Bas ne voulait rien demander ; j'ai adressé cette requête à son insu. » L'autre était furieux et ne voulait rien entendre. Mon ami me dit de me retirer ; il allait tout arranger, ajoutait-il, et il irait me voir.

Je me retirai enfin, mais la mort dans l'âme, et je n'entendis plus parler de rien, ni de ce qui était dû à mon mari, ni des secours que ces monstres auraient voulu me faire accepter pour me déshonorer. Mais, si j'étais jeune, je savais être fière du nom que je portais.

Le même ami vint me voir et m'exprimer tous ses regrets de ce qu'il avait fait, disant qu'il l'avait fait pour le bien, ne pensant pas qu'on m'offrirait un secours, mais seulement ce qui m'était dû : « Si vous voulez me prouver, me dit-il, que vous ne m'en voulez plus, veuillez accepter ma bourse. » Je remerciai beaucoup et je lui répondis que, si j'avais besoin, je ne m'adresserais à un autre qu'à lui. Il parut heureux de cette réponse et s'aperçut bien que j'étais fière et que j'avais du caractère, et que je ne voulais dépendre que de moi.

NOTES ÉPARSES¹²⁴

Saint-Just demeurait rue Gaillon¹²⁵, près Saint-Roch¹²⁶, dans un hôtel garni ; c'est de là que nous partîmes pour l'armée¹²⁷.

*

* *

Parler¹²⁸ du général Burnouf¹²⁹. Il se conduisit bien mal avec moi après la mort de mon Philippe. Cet homme lui a dû la vie. Lui¹³⁰ et le général Jourdan¹³¹ se trouvaient compromis dans une affaire où il ne s'agissait rien moins que de la mort. Le Bas, Saint-Just, Robespierre, et d'autres députés patriotes virent bien que c'était une trahison, qu'ils étaient innocents ; mais avant tout, il fallait les soustraire à leurs dénonciateurs.

¹²⁴ Cette section est différente dans la « version article ». Les trois premières anecdotes sont regroupées sous le titre « notes diverses » (p. 102-103) et le reste « notes éparées » (p. 104-106) ; entre celles-ci, il insère un « annexe au manuscrit : note sur un ouvrage traitant de la Révolution (mort du conventionnel Le Bas) » (p. 103-104). Il garde le texte tel quel dans la « version livre », mais retire les sous-titres « annexe au manuscrit » et « notes diverses », regroupant tous ces fragments sous « notes éparées » (p. 144-150). Nous reproduisons le type de division utilisée par Paul Coutant dans les deux transcriptions.

¹²⁵ Saint-Just réside, du 21 septembre 1792 jusqu'en mars 1794, dans un hôtel garni dit des « États-Unis », situé au n° 7 de la rue Gaillon, près des Tuileries et du Club des Jacobins. Dans la « version article », c'est écrit « rue Clation (?) ».

¹²⁶ L'église Saint-Roch, située dans le 1^{er} arrondissement de Paris, rue Saint-Honoré.

¹²⁷ Le 10 décembre 1793.

¹²⁸ Qui lui demande de parler de ceci ? S'agit-il d'une demande ou d'une suggestion de son fils, ou est-ce un rappel qu'elle s'adresse à elle-même ?

¹²⁹ Il s'agit probablement du général Ernouf. Fait intéressant toutefois : Philippe Le Bas fils connaissait un Jean-Louis Burnouf (1775-1844), qui était un collègue philologue et traducteur de classiques grecs et latins.

¹³⁰ Jean-Augustin Ernouf (1753-1827). Il est entraîné dans la disgrâce du général Jourdan, suspendu pour motif d'incivisme en 1793, mais réintégré l'année suivante. Il est nommé chef d'état-major de l'armée de Moselle puis de l'armée de Sambre-et-Meuse, le 4 juillet 1794 (16 messidor an II).

¹³¹ Jean-Baptiste Jourdan (1762-1833). Il est rappelé par le Comité de salut public à l'automne 1793, destitué en janvier 1794, et remplacé par Jean-Charles Pichegru (1761-1804). Il est employé de nouveau quelques mois plus tard et obtient le commandement de l'armée de la Moselle. Il remporte la victoire décisive de Fleurus (26 juin 1794 – 8 messidor an II).

Le Bas cacha Burnouf [Ernouf] pendant quarante-huit heures, et Saint-Just cacha chez un de ses amis le général Jourdan¹³².

Ces bons amis passèrent deux jours au Comité général pour les défendre et démontrer leur innocence. Il fut prouvé qu'on cherchait déjà à attaquer les vrais amis de la patrie, et l'on reconnut plus tard que c'étaient les mêmes traîtres qui conspiraient sourdement contre les amis de la République : c'étaient les Tallien, les Fouché, les Rovers (sic)¹³³, les Bourdon de l'Oise, les Collot d'Herbois, les Varennes¹³⁴.....

*
* *

Mon mari avait un chien nommé Schillichem¹³⁵, de race allemande ; il ne revint que trois jours¹³⁶ après la mort de son maître ; il était haletant, la langue pendante ; cette pauvre bête avait passé ce temps sur la tombe de son maître.

*
* *¹³⁷

Robespierre eut une impression affreuse du vote du duc d'Orléans : « Quoi, dit-il, lorsqu'il pouvait se récuser si aisément ! » Cet homme, profondément immoral et si désireux de devenir roi, avait répandu la plus grande partie de sa fortune pour parvenir à son but : les Mirabeau, les Danton, les Camille Desmoulins, les Collot

¹³² Ressemble à l'anecdote sur le Père Balland : Anecdotes, *infra*, p. 129-130.

¹³³ Rovère est encore mentionné, cette fois-ci parmi les Thermidoriens conspirateurs.

¹³⁴ Billaud-Varenne.

¹³⁵ Peut-être nommé d'après la ville alsacienne Schiltigheim, près de Strasbourg.

¹³⁶ Elle fut arrêtée le 13 thermidor ; la chronologie de l'anecdote est vraisemblable.

¹³⁷ La transcription de Paul Coutant insère ici une section nommée « Note sur un ouvrage traitant de la Révolution (mort du conventionnel Le Bas) » que j'ai choisi de mettre à part : Projet de réponse..., *infra*, p. 117-120. Dans l'article de *La Nouvelle revue*, il la sépare comme un « annexe au manuscrit ».

d'Herbois, les Billaud-Varennes [*sic*], et tant d'autres aussi méprisables que lui, avaient eu part à ses prodigalités corruptrices.¹³⁸

(*En marge et au crayon, on lit :*)

Quand Camille Desmoulins se maria, le duc d'Orléans lui fit meubler un appartement rue de l'Odéon¹³⁹.

*

* *

*Détails sur notre habitation et sur notre intérieur :*¹⁴⁰

Une grande porte cochère. Deux boutiques, une de chaque côté, occupée, l'une par un bijoutier¹⁴¹, l'autre par un restaurateur¹⁴². Sur le devant, un seul étage, occupé par la sœur de Robespierre et par son frère cadet¹⁴³. L'entrée de cet appartement s'ouvrait à gauche, sur un grand escalier ; dans la cour, deux hangars, un pour les ouvriers, un autre pour le bois ; à droite de la cour, un petit jardin de vingt pieds carrés ; au milieu, comme une corbeille de fleurs, chacun des enfants avait son petit coin.

¹³⁸ Peut-on supposer, ici, l'influence de son fils qui lui rappelle quoi noter ? La nature de l'information est différente du reste. Le ton aussi : on traite d'intrigues politiques, de règlements de compte, etc.

¹³⁹ Nous n'avons pas vérifié cette affirmation.

¹⁴⁰ Selon Ernest Hamel, cette description avait été « écrite par M. Le Bas sous la dictée de sa mère » (*Histoire de Robespierre*, vol. 3 : « La Montagne », Paris, Chez l'auteur, 1867, p. 283, n. 1.). Il existe toute une querelle sur le plan de la maison Duplay : voir le résumé donné par Hippolyte Buffenoir, « Les portraits de Robespierre (suite et fin) » (troisième partie), *Annales révolutionnaires*, vol. 2, n° 3, juillet-septembre 1909, p. 384-386. Voir ce qu'en dit Victorien Sardou dans sa préface au livre de Paul Coutant : Annexe B, *infra*, p. 431-437.

¹⁴¹ Ce bijoutier, nommé Rouilly, fit l'acquisition de tout l'immeuble – ladite « Maison Duplay » – en 1810 et y fit construire une aile droite en 1811. (AN F/31/7/286.) (G. Lenôtre, *Paris Révolutionnaire*, Paris, Firmin-Didot, 1895, p. 40, 44.) Voir aussi : [https://wiki.geohistoricaldata.org/Rue_Saint-Honor%C3%A9_-_Parcelle_n%C2%B0398_\(Empire\)](https://wiki.geohistoricaldata.org/Rue_Saint-Honor%C3%A9_-_Parcelle_n%C2%B0398_(Empire))

¹⁴² On parle aussi d'un traiteur nommé Buhau : [https://wiki.geohistoricaldata.org/Rue_Saint-Honor%C3%A9_-_Parcelle_n%C2%B0398_\(Empire\)](https://wiki.geohistoricaldata.org/Rue_Saint-Honor%C3%A9_-_Parcelle_n%C2%B0398_(Empire))

¹⁴³ Manuscrit, *infra*, p. 32.

En entrant, une salle à manger, au fond une cuisine, ayant un jour de souffrance sur le jardin des religieuses de la Conception¹⁴⁴, dont mon père était locataire. C'est dans ce couvent que nous avons fait, mes sœurs et moi, notre première communion.

À droite de la salle à manger, un salon éclairé par une croisée donnant sur le petit jardin ; à gauche du salon, un cabinet d'étude, avec un jour de souffrance donnant sur la cabane du jardinier du couvent de la Conception. Dans la salle à manger, un petit escalier en bois par où l'on montait dans les appartements ; à droite était la chambre à coucher de ma mère, éclairée par deux croisées ; à droite de la chambre, et y attenant, un petit cabinet de toilette, qu'on traversait pour entrer dans la modeste chambre de Maximilien.

Elle n'avait qu'une croisée, une cheminée ; son mobilier était le plus simple du monde : un lit de noyer ; les rideaux du lit en damas bleu à fleurs blanches, garniture provenant d'une robe de ma mère ; un très modeste bureau ; quelques chaises de paille ; il y avait aussi un casier servant de bibliothèque¹⁴⁵. Cette chambre

¹⁴⁴ Le couvent de la Conception, rue Saint-Honoré, est répertorié dans l'édition de 1765 de l'*État ou Tableau de la ville de Paris* parmi les institutions « dans lesquelles ont met les jeunes personnes en pension pour y être élevées dès le bas-âge, ou seulement pour les préparer à faire leur première Communion » (Jèze, *État ou Tableau de la ville de Paris, nouvelle édition*, Paris, Chez Prault (père), Guillyn, Duchesne et Panckoucke, 1765, p. 169, 171).

Sur ce couvent, voir les informations réunies ici : [https://wiki.geohistoricaldata.org/Rue_Saint-Honor%C3%A9_-_Parcelle_n%C2%B0384_\(Empire\)](https://wiki.geohistoricaldata.org/Rue_Saint-Honor%C3%A9_-_Parcelle_n%C2%B0384_(Empire))

« Les Sœurs de la Conception, sont propriétaires des maisons n° 70 et 71 (Pl. Vendôme) et de l'ensemble des bâtiments conventuels, cloître, église, et jardins (parcelles terrier 20, 21, 22, 22 bis, ter, quater) jusqu'à la nationalisation des biens du clergé. (*Atlas de la Censive de l'archevêché*, feuille 10 ; *Sommier des Biens Nationaux*, art. 551, p. 171). [...] En plus des bâtiments du couvent et de l'église, la communauté est propriétaire de plusieurs parcelles contiguës : parcelles terrier n° 13-14, 16, 17, 18, 20, 22 (Ter. Ar., t. II/1 p. 132-136, pl. 13), louées avant 1789 par exemple à Duplay, menuisier du roi, hôte de Maximilien Robespierre. » En 1793, on y trouve aussi une société philanthropique des femmes : « Cette association vend des chemises et du linge pour enfants deux fois par semaine (*Affiches*, 3 juin, 1793, p. 2366). »

¹⁴⁵ Voir le commentaire d'Ernest Hamel sur la vente des mobiliers des frères Robespierre après Thermidor, *Histoire de Robespierre*, vol. 3 : « La Montagne », Paris, Chez l'auteur, 1867, p. 287, n. 2.

était éclairée par une fenêtre donnant sur les hangars, en sorte que Robespierre entendait sans cesse le bruit du travail, mais sans en être troublé.

À la suite de la chambre de Robespierre, mais d'un degré plus bas, se trouvaient deux cabinets, éclairés du même côté que cette chambre, occupé l'un par Simon Duplay¹⁴⁶, mon cousin, qui perdit une jambe sur le champ de bataille de Valmy, l'autre par mon frère Maurice, jeune écolier de quatorze ans. Le second cabinet donnait sur le grand escalier de M^{lle} Robespierre, et rejoignait ainsi le reste de la maison.

*

* *

Robespierre envoyait Le Bas avec Saint-Just en mission parce qu'il savait Le Bas calme et juste, quoique ardent, et capable de modérer Saint-Just, dont le caractère véhément et passionné aurait été quelquefois nuisible aux intérêts de la Patrie.¹⁴⁷

*

* *

Voir aussi : Fabienne Ratineau, « Les livres de Robespierre au 9 thermidor », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 287, 1992, p. 131-135.

¹⁴⁶ Simon Duplay (1774-1827) s'était engagé comme volontaire aux armées le 1^{er} novembre 1791. Il perd une jambe lors de la bataille de Valmy du 20 septembre 1792, après quoi il réside chez son oncle et travaille ensuite dans l'administration républicaine à partir du 1^{er} mai 1793. Le 6 prairial an II (15 mai 1794), il est nommé adjoint d'Augustin Le Jeune auprès du Bureau de Police attaché au Comité de salut public. Il était considéré comme le secrétaire de Maximilien Robespierre ce qu'il nia lorsqu'il fut arrêté le 12 thermidor. Après avoir été traîné de prison en prison, il est relâché le 8 thermidor an III (22 juillet 1795). Certains historiens croient qu'il fut également impliqué dans la conjuration babouviste contre le Directoire, ayant connu certains de ses dirigeants en prison. On lui attribue la direction du journal *L'éclairer du Peuple ou le Défenseur de vingt-quatre millions d'opprimés*, publié entre le 12 ventôse et le 8 floréal an IV. Il disparaît jusqu'au 2 thermidor an VII, quand il entre dans les bureaux de la Police Générale, dirigée par Fouché. Il y reste jusqu'à la Restauration.

¹⁴⁷ Cette description a peut-être inspiré Lamartine : Annotations, *infra*, p. 109-110.

Robespierre croyait à l'Être suprême et à l'immortalité de l'âme. Que de fois il m'a grondée, de ce que je ne semblais pas y croire avec la même ferveur que lui ! Il me disait : « Tu as grand tort ! Tu seras malheureuse de ne pas y croire ; tu es bien jeune encore, Élisabeth ! Pense bien que c'est la seule consolation sur la terre ! »

*
* *

Famille Duplay.

Nous étions cinq enfants : quatre filles, Éléonore, Sophie, Victoire, Élisabeth ; un frère nommé Maurice : c'était le plus jeune de la famille. Ma sœur aînée était promise à Robespierre ; ma sœur Sophie avait épousé, sous la Constituante, M. Auzat, avocat à Issoire, en Auvergne¹⁴⁸ ; ma sœur Victoire ne fut jamais mariée. J'épousai Philippe Le Bas.

Élisabeth DUPLAY
(Veuve LE BAS).¹⁴⁹

¹⁴⁸ Elle écrit Auvergne, pas Puy-de-Dôme.

¹⁴⁹ Cette signature n'apparaît qu'à la fin de la « version article », *op. cit.*, p. 106.

2. Deux lettres pendant son emprisonnement (1794)

Ces deux lettres nous ont été transmises par Suzanne Levin, découvertes dans la série F7 4770 Le Bas des Archives nationales alors que notre amie tentait de reconstituer la chronologie des arrestations, emprisonnements et libérations de la famille Duplay à partir des archives – un sujet encore peu abordé ou présenté jusqu’ici de manière plutôt confuse dans l’historiographie. Ces lettres n’ont pas été copiées par Paul Coutant, qui a pourtant consulté le dossier et transcrit au moins une des pièces de la même série, celle concernant l’arrestation et la mise en liberté d’Élisabeth Duplay-Le Bas¹. Parallèlement, Florent Hericher faisait les mêmes découvertes pour l’objet de sa propre thèse, concernant le fils d’Élisabeth.

La première lettre est adressée de la maison d’arrêt où Élisabeth dit avoir été conduite dans ses mémoires à partir de son arrestation le 13 thermidor (31 juillet 1794)². Elle est datée erronément du 14 « messidor » an II ; la lettre semble avoir été écrite sous sa dictée par un fonctionnaire qui a pris une lettre préparée d’avance dans la pile du mois précédent – l’en-tête fait penser à une lettre officielle. La calligraphie, très (trop) calme et soignée, est différente de celle dans la deuxième lettre, tout particulièrement la graphie de « LeBas » dans le corps de la lettre, comparée avec la signature « V^e Lebas ». Cette signature est tracée d’une encre légèrement plus foncée, plus noire, la même encre avec laquelle est ajouté dans la marge : « j’ai un enfant de cinq semaines à la mamelle ». Ce post-scriptum semble être la seule inscription, avec la signature, écrite de sa propre main dans cette lettre.

L’intérêt principal de cette lettre, c’est qu’elle éclaire un passage du manuscrit qui nous était jusqu’ici plutôt obscur. Dans ses mémoires, Élisabeth écrit qu’en sortant

¹ Paul Coutant, *Autour de Robespierre...*, *op. cit.*, p. 297-299, n. 1.

² L’arrêt du Comité de sûreté générale décrète qu’elle « sera mise sur-le-champ en arrestation, dans la maison dite de la Petite Force » (section des femmes de la Force), mais soit elle n’y fut jamais conduite, soit elle fut immédiatement transférée à Talaru, Rue de la Loi, d’où toutes ses pétitions sont adressées.

de prison, un ami lui « dit qu'il fallait réclamer ce qui était dû à mon mari »³. Plus loin dans le texte, elle les différencie nettement de toute forme de secours, qu'elle refuse catégoriquement. La lettre du 14 thermidor est chapeautée d'une note disant : « La V^e Le Bas réclame 3 mois de traitement⁴ dûs à son mari guillotiné ». Dans le corps, sous sa dictée, il est écrit : « depuis trois mois mon mari n'a pas reçu les appointements attribués aux représentants du peuple ».

La deuxième lettre, datée du 22 fructidor an II (8 septembre 1794), éclaire également un autre passage de ses mémoires. Elle écrit qu'elle fut malade lors de son emprisonnement, mais ne mentionne pas que son fils le fut aussi, ce que l'on découvre grâce à la lettre et aux deux certificats médicaux qui l'accompagnent, l'un datant du 8 fructidor (25 août 1794), l'autre du 22 fructidor (8 septembre 1795). Son fils, alors âgé de sept semaines, a contracté la petite vérole volante, c'est-à-dire la varicelle⁵. Dans cette lettre du 22 fructidor, elle écrit dans l'urgence pour son fils maintenant âgé de deux mois : « pourriez vous ne pas ouvrir vos cœurs à l'infortune ? Je suis malade mon enfans a la petite vérolle vollante, est bien souffrant ». Elle demande d'être transférée, assignée à résidence afin de « donner les secoures nécessaire a mon enfans ; jusqu'à se que la justice nationale est décidé sur mon sors ». Son touchant appel à l'humanité et à la nature est resté sans réponse.

Aucun document n'indique si elle a été interrogée par le Comité de sûreté générale ou le département de police, comme ce fut le cas de la veuve de Fleuriot-

³ Manuscrit, *infra*, p. 68.

⁴ C'est-à-dire son salaire : <https://www.cnrtl.fr/definition/traitement>

⁵ Ne la minimisons pas de notre confortable XXI^e siècle : cette maladie reste une maladie, qui n'est pas sans risque pour une adulte ou un enfant, surtout si jeune. Elle peut avoir des complications pulmonaires, et Elisabeth mentionne dans ses mémoires les conditions de son emprisonnement (« Je n'avais de jour que par une tabatière, et bien petite ; à peine si nous pouvions respirer », Manuscrit, *infra*, p. 65) et demande, ce qui est confirmé dans une lettre retrouvée dans les Archives nationales, une « chambre plus saine et plus aérée » (Manuscrit, *infra*, p. 67) et d'être « transférée, et gardée même à vue dans [s]on appartement » (dans cette section, p. 85). Le premier certificat mentionne également la crainte de transmission « parmi les citoyens détenus qui n'ont pas eu cette maladie » (dans cette section, p. 88).

Lescot, le maire de Paris exécuté le 10 thermidor⁶. Nous apprenons seulement qu'elle était « détenue comme suspecte » dans l'arrêt décrétant la levée des scellés et sa mise en liberté datée du 18 frimaire an III (8 décembre 1794). Les interrogatoires de son père, de son frère et de son cousin sont également tardifs, faits le 2 et 12 nivôse (22 décembre 1794 et 1^{er} janvier 1795). Maurice Duplay ne fut mis en liberté que le 25 floréal an III (14 mai 1795) ; Éléonore, le 1^{er} thermidor an III (19 juillet 1795) et Jacques-Maurice, le 9 thermidor an III (27 juillet 1795), une année complète après les événements. La situation est plus complexe pour Victoire, qui accompagnait sa sœur Sophie et son beau-frère Antoine Auzat, directeur des transports militaires à l'armée du Nord. Le couple Auzat fut mis en arrestation à Bruxelles le 14 thermidor an II (1^{er} août 1794)⁷, mais Victoire les avait déjà quittés, sans doute pour revenir à Paris. Le représentant en mission Florent Guiot déclare l'avoir fait arrêter dans une lettre au Comité de salut public datée de Lille, du 17 thermidor (4 août 1794) :

Parmi les personnes que j'ai fait arrêter ici se trouve Victoire Duplay, fille du propriétaire de la maison où logeait Robespierre. Avant la découverte de la conspiration, je lui avais donné une passe pour retourner à Paris ; mais, étant revenue depuis [à] Péronne, j'ai chargé le Comité révolutionnaire, le soir même qu'elle est arrivée, de la mettre en arrestation. Voulez-vous que je la fasse conduire à Paris par la gendarmerie nationale ?⁸

Nous n'avons pas trouvé la réponse. Selon une pétition de Sophie Auzat, datée du 9 brumaire an III (30 octobre 1794), elle fut, avec sa sœur et son mari, amenés à Paris et traduits devant le Comité de sûreté générale⁹. On ne connaît pas la date de leur mise en liberté. Impossible de savoir quand Élisabeth fut réunie avec sa sœur Victoire.

⁶ *Papiers inédits trouvés chez Robespierre, Saint-Just, Payan, etc., supprimés ou omis par Courtois ; précédés du rapport de ce député à la Convention nationale...*, vol. 3, Paris, Baudouin Frères, 1828, p. 295-300. Elle est interrogée le 15 thermidor, mais est toujours emprisonnée selon une lettre en provenance de la Maison des Carmes datée du 20 thermidor.

⁷ BNF 8-LB41-1337.

⁸ François-Alphonse Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public*, vol. 15, Paris, Imprimerie nationale, 1903, p. 654-655.

⁹ AN F7 4583 Auzat.

Ces pièces dévoilent qu'Élisabeth Duplay-Le Bas fut seule avec son fils pendant un certain temps – un temps qui dût paraître bien long. Dans ses mémoires, elle écrit avoir sa belle-sœur Henriette à sa charge, « qui ne pouvait rien me procurer, puisqu'elle-même manquait de tout »¹⁰. On peut comparer avec l'état dans lequel se trouve Éléonore, le lendemain de son arrestation, le 19 thermidor an II (6 août 1794), lorsqu'elle écrit au président du comité révolutionnaire de la section des Piques :

j'ai été arrêté hier j'étois chez massœur Ce que j'avois Sur le Corp N'étois pas meme a moi puisque l'on m'avoit refuse l'entré de chez Mon pere je demande des vetement du l'inge et un lit prene Ma demende en Consideration vous obligere Citoyen president votre Concitoyenne fille duplay¹¹

Dans une pétition du 1^{er} ventôse an III (19 février 1795), Maurice Duplay demande à la Commission des Vingt-et-Uns de lever des scellés sur ses effets et ceux de ses enfants, surtout leurs vêtements¹², ce qui lui est accordé le 3 ventôse (21 février)¹³. Malgré sa libération au début du mois de décembre 1794, Élisabeth avait, quant à elle, dû attendre deux mois, jusqu'au 25 pluviôse (13 février 1795) pour la restitution de certains de ses « effets, hardes, linges, livres, et porte-manteau en cuir jaune » encore gardés en dépôt¹⁴. Une lettre non-datée, mais qui date peut-être de thermidor an III, est rédigée par Simon Duplay « militaire invalide » et co-signée par ses cousins, Jacques Maurice et Éléonore Duplay¹⁵.

¹⁰ Manuscrit, *infra*, p. 65.

¹¹ AN F7 4694 Duplay. Transcription : Suzanne Levin. (Annexe C, *infra*, p. 455-456.)

¹² Annexe C, *infra*, p. 459.

¹³ AN F7 4694 Duplay.

¹⁴ Transcrite par Paul Coutant, *op. cit.*, p. 302-303, n. 2. Certificat constatant la remise partielle des objets saisis chez Le Bas, daté du 25 pluviôse an III : « Vu la réclamation de la citoyenne veuve Le Bas, demeurant à Paris, rue Neuve-du-Luxembourg, n° 148, section des Piques, et sa mise en liberté en date du 18 frimaire dernier, le Comité de Sûreté générale arrête que tous les effets, hardes, linges, livres, et porte-manteau en cuir jaune à elle appartenant lui seront remis et restitués par les dépositaires d'iceux et dans tels dépôts qu'ils soient, le tout sous récépissé. » Il est signé par les membres du Comité de sûreté générale Bourdon de l'Oise, Anguis, J.-F. Rovère, Garnier de l'Aube et Boudin.

¹⁵ Annexe C, *infra*, p. 465.

DEUX LETTRES PENDANT SON EMPRISONNEMENT (1794)¹⁶

Lettre du 14 thermidor an II de la maison d'arrêt Rue de la Loi

Aux Citoyens Représentants Composants Le Comité de Sûreté Général
à Paris

[Note ajoutée au-dessus de l'en-tête, différente écriture que le corps du texte :]
La V.^e Le Bas reclame 3. mois de traitemens dûs à son mari guillotiné
4^e Député Mort]

Liberté Égalité fraternité

À la maison d'arrêt Rue de La Loi à Paris

Le 14 messidor (*sic*) 2.^{eme} année Republicaine

La V.^e LeBas aux Representants du Peuple Composants Le Comité de Sureté Général

[[Dans la marge à gauche, autre écriture, différente de la première :]

Lebas
député]

Citoyens.

Depuis trois mois mon mari n'a pas reçu Les appointements attribués aux
représentants du peuple. j'ai dans Ce moment le plus Grand Besoin de Ces fonds.

¹⁶ Transcriptions de Suzanne Levin.

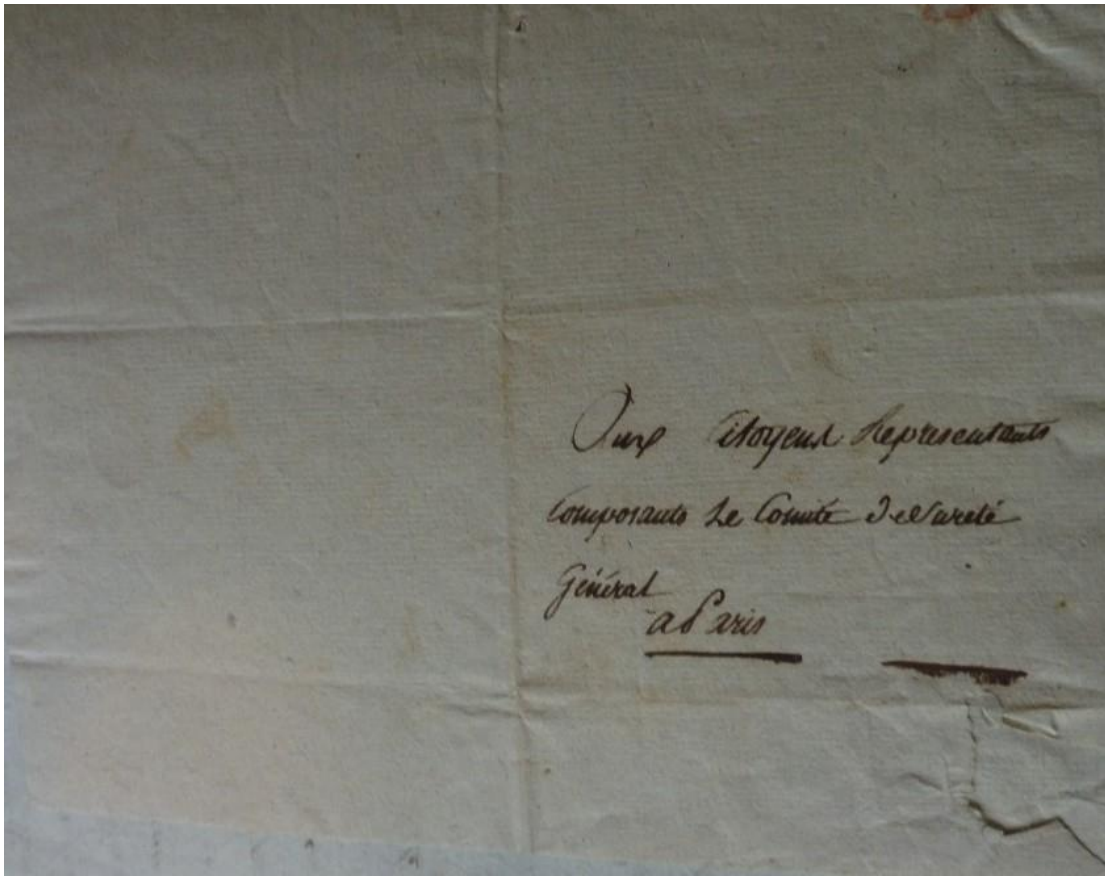
Veulliez me faire Connoitre Les moyens que je dois employer pour me faire rembourser.

Salut Et fraternité

V. Lebas

[en marge à gauche, de la main d'Élisabeth Le Bas :]

j'ai un enfant de Cinq Semaines à la mamelle.



Car. Lebas esclave 3. mois de traitement sur
 à son mari Guillotiné
 toute égalité flatués
 Le Deputé Noir



Ma maison d'arr. Ave de la Roi à Paris
 le 16 messidor 2. année de la République

Car. Lebas aux Représentants du
 Peuple Composants le Comité de Salut Général

Lebas Citoyen.

Deputé

Depuis trois mois mon mari n'a pas reçu
 les appointements attribués aux Représentants du
 Peuple j'ai dans ce moment le plus grand besoin
 de ces fonds. Veuillez me faire connaître les moyens
 que j'en dois employer pour me faire tenir ou verser.

J'ai un enfant de
 11 ans & un autre de 10
 ans.

Salut à fraternité
 Y. Lebas

340

Lettre du 22 fructidor an II de la maison d'arrêt de Talaru

Liberté

Égalité

De la maison d'arrêt rue de la Loi, maison de Talarue, le 22 fructidor. L'an 2 de la république française

La Citoyenne Elisabeth Duplay

V.^e Lebas

Aux Citoyens membres composans Le comité de sureté générale

filie d'un artisan, âgée de 22 ans veuve Comme vous le s'avez et mere d'un enfans de deux mois que je nourris dans une maison de détention, pourriez vous ne pas ouvrir vos Cœurs à l'infortune ; je suis malade mon enfans a la petite vérolle vollante¹⁷, est bien souffrant.

Étant sans fortune, je vous demande à être transférée, et gardée même a vue dans mon appartement pour donner les secoures nécessaire a mon enfans ; jusqu'à se que la justice nationale est décidé sur mon sors.

Au nom de l'humanité, a Celui de la nature écoutez et faites drois (?) ajuster (?) reclamation (?) d'une malheureuse mère qui est dans une afreusse position, et qui n'a eu d'autre tord que celui d'être bonne fille¹⁸, tendre épouse et bonne mere.

Salut et fraternité

¹⁷ Varicelle.

¹⁸ Le mot fille est ajouté au-dessus de la ligne entre « bonne » et « tendre ».

Elisabeth Duplay

V^e Lebas

Libéré

De la maison d'arrêt rue de la Egalité
 Loi, maison de talame, le 22
 fructidor. L'an 2 de la république
 française

La Citoyenne Elisabeth Duplay
 V^e Lebas

Aux Citoyens membres composant
 Le comité de surveillance générale

filie d'un artisan, âgée de 22 ans
 seule femme sous le drapeau et mere
 d'un enfant de deux mois que je
 nourris dans une maison de
 détention, pourriez vous ne pas ouvrir
 vos cœurs à l'infortune; je suis malade
 mon enfant a la petite vérole
 & lallante, est bien souffrant.

Etant sans fortune, je vous supplie
 à être transférée, et gardée même
 avec dans mon appartement
 pour donner les secours nécessaires
 a mon enfant; j'espère se que la
 justice nationale est décidée sur mon
 sort.

Au nom de l'humanité, &
 celui de la nature écoulez et
 faite trois justes réclamation
 D'une malheureuse mère qui est
 dans une affreuse position, et qui
 va en Diatrebord que celui
 de votre bonne ^{petite} tendre épouse et
 bonne mère.

Salut et fraternité

Elisabeth Duploy

4^e Lebas

CERTIFICATS MÉDICAUX

8 fructidor (25 août 1794) :

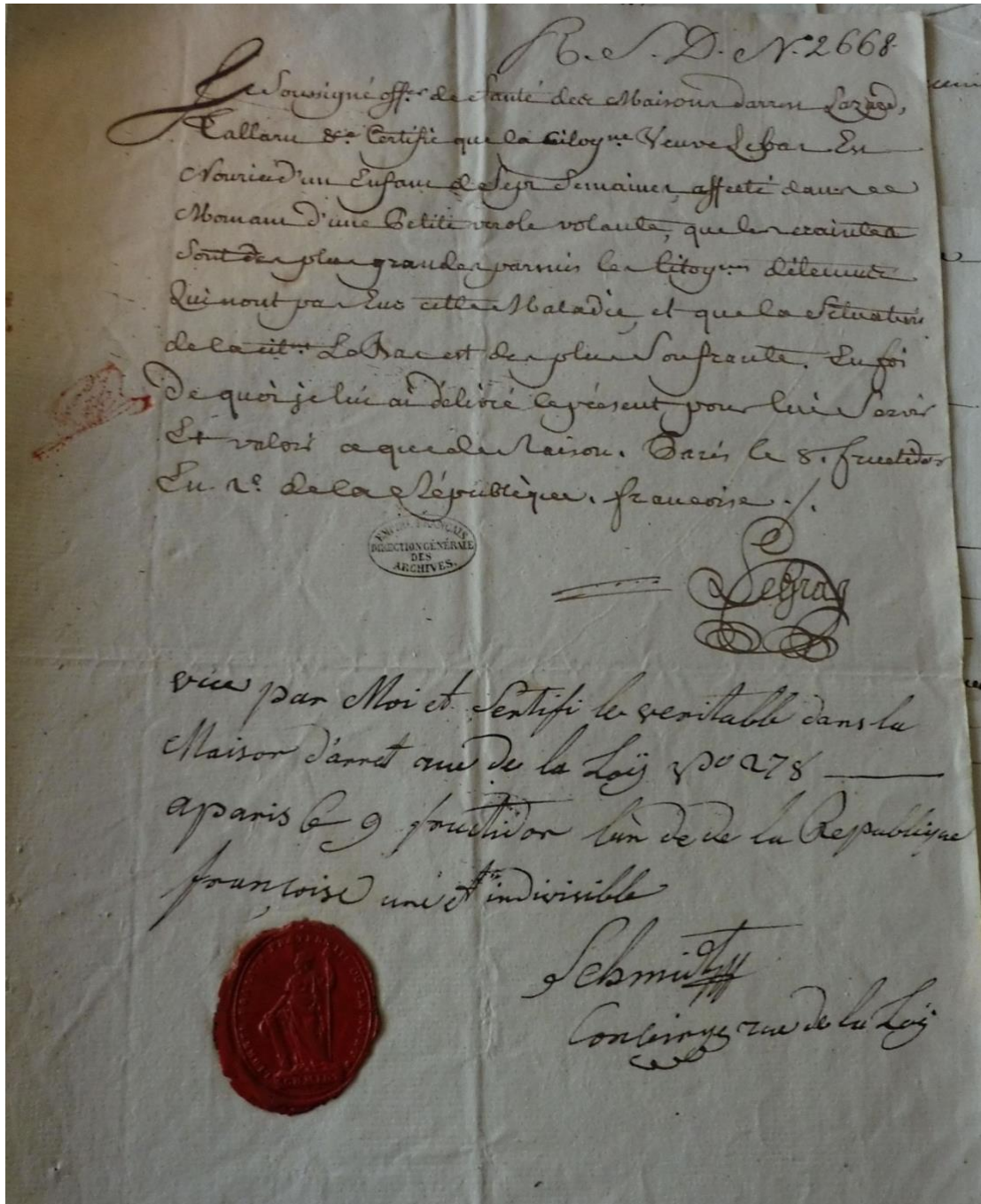
« Je soussigné officier de santé des maisons d'arrest Lazare, Tallaru etc., certifie que la citoyenne veuve Lebas est nourrice d'un enfant de sept semaines, affecté dans ce moment d'une petite vérole volante, que les craintes sont de plus en plus grandes parmi les citoyens détenus qui n'ont pas eu cette maladie, et que la situation de la citoyenne Lebas est des plus souffrante. En foi de quoi je lui ai délivré ce présent pour lui servir et valoir ce que de raison. Paris le 8 fructidor, an 2^e de la République française. »

22 fructidor (8 septembre 1795) :

« Nous lui avons trouvé le pouls faible, se plaignant de sentir ses forces s'épuiser attribuant à l'allaitement qu'elle fait de son enfant âgé de deux mois et demi, et des efforts d'exercice qu'elle ne peut se procurer ainsi que tous les autres secours que lui demande son état de nourrice. D'après sa déclaration, elle aurait besoin d'avoir tous les secours qu'elle a droit d'attendre de son état de souffrance. Délivré le 22 fructidor de l'an II de la République une et indivisible. »¹⁹

¹⁹ Transcriptions de Florent Hericher, *Philippe Le Bas (1794-1860), Un républicain de naissance*, Paris, Librinova, 2021, p. 62-63.

Certificat du 8 fructidor (25 août 1794)



Certificat du 22 fructidor (8 septembre 1795)


R. S. D. N. 268.


L'an 2432 N. D.

Je soussigné avoir vu et visité dans la maison d'arrêt talara —
 tue de la Loi, la Citoyenne Anne Le Bar, pour constater la cause —
 et son état qualitatif, ayant éprouvé, pour lui avons trouvé les bras —
 faibles, se plaignant de ressentir son fémur déquies, attribuant à —
 délaitemment qu'elle fait de son enfant, qui à 2 mois et demi, et en —
 défaut d'assistance qu'elle ne peut se procurer ainsi que tous les autres —
 secours que que demander son état de nourrice. D'après sa déclaration —
 elle aurait besoin de voir tous les secours qu'elle a droit d'attendre de —
 son état de souffrance, décerné Ce 22. fructidor l'an 2. de la République —
 une et indivisible.

Aussier


Chef de off. d'administration prison et maison d'arrêt.





Certificat le véritable de de sus dans la Maison —
 d'arrêt une de la Loi approuvé le 22 fructidor —
 l'an 2 de la République Française —
 une et indivisible.

Schmidt
 Conseiller



C'est min

3. Lettre d'Élisabeth Duplay-Le Bas au directeur de la *Revue de Paris* (1844)

Il s'agit du brouillon d'une lettre rédigée par Élisabeth Duplay-Le Bas qui devait être envoyée au directeur de la *Revue de Paris* – nous ne savons pas si une version finale fut envoyée. Paul Coutant le trouva dans les archives de la famille accompagné de l'article qu'elle critique, paru dans le numéro du 23 mai 1844 sous le titre « Une maison de la rue Saint-Honoré » et « signé des initiales A. E. »¹. Il s'agit d'Alphonse Esquiros, comme le confirme Ernest Hamel, qui a vu la lettre : « Nous avons sous les yeux une lettre écrite par M^{me} Le Bas au rédacteur de l'ancienne *Revue de Paris*, à propos d'un article dans lequel M. Esquiros avait retracé la vie intime de Maximilien d'après une conversation avec M^{me} Le Bas, lettre où la vénérable veuve du Conventionnel se plaint de quelques inexactitudes commises par cet estimable et consciencieux écrivain »².

Il y a quelques erreurs dans ce brouillon que l'on peut soupçonner avoir été écrit à la hâte. Elle se trompe, écrivant par exemple « mari » plutôt que « père », et termine avec des salutations de politesse abrégées.

Elle parle de son fils qui est absent, mais souligne qu'elle n'attendra pas son retour pour exprimer son opinion et pour « protester hautement contre l'usage que, sans me consulter, vous avez fait de mon nom ». Surtout, on insinue s'être entretenue avec elle pour produire un article « en contradiction avec mes souvenirs », qui « contient d'ailleurs un grand nombre d'inexactitudes » et où elle est « mise en scène et l'on dit avoir été rédigé d'après mes souvenirs et presque sous ma dictée ». Cette lettre, écrite l'année après celle où son fils lui demande d'écrire ses mémoires, semble attester de la circulation de son témoignage et du contrôle qu'elle souhaite retenir.

¹ Paul Coutant, *Autour de Robespierre...*, op. cit., p. 320, n. 2.

² Ernest Hamel, *Thermidor, d'après les sources originales et les documents authentiques*, Paris, Furne, 1891, p. 267, n. 1.

**LETTRE D'ÉLISABETH DUPLAY-LE BAS AU DIRECTEUR DE LA REVUE
DE PARIS (1844)³**

Monsieur,

Vous avez publié, dans votre numéro du 23 mai dernier⁴, un article dans lequel je suis mise en scène et l'on dit avoir été rédigé d'après mes souvenirs et presque sous ma dictée. Je regrette que vous ayez choisi pour cela le moment où mon fils est retenu loin de la France par une mission scientifique dont l'a chargé le Gouvernement⁵.

Je n'attendrai cependant pas son retour, pour protester hautement contre l'usage que, sans me consulter, vous avez fait de mon nom, et pour déclarer que cet article, sur beaucoup de points en contradiction avec mes souvenirs, contient d'ailleurs un grand nombre d'inexactitudes.

Je n'en signalerai qu'une seule : vous nous représentez, mes sœurs et moi, comme habitant encore la maison paternelle à l'époque de la fête du 20 prairial ; or, Sophie, la seconde de mes sœurs, était mariée avant que Maximilien Robespierre ne devint l'hôte de mon mari [*sic*]⁶, et moi j'avais, dès le 26 août 1793, épousé le

³ Paul Coutant, *Autour de Robespierre...*, *op. cit.*, p. 320-321.

⁴ Note de Paul Coutant, *ibid.*, p. 320, n. 2 : « L'article dont il s'agit, et qui est joint au brouillon de cette lettre, avait paru dans le numéro du 23 mai 1844, sous le titre « Une maison de la rue Saint-Honoré » ; il est signé des initiales A. E. » Il s'agit d'Alphonse Esquiros. Détails sur cette lettre donnés par Ernest Hamel : « Nous avons sous les yeux une lettre écrite par M^{me} Le Bas au rédacteur de l'ancienne *Revue de Paris*, à propos d'un article dans lequel M. Esquiros avait retracé la vie intime de Maximilien d'après une conversation avec M^{me} Le Bas, lettre où la vénérable veuve du Conventionnel se plaint de quelques inexactitudes commises par cet estimable et consciencieux écrivain. » (*Thermidor*, Paris, Furne, 1891, p. 267, n. 1.)

⁵ Philippe Le Bas fils est chargé d'une mission scientifique en Grèce et en Asie Mineure par le ministre de l'Instruction public le 17 novembre 1842. La mission dura jusqu'en novembre 1844.

⁶ De son père.

conventionnel Le Bas, dont vous ne parlez que comme l'une des personnes invitées à nos soirées du jeudi.

Vous auriez pu ajouter, en terminant, que lorsque l'affreuse charrette s'arrêta, le 10 thermidor, devant la maison que vous avez prise pour sujet de votre article, cette maison était entièrement déserte, que tous ceux qui l'habitaient, tous ceux qui l'avaient habitée, et dont vous avez bien dépeint la vie si calme et si paisible, avaient été jetés dans les cachots de la terreur thermidorienne.

J'ose espérer de votre impartialité que vous voudrez bien insérer ma réclamation dans votre recueil.

Agréez, etc.

VEUVE LE BAS.

4. **Annotations à l'*Histoire des Girondins* d'Élisabeth Le Bas et de son fils (1847), introduites et présentées par Paul Coutant (1900-1901)**

Le travail d'annotation de l'*Histoire des Girondins* d'Alphonse de Lamartine est un document fascinant pour l'histoire et l'historiographie de la Révolution française. Les commentaires d'Élisabeth Duplay-Le Bas sont parfois sarcastiques ou caustiques, parfois amusants, ponctués de « marques de protestations » qui révèlent son caractère vif et passionné remarqué par plusieurs témoins¹. Nous disposons du témoignage d'une survivante et de trois commentaires : ceux d'Alphonse de Lamartine, de Philippe Le Bas fils et de Paul Coutant. Nous y ajoutons humblement le nôtre, surtout pour faire du sens de ce travail dispersé parmi les pages de l'ouvrage de Paul Coutant, dans les chapitres IV, V, VII et XVII.

Paul Coutant discute à différentes reprises des liens unissant la veuve et le fils de Philippe Le Bas, et Alphonse de Lamartine. Il reproduit leur correspondance et les annotations faites en deux temps par Élisabeth et son fils sur l'*Histoire des Girondins*. Ces annotations sont issues de :

- 1) Douze « placards », fragments d'un article du *National* où parut d'abord un extrait de l'*Histoire des Girondins* ;
- 2) Une copie des huit volumes de l'*Histoire des Girondins*, édition de 1847, dédicacée sur la page de garde du premier volume : « À Madame Le Bas, hommage de reconnaissance et de respect. – Le 16 mars 1847. – Lamartine. ».

Au moment d'écrire cette thèse, nous avons découvert ce qu'il est advenu de cette copie. Elle fut vendue pour 30 000 euros par Sotheby's dans un lot comprenant

¹ Voir Annexe B sur les témoignages dans sa vieillesse, *infra*, p. 416-437.

« portrait, médaillon en bronze, cocarde, livres et documents du conventionnel Lebas et de son fils »². Nous ignorons encore le sort des « placards », s'ils avaient été joints à ce lot, à un autre, ou s'ils ont tout simplement disparu.

La première édition de l'*Histoire des Girondins*, publiée en huit volumes et composée de soixante-et-un livres, paraît du 20 mars au 12 juin 1847, suivie quelques semaines plus tard par une seconde édition illustrée. Lamartine a donc offert à Élisabeth Duplay-Le Bas une première copie quatre jours avant sa publication officielle.

La Monarchie de Juillet, en crise, vit alors ses derniers moments. La Révolution est soudainement à la mode. Lamartine publie « au bon moment » alors que « les aspirations démocratiques et socialistes s'alimentent aux souvenirs de 1793 et cherchent dans l'étude de la Révolution jacobine le moyen de mobiliser les énergies populaires »³. L'état de complétion de son ouvrage et, surtout, sa vitesse de publication, garantissent son succès. Les *Histoires de la Révolution française* de Jules Michelet et de Louis Blanc commencent également la publication de leurs premiers tomes en 1847, mais ne seront complétées qu'en 1853 pour Michelet et en 1862 pour Blanc. Surtout, Lamartine excelle dans « l'art de la publicité » :

Le poète [...] n'a négligé ni grands moyens ni petites occasions pour attirer les acheteurs : de mars à juin, tous les quotidiens parisiens font une large place dans leur quatrième page à des annonces en caractères énormes ; des dizaines de journaux publient des « bonnes feuilles » choisies et distribuées avec le souci évident de complaire à toutes les familles politiques ; enfin, nombre d'articles paraissent, inspirés – dictés peut-être – par l'auteur à des chroniqueurs affidés.⁴

Lamartine connaît son audience, il sait comment vendre son ouvrage : « s'il bénéficie d'une curiosité et d'une mode, il contribue tout autant à développer

² Annexe E, *infra*, p. 535-538.

³ Antoine Court, « Les Girondins de Lamartine. Un incendie. Un feu de paille », *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n° 47, 1995, p. 306-307.

⁴ *Ibid.*, p. 306.

l'engouement pour la Révolution »⁵. D'un point de vue historiographique, on lui doit partiellement la popularisation du terme des « Girondins » pour désigner ceux qui, jusque-là, étaient nommés « Brissotins » ou « Rolandistes »⁶.

C'est à travers cette campagne publicitaire qu'Élisabeth Duplay-Le Bas et son fils découvrirent pour la première fois les écrits de Lamartine. Selon Paul Coutant, il s'agit du journal le *National* qui publia, sous le titre de « Fragment de la vie de Robespierre »⁷, plusieurs des chapitres qui allaient ensuite paraître dans l'*Histoire des Girondins*⁸. S'ensuivit un échange de lettres entre Philippe Le Bas fils et Lamartine, que nous reproduisons en annexe⁹. Cette correspondance est intéressante à plusieurs égards. Philippe fils écrit comment sa mère et lui-même regrettent « vivement que vous n'ayez pas jugé à propos de nous communiquer ces pages avant de les livrer à l'impression ». Il souligne des erreurs que Lamartine aurait pu éviter, et qui les a « profondément affligés », surtout en ce qui concerne Henriette Le Bas, son caractère, et ses relations avec Saint-Just. Philippe Le Bas fils mentionne l'échange d'information avec Lamartine, distinguant d'une part certaines « communications tout à fait confidentielles » et d'autres dont ils acceptent, lui et sa mère, la responsabilité mais dont ils tiennent « à ce qu'elles soient fidèlement reproduites, et à ce que l'interprète de nos sentiments soit aussi exact qu'il est éloquent ». Philippe fils ajoute : « Votre livre sera lu de tous, il fera une impression profonde et durable ». Il avait raison. L'ouvrage eut une influence considérable sur l'historiographie, par

⁵ *Ibid.*, p. 307.

⁶ Pour une histoire plus nuancée des appellations et de leur évolution chez les historiens français et anglophones, voir : Frederick A. de Luna, « The 'Girondins' Were Girondins, After All », *French Historical Studies*, vol. 15, n° 3, printemps 1988, p. 506-518.

⁷ Selon Hamel, le titre était « Fragments de la vie privée de Robespierre ». Il compare sa copie avec les corrections apportées par Philippe Le Bas fils, et confirme les modifications. *Histoire de Robespierre*, vol. 3 : « La Montagne », 1867, p. 283-284, n. 1.

⁸ Paul Coutant, *op. cit.*, p. 56.

⁹ Annexe A, *infra*, p. 397-403.

exemple sur les images romanesques de Robespierre et de Saint-Just¹⁰, sur la culture du moment, inspirant des « productions de toutes sortes »¹¹ :

Ce fut, véritablement, le gros succès de l'année. On ne parlait que des *Girondins* ; on en discutait ; on louait ou l'on critiquait selon qu'on était à gauche ou à droite ; le théâtre y trouvait des sujets. Lamartine avait réhabilité la Révolution. Dans les magasins, on vendit des statuette représentant Saint-Just.¹²

Lamartine accepte de rencontrer les Le Bas et de corriger avec eux ses « erreurs involontaires ». Il suggère au fils de « garde[r] le *National* où se trouve ce morceau imprimé » et d'« annoter [r] [s]es fautes ». Selon Paul Coutant, Philippe Le Bas fils « divisa en douze fragments l'article du *National* et le colla sur des feuilles de papier blanc, en marge desquelles il inscrivit les corrections, sous la dictée de sa mère ». Coutant possédait alors ces « placards », comme il les appelle, qu'il a numéroté. Sauf exception, et dans des termes très concis, il n'en fait pas la transcription complète : brève description du contenu et de l'apparence des placards, une note de bas de page, un passage dans le chapitre V et un autre dans le chapitre VII. Lamartine, selon Coutant, aurait accepté les corrections suggérées, pour l'instant du moins. D'autres annotations et critiques allaient suivre la publication et la lecture de l'ouvrage complet, dont une copie fut donnée et dédiée à Élisabeth Duplay-Le Bas. Ces annotations, inscrites dans la marge, sont reproduites dans un tableau, mais de manière incomplète. Certaines figurent uniquement dans la présentation précédant

¹⁰ Voir sur ces sujets : Serena Torjussen, « Saint-Just et ses biographes : mécanique d'un mythe », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 236, avril-juin 1979, p. 234-249 ; Marie-Christine Bacquès, « Le double mythe de Saint-Just à travers ses mises en scène », *Siècles*, n° 23, 2006, p. 9-30 ; Marion Pouffary, « La naissance de la légende dorée de Robespierre : le façonnage de l'image de l'homme-principe par les écrits biographiques consacrés à Robespierre publiés par les républicains entre 1830 et 1850 », *Enquêtes. Revue de l'école doctorale 188. Histories modernes et contemporaines*, n° 3, octobre 2018, 19 p. En ligne : <https://f-origin.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/4350/files/2018/10/8-POUFFARY.pdf> ; Marisa Linton, « The Sea-Green Incorruptible and the Archangel of Death: How Narratives of the French Revolution Contrast the Roles of Robespierre and Saint-Just », *The George Rudé Society*, 2020, p. 113-120. En ligne : http://h-france.net/rude/?attachment_id=600

¹¹ Antoine Court, *op. cit.*, p. 307, n. 5. Voir aussi : Antoine Court, « L'histoire des Girondins, de quoi faire un drame ? », *Relire Lamartine aujourd'hui*, Paris, Nizet, 1993, 350 p.

¹² A. Chesnier du Chesne, « Les Égarements de Lamartine : quelques variantes de son 'Histoire des Girondins' », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 54^e année, n° 1, janvier-mars 1954, p. 59-76.

le tableau. Certaines sont formulées dans une compilation de notes d'Élisabeth que Coutant a jointe au manuscrit, parmi les notes éparses ou en annexe¹³. Selon lui, une des notes était un « projet de réponse aux allégations contenues à la fin du tome IV de l'*Histoire des Girondins* »¹⁴. Élisabeth fait effectivement référence à un passage du tome IV de Lamartine, mais aussi au chapitre XV du Livre 61 dans le tome VIII¹⁵.

Ces dernières critiques, Lamartine les ignora. Malgré son titre, l'*Histoire des Girondins* semblait davantage avoir été écrite « à la gloire des Montagnards »¹⁶, une prise de position dont il devra plus tard se défendre. En 1861, il publie une « critique » de son *Histoire des Girondins*. Or, il ne s'agit pas d'une réponse aux critiques d'Élisabeth et de Philippe Le Bas, mais d'une justification à ceux qui l'accuseraient de sympathie envers les « terroristes » de l'an II :

Tout ce que j'ai rapporté dans les *Girondins* sur l'existence ascétique, retirée, laborieuse, chaste et pour ainsi dire abstraite de l'idole des Jacobins et du peuple, est textuellement la conversation de madame Lebas. Le style et les réflexions seuls sont de moi.¹⁷

Le ton n'est plus le même. Il explique comment il rencontra Élisabeth Duplay-Le Bas, insistant qu'il n'est ni « partisan de la terreur » ni « réhabilitateur de la mémoire que vous cultivez ». Il se présente comme « fils de royaliste, royaliste moi-même de naissance, de tradition, d'éducation, pendant mes jeunes années ». Il poursuit : « si Robespierre n'était pas mort, mon père n'aurait pas vécu, et toute ma famille aurait été victime de son système de rénovation de la France par l'extermination ». Il décrit Saint-Just et Robespierre dans des termes encore plus sévères que dans son *Histoire des Girondins* : celui-là le « fanatique séide de ce Mahomet d'entre-sol ». Il imagine des sentiments romantiques qu'auraient éprouvé

¹³ Paul Coutant, *Autour de Robespierre...*, *op. cit.*, p. 145-147. (Parmi les « Notes éparses ». Dans l'article de *La Nouvelle revue*, il la sépare comme un « annexe au manuscrit », *op. cit.*, p. 103-104.)

¹⁴ Paul Coutant, *Autour de Robespierre...*, *op. cit.*, p. 147.

¹⁵ Annexe A, *infra*, p. 408-409.

¹⁶ Antoine Court, « Les Girondins de Lamartine. Un incendie. Un feu de paille », *op. cit.*, p. 306.

¹⁷ Annexe B, *infra*, p. 425.

Élisabeth pour Saint-Just, une rumeur que Philippe Le Bas fils avait déjà attaquée en 1847 chez un autre auteur¹⁸. L'amitié seule n'était plus suffisante pour justifier l'affection d'Élisabeth envers un tel personnage. La Révolution n'est plus à la mode. Le contexte politique a changé. Nous ne sommes plus à l'aube de la Seconde République, mais sous le Second Empire.

Paul Coutant a mis certaines des annotations, celles écrites dans les marges de l'ouvrage dédié par Lamartine, dans un seul tableau, que nous reproduisons à la fin de cette section. Il mentionne aussi d'autres annotations ou commentaires dans différents chapitres de son ouvrage. Les placards ne sont pas reproduits intégralement, sinon dans certaines citations (or, il est impossible de savoir si ces citations sont complètes, ou s'il s'agit parfois de paraphrases). Certaines corrections sont mentionnées seulement dans un texte introductif et dans d'autres sections isolées. Nous reproduisons donc ici tous les passages concernant ces annotations, avec l'introduction de Paul Coutant, afin d'en faire un portrait plus complet.

**ANNOTATIONS À L'*HISTOIRE DES GIRONDINS* D'ÉLISABETH DUPLAY-
LE BAS ET DE SON FILS (1847)
Introduites et présentées par Paul Coutant (1900)**

PREMIÈRE SECTION¹⁹

Chapitre IV

Philippe Le Bas fils divisa en douze fragments l'article du *National* et le colla sur des feuilles de papier blanc, en marge desquelles il inscrivit les corrections, sous la dictée de sa mère.

¹⁸ Annexe A, *infra*, p. 404-405.

¹⁹ Paul Coutant, *Autour de Robespierre...*, *op. cit.*, p. 62-63.

Nous possédons ces placards.

Dans le premier, Le Bas n'opère que deux changements de peu d'importance : il conseille une inversion purement grammaticale que Lamartine n'adopte pas ; la seconde modification consiste à supprimer les mots en italique dans la phrase suivante : « Son salaire quotidien (de Maximilien Robespierre) comme député, pendant l'Assemblée Constituante *et pendant la Convention*, subvenait aux nécessités de trois personnes (son frère, sa sœur et lui). » Le Bas explique au crayon : « Cela n'est pas exact pour l'époque de la Convention : Augustin recevait des émoluments comme député. » Mais Lamartine avait arrondi sa phrase d'une certaine manière ; il n'écoula pas le scrupuleux gêneur.

Les autres placards sont plus tourmentés ; Le Bas a biffé des paragraphes entiers et y a substitué un texte, généralement plus étendu que celui qu'il supprimait ; Lamartine, sauf de légères variantes²⁰, s'est approprié toutes ces corrections.

Je ne veux tirer, de cette docilité à rectifier les faits, aucune déduction trop rigoureuse : on reconnaîtra cependant que le hasard a bien servi Lamartine en lui permettant de corriger les erreurs que le *National* avait, par sa plume, servies comme articles de foi. – L'Histoire qui adopte sans récriminer les rectifications sincères est une Histoire de choix ; elle marque, au moins, le bon caractère de l'historien.

Nous aurons d'ailleurs plus d'une occasion de signaler des erreurs chez Lamartine.

²⁰ Note de Paul Coutant : « Poussant jusqu'aux dernières limites l'exactitude des détails, le correcteur substitue, par exemple (placard 6), à la description un peu sommaire du lit de Robespierre 'cette chambre... ne contenait qu'un lit de serge rayée de bleu et de blanc', l'indication suivante : '...Un lit en noyer couvert d'un damas bleu à fleurs blanches qui *provenait d'une robe de Mme Duplay*'. Lamartine conforma son texte à la version de Le Bas, mais il supprima ces derniers mots : la poésie se cabra devant la réaliste exactitude. »

DEUXIÈME SECTION²¹

Chapitre V

« Âme virile, disait Robespierre de son amie, elle saurait mourir comme elle sait aimer... Le dénuement de sa fortune et l'incertitude du lendemain l'empêchaient de s'unir à elle avant que la destinée de la France fût éclaircie ; mais il n'aspirait, disait-il, qu'au moment où, la Révolution terminée et affermie, il pourrait se retirer de la mêlée, épouser celle qu'il aimait et aller vivre en Artois, dans une des fermes qu'il conservait des biens de sa famille, pour y confondre son bonheur obscur dans la félicité commune. »

TROISIÈME SECTION²²

Chapitre V

Lamartine, dans la première édition de ses *Girondins*, s'exprimait ainsi :

« Un très petit nombre d'amis de Robespierre et de Duplay étaient admis tour à tour dans cette intimité : *les Lameth quelquefois ; Le Bas, Saint-Just, toujours ; Panis, Sergent, Coffinhal, Fouché, qu'aimait la sœur de Robespierre et que Robespierre n'aimait pas ; Taschereau, Legendre, Le Boucher, Merlin de Thionville, Couthon, Péthion (sic), Camille Desmoulins, Buonarotti (sic), patriote romain, émule du tribun Rienzi, un nommé Nicolas²³, imprimeur du journal et des discours de l'orateur ; un serrurier nommé Didier (sic), ami de Duplay ; quelques ouvriers assidus*

²¹ Paul Coutant, *op. cit.*, p. 78, n. 1. Coutant cite ce passage en note de bas de page, le présentant comme un « extrait de la partie de l'*Histoire des Girondins* revue par Philippe Le Bas ». S'agit-il d'un des placards ?

²² *Ibid.*, p. 83-84. Cette section est distincte de la précédente, même si elle est dans le même chapitre.

²³ Charles-Léopold Nicolas (1757?-1794). Imprimeur-libraire, reconnu comme « vainqueur de la Bastille », juré au Tribunal révolutionnaire, exécuté le 12 thermidor an II (30 juillet 1794) à 37 ans.

aux Jacobins, enfin Mme de Chalabre²⁴, femme noble et riche, enthousiaste de Robespierre, se dévouant à lui comme les veuves de Corinthe ou de Rome aux apôtres du culte nouveau, lui offrant sa fortune pour servir à la popularisation de ses idées, et captant l'amitié de la femme et des filles de Duplay pour mériter un regard de Robespierre. »

Sur le placard corrigé par la veuve et le fils de Le Bas, tous les mots en italique sont effacés et remplacés par ceux-ci : « ...Les Lameth et Péthion (*sic*) dans les premiers temps ; assez rarement Legendre, Merlin de Thionville, Fouché, qu'aimait la sœur de Robespierre²⁵, mais que Robespierre n'aimait pas ; souvent Taschereau²⁶, Camille Desmoulins, Piault²⁷ ; toujours Le Bas, Saint-Just, David, Couthon, Buonarotti (*sic*). »

Pourquoi Lamartine, donnant ce texte modifié dans son *Histoire des Girondins* (livre XXX, § 13), reproduit-il néanmoins les noms de Coffinhal, Panis et Sergent, après celui de Taschereau, et indique-t-il, contre toute vérité, que Camille

²⁴ Jeanne-Marguerite de Chalabre, née en 1752 ou 1753. Elle résidait chez l'épouse de l'imprimeur Nicolas (celui-ci ayant été exécuté le 12 thermidor) lorsqu'elle est arrêtée le 22 thermidor an II. Elle est toujours détenue le 29 pluviôse an III (AN F7 4637 Duplay), ainsi que le 27 floréal an III lors du transfert à Pélagie d'Éléonore Duplay (APP AA 30). On perd sa trace après sa libération, mais on sait qu'elle fut abonnée au *Tribun du peuple* de Babeuf. (Albert Soboul et Raymonde Monnier, *Répertoire du personnel sectionnaire parisien de l'an II*, Paris, Publication de la Sorbonne, 1985, p. 158.)

²⁵ Les liens entre Joseph Fouché et Charlotte Robespierre semblent ici confirmés par Élisabeth.

²⁶ Paul Auguste Taschereau de Fargues (ou Taschereau-Fargues), l'un des « gardes du corps » de Robespierre, qui fut « rayé de la société des Jacobins, le 11 frimaire an II, et décrété d'arrestation ; réintégré le 8 floréal » et « mis hors la loi le 9 thermidor » (Albert Soboul et Raymonde Monnier, *op. cit.*, p. 92.). Il est l'auteur d'un pamphlet thermidorien, où il se défend d'avoir été « l'ami du Tyran », et insiste n'avoir dîner « qu'une seule fois avec lui chez les Duplay, où le Représentant Collet d'Herbois fut invité aussi. » (P. A. Taschereau-Fargues, *À Maximilien Robespierre aux Enfers*, Paris, Chez les Marchands de Nouveautés, 17 pluviôse an III, p. 18.) Il cible les femmes de la famille Duplay, « le conseil des femmes, ou celui des furies », et Marguerite Chalabre, au « regard sinistre ». (Annexe D, *infra*, p. 477-479. À comparer avec le récit de Barras : Annexe D, *infra*, p. 494-495.) Toutefois, Taschereau semble avoir encore changé d'avis le 13 germinal an VII, lorsqu'il est arrêté « pour avoir fait l'apologie de Robespierre ». (Albert Soboul et Raymonde Monnier, *op. cit.*, p. 92.)

²⁷ S'agirait-il de Louis Pio ? Secrétaire de l'ambassade de Naples à Paris, il fut naturalisé Français sous la Constituante. Camille Desmoulins a publié une lettre de lui dans *Les Révolutions de France et de Brabant*, où il fait l'éloge de Robespierre en juin 1791. Voir : Albert Mathiez, « La Révolution et les étrangers : Le Chevalier Pio », *Annales révolutionnaires*, vol. 11, n° 1, janvier-février 1919, p. 94-104.

Desmoulins venait « tous les soirs » avec Le Bas, Saint-Just, David, Couthon et Buonarotti (*sic*) ?

QUATRIÈME SECTION²⁸

Chapitre VII

Plus d'une fois, après une courte conversation et quelques bavardages avec les jeunes filles, « Buonarotti (*sic*) et Le Bas improvisaient un concert de famille » (ces mots, ajoutés par Ph. Le Bas à l'édition du *National*, n'ont pas été conservés par Lamartine dans son texte définitif des *Girondins* ; pourtant Le Bas, qui chantait agréablement, se faisait entendre dans ces réunions intimes où Buonarotti (*sic*) tenait le piano)²⁹.

D'autres fois Robespierre faisait des lectures à la famille : c'était, très souvent, des pièces de Racine ou de Corneille, dont Maximilien aimait à accentuer les vers, soit pour s'exercer lui-même à la tribune par la déclamation, soit pour élever les âmes de ses auditeurs au niveau des grands sentiments de l'antiquité.

Il arrivait aussi à chacune des personnes présentes de choisir un rôle, et, parmi ces acteurs improvisés, c'était Maximilien et Le Bas qui déclamaient avec le plus de chaleur.

Robespierre dînait rarement hors la maison – six fois au plus pendant les trois années de son séjour rue Saint-Honoré, a dit Buonarotti (*sic*). – Il conduisait deux ou

²⁸ Paul Coutant, *op. cit.*, p. 97-98.

²⁹ Note de Paul Coutant : « Buonarotti (*sic*) donnait même des conseils musicaux aux enfants de son hôte ; le fils Duplay signale, dans l'interrogatoire qu'il subit le 27 floréal an IV, au cours du procès Babeuf, que le patriote italien lui donnait des leçons de clavecin. (*Pièce de procédure de la collection Le Bas.*) »

trois fois par an Mme Duplay et ses filles au spectacle, au Théâtre-Français presque toujours, et à des représentations classiques.

« Il n’aimait, avait écrit Lamartine dans le « National », que les déclamations tragiques, qui lui rappelaient la tribune, la tyrannie, le peuple, l’*échafaud*, les grands crimes, les grandes vertus ; *théâtral jusque dans ses rêves et dans ses délassements*. » Ph. Le Bas avait effacé les mots en italiques ; Lamartine supprima le mot « échafaud », mais conserva le reste.

Souvent Robespierre se retire de bonne heure dans sa chambre pour préparer ses discours (on sait qu’ils étaient mûris longuement et longuement remanié : plusieurs brouillons qu’a conservé M. Léon Le Bas sont presque illisibles, tant ils sont raturés³⁰) ; souvent encore il va se promener aux Champs-Élysées ou dans les environs de Paris, n’ayant comme compagnon de ses courses que Brount, son chien ; « dans les moments d’agitation extrême, seulement, le typographe Nicolas, le serrurier Didier et quelques amis³¹, l’accompagnent de loin à son insu. »

Il s’irritait de ces précautions :

— Laissez-moi sortir de votre maison et aller vivre seul, disait-il à son hôte ; je compromets votre famille, et mes ennemis feront un crime à vos enfants de m’avoir aimé.

— Non, non, nous mourrons ensemble ou le peuple triomphera, répondait Duplay.

³⁰ Commentaire intéressant. Dommage que nous n’en ayons pas la copie.

³¹ Note de Paul Coutant : « Les mots ‘et quelques amis’ ont été substitués, par Ph. Le Bas, au texte de Lamartine, qui avait écrit ‘...et le jeune Duplay, armés sous leurs habits ;’ c’est le texte rectifié qui figure dans les *Girondins*. » Ces amis sont parfois appelés de manière péjorative les « gardes du corps » de Robespierre.

Quelquefois le dimanche, toute la famille sortait de Paris avec Robespierre, qui parcourait avec la mère, les sœurs et le frère d'Éléonore, les bois de Versailles ou d'Issy.

CINQUIÈME SECTION³²

Chapitre XVII

Je ne sais pas si Lamartine a vérifié ces curieuses allégations³³ ; je n'ose point l'affirmer ; les rectifications qu'il a faites à quelques parties de l'*Histoire des Girondins* me laissent sceptique pour tout ce qui n'a pas été sévèrement contrôlé. J'ai même la preuve que, sur plusieurs autres points, le poète a oublié de se documenter.

Décrivant le supplice de Robespierre, il dit : « *On jeta pêle-mêle ces vingt-deux troncs dans le tombereau avec le cadavre de Le Bas.*³⁴ » – En marge de ces mots³⁵, sur l'édition de Lamartine que M. Léon Le Bas a conservée³⁶, la femme du

³² Paul Coutant, *op. cit.*, p. 323-331

³³ Note de Paul Coutant : « Le Bas le fils les confirme, en ce qui concerne les regrets de Vadier ; il s'exprime ainsi, dans ses *Annales Historiques de la France* (II, page 384) : 'Plusieurs des ennemis personnels de Robespierre ont reconnu plus tard qu'ils avaient été abusés sur son compte, et ont fini par rendre hommage à sa mémoire, entre autres : Cambon, qui l'avait attaqué avec tant de violence dès le 8 thermidor, et qui déplora pendant le reste de ses jours d'avoir contribué à la mort des plus honnêtes gens de la Convention, en cédant à un moment d'amour-propre blessé ; Thuriot, qui l'empêcha de parler le 9 ; Léonard Bourdon, qui l'arrêta ; Amar, qui prit la plus grande part aux machinations de sûreté générale ; Lecointre, l'un des conjurés qui, dès le 5 prairial (24 mai) avaient juré de se défaire de lui, même par le poignard ; Lesage ; Senaut-Louvet, qui l'avait accusé avec tant de fureur avant le 31 mai ; Vadier, qui, dans la séance du 9 thermidor, alla si loin que Tallien crut devoir l'interrompre et qui dans la suite, disait hautement : 'Nous l'avons assassiné !' Enfin Merlin de Thionville, de la bouche duquel un membre distingué de la diète Suédoise, M. Munk de Rosenschaeld, entendit sortir ces paroles : 'Robespierre était un ardent ami de la patrie ; il l'aimait autant que moi, plus que moi peut-être.' – Le Bas cite, en note, un extrait du *Choix de rapports, opinions et discours prononcés à la tribune nationale* (t. XIV, p. 366) où il est dit : 'Peu de jours s'étaient écoulés, et déjà des républicains avaient reconnu le piège tendu à leur vertu. Nous pourrions en citer pour qui cet aveuglement est l'unique faute qu'ils se reprochent, dans les derniers moments d'une vie honorable.' »

³⁴ Note de Paul Coutant : « *Hist. des Girondins*, t. VIII, livre 64. »

³⁵ Provenance des annotations suivantes, qui n'ont pas été fichées par Philippe Le Bas fils.

³⁶ Note de Paul Coutant : « Édition 1847 (Furne) : sur la page de garde du premier volume, Lamartine a écrit ces mots : 'A Madame Le Bas, hommage de reconnaissance et de respect. – Le 16 mars 1847. – Lamartine'. »

conventionnel a fait une croix au crayon et ajouté, d'une écriture ferme, le mot « non »³⁷. Nous avons vu qu'en effet cette affirmation est inexacte.

« Quelques semaines après, raconte-t-il, une jeune femme, *vêtue en blanchisseuse* et portant un enfant de six mois sur les bras, se présenta dans la maison garnie qu'avait habitée Saint-Just, et demanda à parler en secret à la fille du maître d'hôtel. L'étrangère était la veuve de Le Bas, fille de Duplay. Après le suicide de son mari, le *supplice de son père...* » – En face des mots soulignés, l'annotatrice a encore écrit au crayon « non ».³⁸

« ... le meurtre de sa mère et l'empoisonnement³⁹ de ses sœurs, *Mme Le Bas avait changé de nom...* »⁴⁰ – Ici encore l'édition porte un signe de protestation de l'intéressée.

Une fois encore le mot « non » est reproduit en face de l'allégation suivante : « ...*elle s'était vêtue en femme du peuple,* »⁴¹ mais nous savons, par la note qui fait suite au manuscrit de Mme Le Bas, que le reste de la phrase est exact : « elle gagnait sa vie et celle de son enfant en lavant le linge dans les bateaux qui servent de lavoirs sur le fleuve. »

³⁷ Correction reproduite dans le tableau ci-dessous.

³⁸ Cette correction n'est pas reproduite dans le tableau. La deuxième partie soulignée est effectivement fautive (son père ne fut pas exécuté) ; mais pourquoi souligne-t-elle la partie « vêtue en blanchisseuse » – qu'elle affirme comme étant véridique ailleurs – et non l'histoire du portrait de Saint-Just ? Il est bien vrai qu'un pastel de Saint-Just fut légué par la famille Le Bas. La datation est toutefois inexacte : elle dit dans la « Note sur un ouvrage traitant de la Révolution », être restée emprisonnée pendant huit mois, donc son enfant ne pouvait avoir six mois (Projet de réponse à Lamartine, *infra*, p. 119). C'est ce fait qu'elle aurait dû souligner comme étant faux.

³⁹ Erreur non relevée par Paul Coutant (et même par Élisabeth ?) : ses sœurs furent emprisonnées, non empoisonnées.

⁴⁰ La correction n'est pas reproduite dans le tableau, mais on trouve le même argument dans le projet de réponse à Lamartine ou « Note sur un ouvrage traitant de la Révolution », *infra*, p. 119.

⁴¹ Qu'est-ce qu'elle nie ? Seulement le fait de s'être habillée en « femme du peuple » ?

Lamartine ajoutant : « Il ne lui restait ni héritage, ni traces, ni portrait de son mari. Elle adorait en silence son souvenir », madame Le Bas a griffonné, dans la marge, un mot qu'il est difficile de déchiffrer, mais où l'on croit voir : « J'avoue ». ⁴²

Quant à la démarche à laquelle fait allusion l'écrivain, il semble bien qu'elle ait eu lieu ; sauf deux coups de crayon signalant encore quelques inexactitudes, le texte est vierge d'annotations : on peut donc considérer comme certain que la veuve du conventionnel acheta, avec le peu d'argent qui lui restait, le portrait de Saint-Just, dont la fille du maître d'hôtel, peintre de profession, était l'auteur : « Elle brûlait du désir de posséder cette peinture, qui lui rappellerait au moins son mari dans la figure du jeune républicain, le collègue et l'ami le plus cher de Le Bas. » ⁴³ Mais presque tout le reste rentre dans le domaine de l'imagination.

La réalité était pourtant assez poignante pour n'avoir pas besoin d'être accommodée de pathétiques inexactitudes !

* * *

D'autres erreurs ont été relatées, au cours de la lecture que firent en commun la veuve du conventionnel et son fils ; elles sont indiquées par ce dernier sur des fiches séparées, dont le texte très abrégé est quelquefois difficile à comprendre, mais qui contiennent presque constamment des protestations contre le récit de Lamartine.

Les moindres indices, en cette matière, pouvant être précieux, je donne les passages de l'historien, et, en regard, les annotations qui s'y rapportent :

⁴² Cette admission n'est pas reproduite dans le tableau.

⁴³ Citation de Lamartine, voir Annexe A, *infra*, p. 408.

<p align="center">Extraits de l'<i>Histoire des Girondins</i> d'Alphonse de Lamartine</p>	<p align="center">Commentaires d'Élisabeth Le Bas ou de Philippe Le Bas fils</p>
<p>Tome IV. – Page 341 : « Saint-Just... muet comme un oracle et sentencieux comme un axiome, semblait avoir dépouillé toute sensibilité humaine pour personnifier en lui la froide intelligence et l'impitoyable impulsion de la Révolution, etc... sa passion avait, pour ainsi dire, pétrifié ses entrailles. Sa logique avait contracté l'impassibilité d'une géométrie et la brutalité d'une force matérielle. C'était lui qui, dans des conversations intimes et longtemps prolongées dans la nuit sous le toit de Duplay, avait le plus combattu ce qu'il appelait les faiblesses d'âme de Robespierre et sa répugnance à verser le sang du roi, etc... »</p>	<p>(De la main du fils de Le Bas) : « Ma mère n'a pas reconnu Saint-Just dans ce portrait. »</p> <p>« D'où le savez-vous ? »⁴⁴</p>
<p>T. V. – Page 65. (Aspect intérieur de la Convention pendant le procès de Louis XVI) : « Les premières banquettes de ces tribunes populaires étaient occupées par des garçons bouchers, leurs tabliers ensanglantés retroussés d'un côté de leur</p>	<p>(Marque de dénégation).</p>

⁴⁴ Transcrit par Paul Coutant à côté de « C'était lui qui, dans des... ».

ceinture et le manche des longs couteaux, etc... »	
Page 73 : « Robespierre, rentré le soir dans la maison de Duplay et s'entretenant du jugement du roi, parut protester contre le vote du duc d'Orléans : Le malheureux, dit-il à ses amis ; il n'était permis qu'à lui d'écouter son cœur et de se récuser, il n'a pas voulu ou il n'a pas osé le faire : la nation eût été plus magnanime que lui ! »	« Mot de Robespierre sur d'Orléans <i>arrangé.</i> »
T. VI. – Page 35 : « La bourgeoisie, la banque, le haut commerce, les hommes de lettres, les artistes, les propriétaires, étaient presque tous du parti qui voulait modérer et contenir l'anarchie. Ils promettaient aux orateurs de la Gironde une armée contre les faubourgs, etc... »	« Lamartine n'explique pas le triomphe passager des Girondins. Voir les lettres de mon mari. »
Page 300. « L'amour même échauffait, sans l'amollir, le cœur de ces hommes. La tendresse de Couthon pour la femme dévouée qui consolait sa vie infirme, le sentiment orageux et passionné de Saint-	« Dites : sentiment <i>très calme.</i> » ⁴⁵

⁴⁵ Transcrit par Paul Coutant à côté de « ...le sentiment orageux et passionnée... ». Le passage qu'elle corrige ressemble toutefois à un passage de ses mémoires, mais son sentiment est pour la patrie, non pour Henriette : « Robespierre, qui avait une grande confiance en Le Bas parce qu'il connaissait bien son caractère prudent et sage, l'avait choisi pour accompagner Saint-Just, que son brûlant amour de la patrie entraînait quelquefois à trop de sévérité, et dont le caractère péchait par l'emportement » (Manuscrit, *infra*, p. 57) ; « Robespierre envoyait Le Bas avec Saint-Just en mission parce qu'il savait Le Bas calme et juste, quoique ardent, et capable de modérer Saint-Just, dont le caractère véhément et

<p>Just pour la sœur de Le Bas, la prédilection grave et chaste de Robespierre pour la seconde fille de son hôte, l'amour de Le Bas pour la plus jeune, etc... »</p>	<p>« <i>Seconde fille</i> : erreur. »</p>
<p>T. VII. – Page 105 : « Le fort Vauban fut emporté par les autrichiens (<i>sic</i>), Landau allait tomber, Saint-Just et Le Bas furent envoyés en Alsace pour intimider la trahison ou la faiblesse par la mort. »</p>	<p>(Marque de protestation.)</p>
<p>Page 212. (A propos des proscriptions de Collot d'Herbois et de Fouché à Lyon.) « Fouché, dans ses lettres à Duplay, s'efforçait de circonvenir Robespierre, et présentait Lyon comme une contre-révolutionnaire permanente. »</p>	<p>« Lettres de Duplay. – Faux. »</p>
<p>Page 232 : (Emprisonnement de M^{me} Roland.) « Ils l'arrêtèrent malgré ses invocations, et la jetèrent, à peine échappée, dans une autre prison, à Sainte-Pélagie, cet égout de vices où les prostituées des rues de Paris étaient balayées. On voulait l'avilir par le contact et la supplicier par sa pudeur. »</p>	<p>(Note du fils de Le Bas :) « Mlle (<i>sic</i>) Roland mise à Sainte-Pélagie par la Commune ; ma mère à Saint-Lazare par les thermidoriens. »</p>
<p>Pages 287 et suivantes : « Robespierre, maintenant, dominant au Comité de Salut</p>	

passionné aurait été quelquefois nuisible aux intérêts de la Patrie » (voir les « notes éparses suivant le manuscrit », *infra*, p. 76).

public, jetai dans des notes, révélées depuis, les linéaments vagues du gouvernement de justice, d'égalité et de liberté... Quand, écrivait-il, leur intérêt (l'intérêt des riches et du gouvernement) sera-t-il confondu avec celui du peuple ? jamais ! – À ce mot terrible, etc... »	« Jamais ! – Papiers saisis et falsifiés par Courtois. »
Page 338. (Page sur Robespierre le jeune.)	« Robespierre le jeune surnommé <i>Bonbon</i> , » (répétition de son prénom de Bon.)
« Il était accompagné dans ses missions, et jusque dans les sociétés populaires, par une jeune femme ⁴⁶ ... »	« Fable de Nodier. Son frère ne l'aurait pas souffert. » ⁴⁷
Page 341 : « Saint-Just... portait sur le champ de bataille l'élan de sa jeunesse et l'exemple d'une intrépidité qui étonnait le soldat. Il ne ménageait pas plus son sang que sa renommée, etc... »	« Son cœur n'était donc pas pétrifié. » ⁴⁸
Page 342 : « Il envoya à la guillotine le président du tribunal révolutionnaire de Strasbourg... »	« Il envoya au tribunal révolutionnaire. »
Page 343 : « Le Bas, son ami et presque toujours son collègue, avait été le condisciple de Robespierre. »	« Compatriote, et non condisciple. »

⁴⁶ Il s'agit de Jeanne Rosalie Guillodon de Tillet, dite « citoyenne Lasaudraie ». Voir chapitre 1, *infra*, p. 225, 234.

⁴⁷ Nie-t-elle la relation entre la citoyenne Lasaudraie et Augustin Robespierre, ou le fait que celle-ci l'aurait accompagné ?

⁴⁸ Sa correction démontre les inconsistances du récit construit par Lamartine. Voir aussi son commentaire plus bas décrivant une scène comme un « mélodrame ».

Page 344 : « Le Bas était devenu le commensal de cette famille » (la famille Duplay).	« Pas le commensal : l'ami. »
Pages 344, 345 et 346 (reproduction des lettres de Le Bas à sa fiancée).	« Lettres arrangées. » ⁴⁹
Page 396. « La femme d'Hébert, religieuse affranchie du cloître par la Révolution, mais digne d'un autre époux, fréquentait la maison Duplay. »	« Invention. »
Page 409. (Arrestation d'Hébert et de ses amis.) « Ils se lamentèrent, ils versèrent des larmes. Un espion de Robespierre, emprisonné comme leur complice, afin de révéler leurs confidences... »	« Un espion du <i>Comité</i> . » (Le Comité de Salut public qui venait de charger Collot d'Herbois de remplacer Robespierre à la séance des Jacobins qui précéda immédiatement l'arrestation.) ⁵⁰
Page 411 : « La sombre imagination de Robespierre grossissait tout. »	« Courtois. »
T. VIII. Page 8. (Essai de rapprochement entre Danton et Robespierre : « Une entrevue fut acceptée par les deux chefs. Elle eut lieu dans un dîner à Charenton chez Panis ⁵¹ , leur ami commun... »	« Récit du dîner de rapprochement entre D. et R. – Mélodrame. »
Page 67. (Paroles de Robespierre sur la mort de Danton et de Camille Desmoulins) : « Ce pauvre Camille ! que n'ai-je pu le sauver ! mais il a voulu se	

⁴⁹ Que veut-elle dire par « arrangées » ? De quelles lettres s'agit-il ?

⁵⁰ La transcription n'indique pas qui est l'auteur de cette précision : est-ce Paul Coutant ? Vraisemblablement si on se fie aux autres précisions mises entre parenthèses.

⁵¹ Le même Panis dont l'épouse avait invité Elisabeth à la campagne.

<p>perdre ! Quant à Danton, je sais bien qu'il me fraie la route ; mais il faut qu'innocents ou coupables nous donnions tous nos têtes à la République... » (Lamartine ajoute) : « Il feignit de gémir... »</p>	<p>« Il feignit de gémir. » (Marque de protestation.)</p>
<p>Page 76. (A propos de la lettre adressée par Mme Duplessis en faveur de sa fille Lucile Desmoulins). « Cette lettre resta sans réponse. Robespierre... ou ne la reçut pas, ou feignit de l'ignorer. Il se tut... »</p>	<p>« Qui prouve qu'il ait reçu cette lettre ? – S'il ne la reçut pas, pourquoi lui faire un reproche de n'y pas avoir eu égard ? »⁵²</p>
<p>Page 153. « Saint-Just, son seul confident (de Robespierre). »</p>	<p>« Son seul confident ? »</p>
<p>Page 159 « ... Enfin Courtois, député de l'Aube, ami de Danton, n'ayant jamais applaudi ses crimes mais jamais trahi son souvenir, honnête homme dont le républicanisme probe et moral n'avait pas endurci le cœur. »</p>	<p>« Éloge de Courtois ! »⁵³</p>
<p>Page 207. (Fête de l'Être suprême) : « Une montagne symbolique s'élevait au centre du Champ-de-Mars, à la place de l'ancien autel de la patrie. L'accès en était ardu. Robespierre, Couthon porté sur un fauteuil, Saint-Just, Le Bas, se</p>	

⁵² Elle démontre encore une fois les inconsistances du récit.

⁵³ Elle note les sympathies de Lamartine.

placèrent seuls sur le sommet. »	« ? »
Page 249. (À propos de Dom Gerle) : « Robespierre recevait souvent l'ancien moine chez Duplay. »	(Note du fils de Le Bas :) « Ma mère l'a vu deux ou trois fois. »
Page 255. « Trial, homme de théâtre et ami commun, conduisit Robespierre chez Mme de Sainte-Amaranthe. Il y fut reçu en dictateur. Il s'assit à sa table au milieu d'un cercle de convives choisis par lui-même, etc... »	« Entrevue de Robespierre avec la Sainte-Amaranthe. – Faux. »
Page 257 : « Faites tous vos efforts, écrivait Payan à Robespierre, pour diminuer aux yeux de l'opinion l'importance qu'on veut donner à l'affaire de Catherine Théos (<i>sic</i>)... »	« Payan. – Sa lettre authentique ? »
Page 278 : « ... La crainte que l'insurrection, sans modérateur et sans limites, n'éclatât d'elle-même et n'emportât la Convention, qu'il regardait comme le seul centre de la patrie, déterminèrent enfin Robespierre non à agir, mais à parler... Il rappela seulement Saint-Just, son frère et Le Bas, pour l'assister dans la crise ou pour mourir avec lui. »	(Note du fils de Le Bas :) « Mon père était à Paris depuis six semaines et plus. Il avait la surveillance des enfants de Mars. »
Page 366. « Robespierre porté par quatre gendarmes sur un brancard, le visage entouré d'un mouchoir sanglant, ouvrait	« Le cadavre de Le Bas. – Erreur. » (Ce sont ces passages de Lamartine que semble viser Mme Le Bas dans la

<p>le cortège. Les porteurs de Couthon, etc... Robespierre le jeune, évanoui, était porté à bras par deux hommes du peuple. Le cadavre de Le Bas était couvert d'un tapis de table taché de sang. Saint-Just... suivait à pied. »</p>	<p>dernière partie du manuscrit reproduit plus haut.)⁵⁴</p>
<p>Page 369... « Après le pansement, les blessés furent tous transférés et réunis dans le même cachot à la Conciergerie. Saint-Just les y attendait à côté du cadavre de Le Bas. »</p>	<p><i>Id.</i></p>
<p>Page 370... « À cinq heures, les charrettes attendaient les condamnés au pied du grand escalier. Robespierre, son frère, Couthon, Henriot [Hanriot], Le Bas étaient ou des débris humains ou des cadavres. On les attacha par les jambes, par le tronc et par les bras, au bois de la première charrette. »</p>	<p><i>Id.</i></p>
<p>Page 374... « On jeta pêle-mêle ces vingt-deux troncs dans le tombereau avec le cadavre de Le Bas. »</p>	<p>(Nous avons déjà dit que ce passage, sur l'édition de l'<i>Histoire des Girondins</i> que possédait Mme Le Bas, était annoté du mot « Non. »)</p>
<p>Page 372. (Au moment du passage, devant la maison Duplay, de la charrette conduisant Robespierre au supplice) : « Un enfant tenant un seau de boucher</p>	<p>« Fable. »</p>

⁵⁴ Note de Paul Coutant.

rempli de sang de bœuf et y trempant un balai, en lança les gouttes contre le mur de la maison. »	
Page 372 : « Le soir du même jour, ces furies de la vengeance envahirent la prison où avait été jetée la femme de Duplay, l'étranglèrent et la pendirent à la tringle de ses rideaux. »	« Le soir même ces furies ⁵⁵ . – La Lacombe ⁵⁶ . »

⁵⁵ Il est fort intéressant qu'Élisabeth utilise le terme de « furies » pour désigner ces femmes, alors que sa mère elle-même est désignée ainsi par d'autres groupes. L'usage des termes « furies » ou « tricoteuses » représente l'ultime Autre féminin politique : après Thermidor, toute femme qui exerce des droits politiques (par exemple, participer aux séances de la Convention ou du club des Jacobins) est liée à Robespierre, peu importe son opinion personnelle ou son orientation politique. Or, il est également possible qu'Élisabeth n'utilise pas le terme elle-même, et ne fait que reprendre les mots de Lamartine, ou peut-être sont-ils seulement soulignés dans le texte, et le seul commentaire en marge serait « La Lacombe ». Il est difficile de savoir avec précision sans avoir accès au document.

⁵⁶ Claire Lacombe (née en 1765). Actrice et membre fondatrice de la Société des républicaines révolutionnaires en mai 1793. Entraînée par la chute des Enragés et des Hébertistes, elle est arrêtée le 2 avril 1794, et seulement libérée le 20 août 1795 (3 fructidor an III). Un arrêté du Comité de sûreté générale daté du 1^{er} fructidor an III, ordonnant sa libération, la décrit comme étant bien détenue à la « maison d'arrêt de Pélagie ». (Léopold Lacour, *Les origines du féminisme contemporain : Olympe de Gouges, Théroigne de Méricourt, Rose Lacombe*, Paris, Plon, Nourrit et C^{ie}, 1900, p. 414.) Il est intéressant qu'Élisabeth la nomme en particulier. Pourquoi ? Est-ce la seule membre de la Société des citoyennes républicaines révolutionnaires dont elle se souvient ? Contrairement à Pauline Léon, qui sort très tôt de prison après Thermidor grâce à ses connections avec Tallien, Claire Lacombe reste emprisonnée jusqu'au 3 fructidor an III (20 août 1795) – le Comité de sûreté générale ayant signé l'ordre de sa libération le 1^{er} fructidor (18 août). Pauline Léon et Jean-Théophile Leclerc, avec qui elle avait été arrêtée le 2 avril 1794, sont libérés le 22 août 1794. Soit elle n'use pas de ses connections, soit celles-ci l'ont abandonnée, soit est-elle tout simplement en désaccord avec le nouveau régime thermidorien. Il est également très intrigant qu'elle fût à la même prison (Pélagie) qu'Éléonore Duplay et Marguerite Chalabre (APP AA 30. Voir Annexe C, chronologie des arrestations, etc., *infra*, p. 439-445.) Ces femmes se sont-elles disputées pendant cette période ? Est-ce que ce serait la raison du ressentiment particulier d'Élisabeth envers Claire Lacombe ?

5. Annexe au manuscrit : projet de réponse à Lamartine (1847)

S'inscrivant dans la suite des annotations, ce document très brouillon est clairement une réponse à Lamartine, particulièrement à des passages dans le tome IV et le tome VIII. Coutant l'insère au milieu des notes éparses dans son étude sur Philippe Le Bas, mais après celles-ci dans la version publiée dans *La Nouvelle revue*. Nous avons pris la décision éditoriale de le séparer dans une autre section, en raison de ses particularités et de sa ressemblance au brouillon de la lettre écrite à la *Revue de Paris* au sujet d'un article d'Alphonse Esquiros. Ce texte est parfois un casse-tête qui ne peut pas nécessairement être résolu à cause de son caractère brouillon.

Il comporte quelques erreurs chronologiques. D'abord, l'âge d'Élisabeth Duplay-Le Bas lorsqu'elle devient veuve : elle dit avoir « vingt-et-un ans et demi » mais son vingt-deuxième anniversaire était plutôt deux semaines après Thermidor. C'est également une contradiction avec le manuscrit, où elle dit avoir « moins de vingt-et-un ans ». Ensuite, elle dit être restée huit mois en prison ; il s'agit plutôt d'un peu moins de cinq mois, puisqu'elle fut libérée le 8 décembre 1794. Enfin, elle écrit qu'elle a soixante-dix ans, mais si elle écrit en 1847, elle a plutôt soixante-quinze ans. Certes, il s'agit d'une approximation. Ce texte est un brouillon, et on lui pardonnera de ne pas tenir une réflexion mathématique prolongée sur ces événements traumatiques.

Plus étrange, toutefois, est ce passage où elle écrit : « Si vous vous étiez informé de ma demeure, je me serais empressée de vous dire la vérité ». Ceci semble contradictoire avec la chronologie et les faits établis. Si Élisabeth prend des notes sur le livre de Lamartine, alors il l'a déjà visitée, comme c'est établi dans la correspondance entre son fils et Lamartine, et comme Lamartine le dit lui-même.

Le texte est divisé en trois sections – il était donc peut-être écrit sur trois différents feuillets. Mais la réunion de ces paragraphes est peut-être aussi accidentelle

et artificielle, ce qui pourrait expliquer ces étranges confusions. Le texte est, en somme, beaucoup moins cohérent que le brouillon de la lettre écrite à la *Revue de Paris*. Mais ce projet de réponse contient aussi, certes parmi quelques déclarations grandiloquentes et un peu théâtrales, des professions de foi autant républicaine qu'historienne d'une sincérité désarmante.

ANNEXE AU MANUSCRIT : PROJET DE RÉPONSE À LAMARTINE (1847)

NOTE SUR UN OUVRAGE TRAITANT DE LA RÉVOLUTION¹ (MORT DU CONVENTIONNEL LE BAS²).³

Il y a de grandes fautes dans cet ouvrage. Pourquoi se servir du mot de « cadavre »⁴ ? Son corps fut porté par deux gendarmes, je crois, à Saint-Paul⁵ ; mon fils a son extrait mortuaire. Il ne fut pas jeté dans le tombereau avec ses amis.

Il a su mourir pour la patrie ; il ne devait mourir qu'avec les martyrs de la liberté ! Il me laissa mère et veuve à vingt et un ans et demi⁶. Je bénis le ciel de me l'avoir ôté ce jour-là ; il ne m'en est que plus cher⁷.

Ils m'ont traînée de prison en prison avec mon jeune fils de six semaines⁸ ; il n'est pas de souffrance qu'ils ne m'aient fait endurer. Les monstres croyaient

¹ Titre donné par Paul Coutant dans le livre (*op. cit.*, p. 145). Présenté comme « Annexe au manuscrit » dans l'édition de *La Nouvelle revue*, *op. cit.*, p. 103.

² Note de Paul Coutant : « Cette note a été écrite, par Mme Le Bas, quelques années avant sa mort ; elle semble être un projet de réponse aux allégations continues à la fin du tome IV de l'*Histoire des Girondins*. » Élisabeth fait effectivement référence à l'ouvrage de Lamartine, soit les tomes IV et VIII.

³ Paul Coutant, *op. cit.*, p. 145-147. (Parmi les « Notes éparses ». Dans l'article de *La Nouvelle revue*, il la sépare comme un « annexe au manuscrit ».)

⁴ Alphonse de Lamartine, *Histoire des Girondins*, vol. 8, Paris, Furne & Cie, 1847, p. 374.

⁵ Cimetière Saint-Paul, aujourd'hui disparu. Voir : Florent Hericher, *op. cit.*, p. 409.

⁶ Contradiction avec le manuscrit (*infra*, p. 65) où elle dit avoir « moins de vingt et un ans ».

⁷ On constate ici l'idéalisation de l'époux-martyr.

m'intimider ; je leur fis voir qu'ils n'y arriveraient pas ; plus ils m'en faisaient, plus je leur fis voir que j'étais heureuse de souffrir ; j'aime la liberté ; le sang qui coule dans mes veines, à soixante-dix ans, est un sang de républicaine. Je n'ai jamais quitté le nom, si cher à mon cœur, que je me fais gloire de porter⁹.

.¹⁰

Oui, je fus bien malheureuse à la sortie de la prison où je suis restée huit mois¹¹... Je me trouvais seule, sans ressources, avec mon jeune enfant ; toute ma famille dans les fers¹²... Vous vous trompez pour mon père : il ne fut pas condamné à mort, comme vous le dites ; il fut acquitté par le tribunal révolutionnaire. Ma pauvre mère fut étranglée par des monstres atroces. Mon père et ma mère étaient incarcérés au Plessis¹³, rue Saint-Jacques.

.¹⁴

Oui, j'ai préféré aller savonner au bateau¹⁵, plutôt que de demander des secours aux assassins de nos pauvres amis. Je ne craignais pas la mort ni la persécution. Ce n'est pas moi qui ai quitté mon nom¹⁶ ; je dois le dire avec peine,

⁸ Âgé de cinq semaines dans le manuscrit (*infra*, p. 65).

⁹ « ...ce nom que je me fais gloire de porter... » Comparer avec le manuscrit, *infra*, p. 67, 71 : « nom sacré » ; « je savais être fière du nom que je portais ».

¹⁰ Coutant n'explique pas ce que signifie ces points. S'agit-il d'un nouveau feuillet ?

¹¹ Elle ne fut pas emprisonnée pendant huit mois, mais plutôt moins de cinq mois, du 13 thermidor an II (31 juillet 1794) au 18 frimaire an III (8 décembre 1794).

¹² Voir Annexe C, chronologie des arrestations, etc., *infra*, p. 439-445.

¹³ Maison d'arrêt du Plessis.

¹⁴ Voir n. 10 ci-haut.

¹⁵ Anecdote qu'elle raconte à Alphonse Esquiros. Voir Annexe B, *infra*, p. 417.

¹⁶ « Madame Lebas avait changé son nom » (Alphonse de Lamartine, *Histoire des Girondins*, vol. 8, Paris, Furne & Cie, 1847, p. 374. Voir Annexe A, *infra*, p. 408.)

c'est Mlle Robespierre qui prit le nom de sa mère, Charlotte Carreau¹⁷ [*sic*]. Je vous prie de rectifier toutes ces erreurs ; il faut dire la vérité lorsque l'on écrit l'histoire.

Si vous vous étiez informé de ma demeure, je me serais empressée de vous dire la vérité¹⁸. Le bien que vous dites de nos martyrs n'est pas trop chargé : c'étaient les vrais amis de la liberté ; ils ne vivaient que pour le peuple, pour leur patrie ; mais les monstres, en un seul jour, ont tout détruit ; en un seul jour on a assassiné la liberté. Oui, monsieur, un républicain comme vous eût été heureux de connaître ces hommes si vertueux sous tous les rapports ; ils sont tous morts pauvres.

¹⁷ Sa mère : Jacqueline Marguerite Carraut.

¹⁸ Ce passage est étrange : parle-t-elle toujours de Lamartine ? Car celui-ci la visita. L'utilisation du mot « cadavre », ci-haut dénoncé, est bien dans l'ouvrage de Lamartine, mais ce paragraphe est contradictoire avec l'autre fragment. Le dernier paragraphe critiquait-il un autre ouvrage ? Ou est-elle tout simplement confuse ?

6. Anecdotes diverses rapportées par un tiers

Certains des souvenirs d'Élisabeth furent seulement communiqués oralement, relayés à l'écrit par son fils¹ et son petit-fils, ou encore par les historiens qui vinrent chercher son témoignage comme Alphonse Esquiros, Ernest Hamel, Alphonse de Lamartine et Jules Michelet. Louis Blanc ne semble pas l'avoir rencontré directement, mais a communiqué avec Esquiros pour vérifier la source de son anecdote sur Camille Desmoulins ayant « accidentellement » montré *L'Arétin* à la jeune Élisabeth Duplay, avant son mariage. Les paroles de Maximilien Robespierre à la famille Duplay, après la Fête de l'Être suprême, mentionnées par Ernest Hamel, viennent d'une conversation d'Esquiros avec Élisabeth Duplay-Le Bas. Hamel rapporte également un échange entre Maximilien Robespierre et Maurice Duplay sur le rôle joué par ce dernier comme juré au Tribunal révolutionnaire ; il dit avoir « recueilli ce fait de la bouche même de M. Le Bas [Philippe Le Bas fils] », qui le tient évidemment de sa mère. Ernest Hamel semble avoir davantage interagi avec Philippe Le Bas fils et les documents qu'il lui a prêtés, dont le manuscrit de sa mère. Hamel parle d'une note (disparue ?) sur Charlotte Robespierre. (Faisait-elle partie des notes éparses ? Hamel l'a-t-il gardée ? Et Coutant, donc, n'aurait pas pu l'inclure dans sa transcription ?)

Lamartine nous a livré son témoignage sur la composition des soirées chez les Duplay et sur l'échange de linge et de vêtements contre le portrait de Saint-Just. Jules Michelet a discuté de ce portrait avec Élisabeth Duplay-Le Bas. Les historiens ont joué un rôle important dans la transmission de ces anecdotes, mais d'autres ont également participé à la transmission de son témoignage. David d'Angers rapporte les paroles pleines d'émotions et de souvenirs d'Élisabeth lorsqu'elle voit le buste de Saint-Just complété à partir du portrait qu'elle lui avait prêté. Une autre anecdote est particulièrement touchante : il s'agit d'un souvenir d'enfance du peintre Edgar Degas

¹ Paul Coutant, *op. cit.*, p. 101, n. 1, sur une anecdote à propos de Robespierre : « Renseignement donné par Le Bas le fils, d'après les récits de sa mère. »

(1834-1917), rapporté par l'auteur Paul Valéry (1871-1945) dans un *Discours de l'Histoire prononcé à la distribution solennelle des prix du lycée Jeanson de Sailly*, le 13 juillet 1932, publié en 1939 dans le recueil *Variété IV*, et rapportée ensuite dans une conférence prononcée par Albert Soboul le 11 décembre 1977, à la Sorbonne, devant l'Assemblée générale de la Société des Études robespierristes².

Une seule anecdote n'a pas de source précise : la chose est étrange puisqu'elle provient de Paul Coutant, qui transcrit et cite ses sources constamment. Cette courte anecdote se déroulant en Alsace est peut-être un héritage familial, transmis oralement à travers les générations depuis Élisabeth en passant par son fils et son petit-fils, dont l'épouse de Paul Coutant est la descendante. Coutant semble persuadé de la véracité de cette anecdote sans pour autant en donner aucune preuve. Or, elle vient immédiatement après un paragraphe où il évoque le manuscrit d'Élisabeth Duplay-Le Bas ; peut-être a-t-il cru qu'elle l'avait mentionnée. Elle ressemble beaucoup à l'anecdote dans les notes éparses sur le général Ernouf (qu'elle appelle Burnouf³) et sur le général Jourdan. Elle est aussi à comparer avec l'anecdote concernant le père Balland, rapportée par Philippe Le Bas fils, qui se déroula lors de son séjour au collège de Juilly.

ANECDOTES DIVERSES RAPPORTÉES PAR UN TIERS

6.1. Une note disparue sur Charlotte et Maximilien Robespierre

À quelle époque eut lieu cette séparation momentanée ? Les Mémoires de Charlotte n'indiquent aucune date. M^{me} Le Bas n'en parle pas davantage. Je lis seulement dans une note écrite de sa main : « Robespierre ne sortit qu'une seule fois de chez mon père pour aller chez sa sœur, dont le caractère impérieux le rendait bien malheureux... » Ce

² Albert Soboul, « Robespierre ou les contradictions du jacobinisme », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 231, 1978, p. 1.

³ Philippe Le Bas fils connaissait un Jean-Louis Burnouf (1775-1844), qui était un collègue philologue et traducteur de classiques grecs et latins. Elle a peut-être confondu les noms.

fut vraisemblablement, comme je l'ai dit plus haut, au mois de septembre 1793, pendant lequel Robespierre fut en effet légèrement indisposé, qu'il quitta pour quelques jours la maison des Duplay.

Source : Ernest Hamel, *Histoire de Robespierre*, vol. 3 : « La Montagne », Paris, Chez l'auteur, 1867, p. 286, n. 1.

6.2. Une conversation entre Maurice Duplay et Maximilien Robespierre

Un soir, à table, Robespierre s'étant vaguement informé de ce qu'il avait fait au tribunal révolutionnaire, où il avait siégé dans la journée : « Maximilien, » lui répondit Duplay, « je ne vous demande jamais ce que vous faites au comité de Salut public. » Robespierre comprit la discrétion de son vieil ami, et, sans mot dire, il lui serra affectueusement la main. (1)

(1) J'ai recueilli ce fait de la bouche même de M. Le Bas. Voyez à ce sujet le *Dictionnaire encyclopédique* de Philippe Le Bas, au mot DUPLAY.

Source : Ernest Hamel, *Histoire de Robespierre*, vol. 3 : « La Montagne », Paris, Chez l'auteur, 1867, p. 289.

6.3. Sur la Fête de l'Être suprême (20 prairial an II – 8 juin 1794) et les paroles de Maximilien Robespierre à ses hôtes

A) Version rapportée par Ernest Hamel :

Revenu au milieu de ses hôtes, qui, mêlés au cortège, avaient eux-mêmes joui du triomphe de leur ami, il leur raconta comment ce triomphe avait été flétri par quelques-uns de ses collègues, et d'un accent pénétré, il leur dit : « Vous ne me verrez plus longtemps (1) ».

- (1) Je ne trouve nulle trace de cette confidence dans le manuscrit de M^{me} Le Bas. Je la mentionne d'après M. A. Esquiros, qui la tenait de M^{me} Le Bas elle-même.

Source : Ernest Hamel, *Thermidor, d'après les sources originales et les documents authentiques*, Paris, Furne, 1891, p. 27-28 et p. 28, n. 1.

B) Version rapportée par Alphonse Esquiros :

[**Note :** La narration d'Alphonse Esquiros ne mentionne pas Élisabeth Le Bas, mais implique une certaine familiarité, comme s'il tenait l'histoire d'elle, ou s'était inspiré de comment elle lui en avait parlé. Mais Élisabeth, à neuf jours de son accouchement, a-t-elle assisté à la fête⁴ ? Le film *La Caméra explore le temps : La Terreur et la vertu* (1964) la présente comme étant restée derrière : c'est un jeu efficace, permettant à la production de narrer l'événement sans le montrer, car ils n'en auraient pas les moyens. Mais il y a peut-être ici quelque vérité...]

Dès le matin, les filles du menuisier chez lequel logeait Robespierre s'habillèrent de blanc et réunirent des fleurs dans leurs mains, pour assister à la fête. Éléonore composa elle-même le bouquet du président de la Convention⁵. Le soleil s'était levé sans nuage, tout riait dans la nature, et les quatre jeunes sœurs⁶ étaient attendries d'avance par le caractère solennel de la cérémonie qui se préparait : le printemps de l'année se mariait pour elles au printemps de l'âge et de l'innocence. Elles avaient plus d'une fois entendu Maximilien parler de l'existence de Dieu. Il leur avait lu, dans les soirées d'hiver, de belles pages de Jean-Jacques Rousseau, son maître, sur l'Auteur de la nature et sur l'immortalité de l'âme⁷. L'heure étant venue de se rendre au jardin des Tuileries, le chef de la maison, Duplay, ravi de voir ses filles si pieuses et si charmantes, marqua

⁴ La fête se déroule le 8 juin 1794. Philippe Le Bas fils naît le 17 juin 1794.

⁵ Note de l'auteur : « Robespierre avait été nommé, par exception, président de l'Assemblée, comme étant la pensée de cet acte religieux. »

⁶ Quatre ? Sophie, qui réside alors avec son époux à Issoire (Puy-de-Dôme), se serait-elle déplacée pour assister à la fête ? Ou s'agit-il d'une supposition de l'historien ?

⁷ À rapprocher du témoignage d'Élisabeth où elle discute de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme avec Maximilien Robespierre : Manuscrit, *infra*, p. 77.

un baiser sur le front de chacune d'elles pour leur porter bonheur. On sortit avec la joie dans l'âme.

La famille de l'artisan ne rentra dans la maison paternelle qu'à la chute du jour. Comme les visages étaient changés ! Ce n'était plus cette allégresse du matin, cet enthousiasme de jeunes filles qui, fraîches et naïves, s'avançaient, comme les vierges de la Judée, au-devant de l'Éternel ; on avait entendu dans la foule des murmures, des avertissements sinistres⁸. Un nuage était sur tous les fronts. Robespierre semblait triste et résigné : « Je sais bien, dit-il en regardant ses hôtes, le sort qui m'est réservé ; vous ne me verrez plus longtemps; je n'aurai point la consolation d'assister au règne de mes idées ; je vous laisse ma mémoire à défendre⁹ ; la mort que je vais bientôt subir n'est point un mal : la mort est le commencement de l'immortalité¹⁰. » Il se tut. Un morne pressentiment glaçait les cœurs. On se sépara pour la nuit.

Source : Alphonse Esquiros, *Histoire des Montagnards*, vol. 2, Paris, Victor Lecou, 1847, p. 447-449.

6.4. Sur Camille Desmoulins et le « livre obscène »

A) Version rapportée par Alphonse Esquiros :

Robespierre aimait Camille Desmoulins, son ancien camarade de classes ; mais il condamnait dans son ami l'immoralité de l'espièglerie (*sic*). Un jour Camille entre familièrement dans la maison de Duplay ; Robespierre était absent. La conversation s'engage avec la plus jeune des filles du menuisier ; au moment de se retirer, Camille lui remet un livre qu'il avait sous le bras. « Élisabeth, lui dit-il, rendez-moi le service

⁸ Dans les notes éparses de son manuscrit, Élisabeth y fait référence : « Au Champ-de-Mars, lorsque Babeuf, Bourdon et d'autres dirent que Robespierre périrait de leurs mains, mon mari me dit : 'La patrie est perdue !' » (Donc était-elle présente ? Dans le film *La Caméra explore le temps : La Terreur et la vertu* (1964), il lui rapporte les rumeurs. Est-ce comment ça se serait passé ?)

⁹ Propos entendus comme ayant été prononcés aux Jacobins dans la nuit du 8 au 9 thermidor lorsqu'il leur relit son discours.

¹⁰ Référence à son discours du 8 thermidor.

de serrer cet ouvrage ; je vous le redemanderai. » À peine Desmoulin était-il parti que la jeune fille entr'ouvre curieusement le livre confié à sa garde : quelle est sa confusion, en voyant passer sous ses doigts des tableaux d'une obscénité révoltante. Elle rougit : le livre tombe. Tout le reste du jour, Élisabeth fut silencieuse et troublée ; Maximilien s'en aperçut ; l'attirant à l'écart : — « Qu'as-tu donc, lui demanda-t-il, que tu me sembles toute soucieuse ? » — La jeune fille baissa la tête, et pour tout réponse alla chercher le livre à gravures odieuses qui avaient offensé sa vue. Maximilien ouvrit le volume et pâlit. « Qui t'a remis cela ? » demanda-t-il d'une voix tremblante de colère. La jeune fille raconta franchement ce qui s'était passé. « C'est bien, reprit Robespierre : ne parle de ce que tu viens de me dire à personne : j'en fais mon affaire. Ne sois plus triste. J'avertirai Camille. Ce n'est point ce qui entre involontairement par les yeux qui souille la chasteté : ce sont les mauvaises pensées qu'on a dans le cœur. » Il admonesta sévèrement son ami, et depuis ce jour, les visites de Camille Desmoulin devinrent très rares.

Source : Alphonse Esquiros, *Histoire des Montagnards*, vol. 2, Paris, Victor Lecou, 1847, p. 417-418.

B) Version rapportée par Louis Blanc :

Un jour que Robespierre était absent de la maison Duplay, Camille y entre. Il avait un livre sous le bras. Au moment de se retirer, il le remet à la plus jeune des filles du menuisier, en la priant de le serrer et de le lui garder. Lui parti, Élisabeth entr'ouvre curieusement le livre : c'était l'*Arétin*, orné de gravures obscènes. À son retour, Robespierre remarqua que la jeune fille était troublée. Il l'interroge, et, apprenant ce qui s'était passé, il pâlit : « Oublie cela, dit-il d'une voix émue à la jeune fille de son hôte, la sœur de sa fiancée. Ce n'est pas ce qui entre involontairement dans les yeux qui souille la chasteté, mais les mauvaises pensées qu'on a dans le cœur. J'avertirai Camille (1).

(1) Ce fait est rapporté dans l'*Histoire des Montagnards*. Nous avons écrit à notre estimable ami, M. Alphonse Esquiros, pour savoir de qui il tenait cette anecdote

caractéristique. Il nous a répondu : « De madame Lebas. » c'est-à-dire de la personne même à laquelle la chose était arrivée.

Source : Louis Blanc, *Histoire de la Révolution française*, vol. 10, Paris, 1867 (2^e éd.), p. 340-341.

6.5. Propos d'Élisabeth Duplay-Le Bas sur Saint-Just, selon David d'Angers

Mme Lebas, femme du conventionnel et fille de Duplex, le menuisier chez lequel demeurait Robespierre, m'avait prêté un portrait fait au pastel d'après Saint-Just. Dès que mon buste a été terminé¹¹, j'ai prié cette dame de venir le voir. Lorsqu'elle est entrée dans mon atelier, le souvenir du jeune représentant du peuple lui a arraché des larmes : « Pauvre jeune homme ! dit-elle, il me semble encore le voir, appuyé contre le pied de mon lit où j'allais mon fils. Mon mari était près de lui. Ils causaient de choses bien graves, de l'armée dont il revenait. Il était beau, Saint-Just, avec son visage pensif, sur lequel on voyait l'énergie la plus grande, tempérée par un air de douceur et de candeur indéfinissable ».

Source : Pierre-Jean David d'Angers, *Les Carnets de David d'Angers*, vol. 2 : 1838-1855, Paris, Plon, 1958, p. 87.

6.6. Le témoignage d'Élisabeth Duplay-Le Bas sur le portrait de Saint-Just selon Michelet

Il avait le front très-bas, le haut de la tête comme déprimé (2), de sorte que les cheveux, sans être longs, touchaient presque aux yeux.

(2) Cette singularité est frappante dans le beau portrait que possède madame Lebas, et d'abord je croyais que c'était un accident, une maladresse du peintre. Mais cette dame vénérable, qui a bien vu et connu Saint-Just, m'affirma qu'effectivement il était ainsi.

¹¹ Le buste est daté de 1848.

Source : Jules Michelet, *Histoire de la Révolution française*, vol. 6, Paris, A. Lacroix, 1878, p. 118.

6.7. Rencontre d'Edgar Degas avec Élisabeth Duplay-Le Bas

Dans son Discours de l'Histoire prononcé à la distribution solennelle des prix du lycée Jeanson de Saily, le 13 juillet 1932, et publié par la suite dans le recueil *Variété IV*, Paul Valéry rapporte « une petite scène » que lui avait contée le peintre Degas.

« Il me dit qu'étant tout enfant, sa mère, un jour, le conduisit rue de Tournon faire visite à Madame Le Bas, veuve du fameux conventionnel qui, le 9 thermidor, se tua d'un coup de pistolet. La visite achevée, ils se retiraient à petits pas, accompagnés jusqu'à la porte par la vieille dame, quand Madame Degas tout à coup s'arrêta, vivement émue. Lâchant la main de son fils, elle désigna les portraits de Robespierre, de Couthon, de Saint-Just, qu'elle venait de reconnaître sur les murs de l'antichambre, et elle ne put se retenir de s'écrier avec horreur : « Quoi ! Vous gardez encore ici les visages de ces monstres ? — Tais-toi, Célestine ! s'écria ardemment Madame Le Bas, tais-toi... C'étaient des saints ! »

Source : Paul Valéry, « Discours de l'Histoire prononcé à la distribution solennelle des prix du Lycée Jeanson-de-Saily, le 13 juillet 1932 », *Variété IV*, Paris, 1939, p. 129, cité par Albert Soboul, « Robespierre ou les contradictions du jacobinisme », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 231, 1978, p. 1.

6.8. Élisabeth résiste aux recommandations pendant son séjour en Alsace

Nous connaissons, par le manuscrit de madame Le Bas, les recommandations sévères qui avaient été faites aux deux femmes : à la moindre infraction, à la moindre

communication avec les personnes du dehors, elles devaient reprendre le chemin de Paris¹².

Pourtant, une fois encore, la sévérité de Saint-Just fut atténuée par la bonté de Le Bas : un matin, madame Le Bas voit, en se réveillant, une femme en deuil agenouillée près de son lit avec trois enfants en bas âge ; elle venait demander la grâce de son mari, accusé d'un crime qui entraînait la peine de mort. La femme du conventionnel hésite un instant ; mais la compassion l'emporte sur la crainte de désobéir aux instructions reçues : Le Bas, instruit par elle, la gronde doucement, mais l'embrasse et promet de s'occuper de l'accusé et de le rendre à sa famille, s'il est innocent. – Il tint sa promesse.

Source : Paul Coutant, *Autour de Robespierre : Le conventionnel Le Bas, d'après des documents inédits et les mémoires de sa veuve*, Paris, E. Flammarion, 1901, p. 210.

6.9. La gratitude de M. Balland, Père de l'Oratoire

A) *Version rapportée par Philippe Le Bas fils :*

Rien ne prouve mieux que le fait suivant le respect de Lebas pour les croyances religieuses sincères, et son éloignement pour toutes les persécutions dirigées contre les ecclésiastiques insermentés. Lorsque le fils Lebas fut placé par sa mère au collège de Juilly, il fut présenté à M. Balland, père de l'Oratoire, grand préfet des études de cet établissement, et depuis nommé par M. de Fontanes inspecteur général de l'Université. Au nom de Lebas le vieil oratorien s'écria : Madame, cet enfant serait-t-il (*sic*) le fils du député du Pas-de-Calais à la Convention nationale ? Sur la réponse affirmative qui

¹² Cette présentation de l'anecdote implique un lien avec le manuscrit, mais Coutant ne donne pas de source. S'agit-il d'un oubli alors qu'il répète une histoire familiale connue ? À rapprocher de l'anecdote rapportée par Michelet : Le Bas, alors qu'il était mission avec Saint-Just, se serait fait « donner les registres des Comités révolutionnaires et en arrachait les dénonciations contre les prêtres... » (Jules Michelet, *Histoire de la Révolution française*, vol. 2, p. 855, cité par Alexis Philonenko, « Réflexions sur Saint-Just et l'existence légendaire », *op. cit.*, p. 353.) Paul Coutant en discute, *op. cit.*, p. 275. Voir également : Florent Hericher, *Philippe Le Bas (1794-1860), Un républicain de naissance*, Paris, Librinova, 2021, p. 305-307.

lui fit faite, le vénérable prêtre pris l'enfant dans ses bras, le pressa sur son cœur en disant, ah Madame je saurais prendre trop soin de votre fils ; son père m'a sauvé la vie.

Source : Philippe Le Bas, *La correspondance inédite de Ph. F. J. Lebas*, p. 10, cité par Florent Hericher, *Philippe Le Bas (1794-1860), Un républicain de naissance*, Paris, Librinova, 2021, p. 80-81¹³.

B) Version rapportée par Paul Coutant :

Lorsqu'en 1806, le fils de Le Bas fut placé par sa mère au collège de Juilly, il fut présenté à M. Balland, Père de l'Oratoire, alors grand préfet des études de cet établissement, et qui fut plus tard inspecteur général de l'Université ; au nom de Le Bas, le vieil oratorien s'écria : « Madame, cet enfant serait-il le fils du député du Pas-de-Calais à la Convention nationale ? » Sur la réponse affirmative qui lui fut faite, le prêtre prit l'enfant dans ses bras, et le pressa contre sa poitrine, en disant : « Ah ! madame, je ne saurais prendre trop de soin de votre fils ; son père m'a sauvé la vie (1). »

(1) Propos rapporté par le fils de Le Bas.

Source : Paul Coutant, *Autour de Robespierre : Le conventionnel Le Bas, d'après des documents inédits et les mémoires de sa veuve*, Paris, E. Flammarion, 1901, p. 276.

¹³ Philippe Le Bas fils écrit également une notice sur le père Balland dans son *Dictionnaire* en 1840 : voir Florent Hericher, *op. cit.*, p. 81.

7. Un dîner avec Jules Simon et Charlotte Robespierre

Nous avons mis à part l'anecdote de Jules Simon, qui appartient à différentes catégories : il s'agit d'un témoignage sur Élisabeth Duplay-Le Bas dans sa vieillesse qui est principalement centré autour de Charlotte Robespierre et de Philippe Le Bas fils, et sur les relations de Jules Simon avec ce dernier. Il décrit l'ambiance de la période et s'inscrit ainsi comme une transition idéale vers le chapitre 1. L'anecdote se déroule lorsque Jules Simon était « élève de première année à l'École normale », ce qui placerait l'événement en 1833. Charlotte Robespierre décède le 1^{er} août 1834.

Cette anecdote a un sens tout particulier en tant que témoignage direct, mais aussi comme source de discordance dans la transmission de la mémoire, comme le démontre la mauvaise citation de G. Lenôtre, qui influence à son tour la critique de Paul Coutant. Les interprétations qu'ils font de l'anecdote la rendent d'abord suspecte, mais elle ne l'est pas ; la critique de Paul Coutant ne tient que sur la version abrégée de G. Lenôtre, qui simplifie et déforme l'anecdote. Celle-ci présente une version des rapports entre Charlotte Robespierre et la famille Duplay-Le Bas qui ne correspond pas exactement avec ce que ces derniers – soit Élisabeth et son fils – présentent dans leurs propres écrits. Dans son *Dictionnaire encyclopédique*, écrit onze ans après le décès de Charlotte Robespierre, Philippe Le Bas fils est assez sévère à son sujet, la décrivant comme « légère et inconséquente », et qui « ne rougit pas de recevoir des assassins de ses frères une pension »¹. Il ne semble également pas très convaincu de la véracité de ses *Mémoires*, « qui contiennent de curieux renseignements, mais où le faux se trouve trop souvent mêlé au vrai »². Certes, sa perception a pu changer en une décennie.

Au sujet de l'anecdote de Jules Simon, G. Lenôtre rapporte que « la mère (autrefois M^{lle} Duplay) et M. Lebas l'entouraient de respects, la traitaient presque en

¹ Philippe Le Bas (fils), « Charlotte Robespierre », *L'Univers. France : dictionnaire encyclopédique*, vol. 12, Paris, Firmin Didot, 1845, p. 114.

² *Ibid.*

souveraine ». Paul Coutant s'offusque de cette description : « Je ne pense pas que le savant consciencieux qui traça ces lignes [soit l'article ci-haut mentionné] ait jamais traité Mlle Robespierre en « souveraine » : c'est « solliciteuse » qu'a voulu écrire Jules Simon ». Or, ceci repose en partie sur une mésinterprétation du texte. Simon se trouve invité à un dîner (ou un déjeuner) « avec des formes solennelles et mystérieuses qui me donnèrent lieu de penser que j'allais assister à quelque événement d'importance ». Il se trouve dans un milieu qui n'est pas le sien : il est « *introduit* dans le monde républicain » (notre emphase) par un compagnon universitaire (il n'est pas nommé) et par son professeur, Philippe Le Bas fils. Originaire de Bretagne, la perception de Jules Simon de la Révolution n'est forcément pas la même ; il a « le souvenir de [s]es morts et, en même temps, de [s]a haine ». Il est évident qu'il n'est pas des plus confortables auprès de ces nostalgiques de 1793, « tous républicains avérés et rédacteurs des journaux du parti ». Pour lui, 1793 est synonyme de « tueries » qu'il entend excuser et glorifier. À la fin du dîner, il n'ose pas répondre à la question de son professeur au sujet de Charlotte Robespierre et s'enfuit, en se disant « tout en courant à travers les rues de Paris, que je n'étais pas à ma place dans ce monde-là ».

Or, si « tout, dans ce temple, était respectable, excepté le Dieu », les coutumes et pratiques lui semblent distinctes – plus familières ou du moins républicaines. Il mentionne comment son professeur « se faisait annoncer dans les salons sous ce titre : 'M. Philippe Le Bas, fils du conventionnel' » ; mais, lors de ce dîner, il mentionne : « on n'annonçait pas dans cette modeste maison ». Il ne sait pas qui est « la personne qui avait donné lieu à la réunion [et qui] se faisait attendre ». Lorsqu'elle arriva enfin, « un grand mouvement se produisit » et tous les convives se déplacèrent « dans l'antichambre pour rendre la réception plus solennelle ». Il aperçut « une femme âgée qui marchait péniblement et qui donnait le bras à la maîtresse de maison » – la maîtresse de la maison est-elle Élisabeth Duplay-Le Bas ? Son fils est séparé de son épouse, qui

est retournée vivre dans sa famille depuis 1828³, et on voit mal Jules Simon, si conforme aux politesses de la grande société, présenter une compagne « illégitime » de son professeur comme étant la maîtresse de maison⁴.

C'est après ce passage qu'il dit : « on la salua très profondément ; elle répondit à ce salut en reine qui veut être aimable pour ses sujets ».

Il s'agit de son impression sur le comportement de Charlotte Robespierre elle-même, et non, comme le suggère Lenôtre, comment Philippe Le Bas fils et sa mère la reçoivent. Voilà plutôt comment il décrit leurs interactions : « Elle me parut grave, triste, sans austérité cependant, un peu hautaine quoique polie, particulièrement bienveillante pour M. Le Bas, qui la comblait d'égards ou, pour mieux dire, de respect ». Jules Simon a manifestement beaucoup d'estime pour son professeur et ne cherche pas à le peindre de manière négative, comme l'interprétation de G. Lenôtre pourrait le laisser penser.

Ce que l'on perçoit de cette anecdote, c'est la vraisemblance d'une tentative de rapprochement de la part de Charlotte Robespierre, alors « aux approches de la mort », comme le souligne Jules Simon lui-même. Les relations avec son ancienne amie et son fils semble s'être adoucies. Si elle dément toujours l'existence d'une relation entre Éléonore et son frère, Charlotte semble toutefois agir avec « attendrissement » pour la

³ Florent Hericher, *Philippe Le Bas (1794-1860), Un républicain de naissance*, Paris, Librinova, 2021, p. 412.

⁴ Outre son épouse, Philippe Le Bas fils eut deux compagnes : Marie-Madeleine Adèle Grujon, avec qui il eut deux enfants, Léon et Clémence Charlotte Élisabeth, et Marie Victorine Pierrette Ghibels, avec qui il eut également deux enfants, Éléonore et Philippe. (Voir l'arbre généalogique dans l'Annexe E, *infra*, p. 540.) Dans son testament, il mentionne comment « Mme Marie Victorine Ghibels [...] avait bien voulu se charger de la direction de [s]a maison » (Florent Hericher, *op. cit.*, p. 413). Vu la date de l'événement, en 1833, c'est Marie-Madeleine Adèle Grujon qui serait officieusement la maîtresse de la maison. Or, l'anecdote de Jules Simon n'en fait pas mention – ou peut-être ne connaît-il pas les détails de la vie intime de son professeur.

femme « qui avait failli être la sœur de son frère », et donc la sienne aussi. La relation qu'il décrit est touchante :

Les deux femmes qui étaient là, quel que fut leur nom, avaient vécu dans l'intimité de Robespierre, écouté sa parole comme celle d'un pontife, admiré sa vie comme celle d'un héros et d'un sage. [...] Elle sentit enfin que ceux qui s'étaient rencontrés dans ces jours lugubres devaient être réunis dans le souvenir comme ils l'avaient été dans la vie.

Or, bien sûr, il s'agit de sa propre perception des choses – et sa perception n'est pas toujours très perspicace, puisqu'il rapporte que les mémoires de Charlotte Robespierre « ne piquèrent point la curiosité ». Il s'est bien trompé à ce sujet.

UN DÎNER AVEC JULES SIMON ET CHARLOTTE ROBESPIERRE⁵

[...] C'est par un universitaire que je fus vraiment introduit dans le monde républicain. M. Philippe Le Bas, mon professeur d'histoire à l'École normale, m'accueillit chez lui, et me fit accueillir dans quelques familles restées fidèles aux souvenirs de 1793⁶.

C'était le fils du conventionnel Le Bas, ami et disciple de Robespierre. Il était fier de la renommée de son père. On raconte même qu'avant d'être membre de l'Institut, il se faisait annoncer dans les salons sous ce titre : « M. Philippe Le Bas, fils du conventionnel ». J'avais désiré voir de près des survivants de la Révolution : mon succès dépassait mes espérances, puisque je me trouvais d'emblée dans le monde de Robespierre. J'étais comme un jeune débutant qui aurait voulu goûter d'un vin généreux, et à qui on aurait versé abondamment de l'alcool. J'avais assez de fermeté

⁵ Jules Simon, *Premières années*, Paris, Flammarion, 1901, p. 181-187.

⁶ Le souvenir de 1793 continue de lier plusieurs familles, dont la famille Le Bas-Duplay, comme l'écrit Florent Hericher, *op. cit.*, p. 191, n. 276.

pour m'accommoder à peu près des Girondins, mais je fus sur le point de perdre l'esprit en me trouvant au milieu des amis de Robespierre.

La veuve du conventionnel Le Bas qui accoucha quelques semaines après de celui qui devait être mon professeur, était une des filles du menuisier Duplay. Cette famille Duplay était devenue la famille de Robespierre. Il y demeurait ; il était, quand il mourut, fiancé de Mademoiselle Éléonore, la sœur de M^{me} Le Bas. La fiancée prit le deuil de Robespierre et le porta jusqu'à sa mort. Toute cette famille était étroitement unie, et le souvenir du grand mort ne contribuait pas peu à cette union. Le Comité de Salut Public, universellement condamné et maudit, avait encore quelques amis dans ce coin du monde ; et pour ces survivants, pour ces persistants, la famille Le Bas était l'objet d'un respect particulier.

Du reste, le menuisier Duplay avait donné à ses filles une éducation excellente. Ce menuisier était un entrepreneur en menuiserie ; il remplit pendant quelque temps les fonctions de juge au Tribunal révolutionnaire. Son petit-fils, celui qui fut mon maître à l'École normale, était l'homme le plus doux et le plus bienveillant du monde. Quand il n'avait plus à s'expliquer sur son père et les amis terribles de son père, il parlait et agissait en homme cultivé, ami de la paix, et préoccupé, par-dessus tout, de ses recherches d'érudition. Il avait été précepteur d'un prince. Il est vrai que ce prince était le prince Louis-Napoléon, celui-là même qui, contre toute attente, devint Empereur des Français. L'avènement de son élève au rang suprême ne changea rien ni aux idées de Philippe Le Bas, ni à sa conduite, ni à son langage, ni à sa vie. Il resta jusqu'à la fin tel que je l'avais connu en 1834, *M. Philippe Le Bas, fils du Conventionnel*.

On savait parmi les familiers de M. Le Bas, que je ne connaissais personne à Paris ; et c'était une raison pour eux de m'inviter à dîner ou à déjeuner le dimanche. Je fus invité une fois avec des formes solennelles et mystérieuses qui me donnèrent lieu

de penser que j'allais assister à quelque événement d'importance. J'arrivai à l'heure dite. Il y avait quelques convives, tous républicains avérés et rédacteurs des journaux du parti. Près d'une heure s'écoula ; la personne qui avait donné lieu à la réunion se faisait attendre. Je pense que tout le monde, excepté moi, était dans le secret ; mais j'étais trop timide pour faire une question. Enfin un grand mouvement se produisit, la famille se porta tout entière dans l'antichambre pour rendre la réception plus solennelle, et nous nous rangeâmes autour de la porte, pendant qu'à côté de nous on échangeait des propos de bienvenue.

On n'annonçait pas dans cette modeste maison. Je vis entrer une femme âgée qui marchait péniblement et qui donnait le bras à la maîtresse de maison. Elle était venue seule. On la salua très profondément ; elle répondit à ce salut en reine qui veut être aimable pour ses sujets. C'était une femme très maigre, très droite dans sa petite taille, vêtue à l'antique avec une propreté toute puritaine. Elle portait le costume du Directoire, mais sans dentelles ni ornements. J'eus sur le champ, comme une intuition que je voyais la sœur de Robespierre. Elle se mit à table, où elle occupa naturellement la place d'honneur. Je ne cessai de l'observer pendant tout le repas. Elle me parut grave, triste, sans austérité cependant, un peu hautaine quoique polie, particulièrement bienveillante pour M. Le Bas, qui la comblait d'égards ou, pour mieux dire, de respect. Quand la conversation devint générale, elle y prit peu de part ; mais écouta tout avec politesse et attention. S'il lui arrivait de dire un mot, tout le monde se taisait à l'instant. Je me disais qu'on n'aurait pas mieux traité une souveraine.

Le nom de Robespierre ne fut pas même prononcé. Au fond, c'est à lui que tout le monde pensait, et c'est de lui qu'on parlait sans le nommer. C'était l'habitude dans ces familles dévouées. Je ne l'attribue à aucune appréhension de se compromettre en prononçant ce nom qui était là, révérend, et exécré partout ailleurs. On ne le prononçait pas, parce qu'il était sous-entendu dans tous les discours.

Il y a deux Robespierre : le Robespierre féroce et le Robespierre raisonneur et sentimental. Le culte de ses fanatiques s'adressait également au dictateur et à l'orateur humanitaire. Les revenants avec lesquels j'étais attablé n'appartenaient pas à 1834. Ils voulaient être, ils étaient de 1793. Les grandes tueries n'étaient pour eux que des actes nécessaires de gouvernement. À peine les Thermidoriens eurent-ils renversé le Comité de Salut Public qu'ils s'exercèrent à le copier. Au 18 Fructidor, La Réveillère-Lépeaux, le plus dur des hommes, déporta des Directeurs, des représentants et des journalistes à Sinnamari. Pendant un quart de siècle, la proscription fut dans les mœurs. Je crois bien qu'on excusait les tueries de 1793 autour de moi, que peut-être même on les glorifiait. Mais on pensait surtout au disciple de Jean-Jacques Rousseau, aux discours contre la peine de mort et sur l'Être suprême, à l'auteur de tant d'homélies attendrissantes sur la fraternité et la vertu. Je suis sûr que Charlotte le revoyait dans ses rêves, précédant la Convention à l'autel, le jour de la fête religieuse, en habit bleu clair et en cravate blanche, et portant dans ses bras une gerbe de fleurs.

M^{lle} Robespierre avait soixante-quatorze ans lorsque je la vis. Je savais qu'elle avait passionnément aimé ses deux frères et que, quand Maximilien s'était installé chez les Duplay, elle s'était montrée irritée et jalouse. Elle faisait à ces nouveaux amis un crime de leur amitié. Elle allait jusqu'à prétendre qu'Éléonore avait employé la ruse pour se faire épouser. Elle vécut loin d'eux après la catastrophe. Le Premier Consul lui fit une pension de 3.600 livres, qui fut plus tard réduite de plus de moitié, mais qu'elle toucha presque sans interruption jusqu'à sa mort. Elle vivait de cette faible ressource dans un isolement absolu. Elle publia des Mémoires qui roulaient sur des événements connus, et ne piquèrent point la curiosité. Je suppose qu'elle consentit à laisser faire cette publication dans un moment de détresse⁷. Sans doute, elle avait voulu, aux approches de la mort, oublier son ancienne rancune. Elle s'était souvenue avec attendrissement d'une femme vénérable qui avait failli être la sœur de son frère. Elle

⁷ Ce n'est pas tout à fait exact, vu la participation d'Albert Laponneraye au projet.

avait voulu se rapprocher un moment de cet homme déjà célèbre, dont le père avait été le plus fidèle ami de Maximilien. Elle sentit enfin que ceux qui s'étaient rencontrés dans ces jours lugubres devaient être réunis dans le souvenir comme ils l'avaient été dans la vie.

Je croyais rêver et je rêvais en effet. Les deux femmes qui étaient là, quel que fut leur nom, avaient vécu dans l'intimité de Robespierre, écouté sa parole comme celle d'un pontife, admiré sa vie comme celle d'un héros et d'un sage. Les questions se pressaient en tumulte dans mon esprit, et je me demandais avec effroi si j'oserais interroger mon maître et si je ne me laisserais pas opprimer une fois de plus par ma maudite timidité.

Il me conduisit jusqu'à la porte pour me dire d'un air triomphant : « Comment la trouvez-vous ? » Je m'enfuis et je me dis tout en courant à travers les rues de Paris, que je n'étais pas à ma place dans ce monde-là. Tout, dans ce temple, était respectable, excepté le Dieu. J'eus le souvenir de mes morts et, en même temps, de ma haine⁸.

A) Version rapportée par G. Lenôtre :

Un jour, écrivait-il, il y a quelques années dans un de ses articles du *Temps*, un jour que je déjeunais chez mon professeur d'histoire, M. Philippe Lebas, je vis entrer dans le salon une vieille demoiselle, bien conservée, se tenant très droite, vêtue, à peu près comme sous le Directoire, sans aucun luxe, mais d'une propreté recherchée. M^{me} Lebas, la mère (autrefois M^{lle} Duplay) et M. Lebas l'entouraient de respects, la traitaient presque en souveraine. Elle parla peu pendant le repas, poliment, avec gravité. « Comment la trouvez-vous ? me dit M. Lebas quand nous fûmes seuls dans son cabinet – Mais qui est-ce ? – Comment ? Je ne vous l'avais pas dit ? C'est la sœur de Robespierre. » J'étais alors élève de première année à l'École normale.

⁸ Il est né à Lorient, en Bretagne, l'une des régions insurgées contre la Révolution et foyer de la Chouannerie. Le refus de la constitution civile du clergé (1791) et les tensions causées par la conscription du 15 août 1792 et la « levée de 300 000 hommes » décrétée le 24 février 1793 mènent à l'insurrection.

Source : G. Lenôtre, *Paris révolutionnaire*, Firmin-Didot, Paris, 1895. p. 48.

B) Version rapportée par Paul Coutant :

Charlotte Robespierre a davantage occupé l'opinion. M. Lenôtre, dans son dernier volume⁹, lui a consacré tout un chapitre, et le fils du conventionnel Le Bas a tracé sa biographie, en quelques lignes qui détruisent, par leur sévérité, la portée d'une historiette racontée jadis par Jules Simon dans *le Temps* :

« Un jour que je déjeunais chez mon professeur d'histoire, M. Philippe Le Bas – dit Jules Simon – je vis entrer dans le salon une vieille demoiselle, bien conservée, se tenant très droite, vêtue, à peu près, comme sous le Directoire, sans aucun luxe, mais d'une propreté recherchée. Mme Le Bas, la mère, (autrefois Mlle Duplay) et M. Le Bas l'entouraient de respects, la traitaient presque en souveraine. Elle parla peu pendant le repas, poliment, avec gravité : « Comment la trouvez-vous ? me dit M. le Bas quand nous fûmes seuls dans son cabinet. –Mais qui est-ce ? –Comment ? Je ne vous l'avais pas dit ? C'est la sœur de Robespierre. » J'étais alors élève de première année à l'École normale. »

L'élève de première année à l'École normale fut, depuis, un homme éminent, un philanthrope remarquable, et pourtant il lui arriva de manquer d'indulgence pour ceux de ses anciens professeurs qui l'avaient accueilli, pourtant, avec bonté : le cœur étant excellent chez lui, j'aime à croire que la mémoire seule était en défaut ; rien d'étonnant à ce qu'elle l'ait mal servi lorsqu'il écrivit sa chronique.

« Charlotte Robespierre – dit Philippe Le Bas dans son *Dictionnaire encyclopédique de l'Histoire de la France* – ne rougit pas de recevoir des assassins de ses frères une pension qui, de 6,000 fr. d'abord, puis réduite successivement jusqu'à 1,500, lui fut servie par tous les gouvernements qui se succédèrent jusqu'à sa mort

⁹ Paul Coutant (*op. cit.*, p. 85, n. 2) fait référence à l'ouvrage *Vieilles maisons, vieux papiers* (1900).

(1834). Elle a laissé des *Mémoires* qui contiennent de curieux renseignements, mais où le faux se trouve trop souvent mêlé au vrai. »

Je ne pense pas que le savant consciencieux qui traça ces lignes ait jamais traité Mlle Robespierre en « souveraine » : c'est « solliciteuse » qu'a voulu écrire Jules Simon.

Aussi bien, Charlotte Robespierre ne saurait m'intéresser que par les lettres ou souvenirs où elle a parlé de son frère Maximilien, et, sur ce point, le document que reproduit M. Lenotre a le plus grand intérêt, parce qu'il dissipe des malentendus copieusement utilisés par certains écrivains ; c'est le testament que voici, conservé dans les archives de M^e Dauchez, notaire à Paris :

« Voulant, avant de payer à la nature le tribut que tous les mortels lui doivent, faire connaître mes sentiments envers la mémoire de mon frère aîné, je déclare que je l'ai toujours connu pour un homme plein de vertu ; je proteste contre toutes les lettres contraires à son honneur, qui m'ont été attribuées, et, voulant ensuite disposer de ce que je laisserai à mon décès, j'institue pour mon héritière universelle, Mlle Reine-Louise-Victoire Mathon.

« Fait et écrit de ma main, à Paris, le 6 février 1828.

« Marie-Marguerite-Charlotte DE ROBESPIERRE. »

On ne peut guère discuter la sincérité de ceux qui vont mourir.

Source : Paul Coutant, *Autour de Robespierre : Le conventionnel Le Bas, d'après des documents inédits et les mémoires de sa veuve*, Paris, E. Flammarion, 1901, p. 85-87.

CHAPITRE 1

LES ALÉAS DE LA TRANSMISSION ET DE LA MISE EN RÉCIT DE LA MÉMOIRE

« *Il faut dire la vérité lorsque l'on écrit l'histoire.* »
Note d'Élisabeth Le Bas adressée à Alphonse de Lamartine¹.

Lire l'entièreté de l'anecdote de Jules Simon offre une perspective certes plus intéressante mais également fort différente de celles offertes par G. Lenôtre et par Paul Coutant. Elle est un bon exemple des aléas de la transmission de la mémoire, autant à l'écrit qu'à l'oral. Elle rappelle une leçon de base pour tout historien : toujours vérifier les sources originales. Mais cet idéal est parfois inatteignable pour plusieurs raisons : inaccessibilité du document, sa disparition ou tout simplement l'impossibilité de connaître son existence. Au cours de notre travail, nous avons parfois tardivement trouvé des sources que nous ne connaissions pas jusqu'à ce que les hasards de la recherche nous les fassent découvrir : ainsi, la lettre de David d'Angers adressée à Élisabeth Duplay-Le Bas et l'anecdote qu'il rapporte dans ses mémoires. Les informations erronées sont relayées souvent sans vérification dans des ouvrages que nous ne remettons pas nécessairement en question – par exemple, l'anecdote d'Edgar Degas attribué à Jules Michelet dans le *Dictionnaire historique de la Révolution française* dirigé par Albert Soboul².

Jusqu'aux toutes récentes recherches faites par Florent Hericher dans les archives³, plusieurs informations sur les familles Duplay et Le Bas étaient incorrectes. Hericher nous fait découvrir l'existence d'une cousine, Jeanne-Marie, la sœur de

¹ Projet de réponse à Lamartine, *infra*, p. 120.

² François Wartelle, « LEBAS, Philippe François Joseph », *Dictionnaire historique de la Révolution française*, sous la dir. d'Albert Soboul, Paris, Presses universitaires de France, 1989, p. 655.

³ Florent Hericher, *Philippe Le Bas (1794-1860), Un républicain de naissance*, Paris, Librinova, 2021, 474 p. Cette édition, publiée seulement quelques mois avant le dépôt de notre thèse en octobre 2021, correspond au mémoire de Master II d'Histoire réalisé à l'Université de Rouen-Normandie, sous la direction de Michel Biard, soutenu le 3 septembre 2020.

Simon, qui épousa son cousin Jacques-Maurice le 2 prairial an II. Elle devait donc résider elle aussi, du moins à partir de son mariage dans la fameuse « maison des fantômes »⁴ des Duplay, ou selon la description hyperbolique de G. Lenôte : « la maison redoutée, honnie, maudite d'où sortait la Terreur ; le lieu fatidique de la révolution »⁵. Cette maison était déjà connue comme un lieu de rencontres, « une sorte de centre révolutionnaire », mais elle était également le lieu de résidence temporaire de nombreux individus : des amis d'Arras de Maximilien et d'Augustin Robespierre, dont Charlotte Buissart et Stanislas-Xavier-Joseph Daillet et d'autres qui furent réduits au titre de « gardes du corps de Robespierre » par la propagande thermidorienne. De même, Charles-Léopold Nicolas, Jean-Baptiste Didier et Jeanne-Marguerite de Chalabre sont leurs voisins immédiats, résidant dans le couvent abandonné situé au 355 rue Saint-Honoré⁶. Les frontières de la « Maison Duplay » sont ainsi quelque peu élargies, surtout si l'on prend compte de certaines anecdotes, certes suspectes car thermidoriennes, mais qui soulignent la grande fréquentation du lieu⁷.

Certaines sources sont également ignorées, telles les deux lettres qu'Élisabeth Duplay-Le Bas écrivit après Thermidor, qui dormaient aux archives. Paul Coutant a dû les voir, car il fait souvent référence au dossier concernant l'arrestation, la détention et la libération des membres de la famille Duplay dans son ouvrage sur Philippe Le Bas, mais il ne les mentionne jamais. Sa description comme détenteur mais, surtout, comme « rétenteur d'archives » semble quelque peu méritée⁸.

⁴ Marc Belissa et Yannick Bosc, *Robespierre. La fabrication d'un mythe*, Paris, Ellipse, 2013, p. 360.

⁵ G. Lenôte, *Paris Révolutionnaire*, Paris, Firmin-Didot, 1895, p. 39.

⁶ Nous reviendrons plus en détail sur tous ces individus et leurs relations avec Robespierre et la famille Duplay dans le chapitre 3.

⁷ Voir par exemple les témoignages de Taschereau-Fargues et de Barras : Annexe D, *infra*, p. 477-479, 494-495.

⁸ Annie Geffroy, « Les manuscrits de Robespierre, *Annales historiques de la Révolution française*, vol. 371, n° 1, 2013, p. 43.

Paul Coutant termine son ouvrage sur Philippe Le Bas sur une lettre que son fils écrivit à sa mère le 2 juillet 1843, lors de son voyage archéologique en Grèce et Asie mineure. Coutant cite la lettre, mettant l'accent sur cette dernière phrase : « *la rédaction définitive sera mon affaire* »⁹. Il interrompt ici la citation pour conclure :

Le projet de Philippe Le Bas n'a pas été réalisé. J'ai mis tout mon zèle au service de son idée, et j'ai pieusement assumé la tâche qu'il aurait mieux que moi remplie.¹⁰

Malgré tout son zèle, l'œuvre de Paul Coutant est souvent incomplète ; il efface certains passages de cette lettre du 2 juillet 1843 – des détails qu'il juge peut-être anodins, mais qui sont loin de l'être. Paul Coutant ne mentionne pas non plus qu'il ne s'agit que d'une seule lettre (Philippe Le Bas fils la numérote #20) parmi une correspondance abondante avec sa mère lors de son voyage archéologique¹¹. Il ne mentionne pas les deux autres lettres (#18 et #39) où Philippe Le Bas fils exprime le souhait que sa mère écrive ses mémoires¹².

Paul Coutant se demande pourquoi le projet de Philippe Le Bas fils ne fut pas achevé. Nous nous demandons pourquoi Paul Coutant a omis certains éléments et, surtout, pourquoi il n'a pas déposé le manuscrit d'Élisabeth Duplay-Le Bas aux archives. Ce texte est d'une importance capitale et pourtant il reste ignoré ou minimisé. Le rôle joué par Élisabeth Duplay-Le Bas est diminué, marginalisé ; dans le livre de

⁹ Paul Coutant [Stéfane-Pol], *Autour de Robespierre : Le conventionnel Le Bas, d'après des documents inédits et les mémoires de sa veuve*, Paris, Flammarion, 1901, p. 335. En italique dans le texte.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ La première lettre de cette correspondance est datée du 9 février 1843 et la dernière du 26 novembre 1844. La correspondance est composée de 64 lettres et, sauf exception ou post-scriptum, elles sont toutes principalement adressées à sa mère. La correspondance a été réunie dans quatre articles dans : Philippe Le Bas, « Voyage archéologique de Ph. Le Bas en Grèce et en Asie Mineure – Du 1^{er} janvier 1843 au 1^{er} décembre 1844 – Extraits de sa correspondance », *Revue archéologique* :

(1) Troisième série, vol. 31, juillet-décembre 1897, p. 238-264.

(2) Troisième série, vol. 31, juillet-décembre 1897, p. 381-400.

(3) Troisième série, vol. 32, janvier-juin 1898, p. 88-115.

(4) Troisième série, vol. 32, janvier-juin 1898, p. 286-301.

Par souci de concision, nous ferons référence à ces différents articles par numérotation dans nos citations suivantes.

¹² Annexe A, *infra*, p. 392-396.

Florent Hericher, par exemple, c'est Philippe Le Bas fils qui a l'honneur d'être « un témoin quasi direct, pour avoir partagé la même famille que l'incorruptible »¹³. Même Léon Grujon-Le Bas hérite le titre de « témoin indirect »¹⁴. Mais comment furent-ils « témoins » pour des événements qu'ils n'ont pas vécus ? Léon réside avec Élisabeth lors du voyage archéologique de son père en 1843-1844 : « il fut élevé au contact de sa grand-mère et vécu à ses côtés de longues années dans l'appartement de son père au 30 rue de Condé »¹⁵. Il hérite des documents qui seront soit donnés aux Archives nationales en 1878, soit conservés par la famille et étudiés par Paul Coutant sous le vocable de « Collection Le Bas ». Quant à Philippe Le Bas fils, il écoute attentivement les récits de sa mère, mais aussi de son oncle Jacques Duplay et de son grand-père Maurice, dont il fut très proche et qu'il fréquenta très longtemps¹⁶. Ses tantes, qu'il s'agisse d'Éléonore Duplay ou d'Henriette Le Bas, ont aussi nourri ses souvenirs :

[II] possédait certainement déjà la mémoire la plus précise de cette période et des événements tragiques de thermidor. En 1843, il côtoyait depuis près de 50 ans les membres de la famille d'adoption de Maximilien Robespierre.¹⁷

Michel Biard achève sa préface à l'ouvrage de Florent Hericher en mentionnant tous ces « enfants de représentants du peuple montagnards [qui] ont eux aussi poursuivi une sorte de tradition militante familiale »¹⁸. Or, les héritiers mentionnés, « imprégnés du souvenir de la Révolution »¹⁹, sont tous des hommes, comme ceux qui reprennent le flambeau dans l'action, comme Blanqui, ou dans l'écriture, comme Victor Hugo : « quand ce ne sont pas les liens du sang qui s'en mêlent, les révolutionnaires du XIX^e siècle conservent en mémoire le souvenir du Quatre-vingt-treize cher à Victor Hugo, des soldats de l'an II, de Robespierre et ses amis, des 'derniers montagnards' et

¹³ Florent Hericher, *op. cit.*, p. 35. (Note : nous utilisons la version numérique de son livre. La numérotation des pages ne correspond peut-être pas exactement à la version imprimée.)

¹⁴ *Ibid.*, p. 430.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Son grand-père, Maurice Duplay, décède en 1820, alors que Philippe Le Bas fils a 26 ans. Il a 52 ans lorsque son oncle, Jacques-Maurice Duplay, décède en 1847. (*Ibid.*, p. 106, p. 403, n. 639.)

¹⁷ *Ibid.*, p. 23.

¹⁸ *Ibid.*, p. 13.

¹⁹ *Ibid.*

‘martyrs de prairial’ »²⁰. En ce qui concerne le fils d’Élisabeth Duplay-Le Bas, Michel Biard dit de lui :

Si on ne naît pas révolutionnaire, on peut en revanche sinon transmettre la flamme, à tout le moins contribuer à l’entretenir. Philippe Le Bas fils a assurément contribué à cet entretien, même s’il n’est pas devenu un militant révolutionnaire actif.²¹

Mais qui fut la première à entretenir cette flamme ? Qui a suivi les paroles de son époux et a effectivement réussi à élever son fils comme républicain, malgré les changements de régimes politiques et tant d’innombrables difficultés ? Hericher s’interroge : « Alors, que devient le jeune Philippe ? Fera-t-il des études ? S’en sortira-t-il après un début de vie aussi difficile et aussi improbable ? Élisabeth Le Bas-Duplay réussira-t-elle à en faire ‘quelqu’un’ ? »²². Ces questions sont légitimes. Or, justement, sans la survivance et la résilience d’Élisabeth Duplay-Le Bas, il n’y a pas de Philippe Le Bas fils, épigraphe, historien, membre de l’Institut. Mais sur les difficultés qu’elle a connues, on en dit très peu, sinon que « les conditions d’Élisabeth Le Bas et de son fils sont effroyables »²³. Nous sommes limités par le récit, qui devient plus laconique après l’épreuve de Thermidor. Mais son témoignage reste crucial. Philippe Le Bas fils est « républicain de naissance »²⁴, mais il n’est pas sorti ainsi du ventre de sa mère. Il fut nourri de son sein autant littéralement que métaphoriquement.

Michel Biard écrit : « nous ne connaissons rien, ou si peu, de sa vie [celle de Philippe Le Bas fils] avant les recherches de Florent Hericher »²⁵. Nous connaissons également très peu d’Élisabeth, malgré les mémoires inachevés ou incomplets qu’elle écrivit finalement à la demande de son fils. Le souvenir du Quatre-vingt-treize cher à

²⁰ *Ibid.*, p. 14.

²¹ *Ibid.*

²² *Ibid.*, p. 19.

²³ *Ibid.*, p. 60.

²⁴ C’est le titre de l’ouvrage de Florent Hericher, tiré d’une lettre adressée au ministre de l’Instruction publique, le 6 février 1849, où Philippe Le Bas fils revendique fièrement son identité : « Je suis Républicain, Monsieur le Ministre, républicain de naissance... » (*Ibid.*, p. 30.)

²⁵ *Ibid.*, p. 14.

Victor Hugo vit aussi dans *Les Misérables* et l'incident déclencheur du récit : Jean Valjean est emprisonné pour avoir volé du pain pour nourrir les enfants de sa sœur aînée, Jeanne, après le terrible hiver de l'an III, celui-là même auquel Élisabeth Duplay-Le Bas a survécu, seule avec un nourrisson de quatre mois et demi, alors que sa famille entière est emprisonnée jusqu'au printemps et même l'été suivant. Qu'est-ce que *Les Misérables* sans Jeanne Valjean, sans Fantine, sans Cosette, sans Éponine ?

1.1. La construction de la mémoire et de l'histoire robespierriste

L'historiographie de la Révolution française s'est construite d'affrontements : d'idéologies, de mémoires et de récits qui se croisent et se côtoient. Les historiens ont eux-mêmes contribué à créer des fictions et de nouveaux récits. C'est une historiographie riche d'exemples illustrant la relation entre la création d'histoires et l'écriture de l'Histoire, par exemple avec le portrait de Maximilien Robespierre qui est perpétuellement revisité. Un flot incohérent (mais constant) où se côtoient ouvrages savants, essais, vulgarisations et fictions participe à maintenir l'actualité de Robespierre. Or, chacune de ses représentations est assombrie par une « légende noire » édifiée par ses adversaires politiques. Cette « légende noire » naît officiellement avec son exécution le 10 thermidor an II (28 juillet 1794). Elle consiste principalement à faire de Robespierre un tyran sanguinaire étant l'unique responsable de « la Terreur »²⁶, une responsabilité parfois partagée avec ses « co-conspirateurs », Saint-Just et Couthon. Avec le temps, la présence de Couthon dans ce récit s'est estompée – et la présence de Philippe Le Bas et d'Augustin Robespierre, le jeune frère de Maximilien, s'est effacée.

À la veille de la Révolution de juillet 1830, Maximilien Robespierre « commence sa vie posthume » : une contre-légende émerge, puisant dans la lecture de ses écrits et sur sa vie, et, « pour toute une génération, il va incarner la foi et l'espérance

²⁶ Sur l'invention de « la Terreur » comme régime et période, voir par exemple : Jean-Clément Martin, *Les échos de la Terreur. Vérités d'un mensonge d'État. 1794-2001*, Paris, Belin, 320 p.

démocratiques »²⁷. Parmi les récits fondateurs permettant d'écrire l'histoire de Robespierre, ou tout simplement *d'écrire Robespierre*, se trouvent ceux de sa sœur cadette, Charlotte, et Élisabeth Le Bas, la plus jeune fille de Maurice Duplay, chez qui résidait Robespierre. Le cas de Charlotte Robespierre et d'Élisabeth Le Bas est « typique » de ces femmes porteuses de mémoire, sœurs ou veuves de révolutionnaires, qui, leur survivant, « prennent leur place et se chargent d'incarner la vitalité de leur message »²⁸. Leurs témoignages ont façonné une partie de l'historiographie de la Révolution française, ont exercé une énorme influence sur la vie politique et militante, et leur contribution fut fondamentale dans notre connaissance de la vie intime de Maximilien Robespierre. Or, cette connaissance est, à la base, un récit construit, qui est transmis autant par les livres d'histoire que par la littérature ou le cinéma.

1.1.1. Raconter la Révolution : combat politique et marché mercantile entre mémoire et histoire

Les mémoires d'Élisabeth Duplay-Le Bas et de Charlotte Robespierre sont rédigés pendant une période charnière où la mémoire chevauche l'histoire et influence la culture politique, militante et littéraire. Les premiers historiens de la Révolution et une nouvelle génération de jeunes républicains s'empressent d'interroger ses derniers témoins ou encore les proches et les confidents des défunts révolutionnaires. Cette écriture de l'Histoire est politique et militante, et son « moteur » repose sur la ferme conviction que « la Révolution n'est pas terminée »²⁹. Ainsi, comme le décrit Pierre Serna :

L'histoire, en cette première partie du XIX^e siècle, hésite entre deux modalités d'écriture qui disent très vite une compétition entre monde civil et monde érudit, entre mémoire et histoire au moment d'énoncer la réalité de ce qui s'est passé et le vrai du sens de l'événement. Mais passé commun et immédiat, l'histoire ne saurait être

²⁷ Alice Gérard, *La Révolution française, mythes et interprétations*, Paris, Flammarion, 1970, p. 37.

²⁸ Sergio Luzzatto, *Mémoire de la Terreur. Vieux montagnards et jeunes républicains au XIX^e siècle*, trad. de l'italien par Simone Carpentari-Messina, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1991 (1988), p. 189.

²⁹ Pierre Serna, « La Révolution française au XIX^e siècle », *Historiographies, concepts et débats*, vol. 2, Paris, Gallimard, 2010, p. 1192.

l'apanage d'une élite savante : l'histoire de la Révolution appartient à tous, et chacun prend sa mémoire pour de l'histoire. [...] Ainsi se télescopent entre 1820 et 1840 les anciens et les modernes, les témoins vieillissants et les premiers historiens n'ayant qu'une culture livresque de l'événement.³⁰

Au XIX^e siècle, la mémoire de la Révolution est « fondamentalement une arme, l'évocation du passé [étant] une prise de position sur le présent »³¹. Faire l'histoire de la Révolution devient « une arme politique : arme préventive ou offensive pour une révolution à venir, que, de plus en plus, on sentira inévitable »³². Au début du siècle, la mémoire révolutionnaire peut encore compter sur les témoignages des survivants, « dont certains demeurent longtemps présents dans l'histoire du siècle », ainsi que sur des « traditions familiales et des réalités locales » qui font varier « les flux de la mémoire »³³. La mémoire de la Révolution est alors une « mémoire vive ». Qu'elle soit utilisée comme modèle ou contre-exemple, la Révolution est « inspiratrice d'actions politiques » et « fondatrice ou partie prenante d'un système de pensée »³⁴. Elle est une référence obligée pour les courants politiques qui luttent contre les régimes monarchiques en place en France au début du XIX^e siècle. Une « contre-offensive libérale », incarnée entre autres par Benjamin Constant, Germaine de Staël et Adolphe Thiers, s'oppose aux ultraroyalistes et permet d'« acclimater » le « souvenir trop virulent pour être idéalisé »³⁵ de la Révolution.

Parallèlement, Sergio Luzzatto mentionne l'existence d'un « marché des Mémoires » de la Révolution et de « faiseurs de Mémoires », une « véritable catégorie professionnelle dans la France des années 1820 »³⁶. Nous croyons à propos de modifier

³⁰ *Ibid.*, p. 1191-1192.

³¹ Alain Faure, « La Révolution ou la mémoire interrompue », *Le XIX^e siècle et la Révolution française*, Paris, Créaphis, 1992, p. 11.

³² Alice Gérard, *op. cit.*, p. 30.

³³ Jean El Gammal, « La mémoire de la Révolution au XIX^e siècle », *Histoire des gauches en France*, vol. 1 : « L'héritage du XIX^e siècle », Paris, La Découverte / Poche, 2004 / 2005, p. 136.

³⁴ Alain Faure, *op. cit.*, p. 10.

³⁵ Alice Gérard, *op. cit.*, p. 32-33.

³⁶ Sergio Luzzatto, *op. cit.*, p. 197.

légèrement ces expressions, en jouant sur leur sens originel, pour qu'elles englobent le « marché de *la mémoire* » de la Révolution et les « faiseurs de *mémoire révolutionnaire* » – Luzzatto ayant également expliqué comment « sous la Restauration, la mémoire de la Révolution est une affaire en or »³⁷. Les rédacteurs d'autobiographies romancées, souvent de faux témoins, tels que Georges Duval, Charles Nodier et Laure d'Abrantès³⁸, mêlent la fiction et l'histoire. Leur approche de la mémoire révolutionnaire est plus cynique ou intéressée, que ce soit l'édition augmentée des souvenirs de Charles Nodier³⁹ ou, le cas de Georges Duval qui a trouvé de nouveaux souvenirs à publier, vu le « succès inespéré » de ses quatre premiers volumes⁴⁰. Les rédacteurs de mémoires sur la Révolution sont ainsi souvent suspects de vénalité, une accusation dont Charlotte Robespierre se défend dans une lettre envoyée le 24 mai 1830 au journal *L'Universel*⁴¹.

À la veille de la Révolution de Juillet, une « nouvelle vague de mémoire », portée par une nouvelle génération, radicale, républicaine et « néo-jacobine »⁴², retrouve 1793 et ses héros – et, tout particulièrement, Maximilien Robespierre. C'est la naissance d'une mémoire robespierriste, s'opposant à sa légende noire.

³⁷ *Ibid.*, p. 196.

³⁸ Jolène A. Bureau, « Souvenirs romanesques et histoire-témoignage », *Robespierre meurt longtemps : analyse d'une légende noire et de ses mécanismes de transmission et de survivance*, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2010, p. 134-148.

³⁹ Charles Nodier, *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire (Nouvelle édition, avec notes et augmentations considérables)*, 2 vol., Paris, Charpentier, 1850.

⁴⁰ « Le succès inespéré qu'ont obtenu en France et à l'étranger mes *Souvenirs de la Terreur*, et les encouragements flatteurs qui me sont arrivés de toutes parts, m'ont déterminé, malgré l'extrême défiance que j'ai de mes faibles talents, à mettre encore au jour... Mais au lieu de me donner ici, à l'exemple de quelques confrères, un encens ridicule, et de faire moi-même, avec modestie étudiée, l'apologie de mon premier-né, pour préparer au second fruit de ma veine un accueil favorable dans le monde littéraire, j'aime mieux dire tout simplement que je publie ces deux nouveaux volumes parce que j'avais les matériaux nécessaires, et que j'ai voulu les mettre en œuvre. » (Georges Duval, « Avant-propos », *Souvenirs thermidorien*, vol. 1, Paris, Victor Magen, 1844, p. V.)

⁴¹ Sergio Luzzatto, *op. cit.*, p. 212, n. 117.

⁴² Jean El Gammal, *op. cit.*, p. 138 ; Michel Vovelle, *Les Jacobins. De Robespierre à Chevènement*, Paris, La Découverte, 2001 (1999), p. 111-113.

1.1.2. La mémoire de Robespierre : source de militance et lieu de rencontre entre deux générations de révolutionnaires

Les ouvrages qui paraissent à partir de l'année 1828 vont particulièrement influencer la suite de la reconstruction mémorielle de la Révolution et, surtout, transformer la perception et le statut symbolique associé à Robespierre. Parmi ces ouvrages se trouve celui de Philippe Buonarroti (1761-1837) paru en 1828, décrivant la tentative de renversement du Directoire, menée par Gracchus Babeuf en 1796 : *La Conspiration pour l'Égalité, dite de Babeuf*. Selon Sergio Luzzatto :

Les deux fonctions de la mémoire convergent dans ce texte, l'une se plaçant au service de l'autre : revenir sur le passé permet de changer le présent et de se projeter vers l'avenir.⁴³

Le livre de Buonarroti est considéré comme le point de départ de la révision du portrait de Robespierre, et l'éveil des « vocations révolutionnaires de la nouvelle génération républicaine »⁴⁴. Parmi cette génération se trouve Albert Laponneraye (1808-1849), un instituteur militant, promoteur de l'instruction populaire, un journaliste républicain et socialiste, et historien hagiographe de Maximilien Robespierre⁴⁵. Albert Laponneraye découvre l'existence de Charlotte Robespierre grâce à la lettre qu'elle a envoyée au journal *L'Universel* en 1830. C'est le début d'une collaboration fondamentale.

Des liens se sont tissés, d'une part, entre les différents témoins, les héritières, les combattants et combattantes de la mémoire de la Révolution et, d'autres part, différents types d'historiens, qu'ils soient académiques, ou militants, ou plus littéraires. Tous agissent en tant que *créateurs de mémoire* et, surtout, *de nouveaux récits*. Chacun participe à construire une certaine « mythologie » : les récits, les représentations et le

⁴³ Sergio Luzzatto, *op. cit.*, p. 126.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 141.

⁴⁵ Jacques Godechot, « Laponneraye, historien de Robespierre », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 251, janvier-mars 1983, p. 154.

répertoire d'images d'Épinal qui fondent et habitent encore aujourd'hui l'imaginaire collectif sur la Révolution française.

Charlotte Robespierre et Élisabeth Duplay-Le Bas sont généralement oubliées de la Grande Histoire, réduites au statut d'anecdote ou de commentaire infrapaginal. Leur parole, surtout celle d'Élisabeth, fut prise en charge par leurs proches masculins et par les historiens. Certes, leurs souvenirs ne nous seraient pas parvenus sans l'insistance d'hommes cherchant à rétablir la grandeur d'autres hommes. Or – il est important de le noter – ils nous sont également parvenus grâce à la volonté militante et à la passion pour la vérité de certains de ces hommes, motivés autant par le souci de véricité historique que par un idéal de justice sociale. C'est la quête pour donner à Robespierre une représentation plus nuancée, plus positive, pour lutter contre sa légende noire, qui a donné la parole à ces deux femmes. La défense de Robespierre, le rétablissement de son image, le processus pour nuancer sa légende noire – tous servent de prélude à la redécouverte et au partage de ses écrits, et, surtout de ses idéaux. Ceux-ci vont définitivement influencer le gauche au début du XIX^e siècle, et c'est en grande partie grâce aux récits de sa sœur Charlotte Robespierre et d'Élisabeth Duplay-Le Bas.

1.2. Les origines du projet et du manuscrit d'Élisabeth Duplay-Le Bas

Élisabeth Duplay-Le Bas aura réussi à satisfaire le principal devoir que son époux lui avait légué comme testament : leur fils fut décidément bien républicain – il se décrit d'ailleurs lui-même comme un « républicain de naissance » dans une lettre adressée au ministre de l'Instruction publique le 6 février 1849⁴⁶. Il se défend ainsi, dans cette lettre, de son association passée avec Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, dont il fut le précepteur entre 1820 et 1827⁴⁷. Or, que le fils de Philippe Le Bas, proche de Robespierre, soit devenu le précepteur du fils de Hortense de Beauharnais, dont le

⁴⁶ Florent Hericher, *op. cit.*, p. 30.

⁴⁷ Lire à ce sujet le chapitre dédié au préceptorat dans l'ouvrage de Florent Hericher, *op. cit.*, p. 143-181.

père fut exécuté pendant la Terreur, n'est qu'une des nombreuses contradictions et étrangetés propres à l'histoire intime de la famille Le Bas comme de la famille Duplay.

Par sa famille, il est lié, comme l'explique bien Florent Hericher, autant aux fondateurs de l'extrême-gauche qu'aux défenseurs du capitalisme le plus brutal⁴⁸ : Augustin Darthé fut nommé comme tuteur de Philippe Le Bas fils, alors que celui-ci est âgé de 15 mois, dans un acte daté du 2 frimaire an IV (23 novembre 1795)⁴⁹ ; un de ces cousins, Auguste Mimérel, fils de Florence Le Bas, la sœur aînée de Philippe Le Bas (père), fut « fondateur du patronat français selon son biographe »⁵⁰. Adolphe Régnier, son collègue, ami, et époux de sa cousine Éléonore Cattan (la fille d'Henriette Le Bas-Cattan, qui fut un temps la fiancée de Saint-Just), fut aussi le précepteur d'un jeune prince : Philippe, le petit-fils de Louis-Philippe⁵¹...

Paul Coutant décrit ainsi l'éclectisme social et politique dans lequel Philippe Le Bas fils a vécu :

Passer les premiers mois de sa vie dans les geôles politiques, être voué dès son jeune âge, au culte révolutionnaire ; se voir élevé par des prêtres, exilé par la royauté ; devenir l'éducateur d'un prince et le combattre quand il est proclamé empereur ; revêtir l'habit d'académicien après avoir recueilli, en neuf mois et demi, tous les diplômes et tous les

⁴⁸ « Ainsi, si j'ose dire, nous passons d'un extrême à l'autre, d'Augustin Darthé, l'un des membres les plus importants de la Conjuración des Égaux et l'un des plus emblématiques, positionné, comme on l'a vu, au plus haut degré de la bravoure, tant par Philippe Le Bas fils que par Buonarroti lui-même, en tout cas parmi les deux jugés les plus sévèrement puisque condamnés à mort par la haute cour de Vendôme, à celui d'Auguste Mimérel, fondateur du patronat français selon son biographe, un homme qui a déclenché contre lui certains des plus importants mouvements sociaux du XIX^e siècle. Ainsi, du communisme utopique de Babeuf, nous passons au capitalisme des plus sordides, celui de l'exploitation la plus odieuse des enfants, embauchés dès six ans dans les filatures de Roubaix, pour une durée journalière de travail de douze à quatorze heures. » (*Ibid.*, p. 80.)

⁴⁹ *Ibid.*, p. 64-71. Jean-Baptiste Didié est également considéré en neuvième position dans « la liste des personnes réunies en vue de l'acte de tutelle du jeune Philippe » (p. 71). Voir une copie numérisée de l'acte de tutelle de Philippe Le Bas fils dans l'Annexe E, *infra*, p. 527-529.

⁵⁰ Florent Hericher, *op. cit.*, p. 80.

⁵¹ *Ibid.*, p. 140. À ne pas confondre avec Léon Renier (1809-1885), un autre ami, qui est épigraphiste et archéologue (p. 185, n. 265).

lauriers ; [...] fréquenter les plus aristocratiques personnalités d'une époque sans oublier qu'on est le fils du fidèle ami de Robespierre [...]⁵²

Philippe Le Bas fils est un caméléon social, mais il reste toujours fidèle aux principes de ses parents ; par exemple, dans une lettre à sa mère, il écrit :

J'oubliais de te dire que j'ai été présenté au roi et à la reine [du royaume de Grèce], qu'ils m'ont invité à dîner et que je suis de tous leurs bals. Ai-je besoin d'ajouter que je n'en reste pas moins ce que j'étais, ce que je fus toujours, ce que je ne cesserai jamais d'être. Tu connais ton fils, tu sais si son cœur bat à l'unisson du tien et s'il est homme à jamais abandonner ses convictions.⁵³

L'évolution de Philippe Le Bas fils est marquée par le contexte dans lequel il doit évoluer, les différents régimes auxquels il doit s'acclimater, et la diversité de ses relations autant professionnelles que privées. La genèse du projet et, malheureusement, son inachèvement, sont indissociables de ce contexte de contradictions et de toute la tourmente de la première moitié du XIX^e siècle, qui est portée soit comme fardeau soit comme devoir par les enfants des révolutionnaires.

1.2.1. La première période : 1823-1824

Les années 1820 voient la parution de mémoires et de souvenirs sur la Révolution « en général hostiles, mais émanant aussi d'anciens girondins, voire du montagnard Thibaudeau, seul régicide publié en 1823, dans la collection des *Mémoires relatifs à la Révolution française* »⁵⁴. La volonté *ultra* de « remettre en question la Révolution » par la réalisation d'une « dé-Révolution » et par l'élimination des hommes révolutionnaires (par l'exil) fut un échec. D'abord, parce que « les sujets, devenus citoyens, refusèrent d'entrer dans l'esprit de la monarchie paternelle » ;

⁵² Paul Coutant [Stéfane-Pol], « Fils de Révolutionnaire, éducateur de prince », *La Grande revue*, n° 1, 10 janvier 1919, p. 84, cité par Florent Hericher, *op. cit.*, p. 437.

⁵³ Lettre rédigée à Athènes, le 26 février 1843 (Philippe Le Bas, « Voyage archéologique... Extraits de sa correspondance » (1), *op. cit.*, p. 244-245).

⁵⁴ Jean El Gammal, *op. cit.*, p. 138. Sergio Luzzatto, *op. cit.*, p. 203 : « La *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française*, par exemple, accueille, outre les souvenirs de veuves vendéennes et de valets royaux, presque tous les Mémoires des girondins, et même les souvenirs d'un montagnard encore en vie – et particulièrement redouté –, Antoine-Claire Thibaudeau. »

ensuite, parce que dans la littérature, comme chez Pierre-Jean de Béranger et Alfred de Musset, se trouve « la crainte durable du retour à l’Ancien Régime, peint sous les couleurs les plus sombres, qui va rejeter l’opinion et notamment des paysans vers la Révolution »⁵⁵. Or, ce ne sont plus seulement des *ultras* qui filtrent la mémoire révolutionnaire, mais aussi des *libéraux* comme Benjamin Constant et Germaine de Staël. En 1823-1824, les ouvrages d’histoire de Thiers et de Mignet paraissent, créant une « vulgate » qui reprend « l’image de la Révolution globale et nécessaire » dont les prédécesseurs avaient déjà amorcé la construction⁵⁶.

Pendant son préceptorat de Louis-Napoléon Bonaparte, durant de 1820 à 1827, Philippe Le Bas fils échange plusieurs lettres avec ses proches, une correspondance qui fut publiée par Paul Coutant dans *La jeunesse de Napoléon III*. Nous avons identifié quatre lettres, écrites en 1823 et 1824 à son beau-père⁵⁷, Charles Le Bas, où se dégagent les premières origines d’un projet visant à réhabiliter la mémoire de son père, en usant des sources familiales mais aussi de la mémoire vivante de ses proches. Sa troisième lettre, rédigée le 7 octobre 1824, est située moins d’un mois après le décès de Louis XVIII, le 16 septembre 1824, qui est directement succédé par son frère Charles X, mais dont le règne se terminera avec la révolution de 1830. La Seconde Restauration, d’abord conciliante envers certains acquis révolutionnaires, se durcit après l’assassinat, en 1820, de Charles-Ferdinand d’Artois, neveu de Louis XVIII, fils de Charles. C’est dans un contexte de réaction absolutiste que Philippe Le Bas fils envisage son projet, ce qui explique également beaucoup la réticence de ses proches à participer, sans parler de la crainte de la censure⁵⁸.

⁵⁵ Noëlle Dauphin, « 1815: La Révolution en question ? », *Le XIX^e siècle et la Révolution française*, Paris, Créaphis, 1992, p. 33-34.

⁵⁶ Alice Gérard, *op. cit.*, p. 34.

⁵⁷ Annexe A, *infra*, p. 384-388.

⁵⁸ Mentionnée dans une lettre du 28 octobre 1820 et une autre lettre datée du 3 novembre 1823 (Florent Hericher, *op. cit.*, p. 27-28, p. 174).

Aux origines de son projet se trouve en fait une situation bien particulière, qui n'est pas sans rappeler les contradictions vécues par les familles Duplay et Le Bas. Émile Babeuf (1785-1842), celui-là même qui, alors qu'il avait 12 ans, avait offert un poignard à son père Gracchus pour l'aider à se suicider, est devenu un libraire-éditeur. En 1822, il dirige la publication d'un dictionnaire au titre éloquent : *Biographie nouvelle des contemporains, ou Dictionnaire historique et raisonné de tous les hommes qui, depuis la Révolution française, ont acquis de la célébrité par leurs actions, leurs écrits, leurs erreurs ou leurs crimes*⁵⁹. Dans une lettre écrite à son beau-père Charles le 24 mars 1823, Philippe Le Bas fils constate que « le volume qui renfermera la lettre L », où se trouvera la notice de son père, devrait être publié sous peu. Considérant d'abord que l'ouvrage « se distingue par son impartialité », il est bien affligé lorsqu'il découvre « un article peu favorable à son grand-père », comme en témoigne la lettre du 4 juin 1823. Il croit qu'il peut intercéder auprès de Babeuf, avec son beau-père, afin d'éviter le pire pour la notice sur son père. Hélas, celui-ci ne tient pas compte d'un article (écrit par Philippe ?) que Charles Le Bas lui aurait donné pour rédiger cette notice. Philippe Le Bas fils, dans une lettre du 7 octobre 1824 (troisième lettre de notre corpus), critique le ton, clairement thermidorien, et les inexactitudes dans la chronologie de certains événements⁶⁰. Il compare le texte à la biographie des frères Michaud, dont le titre est tout aussi éloquent⁶¹, qu'il avait déjà décrite comme « infâme » dans sa première lettre, espérant que Babeuf ne suive pas son modèle.

⁵⁹ A.V. Arnault, A. Jay, E. Jouy et J. Norvins, *Biographie nouvelle des contemporains, ou Dictionnaire historique et raisonné de tous les hommes qui, depuis la Révolution française, ont acquis de la célébrité par leurs actions, leurs écrits, leurs erreurs ou leurs crimes*, sous la dir. d'Émile Babeuf, 6 vol., Paris, Librairie historique, 1822.

⁶⁰ Annexe A, *infra*, p. 390-391. L'ordre des missions est inversée. Il y a aussi des erreurs dans les dates, les noms, etc. (Florent Hericher, *op. cit.*, p. 166).

⁶¹ Joseph-François et Louis-Gabriel Michaud, *Biographie de tous les hommes morts et vivants ayant marqué, à la fin du XVIII^e siècle et au cours de celui actuel par leurs rangs, leurs emplois, leurs talents, leurs écrits, leurs malheurs, leurs vertus, leurs crimes, etc.* 4 vol., Leipzig, Chez Paul-Jacques Besson, 1806 (seconde édition).

Il témoigne d'abord de son désarroi et de sa douleur « de voir le mensonge et la calomnie se perpétuer », mais il se résout à les combattre : il demande une rétractation. Il propose à son beau-père d'aller voir l'un des rédacteurs et de faire pression en mentionnant ses relations avec Hortense de Beauharnais⁶². Il demande que l'article précédemment donné à Babeuf soit finalement inséré dans leur ouvrage, et invoque l'aide de ceux qui ont connu son père à l'armée, par exemple Antoine Lavalette (1769-1830), « parce que ce sera sans doute un témoignage de quelque poids auprès de ces messieurs et qu'il a souvent parlé à la reine [Hortense de Beauharnais] de notre Philippe et cela dans les termes les plus honorables ». Or, Lavalette est aussi l'époux d'Émilie de Beauharnais, la cousine de Hortense. Ce n'est pas le premier appel que fait Philippe Le Bas fils à l'entourage de Napoléon, ou à l'homme lui-même⁶³, comme il le mentionne dans sa première lettre : « L'opinion de Napoléon sur de pareils événements doit être d'un grand poids ; c'est un devoir pour nous de faire connaître la vérité et de ne pas souffrir qu'on insulte à la mémoire d'un frère et d'un père »⁶⁴.

Après la lecture des *Révélations* de Sénart⁶⁵, le projet de Philippe Le Bas fils se met en place : « Tout cela m'indigne et je suis plus que jamais décidé à profiter des premiers instants où je jouirai de ma liberté pour travailler à réhabiliter sa mémoire »⁶⁶. Il invoque l'exemple de Gérard de Lally-Tollendal (1751-1830) et son travail acharné pour défendre et réhabiliter la mémoire de son père, Thomas Arthur, baron de

⁶² « Il connaît M^{me} la duchesse. Tu pourras même ajouter qu'elle m'autorise à invoquer son nom dans cette circonstance. » (Annexe A, *infra*, p. 387.)

⁶³ Il exprime ainsi ses sentiments à propos de Napoléon dans une lettre du 5 août 1821 : « J'ai toujours loué ses grandes actions et blâmé celles de ses entreprises que je croyais contraires au bonheur de ma patrie, mais aujourd'hui, je ne vois plus en lui qu'un grand homme qui appartient à l'histoire. » (Florent Hericher, *op. cit.*, p. 160.)

⁶⁴ Annexe A, *infra*, p. 385.

⁶⁵ Gabriel Jérôme Sénart, *Mémoires de Sénart, secrétaire du Comité de sûreté générale ou révélations*, Paris, Baudoin Frères, 1824. Un exemple de ce qu'il dit sur Philippe Le Bas (père) : « Le Bas suivait l'impulsion des autres. Je ne pourrais lui reprocher son intimité avec Robespierre, qu'un caractère farouche, ajournant les mises en liberté, exigeant dans les faits justificatifs. Pour se débarrasser, il disait : renvoyons, renvoyons à la piscine des carmagnoles. C'est ainsi qu'il désignait le tribunal révolutionnaire. » (p. 142, cité par Florent Hericher, *op. cit.*, p. 170, n. 239)

⁶⁶ Annexe A, *infra*, p. 387.

Tollendal, comte de Lally, dit « Lally-Tollendal » (1702-1766), tenu responsable de la défaite française lors du siège de Pondichéry en janvier 1761 et condamné à mort en 1766 pour trahison envers les intérêts du roi : « On ne me fera pas un crime de ce qu'on a érigé en vertu dans M. Lally de Tollendal »⁶⁷. Il annonce la suite du projet, la collection de ses sources, et exprime pour la première fois le besoin de voir sa mère faire dicter ses mémoires :

Dès à présent, je m'occupe de recueillir ce qui a été dit sur son compte dans les différents écrits politiques que nous avons ici. Ses lettres, que ma mère possède de lui, ne contribueront pas peu à faire connaître la beauté de son âme. Tu serais bien bon de m'en faire une copie et de me l'apporter quand tu viendras me voir. Elles feront très bon effet ici, car j'y ai trouvé plus de justice et d'impartialité que partout ailleurs. Ma mère pourra aussi t'aider de ses souvenirs, et ce serait chose bien aimable à toi que de les écrire sous sa dictée pour les remettre ensuite à ton fils. Mon oncle et Simon pourraient aussi, mieux que personne, nous aider dans ce travail ; mais je crains bien qu'ils ne consentent pas à s'en occuper. Nous nous passerons d'eux s'il le faut absolument. Je suis bien fâché que nous n'ayons pas ici le *Moniteur*. C'est là surtout que je voudrais puiser.

Nous ignorons si Élisabeth Duplay-Le Bas répondit au désir de son fils, mais il est possible de supposer qu'elle refusa. Vingt ans plus tard, il lui demandera toujours, avec beaucoup plus d'insistance, de dicter ses mémoires.

Cette citation de la lettre du 7 octobre 1824 contient un passage fort intéressant, intrigant même, sur la participation de Simon et de Jacques-Maurice Duplay à ce devoir de transmission de la mémoire :

Mon oncle et Simon pourraient aussi, mieux que personne, nous aider dans ce travail ; mais je crains bien qu'ils ne consentent pas à s'en occuper. Nous nous passerons d'eux s'il le faut absolument.

Pourquoi cette réticence ? Qu'est-ce qui pourraient l'expliquer ? Outre le contexte politique, les contradictions familiales y jouent-elles un rôle ?

⁶⁷ *Ibid.*

Contrairement à Charles Le Bas, qui est forcé à la retraite le 1^{er} juillet 1822 lorsque son poste au ministère de l'Intérieur est supprimé, Simon Duplay continue d'y travailler jusqu'à son décès en 1827. Simon Duplay a choisi son camp, ou plutôt il a changé de camp selon les aléas des régimes pour lesquels il travaille. En l'an XII, il est chargé par Bonaparte, le Premier Consul, de rédiger « un dictionnaire par ordre alphabétique de tous les agents qui ont été employés par les étrangers ou par les Bourbons pour troubler la tranquillité de la France et dont les noms ont été cités ou compromis dans les différentes procédures ou pièces officielles imprimées ou non depuis la Révolution »⁶⁸. Cet ouvrage impressionnant fut rédigé seul par Duplay, « avec une rapidité relative, avec une précision et un soin méticuleux » : « en peu de jours, le 29 floréal, il avait déjà réuni plus de 2500 noms sur des documents remontant jusqu'à l'année 1792 et comprenant, par conséquent, une période de treize années très fécondes en complots, conspirations et machinations de toutes sortes »⁶⁹. Il existait au moins trois copies de ce registre, appelé le *Livre vert* en raison de sa reliure : « une pour Bonaparte, une pour le Ministère de la Police, et la troisième pour le Préfet de Police »⁷⁰. Seul cette dernière copie aurait survécu à l'ordre de destruction donné lors de l'approche des armées alliées contre l'Empire en mars 1814⁷¹. Simon navigue le changement de régime, aidé par Fouché, et, malgré le renvoi de celui-ci, conserve son emploi au ministère de la Police. Tout particulièrement, il travaille pour la police secrète et rédige, de 1815 à 1822, un *Mémoire sur les sociétés secrètes & les conspirations*. Selon Léonce Grasilier, qui a publié ce mémoire à la suite de sa biographie de Simon Duplay :

Duplay avait une connaissance approfondie des menées des Sociétés secrètes étrangères, dont la pénétration en France présentait pour le gouvernement et pour la tranquillité publique de graves dangers, des menées des révolutionnaires de toutes nuances, de tous pays, qui nourrissaient toujours l'espérance de voir triompher tout au

⁶⁸ Léonce Grasilier, *Un secrétaire de Robespierre. Simon Duplay (1774-1827) et son Mémoire sur les sociétés secrètes et les conspirations sous la Restauration*, Paris, Revue internationale des sociétés secrètes, 1913, p. 9.

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ *Ibid.*

moins la Constitution de l'an III, Jacobins et Babouvistes qui semaient leur idée parmi les mécontents, dont le nombre croissait de jour en jour, surtout parmi les militaires réformés ou en demi-solde.⁷²

Son mémoire fait à plusieurs reprises mention des Carbonari, souvent en association avec les Chevaliers de la Liberté – les deux sociétés ont fusionné et sont parfois confondues⁷³. Or, l'un des membres fondateurs des Carbonari est nul autre qu'un intime de longue date de la famille Duplay : Philippe (Filippo) Buonarroti.

Il est plus aisé de comprendre, dans ce contexte, la réticence ou même le refus de Simon Duplay de participer au projet de Philippe Le Bas fils. La situation est un peu plus complexe pour ce qui est de son oncle, Jacques-Maurice, avec qui Philippe Le Bas fils reste très proche. Il l'appelle son « grand-oncle », une « appellation [qui] témoigne certainement du profond respect et de l'admiration de Philippe pour son oncle »⁷⁴.

Il puise dans ses souvenirs⁷⁵ et juge de manière hautement positive son influence sur sa vie : « Si je mérite jamais qu'on m'appelle le digne fils de mon père, je le devrai aux nobles exemples que j'ai eus sous les yeux et le sien (son oncle) n'aura certainement pas été le moins digne d'être suivi »⁷⁶.

Dans le premier tome de son *Histoire de Robespierre* (1865), Ernest Hamel rapporte une anecdote (en italique) qu'il vaut la peine d'interroger :

Nous avons sous les yeux un exemplaire manuscrit de l'époque, conservé par la famille Le Bas. Presque tous les discours manuscrits de Robespierre étaient, en Thermidor, entre les mains d'Éléonore Duplay, la fille aînée de son hôte qui les cacha soigneusement, et ils avaient ainsi pu échapper au pillage du conventionnel Courtois. *Mais en 1815, à la seconde Restauration, le frère d'Éléonore, Simon Duplay,*

⁷² *Ibid.*, p. 15.

⁷³ A. Calmette, « Les Carbonari en France sous la Restauration, 1821-1830 (suite) », *La Révolution de 1848. Bulletin de la Société d'histoire de la Révolution de 1848*, vol. 10, n° 56, mai-juin 1913, p. 120.

⁷⁴ Florent Hericher, *op. cit.*, p. 162.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 401-403.

⁷⁶ Lettre #39 de Philippe Le Bas, destinée à sa mère, rédigée à Smyrne le 29 janvier 1844. (Ph. Le Bas, « Voyage archéologique... Extraits de sa correspondance » (3), *op. cit.*, p. 88.

administrateur du domaine des hôpitaux et hospices de Paris, avec lequel demeurait Éléonore, cédant à un regrettable sentiment de crainte, jeta au feu la plupart des lettres, manuscrits et papiers provenant de Maximilien, ainsi qu'un magnifique portrait en pied de lui peint par Gérard⁷⁷, et dont nous parlerons plus tard. Quelques lettres seulement et trois discours manuscrits échappèrent à ce désastre, le discours sur la pétition du peuple avignonnais ; le discours sur les jurés, et celui du 8 thermidor⁷⁸. Ce dernier seul, rendu incomplet à la famille Le Bas, est de l'écriture de Robespierre.⁷⁹

D'abord, il commet une erreur en confondant le frère avec le cousin. Il fait d'autres erreurs⁸⁰, dont une, sur le plan de la maison Duplay, fameuse pour avoir causé une controverse⁸¹. Il semble parfois lire les documents pour satisfaire son interprétation.

Ensuite, d'où tient-il cette histoire ? On sait qu'il a une copie du manuscrit d'Élisabeth Duplay-Le Bas, le brouillon de sa lettre au rédacteur de la *Revue de Paris*⁸², une note disparue qui n'apparaît pas dans la compilation faite par Paul Coutant⁸³, et plusieurs autres documents appartenant à la famille Le Bas – ceux-là même ayant resurgi lors de la vente de Sotheby's. On sait également qu'il acheta le pastel de Saint-Just, désormais au Carnavalet⁸⁴. Les documents circulent, sans doute par la volonté de Philippe Le Bas fils ; or, celui-ci décède en 1860. Le seul ouvrage d'Ernest Hamel sur

⁷⁷ Hippolyte Buffenoir confirme l'existence de ce portrait dans « Les portraits de Robespierre » (1), *Annales révolutionnaires*, vol. 1, n° 2, avril-juin 1908, p. 253-254.

⁷⁸ Ces trois discours ont resurgi lors de la vente de Sotheby's. Or, Paul Coutant semble avoir eu en sa possession certains de ces discours : « Souvent Robespierre se retire de bonne heure dans sa chambre pour préparer ses discours (on sait qu'ils étaient mûris longuement et longuement remanié : plusieurs brouillons qu'a conservé M. Léon Le Bas sont presque illisibles, tant ils sont raturés) » (*Autour de Robespierre, op. cit.*, p. 98-99).

⁷⁹ Ernest Hamel, *Histoire de Robespierre : d'après des papiers de famille, les sources originales et des documents entièrement inédits*, tome 1 : « La Constituante », Paris, A. Lacroix, Verboeckhoven & Cie, 1865, p. 365, n. 1.

⁸⁰ Voir sa paraphrase du manuscrit dans ce chapitre, *infra*, p. 201.

⁸¹ Sur la controverse autour du plan de la maison Duplay ayant suscité plusieurs publications, voir : Hippolyte Buffenoir, « Les portraits de Robespierre (Suite et Fin) » (3), *Annales révolutionnaires*, vol. 1, n° 2, avril-juin 1908, p. 383-385. Voir aussi l'Annexe B, *infra*, p. 431-437.

⁸² Ernest Hamel, *Thermidor, d'après les sources originales et les documents authentiques*, Paris, Furne, 1891, p. 267, n. 1 et n. 2.

⁸³ Anecdotes, *infra*, p. 122-123.

⁸⁴ Louise Ampilova-Tuil et Catherine Gosselin, « Une note sur l'iconographie de Saint-Just : l'histoire du pastel Le Bas » *Annales historiques de la Révolution française*, n° 4, 2017, p. 205-206.

lequel Philippe Le Bas fils aurait pu collaborer en tant que conseiller est l'*Histoire de Saint-Just*, publiée en 1859⁸⁵. Sur une conversation entre Maurice Duplay et Maximilien Robespierre, il écrit : « J'ai recueilli ce fait de la bouche même de M. Le Bas »⁸⁶. De même, il affirme avoir les documents « sous les yeux » en 1865, puis encore en 1891⁸⁷. Il a donc bien rencontré Philippe Le Bas fils, mais il est plus difficile de confirmer s'il a rencontré Élisabeth Duplay-Le Bas avant son décès en 1859. La description qu'il fait d'elle reste ambiguë et sujette à interprétation. Il la décrit, dans sa jeunesse, comme « une des plus charmantes blondes qu'on pût voir, la grâce et la fraîcheur mêmes »⁸⁸, ce qu'il aurait pu constater à partir de son portrait, peut-être originellement une esquisse en couleur, mais que nous ne connaissons que par une copie en noir et blanc. Puis, il écrit : « Elle vécut dignement, et tous ceux qui l'ont connue, belle encore sous sa couronne de cheveux blancs, ont rendu témoignage de la grandeur de ses sentiments et de l'austérité de son caractère »⁸⁹. Ce commentaire est un peu trop générique pour confirmer ou non s'il ne l'a jamais rencontré en personne – et donc s'il lui *parla* en personne. Nous n'avons pas la même confirmation que nous avons avec le témoignage d'Esquiros ou de Lamartine.

Le plus grand argument que nous suggérons comme hypothèse pouvant réfuter l'anecdote : Philippe Le Bas fils, en tant qu'historien, épigraphiste et grand collectionneur⁹⁰, aurait sans doute difficilement pardonné à son oncle la destruction de documents si importants. Or même cet argument n'est pas une réfutation parfaite. Il aurait pu, naturellement, être compréhensif du contexte politique et des contradictions de sa famille, dont il n'est pas étranger. En 1815, Jacques-Maurice Duplay écrivait une

⁸⁵ Florent Hericher, *op. cit.*, p. 404-405.

⁸⁶ Anecdotes, *infra*, p. 123.

⁸⁷ Outre la citation ci-haut, il affirme avoir sous les yeux la lettre à la *Revue de Paris*, dans *Thermidor*, *op. cit.*, p. 267, n. 1.

⁸⁸ Annexe B, *infra*, p. 420.

⁸⁹ *Ibid.*

⁹⁰ Florent Hericher, *op. cit.*, p. 32-33, 415-419.

note à la Chambre des députés⁹¹, où il nie son implication dans la Conjuraton de Babeuf, comme il le fit lors du procès de Vendôme⁹².

Nous pouvons avancer une autre hypothèse : ce serait en fait Simon, et non Jacques-Maurice, qui aurait brûlé ces papiers, n'étant pas étranger à la pratique, comme lorsqu'il condamne à l'autodafé son impressionnant *Livre vert*⁹³. Les deux événements surviennent au même moment, en 1814-1815. Il est possible qu'il ait possédé des documents en particulier, ou qu'il ait pris la décision de détruire ceux que cachaient Éléonore Duplay. Éléonore n'aurait pas beaucoup d'influence sur cette décision. On le constate dans la correspondance de Philippe Buonarroti, qui écrit en 1830 :

Je crois m'apercevoir (*sic*) que la sœur de la veuve a des motifs domestiques pour se refuser à tout entretien sur le grand homme dont elle fut l'amie ; d'après quelques renseignements reçues (*sic*) depuis longtemps à l'égard de son frère, je ne serois point étonné que celui (*sic*) fût la cause de cette conduite.

Difficile de savoir si ceci fait référence aux papiers brûlés ou à autre chose. À l'époque de la correspondance de Philippe Le Bas fils avec son beau-père, Jacques-Maurice Duplay travaille toujours dans l'administration des Hospices de Paris. Après son décès, en 1847, on fait l'éloge de sa carrière : il est, comme le décrit Florent Hericher, « devenu une personne respectable et appréciée »⁹⁴. Il est possible qu'il ait tout simplement voulu rompre avec son passé militant.

La dernière lettre de notre corpus, datée du 26 décembre 1824, indique un changement du contexte, du moins pour l'historiographie. Philippe Le Bas fils écrit à son beau-père : « J'apprends avec plaisir que tous ceux qui écrivent l'histoire commencent à juger une certaine époque tout autrement qu'on ne l'a fait jusqu'à ce

⁹¹ Annexe C, *infra*, p. 472-473.

⁹² Nous y reviendrons au chapitre 3, *infra*, p. 353-356.

⁹³ Voir la note autographe de Simon Duplay, adressée le 24 mars 1815, à Fouché, dans Léonce Grasilier, *op. cit.*, p. 10.

⁹⁴ Florent Hericher, *op. cit.*, p. 111-112.

jour »⁹⁵. En effet : Adolphe Thiers publie en 1823 les deux premiers volumes de son *Histoire de la Révolution française*⁹⁶ ; François Mignet, que Philippe Le Bas fils semble préférer (il en recommande la lecture à sa mère⁹⁷), publie la sienne en 1824⁹⁸. Or, si la Révolution commence sa réhabilitation historiographique, elle n'est, dans l'ouvrage de Thiers, que l'expression d'un « idéal banal de monarchie bourgeoise, en termes prudents, voire prudhommesques »⁹⁹. Le contexte n'est pas encore favorable pour réhabiliter la mémoire de Philippe Le Bas, proche de Robespierre. Mignet, dans son *Histoire*, donne « l'image d'une Révolution une et indivisible, parce que irrésistible dans son déroulement »¹⁰⁰. Il donne un « défi et un avertissement aux ultras en place » : c'est la résistance de l'aristocratie qui fut la véritable cause de tous les excès révolutionnaires¹⁰¹. Les autres volumes de l'*Histoire* de Thiers, achevés en 1828, furent aussi « beaucoup plus percutants » : le but de Thiers se dessine comme la revendication « pour la bourgeoisie, [de] la responsabilité entière de l'œuvre de la Convention », excluant « la foule, la rue, la province » et réprouvant, surtout, « la 'souveraineté' de la multitude »¹⁰². Les libéraux du temps – Benjamin Constant, par exemple, qui réproouve la justification de 1793 – « s'indignèrent de formules audacieuses », bien que Thiers et Mignet ne soient guère radicaux. Pourtant, leurs œuvres « font l'effet d'une machine de guerre contre le gouvernement de Charles X »¹⁰³. La justification de la Révolution, aussi « réaliste » et « bourgeoise » fût-elle, préparait mentalement la Révolution de 1830. Celle-ci faite, Thiers et Mignet reviennent sur leurs positions et « corrigent officiellement leur fatalisme de naguère, concept gros d'implications révolutionnaires, et que l'idéologie libérale va désavouer définitivement : 1830 marque ici le retour aux sources thermidoriennes, et au schéma des deux Révolutions – celle

⁹⁵ Annexe A, *infra*, p. 388.

⁹⁶ Adolphe Thiers, *Histoire de la Révolution française*, 10 vol., 1823-1828.

⁹⁷ Lettre du 2 juillet 1843 : Annexe A, *infra*, p. 393.

⁹⁸ François Mignet, *Histoire de la Révolution française depuis 1789 jusqu'en 1814*, 2 vol., 1824.

⁹⁹ Alice Gérard, *op. cit.*, p. 34-35.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 35.

¹⁰¹ *Ibid.*

¹⁰² *Ibid.*, p. 35, 36.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 37.

de 89, bonne et nécessaire, celle de 93, néfaste et évitable »¹⁰⁴. Or, « la tradition libérale se brise » rapidement¹⁰⁵. Déjà, « une nouvelle vague de mémoire s’esquisse » à la veille de la Révolution de Juillet : elle est portée par « une nouvelle génération enthousiaste », radicale, républicaine et « néo-jacobine »¹⁰⁶, qui retrouve 1793 et ses héros – et, tout particulièrement, Robespierre. La publication de deux ouvrages fondamentaux aura un impact définitif sur les deux décennies suivantes : l’*Histoire de la Conspiration pour l’égalité, dite de Babeuf*, publiée en 1828 par Philippe Buonarroti, et les *Mémoires de Charlotte Robespierre sur ses deux frères*, publiés en 1835, peu après son décès en 1834, par Albert Laponneraye.

1.2.2. La deuxième période : 1843-1844

Vingt ans séparent la première évocation du projet de Philippe Le Bas fils avec la demande insistante faite à sa mère qui résultera enfin à l’écriture de ses mémoires, même s’ils demeurent inachevés ou incomplets. Qu’est-ce qui a changé ? La Révolution de Juillet a porté de nouveaux espoirs, de même que des transformations politiques et historiographiques. La mémoire de Robespierre est revisitée et fait vibrer une nouvelle génération révolutionnaire¹⁰⁷. Or, la mémoire vivante de ceux qui ont vécu la Révolution s’éteint à Paris comme ailleurs, pour les Conventionnels régicides vivant en exil. Jacques-Louis David, membre du Comité de sûreté général comme Le Bas et proche de Robespierre, décède en Belgique en 1825. Tous les membres du « grand » Comité de salut public de l’an II sont alors décédés (Barère a survécu le plus longtemps, décédant en 1841).

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 39.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 38.

¹⁰⁶ Jean El Gammal, *op. cit.*, p. 138 ; Michel Vovelle, *op. cit.*, p. 111-113. L’usage de l’expression « néo-jacobin » est à utiliser avec précaution, bien que François Furet le fasse sans nuance. Vovelle s’explique : « Le terme a déjà servi pour l’époque directoriale, et l’on ne saurait en abuser, si l’on considère surtout (nous qui savons la suite) la nécessité de réserver ultérieurement une place au néo-néo-jacobinisme radical de la fin du [XIX^e] siècle ! » (p. 113).

¹⁰⁷ Jolène A. Bureau, « La contre-mémoire robespierriste : un discours d’autojustification », *Robespierre meurt longtemps...*, *op. cit.* p. 117-129.

Élisabeth Duplay-Le Bas est de nouveau veuve depuis le décès de son second époux, Charles, en 1829. Elle s'installe ensuite chez son fils, au 30 rue de Condé. Le père d'Élisabeth, Maurice Duplay, est mort depuis 1820. Son cousin, Simon Duplay, est décédé depuis 1827. Sa sœur aînée, Éléonore, son soutien si vital, est victime de l'épidémie de choléra de 1832, et s'éteint un 25¹⁰⁸ ou, plus poétiquement, un 27 juillet (9 thermidor)¹⁰⁹. Son frère cadet Jacques-Maurice vivra jusqu'en 1847, et ne verra pas la nouvelle République. Sa première épouse, Jeanne-Marie, sa cousine (la sœur de Simon) qu'il épousa en prairial an II, est décédée depuis 1828. Charlotte Robespierre décède en 1834, peu après la publication de ses mémoires par Albert Laponneraye. Philippe Buonarroti décède en 1837, presque dix ans après la publication de son célèbre ouvrage.

Nous sommes le 6 janvier 1843, date du départ de Philippe Le Bas fils pour un voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure qui devait durer un an mais allait finalement durer vingt-trois mois, jusqu'au 1^{er} décembre 1844. Il a quarante-huit ans ; sa mère a soixante-dix ans. Il avait rédigé le même jour un testament, qui

nous apprend que Philippe laisse à Paris quatre enfants, les deux aînés dont la mère est décédée¹¹⁰ seront gardés par la mère de Philippe, Élisabeth, comme suggère la correspondance, il s'agit de Léon et de Clémence Charlotte Élisabeth, respectivement âgés de neuf et six ans, et les deux autres, ses enfants, nés de sa nouvelle compagne et secrétaire, Pierrette Ghibels¹¹¹, prénommés Éléonore et Philippe, ils sont alors âgés de quatre et trois ans.¹¹²

Peu après son départ, Philippe Le Bas fils écrit dans le récit de son voyage :

La nuit se passa en tristes réflexions. Je ne m'inquiétais ni des ennuis ni des dangers du voyage, je me sentais le courage de les braver : mais devrais-je retrouver à mon

¹⁰⁸ Serge Barbazange, « La sépulture de la famille Duplay au Père-Lachaise », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 263, 1986. p. 134.

¹⁰⁹ Florent Hericher, *op. cit.*, p. 94.

¹¹⁰ Marie-Madeleine-Adèle Grujon (1799-1840).

¹¹¹ Marie-Victorine-Pierrette Ghibels (1807-1897).

¹¹² Florent Hericher, *op. cit.*, p. 210. Philippe Le Bas reste cependant marié à Edmée-Louise-Clémence Duplay, malgré leur séparation depuis 1828 (p. 412).

retour, ma mère vénérée et chérie ? Son cœur, déjà éprouvé par tant de chagrins, conservera-t-il assez d'énergie pour lui donner la force de m'attendre ?¹¹³

Tourmenté par la survie de sa mère, il se fait de plus en plus insistant au fil de trois lettres en particulier où il interpelle ses émotions maternelles mais aussi son devoir de citoyenne. De Messène, il lui écrit le 31 mai 1843 :

Adieu, ma bonne mère ; j'espère que tu t'es enfin décidée pour la question des mémoires. C'est un des plus grands plaisirs que tu puisses faire à ton fils, le plus précieux présent que tu puisses lui offrir à son retour.¹¹⁴

Comme le remarque Florent Hericher, la première lettre de notre second corpus suggère que Philippe Le Bas fils fait référence à une demande déjà formulée à l'oral avant son départ¹¹⁵, peut-être à de nombreuses reprises. Or, c'est la seconde lettre, datée du 2 juillet 1843, qui est la plus importante pour notre recherche, à plusieurs égards. Il s'agit de la lettre sur laquelle l'ouvrage de Paul Coutant, *Autour de Robespierre : le Conventionnel Philippe Le Bas*, s'achève avec comme dernière phrase : « Peu importe qu'il y ait dans tout cela un peu de désordre, *la rédaction définitive sera mon affaire...* ». Coutant ajoute ensuite, après l'avoir cité :

Le projet de Philippe Le Bas n'a pas été réalisé. J'ai mis tout mon zèle au service de son idée, et j'ai pieusement assumé la tâche qu'il aurait mieux que moi remplie.¹¹⁶

Or, Paul Coutant ne cite pas la lettre intégrale, et laisse de côté certains détails cruciaux. Il ne mentionne pas non plus deux autres lettres dans lesquelles Philippe fils insiste sur l'écriture des mémoires. (Celle que nous avons déjà mentionnée, et une dernière écrite le 29 janvier 1844.) Il ne mentionne jamais non plus que le projet est beaucoup plus ancien, qu'on en trouve les premières traces dans la lettre écrite à son beau-père le 7 octobre 1824 – et pourtant, Paul Coutant lui-même a publié cette correspondance dans

¹¹³ Philippe Le Bas, *Voyage archéologique en Grèce et en Asie Mineure, fait par ordre du gouvernement Français pendant les années 1842 et 1844*, Paris, Firmin-Didot Frères, 1853, vol. 1, p. 17, cité dans Florent Hericher, *op. cit.*, p. 210-211.

¹¹⁴ Annexe A, *infra*, p. 392.

¹¹⁵ Florent Hericher, *op. cit.*, p. 234.

¹¹⁶ Paul Coutant, *op. cit.*, p. 335.

son ouvrage *La jeunesse de Napoléon III*. Nous reproduisons en annexe la section de la lettre¹¹⁷ citée par Coutant en y ajoutant les passages qu'il a omis. Les omissions sont révélatrices : c'est la participation au projet de Pierrette Ghibels qui est effacée du récit. Son nom avait déjà été censuré, remplacé par un X, dans la correspondance publiée par Léon Le Bas. Souci de respectabilité et d'honneur pour les descendants¹¹⁸ ? Ou y-a-t-il davantage, par exemple un certain rejet de la part de Paul Coutant face à la participation des femmes à l'écriture de cette mémoire ?

L'influence de Pierrette Ghibels ne doit toutefois pas être sous-estimée. Décrite comme la « secrétaire » de Philippe Le Bas fils, elle est en fait sa collaboratrice. Après le décès de Philippe, Pierrette Ghibels reçoit une pension, pendant le Second empire, de 1 200 francs, « correspondant au salaire d'un sous-bibliothécaire »¹¹⁹, qui est suspendu à la chute de l'Empire. Elle reçoit ensuite, à partir de 1871, une indemnité de 300 francs, sa maison ayant été endommagée et ses biens perdus à la suite de la guerre de 1870. Florent Hericher, qui a trouvé à son sujet un dossier d'assistance émanant du ministère de l'Instruction publique¹²⁰, écrit :

Les lettres de demande de versements de cette indemnité se succèdent à chaque changement de ministre, et ce jusqu'à sa mort. Elle justifie ses demandes, le plus souvent, en invoquant « les services que j'ai rendus aux lettres et à la science », dont son travail sur l'ouvrage concernant le *Voyage en Grèce et en Asie Mineure*.¹²¹

Ghibels est une femme lettrée, vraisemblablement peu conventionnelle, comme Philippe Le Bas fils la décrit à sa mère, et dont l'influence fut certainement cruciale :

Je te vois avec peine, ma bonne mère, hésiter à obtempérer au désir que j'ai manifesté de te voir dicter tes mémoires **à X. Il est, dis-tu, des choses que tu ne peux pas communiquer à tout le monde ; mais, mon Dieu, peut-il y avoir dans ta vie si pure et si dévouée une seule action que tu ne doives pas clamer hautement comme un**

¹¹⁷ Philippe Le Bas fils écrit souvent de très longues lettres à sa mère : chapitre 1, *infra*, p. 170, n. 134.

¹¹⁸ C'est du moins l'hypothèse de Florent Hericher, *op. cit.*, p. 235, n. 364 : « Léon Le Bas a peut-être voulu conserver un certain anonymat de façon à ne pas embarrasser ses descendants, en l'occurrence Louis Juneau et sa famille. Ce dernier est âgé de 25 ans en 1898. » Voir l'arbre généalogique, Annexe E, *infra*, p. 540.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 420.

¹²⁰ AN F17 3159.

¹²¹ Florent Hericher, *op. cit.*, p. 420.

modèle de la plus vraie vertu ? D'ailleurs, la pauvre X, tu le dis toi-même, n'est pas tout le monde. Elle peut avoir ses singularités, mais c'est une âme honnête, un cœur d'or, un être des vieux jours, digne de toute la confiance comme elle a toute la mienne.¹²²

En effet, il y a des détails d'une vie que seules des femmes peuvent rapporter. Par exemple, l'anecdote rapportée par David d'Angers, où elle se remémore le visage de Saint-Just dans des circonstances bien précises : « il me semble encore le voir, appuyé contre le pied de mon lit où j'allais mon fils »¹²³. De même, il y a des choses qu'une femme ne puisse se sentir confortable à partager qu'avec une autre femme : ainsi les nombreux détails privés, qui seraient sans doute considérés comme « insignifiants » par certains hommes (Paul Coutant, sans doute), mais aussi les mentions d'agressions ou de harcèlement sexuels que l'on trouve dans ses mémoires.

La mention de la participation très active de Pierrette Ghibels au projet est également omise par Paul Coutant, remplaçant un « vous » par un « tu » :

Voici, je crois, comment il faut **vous**¹²⁴ y prendre. Il y a, dans ta vie, deux époques : la jeune fille vivant dans sa famille, puis la femme du représentant du peuple. Rappelle-toi d'abord tous les événements de ta vie domestique et tache de les ranger dans l'ordre chronologique autant qu'il te sera possible, **puis dicte à ton petit secrétaire**. Demande ensuite à **M.**¹²⁵ Renier l'*Histoire de la Révolution* par Mignet ; lis-la avec X et dis-lui ce que tu pensais, ce qu'on pensait autour de toi des principaux événements. Trace-lui le portrait moral et physique de Robespierre, de Saint-Just, de mon père, des principaux hommes de la Révolution que tu as connus. Peu importe qu'il y ait dans tout cela un peu de désordre, la rédaction définitive sera mon affaire.¹²⁶

Mais la lettre ne se termine pas là. Philippe Le Bas fils supplie sa mère d'écrire :

Mais profite, je t'en supplie, du temps où ton esprit et ton corps sont encore dans toute leur vigueur. C'est un devoir de mère, de citoyenne que tu as à remplir et dont l'accomplissement ne saurait être différé plus longtemps. Tu vois bien que tu ne peux

¹²² Les passages en gras dénotent ce qui fut enlevé de la version de la lettre citée par Paul Coutant. (Annexe A, *infra*, p. 392-394.)

¹²³ Anecdotes, *infra*, p. 127.

¹²⁴ Paul Coutant l'a écrit au singulier, omettant la participation de Pierrette Ghibels dans le projet.

¹²⁵ Paul Coutant écrit « Léon ».

¹²⁶ Paul Coutant souligne les six mots suivants la virgule en les mettant en italique (voir ci-haut, *infra*, p. 143 et 166). Ils ne le sont pas dans la version originale.

pas me refuser. Communique, je te prie, cette partie de ma lettre à X et apprends-moi dans ta prochaine que vous avez commencé¹²⁷. Tu me rendras bien heureux. Deux heures par jour suffiront pour que tout soit fini à mon retour.¹²⁸

Tout ce passage est omis par Paul Coutant.

Philippe Le Bas fils ne fait pas référence à ce projet d'écriture jusqu'à la dernière lettre de notre corpus, datée du 29 janvier 1844. Son insistance est accompagnée de compliments, de mots de réconfort et d'affirmation envers l'écriture de sa mère, peu importe son style ou sa forme :

Que je te gronde un peu, ma tendre mère, au sujet d'un passage de ton avant-dernière lettre où tu t'écries : « Pauvre femme, pourquoi as-tu un cœur et pourquoi ne peux-tu pas exprimer tout ce que tu sens ! » Tranquillise-toi ; jamais âme tendre n'a su mieux que toi peindre ce qu'elle éprouve, et pour moi l'épître la plus élégante, la mieux tournée, la plus brillante de style ne vaut pas tes lettres, si bonnes, si affectueuses dont chaque parole part du cœur et suffirait pour te faire aimer. Rassure-toi donc, ne t'inquiète pas de la forme. Je te lis avec bonheur, quoi que tu me dises. Personne n'a au même degré que toi le don de me transporter au milieu de tous les objets de mes affections et de me consoler de mon exil. Encore une fois, rassure-toi, ne baisse pas la tête : lève-la au contraire, car personne plus que toi, dont la vie est si pure, dont l'âme est si belle, n'a le droit de porter la tête haute.¹²⁹

Ceci contraste beaucoup avec l'unique commentaire de Paul Coutant qui ouvre la transcription du manuscrit :

Je reproduis ce manuscrit sans en altérer le texte, sans en redresser le style, un peu fruste et souvent incorrect ; les femmes de cette époque, grandes par les sentiments, n'étaient point des femmes de lettres.¹³⁰

C'est une observation plutôt sévère qui n'est pas l'opinion de Philippe Le Bas fils, vivant pourtant au début de l'époque qui voit la connaissance se fermer aux femmes¹³¹. Philippe Le Bas fils se trouve à contre-courant de son siècle, respectant l'intelligence de sa mère, lui demandant parfois d'intercéder en son nom auprès de ses amis et

¹²⁷ Ph. Le Bas fils ne fait pas référence au projet jusqu'à la prochaine lettre datée du 29 janvier 1844.

¹²⁸ La lettre se termine abruptement ici.

¹²⁹ Annexe A, *infra*, p. 395.

¹³⁰ Paul Coutant, *Autour de Robespierre*, *op. cit.*, p. 102, n. 1.

¹³¹ Michelle Perrot, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Flammarion, Paris, 1998, p. 286-289.

collègues pour s'adresser au Ministre¹³². Il encourage et nourrit sa curiosité¹³³ au fil de ses longues lettres qu'elle « aime tant »¹³⁴, des lettres parfois plutôt techniques, qui l'informe de ses dernières découvertes lors de son voyage archéologique¹³⁵.

1.2.3. Hypothèses : pourquoi le projet ne fut-il pas achevé ?

Dans sa dernière lettre, datée du 29 janvier 1844, Philippe Le Bas fils espère retrouver les mémoires de sa mère terminés à son retour :

La prolongation de mon séjour en Orient va te laisser de nouveaux loisirs : utilise-les et qu'à mon retour je puisse trouver ton travail achevé, déposé sur mon bureau ; que ce soit ma première lecture en arrivant. Je regarderai ce don comme un talisman pour l'avenir.¹³⁶

Les circonstances semblaient concourir à la réalisation du projet : ses mots de soutien et d'encouragement, l'apport de Pierrette Ghibels, l'état d'urgence vu la disparition de la mémoire vivante et le contexte politique, de plus en plus favorable et optimiste à l'égard des espérances révolutionnaires. Nous pouvons supposer que le manuscrit dont nous possédons la transcription fut rédigé pendant cette période. Or, dans son état actuel, il reste incomplet ou inachevé. Fut-il toujours inachevé ? S'agit-il, comme le suggère Florent Hericher, d'un « document tronqué »¹³⁷ ? Existait-il une autre version ? Les différentes coupures dans le texte¹³⁸ marquent-elles l'absence de

¹³² Lettres écrites à Smyrne, le 9 janvier 1844 (#36), le 15 février 1844 (#41) et le 10 avril 1844 (#43) (Ph. Le Bas, « Voyage archéologique... Extraits de sa correspondance » (2), *op. cit.*, p. 393 ; (3), *op. cit.*, 89-90 et p. 94).

¹³³ « Tu es impatiente de connaître les résultats et les aventures de ma seconde excursion », lettre (#44) écrite à Syra, le 20 avril 1844. (Ph. Le Bas, « Voyage archéologique... Extraits de sa correspondance » (3), *op. cit.*, p. 94-95).

¹³⁴ Lettre (#54) écrite à Athènes, le 7 août 1844 (Ph. Le Bas, « Voyage archéologique... Extraits de sa correspondance » (3), *op. cit.*, p. 115). Voir aussi la lettre (#35) écrite d'Allacheher (Philadelphie), le 26 décembre 1843 : « Tu es donc bien mécontente, ma bonne mère, de ce que je ne t'écris pas plus longuement... » (Ph. Le Bas, « Voyage archéologique... Extraits de sa correspondance » (2), *op. cit.*, p. 392).

¹³⁵ Dans cette lettre (#45), écrite à Athènes, le 10 mai 1844, il l'encourage à demander à Renier de lui lire une anecdote dans Strabon (Ph. Le Bas, « Voyage archéologique... Extraits de sa correspondance » (3), *op. cit.*, p. 98-102.).

¹³⁶ Annexe A, *infra*, p. 395.

¹³⁷ Florent Hericher, *op. cit.*, p. 40, n. 43.

¹³⁸ Manuscrit, *infra*, p. 61-63 et 68.

feuillet ? Paul Coutant hérita-t-il d'une copie incomplète ? Ou aurait-il supprimé lui-même certains passages ? Mais n'en aurait-il pas supprimé davantage, considérant ce qu'il pense du récit et de son auteure ? Devons-nous blâmer Paul Coutant ? Ou devrions-nous plutôt nous demander quelle fut la part de responsabilité de Philippe Le Bas fils dans la non-réalisation du projet ? Florent Hericher pose nettement la question :

Pourquoi Philippe Le Bas, qui vivra encore seize ans après ce voyage, et sa mère quinze, ne réalise-t-il pas, après des propos aussi insistants, plusieurs fois réitérés par écrits, la rédaction de ses Mémoires, laissant à Stéphane-Pol, son petit-fils par alliance, le soin de réaliser cette tâche ?¹³⁹

Ce sont des questions qui, pour l'instant, restent sans réponse. Nous pouvons seulement esquisser quelques hypothèses, en mentionnant d'abord celles suggérées par Florent Hericher.

Philippe Le Bas fils avait bien la volonté de réaliser un plus grand projet, honorant autant sa mère que son père, mais il semble avoir soit manqué de temps, soit avoir mal estimé le temps qu'il lui restait. La principale hypothèse repose ainsi sur un problème si familier à plusieurs historiens, dont nous-mêmes, comme en atteste le long processus d'écriture de cette thèse. Comment ne pas être sympathique à cet égard ?

Florent Hericher suggère qu'il fut « peut-être décontenancé et découragé » par tous les ouvrages sur la Révolution qui se multiplient à l'aube de 1848 : « s'est-il senti dépossédé de son 'héritage' par les Lamartine, Louis Blanc, Esquiros, lorsqu'il les voyait lire directement les manuscrits de sa mère, les dénaturant parfois, comme dans le cas de Lamartine, par exemple ? »¹⁴⁰. De même : « comment pouvait-il rivaliser avec Michelet et surtout comment pouvait-il entreprendre un tel ouvrage en parallèle des six gros volumes de son compte rendu de voyage ? »¹⁴¹.

¹³⁹ Florent Hericher, *op. cit.*, p. 24-25.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 35.

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 286.

Le voyage archéologique de Philippe Le Bas fils, qui avait duré plus longtemps que prévu, n'était qu'une première partie du grand travail qui l'attendait à son retour : « rentré de son voyage avec une collection de cinq mille inscriptions, Philippe Le Bas fut écrasé d'une charge de travail colossale, devant aboutir à la production de cinq grands volumes incluant ces inscriptions et leurs illustrations, et surtout leur traduction »¹⁴². Même si ce travail reste inachevé lors de son décès en 1860¹⁴³, il laisse quand même derrière lui une œuvre impressionnante : plusieurs livres d'histoire, des manuels scolaires de grammaire allemande, des traductions d'auteurs grecs de même que son *Dictionnaire historique de la France*¹⁴⁴.

Peu après son retour de voyage, il est nommé administrateur conservateur de la bibliothèque de la Sorbonne à partir de 1846. Il joua un « rôle primordial [...] dans l'évolution de la bibliothèque », dont le parcours est tracé par Monique Lefrançois, qui fut également conservatrice de cette bibliothèque dans les années 1980¹⁴⁵. Dans cet article, Lefrançois évoque certaines « difficultés personnelles » vécues par Philippe Le Bas fils au sujet de ses problèmes de logement et de déménagement, qui sont évoqués dans sa correspondance dès 1837¹⁴⁶. En 1849, il quitte l'appartement du 30 rue Condé qu'il occupait avec sa mère depuis 1830 ; celle-ci déménage à Rouen chez sa fille Caroline, où elle restera jusqu'à son décès en 1859. Ces problèmes personnels surviennent en parallèle de grands changements politiques : la Révolution de 1848, la proclamation de la Seconde République, l'annonce d'élections auxquelles Philippe Le Bas participa « à la grande joie de sa mère »¹⁴⁷. Il n'est pas élu, mais ce qui le ronge

¹⁴² *Ibid.*, p. 25.

¹⁴³ *Ibid.*, p. 35 : « Attendait-il la retraite, qu'il n'atteindra pas, pour être dégagé d'un emploi du temps très lourd, entre la bibliothèque de la Sorbonne, ses cours à l'École normale et surtout son très imposant compte rendu du voyage en Grèce et en Asie Mineure, qu'il n'achèvera pas ? »

¹⁴⁴ Pour plus de détails, voir le chapitre consacré à son œuvre dans Florent Hericher.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p.25. Monique Lefrançois, « Philippe Le Bas, fils de conventionnel et administrateur de la bibliothèque de la Sorbonne, 1846-1860 », *Mélanges de la bibliothèque de la Sorbonne*, vol. 3, 1982, p. 89-109.

¹⁴⁶ Florent Hericher, *op. cit.*, p. 25-26.

¹⁴⁷ Selon les mots d'Eugène Landron (*ibid.*, p. 253).

davantage, c'est l'élection à la présidence de son ancien élève, Louis-Napoléon Bonaparte. Le jeune garçon à qui il instruisit les principes de 1793 « était Bonaparte avant d'être citoyen »¹⁴⁸. Philippe Le Bas n'était pas dupe du danger que son ancien élève, avec qui il eut jadis une relation presque filiale¹⁴⁹, posait pour la République naissante, et s'opposait à sa candidature, soutenant plutôt Eugène Cavaignac (avec toutes les contradictions que ce choix présentait)¹⁵⁰.

La situation politique évolue rapidement dans un sens contraire à celui qui aurait porté fruit au projet historiographique de Philippe Le Bas fils. La Seconde République fait place au Second Empire. Victor Hugo s'exile après le coup d'État du 2 décembre 1851. En 1861, Alphonse de Lamartine raconte sa rencontre avec Élisabeth Duplay-Le Bas sur un ton très différent. C'est une révision plutôt négative, où il insinue qu'Élisabeth aurait eu des sentiments amoureux pour Saint-Just¹⁵¹, répétant ainsi certains ragots autrefois combattus par Philippe Le Bas fils¹⁵². Or, celui-ci n'est plus là pour défendre l'honneur de sa mère et la mémoire de son père.

Philippe Le Bas fils meurt le 16 mai 1860, « causé par une attaque cérébrale qui l'a frappé de paralysie quelques jours auparavant et les suites de celle-ci »¹⁵³. Surtout, il meurt d'épuisement et de tristesse, surchargé de travail, rongé par les déceptions de

¹⁴⁸ *Ibid.*, p. 179.

¹⁴⁹ Sur sa relation avec Louis-Napoléon Bonaparte, voir le chapitre consacré au préceptorat de Philippe Le Bas fils dans le livre de Florent Hericher. Pour ses sentiments presque filiaux à son égard, voir plus particulièrement p. 20-21, 142-143, 176-177.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p. 269-270.

¹⁵¹ « Saint-Just aussi jouait un grand rôle dans cette mémoire. J'imagine qu'avant de se marier à Lebas, la jeune fille de l'entrepreneur Duplay, hôte de Robespierre, avait eu un moment la pensée de devenir l'épouse du jeune et beau proconsul [...]. Toutes les fois que le nom de Saint-Just revenait dans nos entretiens, l'accent s'amollissait, la physionomie s'attendrissait visiblement dans madame Lebas, et un regard d'enthousiasme rétrospectif s'élevait du portrait vers le plafond, comme un reproche muet au ciel d'avoir tranché quelque douce perspective, par la hache de 1794, avec cette tête d'ange exterminateur sur le buste d'un proscripteur de vingt-sept ans. » (Alphonse de Lamartine, « Critique de l'Histoire des Girondins à quinze ans de distance », *Œuvres complètes de Lamartine publiées et inédites*, vol. 7, tome 15, Paris, 1861. Voir : Annexe B, *infra*, p. 426.)

¹⁵² Annexe A, *infra*, p. 404-405.

¹⁵³ Florent Hericher, *op. cit.*, p. 407.

la Seconde République, meurtri par le coup d'État de 1851, ne s'étant jamais remis du décès de sa mère adorée, moins d'un an plus tôt, le 4 avril 1859. Il avait avec elle une « relation fusionnelle », notée par ses contemporains par exemple lors de l'eulogie de Xavier de Xivrey prononcée lors de ses funérailles¹⁵⁴. Sa correspondance lors de son voyage archéologique montre à plusieurs reprises l'attachement émouvant qu'il a pour sa mère, ainsi lorsqu'elle lui envoie une mèche de ses cheveux¹⁵⁵ ou dans la plupart de ses adieux, celui-ci, envoyé un mois après son départ, étant le plus révélateur :

Adieu, ma bonne mère, je ne te dis pas à quel point tu me manques et combien je soupire après le jour du retour. Je connais ton âme et je suis sûr que tu partages tous mes sentiments à cet égard, comme sur tous les autres points. Nous sommes de vieux amis dont les cœurs n'ont jamais cessé de battre à l'unisson et ce que l'un de nous éprouve, il est sûr que l'autre le ressent. Du courage donc, de la résignation : c'est une vertu que nous avons eu souvent l'un et l'autre l'occasion d'exercer, toi surtout, ma vertueuse mère, dont la vie n'a été qu'une longue épreuve et qui, à soixante-dix ans, dois en subir une qui n'est pas la moins pénible.¹⁵⁶

Où sont les lettres qu'Élisabeth envoya à son fils lors de son voyage ? Il a dû les conserver ; il est évident qu'il chérit chaque lettre qui le lie si près à sa mère. On perçoit dans un bref passage de la lettre du 29 janvier 1844 les réflexions d'Élisabeth sur elle-même – « Pauvre femme, pourquoi as-tu un cœur et pourquoi ne peux-tu pas exprimer tout ce que tu sens ! » – et on peut imaginer que ces lettres contenaient d'autres détails extrêmement importants sur Élisabeth. Mais Paul Coutant ne les transcrit pas. Il ne les

¹⁵⁴ *Ibid.*, p. 123 : « Ce que M. Le Bas recueillit d'honneur, de succès, de réputations, il le rapportera toujours aux soins tendres et dévoués d'une mère, dont il se plaisait à louer les qualités supérieures et à laquelle il n'aura survécu que d'un an, ayant eu la consolation de la conserver jusqu'à un âge très avancé. »

¹⁵⁵ « Grâce te soient rendues, ma mère bien-aimée, de m'avoir reporté au sein du foyer domestique en m'envoyant une mèche de tes cheveux. J'ai couvert de baisers ce précieux souvenir et tu ne saurais te faire une idée du sentiment délicieux et pénible tout à la fois avec lequel je les contemple matin et soir ; ou plutôt tu le comprendras sans peine, toi qui n'as vécu et ne vis que pour aimer. Ce cher talisman ne me quittera plus ; il va me suivre dans mes nouvelles aventures et, représentant de ta bénédiction maternelle, me protégera contre tous les dangers. » Lettre écrite de Smyrne, le 19 janvier 1844 (Ph. Le Bas, « Voyage archéologique... Extraits de sa correspondance » (2), *op. cit.*, p. 395).

¹⁵⁶ Lettre (non numérotée) rédigée à Athènes, le 20 février 1843 (Ph. Le Bas, « Voyage archéologique... Extraits de sa correspondance » (1), *op. cit.*, p. 243).

mentionne pas non plus. Ont-elles été brûlées à la fin de sa vie ou après son décès comme plusieurs correspondances féminines¹⁵⁷ ?

À un certain moment de notre recherche, avant de connaître les lettres omises par Paul Coutant, nous nous étions questionnés sur l'exactitude du terme de « mémoires » pour désigner le manuscrit d'Élisabeth Le Bas. S'agissait-il de « Mémoires » conçus tels quels dès leurs débuts, avec pour fin une publication, ou s'agissait-il de « mémoires », ou de souvenirs, recueillis par ses proches, mais surtout par son fils historien pour en faire un usage historiographique et, même, militant ?

Nous nous sommes longtemps demandé pourquoi ses mémoires n'avaient pas été publiés. S'agissait-il des aléas de l'histoire ? D'un simple oubli ? Se cachait-il derrière ce « mystère » des raisons intimes ou politiques ? Nous souhaitions faire parler ces mémoires, les interroger, tenter de comprendre leur inachèvement, leur non-publication malgré l'intention annoncée de son fils. Nous tentions de voir s'il y avait des liens possibles avec le rapide changement du contexte politique et les hésitations entre silence et partage de la mémoire qui s'étendent au reste de la famille Duplay.

Dans sa lettre du 2 juillet 1843, Philippe Le Bas fils écrit : « Peu importe qu'il y ait dans tout cela un peu de désordre, la rédaction définitive sera mon affaire... » Mais le projet ne semble pas avoir abouti ; du moins, si cette « rédaction définitive » devait aboutir sur un texte continu et publié. Il se trouvait une certaine ambiguïté en lisant seulement la lettre de Philippe Le Bas fils reproduite dans l'ouvrage de Paul Coutant. Il nous semblait d'abord évident que cette mise en ordre du récit, que cette « rédaction définitive », indiquait l'intention de les publier. *Mais la publication de ses mémoires était-elle le but recherché ?* Nous avons considéré une autre perspective : le

¹⁵⁷ Michelle Perrot, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, op. cit., p. 14.

manuscrit d'Élisabeth Duplay-Le Bas était-il considéré comme des « mémoires » ? Cette « rédaction définitive » se traduit-elle par une volonté de publication ?

Nous savons que son manuscrit a circulé dans les mains de différents historiens contemporains, tout particulièrement Ernest Hamel. Nous savons que les grands historiens romantiques de la Révolution française – Jules Michelet, Alphonse de Lamartine, Alphonse Esquiros – la visitèrent, l'interrogèrent, parfois (toujours ?¹⁵⁸) en présence de son fils. Enfin, nous savons que ce fils, historien lui-même, (et bien qu'il soit d'abord helléniste), a écrit des notices sur les membres de sa propre famille dans son *Dictionnaire encyclopédique de la France* publié entre les années 1840 et 1845. Il aida Lamartine à corriger les erreurs de sa première publication de l'*Histoire des Girondins*. Celui-ci ne l'écouta pas toujours, laissant le lyrisme l'emporter sur les faits. S'agissait-il véritablement donc de mémoires en tant que tel, ou simplement d'un manuscrit, de notes et de quelques lettres arbitrairement rassemblées ensemble, et qui devaient servir de réservoir de faits divers à l'usage des historiens ? L'hypothèse reste à considérer : même s'il ne s'agissait pas de l'intention initiale, nous savons que le manuscrit fut certainement utilisé de cette façon, surtout par Ernest Hamel.

Cette interprétation semble assez sévère, plutôt cynique, mais l'hypothèse n'est pas à écarter dans le contexte, surtout celui des pratiques de la mémoire et de l'écriture des femmes. En fait, elle s'applique davantage à la transmission de la mémoire par les héritiers d'Élisabeth Duplay-Le Bas, Paul Coutant en premier, qu'aux intentions réelles de son fils. Après tout, Paul Coutant n'a jamais déposé le manuscrit original aux Archives nationales.

Mais il reste une question de taille autour du mystère de la non-publication de ses mémoires : pourquoi Élisabeth a-t-elle tant tardé à acquiescer pour les rédiger ?

¹⁵⁸ C'est ce que laisse entendre Alphonse Esquiros. Voir : Annexe B, *infra*, p. 417.

Une piste de réponse se trouve dans l'histoire de l'intime, et fait écho à ces tensions entre le devoir de mémoire et le devoir de réserve bourgeoise.

1.3. Gardiennes de la mémoire : le souvenir des femmes entre silence, répression et partage de la mémoire

Si Philippe fils a un plus grand respect, à contre-courant de son siècle, pour la parole des femmes, il faut souligner qu'il n'en est peut-être pas de même pour ses descendants. Le témoignage de sa mère devient donc propriété des hommes de sa descendance, tels Léon Grujon-Le Bas (1834-1907) et Paul Coutant (1865-1935). Maurice Duplay (1880-1978), l'arrière-petit-fils de Simon « jambe de bois » Duplay¹⁵⁹, est toutefois une exception intéressante. Dans son ouvrage publié en 1929, presque une génération après le livre de Paul Coutant sur Philippe Le Bas (père), il écrit dans un chapitre intitulé « Les gardiens du souvenir », faisant par coïncidence écho au titre de notre section¹⁶⁰ :

Jusqu'à leurs derniers jours, Maurice et Simon Duplay conservent leur tendre vénération à l'incorrutable ; seulement ils lui rendaient un culte discret. Leur dieu n'était-il pas pour tous un réprouvé. [...] Les plus fermes à honorer ce mort maudit, furent deux femmes, Éléonore et Élisabeth. [...] Que pouvaient deux femmes même intrépides, un vieillard apeuré [Maurice, leur père], un infirme besogneux [Simon, leur cousin] contre ce torrent d'intérêts et de rancunes ? Peu. Rien.¹⁶¹

La place de ses aïeux masculins dans la survivance de la mémoire est agrandie, surtout ce qui a trait à Simon, qui contribua peu, mais c'est peut-être une manière de les réhabiliter pour démentir la rumeur des papiers brûlés. Ce qui est plus significatif, c'est comment son récit reconnaît la participation d'Éléonore et d'Élisabeth. Ce n'est pas que Léon Grujon-Le Bas ou Paul Coutant la nie, mais il est évident qu'ils ont un certain biais : où sont les lettres envoyées par Élisabeth à son fils ? Son côté de la correspondance ne fut pas jugé important à publier ou à conserver pour l'histoire, et

¹⁵⁹ Florent Hericher, *op. cit.*, p. 88, n. 135.

¹⁶⁰ Titre que nous avons conçu longtemps avant de connaître l'existence de ce chapitre !

¹⁶¹ Maurice Duplay, *Robespierre, amant de la patrie*, Paris, Albin Michel, 1929, p. 310-313, extrait cité par Florent Hericher, *op. cit.*, p. 88-89.

pourtant nous aurions pu en apprendre tant ! C'est un phénomène commun, rapporté par Michelle Perrot :

Les lettres des filles de Karl Marx ont été imparfaitement conservées et publiées tardivement ; en dévoilant les manies ou les faiblesses du père ou de l'homme privé, elles constituent même pour certains une manière d'inconvenance. Autre exemple : la correspondance que Tocqueville échangeait avec son ami Gustave de Beaumont a été précieusement gardée (*sic*) comme un témoignage unique sur leurs entreprises intellectuelles et politiques ; celle que, parallèlement, leurs épouses entretenaient, a disparu corps et biens.¹⁶²

Les femmes cachent les traces de leur existence, effacent souvent « elles-mêmes les marques ténues de leurs pas en ce monde, comme si c'était une offense à l'ordre que d'y paraître »¹⁶³. Elles sont souvent les principales destructrices de leurs archives, pressentant ou redoutant le jugement de leurs descendants :

Bien des femmes, du reste, pressentant l'indifférence, l'ont devancée en 'mettant de l'ordre dans leurs affaires', c'est-à-dire en détruisant leurs carnets intimes, redoutant l'incompréhension ou l'ironie de leurs héritiers. [...] L'image des femmes tisonnant leurs carnets intimes ou leurs lettres d'amour au soir de leur vie suggère la difficulté féminine d'exister autrement que dans le fugace instant de la parole et, par conséquent, celle de retrouver une mémoire dépourvue de traces.¹⁶⁴

Élisabeth est un cas particulier, dont la mémoire féminine réussit à survivre à la destruction par son entrelacement avec la mémoire masculine. Philippe Le Bas fils avait tracé un plan pour l'écriture des mémoires de sa mère, recommandant de le diviser entre « deux époques : la jeune fille vivant dans sa famille, puis la femme du représentant du peuple »¹⁶⁵. Elle suit ses recommandations, à sa manière. Depuis plusieurs années déjà, son fils nourrit le projet de réhabiliter la mémoire de son père, de « faire connaître la beauté de son âme »¹⁶⁶. Il demande à sa mère de tracer le portrait moral et physique de son père, mais aussi celui de Robespierre, de Saint-Just, et des principaux hommes de la Révolution qu'elle a connus dans sa jeunesse¹⁶⁷.

¹⁶² Michelle Perrot, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, op. cit., p. 13.

¹⁶³ *Ibid.*, p. 14.

¹⁶⁴ *Ibid.*

¹⁶⁵ Lettre de Philippe Le Bas fils à sa mère, 2 juillet 1843 : Annexe A, *infra*, p. 393.

¹⁶⁶ Lettre de Philippe Le Bas fils à son beau-père, 7 octobre 1824 : Annexe A, *infra*, p. 387.

¹⁶⁷ Lettre de Philippe Le Bas fils à sa mère, 2 juillet 1843 : Annexe A, *infra*, p. 393.

Contrairement aux lettres des filles de Karl Marx, qui risquent de révéler « les faiblesses du père ou de l’homme privé », le témoignage d’Élisabeth Duplay-Le Bas, comme d’ailleurs celui de Charlotte Robespierre, est entièrement consacré à réhabiliter la mémoire d’hommes dont la vie privée fut attaquée, souvent dénaturée, dès les lendemains de Thermidor¹⁶⁸. Leur témoignage est ainsi teinté d’une « tonalité hagiographique » : Charlotte Robespierre, comme l’écrit Simone Messina, « se complaît aux souvenirs attendrissants d’une époque de rapports harmonieux avec son frère »¹⁶⁹. Mais les souvenirs d’enfance et de jeunesse doivent-ils être condamnés si sévèrement ? Il est évident, normal même, que ces femmes se remémorent positivement ces moments perdus d’un passé plus heureux. Comme le résume bien G. Lenôtre, les « années terribles » furent l’époque d’un bonheur bien particulier pour Élisabeth Duplay-Le Bas :

L’année radieuse de sa vie avait été l’année sanglante de la Révolution : elle avait vécu, elle avait aimé, elle avait été heureuse dans le petit cénacle de la maison Duplay et elle persistait dans sa fidélité ; de tous les hommes, après Philippe, Robespierre était, dans sa conviction, le plus doux et le meilleur ; ses terribles acolytes restaient les plus tendres et les plus sensibles. – La Terreur ? Mais ç’avait été, pour elle, l’époque de l’amour et du bonheur ; maintenant que le monde entier honnissait cet effrayant passé, elle, qui jamais ne s’était mêlée de politique et s’était contentée d’être épouse aimante et mère admirable, elle seule jugeait délicieux ce passé trop court et en gardait l’ineffable souvenir. Qui donc aurait eu la vaillance de la détromper ?¹⁷⁰

Il faut nuancer ce passage où il la décrit comme ne s’étant jamais « mêlée de politique » – comme nous le démontrerons, ce n’est pas tout à fait exact. En la réduisant au rôle d’« épouse aimante et [de] mère admirable », on l’excuse ainsi de toute sympathie pour

¹⁶⁸ C’est le sujet de notre mémoire de maîtrise (Jolène A. Bureau, *op. cit.*).

¹⁶⁹ Simone Messina, « Les Mémoires de Charlotte Robespierre par Albert Laponneraye : une biographie militante déguisée », *Biographie & Politique : Vie publique, vie privée, de l’Ancien Régime à la Restauration*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2014, paragraphe 18 de la version numérique. En ligne : <https://books.openedition.org/pul/5943>

¹⁷⁰ G. Lenôtre, « Trois femmes : III. Babet », *Vieilles maisons, vieux papiers*, vol. 3, Paris, Perrin, 1906, p. 82.

la Terreur, comme Lindsay Parker le fait avec Rosalie Jullien¹⁷¹. Dans ses lettres, Rosalie Julien parle de Robespierre et de Barère avec une familiarité que nous ne trouvons pas dans la biographie de Parker. Comme si elle niait cette partie de Rosalie Jullien, qui fraternise aisément avec les membres de ce gouvernement terroriste si « terrifiant », ce « régime de la Terreur » dont elle devrait avoir honte, se sentir coupable que son fils y ait participé¹⁷². Pourtant, c'est tout l'inverse quand on lit les lettres et voit les recommandations faites à son fils, où la honte est ailleurs, chez les agents corrompus de la République qui usent de leur pouvoir pour des faveurs ou pour « se soustraire à l'ordre public »¹⁷³. On refuse à ces femmes leur allégeance politique car celle-ci nous rend inconfortable, car notre sympathie à leur égard serait perdue. Dévaloriser les opinions politiques des femmes, retirer les femmes du politique, croire qu'elles ne veulent pas vraiment en parler – ces réactions trouvent leur origine dans le XIX^e siècle qui crée l'idéal des « anges de la maison », où les femmes ne devraient jamais parler politique, car c'est vulgaire. Comme l'écrit Michelle Perrot : « Les femmes 'comme il faut' ne parlent pas politique ; c'est déplacé et mal élevé »¹⁷⁴.

1.3.1. L'histoire de l'intime, une « histoire politique du quotidien »¹⁷⁵

Qui s'intéresse à l'histoire des femmes doit également se tourner vers l'histoire de la vie privée et l'histoire de l'intime. Selon Jean-Marie Goulemot, le privé est la « forme socialisée » de l'intime, qu'il définit chacun ainsi : « si le privé est ce que l'institution admet ou se résout à admettre comme espace de liberté ou de territoire

¹⁷¹ Voir notre brève analyse en conclusion, *infra*, p. 377-379. Il y aurait davantage à dire sur le sujet, sur lequel nous reviendrons dans des recherches futures.

¹⁷² Lindsay A. H. Parker, « Veiled Emotions: Rosalie Jullien and the Politics of Feeling in the French Revolution », *Journal of Historical Biography*, vol. 13, n° 1, 2013, p. 223.

¹⁷³ Lettre de Rosalie Jullien à Marc-Antoine Jullien à Brest, de Paris, 9 octobre 1793, dans « *Les affaires d'État sont mes affaires de cœur* ». *Lettres de Rosalie Jullien, une femme dans la Révolution, 1775-1810*, éd. et prés. par Annie Duprat, Paris, Belin, 2016, p. 261-262.

¹⁷⁴ Michelle Perrot, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, *op. cit.*, p. 390.

¹⁷⁵ « Au-delà de toute anecdote, l'histoire de la vie privée est aussi l'histoire politique du quotidien. » (Michelle Perrot, « Introduction », *Histoire de la vie privée*, sous la dir. de Philippe Ariès et de Georges Duby, vol. 4 : « De la Révolution à la Grande Guerre », Paris, Seuil, 1987, p. 13.)

échappant à son droit de regard, l'intime est ce qui appartient à l'individu en propre comme son secret, ce dont il a, lui seul, une connaissance intuitive »¹⁷⁶. L'intime est un objet d'étude difficile à saisir, un « défi » selon Françoise Simonet-Tenant et Anne Coudreuse, « tant la notion est variable selon les époques et les individus, tant son évolution sémantique est complexe et sa réalité protéiforme »¹⁷⁷.

L'histoire de l'intime permet d'explorer « ce quelque chose qui échappe et s'esquive à la compréhension, dans ces endroits où les individus organisent leur vie, comme d'une résistance au long cours »¹⁷⁸. Tels « des voleurs de vie, de récits, de secrets »¹⁷⁹, nous révélons des textes qui n'étaient pas censés être lus. Mais encore, l'histoire de l'intime permet de faire « entendre des voix qui, à leur époque, étaient tues »¹⁸⁰, par exemple celle de Lucile Desmoulins, dont le journal intime fut étudié par Philippe Lejeune¹⁸¹.

Les archives privées sont « socialement dissymétriques et d'un accès aléatoire »¹⁸². Les conséquences des aléas de la conservation se ressentent bien dans le cas d'Élisabeth : les volumes de l'*Histoire des Girondins* de Lamartine qu'elle possédait et avait annotés ont disparu dans une collection privée à la suite d'une vente aux enchères. La consultation des archives est tout aussi hasardeuse et dépend de nombreux facteurs : « Il leur faut l'abri d'un lieu stable, une piété filiale soucieuse de

¹⁷⁶ Jean-Marie Goulemot, « Tensions et contradictions de l'intime dans la pratique des Lumières », *L'invention de l'intimité au Siècle des lumières*, Paris, Littérales, n° 17 (Cahiers du Département de Français Paris X-Nanterre), 1995, p. 13-14.

¹⁷⁷ Anne Coudreuse et Françoise Simonet-Tenant, « Préambule », *Itinéraires*, vol. 4 : *Pour une histoire de l'intime et ses variations*, 2009, par. 2. En ligne : <https://journals.openedition.org/itineraires/583>

¹⁷⁸ Jean-François Laé, « L'intimité : une histoire longue de la propriété de soi », *Sociologie et sociétés*, vol. 35, n° 2, 2003, p. 146.

¹⁷⁹ *Ibid.*

¹⁸⁰ Benoît Melançon, « Avant-propos », *L'invention de l'intimité au Siècle des lumières*, *op. cit.*, p. 9.

¹⁸¹ Lucile Desmoulins, *Journal 1788-1793*, texte établi et présenté par Philippe Lejeune, Paris, Éditions des Cendres, 1995, 164 p. Voir également du même auteur : « Le journal de Lucile Duplessis. Année 1788 » dans *L'invention de l'intimité au Siècle des lumières*, *op. cit.*, p. 101-115.

¹⁸² Michelle Perrot, « Introduction », *Histoire de la vie privée*, *op. cit.*, p. 11.

mémoire, la notoriété qui transforme les papiers en reliques ou la curiosité des descendants épris d'histoire ou de généalogie »¹⁸³. Par exemple le journal de Lucile a été conservé et s'est rendu jusqu'à nous, probablement parce que sa mère voulait préserver le souvenir d'une fille au destin tragiquement abrégé, pour elle-même, mais aussi sans doute pour Horace, le fils de Lucile et de Camille Desmoulins. L'histoire de l'intime implique beaucoup de suppositions, de « peut-être » et de « probablement ». Or, c'est grâce à ces hypothèses que nous pouvons combler le manque d'archives, explorer des pistes sur le silence des femmes et peut-être reconstituer l'histoire du manuscrit d'Élisabeth et de la transmission de son témoignage.

Il existe une abondante littérature et diverses interprétations pour expliquer le processus de division des sphères publique et privée, ou encore « du collectif et de l'individuel, du masculin et du féminin, du spectaculaire et de l'intime »¹⁸⁴. Norbert Elias et Louis Dumont étudièrent leurs origines dans la longue durée, depuis la Renaissance, avec la privatisation des mœurs et le développement de l'individualisme. Jürgen Habermas (*L'Espace public*, 1978) et Richard Sennett (*Les Tyrannies de l'intimité*, 1979) la situent plutôt pendant les Lumières et avec l'apogée du libéralisme bourgeois. Parmi les autres travaux fondateurs se trouvent ceux d'Erving Goffman (*La Mise en scène de la vie quotidienne*, 1973), de Michel Foucault (*Surveiller et Punir*, 1975 ; *La Volonté de savoir*, 1976), de Michel de Certeau (*L'Invention du quotidien*, 1980) ou encore de Philippe Lejeune (*Le Moi des demoiselles. Enquête sur le journal de jeune fille*, 1993). Il ne faut pas non plus négliger les travaux de divers historiens, tels Philippe Ariès, Georges Duby, Michelle Perrot, Arlette Farge, Alain Corbin, ou ceux de Benoît Melançon et de Jean-Marie Goulemot, réunis dans un ouvrage collectif intitulé « L'invention de l'intimité au Siècle des lumières »¹⁸⁵.

¹⁸³ *Ibid.*

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 9.

¹⁸⁵ *L'invention de l'intimité au Siècle des lumières*, études réunies et présentées par Benoît Melançon, *op. cit.*, 131 p.

Comme le titre de cet ouvrage en témoigne, les historiens débattent du moment de « l'invention » de l'intimité. Pour la plupart, il semble attesté que c'est le XVIII^e siècle qui proclame un « droit à l'intime » tout en devenant « le temps du secret possible »¹⁸⁶. Pour d'autres, toutefois, c'est plutôt le XIX^e siècle qui fut « le siècle de l'intime : sinon celui de sa naissance qui revient sans doute au siècle précédent, du moins celui de son invention et de son sacre comme valeur à la fois existentielle et esthétique »¹⁸⁷.

La raison de cette ambiguïté originelle se trouve peut-être dans « la rupture dramatique et contradictoire » dans l'histoire de l'intimité que fut la Révolution¹⁸⁸. Elle est vue comme un moment de déferlement de l'intime dans la vie publique, causé par le jacobinisme, qui idéaliserait un « monde de l'exhibition et de l'explicite » où « rien ne lui paraît plus dangereux que le repli sur soi et le secret »¹⁸⁹. Obsédée par un « rêve de transparence rousseauiste » et soupçonneuse des « intérêts privés » ou « particuliers », la « France jacobine » serait aussi un moment qui « accentue la définition des sphères publique et privée, valorise la famille, différencie les rôles sexuels en opposant hommes politiques et femmes domestiques »¹⁹⁰. Mona Ozouf accuse la Révolution de misogynie¹⁹¹, qui aurait vu en « l'intériorité féminine » une menace pour le « jacobinisme », car « la révolution rêve d'unité, et la femme divise les hommes »¹⁹². La Révolution devient un repoussoir, où toutes les craintes, que ce soit l'invasion du privé par l'État ou le sexisme contemporain, sont projetées.

¹⁸⁶ Françoise Simonet-Tenant, « À la recherche des prémices d'une culture de l'intime », *Itinéraires*, vol. 4, *op. cit.*, paragraphe 11. En ligne : <https://journals.openedition.org/itineraires/1466>

¹⁸⁷ Brigitte Diaz et José-Luis Diaz, « Le siècle de l'intime », *Itinéraires*, vol. 4, *op. cit.*, paragraphe 1. En ligne : <https://journals.openedition.org/itineraires/1052>

¹⁸⁸ Michelle Perrot, « Avant et ailleurs », *Histoire de la vie privée*, *op. cit.*, p. 17.

¹⁸⁹ Mona Ozouf, *Les mots des femmes. Essai sur la singularité française*, Paris, Fayard, 1995, p. 343.

¹⁹⁰ Michelle Perrot, « Avant et ailleurs », *Histoire de la vie privée*, *op. cit.*, p. 17.

¹⁹¹ Nous nous questionnons toutefois sur la validité de cette critique chez Mona Ozouf, dont le féminisme s'inscrit dans un contexte particulier qui distingue deux types de « féminismes » : celui « à la française » et celui « à l'américaine » (Mona Ozouf, *Les mots des femmes...*, *op. cit.*, p. 11.) Nous revenons sur le sujet dans ce chapitre, à la section 1.5., *infra*, à partir de la p. 216, plus particulièrement p. 227-231.

¹⁹² *Ibid.*, p. 343.

Mais cette caractérisation de la Révolution que l'on trouve aussi brièvement chez Michelle Perrot et surtout chez Lynn Hunt¹⁹³ manque de nuances, et ne tient pas compte des nombreuses contradictions et différents mouvements qui s'agitent à l'intérieur de la Révolution. Elle ne prend pas non plus en compte que ces paradoxes étaient déjà présents dans les pratiques et la culture de l'intime de son siècle. Encore une fois, il n'est guère surprenant de voir une autre des nombreuses contradictions du siècle « éclater » pendant la Révolution. Le XVIII^e siècle crée un droit à l'intime, tout en ressentant constamment le désir ou le besoin de l'exhiber et de le dévoiler.

En effet, le XVIII^e siècle aime jouer sur les ambiguïtés entre *cache*r et *mon*trer. *Le Verrou* de Fragonard, les boudoirs, « les correspondances converties à l'épanchement de soi » et le goût pour des espaces clos « qui vont constituer des refuges de l'intimité »¹⁹⁴ coïncident avec une nouvelle attention portée au corps à travers la toilette, l'hygiène, la spécialisation des pièces, les cloisons, persiennes et serrures, soit « ces quelques éléments concrets [qui] suggèrent le besoin éprouvé d'un espace à soi, d'un espace où abriter une vie privée individuelle, une volonté de s'appartenir pleinement, d'éprouver cette appartenance et de donner une existence matérielle à la densité de la relation que l'on entretient avec soi-même »¹⁹⁵. Cette nouvelle affirmation de la propriété de soi se reflète également dans plusieurs objets du quotidien, comme le miroir, la montre (cette « horloge du corps ») ou le journal intime¹⁹⁶.

Or, on proclame le droit à l'intime et au secret en même temps que « le XVIII^e siècle affirme par ses pratiques culturelles mêmes l'exhibition de l'intime »¹⁹⁷. L'intime possède donc un « statut éminemment contradictoire » se définissant « à la

¹⁹³ C'est dans le même ouvrage (*Histoire de la vie privée, op. cit.*). Perrot se fie aux conclusions de Hunt qui, selon nous, fait de nombreux raccourcis. Voir : Lynn Hunt, « Révolution française et vie privée », *Histoire de la vie privée, op. cit.*, p. 21-51.

¹⁹⁴ Françoise Simonet-Tenant, « À la recherche des prémices... », *op. cit.*, paragraphe 4.

¹⁹⁵ *Ibid.*, paragraphe 7.

¹⁹⁶ *Ibid.*, paragraphes 8-10, 19.

¹⁹⁷ Jean Marie Goulemot, *op. cit.*, p. 14-15.

fois par le secret et [par] son nécessaire dévoilement »¹⁹⁸. Nécessaire et paradoxal, car, sans son exhibition, on ne peut démontrer *l'existence* et la *réalité* de l'intime. Les néologismes « extime » ou « extimité » expriment bien cette réalité : « En surexposant son intimité, en mettant en avant une partie intime de sa vie, physique ou psychique, le sujet contemporain attend qu'elle soit validée par le regard d'autrui »¹⁹⁹. Selon Jean-François Laé, le regard public « construit l'intimité et non l'inverse »²⁰⁰.

Cette tension entre le besoin d'intimité et son dévoilement est aussi présente chez Diderot, où s'oppose le désir d'être utile pour la postérité ou encore pour soi-même²⁰¹ et un devoir de réserve que l'on peut d'abord identifier comme aristocratique – le genre des mémoires, originellement aristocratique, laissant peu de place à l'épanchement de soi – puis bourgeois. Désir ou besoin ? Désir ou devoir ? La formulation même laisse ici entrevoir toutes les complexités rattachées à l'exhibition de l'intime. Quelle part est juste et justifiée à révéler ? Partager sa mémoire est autant un désir égoïste qu'altruïste : en voulant se rendre utile à la postérité, on se met en scène, on crée une histoire centrée sur soi-même, et on souhaite que notre propre souvenir perdure également. Il existe ainsi une tension, qui rappelle les paradoxes parcourant le XVIII^e siècle et la Révolution, entre le devoir (public) et le désir (privé) : devoir de partager la mémoire, devoir de réserve bourgeoise ; désir de faire partie de l'histoire, désir de protéger sa réputation.

1.3.2. La parole et le silence des femmes à l'ombre des hommes

Cette tension entre l'honneur de la famille et le devoir de mémoire est encore plus vive pour les Duplay et les Le Bas étant donné leur héritage et, on pourrait même dire, leur « dette » à l'histoire. Le silence des femmes, qu'il soit imposé ou volontaire,

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 16.

¹⁹⁹ Anne Coudreuse et Françoise Simonet-Tenant, « Préambule », *op. cit.*, paragraphe 3.

²⁰⁰ Jean-François Laé, *op. cit.*, p. 146.

²⁰¹ Benoît Melançon, *op. cit.*, p. 6.

se fait à l'ombre des hommes. Il est mis au service de la sauvegarde de leur réputation et de leur statut social. Les hommes de la famille Duplay semblent avoir peut-être fait passer l'honneur familial, leur propre réputation et, surtout, leur position sociale au-dessus du devoir de mémoire. L'anecdote des papiers brûlés, si elle est véridique, en serait un exemple – mais, comme nous l'avons expliqué, elle est également liée au contexte de la Restauration de 1815. Or, même en 1830, Jacques-Maurice Duplay ne semble pas vouloir renouer avec cette partie de son passé, comme l'évoque Philippe Buonarroti dans une lettre à Charles Teste datée du 22 février 1830 :

J'ai eu il y a trente ans des liaisons de bouche et par écrit avec son Frère ; mais j'ai lieu de présumer qu'il n'aimeroit pas à se souvenir de moi ; je crois que j'écris quelquefois à Éléonore ; enfin essaie et si tu peux tirer de cette famille quelque chose qui puisse remplir mon objet ce ne sera pas peine perdue.²⁰²

Il semblerait toutefois qu'il écrive à Éléonore, du moins le croit-il. Quelques mois plus tard, le 26 juillet 1830, il évoque alors les « motifs domestiques » donnés par Éléonore pour refuser tout entretien sur Robespierre, « le grand homme dont elle fut l'amie ». Il ajoute soupçonner que son frère soit « la cause de cette conduite »²⁰³. Pour ce qui est d'Élisabeth Duplay-Le Bas, il tente de communiquer avec elle, mais ne semble pas avoir de succès dans cette avenue²⁰⁴. Éléonore Duplay est, comme le décrit Florent Hericher, une « icône inaccessible par les Républicains du début du XIX^e siècle »²⁰⁵. G. Lenôtre écrit :

Éléonore Duplay survécut aussi à la révolution pendant près de quarante ans. Elle s'obstina dans sa retraite farouche, presque terrifiée, cachant sa vie, son culte pour celui dont on faisait le bouc émissaire de la révolution et qu'elle aimait plus mort qu'elle ne l'avait aimé vivant ; elle se considérait comme sa veuve et porta le deuil toute sa vie.²⁰⁶

²⁰² Armando Saitta, *Filippo Buonarroti. Contributi alla storia della sua vita e del suo pensiero*, vol. 2, Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 1951, p. 49. (Voir extraits dans l'Annexe A, *infra*, p. 406-407.)

²⁰³ *Ibid.*, p. 53.

²⁰⁴ *Ibid.*

²⁰⁵ Florent Hericher, *op. cit.*, p. 121.

²⁰⁶ G. Lenôtre, *Paris Révolutionnaire, op. cit.*, p. 48.

Les femmes sont sujettes à certaines attentes genrées au sujet du partage de leur propre mémoire, surtout lorsque celle-ci est émotionnelle. Elles respectent un certain devoir de réserve sur leurs sentiments : « [Élisabeth] avait aimé son mari, comme elle disait elle-même, d'un amour patriotique ; mais par une réserve et une délicatesse de cœur que les femmes comprendront, c'était celui dont elle parlait le moins »²⁰⁷. Éléonore, qui ne s'est jamais mariée, réside chez son père jusqu'au décès de celui-ci en 1820 ; elle passe ensuite sous la tutelle de son frère cadet jusqu'à sa propre mort en 1832²⁰⁸, à 64 ans, pendant l'épidémie de choléra. Pourquoi n'a-t-elle rien écrit ? À 64 ans, on ne songe pas nécessairement à rédiger ses mémoires. Encore moins lorsqu'on est une femme vieillissant sous la Restauration, puis sous un régime pseudo-libéral mais toujours monarchique. Ce n'était pas encore le temps, ou elle a manqué de temps. Cette course contre le temps, Éléonore l'a perdue, un peu comme son neveu finalement.

Par mariage, Élisabeth Duplay et Henriette Le Bas deviennent sœurs. Mais elles le sont aussi par l'expérience d'un sort partagé : l'épreuve de quasi-fiancées qui auraient presque droit à l'appellation de « veuves de Thermidor », et qui souffrent de l'emprisonnement d'Élisabeth, souhaitant même la rejoindre. Henriette Le Bas, harcelée, retourne auprès de sa famille, où son père est détenu pendant trois mois dans la citadelle de Doullens²⁰⁹. Éléonore Duplay se sacrifie d'abord pour sa sœur et son neveu, avant d'être mise en arrestation et emprisonnée elle-même – un petit oubli, plutôt tardif, de l'administration thermidorienne²¹⁰.

²⁰⁷ Alphonse Esquiros : Annexe B, *infra*, p. 417.

²⁰⁸ Florent Hericher, *op. cit.*, p. 107.

²⁰⁹ Paul Coutant, *Autour de Robespierre...*, *op. cit.*, p. 299.

²¹⁰ Selon Marc Belissa et Yannick Bosc (*Robespierre...*, *op. cit.*, p. 261), c'est davantage la propagande royaliste que thermidorienne qui construit Éléonore Duplay en nouvelle Marie-Antoinette, ce qui pourrait expliquer pourquoi elle ne fut pas arrêtée immédiatement. Toutefois, Dubois-Crancé fait aussi la comparaison à la séance de la Convention nationale du 29 septembre 1794 (2^e sans-culottide an II).

Éléonore et Henriette ne partageront pas leur histoire. Victoire, la bonne amie de Philippe selon une de ses lettres²¹¹, décède en 1798, disparaissant de l'histoire. La cousine et belle-sœur d'Élisabeth, Jeanne Duplay, est réapparue accidentellement grâce au travail dans les archives de Florent Hericher. Que lui est-il arrivé après Thermidor, alors que toute la famille est emprisonnée, y compris son jeune époux, qui n'est libéré qu'un an plus tard ? Leur relation, malgré l'extrême jeunesse à l'âge de leur mariage, ne semble pas avoir été taboue : leur mariage dura jusqu'à la mort de Jeanne. Mais pourquoi Élisabeth ne la mentionne-t-elle pas ? Dans son manuscrit, Victoire apparaît peu et Sophie n'apparaît pas. Une rare mention de Sophie et d'Henriette apparaît dans une lettre que Philippe Le Bas fils écrit à Lamartine, rectifiant une erreur où il aurait confondu les deux femmes :

Ma tante, qui s'appelle, non pas Sophie, mais Henriette, existe encore et ne lira pas sans douleur ce que vous dites d'elle. Car elle n'était pas d'un caractère *vain et léger*, et, bien loin d'avoir jamais *manqué de réserve*, elle aurait plutôt mérité le reproche d'être plus grave et plus sévère que ne le comportait son âge. C'est peut-être même à cette disposition que tenaient les dissentiments, d'ailleurs très légers, qui s'élevaient quelquefois entre elle et Saint-Just ; mais ce dernier n'a jamais révoqué en doute la sincérité de l'affection qu'elle lui portait, et Robespierre, qui rendait complètement justice aux qualités de ma tante, n'eut jamais à lui reprocher *aucune inconstance de cœur*.²¹²

« Loin d'avoir jamais manqué de réserve » : cette correspondance confirme l'importance de cette qualité.

Ainsi, Élisabeth ne parle pas, dans son manuscrit, des sentiments d'Éléonore pour Robespierre ni de ceux d'Henriette pour Saint-Just (ni de la rupture de ces derniers). Ce n'est pas son témoignage, pas son histoire. Elle écrit, tout simplement : « Ma sœur aînée était promise à Robespierre »²¹³. Charlotte Robespierre nie, dans ses

²¹¹ Lettre de Philippe Le Bas à Élisabeth Duplay, écrite d'Arras, le 13 août 1793, an II de la République. Voir : Annexe E, *infra*, p. 502-504.

²¹² Paul Coutant, *Autour de Robespierre...*, *op. cit.*, p. 57. L'italique est dans la transcription, peut-être ajoutée par Coutant. Nous n'avons pas accès à l'original de cette lettre pour confirmer ; il semble qu'elle fut vendue dans le Lot 18 de la vente de Sotheby's. (Annexe E, *infra*, p. 535-538.)

²¹³ Manuscrit, *infra*, p. 77.

propres mémoires, toute relation amoureuse entre son frère et la fille aînée des Duplay, mais elle a aussi beaucoup de ressentiments envers les femmes de cette famille, surtout la mère, Françoise Vaugeois-Duplay.

Il faut donc creuser plus loin, dans les lettres et les confidences familiales dont l'oralité aura survécu grâce à la diligence de Paul Coutant. Les annotations à l'*Histoire des Girondins* de Lamartine nous donnent quelques indices. Réduisant les ardeurs romantiques, Élisabeth corrige le passage de Lamartine où il écrit « le sentiment orageux et passionné de Saint-Just pour la sœur de Le Bas » par « sentiment *très calme* »²¹⁴. Philippe Le Bas fils est la source du peu d'informations dont nous disposons au sujet de sa tante Éléonore, dans une note citée par Paul Coutant²¹⁵ et dans l'article Duplay de son *Dictionnaire*²¹⁶. Les hommes filtrent les souvenirs des femmes, et nous lèguent ceux qu'ils jugent utiles pour illustrer quelque opinion – par exemple, l'anecdote discutée et discutable de Albertine Hémery-Clément sur Éléonore Duplay rapportée par G. Lenôtre²¹⁷. Leurs souvenirs ont une *fonction* : réhabiliter la mémoire des hommes. À cet égard, le témoignage d'Élisabeth Duplay-Le Bas, autant oral qu'écrit, n'est utile que sous cet angle. Il existe principalement pour cette fonction, tout comme les mémoires de Charlotte Robespierre, où elle parle très-peu d'elle-même, « ne s'attarde que deux fois sur des épisodes de sa vie personnelle qu'elle développe avec une abondance de menus détails : ses rapports avec la famille Duplay chez qui logeait Maximilien, ses rapports avec Mme Ricord, épouse du conventionnel représentant en mission dans le Midi avec Augustin, des rivalités féminines dans les deux cas »²¹⁸.

²¹⁴ L'italique est dans la transcription. Annotations à Lamartine, *infra*, p. 109.

²¹⁵ Annotations à Lamartine, *infra*, p. 101.

²¹⁶ Florent Hericher, *op. cit.*, p. 120.

²¹⁷ Voir notre introduction, *infra*, p. 3-4, n. 13. Albertine Hémery-Clément, *Souvenirs de 1793-1794*, Cambrai, Presses de Lesne-Daloin, 1832, 55 p. ; G. Lenôtre, *Paris révolutionnaire*, *op. cit.*, p. 20-23.

²¹⁸ Simone Messina, *op. cit.*, paragraphe 15 de la version numérique.

Simone Messina s'interroge, comme plusieurs, sur l'authenticité du texte des mémoires de Charlotte et sur la contribution d'Albert Laponneraye : « quel fut le rôle de l'éditeur dans la mise en valeur d'informations qui lui tenaient particulièrement à cœur et dont [...] il entendait faire un usage politique ? »²¹⁹. Deux hypothèses ont été avancées sur le rôle de Laponneraye dans l'édition des mémoires de Charlotte Robespierre : Jean-Clément Martin lui donne un simple rôle d'éditeur, laissant ainsi une place à la parole de Charlotte Robespierre²²⁰ ; Sergio Luzzatto, toutefois, est plutôt d'avis (suivant celui de Hector Fleischmann²²¹) que Laponneraye les a rédigé lui-même : « il ne se prive pas d'intercaler dans les souvenirs de Charlotte des développements provenant du *Cours d'histoire* qu'il avait publié à l'intention des ouvriers des faubourgs ; si bien qu'une fois de plus les préoccupations d'exactitude cèdent le pas aux visées politiques, le culte de la mémoire n'exclut pas la contrefaçon »²²². (Selon Marilyn Yalom, c'est le dernier chapitre de ses mémoires qui aurait vraisemblablement été augmenté de développements historiques par Laponneraye²²³.) La part de contribution de Charlotte à l'écriture de ses propres mémoires ou même de ses lettres se trouve ainsi diminuée pour agrandir l'influence de Laponneraye. Pourquoi Laponneraye aurait-il le crédit pour ses écrits ? Parce qu'il les aurait rédigés sous sa dictée – ce qui est normal puisque Charlotte est, après tout, septuagénaire – et édité ses papiers dans un ordre particulier ? Même si c'est Laponneraye qui les écrit, rien n'indique que Charlotte ne participe pas activement à leur rédaction. Le débat pour savoir dans quelle mesure elle a écrit ses propres mémoires en dit beaucoup sur le statut attribué aux femmes qui écrivent, que ce soit au XIX^e siècle ou encore aujourd'hui.

²¹⁹ *Ibid.*, paragraphe 12 de la version numérique.

²²⁰ Jean-Clément Martin, préface aux *Mémoires de Charlotte Robespierre*, Paris, Nouveau Monde, 2006, p. 8, 11.

²²¹ Hector Fleischmann, *Charlotte Robespierre et ses mémoires*, Paris, Revue des curiosités révolutionnaires, 1911, p. 143.

²²² Sergio Luzzatto, *op. cit.*, p. 189.

²²³ Marilyn Yalom, *Blood Sisters: the French Revolution in Women's Memory*, New York, Basic Books, 1993, p. 109.

Selon leur contemporaine, Stéphanie-Félicité du Crest de Saint-Aubin, dite Madame de Genlis (1746-1830), une femme qui écrit « brouille la frontière entre deux mondes »²²⁴, entre les sphères publique et privé, entre les hommes et les femmes, et s'attire le ridicule ou, pire, l'exclusion sociale. Toutefois, cette crainte du ridicule semble avoir été partagée par certains hommes. Par exemple, chez l'abbé Morellet : « parler ainsi de moi sera peut-être, aux yeux de quelques personnes, un tort et un ridicule » ; ou encore, chez Bernardin de Saint-Pierre : « Mais pourquoi voulez-vous être distingué du reste des hommes? C'est un sentiment qui n'est pas naturel [...] »²²⁵.

Ces tensions entre intimité et exhibition que nous avons vues plus haut touchent particulièrement les femmes, qui doivent se conformer à une certaine image. Qu'elles se mettent en scène elles-mêmes ou le soient par l'intermédiaire d'un tiers, les femmes sont soumises à un modèle « invisible » et « impérieux » qui « commande ce que la femme ne doit pas être » de même que « telle qu'elle doit être »²²⁶. Mona Ozouf oppose la vision qu'a Michelet de Lucile Desmoulins à celle d'Élisabeth Le Bas, plus conforme à l'idéal-type de l'époque. C'est une comparaison significative, puisqu'Élisabeth était aussi sinon beaucoup plus radicale que Lucile dans ses écrits et ses actes, mais Michelet n'a pas le moyen de le savoir, car il n'a sans doute jamais eu accès à son manuscrit. Il voit en Élisabeth une jeune fille « vive et charmante », au tempérament encore « populaire » par « la verve et l'élan »²²⁷ dans une famille qui s'embourgeoise ; puis, surtout, une femme qui n'oublie pas son rôle de mère, contrairement à Lucile, qui « abandonne » son jeune fils pour mourir avec son époux. Or, Michelet ne connaît pas la veuve combattive qu'était devenue Élisabeth Le Bas. Même son témoignage, que

²²⁴ Mona Ozouf, *Les mots des femmes...*, *op. cit.*, p. 13-14.

²²⁵ Benoît Melançon, *op. cit.*, p. 7.

²²⁶ Mona Ozouf, *Les mots des femmes...*, *op. cit.*, p. 7.

²²⁷ Jules Michelet, *Les femmes de la Révolution*, Paris, A. Delahays, 1855, p. 262-263.

certains historiens vinrent chercher, était sous haute surveillance, comme l'illustre cette anecdote racontée par Alphonse Esquiros :

Malheureusement son fils assistait à toutes nos conversations et surveillait de près, craignant sans doute des indiscretions qui pussent blesser son amour-propre comme fils d'un conventionnel et comme membre de l'Institut. Je n'oublierai jamais l'expression consternée de sa figure, un jour que cette respectable veuve me confia l'état de détresse et de misère auquel elle avait été réduite après la mort de son mari. Elle s'était faite blanchisseuse et allait battre son linge sur les bateaux de la Seine. Pour le coup c'était trop fort, et l'académicien pâlit. Raconter de pareilles choses, passe encore, mais les écrire (et il savait bien que je les écrivais plus tard), c'était selon lui déroger à la dignité classique de l'histoire.²²⁸

Dans son projet de réponse à Lamartine, elle mentionne brièvement la même histoire :

Oui, j'ai préféré aller savonner au bateau, plutôt que de demander des secours aux assassins de nos pauvres amis. Je ne craignais pas la mort ni la persécution.²²⁹

Elle ne la mentionne pas dans ses mémoires²³⁰, mais elle raconte d'autres épisodes de son emprisonnement et de la période qui suivit sa libération où elle justifie ses choix comme une preuve de vertu.

Quelles sont les autres causes possibles de la réticence d'Élisabeth Duplay-Le Bas à dicter ses mémoires ? Charles, son second époux, aurait-il joué un rôle ? Difficile de savoir, sans ses lettres, son intérêt et enthousiasme pour le projet de son beau-fils en 1824 – un projet encore risqué sous la Restauration. Philippe Le Bas fils avait une grande estime pour sa mère, et souhaitait qu'elle partage ses souvenirs, permettant leur rédaction. Or, il semble avoir également cherché à exercer un certain contrôle sur la parole peut-être trop « libre » de sa mère, comme l'atteste l'anecdote d'Alphonse

²²⁸ Alphonse Esquiros, *Histoire des Montagnards*, Paris, Librairie de la Renaissance, 1875 (1847), p. 2-3. (Annexe B, *infra*, p. 417.)

²²⁹ Projet de réponse à Lamartine, *infra*, p. 119.

²³⁰ La transcription de Paul Coutant montre toutefois une nette coupure dans le texte avec plusieurs points de suspension entre les deux sections (*Autour de Robespierre...*, *op. cit.*, p. 142 ; Manuscrit, *infra*, p. 61), signifiant peut-être que le passage débutant par « *Au sortir de la prison...* » était écrit sur un autre feuillet. Il est donc possible que l'omission de cette anecdote fût seulement temporaire puisque le manuscrit était, il faut le rappeler, encore à l'état de brouillon.

Esquiros. Ce qu'Élisabeth Duplay-Le Bas voit comme une marque d'honneur prouvant sa vertu révolutionnaire (emprisonnement, déclassement, pauvreté) ne l'est pas pour son fils. La prison est, après tout, une marque de déshonneur qui s'est « substitu[é]e dans l'imaginaire social aux marques d'infamie abolies »²³¹. Mais l'est-elle aussi lorsqu'il s'agit d'un emprisonnement politique injustifié par les « assassins de son père » ? Ou est-ce son bref déclassement social qui l'embarrasse davantage ? Dans le XIX^e siècle bourgeois, la famille est un « capital symbolique d'honneur » : « tout ce qui entame sa réputation, qui entache son nom la menace »²³². L'intérêt du groupe familial est « déclaré supérieur à celui de ses membres »²³³. Esquiros publie la première édition de son ouvrage en 1847. À cette époque, Philippe Le Bas fils, qui avait connu des débuts modestes, est sur le chemin de l'embourgeoisement. Autrefois annoncé comme « fils du Conventionnel » dans les salons, il est désormais « membre de l'Institut »²³⁴. La Révolution avait brièvement interrompu l'ascension sociale de ces hommes qui, désormais, cherchent à remettre leur famille sur le chemin de la bourgeoisie respectable²³⁵. Leur arbre généalogique inclut des notables, des hommes politiques²³⁶, et Philippe Le Bas fils lui-même tenta de se lancer dans la carrière de son père lors de la Seconde République.

Même si les souvenirs d'Élisabeth Duplay-Le Bas « ne dépassaient guère le cercle des relations intimes », ils restent fortement liés au politique : « comme à dater de 93 la maison de Duplay devint le foyer vers lequel convergeait toute la vie politique autour de Robespierre, elle avait passé sa jeunesse au cœur même de la Révolution »²³⁷. Deux devoirs contradictoires – être femme et être citoyenne – tiraillent de façon

²³¹ Michelle Perrot, « Drames et conflits familiaux », *Histoire de la vie privée*, *op. cit.*, p. 271.

²³² *Ibid.*, p. 266.

²³³ *Ibid.*, p. 263.

²³⁴ Florent Hericher, *op. cit.*, p. 191, 202.

²³⁵ Ainsi la Révolution eut un impact financier négatif sur les affaires de Maurice Duplay. Voir la lettre de Françoise Vaugeois-Duplay à sa fille Sophie Duplay-Auzat : Annexe E, *infra*, p. 497-498.

²³⁶ Par exemple, Philippe Jean Michel Dauzon (1860-1918), arrière-petit-fils du Conventionnel Philippe Le Bas. Voir Florent Hericher, *op. cit.*, p. 424-425.

²³⁷ Alphonse Esquiros : Annexe B, *infra*, p. 417.

presque permanente la vie d'Élisabeth. Le décès de sa sœur aînée, Éléonore, puis de Charlotte Robespierre, l'ont peut-être convaincue à sortir de son mutisme, malgré la douleur éprouvée : « Parlait-elle du 9 thermidor, son front s'assombrissait, ses yeux se remplissaient de larmes »²³⁸. Si « l'année radieuse de sa vie avait été l'année sanglante de la Révolution »²³⁹, comme l'écrit G. Lenôtre, elle fut suivie par l'emprisonnement de sa famille, sa mise en liberté dans la misère de l'hiver de l'an III, et sa détermination à survivre dans un monde qui glorifiait les « assassins de son époux » et le meurtre des idéaux pour lesquels il s'était sacrifié. C'est l'époque où la jeune veuve connaît également une transformation révolutionnaire²⁴⁰.

Il est possible, comme nous le suggéra Florent Hericher lors d'une conversation, qu'Élisabeth ait inventé le récit de sa première rencontre avec Philippe, enjolivé le tout pour son fils, car elle l'aurait sûrement déjà rencontré chez son père lorsqu'il visitait l'un ou l'autre des frères Robespierre. Or, il est significatif qu'elle choisisse de faire le récit de sa première rencontre dans un lieu hautement symbolique, politique et public.

1.4. La lorgnette et la bague, ou la dévalorisation des écrits féminins

Commençons par un petit exercice de déconstruction de certains préjugés, tels ceux légués par Paul Coutant. Oublions un instant le manuscrit et lisons ce court résumé :

C'était un jour de printemps. Lors d'une grande célébration populaire, une jeune femme d'à peine vingt ans fait la connaissance d'un jeune homme par l'entremise d'une amie commune. C'est le coup de foudre. Il les invite à revenir le voir. Lors de leur seconde rencontre, elles revoient le jeune homme et le retrouvent auprès du frère de leur amie commune. Le jeune homme prête aux deux femmes une lorgnette. Il

²³⁸ *Ibid.*

²³⁹ G. Lenôtre, « Trois femmes : III. Babet », *op. cit.*, p. 82.

²⁴⁰ Nous y reviendrons brièvement dans ce chapitre, *infra*, p. 230-231.

demande soudainement à voir la bague de la jeune femme, que leur amie commune lui prête pour lui montrer de plus près. Il est appelé à s'éloigner et oublie de remettre sa bague à la jeune femme. Les aléas du quotidien s'interposent. Elle ne le revoie plus. Le frère de leur amie commune leur offre ses excuses car le jeune homme a dû partir subitement, se trouvant indisposé. Mais il a toujours sa bague, et elle, sa lorgnette ! Ces objets échangés accidentellement deviennent l'emblème de leur romance naissante, leur seul réconfort pendant les mois prochains, où chacun est séparé de l'autre. Il est malade. Elle s'inquiète tant, qu'elle tombe malade aussi, et doit passer quelques semaines à la campagne. Elle n'ose en parler à quiconque, surtout pas à sa mère, par modestie, mais aussi de peur d'être grondée pour ses sentiments illicites et pourtant si innocents ! Lorsqu'ils se revoient enfin, la maladresse du jeune homme dans son étrange interrogation sur les goûts de la jeune femme faillit tout détruire, mais le quiproquo est résolu rapidement. Ils confessent leurs sentiments l'un pour l'autre, découvrent qu'ils s'aiment depuis la première fois qu'ils se sont vus, deux cœurs ne font plus qu'un. Il promet de demander sa main à ses parents. Le temps est superbe, c'est l'été. Ils font une longue promenade dans de beaux jardins. Ils sont éventuellement rejoints par la mère de la jeune femme, et le jeune homme fait enfin sa grande demande.

S'agit-il de *La Nouvelle Héloïse* ? Un extrait de *Raison et sentiments* ? Non, voilà comment s'ouvrent les mémoires d'Élisabeth Duplay-Le Bas.

Ce récit, qui compose le premier tiers du manuscrit, semble niais pour la « Grande Histoire », davantage une blquette romantique anodine qu'une chronique politique. Mais relisons le texte, cette fois-ci en ajoutant les repères historiques et politiques que nous avons volontairement écarté dans notre historiette ci-dessus :

C'était le 24 avril 1793, le jour du triomphe de Marat à la Convention nationale, après son acquittement par le Tribunal révolutionnaire. Lors de cette grande célébration

populaire, Élisabeth Duplay, une jeune femme d'à peine vingt ans, fait la connaissance de Philippe Le Bas par l'entremise de Charlotte Robespierre, leur amie commune. C'est le coup de foudre. Philippe s'enquiert sur la fréquence de leurs visites à la Convention, et les invite à revenir à une autre séance qui, promet-il, devrait être « bien intéressante ». Lors de leur seconde rencontre²⁴¹, toujours à la Convention nationale, elles revoient Philippe et le retrouvent auprès d'Augustin Robespierre. Philippe leur prête une lorgnette pour qu'elles puissent observer la séance. Il demande soudainement à voir la bague d'Élisabeth, que Charlotte lui prête pour lui montrer de plus près. Il est appelé à s'éloigner et oublie de remettre sa bague à Élisabeth. Les aléas de la vie politique s'interposent, et il doit aller donner son vote. Elle ne le revoie plus. Augustin Robespierre leur offre ses excuses car Philippe a dû partir subitement, se trouvant indisposé. Mais il a toujours sa bague, et elle, sa lorgnette ! Ces objets échangés accidentellement deviennent l'emblème de leur romance naissante, leur seul réconfort pendant les mois prochains, où chacun est séparé de l'autre. Philippe est malade. Élisabeth s'inquiète tant, qu'elle tombe malade aussi, et doit passer quelques semaines à la campagne. Elle n'ose en parler à quiconque, surtout pas à sa mère, par modestie, mais aussi de peur d'être grondée pour ses sentiments illicites et pourtant si innocents ! Lorsqu'ils se revoient enfin dans les tribunes du club des Jacobins, la maladresse de Philippe dans son étrange interrogation sur les goûts de la jeune femme faillit tout détruire, mais le quiproquo est résolu rapidement. Ils confessent leurs sentiments l'un pour l'autre, découvrent qu'ils s'aiment depuis la première fois qu'ils se sont vus, deux cœurs ne font plus qu'un. Il promet de demander sa main à ses parents. Le temps est superbe, c'est l'été. Ils font une longue promenade dans de beaux jardins, d'abord ceux du club des Jacobins, puis ceux des Tuileries, où siège la Convention nationale. Ils sont éventuellement rejoints par la mère d'Élisabeth, Françoise Vaugeois-Duplay, et Philippe fait enfin sa grande demande.

²⁴¹ G. Lenôtre distingue trois rencontres lors de trois différentes séances et en date une du 2 mai 1793. (G. Lenôtre, « Trois femmes : III. Babet », *op. cit.*, p. 64-65.)

Que découvrons-nous lorsque nous remettons dans le récit tous ces repères ? Un regard remarquable sur la vie quotidienne en 1793 d'une jeune femme, membre d'une famille politique, qui, également, dément de nombreux clichés réducteurs. Parmi ceux-ci, l'idée reçue et non-fondée de l'exclusion des femmes dans les lieux politiques par les Montagnards, les Jacobins et tout particulièrement les Robespierristes.

La première rencontre d'Élisabeth Duplay avec son futur époux Philippe Le Bas se fait à la Convention nationale, où Marat est acclamé après avoir été acquitté par le Tribunal révolutionnaire. C'est une atmosphère de fête, de célébration, comme en témoigne les gravures et peintures contemporaines représentant l'événement. Élisabeth s'y rend accompagnée par nulle autre que Charlotte Robespierre, sœur de Maximilien. On pourrait imaginer qu'elles sont les deux jeunes femmes que l'on voit à l'avant-plan du tableau de Louis-Léopold Boilly, *Le Triomphe de Marat*, daté de 1794 : elles nous montrent le dos, les bras entrecroisés ; l'une, regardant Marat, est vêtue de bleu, ceinturée d'un ruban rose et coiffée d'un chapeau vert ; l'autre, portant un bonnet de dentelle blanche, un caraco de la même couleur et une jupe grisâtre, tourne la tête vers nous. L'illusion est brisée par le petit garçon qui s'agrippe aux jupes de la première femme, mais pour un instant, on peut les imaginer dans cette scène, où elles étaient.

Ce tableau, comme le récit d'Élisabeth, présente un monde où les sphères publiques et privées, qui condamneront au XIX^e siècle les hommes et les femmes à l'isolement, commencent à se dessiner, mais ne sont aucunement encore étanches. Hommes et femmes (et enfants) acclament Marat ensemble à l'Assemblée nationale. Dans les tribunes, hommes et femmes discutent ou se disputent sur la politique²⁴². C'est un monde qui donne la liberté à une jeune femme de vingt ans de se rendre seule, en

²⁴² Lettre de Rosalie Jullien à Marc-Antoine Jullien à Tarbes, de Paris, 14 mai 1793, dans « *Les affaires d'État sont mes affaires de cœur* »..., *op. cit.*, p. 231.

soirée, à une assemblée politique, le club des Jacobins, afin d’y réserver des sièges pour sa mère. Sa sœur Victoire devait d’abord l’accompagner, mais elle finit par s’y rendre seule, et elle ne note pas qu’elle fut réprimandée, et pourtant, elle indique plusieurs fois lorsqu’elle est grondée par sa mère ou par son père. Elle le fait avec confiance, dans un sentiment de sécurité qui évoque celui exprimé par Rosalie Jullien lorsqu’elle se rend à la Convention, à la même période, en mai 1793 :

On peut à toute heure se placer dans les grandes tribunes, vu la circulation continuelle. On attend aux portes un peu, et quand il sort un individu, il en entre un autre avec une justice et un ordre que personne n’enfreint et qui contente tout le monde, sans autre garde et police que l’équité populaire. J’y vais presque tous les jours et à toutes les heures, moi, frêle comme un roseau, j’y trouve ma place sans être froissée mais sans nul égard pour mon sexe et ma faiblesse.²⁴³

Lors de leur première rencontre, Philippe Le Bas demande à Charlotte si elle et sa jeune amie viennent souvent à la Convention. Leur participation à la chose publique ne l’ennuie aucunement. Au contraire, il les encourage – « l’engagea beaucoup » – à venir à une autre séance – une séance de nuit ! – qui devait être « fort intéressante » et même bruyante. Après avoir obtenu la permission auprès de la mère d’Élisabeth, les deux jeunes femmes se rendent dans les tribunes et retrouvent Philippe, accompagné d’Augustin Robespierre. Elles leur offrent des oranges et des sucreries – Élisabeth demande d’abord la permission à Charlotte avant d’offrir une orange à Philippe. Ils conversent jusqu’à ce que les deux hommes doivent s’excuser pour aller voter. Élisabeth, dans ses vieux jours, écrit sur ces événements sans s’attarder sur leur exceptionnalité – ce qu’ils devaient pourtant être pour ses lecteurs, principalement des historiens, tous des hommes de la mi-XIX^e siècle. Il s’agit, tout simplement, de son quotidien – qui a pour nous, historiens du XXI^e siècle, un intérêt énorme par son sens, par tous les indices et révélations soulevés au tournant de quelques phrases, même dans quelques mots. Tant de séances de nuit auxquelles les femmes sont conviées ! Quel contraste avec la jeune Caroline Brame, pour qui se déplacer « sans cicerone » dans le

²⁴³ Lettre de Rosalie Jullien à Marc-Antoine Jullien à Tarbes, de Paris, 19 mai 1793, *ibid.*, p. 234-235.

Faubourg Saint-Germain, sous le Second Empire, est toute une « aventure »²⁴⁴ ! Le 25 novembre 1864, Caroline décrit une « expédition » où elle se rend avec une amie (c'est-à-dire une autre jeune fille non-mariée) chez son oncle. Il s'agit d'un court trajet de la rue Saint-Dominique à la rue de Lille. Et pourtant, Caroline relate comment « il nous semblait que tout le monde nous regardait », car « une jeune fille de la bonne société ne peut circuler seule »²⁴⁵. Elle doit être accompagnée de sa gouvernante, de sa femme de chambre, ou d'une « dame amie ». Ainsi, la jeune Caroline ne fera pas le trajet du retour seule, puisque sa gouvernante vient la chercher.

Rien de tout ceci en 1793. Certes, la distance entre la maison Duplay, la Convention et la société des Jacobins, situées rue Saint-Honoré, est minime. Or, ses sorties se déroulent pendant des journées de grande affluence, où les lieux devaient être bondés et principalement « masculins ». Elle le décrit elle-même, pour la séance aux Jacobins où elle se rend, seule, et discute, seule toujours, avec son futur époux :

Ma mère, étant, un jour, allée dîner à la campagne avec Robespierre, nous avait laissées à la maison, ma sœur Victoire et moi, en nous recommandant d'aller lui retenir des places aux Jacobins, pour la séance du soir, où l'on pensait que Robespierre parlerait (les jours où l'on devait l'entendre, il y avait toujours une si grande affluence que l'on était forcé de retenir des places à l'avance). J'y allai seule et j'arrivai de bonne heure, afin de ne pas en manquer.

Quelles furent ma surprise et ma joie quand j'aperçus mon bien-aimé ! Son absence m'avait fait verser des larmes. Quel fut mon bonheur, lorsque je le reconnus ! Je le trouvais bien changé ; lui me reconnut tout de suite et s'approcha de moi avec respect. Il me demanda de mes nouvelles et de celles de toute ma famille, ainsi que de celles de Robespierre, qu'il n'avait pas vu depuis longtemps, et pour lequel il avait beaucoup d'amitié.

Nous ne pouvons suffisamment insister sur l'importance, le fait significatif qui se cache derrière cette historiette sentimentale : *la relation d'Élisabeth et de Philippe*

²⁴⁴ Michelle Perrot, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, op. cit., p. 67.

²⁴⁵ *Ibid.*

Le Bas est inséparable de leur identité politique. Comme avec Rosalie Jullien, les « affaires d'État » sont ses « affaires de cœur »²⁴⁶.

L'épisode que nous avons intitulé « la lorgnette et de la bague » possède une puissance symbolique accidentelle. Ces deux objets dévoilent certains thèmes principaux de notre thèse : l'identité, le désir d'appartenance, l'union, la communauté des affections chère à Saint-Just ; le regard, la perception, l'observation, autant le rapprochement que la mise à distance. Les mémoires d'Élisabeth Duplay-Le Bas font l'histoire d'une identité politique par l'écriture rétrospective. La bague présage des fiançailles, mais symbolise aussi la cohérence de son identité politique qui puise ses sources dans son mariage et, surtout, malheureusement, dans son veuvage. Philippe confie aux jeunes femmes (mais surtout à Élisabeth, qui la garde avec elle) une lorgnette pour qu'elles puissent observer les débats politiques à distance. Or, elle sert également à réduire cette distance, elle permet aux jeunes femmes de s'en rapprocher d'une manière décente, convenable, *acceptable*. Ce qui signifie que leur politisation est non seulement acceptable, elle est *souhaitable*. Et Philippe sait bien qu'elles sont politisées : par évidence, dans le cas de Charlotte Robespierre ; et par ce qu'on lui a dit de la famille Duplay, une famille à la fois politique et militante, dans la lumière et dans l'ombre, qui loge les frères et la sœur Robespierre.

Et pourtant, ce récit est largement ignoré par l'historiographie, même celle concernant les femmes pendant la Révolution française. Est-ce parce que, contrairement à Lucile Desmoulins aisément récupérée par les modérés et centristes, Élisabeth Le Bas reste fidèle non seulement à sa conception de la République mais aussi à sa « faction » politique jusque dans ses vieux jours ?

²⁴⁶ Référence au titre de l'ouvrage d'Annie Duprat sur Rosalie Jullien, *op. cit.*

1.4.1. La forme du manuscrit

Le manuscrit original ne fut pas déposé aux Archives nationales, et nous ignorons ce qu'il en advint. Nous devons donc nous fier à la transcription de Paul Coutant, qui n'était peut-être pas toujours un transcripateur très exact. Comme notre amie et collègue Suzanne Levin l'a découvert, la version d'une lettre de Philippe à Élisabeth publiée dans son étude ne correspond pas mot pour mot à la version des archives²⁴⁷. De même, Ernest Hamel, qui dit avoir le manuscrit sous les yeux, cite un passage : « J'étais trop fière du nom que je portais, pour l'échanger même contre une vie aisée » qui n'existe pas tel quel dans le texte publié par Coutant²⁴⁸. Certes, l'erreur pourrait ici venir de Hamel, qui tourne une paraphrase et un résumé en citation. N'ayant pas accès au manuscrit, il est impossible de le dire. Également impossible de connaître l'état dans lequel était le manuscrit lorsque Paul Coutant l'a retranscrit, ni si certains passages ont justement été omis dans sa transcription (ce qui semble possible). Il n'explique pas non plus pourquoi le récit linéaire est coupé à certaines reprises – était-ce une division conçue par Élisabeth Le Bas elle-même ou par Paul Coutant ? Cela veut-il dire que le texte était écrit sur un autre feuillet ? Nous l'ignorons. Nous pouvons toutefois faire quelques suppositions à partir de documents tierces.

On peut supposer qu'il a minimalement corrigé les possibles fautes ou variations orthographiques (il corrige bien celles de Philippe Le Bas), bien que sa transcription ne fasse aucune mention de rature. Nous possédons deux lettres de la main d'Élisabeth qui furent préservées aux Archives nationales dans la série F7 4770 Le Bas

²⁴⁷ Version publiée dans Paul Coutant, *Autour de Robespierre...*, *op. cit.*, p. 222-223 : « Me voilà chez mon cousin Deleville, ma chère amie ; nous en partons demain, et nous comptons dans cinq ou six jours être à Frévent. C'est plus tôt que je ne l'espérais. Prépare toutes les affaires avec Henriette ; car il est possible que nous retournions tout de suite à Paris[.] Saint-Just se porte bien. » Version d'archive, avec orthographe d'origine : « me voici Chez mon cousin Deleville, ma Chere Amie. Nous en partons demain. et nous comptons dans 5 à 6 jours être à frevent. C'est plutôt que je ne l'espérois prépare toutes tes affaires avec henriette. Car il est possible que nous retournions de suite à Paris. S.^t Just se porte bien. Je t'embrasse de tout mon cœur. » Fait intéressant, dans son adresse, il semble écrire « elizabeth » avec un « z » et une lettre minuscule, comme avec Henriette.

²⁴⁸ Le passage le plus près : « Mais, si j'étais jeune, je savais être fière du nom que je portais. »

des Archives du Comité de sûreté générale. Du moins, une partie de ces lettres sont de sa main. Nous disposons également de lettres écrites par son père Maurice, par sa sœur Éléonore et une troisième signée conjointement par son cousin Simon, son frère, Jacques-Maurice, et sa sœur Éléonore. La maîtrise de l'orthographe démontrée dans ces lettres varie énormément entre les deux premières et la dernière, écrite par Simon, le premier signataire²⁴⁹. Ces lettres nous permettent de juger approximativement du niveau d'éducation d'Élisabeth. Malgré son statut socio-économique, Maurice Duplay et sa fille aînée Éléonore font beaucoup de fautes, qui ne s'expliquent pas seulement par le fait que l'orthographe n'est pas fixée. En comparaison, la maîtrise de l'orthographe d'Élisabeth est bien meilleure – privilège de la cadette, qui aurait peut-être eu plus de temps à consacrer aux études qu'aux tâches ménagères.

A-t-elle rédigé ses mémoires de sa propre main ? Dans la lettre du 2 juillet 1843, son fils lui suggère de dicter ses mémoires « à ton petit secrétaire », c'est-à-dire Pierrette Ghibels. Certains passages, les « Détails sur notre habitation et sur notre intérieur » par exemple, auraient été écrit par Philippe fils sous la dictée d'Élisabeth, mais Hamel ne le précise pas pour ce qui est de son manuscrit :

Nous donnons tous ces détails, dont nous garantissons la parfaite exactitude d'après :
1° les titres de propriété de la maison de Duplay, que nous avons sous les yeux ; 2° un plan de cette maison qui nous a été donné jadis par M. Philippe Le Bas, petit-fils de

²⁴⁹ Confirmée par Marco Marin : « En visionnant les dossiers relatifs à la famille Duplay (AN F/7/4694), deux documents nous ont semblé immédiatement très importants : il s'agit des lettres écrites par Simon Duplay pour solliciter sa libération et celle d'Éléonore et de Jacques Maurice Duplay, les enfants du menuisier Maurice. Cette fois, la graphie paraît correspondre parfaitement à celle du « dossier 2 ». En l'occurrence, il nous semble particulièrement important de signaler que dans une lettre de Duplay, ainsi qu'au verso du « dossier 2 », l'auteur, à la fin de la feuille, décide de compléter les mots en insérant juste au-dessus les lettres qu'il n'arrive pas à disposer au long de la ligne. La comparaison entre la signature de Simon, en F/7/4694, et celle contenue dans les documents de l'interrogatoire de Simon sur ses rapports avec Robespierre (AN, W//79), dissipe toute incertitude. Le document intitulé « Le Bonheur, émané de la Liberté » a été physiquement rédigé par Simon Duplay qui, vraisemblablement, a d'abord recopié ce manuscrit, puis, suivant les indications de l'auteur, a ensuite apporté les corrections nécessaires ainsi que les ratures que l'on peut reconnaître dans le texte « final » parvenu jusqu'à nous. » (Marco Marin, « Notice critique à propos du document « Le Bonheur, émané de la Liberté ». Lettre [de Robespierre ?] à un destinataire inconnu, non datée [1792] », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 380, juin 2015, paragraphe 11. En ligne : <http://journals.openedition.org/ahrf/13511>

Duplay ; 3^o une description manuscrite écrite par M. Le Bas sous la dictée de sa mère, et 4^o le manuscrit de M^{me} Le Bas, qui nous a été confié.²⁵⁰

Paul Coutant n'en fait pas mention non plus, décrivant seulement son style comme étant « un peu fruste et souvent incorrect ». Nous savons qu'elle manie bien l'écriture, et a écrit de nombreuses lettres à son époux et à son fils, malheureusement perdues.

Quelques passages trahissent ici et là une influence extérieure, peut-être une note laissée par son fils – mais sans le manuscrit, impossible de le savoir précisément.

1.4.2. Traces et indices de la mise en récit d'un témoignage

Un témoignage est forcément reconstruit, reconstitué et romancé, de même qu'influencé par les modes d'écritures de l'époque. Élisabeth Duplay-Le Bas écrit avec un *but* teinté d'une *volonté* bien précise : non seulement préserver mais aussi restaurer la mémoire des Robespierristes. C'est le souhait de son fils. Or, elle ne fait pas toujours exactement ce que son fils lui demande, ou pas seulement comme celui-ci le souhaite. Elle s'étend sur des souvenirs intimes, mais c'est la présence de ceux-ci précisément qui rajoute à l'authenticité du témoignage, même si leur construction ou reconstitution trahit les différentes marques de la mise en récit d'un témoignage. Il est possible d'identifier différentes catégories de ces traces dispersées ici et là dans le texte qui traduisent le caractère rédigé du témoignage : la mise en scène de longs monologues et de dialogues, les indices traduisant une écriture dictée ou du moins guidée par une influence externe, la confusion des temporalités, l'usage de certains termes et de certaines désignations.

Le récit d'Élisabeth alterne souvent entre remémoration de paroles, longs monologues romancés (surtout lorsque Philippe lui parle) et, parfois, quelques échanges, surtout dans la dernière section concernant Rovère. Son style est parfois très

²⁵⁰ Ernest Hamel, *Histoire de Robespierre*, vol. 3 : « La Montagne », 1867, p. 283-284, n. 1.

théâtral – une théâtralité qui reflète l’affect de l’an II. La mise en scène de longs monologues et de dialogues est à la mode chez les mémorialistes de l’époque, de même que chez certains historiens ou écrivains comme Lamartine²⁵¹. L’épisode de « la lorgnette et la bague » n’en est qu’un exemple parmi d’autres. Il y a aussi le passage où Philippe Le Bas « teste » la jeune Élisabeth Duplay en lui demandant de lui trouver une femme aux mœurs contraires à l’austérité républicaine. Élisabeth en est très affectée, rapportant sa douleur plusieurs années plus tard : « Dieu ! que ce langage me fit de mal, de sa part ! Quoi ! me dis-je, voilà donc la manière de penser d’un homme que je croyais si raisonnable et si vertueux ! » Les moments où elle exprime son outrage sont les plus forts : que ce soit lorsque Guffroy la calomnie auprès de son fiancé, ou lorsqu’elle s’oppose publiquement à Rovère en l’an III, après sa sortie de prison. Comme dans le cas des mémoires de Charlotte Robespierre, ces moments ajoutent de l’authenticité au récit : « le choix des détails, l’insistance sur des aspects marginaux, la mesquinerie aussi bien que le ton sentimental, certaines chutes de style sont significatifs d’une expression et, sans doute, d’une rédaction spontanée de la part de Charlotte »²⁵². Les répétitions, les détails qui peuvent sembler inutiles confèrent toutefois au texte une plus grande authenticité. On sent moins une pression extérieure, masculine, historienne ou militante. Elle raconte son premier amour avec des détails qui semblent superficiels – ainsi cette histoire touchante de sa bague et de la lorgnette de Le Bas échangées par mégarde lors d’une séance à la Convention mais chéries comme symboles de leur amour naissant, mutuel, mais encore inavoué.

Une autre trace de la mise en récit se trouve dans les indices d’une écriture dictée ou guidée par une influence externe. L’influence peut être soit directe, à travers

²⁵¹ Sur les « faiseurs de mémoire » comme Georges Duval, Laure d’Abrantès ou Charles Nodier, voir Jolène A. Bureau, « Souvenirs romanesques et histoire-témoignage », *Robespierre meurt longtemps...*, *op. cit.*, p. 134-148. Un autre exemple : il y a beaucoup de dialogues dans Denis-Alexandre Martin, *Mémoires d’un prêtre régicide*, 2 vol. Particulièrement un avec Robespierre et Saint-Just, vol. 1, à partir de la p. 5.

²⁵² Simone Messina, *op. cit.*, paragraphe 16 de la version numérique.

les recommandations de son fils dressée dans la lettre du 2 juillet 1843, soit indirecte, par la conscience historique qu'Élisabeth possède et démontre depuis longtemps. L'intimité est un instant mise à l'écart, et cède devant la Grande Histoire des Grands Hommes de laquelle elle sait qu'elle contribue à écrire le récit.

Un exemple assez marqué d'influence externe : lorsqu'elle écrit « Le Bas » plutôt que « mon mari » au début de la section décrivant les suites de l'arrestation de Philippe Le Bas. L'influence externe se fait d'ailleurs davantage sentir dans la section dite des « notes éparses » où elle semble régler des comptes plus politiques que personnels avec les Dantonistes et les Thermidoriens. On trouve un équivalent dans les mémoires de Charlotte Robespierre, où « certaines expressions, qui ponctuent le texte, suggèrent une sollicitation extérieure : 'je crois me rappeler', 'je me rappelle' »²⁵³.

Deux événements de la vie d'Élisabeth confirment l'existence de sa conscience historique, et tous deux sont centrés autour d'un pastel de Saint-Just, désormais conservé au Musée Carnavalet : il s'agit de l'échange de ses biens, soit « une malle de hardes, de linge et d'habits de noce, sa seule fortune », contre ce pastel, et le prêt du même pastel au sculpteur et médailleur David d'Angers comme il le souligne dans une lettre datée du 18 décembre 1845²⁵⁴. Il l'invite plus tard à son atelier, en 1848, lors de la complétion du buste fait à partir de ce pastel. Les deux objets, ainsi réunis, sont porteurs de mémoire. Émue, elle se retrouve immédiatement transportée dans le passé :

Lorsqu'elle est entrée dans mon atelier, le souvenir du jeune représentant du peuple lui a arraché des larmes : « Pauvre jeune homme ! dit, elle, il me semble encore le voir, appuyé contre le pied de mon lit où j'allaitais mon fils. Mon mari était près de lui. Ils causaient de choses bien graves, de l'armée dont il revenait. Il était beau, Saint-Just, avec son visage pensif, sur lequel on voyait l'énergie la plus grande, tempérée par un air de douceur et de candeur indéfinissable ».²⁵⁵

²⁵³ *Ibid.*, paragraphe 12 de la version numérique.

²⁵⁴ Annexe A, *infra*, p. 410-412. Voir aussi : Louise Ampilova-Tuil et Catherine Gosselin, « Une note sur l'iconographie de Saint-Just : l'histoire du pastel Le Bas », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 4, 2017, p. 205.

²⁵⁵ Pierre-Jean David d'Angers, *Les Carnets de David d'Angers*, vol. 2 : « 1838-1855 », Paris, Plon, 1958, p. 87. (Anecdotes, *infra*, p. 127.)

Dans le passage de Lamartine ci-haut cité, il nous raconte comment elle prit possession de ce portrait :

La jeune fugitive avait appris que l'hôtesse de Saint-Just, peintre de profession, possédait un portrait du disciple de Robespierre peint par elle peu de temps avant le supplice. Elle brûlait de désir de posséder cette peinture, qui lui rappellerait au moins son mari dans la figure du jeune républicain, le collègue et l'ami le plus cher de Lebas. La jeune artiste, réduite elle-même à l'indigence par l'emprisonnement de son propre père poursuivi comme hôte de Saint-Just, demandait six louis de son travail. Madame Lebas ne possédait pas cette somme. Elle n'avait sauvé du séquestre qu'une malle de hardes, de linge et d'habits de noce, sa seule fortune. Elle offrit ce coffre et tout ce qu'il contenait pour prix du portrait.²⁵⁶

Dans ses annotations, Élisabeth conteste certaines descriptions, quoique le fond soit avéré. S'était-elle habillée en « femme du peuple »²⁵⁷ ? Difficile à dire. C'est peut-être la retenue d'une femme bourgeoise, dont le fils était déjà exaspéré par la déchéance sociale qu'elle avoue pourtant humblement autant dans son manuscrit qu'aux historiens qui l'interrogent. D'ailleurs, qu'est-ce que « s'habiller en femme du peuple » ?

La contribution d'Élisabeth n'est pas seulement littéraire ou justifiée après les faits : sa conscience historique est démontrée par un acte concret, soit l'échange de ses effets pour un portrait. Michelet aussi, d'ailleurs, a vu le même portrait qu'il utilise comme référence pour décrire physiquement Saint-Just dans son *Histoire de la Révolution française* : « Cette singularité [son front] est frappante dans le beau portrait que possède Madame Lebas, et d'abord je croyais que c'était un accident, une maladresse du peintre. Mais cette dame vénérable, qui a bien vu et connu Saint-Just, m'affirma qu'effectivement il était ainsi »²⁵⁸. Elle participe ainsi à modeler l'écriture de l'histoire, et l'une des descriptions physiques les plus célèbres de Saint-Just.

²⁵⁶ Annexe A, *infra*, p. 408.

²⁵⁷ Annotations à Lamartine, *infra*, p. 106.

²⁵⁸ Anecdotes, *infra*, p. 127.

Garder le portrait de Saint-Just n'est pas un simple geste sentimental (car, comme le dit Lamartine, il lui rappelle son époux dont elle n'avait alors aucun souvenir) mais démontre qu'elle comprend la valeur historique de l'objet. Elle échangea pour celui-ci, rappelons-le, « une malle de hardes, de linge et d'habits de noce, sa seule fortune ». Les habits de noces avaient certainement la plus grande valeur financière mais tous possèdent aussi une certaine valeur sentimentale. Selon Michelle Perrot, les femmes « confient leur mémoire » davantage aux choses matérielles qu'aux « écrits interdits »²⁵⁹. Le linge, les colifichets et bibelots, même les objets les plus humbles de la vie quotidienne sont autant de « petits musées du souvenir féminin »²⁶⁰ :

Le linge, le vêtement constituent une autre forme d'accumulation. Le trousseau, soigneusement préparé dans les milieux populaires, ruraux surtout, est une longue histoire entre mère et fille'. [...] L'armoire à linge est à la fois coffre-fort et reliquaire. L'épaisseur des draps, la finesse des nappes, le marquage des serviettes, la qualité des torchons prennent sens dans une chaîne de gestes répétés et festonnés. Le linge est du côté de l'intime, le vêtement du côté du public. Il est lié à ces apparences dont le soin est un grand devoir des femmes, bourgeoises surtout. La mode, nouvelle forme de civilité, est *un code auquel il convient de se soumettre sous peine de déchoir*, une tyrannie qui s'exerce sur le corps des femmes, à toute heure du jour, à chaque mois d'une saison. [...] Une femme inscrit les circonstances de sa vie au travers des robes qu'elle porte, ses amours, dans la couleur d'une écharpe ou la forme d'un chapeau. Un gant, un mouchoir sont pour elle des reliques dont seule elle sait le prix. [...] « Je portais, ce jour-là... », dira-t-elle. La mémoire des femmes est costumée. Le vêtement est une seconde peau, la seule dont on ose parler, sinon rêver.²⁶¹

Y avait-il, parmi ces objets, le linge surtout, une partie de son trousseau ? Et que dire de cette possible déchéance vestimentaire, surtout lorsqu'on songe à son objection à ce que Lamartine la décrive comme s'étant « vêtue en femme du peuple » ?

²⁵⁹ Michelle Perrot, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, op. cit., p. 15. Certes, Perrot parle du XIX^e siècle tout particulièrement, mais cette vision s'applique-t-elle déjà à la toute fin du XVIII^e siècle où grandit la jeune Élisabeth Duplay ?

²⁶⁰ *Ibid.*

²⁶¹ *Ibid.*, p. 16. Le passage en italique est notre emphase.

Élisabeth aurait également conservé un autre objet quotidien : un plat à barbe ayant appartenu à Maximilien Robespierre, donné à Jean-Baptiste Didiée²⁶² (un ami et voisin de la famille Duplay), qui fut présenté à l'Exposition historique de la Révolution française de 1889²⁶³ et qui est désormais dans la collection du Musée Carnavalet²⁶⁴.

Le troisième type d'indice concerne le télescopage temporel entre le présent et le passé, là où les traces de temporalités parallèles se chevauchent et s'entremêlent, entre l'Élisabeth de 1793-1795 et l'Élisabeth des années 1840. Il y a parfois confusion de deux temporalités : celle quand elle écrit, celle sur quand elle écrit ; l'Élisabeth qui écrit, et celle *sur qui* elle écrit. On trouve également une persistance des mœurs et habitudes de l'an II, par exemple la nomenclature du calendrier républicain, abrogé en 1805. Il semble plus normal de garder cette nomenclature pour les dates importantes, mais c'est plus particulier pour des références communes : pourquoi dire deux décades plutôt que deux semaines ou vingt jours ? Parce que le souvenir de l'événement est encore *présent*. Critiqué, résisté, facilement abandonné, le calendrier républicain marque encore l'écriture d'Élisabeth dans les années 1840.

Un autre exemple est l'usage fluctuant entre le « vous » et le « tu » lorsque Philippe et Élisabeth révèlent leurs sentiments l'un pour l'autre. La question du tutoiement est importante, complexe et mal comprise²⁶⁵. Les révolutionnaires de l'an II eux-mêmes sont confus. Par exemple, on observe un changement aléatoire entre le

²⁶² Également orthographié « Didier » ou « Didié ». Il était serrurier, ami et voisin des Duplay et de Robespierre.

²⁶³ Hippolyte Buffenoir, « Les portraits de Robespierre (suite et fin), *Annales révolutionnaires*, vol. 2, n° 3, juillet-septembre 1909, p. 379. Société de l'histoire de la Révolution française, *Célébration historique du centenaire de 1789 : catalogue des objets formant l'exposition historique de la Révolution française*, Paris, Au Siège de la Société, 1889, p. 122, item #1087.

²⁶⁴ En ligne : <https://www.parismuseescollections.paris.fr/fr/musee-carnavalet/oeuvres/plat-a-barbe-de-robepierre-transmis-par-elisabeth-duplay-veuve-de-philippe>

²⁶⁵ Roxane Darlot-Harel, *La Révolution française et le problème du tutoiement (1789-1795)*, mini-mémoire de master, M1 Littérature française de la Renaissance aux Lumières, 2015, 17 p. En ligne : https://www.academia.edu/12504825/La_Révolution_française_et_le_problème_du_tutoiement_1789_1795

« vous » et le « tu » dans la correspondance militaire de Saint-Just à l'automne 1793²⁶⁶, au moment-même où la question est débattue à la Convention nationale²⁶⁷. Or, si le tutoiement est fortement recommandé, surtout dans l'administration civile et militaire, le « vous » n'en est pas pour autant « interdit », contrairement à une légende tenace. Ainsi, dans une même lettre, Philippe Le Bas vouvoie Maximilien Robespierre (il dit d'ailleurs à Élisabeth comment il est plus près d'Augustin pour parler d'affaires intimes, ayant le même âge que lui), alors qu'Antoine Saint-Just utilise le « tu » dans le post-scriptum²⁶⁸.

Élisabeth semble également avoir quelques problèmes avec les âges et les durées. Comme nous l'avons déjà souligné en introduction²⁶⁹, elle indique dans son manuscrit être devenue veuve avant ses vingt-et-un ans, alors que dans le brouillon connu comme son projet de réponse à Lamartine, elle écrit qu'elle avait alors vingt-et-un ans et demi (ce qui ne fait guère davantage de sens puisqu'elle est née en août). Lors du voyage en Alsace en décembre 1793, elle écrit que sa belle-sœur Henriette « n'avait que dix-huit ans » ; en fait, elle venait tout juste d'avoir dix-neuf ans, étant née le 8 octobre 1774. L'erreur, ici, n'est pas si importante. Elle est autre lorsqu'elle écrit être restée en prison pendant huit mois²⁷⁰ – son fils, dans son dictionnaire, écrit même « près d'un an » – alors qu'en réalité, « elle sera restée 100 jours en prison »²⁷¹. Il est possible que la confusion soit honnête : sa sœur Éléonore et son frère Jacques-Maurice resteront emprisonnés jusqu'à thermidor an III. Elle porte peut-être dans ses souvenirs le poids de leur emprisonnement.

²⁶⁶ Comparer par exemple l'alternance dans les lettres envoyées les 12 et 13 novembre 1793, Louis-Antoine Saint-Just, *Œuvres complètes*, éd. par Miguel Abensour et Anne Kupiec, Paris, Gallimard, 2004, p. 942-948.

²⁶⁷ Philippe Wolff, « Le tu révolutionnaire », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 279, 1990, p. 89.

²⁶⁸ Lettre de Philippe Le Bas et Antoine Saint-Just à Maximilien Robespierre, de Strasbourg, 15 du 2^e mois de l'an II (5 novembre 1793), dans Paul Coutant, *Autour de Robespierre...*, *op. cit.*, p. 197-198.

²⁶⁹ Voir notre introduction, *infra*, p. 3, n. 11.

²⁷⁰ Projet de réponse à Lamartine, *infra*, p. 119.

²⁷¹ Florent Hericher, *op. cit.*, p. 64.

On observe ainsi ce qu'implique la mise en récit d'un témoignage : comment le temps et la culture affecte sa construction par l'écriture rétrospective. Un épisode²⁷² marquant est celui entourant la jeune servante alsacienne, sur lequel nous consacrons un aparté dans notre second chapitre. L'épisode est intéressant à plusieurs égards : Élisabeth parle d'elle comme si elle était plus jeune, bien qu'elles aient à l'époque le même âge. Il y a plus à l'œuvre ici que le télescopage temporel : c'est aussi un langage qui traduit une certaine dynamique de pouvoir dans les différences entre classes sociales. Il serait intéressant de comparer avec les domestiques qui interagissent avec Caroline Brame ou les filles de Karl Marx dont discute Michelle Perrot²⁷³.

D'autres épisodes, ceux mettant en scène des personnages historiques tels que Danton, Guffroy, Rovère et, moindrement, Ricord, sont plus complexes à discuter. Son témoignage est-il fiable ? Ici le personnel l'emporte sur le politique, même si les deux facteurs sont entremêlés. Ce n'est plus de rectifier les faits de la Grande Histoire, mais de donner des exemples de leur conduite privée dont elle fut témoin (et parfois victime). Il y a certes un certain manichéisme à décrire ses ennemis politiques comme des « méchants hommes » par opposition aux « honnêtes hommes » que sont les Robespierriéristes. Le monde est polarisé entre les bons et les méchants, une rhétorique typique des Robespierriéristes certes, mais ce serait fort réducteur de croire qu'ils sont les seuls engageant dans ce type de manichéisme.

L'intérêt de ces différents épisodes repose dans la comparaison des faits et des possibles. Il faut rappeler le risque personnel encouru par Élisabeth de parler ouvertement à son fils et à d'autres hommes, qui vont étaler sa vie privée dans l'histoire publique, de faits mettant en question son honneur et sa réputation. Elle parle avec

²⁷² Nous choisissons d'utiliser ce terme pour désigner certains passages du manuscrit où les anecdotes rapportées ont un caractère épisodique.

²⁷³ Michelle Perrot, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, op. cit., p. 35-37, 67, 70.

franchise de s'être faite buandière, malgré la honte ressentie par son fils devant se témoignage, et cette même franchise se retrouve dans ces autres épisodes. Les marques de traumatisme dans le texte, sa résilience et son courage, nous invitent à pencher en faveur de l'authenticité du témoignage. De même, il existe d'amples sources historiques confirmant la conduite qu'elle décrit, que ce soit l'attitude facile envers les femmes de Danton ou la réputation peu reluisante de Rovère. Guffroy lui-même confirme dans un long pamphlet avoir « conseillé » à Le Bas de ne pas fréquenter Élisabeth Duplay²⁷⁴. Ricord semble l'exception, mais il est facile de comprendre sa répulsion à son égard si celui-ci poursuivait la jeune Henriette Le Bas, alors qu'il est marié. D'ailleurs il est intéressant que Charlotte Robespierre partage cette révolte, mais pour l'épouse de celui-ci, qu'elle accompagne en mission avec Augustin.

1.4.3. La pratique de l'écriture féminine

Élisabeth n'appartient pas à une classe qui avait la pratique d'écrire ses mémoires, ou tout simplement d'écrire. L'accès à l'écriture, ce « domaine sacré », est une « zone d'affrontements et de controverses » ; on souhaite « les cantonner dans des modes d'écriture privée (la correspondance familiale par exemple) et des formes publiques spécifiques (ouvrages d'éducation) »²⁷⁵. L'écriture, comme la lecture, est un « fruit défendu », un espace d'enfantillage, de gaspillage, de transgression dont on ne doit pas laisser de vestiges²⁷⁶. Paradoxalement, les femmes sont aussi « les porte-parole de la vie privée »²⁷⁷, les gardiennes mais aussi les productrices des archives familiales : « c'est une mémoire du privé, tournée vers la famille et l'intime, auxquels elles sont en quelque sorte déléguées par convention et position »²⁷⁸. C'est le rôle des femmes « de

²⁷⁴ Armand-Joseph Guffroy, *Les secrets de Joseph Lebon et de ses complices*, Paris, Imprimerie de Guffroy, 1795, p. 116, n. 1 : « Ce jeune homme [Le Bas] pour qui j'avois eu de l'estime, et à qui j'avois été quelquefois tenir compagnie pendant une maladie, cessa de me voir, quand je le vis fréquenter assiduellement Hébert et David ; et quand je lui eus dit la vérité sur la fille de Duplay qu'il épousa malgré les récits fidels que je lui fis. »

²⁷⁵ Michelle Perrot, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, op. cit., p. 219.

²⁷⁶ *Ibid.*, p. 14.

²⁷⁷ *Ibid.*, p. 19.

²⁷⁸ *Ibid.*, p. 16-17.

conserver les traces des enfances dont elles sont les gouvernantes » mais aussi « la transmission des histoires de famille » jusque dans « le culte des morts et le soin des tombeaux »²⁷⁹. De ce paradoxe résulte une conservation aléatoire de ces écrits, jugés par les hommes, considérés comme « subalternes », trop sentimentaux comme l'insinuait Paul Coutant :

Livres de raison où elles tiennent les annales du ménage, correspondances familiales dont elles sont les scribes habituels, journaux intimes dont la pratique est recommandée aux jeunes filles par les confesseurs, plus tard par les pédagogues, comme un moyen de contrôle de soi constituent un gîte d'écrits de femmes dont tout atteste l'immensité. Mais que de destructions ont été opérées dans ces archives dont les épaves, conservées aujourd'hui à l'égal de leur intérêt enfin reconnu, nous suggère la richesse ! Ces destructions viennent des hasards des successions et des déménagements, d'un goût du secret qui cimente l'intrigue familiale, mais aussi de l'indifférence de descendants embarrassés par les legs encombrants de leurs prédécesseurs : indifférence aggravée par le caractère subalterne accordé à ces écrits de femmes.²⁸⁰

Nous savons en fait très peu de l'instruction d'Élisabeth Duplay-Le Bas ou, plutôt, de son éducation : « avec les filles l'on se veut toujours plus éducatif qu'instructif, » écrit Martine Sonnet²⁸¹. Son instruction fut limitée mais suffisante, comme elle le dit elle-même, ce qui était la finalité générale de l'éducation des femmes de l'époque :

Pour ce qui est de l'instruction, si je n'en ai pas reçu une très étendue, la nature m'a fait don d'un cœur pur, et de bons et tendres parents, qui nous ont élevées sagement, nous ont donné une éducation capable de faire de nous des femmes vertueuses.²⁸²

Élisabeth écrit, dans les notes éparses (« Détails sur notre habitation et sur notre intérieur »), avoir fait sa première communion avec ses sœurs dans le couvent voisin de la Conception, où l'on suppose qu'elles furent également instruites. Elle ne le dit

²⁷⁹ *Ibid.*, p. 17.

²⁸⁰ *Ibid.*, p. 13.

²⁸¹ Martine Sonnet, « L'éducation des filles à Paris au XVIII^e siècle : finalités et enjeux », *Problèmes de l'histoire de l'éducation. Actes des séminaires organisés par l'École française de Rome et l'Università di Roma – la Sapienza (janvier-mai 1985)*, Rome, École Française de Rome, 1988, p. 54.

²⁸² Manuscrit, *infra*, p. 48.

pas elle-même, c'est ce qu'en déduisent de nombreux auteurs²⁸³, ce qui est confirmé par notre connaissance de l'éducation des jeunes filles parisiennes à l'époque²⁸⁴. Le couvent de la Conception, rue Saint-Honoré, est effectivement répertorié dans l'édition de 1765 de l'*État ou Tableau de la ville de Paris* parmi les institutions « dans lesquelles on met les jeunes personnes en pension pour y être élevées dès le bas-âge, ou seulement pour les préparer à faire leur première Communion »²⁸⁵.

La première communion est à la fois un rite de passage et la finalité de cette éducation. La préparation à la communion est une brève retraite d'une ou deux années, débutant vers l'âge de dix ou onze ans. Cette brièveté a certes un impact sur les contenus des programmes éducatifs : « en un ou deux ans les écolières n'ont pas le temps d'assimiler beaucoup de choses »²⁸⁶. Ces contenus tiennent en trois parties : « l'instruction religieuse, les savoirs fondamentaux les plus élémentaires (lire, écrire, compter), et les travaux manuels » comme les travaux d'aiguille et ménagers²⁸⁷. C'est un enseignement minimaliste et économe : « dès qu'une fille en sait suffisamment, elle n'intéresse plus l'école, elle abuse même de ses services qui ne doivent bénéficier qu'à celles qui n'en savent pas encore assez »²⁸⁸.

Dans la même note sur son habitation, Élisabeth mentionne l'existence d'un cabinet d'étude dans la maison Duplay, que les plans présentent comme la « chambre de travail des enfants »²⁸⁹ ou leur « salle d'étude »²⁹⁰. C'est là sans doute où Jacques-

²⁸³ G. Lenôtre, *Paris révolutionnaire*, op. cit., p. 19 ; Albert Savine et François Bournaud, *Le 9 Thermidor, D'après les Documents d'Archives et les Mémoires*, Paris, Louis-Michaud, 1907, p. 13.

²⁸⁴ Martine Sonnet, « L'éducation des filles à Paris au XVIII^e siècle : finalités et enjeux », op. cit., p. 59.

²⁸⁵ Jèze, *État ou Tableau de la ville de Paris, nouvelle édition*, Paris, Chez Prault (père), Guillyn, Duchesne et Panckoucke, 1765, p. 169, 171.

²⁸⁶ Martine Sonnet, op. cit., p. 59.

²⁸⁷ *Ibid.*, p. 60.

²⁸⁸ *Ibid.*, p. 61.

²⁸⁹ G. Lenôtre, *Paris révolutionnaire*, op. cit., p. 17.

²⁹⁰ Ernest Hamel, « La maison de Robespierre », *La Révolution française: revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 28, janvier-juin 1895, p. 392.

Maurice continua ses « études à la maison, sous la direction de M. Gilles, ancien maître ès-arts de l'Université », après la suppression du collège d'Harcourt en 1793, où il étudiait depuis ses onze ans en 1789²⁹¹. Certes, ses sœurs, « rendues [du couvent] à leurs familles au seuil de la pré-adolescence », ont peut-être eu la chance de profiter de cet espace – le fils étant, après tout, le dernier-né. Les espaces ne sont pas encore aussi clos qu'ils le deviendront au XIX^e siècle, où le cabinet et la bibliothèque, même à la maison, deviennent des lieux exclusivement masculins, interdits aux femmes²⁹². Si « exclusion » et « interdiction » sont synonymes, ils ne se traduisent pas toujours de la même façon lorsqu'on les rencontre dans la pratique. On peut naviguer les marges d'une exclusion plus aisément, surtout dans ses non-dits. C'est dans cet espace où s'introduira, pour les femmes, la possibilité d'une instruction politique et d'une participation à la vie publique pendant la Révolution française²⁹³.

²⁹¹ Paul Coutant, *Autour de Robespierre...*, *op. cit.*, p. 76, n. 2.

²⁹² Michelle Perrot, *op. cit.*, p. 288.

²⁹³ Annie Duprat, éd., « *Les affaires d'État sont mes affaires de cœur* »..., *op. cit.*, p. 17. Elle cite les travaux suivants : Dominique Godineau, Lynn Hunt, Jean-Clément Martin, Anne Verjus et Martine Lapiéd, « Femmes, genre, révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 358, octobre-décembre 2009 ; Dominique Godineau, *Les femmes dans la société française XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Arman Colin, 2003. Nous ajoutons à cette livre le chapitre de Dominique Godineau, « Le genre de la citoyenneté, ou quelle identité politique pour les femmes pendant la Révolution française », dans *Genre, femmes, histoire en Europe : France, Italie, Espagne, Autriche*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest, 2011, p. 315-339. En ligne : <https://books.openedition.org/pupo/2857>

Les filles bourgeoises se marient plus près de l'âge de la majorité, fixé à 25 ans²⁹⁴, et disposent donc d'« une douzaine d'années à 'meubler' avant de convoler »²⁹⁵. Certaines vont user de ce temps pour développer leurs habiletés dans le domaine des arts d'agrément : « la musique (clavecin, harpe, guitare le plus souvent), le chant, la danse, le dessin et la déclamation »²⁹⁶. Nous savons que la famille Duplay possédait un clavecin. Selon Paul Coutant, Jacques-Maurice Duplay signale, dans un interrogatoire du 27 floréal an IV (16 mai 1796), que Philippe Buonarroti, un proche de Robespierre et de la famille Duplay, lui donnait des leçons, sans doute aussi à ses sœurs²⁹⁷. Nous savons que sa sœur aînée, Éléonore, avait étudié la peinture avec Jean-Baptiste Regnault (1754-1829)²⁹⁸, une pratique commune dans l'éducation des jeunes filles qui se poursuit au XIX^e siècle²⁹⁹.

²⁹⁴ François Lebrun explique que « l'âge moyen au premier mariage [...] est beaucoup plus élevé qu'on ne l'a cru longtemps sur la foi de mariages princiers ou aristocratiques. [...] mises à part ces minorités privilégiées de la naissance ou de la fortune et quelques exceptions régionales encore mal connues [...], l'âge moyen au premier mariage dans la France des XVII^e et XVIII^e siècles est de 27/28 ans pour les garçons, de 25/26 ans pour les filles, tant à la ville qu'à la campagne, la tendance au mariage tardif ne faisant que s'accroître au cours du XVIII^e siècle [...]. Cet âge tardif au mariage, notamment des filles, a des conséquences si importantes qu'il n'est pas exagéré d'y voir la clé de voûte du système démographique ancien. Il pose le problème de la continence entre la puberté et le mariage, imposée par la morale religieuse et rendue d'autant plus difficile qu'elle doit durer plus longtemps. Il contribue à renforcer la structure et l'autonomie de la famille conjugale limitée au couple et à ses enfants en rendant aléatoire, compte tenu par ailleurs de la mortalité du temps, la survie des grands-parents longtemps après le mariage de leurs enfants, si tant est qu'ils aient été encore en vie lors de celui-ci. Enfin et surtout, en amputant de plusieurs années, voire d'une dizaine par rapport à un mariage pubertaire, la période de fécondité de la femme, l'âge tardif au mariage constitue bien, selon le mot célèbre de Pierre Chaunu, 'la véritable arme contraceptive de l'Europe classique'. » (François Lebrun, *La vie conjugale sous l'Ancien régime*, Paris, Armand Colin, 1975, p. 31-33.) Nous reviendrons sur la question de l'âge de majorité dans notre chapitre 3, *infra*, p. 280-283.

²⁹⁵ Martine Sonnet, *op. cit.*, p. 76.

²⁹⁶ *Ibid.*, p. 70.

²⁹⁷ Paul Coutant, *Autour de Robespierre... op. cit.*, p. 97-98, n. 1. Nous n'avons pas trouvé une copie de l'interrogatoire du 27 floréal an IV (16 mai 1796) et n'avons donc pas pu vérifier ce qu'il dit. Mais il mentionne autre chose lors de son témoignage le 26 germinal an V (15 avril 1797) pendant le procès de Babeuf, etc. : voir chapitre 3, *infra*, p. 353-354. Le 27 floréal an IV (16 mai 1796) est la date d'arrestation de Duplay père et fils en lien avec la Conjuración des Égaux, selon Paul Coutant. Jacques-Maurice fut-il interrogé sur Buonarroti le jour-même de son arrestation ? Peut-être : Laignelot et Ricord furent interrogés le 23 floréal an IV (*Copie de l'instruction personnelle au représentant du peuple Drouet*, Paris, Imprimerie nationale, frimaire an V, p. 175-179.) Il est également possible que ce soit une erreur de la part de Coutant, faisant plutôt référence au témoignage du 26 germinal an V (15 avril 1797).

²⁹⁸ Du moins, selon Albertine Clément-Hémery, *Souvenirs de 1793 et 1794, op. cit.*

²⁹⁹ Michelle Perrot, *Les femmes ou les silences de l'histoire, op. cit.*, p. 286-287.

Ces jeunes filles apprennent à tenir un ménage, et, selon leur classe, des soirées. Elles apprennent à plaire, mais sans que cela ne nourrisse leur vanité. La jeune fille est surtout une future mère, une éducatrice, « qui à son tour transmettra son savoir et ses principes religieux à ses enfants »³⁰⁰. Il s'agit de « faire des femmes adaptées à leurs tâches 'naturelles' – épouses, mères, ménagères –, c'est le rôle d'une éducation restée longtemps privée, affaire familiale et maternelle, affaire des Églises »³⁰¹. Une particularité toutefois pour ces jeunes filles faisant leur instruction dans les années 1780 : d'abord, l'influence des écrits de Jean-Jacques Rousseau sur la perception de leur rôle de mère mais aussi d'amoureuse et, surtout dans le cas d'Élisabeth (un fait d'ailleurs souvent négligé pour toutes les femmes appartenant à son groupe socio-politique) : l'existence d'une instruction politique révolutionnaire³⁰².

1.5. Femmes et Révolution française

L'histoire des femmes en France a beaucoup souffert de son incompréhension d'un soi-disant féminisme dit à l'Américaine³⁰³ et de sa confusion avec les études des genres (ou encore de la théorie *queer*³⁰⁴ !), que certains s'acharnent à nommer uniquement en anglais – *gender studies* – tel un objet étranger à la France ou à la langue française. L'historiographie française est fortement marquée par ce contexte particulier³⁰⁵, qui surgit au quotidien dans les querelles autour du « féminisme à la française » lors de l'affaire DSK³⁰⁶, ou dans l'hystérie autour de l'inexistante « théorie

³⁰⁰ Martine Sonnet, *op. cit.*, p. 72.

³⁰¹ Michelle Perrot, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, *op. cit.*, p. 219.

³⁰² Dominique Godineau, *Citoyennes tricoteuses : les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*, Paris, Perrin, 2004, p. 215.

³⁰³ Michelle Perrot, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, *op. cit.*, p. 410-411.

³⁰⁴ Dominique Godineau, Lynn Hunt, Jean-Clément Martin, Anne Verjus et Martine Lapied, « Femmes, genre, révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 358, octobre-décembre 2009, p. 169-170.

³⁰⁵ Valérie Rey-Robert, *Une culture du viol à la française*, Montreuil, Libertalia, 2019, 300 p.

³⁰⁶ Joan W. Scott, « Féminisme à la française », trad. par Claude Servan-Schreiber, *Libération*, 9 juin 2011. En ligne : http://www.liberation.fr/france/2011/06/09/feminisme-a-la-francaise_741435

du genre »³⁰⁷, une mauvaise traduction accidentelle ou une incompréhension idéologiquement motivée³⁰⁸. Le but de cette courte introduction est moins de faire une synthèse des dernières recherches que de noter les tendances navrantes qui maintiennent certains mythes au sujet de la place des femmes pendant la Révolution, autant dans les ouvrages académiques ayant marqué l'historiographie que dans des livres plus sensationnalistes. Certaines analyses dépassées sont encore données comme références dans des plans de cours, des syllabus ou des ouvrages grand public.

L'historiographie française serait en retard sur « son homologue américaine (*gender studies*) (*sic*) » parce que la première est plus influencée par le marxisme que par « la psychanalyse ou les concepts de Jürgen Habermas ou davantage marquée par un idéal égalitaire que par une irréductible guerre des sexes (*sic*) »³⁰⁹. Comme s'il existait d'une part, une équivalence entre les études des genres ou les études féministes et une « guerre des sexes » (?) et, d'autre part, que celles-ci seraient irréconciliables avec le marxisme et son idéal égalitaire, semblant ignorer l'existence du féminisme marxiste.

Reste que des deux côtés de l'Atlantique, l'histoire des femmes a été extrêmement marquée par l'analyse freudienne. Prenons par exemple le titre de l'ouvrage fondateur de Lynn Hunt, *Le roman familial de la Révolution française*, faisant référence à un concept freudien³¹⁰. Si les résultats ne sont pas toujours faux et sont parfois fort éclairants, ils sont aussi quelquefois surréalistes et, surtout, très subjectifs, comme dans l'interprétation faite par Joan B. Landes de certaines gravures

³⁰⁷ Cécile Dumas, « Pourquoi la 'théorie du genre' fait-elle peur ? », *Libération*, 14 déc. 2016. En ligne : http://www.liberation.fr/debats/2016/12/14/pourquoi-la-theorie-du-genre-fait-elle-peur_1535293

³⁰⁸ Mael, « La 'théorie du genre' vue par la linguistique : une traduction manipulée », *Simonæ*, 16 février 2017. En ligne : <http://simonae.fr/au-quotidien/societe/theorie-du-genre-linguistique-traduction/>

³⁰⁹ Michel Biard, Philippe Bourdin et Silvia Marzagalli, « Les femmes dans la Révolution (Problèmes et débats, atelier 2) », *Révolution, Consulat, Empire, 1789-1815*, Paris, Belin, 2009, p. 553-554.

³¹⁰ Antoine de Baecque, compte rendu du : Lynn Hunt, *Le Roman familial de la Révolution française*, *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 52^e année, n° 3, 1997, p. 528-531.

représentant les allégories de la Liberté, de la République ou de la Patrie, et leur signification au niveau symbolique sur la masculinité, l'identité nationale et le refus du libertinage ou, carrément, sur l'amour dans la France révolutionnaire³¹¹.

Un dernier aspect encombrant l'histoire des femmes sous la Révolution est la persistance du mythe du « pouvoir » des femmes sous l'Ancien Régime, c'est-à-dire celui des femmes *nobles* qui « voient leur prestige, lié à la naissance, affaibli, voire nié, exception faite dans les rangs de la contre-révolution »³¹². Ce mythe (qui n'est sans doute pas étranger au « féminisme à la française » et sa nostalgie de la « galanterie française ») sert surtout d'écran pour détourner l'attention des failles de l'Ancien Régime (quelles femmes possèdent ce fameux « pouvoir » et de quel type de « pouvoir » parlons-nous ?) pour accuser plutôt la Révolution qui, forcément, serait davantage misogyne. Chantal Thomas construit un bien étrange tableau d'opposition entre la Révolution, comme « règne de la pureté » et du « principe masculin », et Marie-Antoinette, qui représente la « décadence » de l'Ancien régime et le « principe féminin », ce que Thomas pousse assez loin d'ailleurs : « L'étendard sanglant de sa rouge chevelure [de la reine] est aussi l'emblème de la religion des menstrues »³¹³ (!). Marie-Antoinette et sa mère, Marie-Thérèse, sont des « reines perverses » : « Ces femmes atroces, à la sexualité déchaînée, consolent des austérités du culte de la vertu, de sa terrible clarté »³¹⁴. Robespierre et Saint-Just conduisent, dans le récit de Chantal Thomas, une révolution vertueuse et virile : « Pour affronter le fléau du siècle, la Révolution produit des héros chastes et purs : Robespierre dit 'l'Incorruptible', Saint-Just le bien nommé, le jeune homme archangélique et sombre, dont les projets d'institutions républicaines légifèrent en priorité l'éducation des enfants ('On ne peut

³¹¹ Joan B. Landes, « Republican citizenship and heterosocial desire: concepts of masculinity in revolutionary France », *Masculinities in Politics and War: Gendering Modern History*, 2004, p. 101.

³¹² Dominique Godineau, Lynn Hunt, Jean-Clément Martin, Anne Verjus et Martine Lapiéd, « Femmes, genre, révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 358, octobre-décembre 2009, p. 155.

³¹³ Chantal Thomas, *La reine scélérate : Marie-Antoinette dans les pamphlets*, Paris, Seuil, 2003, p. 150.

³¹⁴ *Ibid.*, p. 155.

ni frapper ni caresser les enfants’) et les affections entre amis. Saint-Just rêve l’utopie d’un univers vierge et viril, dans lequel les femmes ne jouent aucun rôle »³¹⁵. C’est l’image d’une Révolution « masculiniste »³¹⁶ qui se développe sous la plume de Thomas, qui s’attaque également à Danton et à Desmoulins, bien que ceux-ci ne soient guère connus comme « héros chastes et purs »³¹⁷.

Le champ de l’histoire des femmes de la Révolution française peut être obscurci par un biais idéologique ou embrouillé d’interprétations psychanalytiques ayant peu de rapport avec le réel. Les faits racontent une histoire différente, beaucoup plus nuancée, que celle proposée par exemple par Mona Ozouf, Lynn Hunt ou Joan Landes. De même, Chantal Thomas et Marilyn Yalom sont aveuglées par un biais en faveur des princesses, des femmes de la noblesse, des royalistes ou des contre-révolutionnaires. Yalom projette également les souffrances de la Shoah sur la Révolution, une comparaison douteuse qui n’est pourtant pas rare dans certaines interprétations de la Révolution³¹⁸. Ozouf, Thomas et Hunt se cachent derrière l’accusation vague, simplificatrice et réductrice de misogynie « jacobine » pour pleurer soit la galanterie « perdue » de l’Ancien Régime³¹⁹, soit Marie-Antoinette et « les princesses otages »³²⁰, en l’opposant dans certains cas et en faisant l’éloge (ce qui est encore plus incohérent dans une perspective féministe) de Sade et sa « révolution (*sic*) du sexe »³²¹.

³¹⁵ *Ibid.*, p. 148.

³¹⁶ Francis Dupuis-Déri, « Le « masculinisme » : une histoire politique du mot (en anglais et en français) », *Recherches féministes*, vol. 22, n° 2, 2009, p. 97-123. Voir plus précisément : Ève-Marie Lampron, « ‘Liberté, égalité, masculinité’ : les discours masculinistes contemporains du Québec et la perception des femmes dans la France révolutionnaire », dans Méliissa Blais et Francis Dupuis-Déri, dir., *Le mouvement masculiniste au Québec : l’antiféminisme démasqué*. Montréal, Les éditions du remue-ménage, 2015, p. 33-54.

³¹⁷ Chantal Thomas, *op. cit.*, p. 148-150, 162-163.

³¹⁸ Miguel Abensour, « Lire Saint-Just », préf. à ses *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 2004, p. 60.

³¹⁹ Jacques de Saint-Victor, « Si vous n’êtes pas galant, restez poli ! », *Le Figaro*, 16 novembre 2006. En ligne : <https://www.lefigaro.fr/livres/2006/11/16/03005-20061116ARTWWW90281-si-vous-n-etes-pas-galant-restez-poli.php>

³²⁰ Chantal Thomas, *op. cit.*, p. 31-44. C’est le titre de son premier chapitre.

³²¹ Lynn Hunt, « Révolution française et vie privée », *Histoire de la vie privée*, sous la dir. de Philippe Ariès et Georges Duby, vol. 4 : *De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris, Seuil, 1987, p. 44-49.

Fort heureusement, tout n'est pas à refaire dans l'historiographie des femmes pendant la Révolution française³²². Nous souhaitons nuancer, grâce à l'histoire d'Élisabeth Le Bas, les slogans simplificateurs qui caractérisent « l'essence même du jacobinisme » comme « un universalisme blanc, masculin et catholique »³²³. La place des femmes pendant la Révolution, que ce soit dans les cercles montagnards, jacobins et/ou robespierristes, est complexe. Les hommes (mais aussi les femmes³²⁴) composants ces groupes n'ont pas une seule position monolithique à l'égard du rôle des femmes dans la vie politique. Trop souvent, il n'y a pas de distinctions faites entre les différents groupes de femmes, les affiliations politiques ou même entre les périodes, et le tout se trouve généralisé et simplifié à outrance. Le discours misogyne n'est pas propre ou unique au jacobinisme, encore moins aux Robespieristes : il est aussi thermidorien, qui est d'ailleurs beaucoup plus violent mais qui est passé sous silence autant dans l'historiographie que dans les représentations fictives de la Révolution³²⁵. Il est important, comme le souligne Dominique Godineau, « de ne pas oublier que la

³²² Voir les synthèses approfondies et salutaires suivantes : Guillaume Mazeau et Clyde Plumauzille, « Penser avec le genre : Trouble dans la citoyenneté révolutionnaire », *La Révolution française. Cahiers de l'Institut de la Révolution française*, vol. 9, 2015. En ligne : <http://journals.openedition.org/lrf/1458>
Dominique Godineau, Lynn Hunt, Jean-Clément Martin, Anne Verjus and Martine Laped, « Femmes, genre, révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, vol. 358, 2009, p. 143-166.
En ligne : <http://journals.openedition.org/ahrf/11539>

³²³ Marc Belissa et Yannick Bosc, « L'essence du jacobinisme : un universalisme blanc, masculin et catholique ? », *Révolution française.net*, 12 octobre 2011.
En ligne : <http://revolution-francaise.net/2011/10/12/452-l-essence-du-jacobinisme-un-universalisme-blanc-masculin-et-catholique>

³²⁴ Voir par exemple la « guerre des cocardes » opposant les marchandes de la Halle et les femmes jacobines en septembre 1792 (Dominique Godineau, *Citoyennes tricoteuses*, *op. cit.*, p. 163-166) ou encore cette femme qui s'insurge pendant l'hiver de l'an II contre la présence de quatre femmes siégeant sur un comité épuratoire de section : *id.*, « Femmes en citoyenneté : pratiques et politique », *Annales historiques de la Révolution française*, n°300, vol. 1, 1995, p. 204. Sur les différences entre groupes de femmes, voir aussi : *id.*, « Le genre de la citoyenneté », *op. cit.*, p. 315-339.

³²⁵ Voir par exemple l'absurde représentation de Théroigne de Méricourt et de la fermeture du Club des Jacobins dans le jeu vidéo *Assassin's Creed Unity*. Voir mon article à ce sujet : Jolène A. Bureau, « Un jeu n'est-il qu'un jeu ? La Révolution française selon *Assassin's Creed Unity* », présenté dans le cadre du colloque *Mythes, légendes et Histoire : la réalité dépassée ? – XXII^e colloque de l'AEDDHUM (25-27 mars 2015)*, p. 8. En ligne : https://www.academia.edu/76022873/Un_jeu_n_est_il_qu_un_jeu_La_R%C3%A9volution_fran%C3%A7aise_selon_Assassin_s_Creed_Unity_texte_seulement

législation révolutionnaire a modifié le statut civil et familial des femmes »³²⁶. Alors qu'elles étaient considérées comme « mineures juridiques de l'Ancien Régime », la Révolution « a fait [des femmes] des individus majeurs possédant pleine capacité juridique, a instauré l'égalité successorale et le divorce, donnant aux Françaises le statut le plus progressiste du monde occidental – ce qui fut d'ailleurs dénoncé avec vigueur par des théoriciens de la contre-révolution (Burke) et amène à relativiser la misogynie des révolutionnaires »³²⁷.

Certes, il ne s'agit pas de basculer dans l'apologie ou de nier les attitudes misogynes et les politiques défavorables à l'égard des femmes. Suivant le conseil d'Anne Verjus, nous devons nous « garder de la tentation individualisante qui nous amène à juger les femmes – et les opinions sur les femmes – à partir de nos propres lunettes ; nous faisons aux générations du temps passé un procès qui n'a pas lieu d'être »³²⁸. Notre but est plutôt de montrer que ces discours et pratiques ne sont pas sans contradictions ou paradoxes que les femmes peuvent exploiter, laissant place à la créativité³²⁹, à la possibilité de l'exception et, enfin, permettant de trouver une certaine agentivité. Ainsi, comme le décrit Dominique Godineau :

Cette démarche consiste à envisager les femmes comme des sujets historiques, des « actrices » ayant contribué à écrire l'histoire, et pas seulement comme des victimes de la « misogynie masculine ». Que l'on comprenne bien : il ne s'agit pas par là d'opposer discours et pratiques, représentations et « réel », études théoriques et études « de terrain », mais de plaider pour une histoire qui mette en résonance et en tension ces différentes composantes. Une histoire qui conjugue exclusion et participation féminine, qui interroge leurs mécanismes tout en secouant leurs évidences parfois trompeuses. Une histoire qui rappelle que les interventions des individus dans le tissu social et politique peuvent brouiller, déplacer les cadres dans lesquels on souhaiterait les tenir enfermés, tout en n'oubliant pas que ces cadres pèsent sur les possibilités et les modalités de leurs interventions.³³⁰

³²⁶ Dominique Godineau, Lynn Hunt, Jean-Clément Martin, Anne Verjus et Martine Lapied, « Femmes, genre, révolution », *op. cit.*, p. 166.

³²⁷ *Ibid.*, p. 166.

³²⁸ *Ibid.*, p. 167.

³²⁹ *Ibid.*, p. 160-162.

³³⁰ *Ibid.*, p. 155.

Élisabeth Le Bas réussit à négocier un espace où elle peut affirmer son identité à travers le nom de son époux mort en martyr : ces deux éléments, son veuvage et la sacralisation du nom de son époux, sont fondamentaux. Son émancipation et son affirmation de soi furent très individuelles, et n'eurent pas d'impact vérifiable sur d'autres femmes. Sa principale action fut de survivre (dans des conditions assez difficiles) tout en restant fidèle à ses principes et, surtout, de transmettre ses souvenirs, même si ceux-ci furent un temps oubliés. Malgré tout, cet espace et ses limites où elle peut affirmer son identité face à une idéologie jacobine androcentrique (dite « patriarcale », une appellation que nous appelons à nuancer au chapitre 3) sont non seulement intéressants mais *nécessaires* à étudier dans une perspective féministe.

1.5.1. L'histoire des femmes par les archives : pratiques et politiques

S'inscrivant à contre-courant, les travaux de Dominique Godineau rectifient grâce aux archives des interprétations teintées d'idéologies, montrant les autres voies d'accès des femmes au pouvoir politique. Elle peint un tableau plus nuancé, et donc beaucoup moins sombre d'une Révolution forcément misogyne et masculiniste.

L'histoire des femmes pendant la Révolution française ne se limite pas aux grandes figures proto-féministes ou à la « tragédie » de Marie-Antoinette et des femmes de la noblesse. En dehors de l'élite, il existe une sociabilité populaire :

Dans la continuité de la sociabilité intellectuelle et mondaine des Lumières, Germaine de Staël, Sophie de Condorcet, Manon Roland ou Olympe de Gouges (pour ne citer que les plus célèbres) animent des « salons » où se retrouvent députés et journalistes. *L'importante sociabilité populaire, dont les femmes étaient partie prenante avant 1789, se politise elle aussi* : à Paris, les rues sont animées par des groupes où chacun(e) donne son avis sur la Révolution, et le soir des blanchisseuses « politiquent » au cabaret en lisant ensemble le journal ou un discours de député. Parallèlement à ces regroupements plus ou moins informels, ce qui distingue la Révolution est principalement la naissance d'une sociabilité politique organisée dans les assemblées et les clubs.³³¹

³³¹ Dominique Godineau, « Le genre de la citoyenneté », *op. cit.*, paragraphe 18 de la version numérique. Nous soulignons.

De même, les droits des femmes sont trop souvent limités à l'obtention du droit de suffrage. Il est clair, à ce niveau, que les femmes sont perdantes pendant la Révolution. Mais Dominique Godineau rappelle aussi qu'il s'agit d'une définition très limitée (et très contemporaine) de la participation politique :

...le droit de vote est, de nos jours, considéré comme le droit politique par excellence, le référent de la citoyenneté, mais en était-il de même à une date où la démocratie était en train de se construire, à une date où les notions, les définitions étaient par conséquent moins figées ? Autrement dit, examiner la lutte des femmes pour leur reconnaissance politique, pour leur inclusion dans la démocratie naissante, à travers la seule réclamation du droit de suffrage, n'est-ce pas faire fausse route, ou tout au moins amputer notre compréhension du passé ?³³²

Godineau établit une distinction nette et fort importante pour la période entre citoyenneté légale et constitutionnelle telle que définie par les élites politiciennes et souveraineté populaire définie par la sans-culotterie. Si les femmes ne possèdent ni le droit de vote, ni de droits politiques reconnus, il reste qu'elles sont extrêmement présentes pendant la Révolution. Leur *présence publique* est un acte politique de citoyenneté et de résistance : « Être femme en citoyenneté, c'est se penser citoyenne membre du souverain, s'exprimer et agir en fonction de cela »³³³.

Les femmes participent à la vie politique et à la souveraineté populaire de diverses façons³³⁴. Elles fréquentent les assemblées révolutionnaires (des sections, des clubs, de la Convention), « dont elles suivent généralement les séances dans les tribunes ouvertes au public, suivant la notion de contrôle des élus »³³⁵. Elles sont influentes :

...si en période calme les « habituées des tribunes » se contentent de suivre tranquillement les débats, dès qu'il y a crise elles ont une attitude beaucoup plus active :

³³² *Id.*, « Privées par notre sexe du droit honorable de donner notre suffrage... », *Révolution française.net*, 12 mars 2008. En ligne :

<http://revolution-francaise.net/2008/03/12/215-privées-notre-sexe-droit-honorable-donner-suffrage>

³³³ *Id.*, « Femmes en citoyenneté : pratiques et politique », *op. cit.*, n°300, vol. 1, 1995, p. 206.

³³⁴ *Ibid.*, p. 198.

³³⁵ *Ibid.*, p. 203.

elles occupent alors littéralement les tribunes, y organisent leur propre police, applaudissent les montagnards et interrompent par leurs cris leurs adversaires.³³⁶

Elles adressent des pétitions, une « pratique citoyenne très courante pendant la Révolution », témoignant de la réalité de leur participation dans le dialogue entre le peuple et leurs représentants : « les pétitions entièrement féminines ou ‘mixtes’ soulignent que les citoyennes ne sont pas absentes de la sphère publique démocratique en construction »³³⁷.

Elles peuvent également participer à des sociétés populaires sectionnaires mixtes où elles peuvent « non seulement voter mais aussi être élu[e]s au bureau et dans les différents comités de la société, choisi[e]s pour « porter la parole » à l’extérieur »³³⁸, par exemple « lorsqu’une députation de la Société fraternelle des Deux Sexes du Panthéon-Français, conduite par une femme, se présente à l’assemblée générale de la section »³³⁹. Bien que cette situation d’exception ne dure pas, quatre femmes, pendant l’hiver de l’an II, ont siégé sur le comité épuratoire d’une section³⁴⁰.

Certes, s’il existe toujours des cas d’exceptions, certaines situations sont beaucoup plus répandues et bien connues : outre la présence dans les tribunes, la présence des femmes devant la guillotine, qui a bien fait fantasmer – prenons par exemple le personnage de Thérèse Defarge dans *A Tale of Two Cities* de Charles Dickens, dont la notoriété est monumentale dans la représentation de la Terreur et dans la construction de la figure de la « tricoteuse »³⁴¹. En dehors de l’aspect macabre

³³⁶ *Ibid.*, p. 204.

³³⁷ Dominique Godineau, « Le genre de la citoyenneté », *op. cit.*, 2011, p. 315-339. Paragraphe 16 de la version numérique.

³³⁸ *Id.*, « Femmes en citoyenneté : pratiques et politique », *op. cit.*, p. 203.

³³⁹ *Ibid.*, p. 204.

³⁴⁰ *Ibid.*

³⁴¹ Dominique Godineau, « La ‘Tricoteuse’ : formation d’un mythe contre-révolutionnaire », *Révolution française.net*, 1^{er} avril 2008. En ligne :

<http://revolution-francaise.net/2008/04/01/223-tricoteuse-formation-mythe-contre-revolutionnaire>

souvent mis de l'avant, il reste que la guillotine est également associée à la « souveraineté » et donc à l'espace public :

Il n'est pourtant pas sans intérêt de noter que d'une part pendant la Révolution la guillotine est parfois associée aux femmes et que, d'autre part, un historien contemporain l'associe quant à lui à la souveraineté. La présence remarquée des femmes devant l'échafaud pourrait là encore procéder de leur volonté de s'inscrire en tant que membres du souverain dans l'espace public.³⁴²

Or, les femmes ne sont pas seulement présentes devant l'échafaud : elles sont présentes dans les tribunes de la Convention et du Club des Jacobins à Paris et ailleurs, et c'est cette présence qui est beaucoup plus critiquée, mais non par le cercle des robespierristes. Augustin Robespierre aurait été critiqué par la société populaire de Besançon pour y avoir été accompagné par la « citoyenne Lasaudraie »³⁴³, soit Jeanne Rosalie Guillodon de Tillet, épouse puis veuve de Charles-Joseph Lohier de la Saudraye³⁴⁴ :

Citoyens, les règlements de notre société interdisent l'entrée de son enceinte aux femmes. Je suis marié, je suis père et je n'ai jamais amené ni ma fille, ni ma femme. Robespierre, qui n'est ni marié, ni père, y a amené une femme. Je demande qu'elle sorte, ou que le procès-verbal constate au moins qu'un républicain a protesté contre l'aristocratie de Robespierre.³⁴⁵

³⁴² Dominique Godineau, « Femmes en citoyenneté : pratiques et politique », *op. cit.*, p. 205.

³⁴³ C'est ainsi qu'Augustin Robespierre la présente dans une lettre à son frère. *Papiers inédits*, vol. 2, Paris, Baudouin Frères, 1828, p. 75.

³⁴⁴ Charles Porée, *Département de l'Yonne. Documents relatifs à la vente de biens nationaux dans le district de Sens*, vol. 2, Auxerre, Imprimerie coopérative ouvrière l'Universelle, 1912, p. 179. Georges Orsoni, spécialiste de l'historien et voyageur Ferdinand Denis (1798-1890), écrit une courte biographie du couple dans un index constitué à partir des lettres de Denis : <https://franc-dire.fr/f-denis-iii-personnages-de-tous-les-temps-annuaire-non-exhaustif/>. Le couple serait mentionné dans la pièce (lettre ?) XXXI de son *Journal, 1829-1848*, Fribourg, Librairie de l'Université, 1932, p. 96. Une « madame de la Saudraye » est mentionnée et saluée dans plusieurs de ses lettres, la dernière datant de 1819 ; « Ferdinand se remémorera plus tard 'ces conversations du XVIII^e siècle', vives, railleuses, dont il avait entendu 'les derniers échos chez Guinguené, M^{me} de la Saudraye, Garat et Thurot. » (Léon Bourdon, *Lettres familières et Fragment du Journal de Ferdinand Denis (1816-1819)*, Coimbra, Coimbra Editora, 1957, p. 11, n. 29, p. 263.)

³⁴⁵ Charles Nodier, *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire*, vol. 1, Paris, Charpentier, 1850, p. 325. Selon Sergio Luzzatto, cet incident se serait déroulé un jour de février 1794, avec l'approximation de la lettre qui fait mention d'une altercation à Besançon le 3 ventôse an II (21 février 1794). (Sergio Luzzatto, *Bonbon Robespierre : La Terreur à visage humain*, Paris, Arléa, p. 96.) Luzzatto attribue toutefois ces propos à Bernard de Saintes, avec qui Augustin Robespierre est en conflit. Les propos rapportés par Charles Nodier sont plutôt attribués à un ferblantier partisan de Bernard de Saintes.

De même, Philippe Le Bas tient sa sœur cadette, Henriette au courant des développements politiques à Frévent, leur ville d'origine, alors que celle-ci est à Paris, tenant compagnie à sa belle-sœur Élisabeth :

On est parvenu à l'établissement d'un club ; il est composé de la presque totalité de Frévent. Ce nombre est si grand qu'il a fallu transporter la séance dans la ci-devant église de Saint-Hilaire. Toutes les femmes vont aux séances ; elles emploient tout le temps des séances à faire de charpie pour panser nos frères d'armes blessés. C'est un travail digne d'exemple et auquel tout le monde contribue à l'envi.³⁴⁶

Le privé et le politique se côtoient avec une aisance presque surprenante. Ce partage d'informations politiques est tout aussi ordinaire que les déplacements faciles de la jeune Élisabeth Duplay, avec ou sans sa mère, ses sœurs ou Charlotte Robespierre, à la Convention et au Club des Jacobins. Nous avons vu, ci-haut, le sentiment de sécurité exprimé par Rosalie Jullien dans ces lieux. Lorsqu'elle ne peut se rendre à la Convention, Rosalie Jullien reste informée (pour son fils, mais pour elle-même également) sur les récents développements à travers les journaux, et engage même une autre femme (!) « la citoyenne Lavit qui est plus habile que moi à remplir la tâche qu'elle s'était imposée de t'instruire de tout »³⁴⁷. De même, Charlotte Robespierre s'informe des événements politiques mais d'une manière encore plus directe en correspondant avec des hommes tel qu'un certain Brune, comme une lettre fascinante de sa part nous l'apprend³⁴⁸. Elle développe ainsi un réseau parallèle à celui de ses frères, ce qu'Élisabeth Duplay-Le Bas fera également, mais après Thermidor.

³⁴⁶ Lettre de Philippe Le Bas à sa sœur Henriette Le Bas, À Frévent 5^e jour du 2^e mois de la République française, vendredi 26 octobre 1793 : Annexe E, *infra*, p. 508.

³⁴⁷ Lettre de Rosalie Jullien à Marc-Antoine Jullien à Romans, de Paris, 24 octobre 1792, dans « *Les affaires d'État sont mes affaires de cœur* »..., *op. cit.*, p. 216.

³⁴⁸ « Nous sommes passés à Arras sans nous arrêter ; pendant que l'on relayait, je me suis acquitté de ta commission : ce que l'on a dit de ton pays est vrai ; depuis six semaines on a guillotiné cent cinquante personnes et incarcéré environ trois mille. Des citoyens ont été trouvé un ami de ton frère ; on lui a dit : Vous seul pouvez faire entendre la vérité, Robespierre a confiance en vous. Il leur a répondu : Comment pourrais-je écrire, puisque tous les soirs on assiste au départ des lettres ? Le rapport de Saint-Just, et le décret qui porte que les accusés de conspiration seront traduits au tribunal révolutionnaire à Paris, avait fait naître quelques espérances ; mais hier on a publié que, dans toute la République, la seule ville d'Arras ne jouirait pas de la sagesse de cette loi. Depuis long-temps l'on convient qu'un homme revêtu de grands pouvoirs fait plus de mal que de bien lorsqu'il est envoyé dans son pays. Depuis long-temps l'on est d'accord sur les vertus morales des prêtres. Que nous sert donc d'être si bons théoriciens ? Je ne doute pas qu'il existât à Arras des contre-révolutionnaires et des fanatiques ; mais la terreur doit seule peser

Si Albert Laponneraye décrivait Charlotte Robespierre comme une « femme angélique », l'historiographie la perçoit plutôt comme une vieille fille acariâtre, possessive et jalouse des autres femmes entourant ses frères. Or, Charlotte Robespierre est un personnage complexe, à bien des égards l'antithèse d'Élisabeth Duplay-Le Bas, autant dans sa recherche de liberté que dans sa volonté de survivre (et les méthodes qu'elle emploie pour le faire). Avide d'indépendance, elle ne s'est jamais mariée, mais vit jusqu'à sa mort chez le citoyen Mathon et sa fille, Reine-Louise-Victoire Mathon, qu'elle considère comme la sienne, et qu'elle nomme héritière universelle³⁴⁹. Charlotte Robespierre démontre à de multiples reprises qu'elle est bien la sœur de son frère aîné, qu'elle avait une intelligence de la situation politique qu'elle savait manipuler, qu'il s'agisse des rivalités entre Conventionnels, ou même de remuer leur pitié comme dans le cas de Guffroy³⁵⁰.

1.5.2. Le mythe de la « misogynie jacobine »

Le « rapport Amar » ne constitue pas l'unique référence pour observer ou statuer sur le rôle des femmes pendant la Révolution française³⁵¹. Même Condorcet, généralement considéré comme un champion des droits des femmes en raison de ses travaux sur l'éducation des filles, n'est pas tendre envers les femmes soutenant le parti opposé. Il observe, dans le numéro du 9 novembre 1792 de la *Chronique de Paris*,

sur eux, et le patriote doit pouvoir se reposer sur l'impassibilité des juges et la liberté des débats et des opinions. Je t'épargne d'autres détails qui sont trop atroces pour être crus, lorsqu'on n'en a pas été témoin oculaire. Si j'avais plus de tems, j'aurais pu te donner des faits plus détaillés ; je ne puis le rapporter ce que j'ai entendu de différentes personnes, sans avoir eu le loisir de le vérifier. Nous entrons demain en campagne. J'oubliais de te dire que l'accusateur du tribunal révolutionnaire est arrêté, et le comité révolutionnaire cassé. Adieu. Salut et fraternité, Brune, Employé près le citoyen Richard. » Lettre de Brune, relative aux affaires d'Arras à la citoyenne Robespierre, Paris, le 6 floréal, an deuxième de la République, dans Joseph Lebon, *Lettres confidentielles de Joseph Lebon, écrites pendant ses missions à Arras et Cambrai, en l'an 2^e*, [s. l. n. d.], p. 7-8 (Lb41 5289). S'agit-il du général Guillaume Brune, un proche de Danton, qui est mentionné dans le témoignage de Barras comme fréquentant les Duplay ? Voir le témoignage de Barras dans l'Annexe D, *infra*, p. 495.

³⁴⁹ G. Lenôtre, « M^{lle} de Robespierre », *Vieilles maisons, vieux papiers*, vol. 1, Paris, Perrin, 1904, p. 59-60 ; Pierre Joigneaux, *Souvenirs historiques*, vol. 2, Paris, Flammarion, 1891, p. 294.

³⁵⁰ Voir chapitre 2, *infra*, p. 256-257 ; chapitre 3, *infra*, p. 332-333, 337.

³⁵¹ Dominique Godineau, « Femmes en citoyenneté : pratiques et politique », *op. cit.*, p p. 197.

« que l'on avait amené beaucoup de femmes à la séance du 5 [novembre] ; les tribunes en contenaient sept à huit cents, et deux cents hommes tout au plus, et les passages étaient obstrués de femmes ». Il fait le lien avec Robespierre :

On se demande quelquefois pourquoi tant de femmes à la suite de Robespierre, chez lui, à la tribune des Jacobins, aux Cordeliers, à la Convention ? C'est que la révolution française est une religion, et que Robespierre y fait une secte : c'est un prêtre qui a ses dévots³⁵² ; mais il est évident que toute sa puissance est en quenouille.³⁵³

L'expression *tomber en quenouille* désigne un pouvoir (royal) ou un héritage qui passe aux mains de femmes. La quenouille est un symbole féminin, puisqu'elle représente une activité typiquement féminine : ainsi la « puissance » de Robespierre s'appuierait-elle sur des femmes.

De même, la seule présence de Manon Roland ne donne pas automatiquement une caution féministe ou pro-femmes au groupe des Girondins. Robespierre n'est pas l'unique responsable de l'exécution des femmes modérées et royalistes – il s'opposait d'ailleurs à l'exécution de Marie-Antoinette. Sa querelle avec Olympe de Gouges et Manon Roland n'est pas nécessairement le résultat d'une misogynie qu'on aimerait trouver dans ses textes et qui, du moins, n'est aucunement explicite. Il est intéressant de voir ses positions sous l'Ancien Régime, comme son soutien à l'inclusion des femmes à l'Académie d'Arras³⁵⁴ ou sa défense des droits des « bâtards »³⁵⁵.

³⁵² Le mot est parfois rendu, dans certaines citations, comme *dévotes*, comme la suite de la phrase le suggère.

³⁵³ P.-J.-B. Buchez et P.-C. Roux, éd., *Histoire parlementaire de la Révolution française*, vol. 21, Paris, Paulin, 1835, p. 2.

³⁵⁴ Alyssa Goldstein Sepinwall, « Robespierre, Old Regime Feminist? Gender, the Late Eighteenth Century, and the French Revolution », *The Journal of Modern History*, vol. 82, no. 1, mars 2010, p. 1-29.

³⁵⁵ Sylvie Steinberg, « Et les bâtards devinrent citoyens. La privatisation d'une condition d'infamie sous la Révolution française », *Genèses*, vol. 3, n° 108, 2017, p. 9-28.

Le mythe voulant que Robespierre haïsse les femmes est une projection thermidorienne³⁵⁶, et le récent ouvrage de Claude Guillon n'en est que la triste répétition sous couvert de relecture pro-féministe³⁵⁷. Certes, son silence sur certains débats importants concernant les femmes est suspect³⁵⁸, et on peut raisonnablement se demander si les opinions changeantes envers les femmes de Saint-Just (de progressistes à ultra-conservatrices) seraient le résultat de son influence – mais il est impossible de le prouver. Les mémoires d'Élisabeth Le Bas deviennent ici pertinents, pour éclairer ces aspects. Ils permettent d'étudier plus intimement les attentes et les attitudes envers les femmes, représentées dans toutes leurs nuances, leurs contradictions, leurs simplicités, leurs tragédies. On voit l'influence des hommes qui l'entourent et qui régissent son univers, que ce soit celle de Jean-Jacques Rousseau sur les relations amoureuses, ou celle de son père, de son fiancé et époux, de Robespierre ou encore de Saint-Just sur la construction de son identité, avant et après leur disparition.

Antoine Saint-Just offre un parallèle intéressant avec Élisabeth. Alors qu'Élisabeth et Charlotte finissent par s'opposer, Élisabeth et Antoine se ressemblent sur plusieurs points. Ils sont unis par la proximité de leur jeunesse. Il est à peine plus âgé – en fait, il est un an plus âgé qu'Éléonore, la sœur aînée d'Élisabeth. Antoine a deux sœurs cadettes nées en 1768 (Louise-Marie-Anne) et en 1769 (Marie-Françoise-Victoire). On ne connaît pas ses relations avec les autres filles Duplay, mais on sait l'importance qu'il eut pour Élisabeth, au point où certains ne purent s'empêcher d'y voir une relation amoureuse³⁵⁹. Nul besoin d'aller jusque-là pour voir les sentiments d'amitié qui les unissent, que ce soit lors de leur voyage en Alsace, ou le sacrifice d'Élisabeth pour obtenir le portrait de son ami perdu.

³⁵⁶ Voir Jolène A. Bureau, « Le portrait d'un 'tyran' », *Robespierre meurt longtemps...*, *op. cit.*, plus précisément « Le portrait psychologique » et « Le portrait sexuel et 'genré' », p. 196, 250.

³⁵⁷ Claude Guillon, *Robespierre, les femmes et la révolution*, Paris, IMHO, 2021, 360 p.

³⁵⁸ *Ibid.*, p. 12. (Note : nous utilisons la version numérique de son livre. La numérotation des pages ne correspond peut-être pas exactement à la version imprimée.)

³⁵⁹ Voir ci-haut, *infra*, p. 173.

On peut également constater certains parallèles dans l'historiographie entre Élisabeth Duplay-Le Bas et Antoine Saint-Just. Élisabeth est négligée, parce qu'elle est femme, et parce que son récit est celui d'une jeune femme un peu « étourdie » (elle-même se décrit ainsi dans sa vieillesse) absolument convaincue de la bonté de Robespierre. La littérature sur Saint-Just est certes abondante, mais quantité ne veut pas dire qualité : elle reste souvent en surface, voilée par son aura mythique³⁶⁰. On l'appelle un adolescent, un enfant même, malgré ses 26 ans lors de son exécution. De Courtois à Gueniffey, on minimise son importance dans les politiques de l'an II, que ce soit sa contribution à la Constitution de 1793 ou le fait qu'il incarne la moitié de la pensée théorique et pratique robespierriste. Sa perspicacité est certes parfois obscurcie par sa jeunesse et son manque d'expérience, et ses conclusions peuvent être aberrantes lorsqu'il aborde un sujet qu'il maîtrise mal, mais ce ne sont pas des raisons suffisantes pour rejeter tous ses écrits, parfois riches en intuition politique.

Tous deux ont Robespierre pour mentor, une influence fondamentale non seulement sur leur pensée mais sur le cours même de leur vie³⁶¹. Robespierre est attentif et patient auprès de plusieurs jeunes gens qui l'entourent. Tous deux entrent en Révolution avec la fin de leur adolescence. La Révolution forme leur identité. Lors de la convocation des États Généraux en mai 1789, Élisabeth Duplay a encore 16 ans³⁶² ; Antoine Saint-Just a 21 ans. Leurs anniversaires, au mois d'août, précèdent de quelques jours l'adoption à l'Assemblée nationale de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (Élisabeth célèbre le sien dix jours avant, et Antoine, la veille).

³⁶⁰ Jean-Pierre Gross, « Saint-Just en mission. La naissance d'un mythe », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 191, 1968, p. 27-59. Marie-Christine Bacquès, « Le double mythe de Saint-Just à travers ses mises en scène », *Siècles*, n° 23, 2006, p. 9-30.

³⁶¹ Bernard Vinot, *Saint-Just*, Paris, Fayard, 1985, p. 208 ; Antoine Boulant, *Saint-Just. L'archange de la Révolution*, Paris, Passés composés, 2020, p. 112.

³⁶² Caroline Brame commence à écrire son journal à 17 ans (Michelle Perrot, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, *op. cit.*, p. 61) ; presque au même âge, Elisabeth entrait en révolution.

Même si sa jeunesse est un atout dans la rhétorique révolutionnaire³⁶³, Saint-Just sait qu'elle reste traditionnellement un désavantage. Il veut et doit être pris au sérieux, se crée une sorte de « masque »³⁶⁴. On constate un exemple de son double-visage, de sa transformation révolutionnaire³⁶⁵, dans les mémoires-mêmes d'Élisabeth Duplay-Le Bas, où celui-ci devient extrêmement strict une fois arrivée en Alsace. De même, Élisabeth connaît une transformation révolutionnaire après Thermidor. La jeune fiancée et épouse qui était jadis frustrée par la séparation avec son époux se montre désormais ferme dans ses principes, et accepte la signification de sa solitude³⁶⁶.

1.5.3. Les femmes oubliées de la Montagne

La vie d'Élisabeth Le Bas pose la question de la femme non pas comme héroïne féministe de la Révolution mais comme actrice d'une Révolution qui sans elle ne fonctionne pas. Après tout, qui nourrit ces hommes ? Qui lave leurs vêtements ? Qui lit, conserve, copie leurs écrits, contribuant même à leurs travaux, comme le fit Pierrette Ghibels elle-même pour Philippe Le Bas fils³⁶⁷ ? C'est précisément mentionné dans le témoignage d'Élisabeth : qui nourrit de son sein, lave les couches pendant la nuit, et veille à la survie du futur helléniste Philippe Le Bas, alors un nourrisson âgé de cinq semaines à peine qui contracte, après Thermidor, avec sa mère, la « petite vérole

³⁶³ Pierre de Vargas, « L'éducation du 'petit Jullien', agent du Comité de Salut public », *L'enfant, la famille et la Révolution française*, Paris, Plon, 1989, p. 219. Voir notre discussion à ce sujet dans le chapitre 3, *infra*, p. 354-355.

³⁶⁴ Pour une réflexion philosophique, un peu lyrique, sur ce « masque », voir Alexis Philonenko, « Réflexions sur Saint-Just et l'existence légendaire », *Revue de Métaphysique et de Morale*, vol. 77, n° 3, 1972, p. 339-355.

³⁶⁵ Voir le chapitre consacré à Saint-Just dans Philippe Malrieu, « Personne et action politique » *La construction du sens dans les dire autobiographiques*, Toulouse, Érès, 2003, p. 131-161.

³⁶⁶ Comparer ces deux extraits : « J'avais tellement de douleur que je ne voulais plus être patriote » (Manuscrit, *infra*, p. 53) et « Il a su mourir pour la patrie ; il ne devait mourir qu'avec les martyrs de la liberté ! Il me laissa mère et veuve à vingt et un ans et demi. Je bénis le ciel de me l'avoir ôté ce jour-là ; il ne m'en est que plus cher. » (Projet de réponse à Lamartine, *infra*, p. 118.)

³⁶⁷ Les contributions de Marie-Anne Pierrette Paulze Lavoisier, de Marie Pasteur, de Sophie Tolstoï, d'Anna Dostoïevski, et de Véra Nabokov, sont reconnues. Voir : Georgi Manaev, « Les écrivains et leurs épouses : unies dans l'amour, le travail et la mort », *Russia Beyond*, 22 novembre 2017. En ligne : <https://fr.rbth.com/art/2014/01/20/les-ecrivains-et-leurs-epouses-unies-dans-lamour-le-travail-et-la-mort-27475>

volante »³⁶⁸ ? « Tout le monde veut faire la révolution, mais personne ne veut faire la vaisselle » dit un adage³⁶⁹. Cette recherche s'inscrit dans une perspective féministe différente de celle qui fait le récit des modèles à suivre des grandes féministes. Elle s'inscrit plutôt dans l'observation du travail invisible des femmes, un sujet toujours d'actualité dans les groupes militants³⁷⁰.

L'impopularité d'Élisabeth Duplay-Le Bas se résume à trois catégories : elle ne correspond pas au profil de femmes privilégiées par l'analyse féministe ; elle appartient à une classe sociale en transformation, changeante selon les régimes politiques, dont la condition économique dépend de l'idéologie adoptée ; enfin, elle est alignée avec les très impopulaires mouvements jacobin et robespierriste, donc « terroriste ».

Élisabeth appartient au groupe particulier des « femmes de la Montagne » : sœurs, épouses, filles, mères et amies de Conventionnels affiliés à la Montagne et au Club des Jacobins. En voici quelques noms : Éléonore Duplay, Françoise Vaugeois-Duplay, dite « Madame Duplay », Charlotte Robespierre, Rosalie Ducrollay-Jullien, Simonne Évrard, Albertine Marat, Anne (Annette) Boisdeveix-Laridon-Duplessis et ses filles Adèle et Lucile Desmoulins, Louise Félicité Guynement de Kéralio-Robert, Françoise Goupil-Hébert, Anne Brigitte Catignon-Crassous de Médeuil, Marguerite de Chalabre, Jeanne Rosalie Guillodon de Tillet, dite « Madame de la Saudraye » ou « citoyenne Lasaudraie »³⁷¹ ou Suzanne Revanger-Mignot.

Ces femmes ne sont pas censées être « politiques ». Elles n'appartiennent pas à la « Société des citoyennes républicaines révolutionnaires de Paris », le club féminin

³⁶⁸ Il s'agit de la varicelle. Voir notre note à ce sujet : Deux lettres..., *infra*, p. 79, n. 5.

³⁶⁹ Camille Robert, « *Tout le monde veut une révolution, mais personne veut faire la vaisselle* », *Zinc*, n° 44, p. 83-90.

³⁷⁰ Camille Robert et Louise Toupin, dir., *Travail invisible. Portraits d'une lutte féministe inachevée*, Montréal, Remue-Ménage, 2018, 198 p.

³⁷¹ Cette dernière appellation est d'Augustin Robespierre, dont on dit qu'elle fut la compagne.

dit le plus « radical »³⁷², ne revendiquent pas le suffrage pour elles-mêmes, semblent « satisfaites » de leur « rôle ». Bien qu'elles ne soient pas à proprement parler « politiques », la postérité les condamne politiquement, leur grand « crime » étant d'avoir aimé et soutenu les hommes considérés comme responsables de la Terreur et de ses excès³⁷³. Leur classe sociale est généralement celle de la petite et moyenne bourgeoisie, parfois de la petite noblesse³⁷⁴ : bien que celles-ci fournissent le plus grand contingent de révolutionnaires radicaux, les femmes de ces classes ont embrassé le rousseauisme et le rôle dicté par l'exemple de « Sophie ». Comme Élisabeth Duplay-Le Bas, elles sont généralement ignorées, méprisées même, par l'historiographie, parce qu'elles sont, en théorie, passives, spectatrices et conformistes. Mais est-ce vraiment le cas ?

Outre Lucile Desmoulins³⁷⁵, il n'existe pas, ou très peu, de biographies ou de recherches sur les femmes de la Montagne. Charlotte Corday³⁷⁶, sujet nettement plus populaire depuis le XIX^e siècle, est plus souvent associée à Jean-Paul Marat que les femmes qui ont eu le plus d'importance dans sa vie, y compris politique, soit Simonne Évrard et Albertine Marat, dont il n'existe pas, à notre connaissance, de biographies ou d'études³⁷⁷. Les rares travaux dédiés à Charlotte Robespierre, et qui reconnaissent son intelligence politique, datent de 1961³⁷⁸. Une rare exception : deux récents ouvrages

³⁷² On oublie toutefois souvent l'existence de la « Société fraternelle des patriotes de l'un et l'autre sexe », dont fait partie Louise-Félicité Kéralio-Robert et Françoise Goupil-Hébert, en désignant le club mixte comme une simple « succursale du Club des Jacobins ».

³⁷³ À l'exception de Lucile Desmoulins, de sa sœur et de leur mère, qui ont connu une destinée posthume distincte, attachées au mouvement dit plus « modéré » et « centriste » mené par Danton et Desmoulins, oubliant la participation précédente des deux hommes à ces mêmes excès...

³⁷⁴ Marguerite de Chalabre est un cas complexe. Voir : chapitre 3, *infra*, p. 329, n. 323.

³⁷⁵ Raisons expliquées brièvement ci-haut, *infra*, n. 373.

³⁷⁶ Guillaume Mazeau, *Le bain de l'histoire. Charlotte Corday et l'attentat contre Marat (1793-2009)*, Seyssel, Champ Vallon, 2009, 427 p.

³⁷⁷ Simonne Évrard a toutefois une entrée dans le *Dictionnaire historique* de Soboul, *op. cit.*, p. 428.

³⁷⁸ Pierre Labracherie et Gabriel Pioro, « Charlotte Robespierre et ses amis », *Annales historiques de la Révolution française*, (1) : n° 165, juillet-septembre 1961, p. 327-348 ; (2) : n° 166, octobre-décembre 1961, p. 469-492. Dans un article publié un an plus tôt sur ses mémoires, Labracherie et Pioro déplorent l'absence d'intérêt historique sur cette femme, notant que le dernier travail à son sujet datait alors d'une

sur Rosalie Jullien, mais ils ont leurs faiblesses : le premier est une édition de sa correspondance, malheureusement incomplète, avec une très brève présentation biographique au début de chaque période de sa vie³⁷⁹ ; le second est une biographie issue d'une thèse doctorale³⁸⁰, certes plus complète, mais biaisée lorsqu'il vient le temps d'aborder son engagement politique pendant sa période « jacobine » et « robespierriste » ; cette biographie contredit parfois l'article pourtant basé sur sa thèse, surtout en rapport aux émotions de Rosalie Jullien pendant l'an II³⁸¹.

Hector Fleischmann (1882-1914) fut pionnier dans l'étude des femmes en rapport avec la Révolution, surtout en rapport avec Robespierre, mais son œuvre était considérée à l'époque de sa publication, comme de la « petite histoire »³⁸². Son influence fut également contradictoire, construisant la perception de ces femmes uniquement comme des maîtresses, des fanatiques ou des dévotes, des *groupies* avant l'heure. Ainsi, Charles Nodier décrit Jeanne Rosalie Lasaudraie :

Je ne la trouvai ni belle ni jolie, et cependant son aspect me fit une profonde impression. Il y avait quelque chose de pénétrant, de caustique, et presque d'inférieur dans son regard et dans son sourire. On supposait à peine qu'elle fût la maîtresse de Robespierre, dont l'âpreté cénobitique et la physionomie pâle et macérée semblaient exclure l'idée de l'amour. Chose étrange ! dans ce temps où l'idée de Dieu passait pour un préjugé, le bruit se répandit que la compagne de Robespierre étoit une créature d'une organisation supérieure, qui avoit le privilège de lire dans les âmes, et qu'il la conduisoit avec lui pour la seconder dans un mystère de rédemption, où elle étoit chargée de la séparation des bons et des mauvais. J'atteste ce fait pour l'avoir entendu répéter cent fois. Pauvre peuple !³⁸³

cinquante d'années. Nous pouvons faire le même triste constat. (« Charlotte Robespierre et ses 'Mémoires' », *La pensée*, n^{os} 86 et 89, juillet-août 1959 et janvier-février 1960, p. 3.)

³⁷⁹ Annie Duprat, *op. cit.*

³⁸⁰ Lindsay A. H. Parker, *Writing the Revolution. A French Woman's History in Letters*, Oxford-New York, Oxford University Press, 2013, 200 p.

³⁸¹ Lindsay A. H. Parker, « Veiled Emotions... », *op. cit.*, p. 208-230.

³⁸² Hector Fleischmann, *Robespierre et les femmes*, Paris, Albin Michel, 1909, 400 p.

³⁸³ Charles Nodier, *Souvenirs de la Révolution et de l'Empire*, vol. 1, Paris, Charpentier, 1850, p. 325-326.

Ce passage est à comparer avec la description de Suzanne Mignot que Francisque Mège décrit comme une « fanatique » de Couthon³⁸⁴, « adonnée aux pratiques du Mesmérisme » qui « s'en servait, dit-on, pour tâcher de rendre la santé à sa divinité en souffrance »³⁸⁵, c'est-à-dire qu'elle tentait ainsi de guérir Couthon de sa paralysie. Au sujet de Robespierre, Julien Gilles Travers écrit en 1847 : « Comme il avait ses gardes-du-corps, le tartufe tyran avait ses dévotes ; c'étaient, pour la plupart, des douairières titrées, qui l'adulaient, afin de l'avoir pour protecteur »³⁸⁶.

Il y a un grand manque de respect à réduire ces femmes non seulement à leur sexe, mais à attribuer toute pensée ou action politique comme la simple conséquence de relations charnelles imaginées avec les « Grands Hommes » : « D'autres, pauvres têtes exaltées que la lecture de Rousseau avait égarées et qui s'étaient laissé séduire par les maximes généreuses et philanthropiques de l'époque, professaient à l'égard des œuvres et des hommes de la Révolution une sorte de dévotion enthousiaste et irraisonnée »³⁸⁷. Si ces relations amoureuses sont certes possibles dans certains cas, l'amitié l'est également : ainsi Philippe Le Bas parle de Victoire Duplay, la sœur de sa fiancée, comme une bonne amie³⁸⁸.

C'est donc un grand vide historiographique sur l'engagement politique de ces femmes que nous devons combler, une tâche ardue. Outre l'œuvre essentielle de

³⁸⁴ Francisque Mège, *Le Puy-de-Dôme en 1793 et le pro-consulat de Couthon*, Paris, Auguste Aubry, 1877, p. 211-213. Il désigne les « autres suivantes de Couthon » comme des « furies de la guillotine », dont « la profession de laudatrice, de thuriféraire, était, paraît-il, une profession lucrative et profitable ». Ce curieux mélange de qualificatifs n'est pas sans rappeler l'affaire Catherine Théot... Pour un bref résumé sur les femmes et leur « influence mystique » redoutée, voir Michelle Perrot, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, *op. cit.*, p. 260-261.

³⁸⁵ Francisque Mège, *op. cit.*, p. 213.

³⁸⁶ Julien Gilles Travers, *Maximilien Robespierre*, Caen, B. de Laporte, 1847, p. 106, n. 1.

³⁸⁷ Francisque Mège, *op. cit.*, p. 211. On voit le biais du XIX^e siècle : la lecture est mauvaise pour les femmes ! (Michelle Perrot, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, *op. cit.*, p. 287.)

³⁸⁸ Lettre de Philippe Le Bas à Élisabeth Duplay du 13 août 1793 : Annexe E, *infra*, p. 502-504.

Dominique Godineau, nous pouvons citer l'article de Noah C. Shusterman, qui pose une question essentielle :

At key moments in his career [...] women were among Robespierre's most vocal and visible supporters. His rise to power shows how women took advantage of new opportunities to take part in the political process during the French Revolution. These were not women who were excluded from politics. *The failure to take Robespierre's female followers into account shows the shortcomings of recent feminist and post-feminist histories of the Revolution.* That these women were not questioning eighteenth-century gender roles may disqualify them as heroines or martyrs of a past age. It does not disqualify them from a place in the histories of Robespierre and the French Revolution.³⁸⁹

Or, l'article de Shusterman possède les mêmes failles que celles de plusieurs ouvrages : de Fleischmann à Guillon, on passe toujours par les hommes pour parler de ces femmes.

Si Claude Guillon exprime clairement son souhait de briser ce moule et d'écrire sur les femmes en rapport à la Révolution, non seulement en rapport avec Robespierre³⁹⁰, son ouvrage reste largement un brûlot contre ce dernier, bâti pour détruire une quelconque réputation « féministe » que Robespierre se serait injustement vu attribuer³⁹¹. Les femmes de la Montagne sont absentes de son livre à quelques exceptions près : Simonne Évrard aurait été « utilisée » contre les Enragé·e·s (le groupe favori de Guillon)³⁹², et le témoignage d'Élisabeth Duplay-Le Bas est seulement évoqué comme « anecdote » et « fabled » pour « prouver » la pudibonderie de Robespierre³⁹³. Il répète les inanités écrites par Taschereau sur Marguerite Chalabre³⁹⁴, et les vulgarités de Courtois sur Françoise Vaugeois-Duplay³⁹⁵. Certes, il étudie les

³⁸⁹ Noah C. Shusterman, « All His Power Lies in the Distaff: Robespierre, Women and the French Revolution », *Past & Present*, n° 223, mai 2014, p. 160.

³⁹⁰ « J'ajoute que, si Robespierre est le personnage central de cet ouvrage, les termes du titre – Robespierre, les femmes, la Révolution – doivent aussi être considérés à égalité dans les rapports complexes qu'ils entretiennent. » Claude Guillon, *op. cit.*, p. 5.

³⁹¹ Il y en a bien peu qui sont allés jusque-là, et ils ne sont généralement pas historiens...

³⁹² Claude Guillon, *op. cit.*, p. 74. Elle n'aurait donc pas d'agentivité, ses propres opinions politiques, contrairement aux autres femmes ?

³⁹³ *Ibid.*, p. 94.

³⁹⁴ *Ibid.*, p. 66.

³⁹⁵ *Ibid.*, p. 90. Guillon l'appelle « la rabatteuse », suivant l'anecdote de Courtois où celui-ci insinue qu'elle agit comme proxénète pour Robespierre.

groupes de femmes et leurs interactions (travail déjà largement exploré, et mieux, par Dominique Godineau), mais son ouvrage est biaisé par des opinions personnelles qui rebutent – ce grand progressiste se prononçant, dans un manifeste après son introduction, en faveur de l'« écriture non-sexiste »³⁹⁶ n'en reste pas moins homophobe³⁹⁷, aphobe³⁹⁸, transphobe, voire raciste³⁹⁹, et finalement ferme la boucle en réitérant des clichés sexistes⁴⁰⁰. Tout ceci fait sous cet objectif : « tout indique que le leader Jacobin a joué un rôle déterminant dans l'interdiction des clubs des femmes, en octobre 1793, qui vint sceller pour longtemps – avant le Code Napoléon – la sujétion des femmes dans la société française. Qu'il ne se soit pas agi d'un objectif – conscient, au moins – de Robespierre est un point que nous examinerons en temps utile »⁴⁰¹. Pourtant, peu de féministes, trop occupées à transfigurer Charlotte Corday en héroïne⁴⁰², notent l'impact de son assassinat de Marat sur « l'hostilité croissante »

³⁹⁶ *Ibid.*, p. 17.

³⁹⁷ Trop d'exemples pour les citer, mais ça commence dès l'introduction (*ibid.*, p. 12-13), et se concentre dans la section intitulée « Robespierre homosexuel ? » (*ibid.*, p. 85-91).

³⁹⁸ Robespierre ne peut pas être « asexuel » car l'« asexualité » (il utilise les parenthèse) n'existe pas : c'est « une version laïque du vœu de chasteté », une pathologie résultant de répression et traumatismes sexuels : « l'on a pas à s'excuser d'avoir été rendu·e malade ou impotent·e par la société » (!) (*ibid.*, p. 93). L'asexualité existe et est reconnue dans les mouvements défendant la diversité sexuelle, et elle n'est pas plus pathologique que l'homosexualité.

³⁹⁹ « À la même époque, les Indiens d'Amérique (*sic*) auraient offert à Olympe [de Gouges], parmi pas moins de cinq genres socialement reconnus, le choix entre l'existence d'un *Deux Esprits femme* ou d'un *Deux Esprits homme* » (*ibid.*, p. 53). Il est étrange qu'une personne se disant de gauche emploie encore le terme « Indiens d'Amérique » au XXI^e siècle ; et, non, Olympe de Gouges n'aurait pas été reconnue comme « Deux Esprits », car il s'agit d'une catégorisation propre au contexte culturel des sociétés autochtones traditionnelles d'Amérique du Nord, auquel Olympe de Gouges, Française et blanche, n'appartient pas.

⁴⁰⁰ « Robespierre ne réclame pas de 'faveurs' érotiques, il fait souffrir ses visiteuses pour mieux les reconforter. Il prouve ainsi et sa perversité et son impuissance, la première résultant de la seconde ; il prend son plaisir dans une posture consolatrice, donc féminine. C'est bien sûr dans sa position d'homme de pouvoir qui lui fournit des proies mais – dans l'intimité – sa perversité est aussi perversion : c'est dans un rapport d'*homosexualité féminine* qu'il apaise son désir. » (*Ibid.*, p. 90.) Malgré tout, Jean-Clément Martin, lui donne une critique plus que favorable : « Étriller l'idole, complexifier la politique révolutionnaire », *Mediapart*, 21 juin 2021. En ligne : <https://blogs.mediapart.fr/jean-clement-martin/blog/210621/etriller-l-idole-complexifier-la-politique-revolutionnaire>

⁴⁰¹ Claude Guillon, *op. cit.*, p. 5.

⁴⁰² Ironiquement, notre monde contemporain jugerait son acte comme un acte terroriste. Mais puisqu'elle assassina l'un des chefs de file du mouvement dit « terroriste », le discours contemporain est un peu embêté...

envers les clubs politiques féminins, le lien avec leur fermeture et son rôle tout aussi déterminant dans la montée d'une certaine misogynie jacobine⁴⁰³.

Claude Guillon est un exemple intéressant, mais typique : il s'aligne avec les féministes de « première ligne » malgré leurs différences sociales et idéologiques. Il applaudit autant Claire Lacombe et Pauline Léon qu'Olympe de Gouges, mais, comme plusieurs, ne sait pas où classer Théroigne de Méricourt. L'histoire tragique de celle-ci démontre toutefois les complexités de l'histoire des femmes politisées. L'attitude envers les femmes de la Montagne correspond à celle envers la masse de femmes anonymes réunies sous diverses appellations : « tricoteuses », « furies de la guillotine » ou « dévotes de Robespierre ». Les frontières sont floues entre ces groupes, sans doute intentionnellement, pour dénigrer toute femme politisée comme un « jupon gras »⁴⁰⁴. Ainsi, Élisabeth Duplay-Le Bas accuse Claire Lacombe d'être une des « furies » responsables de la mort de sa mère⁴⁰⁵, alors que cette dernière est elle-même décrite, par d'autres, comme une de ces « furies »⁴⁰⁶.

Si plusieurs suivent autant Marat que Robespierre⁴⁰⁷, après Thermidor elles sont irrévocablement liées au sort de ce dernier, peu importe leur opinion réelle sur l'Incorruptible-devenu-Tyran. C'est un prétexte d'autant plus utile et facile pour éliminer pour de bon la participation politique des femmes dans une violence inouïe. Si certains Montagnards furent bien misogynes, ce n'est pas une opinion de groupe, et la Gironde est trop souvent effacée dans ces discussions alors que la même chose peut

⁴⁰³ Lynn Hunt, *Le Roman familial de la Révolution française*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 134 : « Après l'assassinat de Marat par Charlotte Corday en juillet 1793, les chefs jacobins commencèrent à s'intéresser aux femmes qui prétendaient s'occuper des affaires publiques. »

⁴⁰⁴ Louis-Marie Prudhomme, *Histoire générale et impartiale des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution française*, vol. 5, 1797, p. 124. On retrouve l'expression de « jupons gras » également chez Georges Duval et Hippolyte Taine. (Claude Guillon, *op. cit.*, p. 63.)

⁴⁰⁵ Annotations à Lamartine, *infra*, p. 116.

⁴⁰⁶ Courtois surtout, mais aussi Taschereau, Barras et Fabien Pillet. (Voir Annexe D.)

⁴⁰⁷ « Les militantes affichent leurs opinions en portant au col un médaillon représentant Marat, Robespierre ou un bonnet de la liberté. » (Dominique Godineau, *Citoyennes tricoteuses*, *op. cit.*, p. 22.)

être dite à son sujet. Le mythe de la « misogynie jacobine »⁴⁰⁸ ne sert qu'à masquer la thermidorienne, beaucoup plus violente, réelle et *physique*, alors que les milices attaquent et agressent par coups de fouets les femmes pour les chasser des tribunes des Jacobins puis de la Convention, le tout encouragé par une presse et des pamphlets encore plus violents qui tournent en ridicule et cible la « meneuse » de ces femmes, Brigitte Catignon-Crassous, héritant du « titre » donné par les Thermidoriens à la défunte Françoise Vaugeois-Duplay⁴⁰⁹. C'est la même époque où Sade, ayant « miraculeusement » échappé à la guillotine, peut se faire valoir de « martyr de la Terreur » et reprendre son « écriture ». Le fiel misogyne et masculiniste de « Encore un effort... » (1795) et la version encore plus violente de *La Nouvelle Justine* (1797) n'a rien à voir avec le jacobinisme, la Révolution ou les Lumières, mais appartient entièrement à la réaction contre ces mouvements : ses relents les plus nauséabonds sont encore revendiqués aujourd'hui par leurs descendants idéologiques, la « manosphère » et le mouvement de la « *red pill* », où la misogynie épouse la réaction contre 200 ans de droits humains et de justice sociale nés des idéaux les plus radicaux de la Révolution⁴¹⁰.

⁴⁰⁸ Mona Ozouf, *Les mots des femmes...*, *op. cit.*, p. 11. Voir aussi : Marc Belissa et Yannick Bosc, « L'essence du jacobinisme : un universalisme blanc, masculin et catholique ? », *op. cit.*

⁴⁰⁹ « Cet acharnement des jeunes gens contre Mme Crassous tenait à ce qu'elle était une des tricoteuses les plus assidues aux Jacobins, de même qu'à la Convention nationale où elle soutenait la Montagne de ses applaudissements et qu'en début brumaire Fréron l'avait désignée aux brutalités des jeunes gens en proclamant qu'elle remplissait dans les tribunes des Jacobins 'les fonctions de tambour-major de tous les bataillons femelles qui les garnissent'. » (François Gendron, *La jeunesse dorée : épisodes de la Révolution française*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1979, p. 52.)

⁴¹⁰ Lauren Ziolkowski, *From Libertine to Incel: 'How the 'Manosphere' Has Fostered the Continuation of Gender Violence in Western Culture*, Honors Thesis, Lewisburg, Bucknell University, printemps 2020, 74 p. En ligne : https://digitalcommons.bucknell.edu/honors_theses/514/

CHAPITRE II

LA SERVANTE ALSACIENNE : MICROCOSME SUR LA PERMÉABILITÉ DES CHANGEMENTS SOCIAUX

« *Ce n'est point assez d'avoir renversé le trône ; ce qui nous importe, c'est d'élever sur ses débris la sainte égalité et les droits imprescriptibles de l'homme. [...] Vous avez chassé les rois : mais avez-vous chassé les vices que leur funeste domination a enfantés parmi vous ?* »

Maximilien Robespierre dans sa première *Lettre à ses commettants*¹

Si Élisabeth Le Bas est une note de bas de page dans l'Histoire, la servante alsacienne est à peine une virgule, une parenthèse qui marque une courte digression dans son récit. Et pourtant, ces trois paragraphes dans le manuscrit original, les seules traces de son existence, sont riches en substance et en signification. Ce chapitre est à son image, une transition entre deux longues démonstrations, une excroissance d'un « détail » de la mise en récit du chapitre 1, qui pose des questions fondamentales sur les transformations révolutionnaires apportées à la famille, à la domesticité, à la sphère privée et leurs répercussions inévitables sur les femmes, mais aussi les hommes et les rôles genrés.

Ce court épisode, dont il n'en reste que le premier tiers dans l'édition du manuscrit publié dans *La Nouvelle Revue*, est intrigant. Il contraste avec le reste des mémoires par le ton et par le vocabulaire employé.

Pendant leur séjour à Saverne en décembre 1793, Élisabeth et Henriette habitent un « appartement dans l'hôtel du quartier général », qui est « tout à fait séparé de la partie occupée par les officiers et les soldats »². Quittant les deux femmes pour s'acquitter de leurs devoirs, Le Bas et Saint-Just les laissent aux soins du maire de

¹ Maximilien Robespierre, « Lettres à ses commettants », *Œuvres complètes de Robespierre*, vol. 5 : « Les journaux », Paris, Société des Études Robespierristes, 1961, p. 17.

² Manuscrit, *infra*, p. 59-60. Les citations suivantes également.

Saverne, « mentor, protecteur et ami », « homme vénérable à cheveux blancs et décoré de l'ordre de Saint-Louis ». C'est lui qui leur choisit « une charmante petite bonne appartenant à une famille honnête du pays ».

Cette jeune servante n'a ni nom, ni prénom. Élisabeth ne nous le dit pas. Peut-être ne s'en souvient-elle pas – et pourtant, son existence l'a marquée suffisamment pour qu'elle parle d'elle, au contraire de plusieurs événements importants sur lesquels elle reste coite ou laconique. Élisabeth la décrit ainsi : « sage, douce, bonne », « très réservée », « avait beaucoup d'intelligence », « très adroite, savait coudre, repasser, blanchir, faire la cuisine ; elle était, de plus, fort jolie et avait une voix charmante »³. Élisabeth remercie le maire de leur « avoir donné cette fille : il me dit que s'il ne l'avait pas bien connue, ainsi que sa famille, il ne nous l'aurait pas donnée, et qu'elle était, en effet, ce qu'il y avait de mieux dans sa classe ». Elle avait à peine dix-huit ans. Elle ne parle pas français ; Élisabeth et Henriette ne parlent pas allemand. Elles trouvent quand même un moyen de communiquer :

Un jour, je lui demandai de nous avoir un pigeon pour notre dîner ; elle ne pouvait me comprendre, mais comme cette petite avait beaucoup d'intelligence, elle alla me chercher son livre de prières, me fit voir le Saint-Esprit, et parut enchantée de m'avoir devinée⁴.

Malgré cette barrière linguistique, les jeunes filles nouent des liens. Bien qu'elle ait presque le même âge qu'Henriette (née le 8 octobre 1774, Henriette vient de célébrer ses dix-neuf ans⁵), Élisabeth, guère plus âgée (elle a 21 ans) désigne la servante comme « cette petite » et « cette fille ». Ce sont les termes employés pour désigner la classe domestique. Nous avons déjà posé la question au chapitre précédent : est-ce l'Élisabeth des années 1840 qui s'exprime ici par écrit, ou l'Élisabeth de l'an II qui parle à travers

³ *Ibid.*, p. 60.

⁴ Un compte-rendu contemporain de la publication de l'ouvrage de Paul Coutant pose une critique acerbe sur cette anecdote : « Une ci-devant eût payé de la tête cette intervention ménagère du Saint-Esprit ». Charles-Henry Hirsh, « Les Revues », *Mercure de France*, n° 12, 1^{er} décembre 1900, p. 818.

⁵ Dans son manuscrit, Élisabeth écrit qu'elle a dix-huit ans, mais, comme nous l'avons mentionné au chapitre 1, Élisabeth a souvent de la difficulté à se souvenir des âges et des périodes avec précision.

elle ? Sous l'angle de la mise en récit de son témoignage, l'épisode offre un exemple de télescopage temporel. Décrit-elle l'attitude qu'elle avait vers la fin de l'année 1793 lorsque se déroule l'événement, ou décrit-elle une projection depuis les années 1840, alors que l'ordre social a repris son « cours normal », et qu'Élisabeth a réintégré la classe bourgeoise de plus en plus définie au XIX^e siècle ? Car la domesticité de l'Ancien Régime diffère de celle du XIX^e siècle. Même l'appartenance d'Élisabeth à la « classe bourgeoise » (si celle-ci existe⁶) est à nuancer : pendant la Révolution, surtout en l'an II, la notion de classe politique coexiste et prend préséance sur celle de classe sociale. Certes, la famille Duplay appartient à la bourgeoisie, mais ils sont également très représentatifs de la *classe révolutionnaire* : des artisans au statut socio-économique confortable mais qui reste précaire, principalement par leur engagement politique. Une lettre de Françoise Vaugeois-Duplay à sa fille Sophie explique ainsi la dégradation de leur situation financière déjà en 1793⁷.

La classe domestique, si on peut même la considérer comme une classe, est distincte de la classe ouvrière. Difficile à définir, les contours de cette catégorie « foncièrement hétérogène » sont « flous »⁸. Elle est composée de différents groupes : « pouvaient être définis comme domestiques des individus très différents entre eux en ce qui concerne l'âge, le sexe, l'éducation, le revenu, les tâches accomplies, le prestige, la couche sociale, etc. »⁹. Le terme de « domestique » est « imprécis, regroupant des travailleurs aussi divers que les valets de chambre, les bonnes d'enfants, les cochers ou les servantes »¹⁰. Ainsi, on pourrait même dire que « le ou la domestique n'existait pas

⁶ Sarah C. Maza, *The Myth of the French Bourgeoisie, An Essay on the Social Imaginary, 1750-1850*, Harvard, Harvard University Press, 2003, p. 5-6.

⁷ Annexe E, *infra*, p. 497-498.

⁸ Raffaella Sarti, « Le 'nom de domestique' est un 'mot vague' », *Mélanges de l'École française de Rome – Italie et Méditerranée modernes et contemporaines*, vol. 131, n° 1, 2019, paragraphe 2 de la version numérique. En ligne : <http://journals.openedition.org/mefrim/5937>

⁹ *Ibid.*, p. 3.

¹⁰ Valérie Piette, *Domestiques et servantes. Des vies sous condition, Essai sur le travail domestique en Belgique au XIX^e siècle*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2000, p. 31.

sur le plan sociologique »¹¹ ; mais sur le plan *social*, oui. Sous l’Ancien Régime, l’identité se construit en quatre volets : le prénom, le nom (le sien ou celui de l’époux), la paroisse et la profession. Être domestique, c’est une identité.

La « nature indéfinie et conflictuelle » de la domesticité l’établit comme un monde à part, dont les rapports avec la société en général reflètent sa différence¹². Selon Valérie Piette, la domesticité « n’est pas un métier mais bien un état ou une condition »¹³. Cette condition n’est « pas absolue, mais relative à celle d’autres individus »¹⁴ ; il s’agit d’une position de réciprocité. Elle est également un microcosme des sociétés d’Ancien Régime qui sont « constituées de réseaux des relations de dépendance et service, au point qu’on pouvait affirmer que tout le monde servait », du pape et du roi jusqu’au bourgeois et paysan, tous se déclarent un « humble serviteur »¹⁵.

Dès les débuts de la Révolution, on s’interroge sur la place du domestique dans la nouvelle société – une interrogation qui atteint son paroxysme avec les tentatives de réformes de l’an II. Comment transformer une société fondée sur des relations de réciprocité caractérisées par la servitude ? Comment abolir cette condition abjecte, emblématique de « tout ce que la Révolution refuse : l’inégalité, le manque de liberté »¹⁶ ? Mais comment vivre sans ces réseaux ? L’épisode de la servante alsacienne nous amène à nous interroger sur toutes ces questions, mais aussi sur la perméabilité et sur l’endurance des changements tentés pendant les années 1789-1794 dans la culture postérieure, et, enfin, sur les apories de la Révolution dans sa quête de démantèlement des systèmes de domination.

¹¹ Raffaella Sarti, « Le ‘nom de domestique’ est un ‘mot vague’ », *op. cit.*, paragraphe 2.

¹² *Ibid.*, p. 5.

¹³ Valérie Piette, *op. cit.*, p. 35.

¹⁴ Raffaella Sarti, « Le ‘nom de domestique’ est un ‘mot vague’ », *op. cit.*, paragraphe 5.

¹⁵ *Ibid.*, paragraphe 4.

¹⁶ *Ibid.*, paragraphe 11.

La Révolution n'avait pas forcément, à l'origine, une intention de régénération sociale. Chaque groupe dominant tentant de la contrôler échoua jusqu'à la répression thermidorienne de l'an III et l'établissement du Directoire. Selon l'école furétienne, la Révolution aurait « dérapé » vers une « dérive démocratique » dès la proclamation des droits de l'homme en 1789¹⁷. Déclarer les hommes comme naissant libres et égaux fit l'effet d'une explosion, ou plutôt d'une implosion, qui allait ouvrir la possibilité de faire tomber tous les châteaux de cartes, toutes les Bastilles de la domination. Dans sa première *Lettre à ses commettants*, Maximilien Robespierre écrit : « Vous avez chassé les rois : mais avez-vous chassé les vices que leur funeste domination a enfantés parmi vous ? »¹⁸. Par cette simple question, il annonçait plus de deux siècles de combats dans tous les aspects de la société, jusqu'aux plus privés, et que nous sommes encore loin d'avoir achevés. Car les vices de la domination systémique ont des racines profondes, difficiles à arracher, qui se renouvellent et en dévoilent souvent d'autres. Ces racines ressemblent davantage au mycélium des champignons.

Les tentatives de réformes sociales en l'an II – que ce soit l'adoption du calendrier républicain ou du tutoiement « obligatoire » (il ne l'était pas)¹⁹ – sont souvent référencées par les commentateurs et idéologues modernes²⁰. Chaque époque semble ressentir l'inéluctabilité des changements socio-culturels comme étant le fait d'une terreur des vertueux : ainsi, dans les années 2010-2020, les « petits Robespierre »

¹⁷ Patrice Gueniffey, « La Terreur : circonstances exceptionnelles, idéologie et dynamique révolutionnaire », *Historical Reflections*, vol. 29, 2003, p. 433-450. Voir également : Jacques Guilhaumou, « La haine de la Révolution française, une forme de haine de la démocratie », *Révolution-Française.net*, 29 mars 2006. En ligne : <http://revolution-francaise.net/2006/03/29/31-la-haine-de-la-revolution-francaise-une-forme-de-haine-de-la-democratie>

¹⁸ Maximilien Robespierre, « Lettres à ses commettants », *op. cit.*, p. 17.

¹⁹ On lit souvent des exclamations comme quoi le vouvoiement fut « interdit ». Ce n'est pas le cas. Ces exagérations ne sont pas sans rappeler nos commentateurs contemporains qui voient dans plusieurs pratiques, des *trigger/content warnings* jusqu'au *deplatforming*, l'équivalent d'une censure d'État.

²⁰ Le chroniqueur Christian Rioux au *Devoir* en est particulièrement friand : voir par exemple « Jeux de genre », 10 novembre 2017 : <https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/512567/jeux-de-genre> et « Les dieux ont soif », 19 juin 2020 : <https://www.ledevoir.com/opinion/chroniques/581103/i-les-dieux-ont-soif-i>

des campus américains²¹ sèment la terreur du « wokisme », une idéologie construite par les médias récalcitrants à tout changement social. D'une appellation construite à une autre : menée par les ci-devant guerriers de la justice sociale (emprunt de l'anglais : *Social Justice Warrior*), de nos jours on les appelle les « wokes » – un autre emprunt à l'anglais, signifiant « être éveillé », mais, étant issu du vernaculaire africain-américain, désignant aussi une expérience bien précise qui fut détournée par ses opposants²² pour caricaturer et dénigrer tout éveil progressiste aux injustices sociales²³.

L'épisode de la servante alsacienne s'inscrit ainsi dans les problématiques du discours contemporain. Ici, il s'agit de la transformation du langage et de la culture (avertissements de contenu ou *trigger warnings*²⁴, mots à « bannir »²⁵, néo-pronoms²⁶, féminisation des métiers et des accords, ou encore le « péril mortel » que représenterait l'écriture inclusive pour la langue française²⁷) par une nouvelle génération qui fait face à la résistance du vieux monde, déguisée en « combat » par l'élite politique pour

²¹ « Yale's Little Robespierres », *The Wall Street Journal | Opinion*, 9 novembre 2015. En ligne : <https://www.wsj.com/articles/yales-little-robespierres-1447115476>

²² Aja Romano, « A History of 'Wokeness'. Stay Woke: How a Black activist watchword got co-opted in the culture war », *Vox*, 9 octobre 2020. En ligne : <https://www.vox.com/culture/21437879/stay-woke-woke-ness-history-origin-evolution-controversy>

²³ Marie-Hélène Proulx, « La gauche qui dérange », *L'Actualité*, 5 mai 2021. En ligne : <https://lactualite.com/societe/la-gauche-qui-derange>

²⁴ Antoine Guillot, « Avertissements de déclencheurs », *France culture*, 24 juin 2016. En ligne : <https://www.franceculture.fr/emissions/revue-de-presse-culturelle-d-antoine-guillot/avertissements-de-declencheurs> ; Shannon Palus, « Les trigger warnings ne sont finalement pas une bonne idée », *Slate*, 28 juillet 2019. En ligne : <http://www.slate.fr/story/180051/sante-mentale-trigger-warnings-avertissement-traumatisme-inutiles-nocifs>

²⁵ Voir la conclusion de Roxane Darlot-Harel qui aborde le problème du « mot en n » et de l'appellation « mademoiselle », dans *La Révolution française et le problème du tutoiement (1789-1795)*, mini-mémoire de master, M1 Littérature française de la Renaissance aux Lumières, 2015, p. 16-17. En ligne : https://www.academia.edu/12504825/La_Révolution_française_et_le_problème_du_tutoiement_1789_1795

²⁶ « French dictionary accused of 'wokeism' over gender-inclusive pronoun », *The Guardian*, 17 novembre 2021. En ligne : <https://www.theguardian.com/world/2021/nov/17/french-dictionary-wokeism-gender-inclusive-pronoun-iel?msclkid=e694c023c63511ec8ea8217462e0e895>

Peggy Noonan, « What Were Robespierre's Pronouns? », *The Wall Street Journal | Opinion*, 25 juillet 2019. En ligne : <https://www.wsj.com/articles/what-were-robespierres-pronouns-11564095088>

²⁷ Rédaction JDD, « Écriture inclusive : l'Académie française dénonce 'un péril mortel' pour la langue française », *Le Journal du Dimanche*, 27 octobre 2017. En ligne : <https://www.lejdd.fr/Societe/ecriture-inclusive-lacademie-francaise-denonce-un-peril-mortel-pour-la-langue-francaise-3476099>

« protéger la liberté académique » contre tout « dérapage » ou « autocensure »²⁸. Leur panique évoque la description dramatique de la Révolution écrite par François-René de Chateaubriand dans les *Mémoires d'outre-tombe* : « Passe maintenant, lecteur ; franchis le fleuve de sang qui sépare à jamais le vieux monde dont tu sors, du monde nouveau à l'entrée duquel tu mourras »²⁹. Il n'y a pourtant aucune terreur, et le seul sang qui coule est celui des activistes et des manifestants qui font face à la force armée de l'État. Ironiquement, ceux qui crient au « vandalisme », voire au « terrorisme », de la langue française n'auraient pas ces mots sans cette Révolution française si détestée, puisqu'elle les a créés, comme d'ailleurs le terme de néologisme³⁰. « La langue va, » écrit Louis-Sébastien Mercier, « malgré ses régenteurs »³¹. Il en va de même de la culture et de la société.

En comparaison avec l'endurance du calendrier républicain, la tentative de réformer les liens avec la classe domestique fut éphémère. Jules Michelet conclut son *Histoire de la Révolution* sur une anecdote fascinante, possiblement fictive (il est impossible de le dire), mais qui résume bien l'impact qu'eut l'an II sur les mentalités :

Peu de jours après Thermidor, un homme qui vit encore et qui avait alors dix ans fut mené par ses parents au théâtre, et à la sortie admira la longue file de voitures brillantes qui, pour la première fois, frappaient ses yeux. Des gens en veste, chapeau bas, disaient aux spectateurs sortants : « Faut-il une voiture, *mon maître* ? » L'enfant ne comprit pas trop ces termes nouveaux. Il se les fit expliquer. Et on lui dit seulement qu'il y avait eu un grand changement par la mort de Robespierre.³²

²⁸ La Presse canadienne, « Québec veut mieux protéger la liberté académique », *Radio-Canada*, 6 avril 2022. En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1874566/quebec-loi-liberte-expression-campus-universitaire> ; Hugo Pilon-Larose, « Projet de loi 32 : Québec dicte aux universités comment protéger la liberté d'enseignement », *La Presse*, 6 avril 2022.

En ligne : <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2022-04-06/projet-de-loi-32/quebec-dicte-aux-universites-comment-protoger-la-liberte-d-enseignement.php>

²⁹ François-René de Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, vol. 1, Paris, Dufour, Mulat et Boulanger, 1860, p. 283.

³⁰ Louis-Sébastien Mercier, *Néologie, ou vocabulaire de mots nouveaux, à renouveler, ou pris dans des acceptions nouvelles*, 2 vol., Paris, Moussard et Maradan, 1801 (an IX).

³¹ Épigraphie du vol. 2, *ibid.*, [page titre].

³² Jules Michelet, « Chapitre 10 : Suite du 10 Thermidor. Exécution de Robespierre. La Réaction éclate », *Histoire de la Révolution française*, vol. 7, Paris, Chamerot, 1853, p. 521-522.

C'est une belle et triste fable qui laisse entrevoir la possibilité d'un nouveau monde et les espérances créées par l'an II. Mais les idées changent plus rapidement et plus aisément que les mœurs. Saint-Just offre, à cet égard, un exemple intéressant des tensions entre théorie et réalité.

2.1. Les limites et les contradictions dans les réformes sur la domesticité : l'exemple de Saint-Just

Saint-Just veut abolir la domesticité. Saint-Just emploie un domestique. Hypocrisie ? La réalité est plus complexe. Il faut remettre les choses en perspective. Le décalage entre l'idéal et le vécu est un espace ambigu où se trouve autant la possibilité d'émancipation que la continuité de la servitude. Construire une société démocratique est complexe, et se heurte à plusieurs contradictions que les Anciens – les modèles des Révolutionnaires – avaient sommairement résolus en distinguant le « système domestique hiérarchique » du « système politique égalitaire »³³. Selon Aristote, ces deux systèmes pouvaient coexister « parce que seuls les chefs de famille jouissaient du droit de cité et accédaient à la *polis*, femmes, enfants et *douloi* en étant exclus »³⁴. Or, la Révolution amorce la déconstruction de cette coexistence en réclamant l'abolition de la distinction entre citoyens actifs et citoyens passifs : « bientôt plus de maîtres, plus de serviteurs, mais une stricte égalité *civile* entre les citoyens »³⁵.

Le domestique, l'être opprimé par excellence que l'on veut libérer, « peut représenter tout ce que la Révolution refuse : l'inégalité, le manque de liberté »³⁶. Mais qui est domestique ? Dès l'Assemblée constituante, les débats parlementaires tentent d'en circonscrire la définition. Ainsi, lors de la séance du 27 octobre 1789, Bertrand

³³ Raffaella Sarti, « Le 'nom de domestique' est un 'mot vague' », *op. cit.*, paragraphe 7.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ Jean-Pierre Gross, « L'émancipation des domestiques sous la Révolution française », *Républicanismes et droit naturel : des humanistes aux révolutions des droits de l'homme et du citoyen*, Paris, Kimé, 2009, p. 179.

³⁶ Raffaella Sarti, « Le 'nom de domestique' est un 'mot vague' », *op. cit.*, paragraphe 11.

Barère note comment le terme de « domestique » est « un mot vague dont l'acception est trop étendue »³⁷. Les définitions de l'*Encyclopédie* du mot « domestique » révèlent l'ambiguïté du terme : « d'une part, elles décrivaient une superposition partielle, voire une confusion, entre domestiques et serviteurs, d'autre part, elles étendaient les limites de la domesticité bien au-delà de la cohabitation, la subordination étant bien le point commun de toutes les acceptions du terme »³⁸. Est domestique « toutes les personnes qui sont subordonnées à quelqu'un, qui composent sa maison, & qui vivent ou sont censées vivre avec lui, comme secrétaires, chapelains, &c. » et peut signifier « tous ceux qui *demeurent* chez quelqu'un & en même maison ; ainsi dans ce sens tous les officiers du roi & des princes, qu'on appelle *commensaux*, & ceux des évêques, sont en quelque façon *domestiques* »³⁹. Barère note cette particularité :

Domesticité et domestiques comprennent, en effet, dans l'idiome des lois, une foule de citoyens respectables que votre intention n'est pas de priver de l'exercice des droits politiques. Les domestiques sont ceux qui vivent dans la même maison et mangent à la même table sans être serviteurs.⁴⁰

La dernière phrase est intéressante. Dans son texte fragmentaire et inachevé connu sous le titre des *Institutions républicaines*, Saint-Just reprend une formule similaire dans ses « institutions domestiques » : « Il n'y a point de domesticité : celui qui travaille pour un citoyen est de sa famille et mange avec lui »⁴¹. Membre du comité de rédaction de la Constitution de 1793, Saint-Just prononce dans son *Essai de constitution*, présenté le 24 avril 1793 à la Convention nationale : « La loi ne reconnaît pas de maître entre les citoyens : elle ne reconnaît point de domesticité. Elle reconnaît un engagement égal et sacré de soins entre l'homme qui travaille et celui qui le paie »⁴².

³⁷ « Séance du mardi 27 octobre 1789 », *Archives parlementaires*, vol. 9 : « du 16 septembre au 11 novembre 1789 ». En ligne : <https://artflsrv03.uchicago.edu/philologic4/archparl/navigate/9/2/35/>

³⁸ Raffaella Sarti, *op. cit.*, « Le 'nom de domestique' est un 'mot vague' », paragraphe 4.

³⁹ Article « Domestique » de l'*Encyclopédie*, 1755, vol. 5, p. 29, cité par Raffaella Sarti, *ibid.*, n. 12.

⁴⁰ Bertrand Barère, *Archives parlementaires*, vol. 9, Paris, P. Dupont, 1877, p. 590, cité par Raffaella Sarti, *ibid.*, n. 26.

⁴¹ Louis-Antoine Saint-Just, *Œuvres complètes*, éd. par Miguel Abensour et Anne Kupiec, Paris, Gallimard, 2004, p. 1125.

⁴² *Ibid.*, p. 553-554.

Le texte finalement adopté, le 24 juin 1793, dans l'article XVIII de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, reprend une partie de sa formulation :

Tout homme peut engager ses services, son temps ; mais il ne peut se vendre, ni être vendu ; sa personne n'est pas une propriété aliénable. La loi ne reconnaît point de domesticité ; il ne peut exister qu'un engagement de soins et de reconnaissance, entre l'homme qui travaille et celui qui l'emploie.⁴³

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen énonce ainsi « les prémisses d'une émancipation économique »⁴⁴. Jean-Baptiste Bô, partisan de Robespierre, déclare :

Il est temps d'effacer cette ligne de démarcation entre le citoyen qui jouit et celui qui travaille : la Constitution leur donne la même existence politique et la morale nous en fait un devoir » ; le domestique est comme tout autre citoyen, il « loue son travail et son temps, comme un journalier loue ses heures, comme les hommes à possession vendent leurs conseils.⁴⁵

Selon Jean-Pierre Gross, le discours de Bô « souligne la valeur intrinsèque du travail, et elle met en avant la notion d'une rémunération juste et suffisante pour une journée travaillée »⁴⁶.

Mais cette reconnaissance de la valeur du travail a des limites. Les hommes de l'an II cherchent d'abord et avant tout à libérer les hommes de leur état de dépendance : Voltaire écrit dans son *Dictionnaire philosophique* (1764) que « ce n'est pas l'inégalité qui est un malheur, c'est la dépendance »⁴⁷. L'état de domesticité est lié à la dépendance : « c'est en effet son corps, son temps, son être même que le serviteur engage vis-à-vis de ses maîtres »⁴⁸. L'émancipation de ces hommes a un prix : « la

⁴³ Cité par Jean-Pierre Gross, *op. cit.*, p. 175.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 179.

⁴⁵ Extraits des discours de Jean-Baptiste Bo, prononcés devant les sociétés populaires d'Aurillac, de Montauban et de Castres, les 13 pluviôse, 17 ventôse et 8 floréal an II. Cité par Jean-Pierre Gross, *ibid.*, p. 180. Voir aussi : Jean-Pierre Gross, *Égalitarisme jacobin et Droits de l'homme, 1793-1794 : (la Grande famille et la Terreur)*, Paris, Arcantères, 2000, p. 330.

⁴⁶ Jean-Pierre Gross, « L'émancipation des domestiques sous la Révolution française », *op. cit.*, p. 180.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 178.

⁴⁸ Michelle Perrot, citée par Valérie Piette, *op. cit.*, p. 34.

dépendance et le manque de liberté deviennent plus genrés qu'auparavant, plus exclusivement associés aux femmes »⁴⁹. Les femmes domestiques ne sont pas reconnues, pendant très longtemps, comme « de véritables travailleuses »⁵⁰. Aujourd'hui, le combat féministe se situe dans la reconnaissance de tout travail domestique féminin, invisible et impayé⁵¹.

Dans le sixième fragment des *Institutions républicaines*, Saint-Just écrit :

Savez-vous bien que l'homme n'est point né méchant, c'est l'oppression qui est méchante, c'est son exemple contagieux, qui, de degré en degré depuis le plus fort jusqu'au plus faible, établit la dépendance. [...] Nous vous proposons des institutions civiles par lesquelles un enfant peut résister à l'oppression d'un homme puissant et inique.⁵²

Son insistance sur la résistance des enfants à l'oppression est intéressante dans la perspective où les domestiques sont aussi considérés comme des enfants, par exemple dans *La Nouvelle Héloïse* (1762)⁵³. Domestiques, femmes et enfants : des êtres mineurs, définis par leur dépendance. Les définitions de l'*Encyclopédie* admettent que, parfois, le terme « s'étend jusqu'à la femme & aux enfans »⁵⁴. La comparaison soulève un fait fondamental : les femmes, qu'elles soient servantes, ménagères ou maîtresses de maison, « partagent avec les domestiques un statut subordonné par opposition au maître de maison, seul à jouir pleinement de sa liberté »⁵⁵.

⁴⁹ Raffaella Sarti, « Le 'nom de domestique' est un 'mot vague' », *op. cit.*, paragraphe 41.

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ Camille Robert, *Toutes les femmes sont d'abord ménagères : Histoire d'un combat féministe pour la reconnaissance du travail ménager*, préf. de Micheline Dumont, Montréal, Somme Toute, 2017, 180 p. Voir aussi : Camille Robert et de Louise Toupin, dir., *Travail invisible : Portraits d'une lutte féministe inachevée*, Montréal, Remue-Ménage, 2018, 200 p.

⁵² Transcription d'Albert Soboul, « Les Institutions républicaines de Saint-Just d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 111, juillet-septembre 1948, p. 216. Édition Abensour-Kupiec, *op. cit.*, p. 1090. « Homme » est souligné dans l'original.

⁵³ Jean-Pierre Gross, « L'émancipation des domestiques sous la Révolution française », *op. cit.*, p. 177.

⁵⁴ Raffaella Sarti, « Le 'nom de domestique' est un 'mot vague' », *op. cit.*, n. 12.

⁵⁵ Jean-Pierre Gross, « L'émancipation des domestiques sous la Révolution française », *op. cit.*, p. 177.

L'administration du ménage est d'abord le domaine des femmes, puis des domestiques si on en ressentait le besoin (et si on en avait les moyens). Ainsi, nous ne connaissons aucun domestique attaché à la famille Duplay – sûrement la présence de trois, puis de deux filles non-mariées répondait amplement à leurs besoins dans ce domaine. (Il est également possible que ce soit, autant qu'une question de tradition, la raison du refus initial de Françoise Vaugeois-Duplay de marier sa fille cadette avant ses sœurs aînées.) Âgée d'à peine dix-neuf ans⁵⁶, Henriette Le Bas, la sœur de Philippe, apporte sans doute, en plus de sa compagnie, une aide domestique pendant que sa belle-sœur est enceinte⁵⁷. La mère de Saint-Just elle-même lui offrait un exemple : son grand-père maternel gardait une prise sur sa fille unique, qui dut l'affronter pour pouvoir se marier, cinq ans après sa majorité⁵⁸.

Sans femme, les tâches domestiques sont donc échues à une classe particulière. Pour libérer les domestiques, il faut libérer les femmes. Il faut également apprendre aux garçons des classes bourgeoises à gérer leur ménage. Sinon, le cycle de dépendance se poursuit. La contradiction se présente dans le quotidien même de Saint-Just, possiblement sans qu'il puisse la constater. Jusqu'à son élection comme député à l'âge de vingt-cinq ans, Saint-Just avait vécu entouré de sa mère, de deux sœurs et d'au moins une domestique⁵⁹. Déssemparé, n'ayant « jamais eu à vivre en autonomie auparavant », Saint-Just semble « bien moins à l'aise dans l'administration de son propre ménage

⁵⁶ Élisabeth écrit qu'elle a dix-huit ans dans ses mémoires, mais sa date de naissance est le 8 octobre 1774. Elle a déjà dix-neuf ans lors de leur départ en Alsace en décembre 1793.

⁵⁷ Annexe E, *infra* : lettre de Philippe à Élisabeth Le Bas, de Strasbourg, 25 octobre 1793, p. 507 ; lettre de Philippe à Henriette Le Bas, de Frévent, 26 octobre 1793, p. 508-509.

⁵⁸ Bernard Vinot, *Saint-Just*, Paris, Fayard, 1985, p. 17-18. Voir chapitre 3, *infra*, p. 280, n. 73.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 20, 50.

parisien » que « dans la gestion des deniers publics », et se remet « pour la gestion de son train de vie quotidien à son domestique Guislain⁶⁰-François Villers »⁶¹.

Or, Villers est peut-être un peu trop facilement présenté comme le simple « domestique de Saint-Just », suivant les mots de Richard Cobb⁶². Arrêté le 10 thermidor, il dicte (il ne sait ni lire ni écrire) ses lettres et pétitions au Comité de sûreté générale à Germain Gateau, ami de Saint-Just, également emprisonné. Dans sa première lettre, il se présente comme « homme de confiance, ci-devant domestique »⁶³. L'expression reflète les tentatives de réformes de l'an II. En fait, Villers avait d'abord rencontré Philippe Le Bas, étant originaire comme lui du Pas-de-Calais. Il part avec Le Bas et Saint-Just lors de leur mission à l'armée du Nord. Ancien cantinier à Lille et à Menin, il leur sert de cuisinier et de postillon en route « pour courir en avant et préparer les logis »⁶⁴. Lorsque Saint-Just est précipitamment rappelé à Paris le 6 prairial an II (25 mai 1794)⁶⁵, Villers reste à Bruxelles, peut-être avec Le Bas⁶⁶, et offre ses services

⁶⁰ Son prénom est orthographié « Guillin » dans une des lettres rédigées par Gateau – mais est-ce vraiment comment il écrirait son nom ? Il ne sait pas écrire. C'est Gateau qui décide. Jules Bertrand, « Un commensal de Saint-Just », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 84, novembre-décembre 1937, p. 552.

⁶¹ Louise Ampilova-Tuil et Catherine Gosselin, « Les logements parisiens de Saint-Just », *Société des Études Robespierristes*, 5 octobre 2017. p. 10 [Il n'y a pas de paragraphes dans la version numérique ; nous utilisons donc une pagination approximative.]

En ligne : <https://www.etudesrobepierristes.com/2017/10/05/les-logements-parisiens-de-saint-just/>

⁶² Richard Cobb, « Un camarade de collège et un domestique de Saint-Just », *Annales historiques de la Révolution française*, 23^e année, n° 123, juillet-septembre 1951, p. 289-293. À noter, l'article parle de deux personnes distinctes, dont les noms sont proches : Vieil ou Vieille, un condisciple de Saint-Just au collège de Soissons, et Villers, originaire du Pas-de-Calais.

⁶³ Jules Bertrand, *op. cit.*, p. 552.

⁶⁴ *Ibid.*, p. 555.

⁶⁵ Maximilien Robespierre, C. A. Prieur, Carnot, Billaud-Varenne, Barère, « Le Comité de Salut Public à Saint-Just », *Œuvres complètes de Robespierre*, vol. 3 : « Correspondance de Maximilien et Augustin Robespierre », Paris, Société des Études Robespierristes, 1926, p. 288 ; C.-A. Prieur, Robespierre, Carnot, Billaud-Varenne, « Le Comité de Salut Public à Guyton-Morveau », *Actes du Comité de salut public*, vol. 13, Paris, Imprimerie nationale, 1900, p. 741.

⁶⁶ Le Bas revient le 29 mai (fin officielle de la mission) et, le 2 juin, est nommé l'un des deux directeurs de l'École de Mars. (François Wartelle, « LEBAS, Philippe François Joseph », *Dictionnaire historique de la Révolution française*, sous la dir. d'Albert Soboul, Paris, Presses universitaires de France, 1989, p. 655.) Dans la lettre du 12 prairial an III, Gateau note erronément que Le Bas avait déjà été nommé à l'École de Mars. (Richard Cobb, *op. cit.*, p. 291.)

aux représentants Louis-Bernard Guyton-Morveau (1737-1816) et Pierre-Mathurin Gillet (1762-1795)⁶⁷.

Âgé d'une vingtaine d'années de plus, Villers joue le rôle d'un parent suppléant dont Saint-Just loue les services : gestion du ménage, cuisine, courrier, il est « chargé de toute sa dépense tant à Paris que dans les diverses missions qu'il a remplies »⁶⁸. Villers lui prête même une somme assez élevée de 2 386 livres, que Saint-Just devait lui rembourser du 10 au 12 thermidor an II⁶⁹. Villers était employé depuis six mois, « quoique sans gage convenu, [il] reste au service de Saint-Just qui se contente de lui dire qu'il le payera ; il occupe une petite chambre dans la même maison »⁷⁰. La dette de plus de 2 000 livres n'était sans doute pas un arrérage de gages – il l'aurait spécifié. Saint-Just lui laissait une grande latitude. C'est Villers qui récupère son traitement de député, une pratique peu usuelle, et nous pouvons supposer qu'il se paie à partir de celui-ci : « il convient de noter que Saint-Just fut pratiquement le seul député ayant confié de façon régulière la perception de son émolument à un domestique, et ce, depuis au moins le mois de septembre 1793 (les archives pour la période antérieure sont manquantes) »⁷¹. Saint-Just avait d'autres dettes : Élisabeth Piéret veuve Verrier, son ancienne logeuse à l'hôtel des États-Unis où Saint-Just habitait depuis le 21 septembre 1792, se plaignit le 10 thermidor qu'il lui devait encore « la somme de 748 livres 2 sols, tant pour loyers que port de lettres et fournitures diverses »⁷². Il n'est pas le seul à avoir de la difficulté dans la gestion de ses finances personnelles : nous savons grâce à la lettre d'Élisabeth Le Bas que Philippe n'avait pas reçu son traitement depuis trois

⁶⁷ Richard Cobb, *op. cit.*, p. 291.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 293.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 291, 293.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 291.

⁷¹ Louise Ampilova-Tuil et Catherine Gosselin, « Les logements... », *op. cit.*, p. 14-15, n. 39.

⁷² *Ibid.*, p. 5.

mois⁷³ ; de même, Jules Michelet note comment Maximilien Robespierre oubliait de réclamer le sien, et devait aux Duplay une pension impayée⁷⁴.

Les hommes de l'an II savaient-ils qu'en libérant les hommes domestiques de leur condition, leurs tâches serviles devaient devenir le domaine réservé des femmes, domestiques ou non ? Voyaient-ils dans ce projet la conclusion logique, « naturelle », d'une division étanche entre les sphères telle que l'entreprit le XIX^e siècle ?

Or, leur projet ne fut pas réalisé, du moins pas exactement de la manière souhaitée. La Constitution de 1795 remet en vigueur le suffrage censitaire ; le suffrage universel masculin ne sera rétabli qu'en 1848. La condition domestique se transforme bien toutefois. La domesticité se féminise au cours du XIX^e siècle⁷⁵. Cela n'est pas le résultat d'une volonté politique seule mais de plusieurs causes : la professionnalisation ou la disparition de certaines occupations⁷⁶, de même que la transformation lente mais inévitable des mœurs avec la chute du modèle aristocratique, qui étalait ses richesses y compris ses domestiques, en faveur du modèle bourgeois⁷⁷. Il reste que la volonté politique montagnarde eut un impact. Cette servitude est de plus en plus rejetée par les hommes comme dégradante, contraire à la dignité de l'homme⁷⁸.

⁷³ Lettre d'Élisabeth Le Bas du 14 thermidor an II (Deux lettres... *infra*, p. 82-82) ; elle en fait également allusion dans son manuscrit, *infra*, p. 68, 71.

⁷⁴ Jules Michelet, *Les femmes de la Révolution*, Paris, Adolphe Delahays, 1855, p. 264. Cette dernière source est toutefois un peu douteuse.

⁷⁵ Sarah C. Maza, *Servants and Masters in Eighteenth-Century France: the Uses of Loyalty*, Princeton, Princeton University Press, 1983, p. 314-316. Voir aussi la bibliographie détaillée à ce sujet dans Raffaella Sarti, « Notes on the Feminization of Domestic Service: Bologna as a Case Study (18th-19th Centuries) », *Le phénomène de la domesticité en Europe, XVI^e-XX^e siècles*, Acta Demographica, XIII, Table ronde des 17-18 septembre 1996, Prague, 1997, p. 128, n. 13.

⁷⁶ Par exemple, les teneurs de livres sont reconnus comme des professionnels en Bologne. L'usage des chaises à porteurs est critiqué en France dès 1768. Les régisseurs, secrétaires, métayers, bibliothécaires, instituteurs, compagnons ouvriers, garçons marchands et commis aux écritures sont considérés comme domestiques jusqu'à la Révolution. Voir : Sarah C. Maza, *Servants and Masters in Eighteenth-Century France...*, *op. cit.*, p. 242 ; Raffaella Sarti, « Notes on the Feminization of Domestic Service... », *op. cit.*, 152, 157 ; Valérie Piette, *op. cit.*, p. 32-33.

⁷⁷ Raffaella Sarti, « Notes on the Feminization of Domestic Service », *op. cit.*, p. 133, 152.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 155. Valérie Piette, *op. cit.*, p. 31.

Même si elle ne fut jamais appliquée, la Constitution de 1793 a laissé une trace dans les mentalités, surtout à travers la Déclaration dont le texte fut « placardé sur les murs des mairies partout en France »⁷⁹. Mais la réforme ne s'appliquait pas aux femmes, affirme Jean-Pierre Gross⁸⁰. L'article XVIII utilise le terme « homme », si pratique pour jouer sur son ambiguïté afin d'inclure et d'exclure aux aléas de l'interprétation choisie.

Il est possible que les réformes de l'an II n'auraient aucunement affectées la servante alsacienne ou le rapport d'Élisabeth envers elle. On peut supposer une plus grande égalité entre Saint-Just et Villers. Mais qu'en est-il de la servante alsacienne ? Le ou la domestique est payé·e pour remplacer le parent (généralement la mère), l'épouse, l'ami·e même. C'est dans cette dernière catégorie que semble se trouver la servante alsacienne.

Il est indéniable, dans la mise à l'écrit du récit, que le passage des années ait exercé son influence sur Élisabeth – mais surtout, c'est l'influence de son fils que l'on peut ressentir. Les trois paragraphes sur la servante alsacienne ne sont pas le seul passage qui détonne quant aux mœurs domestiques. Certains propos rapportés par son fils à Lamartine sur la famille Duplay sont également particuliers, et ouvrent le sujet des rapports entre les classes. La distinction entre classe domestique et classe ouvrière se brouille chez Philippe Le Bas fils, et sa conception de la démocratie s'embourgeoise.

2.2. Impact sur la représentation des classes sociales dans les souvenirs d'Élisabeth Duplay-Le Bas

Thermidor est la cause d'un bref déclasserement social, où Élisabeth Duplay-Le Bas accepte de travailler aux bateaux-lavoirs. On ne sait pas à quel moment précis elle cessa de travailler comme blanchisseuse. Libérée de la maison d'arrêt du Luxembourg

⁷⁹ Jean-Pierre Gross, « L'émancipation des domestiques sous la Révolution française », *op. cit.*, p. 175.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 177.

le 18 frimaire an III (8 décembre 1794), elle retourne au logis qu'elle habitait avant son arrestation, au 148 rue Neuve-du-Luxembourg⁸¹. Or, selon un certificat du Comité de Sûreté générale, une partie de ses biens ne lui sera restituée que le 25 pluviôse suivant (13 février 1795)⁸².

Comme l'évoque Alphonse Esquiros, cette anecdote semble « blesser l'amour propre » de Philippe Le Bas fils, mais aussi « déroger à la dignité classique de l'histoire »⁸³. Or, il s'agit aussi de la dignité de sa famille, qu'il veut respectable, démocrate certes, mais pas trop radicale ou, pire, « anarchiste » dans le mélange des classes. Philippe Le Bas fils impose une relecture dix-neuviémiste à la famille Duplay, une vision convenable, soit bourgeoise et patriarcale. La Révolution a bouleversé les relations entre les classes et entre les genres. Elle a menacé le concept de la famille d'une transformation profonde, qui n'aurait peut-être pas nécessairement abouti au modèle bourgeois qui s'installe avec le XIX^e siècle.

Ainsi, Philippe Le Bas fils n'approuve pas cette démonstration de la vertu de l'an II par sa mère, qu'il ne comprend pas dans son contexte. Il ne peut pas comprendre comment elle ait pu accepter une déchéance sociale (même si elle fut brève) au nom de ses valeurs. Pourtant, il critique Charlotte Robespierre qui, elle, accepta non seulement de collaborer avec les « assassins de ses frères » mais, pire, accepta leur aide financière – une aide qu'elle obtient grâce à Guffroy, qui explique que « sa vue affaissée, sa poitrine altérée par le chagrin, l'empêchent de faire de la dentelle, ce qui l'aideroit à vivre si elle pouvoit travailler, mais le peu qu'elle fait est bien loin de lui procurer même du pain »⁸⁴. Philippe Le Bas fils ne comprend pas que ces femmes pourtant bourgeoises fussent capables de subvenir à leurs besoins. Surtout, il ne comprend pas

⁸¹ Annexe C, *infra*, p. 451.

⁸² Deux lettres..., *infra*, p. 81, n. 14.

⁸³ Annexe B, *infra*, p. 417.

⁸⁴ Cité par Hector Fleischmann dans « Charlotte Robespierre et Guffroy », *Annales révolutionnaires*, vol. 3, n° 3, juillet-septembre 1910, p. 335.

la démonstration par sa mère de son agentivité, la prise en charge de sa condition en correspondance avec ses valeurs. Celle-ci ne cadre pas avec sa perspective d'historien bourgeois, qui tente de garder le contrôle sur le récit de sa famille et de des proches de celle-ci.

Les entrées de Philippe Le Bas fils dans son *Dictionnaire encyclopédique de la France* (aussi appelé : *L'Univers. France : dictionnaire encyclopédique*) sur son grand-père, sur son père, sur Saint-Just et sur la fratrie des Robespierre⁸⁵ trahissent l'influence des souvenirs de sa mère, mais qu'il réinterprète aussi à sa façon. Dans sa notice sur Maurice Duplay, il évoque la rencontre de son grand-père avec Maximilien Robespierre et brosse un portrait intéressant de la famille Duplay :

Le jour où le drapeau rouge fut déployé et la loi martiale proclamée au Champ de Mars, le bruit se répandit que les membres les plus influents du parti démocratique, et notamment Robespierre, allaient être arrêtés. Duplay, qui avait conçu une profonde admiration pour celui que le peuple avait surnommé *l'incorruptible*, lui fit offrir un asile dans sa demeure. Maximilien accepta, et fut amené nuitamment dans la maison qu'occupait, rue Saint-Honoré, le citoyen généreux qui allait devenir son hôte et son ami. Le député d'Arras, touché de l'accueil bienveillant et cordial que lui fit l'homme respectable qui s'exposait pour le sauver, séduit par le spectacle *d'une famille dont les mœurs patriarcales contrastaient avec la corruption de l'époque*, se sentit pris d'une vive sympathie pour Duplay et pour tous les siens, et accepta avec empressement la proposition que l'honnête menuisier lui fit, quelques temps après, de regarder sa demeure comme la sienne propre. Depuis lors, jusqu'au dernier jour de sa vie, il ne cessa plus d'être son commensal.⁸⁶

Cette notice, rédigée avant l'*Histoire des Girondins*, il la cite presque exactement dans sa première lettre à Alphonse de Lamartine, à qui il envoie d'ailleurs un exemplaire⁸⁷. Dans cette lettre comme dans l'article, il explique l'authenticité des

⁸⁵ Philippe Le Bas (fils), *L'Univers. France : dictionnaire encyclopédique*, 12 vol., Paris, Firmin Didot, 1840-1845. Sur Maurice Duplay, voir : vol. 6, 1840, p. 820-822 ; sur son père, Philippe-François-Joseph Le Bas : vol. 10 (1843), p. 114-116 ; sur François-Maximilien-Joseph-Isidore (*sic*) Robespierre : vol. 12, 1845, p. 102-113 ; sur Augustin-Bon-Joseph Robespierre : vol. 12, p. 113-114 ; sur Charlotte Robespierre : vol. 12, p. 114 ; sur Antoine Saint-Just : vol. 12, p. 272-276.

⁸⁶ Philippe Le Bas (fils), « Duplay (Maurice) », *L'Univers. France : dictionnaire encyclopédique*, vol. 6 : « CON-DYN », *op. cit.*, p. 820. Passage en italique : notre emphase.

⁸⁷ Annexe A, *infra*, p. 399.

principes démocratiques de son grand-père, qui prédatent sa rencontre avec Robespierre. Il poursuit sa lettre en évoquant le témoignage de sa mère :

Ma mère affirme que *jamais des ouvriers assidus aux Jacobins n'ont été admis*, le soir, dans l'intimité de mon grand-père ; tout démocrate qu'il était, *il sut toujours maintenir la distance qui sépare le chef de la famille des serviteurs qu'il emploie*. Il aimait le peuple, mais sans le flatter ; il ne recevait, dans son intérieur, que des amis et des parents. Aux noms que vous citez vous auriez pu ajouter celui de David, le peintre, qui aimait Robespierre autant qu'il en était aimé, et qui a gardé jusqu'à sa mort un respect religieux pour sa mémoire.⁸⁸

Dans la section de *l'Histoire des Girondins* portant sur Robespierre et les Duplay publiée par Lamartine dans le *National*⁸⁹, celui-ci avait écrit :

Un très petit nombre d'amis de Robespierre et de Duplay étaient admis tour à tour dans cette intimité : *les Lameth quelquefois ; Le Bas, Saint-Just, toujours ; Panis, Sergent, Coffinhal, Fouché, qu'aimait la sœur de Robespierre et que Robespierre n'aimait pas ; Taschereau, Legendre, Le Boucher, Merlin de Thionville, Couthon, Péthion, Camille Desmoulins, Buonarotti, patriote romain, émule du tribun Rienzi*, un nommé Nicolas, imprimeur du journal et des discours de l'orateur ; un serrurier nommé Didier, ami de Duplay ; *quelques ouvriers assidus aux Jacobins*, enfin Mme de Chalabre, femme noble et riche, enthousiaste de Robespierre, se dévouant à lui comme les veuves de Corinthe ou de Rome aux apôtres du culte nouveau, lui offrant sa fortune pour servir à la popularisation de ses idées, et captant l'amitié de la femme et des filles de Duplay pour mériter un regard de Robespierre.

Paul Coutant, le seul témoin oculaire des corrections apportées par Élisabeth et Philippe Le Bas fils, décrit ainsi le « placard » qu'ils ont corrigé :

tous les mots en italique sont effacés et remplacés par ceux-ci : « ...Les Lameth et Péthion dans les premiers temps ; assez rarement Legendre, Merlin de Thionville, Fouché, qu'aimait la sœur de Robespierre, mais que Robespierre n'aimait pas ; souvent Taschereau, Camille Desmoulins, Pialt ; toujours Le Bas, Saint-Just, David, Couthon, Buonarotti. »⁹⁰

Parmi les passages effacés, celui auquel Philippe Le Bas fils fait déjà référence dans sa lettre ci-haut : « quelques ouvriers assidus aux Jacobins ». Mais il y a plus dans

⁸⁸ Annexe A, *infra*, p. 399. Passage en italique : notre emphase.

⁸⁹ « Fragment de la vie de Robespierre » selon Paul Coutant. Selon Hamel, le titre était « Fragments de la vie privée de Robespierre ». Voir Annotations à Lamartine, *infra*, p. 96, n. 7.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 102.

la description donnée dans sa lettre : il dit que sa mère « affirme que *jamais des ouvriers assidus aux Jacobins n'ont été admis*, le soir, dans l'intimité de mon grand-père ; tout démocrate qu'il était, *il sut toujours maintenir la distance qui sépare le chef de la famille des serviteurs qu'il emploie* » (notre emphase). Le langage employé trahit les limites des « affirmations » d'Élisabeth, réinterprétée selon la perception de son fils. Il parle d'un « chef de famille » qui sait se séparer « des serviteurs qu'il emploie ». Quels serviteurs ? Les Duplay n'ont pas de domestiques. De plus, Philippe Le Bas fils parlait d'ouvriers, non de serviteurs. De quels ouvriers s'agit-il ? Sont-ils seulement des membres des Jacobins sans lien avec la famille, ou sont-ils les ouvriers de Duplay, anciens apprentis du maître menuisier désormais émancipés des corporations mais qui seraient restés à son emploi ? Les notes éparses d'Élisabeth confirment l'existence de ces ouvriers : « dans la cour, deux hangars, un pour les ouvriers, un autre pour le bois »⁹¹. La formulation de Le Bas fils est ambiguë, mais suggère une proximité par la dénégation même de cette proximité. C'est pourtant un contraste avec la pensée de Barère, de Saint-Just et de Bô à l'égard des domestiques. Philippe Le Bas fils confond domestiques avec ouvriers, un flou caractéristique du début du XIX^e siècle⁹², alors que les législateurs de l'an II les distinguaient⁹³.

Outre l'épisode de la servante alsacienne, qui détonne dans le texte, ce souci d'une ferme division entre les classes sociales n'existe pas dans le manuscrit d'Élisabeth Duplay-Le Bas. Dans ses mémoires publiés une première fois suivant son

⁹¹ Manuscrit, *infra*, p. 74. Dans ses mémoires, Barras parle de « garçons d'atelier » : *Mémoires de Barras*, éd. par George Duruy, vol 1 : « Ancien Régime – Révolution », Paris, Hachette, 1895, p. 147. Voir Annexe D, *infra*, p. 494.

⁹² « Au début du XIX^e siècle, les catégories professionnelles sont encore très perméables et la frontière entre l'ouvrier et le domestique, entre l'ouvrière et la servante n'offre pas la même netteté qu'à la fin du siècle. Les termes eux-mêmes sont parfois utilisés indifféremment, [...] sans qu'il soit aisé de distinguer leur acception exacte. Cette sorte d'interchangeabilité entre ouvrier et domestique reflète la réalité de l'époque, témoigne du flou qui règne encore dans le monde du travail, avant que la structuration de la classe ouvrière ne la distingue clairement des autres catégories laborieuses. » Valérie Piette, *op. cit.*, p. 37.

⁹³ Jean-Pierre Gross, « L'émancipation des domestiques sous la Révolution française », *op. cit.*, p. 177, p. 180-181.

décès « dans le courant du dernier trimestre de 1834 »⁹⁴, Charlotte Robespierre parle aisément de la domestique qu'elle envoie porter des pots de confitures à Maximilien, qui sont refusés par Françoise Vaugeois-Duplay⁹⁵. Dans la lettre amère qu'elle rédige à son frère cadet Augustin du 18 messidor de l'an II, Charlotte dresse la liste de ses dépenses :

Je vous envoie l'état exact de la dépense que j'ai faite depuis votre départ pour Nice. [...] Je vous engage à cause de cela à observer que dans toute cette dépense il y a des dettes de cordonnier, de tailleur, de lessiveuse, de poudre, antérieur à mon retour de Nice. Vous observerez encore que l'argent rendu à M^{me} Delaporte avait été prêté par elle à René pendant mon séjour à Nice, que les 200 livres donnés à René sont pour ses gages qui ne lui ont pas été payés l'année dernière, enfin vous distinguerez aussi des ports de lettres [...]. Vous observerez que le frotteur (*sic*) n'est pas payée (*sic*), ni le serurier (*sic*) qui a fait une clef pour votre secrétaire.⁹⁶

Outre ce René, aucune mention d'une femme domestique. Un oubli ? Peut-être. Ou peut-être était-elle à ses frais et Charlotte n'avait pas à en rendre compte à Augustin. Selon Sergio Luzzatto, les rapports entre frères et sœurs furent troublés par « la législation révolutionnaire [qui] accordait désormais aux sœurs la faculté d'hériter, ce dont peu de frères étaient disposés à s'enthousiasmer »⁹⁷. La lettre de Charlotte, qui témoigne de son irritation à l'égard de l'attitude de son frère cadet, doit aussi être lue dans ce contexte où les femmes gagnèrent en indépendance du moins jusqu'à la fin du Directoire.

Il y a eu un déplacement évident des mœurs entre l'an II vécu par Élisabeth et la représentation que son fils l'influence à donner, un monde où les classes et les sexes

⁹⁴ Simone Messina, « Les Mémoires de Charlotte Robespierre par Albert Laponneraye : une biographie militante déguisée », *Biographie & Politique : Vie publique, vie privée, de l'Ancien Régime à la Restauration*. Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2014, paragraphe 2 de la version numérique. En ligne : <http://books.openedition.org/pul/5943>

⁹⁵ Charlotte Robespierre, *Mémoires*, Paris, Nouveau Monde, 2006, p. 80.

⁹⁶ Selon la version originale aux Archives nationales citée par Hector Fleischmann dans, « Charlotte Robespierre et Guffroy », *op. cit.*, p. 327-328. La version incluse par Courtois dans son rapport original et celle figurant dans les *Papiers inédits* ont supprimé les deux derniers paragraphes, rétablis par Fleischmann.

⁹⁷ Sergio Luzzatto, *Bonbon Robespierre : la Terreur à visage humain*, trad. de l'italien par Simone Carpentari Messina, Paris, Arléa, 2009, p. 61.

sont ordonnés : une famille *patriarcale*, écrit-il. Il est moins certain qu'on l'ait perçu ainsi en l'an II, ou que la famille Duplay se soit alors décrite ainsi. Comme nous le verrons en détail dans le prochain chapitre, la « puissance du père » est remise en question par la Révolution et, surtout, par l'exécution du roi : « La Révolution ouvrait la voie à un réexamen non seulement de l'autorité de l'État mais aussi de l'autorité dans la famille »⁹⁸. En août 1790, le député Gossin traçait « un parallèle entre la tyrannie au sein de la famille et la tyrannie en politique »⁹⁹. Même le Directoire n'ose pas rétablir cette puissance directement :

Après la chute de Robespierre et le démantèlement de la république radicale, des doutes profonds subsistèrent quant à l'orientation à donner aux affaires publiques. Les membres influents du Directoire, républicains convaincus, n'avaient nullement l'intention de restaurer la monarchie et avec elle le patriarcat, mais ils tenaient à se démarquer des horreurs de la république radicale de la Terreur. Ils désiraient réaffirmer l'attachement de la république à la famille en tant que fondement de la société, mais ils hésitèrent à bouleverser complètement les restrictions imposées par la Révolution sur la primogéniture, la puissance paternelle et, en particulier, le contrôle paternel en matière de succession. [...] Les valeurs paternalistes ne devaient être fermement réaffirmées que sous Napoléon.¹⁰⁰

Voici les propos qu'Élisabeth met dans la bouche de son futur époux, d'après la description donnée par Augustin Robespierre de sa future belle-famille :

Robespierre le jeune vint enfin me voir. Quelle joie pour moi ! J'étais plus familier avec lui : nous étions du même âge. Nous parlâmes de son frère. Enfin, je n'y pus plus tenir ; je lui parlai de ta famille, de tes sœurs ; je lui parlai de toi, mon Élisabeth. Il me fit ton éloge, me dit qu'il avait pour toi l'amitié d'un frère, que tu étais gaie, bonne, que c'était toi qu'il aimait le plus, que ta bonne mère était excellente, qu'elle vous avait bien élevées, en femmes de ménage, que votre intérieur était parfait et rappelait l'âge d'or, que tout y respirait la vertu et un pur patriotisme, que ton bon père était le plus digne et le plus généreux des hommes, que toute sa vie s'écoulait dans le bien. Il me dit que *son frère se trouvait bien heureux d'être chez vous, que vous étiez pour lui sa famille, qu'il vous aimait comme des sœurs et regardait ton père et ta mère comme ses propres parents*. Si tu savais, mon Élisabeth, combien j'étais heureux d'entendre parler ainsi d'une famille que j'honorais déjà, et que sa conduite envers Robespierre, envers l'ami de la liberté, m'avait fait connaître et estimer !¹⁰¹

⁹⁸ Lynn Hunt, *Le roman familial de la Révolution française*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 35.

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 180.

¹⁰¹ Manuscrit, *infra*, p. 42. En italique : notre emphase.

« Votre intérieur [...] rappelait l'âge d'or, [...] tout y respirait la vertu et un pur patriotisme » : c'est ici le langage de l'an II qui émerge davantage dans le manuscrit d'Élisabeth. Le passage que nous soulignons en italique reflète une conception familiale différente que les frères Robespierre éprouvent pour les membres de la famille Duplay. Le réseau familial décrit ici évoque une organisation différente de la structure patriarcale bourgeoise perçue par Le Bas fils.

CHAPITRE III

UNE COMMUNAUTÉ DES AFFECTIONS DANS L'INTIMITÉ DE LA FAMILLE POLITIQUE DES ROBESPIERRISTES

Saint-Just saw the familiar entrance to Duplay's yard. It was the house where he had gone so often to forget politics. Here he listened to Robespierre reading Racine, and talked with the artists David and Gérard. Here had begun and grown to completion his friendship with Le Bas, who sang passages from the Italian operas, while young Buonarotti accompanied him on the spinet. Here he himself had declaimed Corneille, and joined in the singing of airs.¹

Le biographe J. B. Morton décrit ainsi les souvenirs joyeux de Saint-Just qu'il se remémore, le 10 thermidor, en passant devant la « Maison Duplay » en chemin vers la guillotine. Cette brève introspection permet de rappeler la réalité de moments vécus par un être qui existe au-delà de sa réputation historique. Ces détails rétablissent son humanité, que nous ne connaîtrions pas sans les mémoires d'Élisabeth.

Nous avons choisi cette citation parmi plusieurs pour illustrer le propos de ce chapitre : la Maison Duplay était-elle un endroit où on pouvait oublier la politique ? Quelle importance avait ce lieu ? Qu'est-ce que les souvenirs d'Élisabeth révèlent de l'intimité politique du cercle des Robespierriéristes dans cette maison où elle est née, a grandi, et où elle vécut une vingtaine d'années ?

La famille Duplay, « cette famille si intimement mêlée au grand drame de la Révolution »², entre dans l'Histoire le soir du massacre du Champ de Mars, le 17 juillet 1791. Maurice Duplay, le père de la famille, déjà jacobin convaincu, aurait hébergé Maximilien Robespierre pendant cette nuit mouvementée, où, comme l'explique Philippe Le Bas fils, « le bruit se répandit que les membres les plus influents du parti

¹ J. B. Morton, *Saint-Just*, London; New York ; Toronto, Longmans, Green and Co., 1939, p. 302.

² G. Lenôtre, *Paris Révolutionnaire*, Paris, Firmin-Didot, 1895, p. 52.

démocratique, et notamment Robespierre, allaient être arrêtés »³. Cette famille réside au n° 366 rue Saint-Honoré, proche du club des Jacobins et de la Convention nationale. Celle-ci, d'abord située dans la salle du Manège des Tuileries comme les assemblées précédentes, se déplace le 10 mai 1793 dans la salle des Machines, également appelé le théâtre des Tuileries⁴. La vie de Maximilien Robespierre se concentre dans ce quadrilatère, de juillet 1791 jusqu'à sa fin, trois ans plus tard, sur la Place de la Révolution⁵.

Or, la famille Duplay est un « foyer atypique » qui « nourrit les fantasmes » et que « la réaction thermidorienne érige [...] en lieu stratégique et essentiel du rouage terroriste »⁶. La maison elle-même devient effectivement un lieu politique, par sa proximité physique avec le club des Jacobins et avec la Convention, et un lieu de réunion, à travers leurs voisins et tous ces gens qui s'y rencontrent. Les liens qui s'y forment sont réels, une expérience vécue qui inspire sans doute Saint-Just et lui donne le modèle, dans ses *Institutions républicaines*, de la patrie qu'il décrit comme une communauté des affections. Au-delà de l'alliance politique se constitue un « clan », non une simple « faction » comme le voudrait les Thermidoriens : c'est à la fois une famille élargie, une famille d'adoption et une famille choisie. Les membres de ce clan se lient d'une forte amitié qui se conclut, pour certains, dans une mort consentie, symbole ultime de loyauté, et, pour d'autres, se poursuit dans l'emprisonnement et dans la persécution politique à travers les changements de régimes.

³ Philippe Le Bas (fils), « Duplay (Maurice) », *L'Univers. France : dictionnaire encyclopédique*, vol. 6 : « CON-DYN », Paris, Firmin Didot, 1840, p. 820.

⁴ Fait intéressant, les expressions théâtrales encore utilisées de nos jours « côté cour » (du Louvre) et « côté jardin » (des Tuileries) furent inventées en référence à cette salle, aujourd'hui disparue.

⁵ Peter McPhee, *Robespierre. A Revolutionary Life*, New Haven & London, Yale University Press, 2012, illustration 21: « The Centre of Revolution Government, from 'Plan de Turgot' by Louis Bretez, c. 1739, Beinecke Rare Book and Manuscript Library, Yale University », p. 22. [Note : nous utilisons une édition numérique. La numérotation des pages ne correspond peut-être pas exactement à la version imprimée.]

⁶ Alexandre Cousin, *Philippe Le Bas et Augustin Robespierre : Deux météores dans la Révolution française*, Paris, Bérénice, 2010, p. 72, 80.

Cette « famille reconstituée » qui accueille Maximilien, Augustin et même, pendant un temps, Charlotte, fait pourtant « des envieux » comme Guffroy⁷, et cause la confusion chez les contemporains. La Maison Duplay est un « lieu insolite » : certes, « un lieu de rencontre » mais aussi « un lieu d'exclusion, puisque seule l'intimité de Maximilien y conduit »⁸. L'accès à la famille Duplay est doublement et réciproquement fermé : on y entre grâce à Maximilien, et les Duplay semblent avoir une « emprise » sur lui. C'est la perspective de Charlotte Robespierre qui juge sévèrement cette famille « qui, par ses caresses et ses bontés sans nombre, lui [Maximilien] avait ôté tout moyen de résistance »⁹. Un récit similaire se construit dans la littérature thermidorienne. Ainsi, dans une note destinée au rapport de Courtois, Fréron exagère l'attention donnée par les Duplay à Robespierre, parlant même de « séquestration » :

Il [Robespierre] demanda à Lecointe (*sic*) s'il ne connaissait pas dans le voisinage des Tuileries quelque patriote qui pût lui donner un asile pour la nuit. Lecointe (*sic*) lui proposa la maison de Duplay, et l'y conduisit. À dater de ce jour, il n'en sortit plus. C'est peut-être à ce changement de domicile qu'il faut attribuer le développement de son ambition. Tant qu'il avait demeuré chez Humbert, il était accessible à ses amis et aux patriotes. Une fois chez Duplay, il devint peu à peu invisible. On le séquestra de la société, on l'adora, on l'enivra, on le perdit en exaltant son orgueil.¹⁰

Mais pour Maximilien, le foyer des Duplay est un « havre de paix [...] dans le tumulte du Paris révolutionnaire » que sa sœur ne peut lui offrir¹¹. Même chose pour Augustin¹². Dans son manuscrit, Élisabeth raconte comment il aurait décrit sa maison en des termes idylliques : « votre intérieur était parfait et rappelait l'âge d'or, [...] tout y respirait la vertu et un pur patriotisme »¹³. Il aurait confié à Le Bas (qui le raconte à Élisabeth) que son frère Maximilien « se trouvait bien heureux d'être chez les

⁷ *Ibid.*, p. 78.

⁸ *Ibid.*, p. 80.

⁹ Charlotte Robespierre, *Mémoires*, Paris, Nouveau Monde, 2006, p. 79.

¹⁰ Stanislas Fréron, « Notes sur Robespierre », *Papiers inédits trouvés chez Robespierre, Saint-Just, Payan, etc., supprimés ou omis par Courtois ; précédés du rapport de ce député à la Convention nationale...*, vol. 1, Paris, Baudouin Frères, 1828, p. 156-157.

¹¹ Alexandre Cousin, *op. cit.*, p. 80.

¹² Chapitre 2, *infra*, p. 261-262.

¹³ Manuscrit, *infra*, p. 42.

Duplay », qu'ils étaient « pour lui sa famille », qu'il considérait les filles Duplay « comme des sœurs » et leurs parents « comme ses propres parents »¹⁴, une comparaison qu'Élisabeth fait elle-même à plusieurs reprises.

Cette structure familiale détonne suffisamment pour être remarquée par leurs contemporains, qui, comme Charlotte, semblent y trouver quelque chose d'anormal. En effet, le réseau familial décrit par Augustin, acceptant l'adoption d'hommes adultes, évoque une organisation différente de la structure patriarcale bourgeoise perçue par Philippe Le Bas fils, dont la définition même n'existe qu'après la Révolution.

Nous devons d'abord commencer, dans ce chapitre, par une longue digression nécessaire sur la définition du patriarcat puis sur le concept de la « communauté des affections » de Saint-Just. À notre connaissance, il existe peu d'études explorant ce concept en le replaçant dans son contexte culturel, dans la pratique et non seulement sous l'angle d'un idéal utopique (sous-entendu : irréalisable). Il annonce plutôt une organisation familiale très moderne, accueillant le concept de famille choisie. L'idée de « communauté des affections » possède également le potentiel de faire sauter même le concept de frontières en définissant la patrie non sur la terre ou le sang, mais sur des idéaux partagés dans la défense de l'humanité.

3.1. Des « mœurs patriarcales » ? Sur la notion du patriarcat et la transformation de la famille par la Révolution

Dans une lettre où il apprend le décès de son grand-père, Philippe Le Bas fils écrit : « Je suis sûr que les dernières paroles de ce vénérable patriarche ont été pour sa patrie et pour ses enfants »¹⁵. Le fils d'Élisabeth Duplay-Le Bas décrit la raison qui aurait conduit Robespierre à rester avec la famille de son grand-père d'une manière très

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Cité par Florent Hericher, *Philippe Le Bas (1794-1860), Un républicain de naissance*, Paris, Librinova, 2021, p. 107.

spécifique : il aurait été « séduit par le spectacle d'une famille dont les mœurs patriarcales contrastaient avec la corruption de l'époque »¹⁶. Dans l'*Histoire des Girondins*, Alphonse de Lamartine reproduit les mots de Philippe Le Bas fils et de sa mère, Élisabeth¹⁷ – un passage qui n'échappe pas à la critique de Fabien Pillet, un contemporain d'Élisabeth qui est très critique de l'ouvrage de Lamartine :

Jamais votre imagination ne s'était montrée plus poétique ni plus créatrice que cette peinture d'un intérieur où régnaient toutes *les vertus de l'âge d'or*. Les chastes amours de Robespierre pour la fille aînée de cette maison, *les habitudes patriarcales de la famille*, l'innocent plaisir qu'elle prenait à entendre Maximilien lui lire les vers du tendre Racine, inspirent le plus doux intérêt. Mais est-ce bien ainsi, Monsieur, qu'il est permis d'écrire l'histoire, et l'histoire contemporaine ?¹⁸

Pillet est certes biaisé contre Robespierre et ses proches, mais il fut bien un témoin aux premières loges de l'administration des bureaux des comités de la Convention. Né en 1772, il a le même âge qu'Élisabeth. En 1794, âgé de 22 ans, il travaille probablement pour le bureau de la police générale¹⁹, créé par le Comité de salut public sous l'impulsion du rapport de Saint-Just du 26 germinal an II (15 avril 1794)²⁰, source d'une discorde avec le Comité de sûreté générale exploitée par les Thermidoriens²¹. La suite de la critique de Pillet sur le portrait de la famille Duplay est tout particulièrement intéressante, surtout à l'égard de Françoise Vaugeois-Duplay :

¹⁶ Philippe Le Bas (fils), « Duplay (Maurice) », *op. cit.*, p. 820.

¹⁷ Voir chapitre 2, *infra*, p. 258-259.

¹⁸ Fabien Pillet, *Le Robespierre de M. de Lamartine : lettre d'un septuagénaire à l'auteur de l'Histoire des Girondins*, Paris, Jules Renouard et Cie, 1848, p. 7. Passages en italique : notre emphase.

¹⁹ Pierre Larousse, « PILLET (Fabien) », *Grand dictionnaire Universel du XIX^e siècle*, vol. 12, Paris, Administration du Grand Dictionnaire Universel, 1874, p. 1015. Pillet était le « supérieur hiérarchique de Labussière au Comité de Salut Public ». Charles-Hippolyte Labussière fut employé au bureau de police générale. Les deux hommes appartiennent au monde du théâtre : Pillet est auteur dramatique, Labussière est acteur. Voir : Nadine Audoubert, *Un Bouffon sous la Terreur ou les Exploits du comédien Charles-Hippolyte Labussière*, Paris, France-Empire, 1988, p. 11. Voir aussi : Charles-Hippolyte Labussière, *Charles, ou Mémoires historiques de M. de la Buissière, ex-employé au Comité de salut public ; servant de suite à l'Histoire de la Révolution française, avec des notes sur les événements extraordinaires arrivés sous le règne des Décemvirs*, 4 tomes en 2 vol., Paris, Marchand, An XII – 1804.

²⁰ Jérémie Barthas, « Saint-Just : Sur la Police générale », *Révolution française.net*, 6 avril 2015. En ligne : <https://revolution-francaise.net/2015/04/06/612-saint-just-sur-la-police-generale>

²¹ « La Convention sait que Robespierre, pour marcher à la contre-révolution par la terreur, avait organisé une police générale dont il s'était chargé exclusivement avec Saint-Just. » (*Réimpression de l'ancien Moniteur*, vol. 21 : « 19 juin 1794 – 21 sept. 1794 », éd. par Léonard Gallois, Paris, Bureau central, 1841, p. 637.)

L'excellent père de famille dont vous parlez en termes si touchans, ce brave artisan, qui aurait dû rester menuisier, n'était rien moins que membre de ce tribunal révolutionnaire dont vous avez vous-même, et si éloquemment, condamné la servile barbarie. *Sa femme, fanatisée par Robespierre, figurait chaque jour dans les tribunes de la Convention ou des Jacobins*, qui n'étaient assurément pas une école de douce philosophie. Enfin, personne n'ignore que cette infortunée se pendit dans la prison où la révolution du 9 thermidor l'avait fait entrer. *Aurait-elle fait une fin si cruelle, si elle avait eu les vertus de ménage, les qualités pures et modestes que votre galante imagination se plaît à lui prêter ?*²²

La famille Duplay suivait-elle donc des « mœurs patriarcales » ou non ? Cette « qualité », que les Duplay n'ont pas selon Pillet, en était-elle une pendant la période révolutionnaire ?

Les termes « patriarcat » et « patriarcal·e·s » ne font pas exactement partie du vocabulaire révolutionnaire. Étrange pour des hommes que l'on dit avoir instauré un régime bourgeois fondé sur l'exclusion des femmes... Nous n'en avons trouvé que deux exemples²³. Le premier apparaît de manière clairement négative, employé comme synonyme de « dictature », dans le mémoire rédigé en prison par Joachim (dit « Sempronius-Gracchus ») Vilate (1767-1795), ex-juré du Tribunal révolutionnaire de Paris, le 15 vendémiaire an III :

Barrère défendoit Robespierre des attaques du manifeste du duc d'York, où on le taxoit d'aspérer à la *dictature*, au *patriarcat* [...] ²⁴.

Le second est discuté dans une note de Pierre-Louis Roederer (1754-1835) où il cherche à distinguer « l'autorité patriarcale » de « l'autorité paternelle »²⁵ dans une

²² Fabien Pillet, *Le Robespierre de M. de Lamartine...*, *op. cit.*, p. 7-8. Passages en italique : notre emphase.

²³ Certes, il faudrait effectuer une recherche plus exhaustive qui dépasse le cadre de notre thèse. Ces exemples nous sont apparus par pur hasard au cours de nos lectures.

²⁴ L'italique est dans le texte original. Joachim Vilate, *Causes secrètes de la Révolution du 9 au 10 Thermidor*, Paris, [s. n.], An III, p. 46.

²⁵ Anne Verjus, « Annexe 4 : Roederer distingue l'autorité patriarcale et l'autorité paternelle », *La citoyenneté politique au prisme du genre. Droits et représentations des individus entre famille et classe de sexe (XVIII^e-XIX^e siècles)*, Paris, ENS, 2014, p. 255-257. En ligne : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00998659>

note comparant la France à la Chine et datant possiblement de 1798²⁶. Rien ne montre plus clairement les difficultés du Directoire à se débarrasser de leur habit révolutionnaire que la conclusion confuse et quelque peu déconcertante de cette réflexion :

Le meilleur fondement de la République dans l'État, c'est la Royauté de famille. La meilleure garantie de la Royauté domestique, c'est l'égalité républicaine. Nul homme ne doit être plus maître chez lui qu'un homme libre.²⁷

Ces deux exemples illustrent parfaitement notre propos : le concept ne désignait pas exactement la même chose pour eux que pour nous. Le glissement vers un « usage positif » du terme, comme l'entendent Philippe Le Bas fils et Fabien Pillet, s'effectue au XIX^e siècle. Alors, qu'entendaient-ils auparavant par « patriarcat »²⁸ ?

3.1.1. Étymologie d'un concept : sur le « patriarcat »

Examinons de plus près les définitions de Roederer de l'autorité paternelle et de l'autorité patriarcale, et leur distinction :

L'autorité paternelle est une relation purement domestique ; l'autorité patriarcale est une relation tout à la fois domestique et politique : ainsi l'indique l'étymologie du mot patriarcal qui est composé de πατρων père, et de αρχή, gouvernement. Les anciens patriarches étaient rois dans leur famille, leur famille était l'état ; leur dignité était donc naturelle et politique. L'autorité paternelle ne s'étendant que du père aux enfants ne présente aucune idée de pouvoir politique, puisqu'elle ne regarde en rien ni l'ascendant ni les petits enfants, et qu'elle ne peut embrasser l'état social.²⁹

Pourquoi cherche-t-il à dissocier le concept de patriarcat, qu'il reconnaît signifier « gouvernement du/ou des pères » dans son origine étymologique, de

²⁶ Selon Anne Verjus : « Il est possible qu'elle ait été écrite au moment où Roederer rédige un 'premier mémoire sur le gouvernement de la Chine', daté du 7 floréal an VI/26 avril 1798. Dans ses archives, les notes de ce premier mémoire se trouvent juste avant celles sur l'autorité patriarcale. AN, série 29 AP, carton 109. » (*Ibid.*, n. 298)

²⁷ *Ibid.*, p. 257.

²⁸ C'est l'une des deux orthographes employées au XVIII^e siècle. Voir commentaire dans le *Dictionnaire critique de la langue française* de Jean-François Féraud, vol. 3, Marseille, Chez Jean Mossy, père et fils, 1787, p. 104.

²⁹ Roederer, dans Anne Verjus, *op. cit.*, p. 255.

l'autorité paternelle ? L'exercice de gymnastique rhétorique tente de réhabiliter le concept qui, nous l'avons vu sous la plume de Vilate, était synonyme de dictature et, effectivement, sous la Révolution, de la monarchie, ce que Roederer tente de redéfinir en « gouvernement paternel » :

Ce n'est jamais que figurément qu'on a dit de quelques monarchies tempérées, c'est un gouvernement paternel : mais il y a des gouvernements qui fondés sur l'autorité des patriarches et lui servant en même tems de garantie, sont justement appelés quoique par extension gouvernements patriarcaux. Nulle constitution politique nulle institution morale, ne peut donner à un roi pour ses sujets ce que la nature donne aux pères pour leurs enfans : des entrailles. Mais les institutions politiques et morales peuvent fonder l'autorité patriarcale dans les familles sous la garantie des affections naturelles et placer les patriarches sous un monarque que leur puissance domestique, leur exemple, leurs mœurs contraindront à être patriarche lui-même. Je ne conçois rien de paternel dans le pouvoir d'un roi de France ; je me prête aisément à supposer l'excellence patriarcale dans le gouvernement de la chine (*sic*). Un roi de patriarches ne peut être qu'un patriarche lui-même. L'amour paternel n'en souffrirait pas d'autre.³⁰

Or, cette tentative de réhabilitation n'est pas une simple réaction envers les changements opérés pendant la Révolution : elle va contre la définition du terme dans la vaste majorité des dictionnaires du XVIII^e siècle, y compris l'*Encyclopédie*.

L'édition de 1694 du *Dictionnaire de l'Académie française* ne donne pas de définition à « patriarcal » ou « patriarcat » ; avec les termes « patriarches », « patrice », « patricien », « patrie », « patrimoine » et « patrimonial », il renvoie simplement à la définition de « père »³¹. Or, la majorité de ces termes ne sont pas définis du tout, ou seulement lorsqu'ils sont directement en relation avec le terme « père » : « Père de la patrie »³², « Père des pauvres », « Pères de l'Église », etc. C'est le dernier terme qui est le plus important, car à partir du *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière de 1690 et tout au long du XVIII^e siècle, « patriarcat » et « patriarcal » sont essentiellement réduits à cette unique expression, soit à leur lien avec l'Église.

³⁰ *Ibid.*, p. 255-256. Souligné dans le texte original.

³¹ *Dictionnaire de l'Académie française*, vol. 2, Paris, Chez Jean-Baptiste Coignard et sa veuve, 1694, p. 200.

³² *Ibid.*, p. 219 : « On appelle, *Père de la patrie*, Un grand Prince, ou un grand Personnage qui a fait de grandes choses pour le bien de sa patrie. »

Dans la célèbre *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* (1751-1765), Jaucourt rédige une courte définition de « patriarchal »³³ alors que Diderot et d'Alembert s'occupent plus longuement de « patriarchat »³⁴. Intéressant : l'entrée « patriarchies », également rédigée par ces derniers, qui signifie « le nom qu'on donne à Rome aux cinq Églises principales, qui représentent les cinq anciens patriarchats [...] »³⁵. « Patriarchal », selon Jaucourt, « se dit de tout ce qui a rapport à un patriarche, comme dignité, juridiction *patriarchale*, siège *patriarchal*, etc. », c'est un « titre de dignité dans l'Église » et la définition du « gouvernement politique de l'Église [qui] n'a jamais connu que cinq *patriarchats* ». Diderot et d'Alembert reprennent en détail la description de ces cinq patriarchats, situés à Constantinople, à Alexandrie, à Antioche, à Jérusalem et à Rome. Voici leur définition unique du terme :

PATRIARCHAT, étendue de pays soumise à la juridiction d'un patriarche. Voyez *PATRIARCHE*. Ce nom a été donné à ce qu'on appelloit anciennement *diocèse*, c'est-à-dire plusieurs provinces qui ne faisoient qu'un corps sous une ville plus considérable qui étoit gouvernée par un même vicaire. L'Église s'étant établie suivant la forme de l'empire, a de même fait un corps des églises de ces provinces sous la direction de l'évêque de la principale ville, appelé *exarque* ou *patriarche*. Voyez *EXARQUE* & *PATRIARCHE*.

Ils rédigent également l'entrée « patriarche » qu'ils définissent ainsi dans leur premier paragraphe :

PATRIARCHE, s. m. (*Hist. & Théolog.*) chez les Hébreux, on donne ce nom aux premiers hommes qui ont vécu, tant avant qu'après le déluge, auparavant Moïse, comme Adam, Enoch, Noé, Abraham, Isaac, Jacob, Juda, Lévi, Simon & les autres fils de Jacob, & les chefs des douze tribus. Les Hébreux les nomment *princes des tribus* (*sic*) ou *chefs des peres*, Rosché abot.³⁶

³³ *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, éd. par Denis Diderot et Jean Le Rond d'Alembert, vol. 12, Neufchâtel, Chez Samuel Faluche & Compagnie, s. d. (1751) (1^{re} éd.), p. 174-175.

³⁴ *Ibid.*, p. 175.

³⁵ *Ibid.*, p. 176.

³⁶ *Ibid.*, p. 175-176.

Or, pour comprendre comment le terme est employé comme synonyme de tout ce contre quoi les Lumières et la Révolution se soulèvent, il faut porter une attention particulière aux passages mis en gras dans la citation suivante :

Les critiques ne sont pas d'accord sur le tems auquel on doit rapporter **l'institution des patriarches**. Le pere Morin & M. de Marca, soutiennent **qu'ils sont de droit divin** & d'institution apostolique ; mais ce sentiment n'est pas fondé. Il paroît au contraire, que l'autorité patriarchale n'est que d'**institution ecclésiastique** ; elle a été inconnue dans le tems des apôtres & dans les trois premiers siecles ; on n'en trouve aucune trace dans les anciens monumens. S. Justin, S. Irenée, Tertullien, Eusebe n'en parlent point. D'ailleurs, la supériorité des *patriarches* sur les autres évêques & même sur les métropolitains, est trop éclatante pour avoir demeuré si long-tems ignorée, si elle eût existé. Enfin, quand le concile de Nicée, *can. 6.* accorde la dignité de *patriarche* à l'évêque d'Alexandrie, il ne dit pas qu'elle doive sa naissance à l'autorité apostolique ; il ne l'établit que sur l'usage & la coutume.³⁷

En d'autres mots, une institution fondée autour de patriarches est forcément liée à l'Église et au droit divin.

En 1787, juste avant la Révolution, Jean-François Féraud (1725-1807) définit ainsi les termes dans son *Dictionnaire critique de la langue française* :

PATRIARCAL, ou PATRIARCHAL, ALE, adj. PATRIARCAT, ou PATRIARCHAT, s. m. Patriarche, s. m. [La 1^{re} manière d'orthographier les deux premiers, et que l'*Acad.* a préférée, est plus favorable à la prononciation, et ôte la tentation de la prononcer *chal* et *cha* à la française : la 2^{de} manière est plus conforme à l'étymologie latine, *patriarchalis, patriarchatus* ; mais, à mon avis, c'est un faible avantage. – Pron. *Patri-arkat, kale, ka, patri-arche.*] *Patriarche* est, 1^o. le nom qu'on donne à plusieurs saints personnages de l'Ancien Testament : Noé, Abraham, etc. – 2^o. Titre de dignité de l'Église, au dessus de celle des Archevêques : « *Patriarche de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem.* » L'Évêque de Vénise s'appèle aussi *Patriarche*. – 3^o. On apèle aussi *Patriarches*, les Instituteurs des Ordres Religieux.

PATRIARCAL et *Patriarcat*, ne se disent que dans la 2^{de} acception. « Siègè *patriarcal*, dignité *patriarcale*. – » *Il fut élevé au Patriarcat.*³⁸

³⁷ *Ibid.*, 175-176.

³⁸ Jean-François Féraud, *op. cit.*, p. 104.

En 1798, la cinquième édition du *Dictionnaire de l'Académie française* reprend les mêmes définitions que Féraud, mais les écourte considérablement :

PATRIARCAL, ALE. adj. Qui appartient à la dignité de Patriarche. *Siège patriarchal. Trône patriarchal. Dignité patriarcale, Croix patriarcale.*

PATRIARCAT. subst. m. Dignité de Patriarche. *Il fut élevé au Patriarcat de Constantinople.*³⁹

Ce dictionnaire ajoute toutefois l'entrée « patriarche », un peu plus longue, qui introduit un sens figuré :

On dit figurément d'Un vieillard qui a une figure respectable, qu'*Il a l'air d'un Patriarche*. On dit aussi d'Un vieillard qui vit au milieu d'une famille nombreuse, que *C'est un patriarche*.

L'ajout fut sans doute inspiré par l'usage fait par Diderot et d'Alembert dans l'article « patriarche » de l'Encyclopédie : « La longue vie & le grand nombre d'enfans étoient une des bénédictions que Dieu répandoit sur les *patriarches* »⁴⁰.

Ainsi, le terme commence à se transformer pour désigner une vie « qui rappelle la simplicité des mœurs des patriarches bibliques »⁴¹. On constate cet usage dans deux lettres de Voltaire. La première est datée du 24 mars 1755, et adressée à la comtesse de Lutzelbourg : « Je finis par mener une vie patriarcale ; c'est un don de Dieu qu'il ne nous fait que quand on a la barbe grise ; c'est le hochet de la vieillesse »⁴². De même, dans une lettre du 30 janvier 1763 à la comtesse d'Argental : « Tout le monde n'est pas aussi philosophe que votre serviteur, et, patriarcalement parlant, je serais fort aise de rendre le père et la mère témoins du bonheur de leur fille »⁴³.

³⁹ *Dictionnaire de l'Académie française*, vol. 2 : « L-Z », Paris, J. J. Smits et Ce., An VI – 1798, p. 248.

⁴⁰ *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné*, *op. cit.*, p. 175.

⁴¹ <https://www.cnrtl.fr/definition/patriarcal>

⁴² *Ibid.*, Voltaire, « Lettre à la comtesse de Lutzelbourg », *Correspondance*, éd. par Th. Besterman, vol. 16, p. 35.

⁴³ *Ibid.*, Voltaire, « Lettre à la comtesse d'Argental », *Correspondance*, éd. par Th. Besterman, vol. 25, p. 451.

Les mêmes définitions sont employées pour cette nouvelle acception du terme dans les dictionnaires de la première moitié du XIX^e siècle :

- I. *Nouveau dictionnaire de la langue française* de J.-Ch. Laveaux (1820) : « On dit figurément, d'un vieillard qui a une figure respectable, qu'il a l'air d'un patriarche. On dit, d'un vieillard qui vit au milieu d'une famille nombreuse, que c'est un patriarche. »⁴⁴
- II. *Dictionnaire universel de la langue française* de Pierre-Claude-Victoire Boiste (1828) : « Vieillard qui a une figure respectable ; vieillard qui vit au milieu d'une famille nombreuse et heureuse. »⁴⁵
- III. Même chose dans l'édition de 1835 du *Dictionnaire de l'Académie française*, qui modifie légèrement les termes utilisés en 1798 : « Fig. Il a l'air d'un patriarche, se dit D'un vieillard qui a une figure vénérable. Fig. C'est un patriarche, se dit D'un vieillard qui vit au milieu d'une famille nombreuse. On dit de même, Il mène une vie de patriarche, Il vit comme un patriarche. »

Dans cette édition du *Dictionnaire de l'Académie française*, les définitions de « patriarcat » et de « patriarcal, ale » restent toujours similaires à celles du XVIII^e siècle, mais on voit quelques ajouts significatifs, surtout à la forme adjectivale :

« Il signifie aussi, Qui a rapport aux anciens patriarches ; et, par extension, Qui rappelle la simplicité de leurs mœurs. *Le gouvernement patriarcal. Une vie patriarcale. Des mœurs patriarcales. L'intérieur de sa maison offre un aspect patriarcal.* »⁴⁶

Un glissement s'opère à partir de cette « extension » : la simplicité des mœurs des Patriarches bibliques devient la simplicité des mœurs des Anciens, c'est-à-dire des Grecs, des Romains et autres peuples « ancestraux » de plus en plus évoqués avec le développement des études historiques mais aussi du nationalisme. Au cours du XIX^e siècle, la transformation de l'usage du terme s'observe essentiellement à partir d'études historiques, anthropologiques et sociologiques :

⁴⁴ J.-Ch. Laveaux, *Nouveau dictionnaire de la langue française*, vol. 2 : « L-Z », Paris, Deterville et Lefevre, 1820, p. 346.

⁴⁵ Pierre-Claude-Victoire Boiste, *Dictionnaire universel de la langue française*, vol. 2, Paris, Frechet, 1828, p. 36. À noter : parmi tous les dictionnaires, celui-ci donne les définitions les plus courtes de « patriarcal » et de « patriarcat », qu'il résume respectivement à « (dignité, air, vie—) du ou de patriarche » et « dignité de patriarche ». (*Ibid.*)

⁴⁶ *Dictionnaire de l'Académie française*, vol. 2, Paris, Firmin-Didot, 1835, p. 369.

- I. En 1833, Julie de Querangal⁴⁷ écrit : « c'est la coutume de Franche-Comté, que le mari soit servi par sa femme : c'est un usage patriarcal, et pour ma part je l'approuve fort ».
- II. En 1840, son époux, l'historien Augustin Thierry⁴⁸, écrit sur les Mérovingiens : « On vit arriver à Mets, avec leur suite d'hommes et de chevaux [...], les chefs patriarcaux des vieilles tribus frankes demeurées au-delà du Rhin ».
- III. En 1858 : Gustave Aimard⁴⁹ : « À l'époque où se passe notre histoire [...], les chefs de familles avaient conservé dans toute sa pureté cette autorité patriarcale, que les efforts de notre civilisation dépravée tendent de plus en plus à amoindrir et à faire disparaître. »
- IV. En 1864 : Fustel de Coulanges⁵⁰ : « Nous y voyons [dans l'Odyssée] [...] un régime patriarcal [...]. Quelques grandes et riches familles se partagent le pays ; de nombreux serviteurs⁵¹ cultivent le sol ou soignent les troupeaux ; la vie est simple ; une même table réunit le chef et les serviteurs. » (*Cité antique*)

La définition étymologique – ou plutôt la compréhension et la présentation choisie de cette définition – est tout aussi significative. Préfèrent-ils la définition latine ou grecque ? Selon Jaucourt, le terme « patriarcal » a une double origine grecque et latine, venant « du grec πατριάρχης, en latin *patrium princeps*, c'est-à-dire le prince des pères ». Cette dernière étymologie est inexacte, mais l'employer signifie quelque chose au XVIII^e siècle : c'est une « erreur » ou plutôt un choix politique. Il néglige aussi (volontairement ?) la traduction de l'étymologie grecque. Il faut consulter l'article de Diderot et d'Alembert sur le terme « patriarche » et les racines de sa traduction, qui relèvent davantage de l'interprétation que du strict sens étymologique : « Ce nom vient du grec πατριάρχης, qui signifie *chef de famille* ». En fait, πατριάρχης (*patriárkhês*) est composé de πατήρ *patér* (« père »), et de ἄρχω, *árkhô* (« commander »)⁵². Pourquoi

⁴⁷ Julie de Querangal (1802-1844), écrivaine, conjointe d'Augustin Thierry (1795-1856), signe ses œuvres de son nom marital : Madame Augustin Thierry.

⁴⁸ Augustin Thierry (1795-1856), historien ; il développe une théorie des « races conquérantes » et des « races conquises ».

⁴⁹ Son vrai nom : Olivier Gloux (1818-1883), écrivain, aventurier.

⁵⁰ Numa Denis Fustel de Coulanges (1830-1889), historien.

⁵¹ Notons l'effacement de l'esclavagisme avec l'emploi d'un euphémisme...

⁵² En anglais, la signification du terme « patriarche » comme « père et chef de famille » est attestée dès 1817. Voir : <https://www.etymonline.com/word/patriarch>

n'emploient-ils pas « pouvoir du père » alors qu'ils en sont également critiques ? Est-ce que « prince des pères » est plus facile à attaquer ouvertement ? Il semble que beaucoup de confusion, dont celle de Roederer, soit à l'origine de cette ambiguïté qui facilite la manipulation du terme selon les politiques et les mœurs.

3.1.2. Repenser l'autorité familiale : de la « tyrannie de l'État » à la « tyrannie des parents »

La gymnastique rhétorique de Roederer fait écho à un important dilemme chez les penseurs du Directoire : comment restaurer le pouvoir paternel sans s'attaquer directement aux idéaux de 1789, qui avaient ouvert « la voie à un réexamen non seulement de l'autorité de l'État mais aussi de l'autorité dans la famille »⁵³. Cet idéal de transformation de l'autorité ne peut pas être aisément rejeté comme un seul « héritage de la Terreur » puisqu'il est fondamental au projet révolutionnaire dans son entièreté, dès ses débuts en 1789. Or, les Révolutionnaires ayant survécu à la Terreur sont devenus des administrateurs et des notables du nouveau régime. Surtout, ils sont devenus à leur tour des pères. Leur mouvement vers la droite, nourri par l'aisance, le confort et la satisfaction d'un pouvoir gagné, n'est pas sans rappeler celui qui touche aujourd'hui les baby-boomers et les soixante-huitards. Les conservateurs du Directoire se trouvent dans une situation ambiguë, qui ne sera résolue (avec soulagement ?) qu'avec l'avènement du Consulat et de l'Empire, restaurant l'autorité paternelle et traçant la voie que suivra ensuite le XIX^e siècle⁵⁴.

L'impact de la Révolution sur la famille fut sans conteste. Selon Reinhart Koselleck, l'article 18 de la Constitution de 1793 annonçait plus que la seule fin de la domesticité ; elle fut ressentie comme la « fin du féodalisme » et la première étape de la désagrégation de la « maison » comme « entité de domination » :

⁵³ Lynn Hunt, *Le roman familial de la Révolution française*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 35.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 180.

En proclamant la fin de la domesticité – des services liés à la maison –, on allait en fait bien plus loin qu'il n'y paraissait au premier abord. Un siècle plus tôt, en 1690, Furetière comptait encore au nombre des domestiques femmes, enfants, hôtes, parents et serviteurs, tous étant soumis au chef de famille. La famille, la maison est là vue encore comme une institution relevant de la société d'ordres, comme l'*oikos* représentant encore largement une communauté autonome de production et de consommation. La fin proclamée en 1793 de la domination du chef de famille concernait donc non seulement les domestiques mais elle changeait sans le dire aussi le statut social de la réalité familiale.⁵⁵

Le domestique se rapporte à la *domus* : on y trouve les relations familiales, celles entre parents et enfants mais aussi entre hommes et femmes, de même que le domaine de l'éducation et de l'instruction. L'apprentissage de la liberté passe par la destruction, ou la *régénération*, des lieux où se faisaient l'apprentissage de la servitude. Un projet émancipatoire qui suit toujours la même formule de Robespierre : « Vous avez chassé les rois : mais avez-vous chassé les vices que leur funeste domination a enfantés parmi vous ? »⁵⁶. C'est un projet auquel adhère, au début de la Convention, les Révolutionnaires de différentes appartenances politiques, de la Gironde à la Montagne en traversant la Plaine.

Selon André Burguière, les royalistes reprocheraient à la Révolution la « destruction de la famille » encore plus que l'exécution de Louis XVI⁵⁷. L'invention de la sociologie en France serait indissociable du mouvement contre-révolutionnaire « qui va de De Bonald à Le Play, faisant de la famille la clef de voûte et la matrice du système social »⁵⁸. Pour confronter les transformations du XIX^e siècle, les premiers sociologues cherchent un idéal perdu dans les modèles familiaux de l'Ancien Régime,

⁵⁵ Reinhart Koselleck, « La désagrégation de la maison comme entité de domination. Quelques remarques sur l'évolution du droit réglementant maison, famille et domesticité en Prusse entre la Révolution française et 1848 », *Historicités*, 2009, p. 85-86.

⁵⁶ Maximilien Robespierre, « Lettres à ses commettans », *Œuvres de Maximilien Robespierre*, vol. 5 : « Les journaux », Paris, Société des Études Robespierriennes, 1961, p. 17.

⁵⁷ André Burguière, « Les transformations de la culture familiale et des structures domestiques autour de la Révolution », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, vol. 100, n° 4, 1993, p. 396.

⁵⁸ *Id.*, « La famille sous l'éclairage de l'histoire », *Figures de la psychanalyse*, vol. 30, n° 2, 2015, p. 45.

tout particulièrement la « famille souche d'antan ». Celle-ci était responsable de « la longue stabilité de la société d'Ancien Régime, [...] vouée à la perpétuation des patrimoines et à la continuité monarchique de l'autorité au sein du groupe domestique par le droit d'aînesse, elle inspire aux exclus (cadets, filles dotées) le sens du dévouement et du renoncement sans lesquels il n'y a pas d'harmonie sociale »⁵⁹. Plus important encore, Burguière affirme que « cette idée ou plutôt cette idéologie » devient, « à partir de Thermidor », un « discours dominant qui envahit aussi bien les tribunes parlementaires que la prose des administrateurs » : « Tous déplorent la disparition du droit d'aînesse et de la liberté testamentaire qui a ruiné l'autorité paternelle, déstabilisé la famille et donc la société »⁶⁰. Ceci rejoint l'observation de Lynn Hunt :

Il se peut que les membres de la Convention thermidorienne et du Directoire aient ouvert la voie à la législation napoléonienne mais ils hésitèrent à adopter un régime paternaliste. Ils souhaitaient instituer un régime favorable à la famille mais qui fût dépourvu des éléments de patriarcat qu'ils avaient combattus dans les dispositions politico-juridiques de l'Ancien Régime.⁶¹

Sous l'Ancien Régime, le roi-père sert de modèle pour toutes les familles : chaque famille est un petit royaume dans lequel le père est tout-puissant. Cette puissance paternelle, attaquée par les philosophes des Lumières puis par les Révolutionnaires, est une « institution représentant à leurs yeux l'image du despotisme monarchique »⁶². En 1778⁶³, dans sa dénonciation des lettres de cachets dont il fut lui-même victime⁶⁴, Honoré-Gabriel de Riquetti de Mirabeau, critique « l'idée noble, mais très-fausse, que l'autorité royale dérive de l'autorité paternelle » qui « conduit tout droit au despotisme » ; il poursuit : « Le père donne tout ; le roi reçoit tout. Les pères

⁵⁹ *Ibid.*, p. 45 ; « Les transformations de la culture familiale... », *op. cit.*, p. 396.

⁶⁰ André Burguière, « La famille sous l'éclairage de l'histoire », *op. cit.*, p. 45.

⁶¹ Lynn Hunt, *op. cit.*, p. 182.

⁶² E. Deleury, M. Rivet & J.-M. Neault, « De la puissance paternelle à l'autorité parentale : Une institution en voie de trouver sa vraie finalité », *Les Cahiers de droit*, vol. 15, n° 4, 1974, p. 806.

⁶³ L'ouvrage est toutefois publié en 1782.

⁶⁴ Fred Morrow Fling, « Mirabeau, a Victim of the *Lettres de Cachet* », *The American Historical Review*, vol. 3, n° 1, oct. 1897, p. 19-30.

ont fait leurs enfans ; les peuples ont fait les rois, etc. »⁶⁵. En août 1790, le député Pierre-François Gossin (1754-1794) « traça un parallèle entre la tyrannie au sein de la famille et la tyrannie en politique »⁶⁶ :

Après avoir rendu l'homme libre et heureux dans la vie publique, il nous restait à assurer sa liberté et son bonheur dans la vie privée. Vous le savez, sous l'Ancien Régime, la tyrannie des parents était souvent aussi terrible que le despotisme des ministres ; souvent les prisons d'État devenaient des prisons de famille. Il convenait donc, après la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, de faire, pour ainsi dire, la déclaration des droits des époux, des pères, des fils, des parents, etc.⁶⁷

Or, il est significatif que Gossin parle de la « tyrannie des *parents* », pas seulement des pères. En effet, les mères peuvent posséder un grand pouvoir sur leur famille, surtout lorsqu'elles sont veuves⁶⁸. La veuve, libre du père et libre du mari⁶⁹, récupère les droits dont sa situation de fille et d'épouse la privait jusqu'alors, y compris sur la propriété et sa gestion :

Lorsque le couple a eu des enfants et que certains d'entre eux sont encore mineurs, la femme est presque toujours nommée 'curatrice et légitime administratrice' et à ce titre, elle reçoit l'usufruit de tous les biens laissés par son époux. Assez souvent même, en plus des droits en usufruit, le mari lui accorde des droits en propriété, tout en ménageant bien sûr les intérêts des enfants : par exemple elle reçoit les meubles et le droit d'en disposer.⁷⁰

En effet, la toute-puissance des pères, ou des mères en leur absence, était principalement fondée sur la question du patrimoine :

« Le droit privé romain, sur lesquels reposaient à la fois l'Ancien droit et le Code napoléonien avait pour finalité première la transmission des patrimoines des familles.

⁶⁵ Honoré-Gabriel de Riquetti de Mirabeau, *Des lettres de cachet et des prisons d'État*, Hambourg, [s. n.], 1782, p. 61.

⁶⁶ Lynn Hunt, *op. cit.*, p. 35.

⁶⁷ *Ibid.* Intervention du député Gossin, le 5 août 1790, au cours des débats sur la réorganisation du pouvoir judiciaire, *Archives parlementaires*, vol. 17, Paris, 1884, p. 617. (Voir chap. 2, *infra*, p. 261.)

⁶⁸ Voir Scarlett Bauvalet-Boutoyrie, « Chapitre 5 : Un statut juridique contraignant et protecteur », *Être veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001, p. 181-216. Voir également : Janine M. Lanza, *From Wives to Widows in Early Modern Paris: Gender, Economy, and Law*, Aldershot, Ashgate, 2007, 252 p.

⁶⁹ François Lebrun, *La vie conjugale sous l'Ancien régime*, Paris, Armand Colin, 1975, p. 82.

⁷⁰ Scarlett Bauvalet-Boutoyrie, *op. cit.*, p. 216.

Ce droit garantissait l'ordre des familles dont les pères étaient les souverains absolus. »⁷¹

La notion de majorité sous l'Ancien Régime ne marque pas le début d'un état de liberté civique, d'indépendance et de droits ; elle est fondamentalement basée sur le patrimoine, son contrôle, sa division et sa passation. La majorité n'est pas principalement conçue comme civile, mais comme *matrimoniale*. Selon l'ordonnance de Blois de 1579, la majorité matrimoniale est fixée à 25 ans pour les femmes et à 30 ans pour les hommes. Le consentement des parents est exigé, par la loi, en dessous de cet âge. Fortement encadré par les parents, l'âge moyen au premier mariage est de 27-28 ans pour les hommes et de 25-26 ans pour les femmes « tant à la ville qu'à la campagne » et cette « tendance au mariage tardif ne [fait] que s'accroître au cours du XVIII^e siècle »⁷². Les autorités judiciaires doivent parfois intervenir par « sommations respectueuses », une « procédure réservée aux enfants majeurs qui se heurtaient à un refus de consentement injustifié »⁷³. De ceci découle un âge de majorité civile, défini comme « âge à atteindre pour être considéré juridiquement comme civilement capable et responsable »⁷⁴, tardif et arbitraire : « à la fin du XVIII^e siècle, la plupart des familles reconnaissent que l'âge de majorité est de 25 ans, voire plus tôt en cas de mariage ou autre établissement »⁷⁵. Des émancipations précoces sont ainsi possibles. Par exemple, dans une lettre datée de 1791, Louis-Antoine Saint-Just, alors âgé de 23 ans, se dit « émancipé d'âge par autorité de justice »⁷⁶. Cette ambiguïté est un héritage du droit romain, qui ne reconnaissait pas de « majorité émancipatrice » : même s'il devenait

⁷¹ Dominique Youf, « Seuils juridiques d'âge : du droit romain aux droits de l'enfant », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n°11, printemps 2011. En ligne : <https://journals.openedition.org/sejed/7231>

⁷² François Lebrun, *La vie conjugale sous l'Ancien régime*, op. cit., p. 31-32.

⁷³ Bernard Vinot, *Saint-Just*, Paris, Fayard, 1985, p. 17-18. Ce fut le cas de Marie-Anne Robinot, la mère de Saint-Just, qui, à 30 ans, dut faire face à l'entêtement de son père qui s'opposait à son mariage.

⁷⁴ « Évolution de l'âge de la majorité en France à travers les siècles » : <https://cris23.fr/majorite.htm>

⁷⁵ Christopher R. Corley, « Entre le droit et la pratique, un exemple dijonnais : 'les donations à cause de mort' et l'âge à la majorité, XVI^e-XVIII^e siècles », *Lorsque l'enfant grandit : entre dépendance et autonomie*, Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2003, p. 346.

⁷⁶ Jörg Monar, *Saint-Just. Sohn, Denker und Protagonist der Revolution*, Bonn, Bouvier, 1993, p. 86, n. 53.

« majeur à vingt-cinq ans, le fils de famille demeurait sous la puissance du pater familias »⁷⁷.

Sous l’Ancien régime, l’autorité parentale se manifeste donc principalement par l’encadrement du mariage, mais aussi par l’usage de la lettre de cachet, exécuté par les Révolutionnaires comme symbole ultime de l’arbitraire royal *et* familial.

Dans leur ouvrage *Le Désordre des familles* (1982)⁷⁸, Arlette Farge et Michel Foucault ont démontré que la lettre de cachet n’était pas seulement un « instrument des privilégiés pour gérer leur famille » mais que son usage s’étendait dans toutes les strates de la société jusqu’au « petit peuple parisien [qui] en appelle massivement au roi et à son représentant, le lieutenant de police, pour faire enfermer le conjoint ou l’enfant qui s’écarte du droit chemin »⁷⁹. La vie de Saint-Just offre encore un autre exemple de l’autorité parentale sous l’Ancien Régime : sa mère, alors veuve, use de ce pouvoir discrétionnaire à son égard après une fugue en 1786, peu après son dix-neuvième anniversaire. Il passe six mois dans une maison de correction, côtoyant « des individus convaincus de libertinage, d’inconduite, de vol, ou de passion du jeu »⁸⁰, de même que des personnes souffrant de problèmes de santé mentale, ce qui correspond au type d’environnement décrit par Arlette Farge et Michel Foucault dans leur livre. C’est un univers carcéral particulier, laissé à la discrétion de la famille, de l’intime, où « la pension-détention était laissée en partie au soin d’établissements privés »⁸¹. Le sort du prisonnier repose ultimement sur son repentir, comme cette lettre de 1728, adressée au lieutenant général de Paris par des parents exaspérés, l’exprime clairement :

⁷⁷ E. Deleury, M. Rivet & J.-M. Neault, *op. cit.*, p. 796.

⁷⁸ Arlette Farge et Michel Foucault, *Le désordre des familles. Lettres de cachet des Archives de la Bastille*, Paris, Gallimard-Julliard, 1982, 366 p.

⁷⁹ Michel Delon, « *Le Désordre des familles. Lettres de cachet des Archives de la Bastille*. Présenté par Arlette Farge et Michel Foucault » (compte-rendu), *Dix-huitième Siècle*, n°16, 1984, p. 449.

⁸⁰ Antoine Boulant, *Saint-Just. L’archange de la Révolution*, Paris, Passés composés, 2020, p. 26.

⁸¹ Bernard Vinot, *op. cit.*, p. 51.

[...] Marc René Cailly, leur fils, âgé de 21 ans, oubliant la bonne éducation qu'ils lui ont donné, ne fréquente que des femmes prostituées et des gens de mauvaise vie avec lesquelles il s'est livré à une débauche si outrée qu'il est à craindre que les suites ne lui en soient funestes. C'est pour les prévenir que les suppliants, après avoir inutilement employé leurs remontrances pour engager leur fils à rentrer dans son devoir et à mener une vie plus réglée, ont recours à l'autorité de Monsieur. Ce considéré, Monsieur, il vous plaise ordonner que Marc René Cailly, fils des suppliants, sera conduit dans la maison des Révérends Pères de Saint-Lazare, pour y être détenu en correction jusqu'à ce qu'il ait donné des marques de repentir.⁸²

On attend la même chose du jeune Saint-Just, alors en risque de « délinquance » ; on considère ses démarches pour se trouver une occupation respectable comme un signe de son repentir⁸³. Sa détention prend donc fin « le 30 mars 1787 à la demande de sa mère », peu après avoir entrepris des démarches pour occuper, à Soissons, « une place de second clerc dans l'étude du procureur Dubois-Descharmes, qui lui offrit le gîte et le couvert »⁸⁴.

Anne Verjus, dans *Le bon Mari. Une histoire politique des hommes et des femmes à l'époque révolutionnaire* (2010), montre comment « la Révolution permet le passage d'un modèle familial 'traditionaliste' marqué par la prédominance du *pater familias*/patriarcat et de la logique dynastique à un modèle bourgeois fondé sur le couple et la famille nucléaire »⁸⁵. La puissance paternelle sous l'Ancien Régime est un héritage du droit romain : le *paterfamilias* a l'autorité autant sur l'unité familiale propre, liée par le sang, le mariage ou l'adoption, que sur les esclaves. Vu l'importance de Rome dans la culture révolutionnaire, on pourrait croire que ce modèle serait toujours revendiqué au même titre que Sparte et Athènes. Or, la Révolution marque plutôt une

⁸² Entrevue avec Michel Foucault, Arlette Farge, Michelle Perrot et André Béjin sur *Le désordre des familles* (1983 / Les lundis de l'Histoire). Diffusion sur France Culture le 10 janvier 1983. En ligne, vers 2:01-3:15 : <https://www.youtube.com/watch?v=O6cIVJOG3EA>

⁸³ Jörg Monar, *op. cit.*, p. 78. Voir la section « Le singulier statut du repentir », dans Arlette Farge et Michel Foucault, *Le désordre des familles...*, *op. cit.*, p. 42-45.

⁸⁴ Antoine Boulant, *op. cit.*, p. 26.

⁸⁵ Cécilie Champy, « Au bonheur des pères de famille », *Nonfiction : Le quotidien des livres et des idées*, 13 mai 2010 compte rendu d'Anne Verjus, *Le bon mari. Une histoire politique des hommes et des femmes à l'époque révolutionnaire*, Paris, Fayard, 2010, 392 p.

En ligne : https://www.nonfiction.fr/article-3427-au_bonheur_des_peres_de_famille.htm

brève pause dans le règne socio-culturel du paterfamilias. Deux lois en particulier participent à diminuer grandement la puissance paternelle : la loi du 28 août 1792, qui fusionne majorité civile et majorité matrimoniale (cette dernière disparaît) et l'institue à l'âge de vingt-et-un ans pour les hommes et pour les femmes, et la loi du 26 août 1794 sanctionnant la disparition de l'exhérédation, « les droits du père (ou de la mère en cas de décès) sur le patrimoine familial ayant été considérablement diminués, celui-là se trouva dépourvu de tout moyen d'agir sur ses enfants »⁸⁶.

On constate ces transformations dans les mémoires d'Élisabeth Duplay-Le Bas. Celle-ci a encore 20 ans⁸⁷ lorsque Philippe Le Bas la demande en mariage ; elle n'a pas encore l'âge de la nouvelle majorité civile (et, désormais comprise, matrimoniale). Sa mère, Françoise, pose initialement un veto au mariage de « sa plus jeune » qu'elle décrit comme « notre étourdie »⁸⁸. Son opinion n'est pas automatiquement ignorée : elle est pesée au même degré que celle de Maurice, son époux, et de Maximilien Robespierre, qui aidera à trancher. On voit ici une certaine continuité puisque le consentement du père *et* de la mère était nécessaire sous l'Ancien Régime pour le mariage des enfants qui n'avaient pas atteints l'âge de la majorité matrimoniale⁸⁹. Or, Maurice Duplay se prononce contre ces traditions, ces « préjugés », démontrant l'influence de la Révolution sur la transformation de la famille : « S'ils s'aiment, faut-il retarder leur bonheur ! Non, femme, il faut mettre les préjugés de côté et consentir à cette union »⁹⁰.

⁸⁶ E. Deleury, M. Rivet & J.-M. Neault, *op. cit.*, p. 808-809.

⁸⁷ Ils se marient toutefois dix jours (26 août 1793) après ses 21 ans (elle est née le 16 août 1772).

⁸⁸ Manuscrit, *infra*, p. 45.

⁸⁹ E. Deleury, M. Rivet & J.-M. Neault, *op. cit.*, p. 804.

⁹⁰ Manuscrit, *infra*, p. 45.

3.1.3. Du patriarcat à la fraternité : révolutionner la famille et réinventer le domestique

En 1928, Joseph de Pesquidoux⁹¹ définissait ainsi le patriarcat : « être chef c'est commander à une famille agrandie à l'exemple des anciens eux-mêmes, les Grecs en particulier qui, doux à leurs esclaves, appelaient ce régime patriarcal : gouvernement de père »⁹². Or, un « gouvernement des pères » (et que dire d'une telle conception de la famille – ou de l'esclavage !) est une aberration pour les Révolutionnaires. C'est le modèle de l'Ancien Régime qu'ils cherchent à abolir. À notre connaissance, le qualificatif de « patriarcal » n'apparaît nulle part dans les textes révolutionnaires, même chez ceux que l'on croirait valoriser une telle organisation – par exemple, dans les *Fragments des Institutions républicaines* de Saint-Just vu ses opinions très contradictoires, parfois très rétrogrades comparées à ses collègues, sur les femmes. Comme nous l'avons démontré, ce serait en fait une contradiction s'ils revendiquaient ce concept. L'acception du terme tels qu'ils l'entendent est principalement fondée sur les patriarches bibliques et sur l'Église chrétienne. Ce n'est pas un modèle pour les Révolutionnaires, qui cherchent au contraire à défaire l'autorité de l'Église et de l'État. Le patriarcat n'est donc pas un terme revendiqué en l'an II, ni même sous le Directoire ; il faut attendre l'Empire et même le XIX^e siècle pour observer un déplacement vers une société patriarcale, à l'époque du romantisme et de la réaction chrétienne qui cherche à réhabiliter la famille que la Révolution a bouleversée. C'est ce qui explique les propos de Philippe Le Bas fils, qui, en quelques décennies à peine, vit dans un monde complètement différent.

Qualifier la pensée montagnarde ou jacobine de « patriarcale » (à proprement parler, c'est-à-dire, selon notre définition moderne) est un anachronisme contraire à leur conception politique fondamentale : la fraternité. C'est un gouvernement des

⁹¹ Pierre Édouard Marie Joseph Dubosc, comte de Pesquidoux, dit Joseph de Pesquidoux (1869-1946), écrivain, membre de l'Académie française.

⁹² <https://www.cnrtl.fr/definition/patriarcal>

frères, pas des pères. Les Révolutionnaires de l'an II sont, toutefois, *androcentriques*, fondant leurs principes sur la fraternité où la place des « sœurs » (ex. *Société fraternelle des patriotes de l'un et l'autre sexe* où on s'appelle « frères et sœurs »⁹³) est complexe.

La nuance est importante, car elle néglige l'étude des possibilités encore ouvertes pendant les deux premières années de la République. On oublie, par exemple, la radicalité de certains propos échangés pendant la discussion sur le code civil et les droits des époux par Camille Desmoulins et Georges Couthon. Le premier s'attaque à la notion même de puissance maritale :

Je ne veux pas que l'on conserve plus longtemps la puissance maritale, qui est une création des gouvernements despotiques. À l'appui de mon opinion vient cette considération politique, qu'il importe de faire aimer la révolution par les femmes ; vous atteindrez ce but en les faisant jouir de leurs droits.⁹⁴

Couthon le suit dans son intervention en ajoutant :

Il suffit d'avoir fait quelques réflexions sur la nature de l'homme, pour s'être convaincu que la femme est née avec autant de capacité que l'homme ; si, jusqu'ici elle en a moins montré, ce n'est pas la faute de la nature, mais celle de nos anciennes institutions.⁹⁵

Institutions, pas nature : la formulation est importante, car c'est là où repose une grande partie du projet révolutionnaire. Pour former un peuple révolutionnaire, il faut des institutions, dont un projet national d'éducation – ce qui fut le chantier du Comité d'instruction publique de la Convention Nationale. Chez Couthon, l'émancipation des femmes (et donc des filles) par les institutions est inévitable. Les institutions conçues par Saint-Just, si elles négligent un peu les femmes et les filles, traite toutefois

⁹³ Jean-Clément Martin, *La révolte brisée : femmes dans la Révolution française et l'Empire*, Paris, Colin, 2008, p. 98 ; Jacques Guilhaumou et Martine Lapied, « L'action politique des femmes pendant la Révolution française », *HAL*, 14 mai 2020 (éd. imprimée : 2010), p. 9 de la version numérique. En ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00494461>

⁹⁴ « Séance de la Convention nationale du samedi 24 août 1793, sous la présidence de Maximilien Robespierre », *Réimpression de l'Ancien Moniteur*, vol. 17 (1^{er} juillet 1793 – 30 septembre 1793), Plon Frères, Paris, 1847, p. 487.

⁹⁵ *Ibid.*

beaucoup de l'émancipation des enfants, qui doivent apprendre à résister à l'oppression et à l'injustice. Ces passages sont encore révolutionnaires pour notre ère où le droit des enfants est souvent négligé, et où la question de leur suffrage est ridiculisée.

Réorganiser la famille implique la réorganisation du domaine de l'éducation et de l'instruction, jusque-là relégué principalement au domaine dit « domestique », et non à l'État (au privé, et non au public). Dans la séance du 27 octobre 1789, Pétion et Barère s'expriment sur les distinctions entre « l'état de domesticité » et la « condition servile »⁹⁶. Ils rappellent que les instituteurs, comme les secrétaires et bibliothécaires, sont encore considérés comme domestiques en tant que commensaux au même titre que le serviteur, soit « celui qui vaque à des œuvres serviles » ; « celui-ci ne peut être élu ; mais cette exclusion ne doit pas s'étendre aux commensaux »⁹⁷. Un décret est voté lors de cette séance pour les exclure de la domesticité, précisé à nouveau le 12 octobre 1790⁹⁸. On l'a vu un peu plus tôt, et il vaut la peine d'insister et de le rappeler : « Un siècle plus tôt, en 1690, Furetière comptait encore au nombre des domestiques femmes, enfants, hôtes, parents et serviteurs, tous étant soumis au chef de famille »⁹⁹. C'est donc l'héritage de l'*oikos* grec et de la *familia* romaine¹⁰⁰ qui est remis en question par le processus révolutionnaire, et qui retire de l'institution domestique (la future sphère privée ?) l'éducation et l'instruction, devenant ainsi publique ou, dans leur langage, *commune*, comme l'explique Danton dans la séance du 13 août 1793 :

⁹⁶ « Séance du mardi 27 octobre 1789 », *Archives parlementaires*, vol. 9, Paris, P. Dupont, 1877, p. 589-590.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 589.

⁹⁸ Valérie Piette, *Domestiques et servantes. Des vies sous condition, Essai sur le travail domestique en Belgique au XIX^e siècle*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2000, p. 32-33, n. 8.

⁹⁹ Reinhart Kosseleck, *op. cit.*, p. 86.

¹⁰⁰ « In the classical world, the word *familia* denoted those under the authority the *paterfamilias*, both kin and slave. However, it also designated any organized group of people that practised similar styles of life. *Familia* was used in Roman literature to denote prostitutes, publicans, tax collectors, military units, schools, and slaves. This usage was applied by Christian writers to monks and clergy, but also to the entire Church. David Herlihy defined the medieval biological family as a group, related by blood and/or marriage, dwelling under the same roof. » Jack Mallon, 'To Love and Be Loved: The Medieval Monastic Community as Family, 400-1300', Guelph, University of Guelph, 2015, p. 1. Lien vers le mémoire de maîtrise : <https://atrium.lib.uoguelph.ca/xmlui/handle/10214/8730>

Allons donc à l'instruction commune ; tout se rétrécit dans l'éducation domestique, tout s'agrandit dans l'éducation commune. On a fait une objection en présentant le tableau des affections paternelles ; et moi aussi je suis père, et plus que les aristocrates qui s'opposent à l'éducation commune, car ils ne sont pas sûrs de leur paternité. (*On rit.*) Eh bien, quand je considère ma personne relativement au bien général, je me sens élevé ; mon fils ne m'appartient pas, il est à la République ; c'est à elle à lui dicter ses devoirs pour qu'il la serve bien.¹⁰¹

Le 12 décembre 1793, il réitère l'idée :

Il est temps de rétablir ce grand principe qu'on semble méconnaître : que les enfants appartiennent à la République avant d'appartenir à leurs parents. Personne plus que moi ne respecte la nature. Mais l'intérêt social exige que là seulement doivent se réunir les affections. Qui me répondra que les enfants, travaillés par l'égoïsme des pères, ne deviennent dangereux pour la République. Nous avons assez fait pour les affections, nous devons dire aux parents : nous ne vous arrachons pas vos enfants ; mais vous ne pourrez les soustraire à l'influence nationale.¹⁰²

C'est Danton qui parle ainsi, mais à lire une certaine historiographie, on croirait ceci impossible.

En effet, l'analyse historiographiques des projets révolutionnaires d'éducation a longtemps été teintée par des préjugés téléologiques dont la tendance à chercher les traces et les origines de totalitarisme¹⁰³, la mécompréhension du sens d'« utopie » (Baczko¹⁰⁴, Ozouf¹⁰⁵) ou des influences antiques (Mossé¹⁰⁶, Vidal-Naquet¹⁰⁷). Malgré

¹⁰¹ Georges-Jacques Danton, « Sur l'organisation de l'instruction publique (26 novembre 1793) », *La Patrie en danger : discours*, éd. par L. Boulanger, Paris, [s. d.], 1893, p. 18-19.

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ Côme Simien, « À propos de l'« utopie » pédagogique de la Révolution française », *Siècles*, n° 29, 2020. En ligne : <https://journals.openedition.org/siecles/7281>

¹⁰⁴ Bronislaw Baczko, *Une éducation pour la démocratie. Textes et projets de l'époque révolutionnaire*, Genève, Droz, 2000 (rééd.), 526 p. ; « Former l'homme nouveau, utopie et pédagogie pendant la Révolution française », *Libre*, n° 8, 1980, p. 89-132 ; « Lumières et utopie. Problèmes de recherches », *Annales E.S.C.*, vol. 26, n° 2, 1971, p. 355-386 ; *Lumières de l'utopie*, Paris, Payot, 1978, 416 p.

¹⁰⁵ Mona Ozouf, *L'homme régénéré. Essai sur la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1989, 256 p. ; *La fête révolutionnaire, 1789-1799*, Paris, Gallimard, 1976, 340 p.

¹⁰⁶ Claude Mossé, *L'Antiquité dans la Révolution française*, Paris, Albin Michel, 1989, 176 p. ; « Le couple Sparte/Athènes : Une façon de 'lire' la Révolution Française », *D'Homère à Plutarque. Itinéraires historiques : Recueil d'articles de Claude Mossé*, Pessac, Ausonius Éditions, 2007, p. 279-289. En ligne : <https://books.openedition.org/ausonius/3723>

¹⁰⁷ Pierre Vidal-Naquet, « Le mirage grec et la Révolution française », *Esprit*, vol. 452, n° 12, 1975, p. 825-839.

leur affection pour la culture gréco-romaine, les Révolutionnaires ne sont pas naïfs quant à ses limites, voire les graves défauts de leurs modèles qui ont, après tout, aidé à justifier les inégalités de l'Ancien Régime et continué de le faire pendant les premières années de la Révolution : l'ilotie spartiate est présentée comme justification du suffrage censitaire et de la citoyenneté passive sous la Constituante et la Législative, mais dénoncée par Robespierre¹⁰⁸. Conscients qu'ils ont tout à inventer, à partir de peu, ils se cherchent aussi des modèles ailleurs. On l'a vu avec Roederer, et on le verra avec Saint-Just, qui utilisent tous deux une histoire pseudo-imaginaire de la Chine pour inspirer et justifier leurs conceptions politiques. Mais l'anthropologie est encore à peine naissante, et ils sont limités dans leurs exemples. Ils reviennent donc au monde classique et utilisent Sparte de manière paradoxale : autant peut-elle être répressive, autant peut-elle fournir la clé de l'émancipation. Ils restent toutefois conscients des erreurs de l'histoire, et que leurs modèles n'en sont pas nécessairement de très bons. C'est un thème constant dans les discours de Robespierre, en 1791 :

L'Angleterre ! Eh ! Que vous importe l'Angleterre et sa vicieuse Constitution, qui a pu vous paraître libre lorsque vous étiez descendus au dernier degré de la servitude, mais qu'il faut cesser enfin de vanter par ignorance ou par habitude ? Les peuples libres ! où sont-ils ? **Que vous présente l'histoire** de ce que vous honorez de ce nom, si ce n'est des agrégations d'hommes plus ou moins éloignées des routes de la raison et de la nature, plus ou moins asservies, sous des gouvernements que le hasard, l'ambition ou la force avaient établis ? **Est-ce donc pour copier servilement les erreurs ou les injustices** qui ont si longtemps dégradé et opprimé l'espèce humaine, que l'éternelle providence vous a appelés, seuls depuis l'origine du monde, à rétablir sur la terre l'empire de la justice et de la liberté, au sein des plus vives lumières qui aient jamais éclairé la raison publique, au milieu des circonstances presque miraculeuses qu'elle s'est plu à rassembler pour vous assurer le pouvoir de rendre à l'homme son bonheur, ses vertus et sa dignité première ?¹⁰⁹

¹⁰⁸ Voir le discours de Maximilien Robespierre à l'Assemblée nationale sur la nécessité de révoquer les décrets qui attachent l'exercice des droits du citoyen à la contribution du marc d'argent, 11 août 1791 : « Quel système que celui où l'honnête homme, dépouillé par un injuste oppresseur, retombe dans la classe des *ilotés*, tandis que l'autre s'élève par son crime même au rang des citoyens [...] ! » (*Œuvres de Maximilien Robespierre*, vol. 7 : « Discours (2^e partie). Janvier à Septembre 1791 », Paris, Presses universitaires de France, 1952, p. 168.

¹⁰⁹ *Ibid.* Notre emphase.

En 1793 :

Pour remplir votre mission, **il faut faire précisément tout le contraire de ce qui a existé avant vous**. Jusqu'ici l'art de gouverner n'a été que l'art de dépouiller et d'asservir le grand nombre au profit du petit nombre, et la législation le moyen de réduire ces attentats en système : les rois et les aristocrates ont très bien fait leur métier ; c'est à vous maintenant de faire le vôtre, c'est-à-dire de rendre les hommes heureux et libres par les lois. [...] **Parcourez l'histoire**, vous verrez partout les magistrats opprimer les citoyens, et le gouvernement dévorer la souveraineté : les tyrans parlent de sédition ; le peuple se plaint de la tyrannie ; quand le peuple ose se plaindre, ce qui arrive lorsque l'excès de l'oppression lui rend son énergie et son indépendance. Plût à Dieu qu'il pût les conserver toujours ! Mais le règne du peuple est d'un jour ; celui des tyrans embrasse la durée des siècles.¹¹⁰

Et encore en 1794 :

Oui, vous pouvez montrer au monde le spectacle nouveau de la démocratie affermie dans un vaste empire. Ceux qui, dans l'enfance du droit public, et du sein de la servitude, ont balbutié des maximes contraires, prévoyaient-ils les prodiges opérés depuis un an ? Ce qui vous reste à faire est-il plus difficile que ce que vous avez fait ? **Quels sont les politiques qui peuvent vous servir de précepteurs ou de modèles ? Ne faut-il pas que vous fassiez précisément tout le contraire de ce qui a été fait avant vous ?** L'art de gouvernement a été jusqu'à nos jours l'art de tromper et de corrompre les hommes : il ne doit être que celui de les éclairer et de les rendre meilleurs.¹¹¹

Les critiques sur le caractère utopique¹¹² ou sur l'opposition entre Athènes et Sparte¹¹³ sont déjà présentes dans les débats des Révolutionnaires eux-mêmes : plusieurs historiens les reprennent comme bon leur semble¹¹⁴. Dominique Julia offre

¹¹⁰ Discours de Maximilien Robespierre sur la Constitution, 10 mai 1793. Notre emphase. (*Œuvres de Maximilien Robespierre*, vol. 9 : « Discours (4^e partie). Septembre 1792 – 27 Juillet 1793 », Paris, Presses universitaires de France, 1958, p. 495.)

¹¹¹ Maximilien Robespierre, « Sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains, et sur les fêtes nationales », 18 floréal an II (7 mai 1794). Notre emphase. (*Œuvres complètes de Maximilien Robespierre*, vol. 10 : « Discours (5^e partie). 27 juillet 1793 – 27 juillet 1794 », Paris, Presses universitaires de France, 1967, p. 445.)

¹¹² Même chez ceux que l'on dit « conquis » au mirage spartiate : « Nous ne prétendons pas jeter la République française dans le moule de celle de Sparte ; nous ne voulons lui donner ni l'austérité, ni la corruption des cloîtres. » Maximilien Robespierre, « Rapport sur les principes de morale politique qui doivent guider la Convention nationale », 17 pluviôse an II (5 février 1794). (*Œuvres de Robespierre*, recueillies et annotées par A. Vermorel, Paris, F. Cournol, 1866, p. 299.)

¹¹³ Claude Mossé, « Le couple Sparte/Athènes... », *op. cit.*

¹¹⁴ Malgré les nuances qu'ils évoquent eux-mêmes, les historiens hellénistes comme Claude Mossé et Pierre Vidal-Naquet sont parfois excessivement critiques des failles et limites des hommes

un florilège de citations utiles pour étudier comment les révolutionnaires font référence à Sparte dans leurs projets. Or, Julia ne mentionne jamais explicitement que les idéaux sont partagés au-delà des clivages politiques. Ainsi, il présente Michel-Edme Petit comme critique du modèle spartiate qui inspire ses collègues¹¹⁵, sans noter qu'il utilise dans le même discours le même langage de régénération (que Julia condamne ailleurs), et reste plus qu'élogieux envers Rousseau¹¹⁶. Julia offre ainsi une interprétation biaisée qui ne tient pas compte des propos de Danton¹¹⁷ ou des positions de certains Girondins qui sont pourtant d'accord avec les positions dites « totalitaires » du projet Lepeletier, présenté par Robespierre (et donc associé avec lui)¹¹⁸. Contre ce projet « totalitaire », Julia défend Talleyrand qui, dès 1791, « affirmait les droits de la famille et rejetait par avance toute contrainte exercée sur les parents en matière d'éducation »¹¹⁹. Or, il n'explique pas le contexte de ce que ces « droits de la famille » signifient à la fin du XVIII^e siècle.

L'article de Dominique Julia est un argument idéologique dans un combat qui ne permet pas de comprendre véritablement les projets révolutionnaires sur l'éducation, ni à quel point la critique de l'institution domestique est fondamentale. En effet, le passage vers une société libre, égalitaire et fraternelle s'incarne dans différents projets

révolutionnaires, reprochant leur rejet d'Athènes (à l'exception de Camille Desmoulins), qu'ils expliquent pourtant très bien par le manque de sources directes et leur dépendance sur l'interprétation des philosophes des Lumières. Claude Mossé affirme ainsi elle-même qu'il est important de se rappeler que « pour les hommes du XVIII^e siècle, Sparte est aussi une démocratie » (Claude Mossé, « Le couple Sparte/Athènes... », *op. cit.*, paragraphe 37 de la version numérique.). Pierre Vidal Naquet sait que leur compréhension de la culture antique puise davantage dans le « mythe historico-politique » que dans l'histoire critique fondée par Thucydide, peu connu des Révolutionnaires (« Le mirage grec et la Révolution française », *op. cit.*, p. 830). Ou encore, comme l'explique Dominique Julia (qui n'est toutefois pas helléniste), leurs réminiscences « tiennent moins à une connaissance directe des textes qu'à la lecture des *Vies parallèles des hommes illustres* de Plutarque dans l'élégante traduction de Dacier ou à celle de *l'Histoire ancienne* de Rollin » (« Le brouet noir des enfants de la patrie », *Raison présente*, n° 59, 1981, p. 109.).

¹¹⁵ Dominique Julia, « Le brouet noir des enfants de la patrie », *op. cit.*, p. 120.

¹¹⁶ Côte Simien, *op. cit.*, paragraphe 10 de la version numérique.

¹¹⁷ *Ibid.*, paragraphe 24 de la version numérique. Son intervention lors de la séance du 13 août 1793 débute en s'alignant avec le projet de Lepeletier.

¹¹⁸ Dominique Julia, *op. cit.*, p. 116.

¹¹⁹ *Ibid.*

d'éducation et une lutte contre cette institution dite domestique. Cette importance est pourtant soulignée par ce commentaire de Dominique Julia sur l'intervention d'un député de la *Gironde*, Jean-François Ducos, lors des débats révolutionnaire sur l'instauration d'une éducation nationale : « La force de Lacédémone réside d'abord dans son refus de l'institution domestique qui maintient les distinctions et les préjugés sociaux »¹²⁰. Ducos avait alors affirmé : « Il faut opter ouvertement entre l'éducation domestique et la liberté [...] ». Dans le même article, Julia cite le Montagnard Charles Duval : « Mais qu'est-ce que l'éducation ? Saisissons bien ses caractères ; il n'est pas rare qu'on la confonde avec l'institution domestique ; celle-ci embrasse les sciences, les arts, le développement des talents de l'individu : son règne est concentré dans les foyers paternels ; son peuple est la famille du citoyen... »¹²¹. Or, Julia n'explique jamais ce que les Révolutionnaires entendent par « institution domestique », ce que signifie leur opposition au « domestique », ni pourquoi ils se rallient sur cette opposition, au-delà de leurs divisions politiques usuelles. Il néglige également toute la réflexion que nous avons fait jusqu'ici sur l'autorité des pères, et la méfiance des Révolutionnaires à son égard. Ainsi, Julia explique, vraisemblablement à regret, la vision négative des Révolutionnaires de l'influence familiale ou paternelle : « L'éducation est en effet imitation par l'exemple : or les exemples paternels sont trop souvent funestes et l'institution au for familial ne peut engendrer qu'une contagion déplorable des vices qui y couvent »¹²².

Suivant François Furet et Mona Ozouf, la « régénération des mœurs » proposée par ces projets d'éducation est forcément « totalitaire », et non des projets qui en transformant les mœurs, admet quand même Julia, « établiront enfin une liberté durable chez un peuple vieilli dans l'habitude de la servitude »¹²³. Malgré cette admission, Julia

¹²⁰ *Ibid.*, p. 111. Notre emphase.

¹²¹ *Ibid.*, p. 112-113.

¹²² *Ibid.*, p. 112.

¹²³ *Ibid.*, p. 114.

ne peut le concevoir. Il s’aligne plutôt sur les pensées conservatrices de Talleyrand et de Faure, qui réclament les « droits de la paternité »¹²⁴, que « les pères et mères soient maîtres d’élever leurs enfants comme bon leur semble »¹²⁵. Julia n’explique jamais l’opposition entre droits de l’État et droits des parents face à l’éducation des enfants : c’est pourtant le fil conducteur de la discussion, qui s’adresse en fait à des enjeux bien contemporains, que ce soit dans les années 1980 ou encore aujourd’hui. En effet, les droits des parents sur l’éducation de leur enfant s’opposent parfois avec les objectifs émancipatoires d’une éducation conçue par un État démocratique et progressiste – que l’on pense aux polémiques entourant l’ABCD de l’Égalité et la soi-disant « théorie du genre » en France¹²⁶ ou la dénonciation de la *Critical Race Theory* aux États-Unis¹²⁷.

3.2. La communauté des affections : une autre conception de la famille possible

En 1820, J.-Ch. Laveaux complète, dans son *Nouveau dictionnaire de la langue française*, l’étymologie grecque du terme « patriarche » donnée par Diderot et d’Alembert : « Du grec *patria* famille et *archê* principe, primauté. Littéralement, chef de famille »¹²⁸. Pourquoi Laveaux utilise-t-il *patria*, qu’il choisit de traduire « famille », plutôt que *patér* (« père ») ? En grec comme en latin, *πατρίς* (*patris*) et *patria* sont des dérivés de « père »¹²⁹. Plus précisément, on parle de *gè patris*, « terre des pères », attestée dès Homère. De plus, l’expression semble signifier autant la famille que notre compréhension du terme « patrie ». Robespierre note, dans son

¹²⁴ *Ibid.*, p. 117.

¹²⁵ *Ibid.*, p. 119.

¹²⁶ Philippe Euzen, « L’‘ABCD de l’égalité’, au cœur de la polémique sur la ‘théorie du genre’ », *Le Monde*, 31 janvier 2014. En ligne : https://www.lemonde.fr/politique/article/2014/01/31/qu-est-ce-que-l-abcd-de-l-egalite_4358081_823448.html

¹²⁷ Tasneem Nashrulla, « Juneteenth Is Officially a National Holiday. Just Don’t Talk About the Legacy of Slavery », *Buzzfeed News*, 16 juin 2021. En ligne : <https://www.buzzfeednews.com/article/tasneemnashrulla/juneteenth-federal-holiday-critical-race-theory>

¹²⁸ J.-Ch. Laveaux, *op. cit.*, p. 346.

¹²⁹ Violaine Sébillotte, « La *patris* grecque : essai d’interprétation », *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, n° 10, 1999, p. 15.

discours du 18 floréal an II (7 mai 1794), que « dans les États aristocratiques, le mot *patrie* ne signifie quelque chose que pour les familles patriciennes »¹³⁰.

Les Grecs anciens avaient différentes manières de nommer et donc de réfléchir à leur communauté politique : *polis* (cité), *koinon* (confédération ou ligue) et *patris*, un terme distinct des précédents par son appartenance « au champ sémantique de la parenté, de la famille, du père, [qui] fait donc intervenir l'attachement personnel et nous entraîne dans la sphère de l'affectif »¹³¹. La *patris*, écrit Michel Woronoff, est « proche de *polis* et désignant la même réalité qu'elle, mais chargée de connotations affectives »¹³². Ces connotations affectives sont « d'abord celles de la famille et non pas celles de la *philia* » ; or, Aristote « fait dériver la *philia* du lien qui unit les membres d'une même famille »¹³³. Violaine Sébillotte note « le problème de l'articulation de la famille et du politique qui préoccupe depuis longtemps les hellénistes », d'abord souligné par Emmanuel Terray¹³⁴. L'objectif de Sébillotte est de « réintégrer la famille dans la cité, non comme contre-pouvoir, mais comme façon d'*attacher* l'individu dans la collectivité, par l'investissement de son identité personnelle »¹³⁵. Pour ce faire, elle choisit de travailler « à rebours de la méthode historique acquise » en proposant de faire une définition de la *patris* à partir d'une analyse historiographique de l'évolution du terme *patrie* en français¹³⁶. Cette démarche particulière permet étrangement d'éclairer certains aspects de la pensée politique de Saint-Just à l'égard des affections, de l'amitié, de la famille et de la patrie.

¹³⁰ Maximilien Robespierre, « Rapport sur les principes de morale politique qui doivent guider la Convention nationale », 17 pluviôse an II (5 février 1794), *op. cit.*, p. 297.

¹³¹ Violaine Sébillotte, *op. cit.*, p. 9.

¹³² *Ibid.*

¹³³ *Ibid.*, p. 9, n. 12.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 10.

¹³⁵ *Ibid.*

¹³⁶ *Ibid.*

Dans cette section, nous allons continuer notre digression nous éloignant un moment d'Élisabeth et de la famille Duplay. Nous poursuivons ici les enjeux abordés dans notre chapitre 2, soit de faire la démonstration des transformations apportées par la Révolution à la famille en permettant de la réinventer et de trouver d'autres modèles. Comme l'écrivent Jennifer Heuer et Anne Verjus : « la nation tout entière est une famille politique dans laquelle aucune préférence, aucune particularité statutaire, n'est censée prévaloir sur le dévouement de chacun à la chose publique »¹³⁷. Cette citation illustre bien le contexte dans lequel Saint-Just développe le concept de communauté des affections. Nous cherchons à démontrer comment ce concept est autant utile pour comprendre la théorie que pour expliquer la pratique révolutionnaire. La « Maison Duplay » est un lieu de sociabilité politique où se réunit l'ensemble desdits Robespierriéristes. Saint-Just en est un membre important, proche d'Élisabeth, exerçant une forte influence sur elle non comme mentor mais davantage comme un frère. Leur affection est évidente lorsqu'on songe aux effets qu'elle échangea contre son portrait, qu'elle préserva pour l'histoire. Sa description à David d'Angers, sa remémoration des événements passés, est un autre exemple de leur lien. Saint-Just rêve d'un monde idéal, s'étant lui-même transformé de manière révolutionnaire depuis 1789. Quant à la jeune Elisabeth, sa véritable transformation révolutionnaire viendra après la disparition d'une grande partie de cette communauté, particulièrement les hommes, lorsque ses principes seront testés par la répression politique.

3.2.1. Lire les *Fragments des Institutions républicaines*

Le texte des *Fragments des Institutions républicaines* est parfois un casse-tête. Il est composé de nombreux feuillets manuscrits, dont certains furent perdus. Leur existence est attestée par une première édition du texte, publiée de manière posthume en 1800, qui lui a donné son titre et une apparence de cohésion. L'ouvrage ainsi

¹³⁷ Jennifer Heuer et Anne Verjus, « L'invention de la sphère domestique au sortir de la révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 327, 2002, paragraphe 2 de la version numérique. En ligne : <https://journals.openedition.org/ahrf/543>

reconstitué est une construction artificielle composée de textes plus ou moins continus, de notes, de réflexions personnelles, même le début d'une œuvre romanesque, qui est inclus dans les éditions des *Institutions républicaines* tout simplement parce que Saint-Just l'a rédigée dans le même carnet. Il comporte plusieurs répétitions, parfois avec quelques changements, dans le même manuscrit, ou tirées d'un autre manuscrit rédigé plus tôt, connu sous le titre *De la nature*, mais que nous devrions appeler, comme le démontre Anne Quenedey dans une « note philologique »¹³⁸, par son véritable titre : *Du droit social ou Principes du droit naturel*. Le manuscrit dit *De la nature* fut donné à la Bibliothèque nationale¹³⁹ par la famille Carnot et édité pour la première fois en 1951 par Albert Soboul. Selon Miguel Abensour, le texte aurait été rédigé entre septembre 1791 et septembre 1792. Inachevé, il reprend des thèmes abordés « dans des discours ultérieurs et dans le manuscrit des *Institutions républicaines* »¹⁴⁰. Quelques passages sont repris intégralement, ou légèrement modifiés. Le même processus d'écriture se voit dans les *Institutions républicaines*.

La majeure partie de l'ouvrage est certes consacrée à cet essai de projet politique sur ces fameuses institutions républicaines, annoncée dans l'article 17 de son projet de décret sur la police générale au mois d'avril 1794¹⁴¹. Or, ces « fragments » ne sont évidemment pas dans l'état dans lequel Saint-Just aurait choisi de les présenter. Saint-Just était encore dans un processus d'écriture et de réécriture, comme en atteste les répétitions, les modifications et les corrections. Bien que Saint-Just annonçait dans son discours du 9 thermidor la présentation prochaine de son texte à la Convention, il s'agit d'un brouillon inachevé qui n'est pas encore à l'état de rédaction définitif, ce qui

¹³⁸ Anne Quenedey, « Note philologique sur le manuscrit de Saint-Just faussement intitulé 'de la nature' », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 351, 2008, p. 121-149.

¹³⁹ NAF 12947.

¹⁴⁰ Louis-Antoine Saint-Just, *Œuvres complètes*, éd. par Miguel Abensour et Anne Kupiec, Paris, Gallimard, 2004, p. 1042.

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 1086-1087 ; pour le rapport : p. 742.

rend sa lecture et son interprétation d'autant plus complexe. Certains thèmes permettent toutefois d'en trouver la cohérence.

Miguel Abensour parle de ce manuscrit comme d'un « réservoir » d'idées dans lequel Saint-Just « allait puiser les principes des discours à venir »¹⁴². On y trouve effectivement des passages qui se retrouvent dans des discours et rapports présentés à la Convention¹⁴³. Ainsi, selon Abensour, certains passages auraient pu être écrits aussi tôt que durant l'automne 1793. Sa rédaction, discontinuée, « s'est vraisemblablement poursuivie jusqu'en juillet 1794 »¹⁴⁴.

3.2.2. Amour, amitié et communauté : réinventer la société par les institutions

Voilà comment Saint-Just définit le concept révolutionnaire de la communauté des affections :

La patrie n'est point le sol, elle est la communauté des affections, qui fait que, chacun combattant pour le salut ou la liberté de ce qui lui est cher, la patrie se trouve défendue. Si chacun sort de sa chaumière son fusil à la main, la patrie est bientôt sauvée. Chacun combat pour ce qu'il aime : voilà ce qui s'appelle parler de bonne foi. Combattre pour tous n'est que la conséquence.¹⁴⁵

La patrie est fondée sur ce concept, donnant ainsi aux affections une signification politique fondamentale. Sa division par ordre des matières (f. 12) réunit l'éducation (f. 16) et l'amitié (ou « les affections ») (f. 18) dans les institutions civiles, les premières qu'il souhaitait aborder. Dans son préambule (f. 5), Saint-Just écrit :

Les institutions ont pour objet de mettre l'union dans les familles, l'amitié parmi les citoyens, de mettre l'intérêt public à la place de tous les autres intérêts, d'étouffer les passions criminelles et de rendre la nature et l'innocence (*sic*¹⁴⁶) la passion de tous les cœurs et de former une patrie.¹⁴⁷

¹⁴² *Ibid.*, p. 1085.

¹⁴³ Comparer par exemple dans l'édition Abensour-Kupiec les p. 1128 et 762 ; 1138 et 762 ; 1144 et 630.

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 1085.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 1137.

¹⁴⁶ Mot manquant ou formulation imprécise. L'édition Abensour-Kupiec ajoute ici le mot « [à ?] », *op. cit.*, p. 1089.

¹⁴⁷ *Ibid.*, p. 1089.

Dans la marge, il ajoute un passage qui devrait être intégré après « mettre l'union dans les familles »¹⁴⁸ :

de mettre dans le citoyen et dans les enfans même une résistance légale et facile à l'injustice[,] De forcer les magistrats et la jeunesse à la vertu, de donner le courage et la frugalité aux hommes[,] De les rendre justes et sensibles[,] De les lier par des rapports généreux, de mettre ces rapports en harmonie, en soumettant le moins possible aux lois de l'autorité (*sic*) les rapports domestiques et la vie privée du peuple.¹⁴⁹

Absence notoire de cette liste : l'institution du mariage, que Saint-Just réduit considérablement et privatise dans une logique libertaire. La comparaison entre sa définition du lien matrimonial et celle du lien amical, qui est public et régulé beaucoup plus strictement, « achève de convaincre que l'amitié constitue, en réalité, pour Saint-Just, le lien social fondamental et exemplaire »¹⁵⁰. Le mariage, quant à lui, « obéit à la pure logique de l'individualisme moderne. C'est le sentiment d'amour qui crée le mariage et non le lien juridique contractuel. Le lien est si peu juridique qu'il peut rester secret jusqu'à la grossesse ; il n'obéit donc à d'autre loi que celle de la tendresse »¹⁵¹. Or, même lorsqu'il devient public, ce lien comporte « que peu d'obligations juridiques limitant le consentement mutuel » ; la « seule obligation réelle » est celle de « procréation ou d'adoption dans les sept ans du mariage, à peine de séparation des époux »¹⁵². C'est l'un des nombreux paradoxes de la pensée de Saint-Just, où « le mariage oscille ainsi entre l'hyper-individualisme qui privatise le lien social et sa négation brutale au nom de l'intérêt vital de la cité, sa reproduction en tant que groupe humain »¹⁵³. Cette nécessité de procréation est comparable aux nombreuses critiques

¹⁴⁸ L'édition Abensour-Kupiec met le passage après « former une patrie ».

¹⁴⁹ Albert Soboul, *op. cit.*, p. 215.

¹⁵⁰ Patrice Rolland, « La signification politique de l'amitié chez Saint-Just », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 257, 1984, p. 325.

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 325-326.

¹⁵² *Ibid.*, p. 326.

¹⁵³ *Ibid.*

du célibat développées chez les philosophes¹⁵⁴ et chez ses collègues législateurs¹⁵⁵ ; mais alors que ceux-ci font du mariage une obligation (car les récalcitrants font face à des mesures financières punitives¹⁵⁶), Saint-Just le laisse beaucoup plus libre. Tout l'opposé du lien amical, « permanent et public », et fortement encadré dans les fragments intitulés « Des affections » (f. 18), « Des mœurs » (f. 21) et « Des contrats » (f. 34) où se trouvent ses principales idées sur l'amitié.

Chez Saint-Just, les affections regroupent l'amour et, surtout, l'amitié. Le fragment sur les « affections » (f. 18) est composé de treize déclarations ; deux d'entre elles portent sur le mariage ou, plus précisément, sur l'amour :

- L'homme et la femme qui s'aiment sont époux, s'ils n'ont point d'enfants, ils peuvent tenir leur engagement secret, mais si l'épouse devient grosse, ils sont tenus de déclarer au magistrat qu'ils sont époux.
- Nul ne peut troubler l'inclination de son enfant, quelle que soit sa fortune.¹⁵⁷

Amour et amitié se côtoient naturellement¹⁵⁸, si naturellement d'ailleurs qu'il avait initialement écrit « ceux qui » avant de biffer et d'ajouter au-dessus « l'homme et

¹⁵⁴ À comparer avec ce que dit Nicolas-Gabriel Clerc : « Le célibat est un gouffre où s'ensevelissent les races futures aux dépens de la prospérité des États. » (Nicolas-Gabriel Clerc, *Yu le Grand et Confucius, Histoire Chinoise*, Soissons, Ponce-Courtois, 1769, p. 693-695.)

¹⁵⁵ Lynn Hunt, *op. cit.*, p. 183.

¹⁵⁶ *Ibid.*

¹⁵⁷ Miguel Abensour et Anne Kupiec, *op. cit.*, p. 1102 ; Albert Soboul, *op. cit.*, p. 288 ; Alain Liénard, Paris, Les Éditions du Seuil, 1976, p. 284.

¹⁵⁸ Miguel Abensour, « La philosophie politique de Saint-Just. Problématique et cadres sociaux » (1), *Annales historiques de la Révolution française*, n° 183, 1966, p. 17 : « [...] la forme de sociabilité désirée et souhaitable est spontanée. Elle a pour signe distinctif et essentiel des rapports d'union, d'autant plus intimes que le tout précède les parties et que chacun y vit pour tous. Les relations interpersonnelles y sont vécues sur le mode de l'amitié ou de l'amour. Forme de sociabilité par interpénétration, où, malgré les différences, l'identité prévaut [...]. »

la femme qui »¹⁵⁹, mais l'énoncé subsiste tel qu'il était (originellement¹⁶⁰) au feuillet 41¹⁶¹.

Voici le reste des fragments sur l'amitié¹⁶² :

- Celui qui dit qu'il ne croit pas à l'amitié est banni.
- Tout homme âgé de 21 ans est tenu de déclarer dans le temple quels sont ses amis et cette déclaration doit être renouvelée tous les ans pendant le mois de ventôse.
- Les amis sont placés les uns auprès des autres dans les combats.¹⁶³
- (...) ¹⁶⁴
- Ceux qui sont restés unis toute leur vie sont renfermés dans le même tombeau.
- Les amis porteront le deuil l'un de l'autre.
- Le peuple élira les tuteurs des enfants parmi les amis de leur père.
- Si un homme commet un crime, ses amis sont bannis.
- Les amis ne peuvent écrire leurs engagements, ils ne peuvent plaider entre eux.
- Si un homme quitte un ami, il est tenu de rendre compte au peuple, dans le temple, des motifs qui le lui font quitter.
- Les amis creusent la tombe, préparent les obsèques l'un de l'autre, ils sèment les fleurs avec les enfants sur la sépulture.
- Si un homme n'a point d'amis, il est banni.

¹⁵⁹ L'encre est plus foncée que le corps du texte, montrant une révision après écriture (même chose pour les autres biffures et corrections sur ce feuillet). Soboul (*op. cit.*, p. 228) et Liénard (*op. cit.*, p. 284), qui notent pourtant les biffures et les ajouts dans les marges, n'indiquent rien à cet endroit. Il faut consulter le manuscrit original. Les deux auteurs renvoient toutefois au feuillet 18 pour l'énoncé au feuillet 41 : Liénard, *op. cit.* p. 308, n. 243 ; Soboul, *op. cit.* p. 247, n. 222. L'édition Abensour-Kupiec ne note pas la biffure et ne fait aucun renvoi au f. 41 (*op. cit.*, p. 1119).

¹⁶⁰ Il est difficile de savoir ce qui vient avant ou après. La recherche, si elle est possible, va au-delà du cadre de notre thèse. Certains passages, nous l'avons dit, se répètent, comme s'il s'agissait d'un premier jet, ou de notes préliminaires, avant d'en faire un brouillon un peu plus clair. Le feuillet 41 en est peut-être un exemple.

¹⁶¹ Le feuillet 41 dresse une liste plus ou moins suivie de différents énoncés qu'il reproduit aux feuillets 15 (sur l'enfance), 16 (sur l'éducation), 18 (sur les affections), 20 (les fêtes), 21 (des mœurs) et 27 (sur les morts).

¹⁶² Miguel Abensour et Anne Kupiec, *op. cit.*, p. 1102-1103.

¹⁶³ Un énoncé qu'il serait faux de croire uniquement inspiré par l'Antiquité grecque, puisqu'il reflète un décret appliqué pendant sa mission auprès de l'armée du Rhin sur la création d'un « bataillon des amis » le 16 brumaire an II (6 novembre 1793) : « Sur la réclamation de huit compagnies de grenadiers des départements de Rhône-et-Loire, de la Mayenne et de la Manche en garnison à la citadelle de Strasbourg, les Représentants du peuple etc. touchés des sentiments de fraternité qui ont porté ces compagnies à n'être point séparées, arrêtent qu'elles conserveront leur organisation actuelle, le titre de grenadiers, et porteront la dénomination de bataillon des amis. » (Miguel Abensour et Anne Kupiec, *op. cit.*, p. 929-930.)

¹⁶⁴ Les deux fragments sur le mariage.

Certaines de ces idées sont développées davantage dans d'autres fragments. Par exemple, dans les « institutions des mœurs »¹⁶⁵ (f. 21) :

Ceux qui se brouillent sont tenus d'en expliquer les motifs devant le peuple, dans les temples, sur l'appel d'un citoyen ou du plus vieux, s'ils le refusent, ils sont bannis.

Dans les « institutions sur les morts »¹⁶⁶ (f. 27) :

Les sépultures sont communes et sont des paysages. Les tombes sont couvertes de fleurs et semées tous les ans par l'enfance.

Enfin, dans « Des contrats »¹⁶⁷ (f. 34) :

- Nul ne peut contracter sans la présence de ses amis, ou le contrat est nul.
- Tout contrat est signé par les parties et par les amis ou il est nul.
- Ce sont les amis qui reçoivent les contrats.
- Les procès sont vidés devant les amis des parties, constitués arbitres.

3.2.3. Critique historiographique : utopie à l'antique ou présage totalitaire ?

Le projet politique dessiné par Saint-Just dans les *Institutions républicaines* est tantôt libertaire, tantôt autoritaire ; souvent prescriptif, parfois onirique. Dans un fragment isolé de son manuscrit (f. 4) mis dans les « notes préliminaires »¹⁶⁸, il s'adresse à la postérité : « J'avais aussi l'idée touchante que la mémoire d'un ami de l'humanité doit être chère un jour car enfin l'homme obligé de s'isoler de ce monde et de lui-même¹⁶⁹ jette son ancre dans l'avenir et presse sur son cœur la postérité innocent des maux présents »¹⁷⁰. Ce fragment mélancolique est rédigé après la chute des factions, dont il fait mention, mais trahit également la proximité avec Thermidor ; c'est

¹⁶⁵ Miguel Abensour et Anne Kupiec, *op. cit.*, p. 1103-1104.

¹⁶⁶ *Ibid.*, p. 1107.

¹⁶⁷ *Ibid.*, p. 1109.

¹⁶⁸ Mis dans la catégorie « notes préliminaires » dans le dossier à la Bibliothèque nationale. Il s'agit d'une demi-page déchirée mais qui semble avoir été rédigé avec le f. 3 vu la similarité avec le mouvement de la plume, la couleur de l'encre et la qualité du papier.

¹⁶⁹ Alain Liénard (*op. cit.*, p. 267, n. 150) note plusieurs mots barrés après ces mots, qu'il interprète comme : « tend à se rapprocher des races futures ». Il y a beaucoup de ratures sur cette demi-page, comme dans la plupart des fragments où Saint-Just rédige une phrase mémorable. Autre exemple, le passage où il écrit « je méprise la poussière qui me compose et qui vous parle... » qui se trouve aussi sur une page déchirée (f. 23).

¹⁷⁰ Miguel Abensour et Anne Kupiec, *op. cit.*, p. 1089.

encore plus clair dans le feuillet 8, qui clôt le « Chapitre 1^{er} – Préambule »¹⁷¹ où il fait clairement référence aux événements suivant la rupture des comités, les tensions entre ses différents membres, et les accusations lancées contre Robespierre et lui-même¹⁷². Dans ce contexte, ces feuillets permettent de proposer une interprétation différente, alternative mais parallèle, de la nature de ses institutions : le projet devient moins politique que philosophique, se réfugie dans le rêve. Dans le « Chapitre 2 – De la société » (f. 9), il écrit : « ce rêve, s'il est possible, c'est dans un avenir qui n'est point fait pour nous »¹⁷³. On entend dans cette phrase un écho du roman d'anticipation utopique de Louis-Sébastien Mercier, publié en 1771, qui porte le titre : *L'An 2440 ou rêve s'il en fut jamais*.

Ainsi devenue philosophique, l'œuvre de Saint-Just s'inscrit autant dans l'histoire de l'émancipation que dans l'histoire de la domination, qui s'exprime tout particulièrement dans l'oxymore conceptuelle du « despotisme de la liberté », soit l'exercice de la domination contre la domination, qui vise à produire « l'extinction de la domination »¹⁷⁴. Miguel Abensour, dans sa préface aux œuvres de Saint-Just éditées en 2004, présente les nombreux paradoxes dans la pensée de Saint-Just ; on l'a vu avec le mariage, et l'amitié n'y est pas épargnée. Selon Patrice Rolland, Saint-Just « s'attache à l'amitié pour ce qu'elle présente le caractère d'une relation sociale simple,

¹⁷¹ Composé artificiellement des feuillets 5 à 8. Seul le f. 5 porte la mention « chapitre 1^{er} – préambule » ; il s'agit d'une demi-page déchirée. Le f. 6 est une page recto-verso, dont le papier est jauni et tâché. Le f. 7 est un tiers de page déchiré et contient une seule phrase. Le f. 8, enfin, est une page complète, également recto-verso et jaunie comme le f. 6, mais moins tâchée.

¹⁷² « Il est des imputations faites par l'esprit hypocrite auxquels l'homme sincère et innocent ne peut répondre. Il est tels hommes traités de dictateurs et d'ambitieux qui dévorent en silence ces outrages, quel est le plus puissant de celui qui traite un homme de dictateur ou de celui qui est traité ainsi. » (Miguel Abensour et Anne Kupiec, *op. cit.*, p. 1091.) Lors d'une altercation en floréal, Carnot accuse Robespierre et Saint-Just d'être des « dictateurs ridicules ». (Anecdote tirée de la *Réponse des membres des deux anciens comités aux imputations de Laurent Lecointre*, signée par Barère, Collot d'Herbois, Vadier et Billaud-Varenne, an III, p. 103-104, rapportée dans Ernest Hamel, *Thermidor*, Paris, Jouvett, 1891, p. 93-94.)

¹⁷³ Miguel Abensour et Anne Kupiec, *op. cit.*, p. 1094.

¹⁷⁴ Miguel Abensour, « Lire Saint-Just », préf. à ses *Œuvres complètes*, *op. cit.*, p. 48.

spontanée, égalitaire, mais pour lui faire jouer un rôle coercitif »¹⁷⁵. Il poursuit : « La domination de quelques-uns, rejetée par Saint-Just dans le lien politique qui institue des gouvernants supérieurs aux gouvernés, devient domination de tous dans le lien d'amitié »¹⁷⁶. Dans son idéal de transparence sociale, tous les citoyens sont sujets au regard de l'autre car « si un homme quitte un ami, » écrit Saint-Just, « il est tenu d'en expliquer les motifs devant le peuple ». Ce faisant, Saint-Just détruit la liberté individuelle et, surtout, l'idée d'indépendance qui lui est si chère dans ses écrits théoriques¹⁷⁷. Plus qu'une société égalitaire, Saint-Just chercherait à créer une « société homogène »¹⁷⁸ et le « lien social fondamental chez Saint-Just [l'amitié] est une relation de similitude, ou d'indifférenciation »¹⁷⁹ ; « l'amitié est l'idéal d'un lien social et politique sans domination entre les hommes ; mais il n'est tel chez Saint-Just qu'au prix du rejet ou du refoulement de toute différence [...] comme si la domination s'introduisait entre les hommes à la faveur de la différence »¹⁸⁰.

De nombreux historiens ont vu dans ses idées sur l'amitié une « fantaisie littéraire à l'antique »¹⁸¹, une utopie, ou encore un présage du totalitarisme. Françoise Fortunet constate que « l'amitié [dans la pensée politique de Saint-Just] se veut l'instrument révolutionnaire d'édification d'une société véritablement égalitaire ; mais induit la vision d'une société idéale, totalement 'à l'abri des factions' ; et le fonctionnement d'un système juridique clos, fermé, impraticable et par là inéluctablement utopique »¹⁸². Mona Ozouf note également le caractère utopique des *Institutions républicaines*, décrivant le manuscrit comme l'« une de ces utopies rigides

¹⁷⁵ Patrice Rolland, *op. cit.*, p. 329.

¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 329.

¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 337.

¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 332.

¹⁷⁹ *Ibid.*

¹⁸⁰ *Ibid.*, p. 331.

¹⁸¹ Miguel Abensour, « La philosophie politique de Saint-Just. Problématique et cadres sociaux (suite et fin) » (2), *Annales historiques de la Révolution française*, n° 185, 1966, p. 349.

¹⁸² Françoise Fortunet, « L'amitié et le droit selon Saint-Just », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 248, 1982, p. 186.

où l'organisateur se donne la facilité de la codification rigoureuse des conduites et des âges de la vie, mais se refuse celle de la variété visuelle et de l'hédonisme »¹⁸³. Mona Ozouf et Patrice Rolland voient dans l'amitié chez Saint-Just « un devoir »¹⁸⁴ et un « lien obligatoire »¹⁸⁵. Ozouf dénonce dans la « vérification annuelle » et publique des amitiés l'élimination de la « spontanéité des cœurs »¹⁸⁶. Or, Mona Ozouf, si elle la mentionne, ne fait pas le lien avec la croyance de Saint-Just en la bonté naturelle de l'homme, qui est fondamentale pour comprendre sa théorie politique et, surtout, ses idées sur l'amitié.

Celles-ci sont effectivement indissociables de sa réflexion sur l'état de nature, sur la société et sur la bonté naturelle des hommes. L'originalité de Saint-Just se situe dans son opposition à Rousseau sur de nombreux concepts, tout particulièrement sa définition du contrat social¹⁸⁷. Abensour décrit son projet comme « le désir de mettre un terme à cette dénaturation historique et d'accomplir une 'renaturation' de l'humanité »¹⁸⁸. Dans *Du droit social*, il écrit que « dans la nature, les hommes sont bons, dans la vie sociale ils sont raisonnables, les hommes s'aiment dans la nature, dans la vie sociale ils se ménagent »¹⁸⁹ ; dans les *Institutions républicaines*, il affirme que « l'homme n'est point né méchant, c'est l'oppression qui est méchante »¹⁹⁰. L'idéal de Saint-Just serait que les peuples retrouvent eux-mêmes leurs rapports naturels et « se donne[nt] des lois véritablement humaines »¹⁹¹. Il souhaite que l'homme retrouve son « essence véritable [...] à l'encontre des multiples dénaturations qu'elle a subies »¹⁹².

¹⁸³ Mona Ozouf, « Saint-Just », *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1992, p. 290.

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 291.

¹⁸⁵ Patrice Rolland, *op. cit.*, p. 326.

¹⁸⁶ Mona Ozouf, « Saint-Just », *op. cit.*, p. 291.

¹⁸⁷ Miguel Abensour et Anne Kupiec, *op. cit.*, p. 1042.

¹⁸⁸ *Ibid.*

¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 1082.

¹⁹⁰ *Ibid.*, p. 1091.

¹⁹¹ *Ibid.*, p. 1094-1095.

¹⁹² Miguel Abensour, « La philosophie politique de Saint-Just... » (2), *op. cit.*, p. 347.

Miguel Abensour lit un écho au « connais-toi toi-même » socratique¹⁹³ dans cette question que Saint-Just se pose dans le manuscrit *Du droit social* : « L'homme s'ignore soi-même et tout fier de la fausse nature qu'il s'est faite, comment retrouvera-t-il la véritable ? »¹⁹⁴. L'état de nature, chez Saint-Just, est le véritable état social – il parle ainsi parfois de « société naturelle » ou de « vie sociale ». Dans l'état de nature, « tous les hommes sont nés pour l'indépendance »¹⁹⁵ ; or, le passage vers la société politique (qu'il considère comme l'« état sauvage ») « a fait naître [cet] état de guerre » conceptualisé par Hobbes et qui eut pour conséquence « [d'établir] entre les hommes des rapports de dépendance qu'ils ne connaissaient pas auparavant »¹⁹⁶. La vie politique est marquée par la force, alors que l'état de nature est guidé par l'amour :

J'ai appelé vie sociale celle des hommes réunis par un contrat écrit, autrement on me n'aurait pas entendu, mais ce que nous appelons contrat social n'est [mots illisibles] qu'un contrat politique. Le contrat social est le rapport naturel de l'homme à l'homme, le contrat politique est le rapport raisonnable d'un à tous, de tous à un ; les hommes dans l'état de nature menaient la vie sociale, leur principe était l'amour ; dans la vie politique, les hommes mènent la vie sauvage, leur principe est la force.¹⁹⁷

C'est l'aboutissement d'une pensée déjà présente dans son essai *L'esprit de la Révolution et de la constitution de France* (juin 1791), qu'il conclut sur ces mots : « Quand les hommes seront libres, ils seront égaux, quand ils seront égaux, ils seront justes »¹⁹⁸. La pensée politique de Saint-Just est fondée sur « le postulat d'une société régie par la justice, qui assure à l'individu toute latitude, mais qui le rend solidaire de son prochain »¹⁹⁹. Ce postulat, c'est la fraternité : « il ne peut y avoir de démocratie, les tendances contradictoires de la liberté et de l'égalité ne peuvent être conciliées, si

¹⁹³ *Ibid.*

¹⁹⁴ Miguel Abensour et Anne Kupiec, *op. cit.*, p. 1049.

¹⁹⁵ *Ibid.*, p. 1092.

¹⁹⁶ *Ibid.*

¹⁹⁷ *Ibid.*, p. 1083-1084.

¹⁹⁸ *Ibid.*, p. 471.

¹⁹⁹ Jean-Pierre Gross, « Saint-Just et la Déclaration des Droits de l'Homme de 1793 », *Grandes figures de la Révolution française en Picardie : colloque du bicentenaire, Blérancourt, 17 et 18 juin 1989*, Blérancourt, Association pour la sauvegarde de la maison de Saint-Just, 1990, p. 184.

la fraternité entre les citoyens n’y règne pas »²⁰⁰. Saint-Just brosse le portrait d’un être moral qui, « renonçant à l’égoïsme et animé par l’esprit de partage, reconnaît qu’il est dans l’intérêt de chacun, et dans l’intérêt de la famille, que tous les enfants aient à manger, soient éduqués, travaillent et contribuent au bien commun »²⁰¹.

L’amitié devait-elle jouer, comme le suggère Patrice Rolland, un « rôle coercitif », ou était-elle plutôt un agent d’autorégulation dans une société *non*-autoritaire ? Suivant l’interprétation de Miguel Abensour, il nous semble que Saint-Just ne cherche pas à *imposer* l’amitié ; il croit, peut-être naïvement, énoncer ce qui *est* naturellement, ce qui *serait* si l’autorité politique n’avait pas dénaturé les liens sociaux. La vérification dans les temples peut être interprétée comme l’expression de la volonté de régénérer la société à chaque année. Saint-Just s’oppose au contrat comme fondement de la société parce qu’il fige et perpétue les liens de dépendance entre les hommes. Il remplace donc cette notion du contrat par la réunion annuelle du peuple, qui devient responsable de se policer lui-même dans les temples, allant ainsi contre l’idée que ce serait l’œuvre de l’État. Cette conception est conforme à l’esprit de l’article 28 de la Déclaration des droits de l’homme de 1793 : « Un peuple a toujours le droit de revoir, de réformer et de changer sa Constitution. Une génération ne peut assujettir à ses lois les générations futures »²⁰². La société doit et peut s’autoréguler dans ses relations, parce que Saint-Just a confiance en la bonté de l’homme. Ce qu’il cherche à faire, c’est empêcher la sclérose sociale, et les règles entourant l’amitié deviennent l’outil permettant de poursuivre et de renouveler sans cesse l’œuvre de régénération révolutionnaire de la société²⁰³. Or Saint-Just n’est pas le seul de ses contemporains à voir dans l’amitié un instrument de changement social. Ses idées ne

²⁰⁰ *Ibid.*

²⁰¹ *Ibid.*

²⁰² <https://www.conseil-constitutionnel.fr/les-constitutions-dans-l-histoire/constitution-du-24-juin-1793>

²⁰³ À contraster avec son célèbre constat, empreint de mélancholie : « La Révolution est glacée... »

sont pas un simple exercice littéraire et utopique, mais le reflet d'une culture propre à son siècle.

3.2.4. Au-delà des utopies et des fantaisies à l'antique : repenser la famille et les affections sous l'optique des traditions et pratiques locales et des idéaux des Lumières

« Citoyens, c'est l'imagination qui pose ordinairement les bornes du possible et de l'impossible ; mais quand on a la volonté de bien faire, il faut avoir le courage de franchir ces bornes. »

– Robespierre, séance du 13 août 1793, sur le plan d'éducation nationale de Lepeletier²⁰⁴.

Le projet d'institution de Saint-Just, qui nous donne le concept fondamental de « communauté des affections », doit être compris dans toute cette mouvance, tous ces bouleversements autant politiques que profondément personnels, qui agitent l'année 1793 : « La Convention nationale doit trois monuments à l'histoire : *la constitution, le code des lois civiles, l'éducation publique* »²⁰⁵. Nous ne sommes pas dans le domaine de l'utopie, mais dans la réalité d'une transformation institutionnelle, de sa mise en application, et de son influence sur les mœurs.

Ainsi, Léonard Bourdon fonde en 1792, à Paris, une école-internat, suivant « la forme exacte qu'il propose ensuite aux législateurs durant l'été 1793 »²⁰⁶. Cette école, accueille « majoritairement des orphelins des défenseurs de la patrie, admis à partir de l'âge de six ans » ; lors de sa fermeture en 1795, elle comptait 300 écoliers.²⁰⁷ Le projet qu'il présente le 27 juillet 1793 est effectivement révolutionnaire, même selon nos standards contemporains : il propose de redéfinir la relation enseignant-enseigné ; de

²⁰⁴ *Œuvres de Maximilien Robespierre*, vol. 10, *op. cit.*, p. 70.

²⁰⁵ *Ibid.*, p. 11.

²⁰⁶ Côme Simien, *op. cit.*, paragraphe 22 de la version numérique.

²⁰⁷ *Ibid.*

renoncer à la notion de « maître »²⁰⁸ et à toute forme de sujétion ; de créer entre enseignants et écoliers des relations fondées sur l'amitié et sur la confiance : « l'ambition de cette éducation étant d'accoutumer les élèves à la liberté et à l'égalité pour les rendre ensuite impropres à toute forme de sujétion »²⁰⁹. Ces écoles primaires, qu'il conçoit comme des « maisons d'égalité », sont des miroirs à petite échelle de la République en entier, souhaitant « apprendre par la pratique, leur future métier de citoyen » aux élèves qui « seraient 'réunis sous le régime de la liberté et de l'égalité' défini par une petite constitution, y formeraient 'eux-mêmes leur gouvernement', y élaboreraient 'leurs lois', y choisiraient 'ceux d'entre eux qui méritent d'être chargés de leur exécution' et y assigneraient 'les récompenses et les peines' »²¹⁰.

Ces idées rejoignent parfaitement celle de Saint-Just, que nous avons déjà énoncée dans notre chapitre 2²¹¹, d'enseigner aux enfants la résistance à l'oppression : « Nous vous proposons des institutions civiles par lesquelles un enfant peut résister à l'oppression d'un homme puissant et inique »²¹². Voici quelques pistes pour nous permettre de resituer son projet d'institution – et surtout, son concept de communauté des affections – dans le concret, non dans l'utopie²¹³. Notre but est de voir comment la famille Duplay et tous les individus gravitant autour d'elle et se réunissant dans leur maison est bien une communauté des affections.

Il serait faux en effet de réduire la pensée politique de Saint-Just à une simple « fantaisie à l'antique ». Nous proposons de cerner quelques pistes de réflexions qui

²⁰⁸ L'idée n'est toutefois pas propre à Bourdon. L'article 2 du projet présenté par Condorcet à l'Assemblée nationale, au nom du Comité d'instruction publique, les 20 et 21 avril 1792, déclare déjà l'abolition de ces vieilles appellations : « Les maîtres de ces écoles s'appelleront *instituteurs*. »

²⁰⁹ Côme Simien, *op. cit.*, paragraphe 21 de la version numérique.

²¹⁰ *Ibid.*

²¹¹ Chapitre 2, *infra*, p. 250.

²¹² Albert Soboul, *op. cit.*, p. 216 ; édition Abensour-Kupiec, *op. cit.*, p. 1090. « Homme » est souligné dans l'original.

²¹³ Il faudrait effectuer des recherches supplémentaires pour comparer le projet de Saint-Just avec tous les autres projets d'institutions similaires, mais ceci va au-delà du cadre de notre thèse.

inspirent Saint-Just et lie notre démonstration à l'égard de la famille Duplay. Ses inspirations sont multiples, tirées non seulement dans les idéaux des Lumières observables des deux côtés de l'Atlantique, mais également bien ancrées dans les pratiques et traditions familiales de l'Ancien Régime. Il nous semble évident que la communauté des affections de Saint-Just s'inspire d'abord de ses propres expériences picardes *et* nivernaises (par son ascendance maternelle²¹⁴), où la typologie familiale alterne entre modèle nucléaire et modèle communautaire – les deux modèles décrits par André Burguière à partir des travaux de Frédéric Le Play, dont Saint-Just cherche à réconcilier les forces et les faiblesses.

Les premiers ethnographes sont des voyageurs « qui se sont mis à parcourir les campagnes françaises pendant la dernière décennie de l'Ancien Régime en choisissant de préférence les régions montagneuses ou périphériques réputées plus sauvages : l'Auvergne, les Pyrénées, les Alpes, la Bretagne »²¹⁵. Ils sont inspirés par les récits des grandes explorations, « qui ont conquis un large public et donné forme à l'objet anthropologique au cours du XVIII^e siècle » ; les « cultures primitives » comme les campagnes françaises offrent un exemple d'une « culture d'avant la civilisation avec une impression de totale altérité » ; ainsi croient-ils que par les « miraculeux vestiges d'une sagesse ancienne qui a été presque partout recouverte par la romanisation et la christianisation, la culture paysanne nous livre son dernier message avant d'être engloutie par la marche de la civilisation »²¹⁶.

²¹⁴ Maurice Dommanget a insisté sur son ascendance paternelle, mais il ne faut pas négliger l'influence de son ascendance maternelle. À la mort de son père en 1777, Saint-Just, alors âgé de 10 ans, et ses sœurs furent « placés sous l'autorité d'un conseil de tutelle composé de leur mère, du cousin Lemoine et de cinq amis de la famille » (Antoine Boulant, *op. cit.*, p. 21). Saint-Just grandit donc à Blérancourt, en Picardie, mais avec sa mère, qui vient du Nivernais. Certes Marie-Anne Robinot vient d'une « classe de notaires », mais on peut s'interroger sur la proximité des communautés paysannes dans la petite commune de Decize. Toutefois, G. Thuillier mentionne qu'« au XVII^e siècle, la communauté recule dans les campagnes proches de Nevers, Decize, Saint-Pierre » (Guy Thuillier, « Les communautés de laboureurs en Nivernais du XVIII^e au XX^e siècle », p. 441). C'est un sujet qui reste à approfondir dans de futures recherches.

²¹⁵ André Burguière, « Les transformations de la culture familiale... », *op. cit.*, p. 395.

²¹⁶ *Ibid.*, p. 395-396.

Saint-Just observe lui aussi les communautés rurales, mais non comme voyageur : il grandit auprès d'elles. Dans la Nièvre, d'abord, où Saint-Just a vécu pendant les neuf premières années de sa vie : sa jeune enfance a pu être marquée par le spectacle de la misère résultant de la disette de l'hiver 1771²¹⁷. (Cette misère, il la revoit en 1788 et l'évoque dans *l'Esprit de la Révolution et de la Constitution de France* (1791)²¹⁸.) Après le décès de son grand-père, en 1776, sa famille quitte Decize pour Blérancourt, en Picardie, où le jeune garçon « s'apprêtait à découvrir un monde différent, celui de la communauté paysanne dont étaient issus ses ascendants paternels »²¹⁹. Les Saint-Just étaient des « laboureurs », c'est-à-dire des « paysans aisés »²²⁰. Les « paysans de Blérancourt », c'est son « peuple »²²¹, celui auprès duquel il fait son apprentissage politique. Pendant ses premières années révolutionnaires, « il demeure mêlé aux paysans de Blérancourt, confondu à leur sort, solidaire de leurs aspirations et de leur action »²²². Selon Maurice Dommanget, on retrouve chez Saint-Just « à la fois la vocation paysanne de ses aïeux et une sorte de nostalgie du pays » et « il voit les problèmes agraires à travers le prisme de ses souvenirs »²²³. Miguel Abensour a démontré comment sa pensée politique et sociale fut influencée par « l'écho des revendications des sans-culottes ruraux »²²⁴. Les communautés paysannes qu'il a côtoyées sont marquées par « une solidarité sociale active », une « démocratie villageoise, signe d'une vie communale intense et spontanée »²²⁵. La solidarité paysanne est un modèle politique, social, économique, mais aussi possiblement familial.

²¹⁷ Bernard Vinot, *op. cit.*, p. 21.

²¹⁸ Maurice Dommanget, « Saint-Just et la question agraire (en rapport avec ses origines paternelles et la terre picarde) », *Annales historiques de la Révolution française*, vol. 38, n° 183, 1966, p. 44.

²¹⁹ Bernard Vinot, *op. cit.*, p. 23.

²²⁰ *Ibid.*

²²¹ Bernard Vinot, *op. cit.*, p. 73.

²²² Bernard Vinot, *op. cit.*, p. 115-116. Voir aussi : Bernard Vinot, « La révolution au village, avec Saint-Just, d'après le registre des délibérations communales de Blérancourt », *Annales historiques de la Révolution française*, vol. 335, n° 1, 2004, p. 97-110.

²²³ Maurice Dommanget, *op. cit.*, p. 35.

²²⁴ Miguel Abensour, « La philosophie politique de Saint-Just... » (2), *op. cit.*, p. 352.

²²⁵ *Ibid.*, p. 353-354.

André Burguière distingue, selon les travaux de Frédéric Le Play, « l'inventeur des monographies de famille, de la sociologie de terrain avec les enquêtes par questionnaire dans les années 1860 et peut-être aussi du mythe de la solidarité naturelle régnant dans la famille traditionnelle »²²⁶, trois types de familles sous l'Ancien Régime : 1) la famille nucléaire, réduite à la cellule conjugale, que Le Play jugeait instable et fragile ; 2) la famille souche, idéalisée par Le Play, « où l'enfant désigné pour prendre la succession cohabite avec ses parents après son mariage » ; 3) la famille polynucléaire, appelée « patriarcale » par Le Play, terme rejeté par Burguière, « car son organisation n'était pas nécessairement plus autoritaire »²²⁷. Celui-ci lui préfère le terme de « famille communautaire », « car elle repose sur la cohabitation de plusieurs cellules conjugales qui mettent en commun leurs ressources »²²⁸. Il est difficile de faire la répartition géographique exacte de ces différents modèles. Burguière voit une certaine correspondance entre le type de famille et les modes économiques dans chaque région. Ainsi, pour simplifier, il voit « au Nord une France nucléaire de laboureurs ou de journaliers structurée par le fermage. Au Sud, pyrénéen rouerguat (*sic*) ou provençal, des compagnes (*sic*) de propriétaires attachés à la famille souche. Entre les deux s'étendant d'Ouest en Est, la France du métayage où se concentrait la famille communautaire »²²⁹. Les différences entre ces modèles familiaux sont le résultat « d'évolutions socio-économiques distinctes et décalées dans le temps », associées à « des conceptions différentes du lien social : une conception égalitaire, tournée vers le voisinage et une sociabilité extérieure à la sphère de la parenté pour le modèle nucléaire », « un repli sur la solidarité consanguine conçue sur un mode inégalitaire et hiérarchique pour la famille-souche ; sur un mode communautaire pour le dernier modèle »²³⁰.

²²⁶ André Burguière, « La famille sous l'éclairage de l'histoire », *op. cit.*, p. 45.

²²⁷ *Ibid.*, p. 46.

²²⁸ *Ibid.*

²²⁹ André Burguière, « Les transformations de la culture familiale... », *op. cit.*, p. 401.

²³⁰ *Ibid.*, p. 402.

Le modèle nucléaire se caractérise par une plus grande ouverture en comparaison avec les deux autres : « structurellement extravertie, la famille nucléaire préfère les voisins aux consanguins » et « investit dans l'échange aussi bien économique que matrimonial »²³¹. Véhicule de la modernité, elle « encourage les valeurs d'égalité et d'autonomie » et offre « un terrain favorable à l'esprit d'entreprise individuel, donc à l'implantation du capitalisme »²³². Elle est toutefois également vulnérable aux aléas résultants de l'essor du capitalisme : « la faible ampleur de ses liens à l'intérieur de la parenté la rend plus dépendante des relations et des institutions extra-familiales ». Elle demande, en conséquence, « le développement d'un service public (et à terme d'un État-providence ?) municipal ou étatique par sa faible mobilisation des solidarités de parentés »²³³.

Par opposition, la famille communautaire offre davantage de soutien et de secours social grâce à son large réseau, mais elle est aussi considérée par certains auteurs comme un frein à l'expression de l'individualisme. Cette forme d'organisation familiale est acceptée par différentes coutumes, mais n'est pas reconnue par le droit romain. Par exemple, jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, le Nivernais est « couvert d'un réseau très différencié et très structuré de communautés n'ayant pas la même valeur juridique, la même existence de droit »²³⁴. Depuis le XVI^e siècle, les juristes, « imprégnés de droit romain », s'opposent « à la communauté ou plutôt à la propriété communautaire, et leur effort pour dégager la [double] idée de propriété individuelle et de droit de l'individu, en particulier pour donner un statut particulier au couple à l'intérieur de l'association »²³⁵. Ces communautés furent également la cible du Code civil napoléonien qui reconnaît uniquement la communauté conjugale comme base de

²³¹ André Burguière, « La famille sous l'éclairage de l'histoire », *op. cit.*, p. 47.

²³² *Ibid.*, p. 48.

²³³ *Ibid.*

²³⁴ Guy Thuillier, « Les communautés de laboureurs en Nivernais du XVIII^e au XX^e siècle », *op. cit.*, p. 439.

²³⁵ *Ibid.*

l'organisation familiale ; pourtant, ces communautés dites taisibles « ont survécu en Auvergne, dans les Pyrénées et en Nivernais jusqu'au début du XX^e siècle »²³⁶.

Ces communautés, qui « vivaient en dehors du droit et possédaient leurs règles propres, différentes de celles de la coutume »²³⁷, sont appelées « taisibles » ou « tacites » car « la communauté de biens ne se contracte taisiblement entre gens demeurant ensemble par quelque temps que ce soit, s'il n'y a de convention expresse »²³⁸. La pratique notariale est « extrêmement diverse suivant les cantons »²³⁹. Les sources sont limitées, vu leur caractère tacite : « sur les communautés avant le 19^e siècle, nous ne possédons guère que les textes de la coutume et de ses commentateurs, et quelques remarques isolés de contemporains »²⁴⁰. Si on retrouve la trace de communautés paysannes dans les registres de notaire, leur analyse est difficile « compte tenu de la nature de la documentation : ces associations ne se fondent pas devant notaire et les actes d'affrèment, notamment, sont pratiquement inconnus »²⁴¹. La comparaison avec la pratique de l'affrèment, plus répandu dans le Midi, est intéressante. L'affrèment présente certaines similitudes avec les frêrèches, une sous-catégorie des communautés taisibles.

Dans le Limousin, les associations paysannes sont divisées selon deux grands types, la frêrèche et la parsonnerie²⁴², mais qui, ensemble, « peuvent donner naissance, lorsque le besoin s'en fait sentir, à des formules hybrides plus complexes »²⁴³. La frêrèche est une communauté familiale élargie principalement constituée, comme son nom l'indique, par des frères et des sœurs : « elle peut naître

²³⁶ *Ibid.*, p. 433.

²³⁷ *Ibid.*, p. 439-440.

²³⁸ *Ibid.*, p. 439.

²³⁹ *Ibid.*, p. 440.

²⁴⁰ *Ibid.*, p. 433.

²⁴¹ Jean Tricard, *Les campagnes limousines du XIV^e au XVI^e siècle : Originalité et limites d'une reconstruction rurale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, p. 108.

²⁴² Autre terme, avec parsonnerie, pour communauté taisible.

²⁴³ Jean Tricard, *op. cit.*, p. 108.

d'un souhait commun de partager les frais d'exploitation de la tenure familiale ou d'éviter la division, à la mort du père, par exemple »²⁴⁴. Parfois, on y retrouve d'autres membres du groupe familial élargi : père, mère, oncles, neveux, cousins, veufs, veuves, leurs enfants, gendres et brus qui ont la permission de rester auprès du groupe²⁴⁵. Or, il est possible que ces communautés familiales deviennent aussi, pour reprendre un terme désuet, des « communautés artificielles »²⁴⁶, c'est-à-dire comprenant des personnes qui ne sont pas liées par le sang ou le mariage, et qui portent un patronyme différent. On trouve effectivement « à côté de ce noyau familial [...] d'autres hommes portant des patronymes différents des premiers », mais l'interprétation des patronymes est complexe :

Les membres proches d'une même famille portent parfois des noms différents, l'un un nom de famille, l'autre le nom du lieu dans lequel il habite, le troisième un sobriquet. Les gendres et les alliés y introduisent des patronymes étrangers. La multiplication des noms de famille dans une même association n'en fait pas obligatoirement un ensemble artificiel.²⁴⁷

Il est possible qu'il y ait eu un certain chevauchement entre frèrèche et affrèment, ce dernier semblant disparaître avant le milieu du XVI^e siècle²⁴⁸. L'affrèment se distingue des communautés familiales verticales « quant aux personnes des contractants puisqu'il ne s'agit plus d'une affaire conclue avec des ascendants mais entre frères : fraternité d'ailleurs très largement comprise, pouvant aller de la parenté la plus étroite au lien purement artificiel »²⁴⁹. Comme avec les frèrèches, l'autorité paternelle disparaît, « les frères avaient des droits égaux sur le patrimoine commun

²⁴⁴ *Ibid.*, p. 109.

²⁴⁵ *Ibid.* Voir aussi : Allan A. Tulchin, « Same-Sex Couples Creating Households in Old Regime France: The Uses of the *Affrèment* », *Journal of Modern History*, vol. 79, 2007, p. 620.

²⁴⁶ Terme employé par Roger Aubenas pour désigner des groupements familiaux incluant des membres non-liés par le sang, mais inclus par l'adoption, l'affrèment ou la pratique étudiée dans son article de *dedicatus*. Voir : Roger Aubenas, « Tendances archaïsantes et famille artificielle en pays de droit écrit au Moyen Age », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, vol. 53, n° 210, 1941, p. 113-115.

²⁴⁷ Jean Tricard, *op. cit.*, p. 109.

²⁴⁸ Roger Aubenas, *op. cit.*, p. 140.

²⁴⁹ Jean Hilaire, « Vie en commun, famille et esprit communautaire », *Revue Historique de Droit Français et Étranger*, vol. 51, n° 1, 1973, p. 14.

aussi bien pour les actes de disposition que pour l'administration courante »²⁵⁰. Dans l'affrèrement, il n'y a pas de chef, alors que les frérèches (un regroupement beaucoup plus large) nomment un chef. L'affrèrement est fondé sur un principe égalitaire, mais aussi sur l'affection, l'amitié, voire l'amour puisqu'il s'agit parfois d'un choix fondé sur les affinités, sur « l'affection délibérée », et non sur le sang²⁵¹.

Une autre différence : l'acte d'affrèrement reposait davantage sur un acte notarié ; alors que les communautés taisibles telles que la frérèche sont généralement implicites et rarement mises à l'écrit : « elles apparaissent dans les terriers ou les actes notariaux toutes constituées, à l'occasion d'un événement particulier, accensement ou reconnaissance d'une tenure, par exemple »²⁵². Or, comme les communautés taisibles, l'affrèrement est contraire à l'esprit du droit romain : « il eût été bien difficile de faire rentrer dans les cadres romains une institution que le droit romain impérial avait précisément pris soin de rejeter formellement, sous le nom d'*adoptio in fratrem*, malgré la pratique contraire de certaines populations », notamment dans la partie orientale de l'Empire²⁵³. Ce fait est notable, car « les voyageurs ethnographes qui allaient à la découverte de la France paysanne à la fin de l'Ancien Régime, croyaient reconnaître dans ces grandes maisonnées de *frères partagés* ou de *parsonniers* les derniers vestiges des antiques républiques familiales »²⁵⁴. Or, ces communautés sont en fait moins anciennes que les familles nucléaires paysannes, « attestées déjà par les registres de certains grands domaines carolingiens du IX^e siècle »²⁵⁵. Burguière place l'apparition des familles communautaires au XV^e siècle « pendant la recolonisation des terroirs désertés quand l'homme était rare (donc les salaires élevés) et la terre abondante »²⁵⁶.

²⁵⁰ *Ibid.*

²⁵¹ Allan A. Tulchin, *op. cit.*, p. 635-640.

²⁵² Jean Tricard, *op. cit.*, p. 108.

²⁵³ Roger Aubenas, *op. cit.*, p. 126.

²⁵⁴ André Burguière, « La famille sous l'éclairage de l'histoire », *op. cit.*, p. 48.

²⁵⁵ *Ibid.*

²⁵⁶ *Ibid.*

Il est possible de concevoir comment ces différentes organisations et leurs survivances dans les campagnes ont pu influencer la pensée de Saint-Just. Comme l'explique Maurice Dommanget, « la trace des campagnes picardes est si forte qu'on la retrouve en pointillé derrière ses vues, et elle motive souvent ses prises de position »²⁵⁷ – mais aussi peut-être la trace des campagnes nivernaises. Dommanget s'interroge : « N'est-il pas symptomatique qu'il ne se réfère à aucune doctrine et, qu'à l'inverse de tant de ses contemporains, les physiocrates ne semblent pas avoir eu prise sur lui ? »²⁵⁸. Or, ceci n'est pas tout à fait exact, car un texte physiocratique « déguisé » en ouvrage pseudo-historique l'a bien influencé : *Yu-le-Grand et Confucius, Histoire chinoise*, que l'on retrouve dans l'inventaire de sa bibliothèque.

Yu-le-Grand et Confucius, Histoire chinoise est un étrange ouvrage qui, « sous couvert d'exposer la morale de Confucius et son application par Yu-le-Grand, vise à la restauration d'une monarchie soumise aux lois et conforme à l'ordre de l'univers »²⁵⁹. Au XVIII^e siècle, l'étude d'autres civilisations est alors une réflexion fondée sur la comparaison, entre nous et l'autre, mais aussi une façon déguisée de critiquer la société d'Ancien Régime, et de « corroborer » l'existence des idéaux des Lumières dans d'autres civilisations – même si on doit les concevoir de manière un peu imaginaire. Ces ouvrages ont « en commun de porter sur les sociétés non européennes et précapitalistes généralement mal connues en Europe mais qui suscitaient au XVIII^e siècle un fort intérêt dans une partie du public cultivé »²⁶⁰.

Il est facile mais étrange de critiquer les Conventionnels pour avoir été bernés par le « mirage spartiate », et pour ne pas avoir eu accès à toutes les connaissances

²⁵⁷ Maurice Dommanget, *op. cit.*, p. 35.

²⁵⁸ *Ibid.*

²⁵⁹ Miguel Abensour, « La philosophie politique de Saint-Just... » (2), *op. cit.*, p. 343.

²⁶⁰ Louise Ampilova-Tuil, Catherine Gosselin et Anne Quenedey, « La bibliothèque de Saint-Just : catalogue et essai d'interprétation critique », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 379, 2015, p. 213.

historiques dont nous disposons aujourd'hui. Si les Encyclopédistes érigent Lycurgue comme « législateur par excellence » et perçoivent Sparte comme étant aussi une « démocratie »²⁶¹, doit-on blâmer les Révolutionnaires qui n'ont pas nécessairement la culture ou même l'accès aux connaissances pour les critiquer ? Volney, dans ses *Leçons d'histoire* à l'École Normale de l'an III (1795) condamne « la mode d'imitation antiquisante au nom d'une méthode scientifique de l'histoire et d'un recours direct aux textes grecs »²⁶². Sa critique « vigoureuse » considère « l'idolâtrie philhellène » comme « une nouvelle religion, aussi superstitieuse que celle qu'elle entend remplacer puisqu'elle occulte la vérité des faits »²⁶³. Volney critiquait également « l'anticomanie de ses contemporains et leur 'oubli' de l'esclavage qui pourtant conditionnait la vie des 'républicaines anciennes' »²⁶⁴, mais ceci n'est pas tout à fait exact puisqu'ils sont tous très conscients du problème de l'esclavage, particulièrement de l'ilotie spartiate²⁶⁵. Saint-Just lui-même en est conscient, comparant l'ilotie avec l'esclavage colonial²⁶⁶. Or, Volney est inspiré par Thucydide, dont la première traduction française paraît en 1795. Plutarque était auparavant « la source majeure des hommes de l'an II »²⁶⁷. Leur conception de l'histoire était différente, et a conséquemment influencé les Révolutionnaires de manière différente.

Cette conception de l'histoire est également fondamentale dans la recherche par les Révolutionnaires, comme les philosophes dont ils s'inspirent, de « l'état de nature » et des origines de l'oppression de l'humanité. Ils réfléchissent au monde « avant la civilisation », avant le joug monarchique de plusieurs siècles ayant altéré la nature humaine²⁶⁸. Ils connaissent certains textes gréco-romains, et s'inspirent surtout de la

²⁶¹ Claude Mossé, « Le couple Sparte/Athènes... », *op. cit.*, paragraphe 4 de la version numérique.

²⁶² Dominique Julia, *op. cit.*, p. 120.

²⁶³ *Ibid.*

²⁶⁴ Claude Mossé, « Le couple Sparte/Athènes... », *op. cit.*, paragraphe 18 de la version numérique.

²⁶⁵ Pierre Vidal-Naquet, *op. cit.*, p. 835-838.

²⁶⁶ Miguel Abensour et Kupiec, *op. cit.*, p. 1063.

²⁶⁷ Pierre Vidal-Naquet, *op. cit.*, p. 838.

²⁶⁸ C'est un thème récurrent dans les discours et les textes théoriques de Saint-Just. (Par exemple : Miguel Abensour et Kupiec, *op. cit.*, p. 537, p. 1048-1049.)

traduction faite par Dacier des *Vies parallèles des hommes illustres* de Plutarque ou de l'*Histoire ancienne* de Rollin²⁶⁹. Les récits d'exploration lors des grands voyages les ont mis face à face avec des peuples différents, certains ayant évolué sensiblement sans influence de la civilisation qu'ils connaissent. Sont-ils le miroir des premiers humains, vivant à l'état de nature, non corrompu encore par les effets de la civilisation et, surtout, de la monarchie ? L'anthropologie et l'ethnologie naissent au XVIII^e siècle. L'archéologie, nécessaire pour combler les carences littéraires, puise ses origines dans la découverte du site de Pompéi au XVII^e siècle, puis connaît son essor au XVIII^e siècle. Ces fouilles inspirent autant l'antiquomanie, populaire dans l'art néoclassique (d'où est issue l'histoire de l'art dans sa forme moderne), et l'égyptomanie, culminant avec l'expédition de Bonaparte en 1798-1801. Mais ces disciplines sont encore marquées par une confusion entre curiosité touristique et curiosité scientifique.

Conscients des limites des modèles gréco-romains, ils cherchent ailleurs, dans ces récits anthropologiques imparfaits et dans des histoires fictives. Une Chine imaginaire ne sert-elle pas encore de modèle à Roederer en 1798 ? De même, Saint-Just possédait également un ouvrage sur l'Inde, le *Code des loix des Gentoux*, témoignant ainsi qu'il existait « chez Saint-Just non seulement une curiosité prononcée pour des civilisations très différentes de la nôtre mais aussi le désir de connaître précisément les mœurs et l'organisation politique et juridique d'autres peuples »²⁷⁰.

Pierre Vidal-Naquet décrit les *Institutions républicaines* de Saint-Just comme une « gérontocratie institutionnelle, [qui] apparaissent un peu comme une version égalitaire des *Lois* de Platon »²⁷¹ – mais est-ce exact ? Cette analyse est un peu limitée.

²⁶⁹ Pour une brève historiographie du « culte de l'Antiquité » par la Révolution, voir Dominique Julia, *op. cit.*, p. 109-110, n. 1. Voir aussi : Jean-Louis Quantin, « Traduire Plutarque d'Amyot à Ricard : contribution à l'étude de mythe de Sparte au XVIII^e siècle », *Histoire, Économie et Société*, vol. 7, n° 2, 1988, p. 243-259 ; Pascal Payen, « La réception du régime démocratique athénien, au XVIII^e siècle, en France, de Rollin à Barthélémy », *Pallas*, n° 108, 2018, p. 151-164.

²⁷⁰ Louise Ampilova-Tuil, Catherine Gosselin et Anne Quenedey, *op. cit.*, p. 213-214.

²⁷¹ Pierre Vidal-Naquet, « Le mirage grec et la Révolution française », *op. cit.*, p. 835.

L'influence de *Yu-le-Grand et Confucius, Histoire chinoise* sur la pensée de Saint-Just, abordée par Miguel Abensour puis par Louise Ampilova-Tuil, Catherine Gosselin, Anne Quenedey, reste à approfondir, mais il est clair, comme ces dernières l'expliquent dans leur article, que « plusieurs idées développées dans le *Projet d'institutions* de Saint-Just – le respect de la vieillesse, l'importance de l'amitié, la liberté des unions, l'institution des censeurs surveillant sévèrement les autorités constituées – pourraient avoir été en partie inspirées par la lecture de *Yu le Grand et Confucius* »²⁷². L'influence est évidente dans ce passage sur la rédaction des lois :

Leur règle unique est celle du *juste & de l'injuste*. (...) simplifiez & rédigez les loix le plus qu'il sera possible. Peu de loix sages rendent un peuple heureux ; beaucoup de loix embarrassent la jurisprudence ; elles deviennent un labyrinthe où les jurisconsultes et la justice s'égarant.²⁷³

La similitude avec ce passage dans les *Institutions républicaines* est frappante : « Je n'aime point les mots nouveaux ; je ne connais que le juste et l'injuste, ces mots sont entendus par toutes les consciences »²⁷⁴. Un peu plus haut, dans le même préambule (ou dans la marge du folio 6), il écrit : « Les longues lois sont les calamités publiques »²⁷⁵. Une version plus longue existe dans le troisième fragment tel que présenté dans la première édition en 1800 : « Les longues lois sont des calamités publiques. [...] Il faut peu de lois. Là où il y en a tant, le peuple est esclave »²⁷⁶.

²⁷² Louise Ampilova-Tuil, Catherine Gosselin et Anne Quenedey, *op. cit.*, p. 214.

²⁷³ Nicolas-Gabriel Clerc, *Yu le Grand et Confucius, Histoire Chinoise*, *op. cit.*, p. 685.

²⁷⁴ Folio 8. Miguel Abensour et Anne Kupiec, *op. cit.*, p. 1091 ; Alain Liénard, *op. cit.*, p. 270 ; Albert Soboul, *op. cit.*, p. 217.

²⁷⁵ Folio 6. Miguel Abensour et Anne Kupiec, *op. cit.*, p. 1089 ; Alain Liénard, *op. cit.*, p. 268, n. 153 ; Albert Soboul, *op. cit.*, p. 215, n. 8.

²⁷⁶ Miguel Abensour et Anne Kupiec, *op. cit.*, p. 1136 ; Albert Soboul le mentionne, *op. cit.*, p. 215, n. 8. À noter, l'édition de 1800 (Fayolle) est une tentative de mise en ordre des notes de Saint-Just, mais certaines n'existent plus dans les manuscrits préservés aux archives. Il est toutefois indéniable qu'il s'agit bien de la pensée de Saint-Just, puisque certains passages correspondent également à des développements dans ces discours. C'est dans ce même troisième fragment que se trouve le passage sur la communauté des affections, dont nous ne semblons pas avoir la forme manuscrite.

Mais c'est surtout la section sur le patriotisme dans *Yu-le-Grand et Confucius* qui nous intéresse pour notre démonstration, plus particulièrement ces trois passages :

[...] le sentiment *patriotique* que vous devez inspirer & nourrir dans le cœur de vos sujets, le seul dont l'homme de bien fasse cas, c'est l'amour de l'humanité entière, qui ne fait aucune acception d'hommes, de cité, de patrie, parce qu'il reconnoit l'adhérence intime de l'intérêt de chaque individu à celui de tous ses semblables. C'est ce *patriotisme* généreux qui conduit l'homme à l'usage naturel & profitable de sa raison & de son cœur. [...]

Tout autre *patriotisme*, mon fils, est maudit du Ciel, parce qu'il fait le malheur de la terre ; il est détesté des hommes vertueux, comme exclusif & lié à une espèce de fanatisme, qui *cloue* nos affections à certaines murailles, ou qui les circonscrit dans les bornes d'un territoire, contradictoirement avec les droits de l'humanité [...].

[...] unissez, liez ensemble toutes les parties qui le composent, elles profiteront toutes, elles se prêteront des secours réciproques, si vous entretenez la sève de leur tendresse mutuelle ; si vous maintenez entr'elles une concorde qui ne se démente jamais ; si votre exemple en affermit les nœuds & les rends indissolubles.²⁷⁷

Ici, la similitude avec le patriotisme défini par Saint-Just avec sa « communauté des affections » est encore plus frappante :

La patrie n'est point le sol, elle est la communauté des affections, qui fait que, chacun combattant pour le salut ou la liberté de ce qui lui est cher, la patrie se trouve défendue. Si chacun sort de sa chaumière son fusil à la main, la patrie est bientôt sauvée. Chacun combat pour ce qu'il aime : voilà ce qui s'appelle parler de bonne foi. Combattre pour tous n'est que la conséquence.²⁷⁸

Or, sa réflexion sur les affections, la famille et le patriotisme sont indissociables des idéaux des Lumières de la fraternité, de l'humanité et de l'universalité.

Nous avons vu dans le chapitre précédent la « boîte de Pandore » ouverte par la Révolution lorsqu'elle commença à s'attaquer aux différentes sources de la domination. Nous avons exploré celles attachées à la sphère domestique. Ici, on constate le bouleversement dans la sphère familiale et, son parallèle, dans l'État. L'idée de « communauté des affections » chez Saint-Just a le potentiel de faire éclater les

²⁷⁷ Nicolas-Gabriel Clerc, *Yu le Grand et Confucius, Histoire Chinoise, op. cit.*, p. 601-603.

²⁷⁸ Miguel Abensour et Anne Kupiec, *op. cit.*, p. 1137.

frontières, ce qui n'est guère surprenant considérant l'universalisme républicain. Il est fondamental de comprendre que lorsque les Robespierriéristes parlent de « patriotisme », ils ne l'entendent pas comme nous le faisons (de la même manière que « patriarcal »). Leur patriotisme n'est pas nationaliste ; il est fondé sur une fraternité universelle, pas un renfermement sur le sol, encore moins sur le sang. Maximilien *et* Augustin Robespierre choisissent de représenter Paris, non Arras, à la Convention nationale, et ce choix est très significatif :

Au travers de la relation du député à sa « province » d'origine, ce sont bel et bien le rôle et la fonction du député qui sont en discussion. Deux conceptions s'opposent. Il y a d'une part celle de Merlin de Douai, qui se veut à la fois représentant national et député de son département, vision pragmatique du député qui compose avec les enjeux locaux dont il est un garant. Puis il y a celle de Robespierre, représentant du peuple, dégagé de toutes les contingences locales et entièrement dévoué à l'« humanité ». Cette dernière vision, jacobine, ne survivra pas à Robespierre.²⁷⁹

Ou comme l'écrivait déjà Saint-Just à Robespierre en août 1790 : « Vous n'êtes point seulement le député d'une province, vous êtes celui de l'humanité et de la République »²⁸⁰. Dans son discours sur la constitution présenté le 24 avril 1793, il rappelle aux députés qu'ils sont les premiers à travailler pour l'humanité²⁸¹. Dans le préambule de son projet de constitution, intitulé « dispositions fondamentales », il proclame que « la patrie d'un peuple libre est ouverte à tous les hommes de la terre »²⁸². Il conclut son essai en déclarant « le peuple Français vote la liberté du monde »²⁸³. Ce dernier chapitre sur les relations extérieures rejoint les idées présentées dans les articles 35 à 38 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen proposée de Robespierre, préfigurant ensemble la création de l'Organisation des Nations unies²⁸⁴.

²⁷⁹ Alexandre Cousin, *op. cit.*, p. 52.

²⁸⁰ Miguel Abensour et Anne Kupiec, *op. cit.*, p. 1154.

²⁸¹ *Ibid.*, p. 548-549.

²⁸² *Ibid.*, p. 551.

²⁸³ *Ibid.*, p. 575.

²⁸⁴ Marc Belissa, « Projets de paix perpétuelle, XVI^e-XVIII^e siècle », *Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe*, 22 juin 2020. En ligne : <https://ehne.fr/fr/node/12442>

De même, la famille Duplay devient une communauté des affections qui n'est pas fondée sur la localité, mais sur l'universalité ; sur l'accord des principes, et non sur la terre ou sur le sang. Les Duplay sont une famille parisienne à laquelle s'attache les Robespierre et les Le Bas artésiens, Saint-Just avec sa double origine nivernaise et picarde²⁸⁵, de même que l'auvergnat Couthon²⁸⁶, qui réside parfois également avec eux.

3.3. La famille Duplay comme exemple d'une communauté des affections

Pour défendre l'importance de la signification politique de la place de l'amitié dans les *Institutions républicaines* de Saint-Just, Patrice Rolland écrit qu'« on ne saurait, en effet, se contenter d'en faire l'écho littéraire de l'amitié qui liait le petit groupe des Robespierriéristes conscients de leur solitude »²⁸⁷. Il serait trop facile de voir dans l'idée de « communauté des affections » un reflet des relations dans leur groupe. Nous proposons plutôt que l'existence de ces relations furent moins une source d'inspiration théorique que la mise en pratique dans le réel. C'est ce qui se dégage des écrits et témoignages d'Élisabeth Duplay-Le Bas, mais aussi des réseaux qui se forment et se concentrent autour d'elle. Est-ce un lieu politique ou domestique ? C'est un lieu politique. C'est aussi un lieu familial. La frontière entre privé et public se brouille : les alliances politiques sont fondées sur une communauté d'idéaux autant que sur les amitiés, les mariages et les liens familiaux. Toutes les relations qui gravitent autour de la maison des Duplay en font un foyer politique qui ne cadre pas dans les règles des salons philosophiques ou bourgeois. Son caractère atypique intrigue, offusque même certains contemporains, comme Armand-Joseph Guffroy, qui se plaint, avec son épouse, lorsqu'ils brisent des règles implicites de société liées à l'âge :

²⁸⁵ Saint-Just ne côtoie guère les autres députés de l'Aisne, dont il ne partage pas les opinions politiques, par exemple sur le procès du roi. (Bernard Vinot. *op. cit.*, p. 151 ; Marisa Linton, « The Man of Virtue: The Role of Antiquity in the Political Trajectory of L. A. Saint-Just », *French History*, vol. 24, n° 3, septembre 2010, p. 407.)

²⁸⁶ Il est intéressant de noter, toutefois, que Maurice Duplay est également né dans l'Auvergnat, soit à Saint-Didier-La-Séauve dans le département de la Haute-Loire.

²⁸⁷ Patrice Rolland, *op. cit.*, p. 324.

Cet homme [Robespierre], au-devant de qui beaucoup de gens couroient, n'a jamais pu mettre le grapin sur moi, ni m'attirer chez lui. Les Duplay, ses hôtes, m'avoient fait des invitations ; mais ma femme leur a dit : Robespierre est plus jeune que mon mari ; qu'il vienne, s'il veut le voir.²⁸⁸

L'anecdote semble triviale. Elle révèle au contraire quelque chose de profond. Même chose pour les tiraillements entre Charlotte Robespierre et les femmes Duplay, qui sont au centre de la vie intime de Maximilien. Leur conflit, se poursuivant longtemps après la mort de ce dernier, évolue pour devenir une sorte de concurrence des mémoires entre celle de la sœur de Robespierre et celle d'Élisabeth Duplay-Le Bas.

L'historiographie perçoit Charlotte Robespierre comme une vieille fille acariâtre, possessive et jalouse des autres femmes entourant ses frères. C'est sous cet angle qu'on présente parfois sa tentative de séparer Maximilien de la famille Duplay. Dans ses mémoires, elle l'explique d'une manière pourtant fort raisonnable pour les mentalités de l'époque, autant pour l'an II que pour les années 1830 :

Je cherchai à lui faire comprendre que, dans sa position, et occupant un rang aussi élevé dans la politique, il devait avoir un chez lui. [...] Il se résout à quitter son chez lui, à se remettre en pension dans une maison étrangère, tandis qu'il a sa maison, son ménage.²⁸⁹

Ce conflit est souvent réduit au statut d'anecdote cocasse, une « affaire de femmes », pour certains historiens ou écrivains qui y voient la preuve d'un Robespierre « eunuque » et « émasculé » par des femmes qui le couvent et le cajolent. Charlotte

²⁸⁸ Armand-Joseph Guffroy, *Les secrets de Joseph Lebon et de ses complices*, Paris, Imprimerie de Guffroy, 1795, p. 72-73, n. 1.

²⁸⁹ Charlotte Robespierre, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 78-79. Elle traîne Augustin dans cet appartement de la rue Saint-Florentin avec plus de succès, comme sa célèbre lettre du 18 messidor an II (6 juillet 1794) le laisse entendre (elle décide de quitter l'appartement et de le lui laisser). Mais il n'y reste pas longtemps : en mission de juillet 1793 à juin 1794, il « ne revint qu'une fois à Paris, de décembre à janvier », et il semble avoir préféré la compagnie du couple Ricord, qui accompagna le frère et la sœur en mission dans le midi, l'une des sources de vexations de Charlotte envers son frère. (Sergio Luzzatto, *Bonbon Robespierre*, *op. cit.*, p. 62 ; Charlotte Robespierre, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 107.) Le 30 messidor an II, il se faisait adresser une lettre à la maison des Duplay : « Il habita longtemps chez Duplay ; une lettre que lui adressait Deshorties, le 30 messidor an II, porte la curieuse inscription suivante : « Au citoyen Robespierre jeune, maison du citoyen Duplay, au premier sur le devant. Rue Saint-Honoré, Paris ». (Paul Coutant [Stéfane-Pol], *Autour de Robespierre : Le conventionnel Le Bas, d'après des documents inédits et les mémoires de sa veuve*, Paris, Flammarion, 1901, p. 85, n. 1.)

elle-même contribue malgré elle à construire cette image dans ses mémoires, parlant de « l'ascendant » de la famille Duplay sur son frère aîné, qu'elle décrit comme « débonnaire », particulièrement sensible aux « caresses incessantes et souvent importunes de Mme [Françoise] Duplay »²⁹⁰. Elle continue :

Maximilien était tout dévouement, il ne s'appartenait pas, sa vie était un sacrifice continu, il se gênait de grand cœur pour faire plaisir aux autres ; il ne balançait donc pas, lui qui me regardait comme une partie de lui-même, à me sacrifier, comme il se sacrifiait lui-même, pour ne point affecter une famille qui, par ses caresses et ses bontés sans nombre, lui avait ôté tout moyen de résistance.²⁹¹

Michelet reprend le même récit : « M^{me} Duplay vint faire à Charlotte une scène épouvantable pour ne pas l'avoir avertie de la maladie de son frère. Elle ne s'en alla pas sans enlever Robespierre, qui se laissa faire d'assez bonne grâce »²⁹².

Or, les conflits privés entre Charlotte et les femmes Duplay, de même que celui entre Charlotte et ses frères, appartiennent également à l'histoire. Ces brouilles furent instrumentalisées par les Thermidoriens, tout particulièrement une lettre d'Augustin Robespierre (non datée, mais probablement rédigée au printemps 1794) et une lettre de Charlotte répondant à Augustin datée du 18 messidor an II (6 juillet 1794), que Courtois falsifie quelque peu pour laisser entendre qu'elle s'adressait à Maximilien²⁹³. Cette manœuvre politique mettant de l'avant la conduite privée que les Robespierristes eux-mêmes avaient utilisé dans leurs attaques contre Danton²⁹⁴. Saint-Just avait décrit Danton comme un « faux ami » et donc un « mauvais citoyen »²⁹⁵. Après Thermidor,

²⁹⁰ Charlotte Robespierre, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 77.

²⁹¹ *Ibid.*, p. 79.

²⁹² Jules Michelet, *Histoire de la Révolution française*, vol. 5, Paris, Chamerot, 1850, p. 78.

²⁹³ Edme-Bonaventure Courtois, « Rapport fait au nom de la Commission chargée de l'examen des papiers trouvés chez Robespierre et ses complices », Paris, Imprimerie Nationale des Lois, 1795, p. 25 ; pièce n° XLII (b), p. 178-179. Voir l'analyse de Pierre Labracherie et Gabriel Pioro dans « Charlotte Robespierre et ses amis » (2), *Annales historiques de la Révolution française*, 33^e année, n° 166, octobre-décembre 1961, p. 471.

²⁹⁴ Marisa Linton, *Choosing Terror: Virtue, Friendship, and Authenticity in the French Revolution*, Oxford, Oxford University Press, 2013, p. 238.

²⁹⁵ « Mauvais citoyen, tu as conspiré ; faux ami, tu disais, il y a deux jours, du mal de Desmoulins, instrument que tu as perdu, et tu lui prêtais des vices honteux. » *Rapport sur la conjuration contre Fabre*

Armand Brunet, ci-devant chevalier d'Évry, accuse Saint-Just, qu'il regarde « comme l'auteur de [s]on incarcération », d'avoir été « aussi mauvais fils que mauvais citoyen »²⁹⁶ ; Courtois²⁹⁷ et Guffroy²⁹⁸ accusent Maximilien et Augustin Robespierre d'être des « mauvais frères ». D'ailleurs, il est évident que certains détails intimes relayés par Guffroy furent donnés par Charlotte elle-même²⁹⁹.

Quelle est l'importance de ces disputes et de ces brouilles ? Elles révèlent plusieurs aspects fondamentaux de la conception familiale des Robespierristes : d'abord, leur rupture avec certaines traditions. Maximilien refuse de résider chez sa sœur comme le voudrait les mœurs, et lui préfère une famille d'adoption – une famille *parisienne*. Charlotte continue de s'associer avec ses anciens amis d'Arras, le couple Antoine et Charlotte Buissart, et les nouveaux, comme Guffroy³⁰⁰. Philippe Le Bas, également originaire du Pas-de-Calais, préfère également s'associer à cette famille parisienne et rejette la proposition de Guffroy, qui pourtant « lui offre la main de sa fille, assortie d'une jolie dot »³⁰¹. Dans une lettre à son père, Philippe Le Bas note que « la modicité de [s]es ressources pécuniaires » ne furent pas un problème pour les Duplay : « mais pensant trop bien pour attacher aux richesses plus d'importance qu'elles n'en invitent, et n'envisageant que le bonheur de leur enfant, ils ont souscrit à

d'Églantine, Danton, Philippeaux, Lacroix et Camille Desmoulins, discours du 31 mars 1794. (Miguel Abensour et Anne Kupiec, *op. cit.*, p. 727.)

²⁹⁶ Alfred Bégis, « Curiosités révolutionnaires : Saint-Just, membre du Comité de salut public de la Convention nationale, Son Emprisonnement sous Louis XVI. Lettres et Documents inédits », *Société des amis des livres*, XIII^e année, Paris, imprimé pour les Amis des Livres, 1892, p. 85.

²⁹⁷ Rapport Courtois, *op. cit.*, p. 25.

²⁹⁸ Armand-Joseph Guffroy, *Les secrets de Joseph Lebon et de ses complices*, *op. cit.*, p. 181 ; lettre de Guffroy à ses collègues du Comité de sûreté générale au nom de la « citoyenne Caroline Robespierre », dans Hector Fleischmann, *Années révolutionnaires*, vol. 3, n° 3, juillet-septembre 1910, p. 334-335.

²⁹⁹ G. Lenôtre, *Robespierre et la « Mère de Dieu »*. *Le mysticisme révolutionnaire*, Paris, Librairie académique Perrin et Cie, 1926, chap. III, n. 14. En ligne : https://fr.wikisource.org/wiki/Robespierre_et_la_%C2%AB_M%C3%A8re_de_Dieu_%C2%BB/3#cite_ref-14

³⁰⁰ Pierre Labracherie et Gabriel Pioro « Charlotte Robespierre et ses amis » (1), *Annales historiques de la Révolution française*, 33^e année, n° 165, juillet-septembre 1961, p. 335.

³⁰¹ Alexandre Cousin, *op. cit.*, p. 79.

ma demande avec des témoignages de bonté et de confiance »³⁰². Ces témoignages sont ceux de Maximilien, qui joue un rôle crucial dans la concrétisation de cette union. Dans ses mémoires, Élisabeth se rappelle la scène lorsque Maximilien intervint en faveur du mariage, après que son père lui ait demandé son avis : « Le Bas est le plus digne des hommes, sous tous les rapports ; il est bon fils, bon ami, bon citoyen, homme de talent ; c'est un avocat distingué »³⁰³. Philippe confirme la scène dans sa lettre à son père : « J'en suis principalement redevable à la connaissance de Robespierre l'aîné lié étroitement avec cet excellent citoyen dont il est le locataire, et dont il est devenu en quelque sorte le fils adoptif par l'effet d'une amitié fondée sur une estime réciproque »³⁰⁴. Robespierre et Le Bas n'abandonnent toutefois pas tout lien avec le Pas-de-Calais³⁰⁵ : c'est surtout Guffroy qui en est expulsé, et qui s'en trouve sensiblement frustré.

La « Maison Duplay » réunit *beaucoup* de personnes : la famille elle-même, composée du père, de la mère, de trois filles (Sophie étant déjà mariée et résidant en Auvergne avec son époux ; Élisabeth, quant à elle, va et vient selon la période), un fils, leur neveu Simon ; les apprentis-devenus-employés, certains étant sûrement restés selon les vieux usages ; les trois Robespierre, jusqu'à l'expulsion de Charlotte ; des amis d'Augustin venus d'Arras qui semblent parfois résider sur les lieux (certains identifiés comme les soi-disant « garde du corps » de Robespierre) ; même Couthon semble y avoir résidé. La maison voisine, un ancien couvent, est immense selon le portier Charles-Jean Thibault³⁰⁶ ; elle « abritait des familles populaires : les meilleurs

³⁰² *Ibid.*, p. 78.

³⁰³ Manuscrit, *infra*, p. 45.

³⁰⁴ Alexandre Cousin, *op. cit.*, p. 78.

³⁰⁵ La liste des « patriotes ayant des talents plus ou moins » citée en pièce par Courtois montre la concentration de ces liens, incluant également des proches de Saint-Just dans le département de l'Aisne. (Rapport Courtois, *op. cit.*, pièce n° XXIX, p. 139-142.)

³⁰⁶ *Débats du procès instruit par la Haute-Cour de Justice, Séante à Vendôme, Contre Drouet, Babœuf (sic) et autres...*, Paris, Chez Baudouin, 1797, vol. 2, p. 410.

appartements se louaient 400 F par an »³⁰⁷. C'est là où résident, entre autres, Marguerite de Chalabre, Charles-Léopold Nicolas et son épouse, Jean-Baptiste Didiée et sa famille, Augustin Darthé, et même Gracchus Babeuf pendant quelques jours.

3.3.1. Une famille choisie : la « Maison Duplay » comme lieu de sociabilités

Dans ses mémoires, Élisabeth nourrit la conviction que sa famille aurait un jour inclut Robespierre et Saint-Just si Thermidor n'était pas survenu. Elle écrit qu'Éléonore « était promise » à Maximilien³⁰⁸, un sujet de discorde avec Charlotte qui, elle, insiste dans ses mémoires que Maximilien ne l'aurait jamais envisagé³⁰⁹. Selon Charlotte, Françoise Vaugeois-Duplay « eût vivement désiré » faire de Maximilien son gendre : « elle n'oublia ni caresses, ni séductions pour lui faire épouser sa fille », Éléonore, que Charlotte décrit comme « très ambitieuse » et qui « mit en œuvre tout ce qui aurait pu attendrir le cœur de Maximilien » afin de devenir « la citoyenne Robespierre »³¹⁰. C'est un titre que Charlotte semble peu encline à partager, même si elle se cacha derrière le nom de sa mère, Carrault, pendant la Réaction thermidorienne. De même, pendant un temps, la sœur de Philippe, Henriette, est fiancée à Saint-Just. Leurs fiançailles sont toutefois rompues, et cette rupture affecte Philippe et son amitié avec Saint-Just, comme en témoigne certaines de ses lettres à Élisabeth³¹¹. Selon Ernest Hamel, qui affirme tenir l'information d'Élisabeth elle-même, la brouille entre Henriette et Saint-Just n'était qu'un « léger nuage » et leur mariage ne fut « retardé [que] par les circonstances politiques »³¹². Malgré cette rupture, Henriette reste un membre fidèle de la famille, loyale aux lendemains de Thermidor et encore plusieurs années plus tard³¹³.

³⁰⁷ Raymonde Monnier, « De l'an III à l'an IX, Les derniers sans-culottes. Résistance et répression à Paris sous le Directoire et au début du Consulat », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 257, 1984, p. 396, n. 13.

³⁰⁸ Manuscrit, *infra*, p. 77.

³⁰⁹ Charlotte Robespierre, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 80-81.

³¹⁰ *Ibid.*, p. 80-81.

³¹¹ Voir lettres du 25, 27 et 28 floréal an II adressées à Élisabeth par Philippe Le Bas lors de sa deuxième mission à l'armée du nord (10 floréal au 12 prairial an II) : Annexe E, *infra*, p. 522-524.

³¹² Ernest Hamel, *Histoire de Saint-Just*, vol. 2, Bruxelles, Meline, Cans et Compagnie, 1860, p. 215.

³¹³ Lettre de Philippe Le Bas fils à Lamartine.

Cette insistance sur les alliances matrimoniales semble surtout le fait des historiens du XIX^e siècle, pour qui la conception de la famille s'est restreinte, et se différencie de celle du XVIII^e siècle et de la Révolution. Il serait faux de lire un caractère imaginaire dans cette famille par la non-réalisation de ces épousailles, ou de les considérer comme nécessaires afin de concrétiser le lien qui les unit :

Progressivement, la famille Duplay réunit tous les intimes de Maximilien. Il est impossible de considérer que Duplay soit un simple logeur pour Robespierre. Il y aurait alors impossibilité à expliquer que Robespierre ne dîne pratiquement jamais hors de ce foyer. Il y aurait également impossibilité à expliquer les sentiments filiaux, fraternels, qui se nouent entre tous les membres réels ou adoptifs de cette famille. [...] Ce n'est pas par obligation pour son frère qu'Augustin vit chez les Duplay, mais bien parce qu'il s'intègre parfaitement dans cette nouvelle famille.³¹⁴

Dans ses « Fragment de la vie de Robespierre » publié dans le *National*, Lamartine décrivait ainsi le cercle d'amis admis dans l'intimité de la maison des Duplay :

Un très petit nombre d'amis de Robespierre et de Duplay étaient admis tour à tour dans cette intimité : *les Lameth quelquefois ; Le Bas, Saint-Just, toujours ; Panis, Sergent, Coffinhal, Fouché, qu'aimait la sœur de Robespierre et que Robespierre n'aimait pas ; Taschereau, Legendre, Le Boucher, Merlin de Thionville, Couthon, Péthion, Camille Desmoulins, Buonarotti, patriote romain, émule du tribun Rienzi, un nommé Nicolas, imprimeur du journal et des discours de l'orateur ; un serrurier nommé Didier, ami de Duplay ; quelques ouvriers assidus aux Jacobins, enfin Mme de Chalabre, femme noble et riche, enthousiaste de Robespierre, se dévouant à lui comme les veuves de Corinthe ou de Rome aux apôtres du culte nouveaux, lui offrant sa fortune pour servir à la popularisation de ses idées, et captant l'amitié de la femme et des filles de Duplay pour mériter un regard de Robespierre.*

Les passages en italique furent effacés par Élisabeth et son fils et remplacés par ce texte :

...Les Lameth et Péthion dans les premiers temps ; assez rarement Legendre, Merlin de Thionville, Fouché, qu'aimait la sœur de Robespierre, mais que Robespierre n'aimait pas ; souvent Taschereau³¹⁵, Camille Desmoulins, Pault [Pio] ; toujours Le Bas, Saint-Just, David, Couthon, Buonarotti.

³¹⁴ Alexandre Cousin, *op. cit.*, p. 73.

³¹⁵ Un des « gardes du corps » de Robespierre, mentionné dans le Rapport Courtois, *op. cit.*, p. 223, addendum à la pièce n° LIX. Selon Hamel, il s'agirait de Paul-Auguste Taschereau-Fargues, le même auteur du pamphlet *À Maximilien Robespierre aux Enfers*. Hamel, *Histoire de Robespierre*, vol. 3, p. 251-252. Pour une courte biographie, voir : Annotations à Lamartine, *infra*, p. 102, n. 26.

Cette liste corrigée et approuvée par Élisabeth dessine ainsi le cercle des intimes. Charlotte et Augustin ne sont pas mentionnés car ils résident déjà dans la Maison Duplay³¹⁶. Même Couthon, qui échange avec Maximilien Robespierre depuis juillet 1792³¹⁷, semble avoir demeuré un moment chez les Duplay, ou du moins s'y être fait envoyer des lettres³¹⁸. Certains de ces personnages sont moins connus, mais furent très importants dans l'entourage de Robespierre et des Duplay. Il s'agit de leurs voisins, qui habitent tous dans le couvent abandonné au 355 Saint-Honoré : Charles-Léopold Nicolas³¹⁹, imprimeur³²⁰ des *Lettres à ses commettan[t]s* de Robespierre et de quelques discours³²¹, le serrurier Jean-Baptiste Didiée, qui gardera longtemps des liens avec

³¹⁶ Alexandre Cousin, *op. cit.*, p. 71.

³¹⁷ « Robespierre à Couthon », *Œuvres complètes de Robespierre*, vol. 3 : « Correspondance de Maximilien et Augustin Robespierre », Paris, 1926, p. 149-150.

³¹⁸ G. Lenôtre cite « l'Almanach national, an II », dans « Trois femmes : III. Babet », *Vieilles maisons, vieux papiers*, vol. 3, Paris, Perrin, 1906, p. 63, n. 1. Voir aussi : « Couthon, hébergé au n°366 (Royal), écrit le 4 octobre 1792 à Roland, ministre de l'Intérieur, pour lui demander un local d'où il pourrait facilement se faire transporter à l'Assemblée, du fait de ses infirmités, de l'humidité et du froid qui influent douloureusement sur sa triste existence. » (Lettre publiée par Cl. Perroud, « Couthon et Roland », *La Révolution française*, vol. 57, décembre 1909, p. 412.) « Initialement au « n° 343 [Royal] », il est cité ensuite au « n° 366 [Royal] ». Ensuite, membre de la Convention Nationale, il est cité résider « n° 97, cour du Manège, maison des ci-devants pages, aux Tuileries, puis à nouveau à ce même n° 366 (Royal). » Pour les sources de ces détails, consulter les documents anonymes suivants : *Almanach des adresses de Paris et celles des députés de l'Assemblée Nationale Législative pour l'année 1792*, Paris, chez Jorry imprimeur, 1791, 398 p. (BHVP, cote 4052) ; *Liste des citoyens députés à la Convention nationale par ordre alphabétique de leurs départemens et par ordre alphabétique de leurs noms, avec l'indication exacte de leur domicile à Paris ; suivie de la liste de ceux qui composent les 21 comités de l'assemblée, des suppléans, leurs départemens et demeures*, Paris, Pougin, libraire ; Guillaume, imprimeur-libraire, l'An Premier de la République (BHVP, Fonds Jules Cousin et cote N° 26237) ; *La Convention telle qu'elle fut et telle qu'elle est, ou liste alphabétique, tant des députés actuellement en fonction que de ceux qui en sont sortis, d'une manière quelconque ; leurs noms qualité et demeures*. Paris, Le Vigneux, libraire à la Convention, Froullé, imprimeur, quai des Augustins, 1793, An II (BHVP, cotes : N° 962750 et Fonds Jules Cousin N° 8203, n°1) ; *Almanach National de France, l'an deuxième de la République Française*, À Paris, chez Testu, Succ. de la Vve Houry, s. d. (Gallica). En ligne : [https://wiki.geohistoricaldata.org/Rue_Saint-Honor%C3%A9_-_Parcelle_n%C2%B0398_\(Empire\)](https://wiki.geohistoricaldata.org/Rue_Saint-Honor%C3%A9_-_Parcelle_n%C2%B0398_(Empire))

³¹⁹ Annotations à Lamartine, *infra*, p. 101, n. 23.

³²⁰ L'Imprimerie patriotique et républicaine est active du 1^{er} mars 1793 jusqu'en novembre 1794 : https://data.bnf.fr/fr/15094408/imprimerie_patriotique_et_republicaine_paris/

³²¹ Ceux de Billaud-Varenne et de Saint-Just. Ce dernier aurait apparemment imprimé avec plusieurs fautes selon une critique contemporaine : « Il circule un rapport de St. Just sur les factions de l'Étranger qui fourmille de fautes d'impression ; il n'est pas une page qui n'en renferme. Est-ce la malveillance ou l'ignorance qui rend ainsi ridicule un rapport qui doit faire trembler tous nos ennemis ? Cette édition qui porte le nom de l'imprimerie nationale a été mise sous presse rue St. Honoré, vis-à-vis de l'Assomption ; mais les formes avaient été composées ailleurs. » Rapport du 21 mars 1794 (*Situation de Paris du 1^{er} germinal an II*), cité par Adolphe Schmidt, *Tableaux de la Révolution française, publiés sur les papiers*

Élisabeth Duplay-Le Bas³²², et Jeanne-Marguerite de Chalabre. On sait peu de choses sur cette femme³²³ : elle est soit veuve, soit célibataire ; soit riche, soit ruinée ; soit ci-devant comtesse, baronne ou marquise ; même son appartenance à la famille de Chalabre est obscure³²⁴. Elle n'est pas mentionnée dans le rapport et les pièces originellement présentés par Courtois en 1795, mais on retrouve quatre de ses lettres dans les *Papiers inédits* publiés en 1828³²⁵. Elle y est décrite comme une « amie de Robespierre »³²⁶. Certains³²⁷ suggèrent qu'elle fut sa maîtresse, ce qui démontrerait une grande ouverture d'esprit de la part de la famille Duplay et de Philippe Le Bas. Ce dernier la salue dans la conclusion d'une lettre datée du 16 août 1793 à Élisabeth, alors

inédits du département de la police secrète de Paris, vol. 2, Leipzig, Veit et Comb, 1869, p. 175. Voir aussi : compte rendu de J.-J. Guiffrey, *Revue critique et littéraire*, vol. 1, Paris, A. Franck, 1870, p. 143. (N° 9 du 26 février 1870.)

³²² Didiée hérite du plat à barbe de Robespierre désormais au Carnavalet. (Chapitre 1, *infra*, p. 208.) Également un des fameux « gardes du corps » de Robespierre. Il héberge Darthé, est impliqué dans le procès de Babeuf, acquitté ; il échappe à la déportation du 20 brumaire an VIII, mais est « arrêté le 7 novembre 1807 pour réunions avec des anarchistes ». Voir : Albert Soboul et Raymonde Monnier, *Répertoire du personnel sectionnaire parisien de l'an II*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, p. 62.

³²³ Jean-Baptiste Nougaret la décrit comme une « enthousiaste extravagante du tyran supplicié », un « personnage grotesque, que la révolution avoit pour ainsi dire démonisé », qui fut le rejoint en prison le 12 thermidor peu avant sa propre mise en liberté. *Histoire des prisons de Paris et des départements*, vol. 3, Paris, Coucier-Dutrav, 1797, p. 103-104. Selon les archives, elle aurait plutôt été arrêtée le 22 thermidor et conduite à la prison de Pélagie. Nougaret dit qu'il était à Talaru (p. 100). (Albert Soboul et Raymonde Monnier, *Répertoire du personnel sectionnaire parisien de l'an II*, *op. cit.*, p. 158 ; Hector Fleischmann, *Robespierre et les femmes*, Paris, Albin Michel, 1909, p. 352.)

³²⁴ Hector Fleischmann, *Robespierre et les femmes*, *op. cit.*, p. 224-226. Selon lui, elle serait née en 1752. Comme le dit Hector Fleischmann, « il est assez malaisé de fixer les origines de cette femme » : elle serait possiblement une riche héritière liée à la famille de Chalabre, dont il existe deux branches ; la branche des Roger de Chalabre, dont plusieurs membres étaient de « célèbres joueurs et croupiers », l'un deux ayant été le « banquier et croupier de jeu de Marie-Antoinette » (p. 223-225). Or, les informations à son sujet restent suspectes sur plusieurs aspects : le récit de Fleischmann est teinté de misogynie, et les informations de Charles-Olivier Blanc, certes très détaillées, sont exposées dans un but précis, biaisé, dans le cadre d'une croisade anti-robepierriste à la limite de la paranoïa, où celui-ci se présente comme victime d'une école historique dominant l'historiographie de la Révolution française, « incarnée à une large majorité par les membres cooptés du conseil d'administration anciens et actuels de la Société des Études robepierristes » et qui « tend encore à ostraciser toute lecture des événements, qui ne serait pas dans la suite des historiographes sympathisants du PCF ou du récent 'Front de gauche', depuis Albert Mathiez jusqu'à Albert Soboul et leurs suiveurs actuels de l'Université ». « À toutes fins utiles », comme il le dit lui-même. En ligne :

<https://gw.geneanet.org/darbroz?lang=fr&n=roger+de+chalabre&oc=0&p=jeanne+marguerite>

³²⁵ *Papiers inédits trouvés chez Robespierre, Saint-Just, Payan, etc., supprimés ou omis par Courtois ; précédés du rapport de ce député à la Convention nationale...*, vol. 1, *op. cit.*, p. 171-178.

³²⁶ *Ibid.*, p. 171.

³²⁷ G. Lenôtre en fait partie. H. Fleischmann s'en offusque : voir ci-dessous, *infra*, n. 331.

sa fiancée : « Ne m'oublie pas auprès de la citoyenne Chalabre, de Calandini³²⁸, de Robespierre... »³²⁹. Toutefois, sa présence dans l'intimité de Robespierre (qu'elle soit de nature sexuelle ou non) et, surtout, son acceptation, sont significatives. Comment pourrait-on expliquer qu'elle côtoie si familièrement le clan robespierriste, que cela n'incommode personne, pas même les Duplay ? Au cours du XIX^e siècle, Marguerite de Chalabre est donc déssexualisée : Alphonse de Lamartine dit qu'elle était « noble et riche » et se dévouait à Robespierre « comme les veuves de Corinthe ou de Rome aux apôtres du culte nouveau » ; Hector Fleischmann, au début du XX^e siècle, la décrit comme une « vieille femme » (même si elle est à peine plus âgée que Maximilien), qui « était vraisemblablement loin d'être belle » puisqu'elle était « atteinte d'une dartre³³⁰ et de nombreuses infirmités », ce qui la disqualifie évidemment lorsqu'on la compare aux filles Duplay³³¹. Pourtant, si on ose penser au-delà d'une hétérosexualité primaire, ceci témoigne d'une réalité négligée : l'amitié entre les genres est possible dans le clan robespierriste³³², comme elle l'est entre les classes et entre les races. Autre exemple : Charles-Léopold Nicolas, chez qui Marguerite est trouvée lorsqu'elle est arrêtée³³³, membre important de l'entourage de Robespierre et de Duplay, est noir : un « détail » mentionné dans le rapport Courtois³³⁴ qui semble pourtant être resté inaperçu de tous

³²⁸ Son nom serait Antoine-Jean Calandini selon G. Lenôtre, *Robespierre et la « Mère de Dieu »...*, op. cit., chap. III, n. 14. Il est mentionné comme étant un autre des « gardes du corps » de Robespierre par Guffroy dans *Les secrets de Joseph Lebon*, op. cit., p. 416-417.

³²⁹ Paul Coutant, op. cit., p. 163. Annexe E, *infra*, p. 505.

³³⁰ La dartre est une maladie de la peau dont on soupçonne Marat de souffrir également. Mais on attribue parfois à Robespierre lui-même des maladies de la sorte...

³³¹ Hector Fleischmann, *Robespierre et les femmes*, op. cit., p. 228 : « Et Robespierre qui a là, à côté de lui, des jeunes filles fraîches, jeunes, douées de toutes les grâces, rieuses et charmantes de leur printemps, aurait préféré à elles cette vieille femme ? Si vous le déclarez débauché, déclarez-le aussi sans goût. »

³³² De même, l'énigmatique Victoire Duplay, dont on sait si peu, est souvent mentionnée dans les lettres de Philippe Le Bas : il la décrit comme « ta sœur, ma bonne amie ». Elle lui envoie au moins une lettre séparément d'Élisabeth et de leur père. Dans cette même lettre, il termine en écrivant : « Victoire me pardonnera si je ne lui écris point séparément. Elle n'aime pas un ingrat ; je lui suis aussi très attaché. » (Annexe E, *infra*, p. 503.) Les salutations à Chalabre et à Calandini mentionnées plus haut sont précédées d'une salutation particulière à Victoire : Annexe E, *infra*, p. 505.

³³³ Hector Fleischmann, *Robespierre et les femmes*, op. cit., p. 353.

³³⁴ Rapport Courtois, op. cit., p. 52.

hormis l'historien-romancier Charles d'Héricault³³⁵ dans une démonstration de racisme fort éloquente³³⁶. Membre des Jacobins, « vainqueur de la Bastille », juré au tribunal révolutionnaire, dont il dirige l'imprimerie³³⁷, Nicolas dirige également celle opérant dans la maison voisine aux Duplay, l'Imprimerie patriotique et républicaine³³⁸. Il est exécuté le 12 thermidor an II (30 juillet 1794) à 37 ans³³⁹.

La société entourant Robespierre décrite par Élisabeth Le Bas est similaire dans ce portrait tracé par Simon-Edme Monnel³⁴⁰, qui introduit des personnages importants mais souvent oubliés :

À l'instant où je me présentai, je trouvai une société assez nombreuse, que Robespierre avait réunie à dîner. J'aurais bien désiré ne pas le rencontrer seul ; je crois que la vue de quelques personnes m'aurait enhardi, mais un nombre considérable produisit l'effet contraire. La société d'ailleurs, par sa composition, était peu propre à m'encourager. Il s'y trouvait, entre autres, Robespierre jeune, Saint-Just, Lebas, les deux frères Payan, Daillet et Buissard (*sic*) d'Arras, la femme de ce dernier, Duplay, sa femme et ses filles, Fouquier-Tinville³⁴¹, Dumas et David. Les convives étaient au dessert, et se disposaient à prendre le café, à l'instant où je me présentai³⁴².

³³⁵ Charles d'Héricault, *La Révolution de Thermidor. Robespierre et le Comité de salut public*, Paris, Didier, 1878, p. 132, 220. L'ouvrage, qui s'inspire largement de pamphlets thermidoriens et de souvenirs dans la même veine que ceux de Thénard, fut « couronné par l'Académie française » du Prix Thérouanne en 1877, un ancien prix d'histoire créé en 1869 et décerné jusqu'en 1989.

³³⁶ Dans son roman *Aventures de deux Parisiennes pendant la Terreur*, il construit une histoire bien singulière autour de Nicolas et du député Joseph-Augustin Crassous (qu'il renomme « Crassus »), dont nous reverrons l'épouse au chapitre prochain. Il crée le personnage de Domingo, un ancien esclave devenu grenadier-gendarme de la Convention grâce à l'influence de Nicolas et de Crassous : « Celui-ci l'avait amené de la Martinique et après lui avoir fait représenter divers peuples opprimés dans les fêtes républicaines, il l'avait poussé dans la carrière des armes ». (Charles d'Héricault, *Aventures de deux Parisiennes pendant la Terreur*, Paris, Didier, 1881, p. 7. Dans sa préface, il dit avoir « tenté d'écrire le Roman Bourgeois de la Terreur », qu'il dédie à la comtesse de Flandre, p. III.)

³³⁷ https://data.bnf.fr/fr/12239343/charles-leopold_nicolas/

³³⁸ https://data.bnf.fr/fr/15094408/imprimerie_patriotique_et_republicaine_paris/

³³⁹ Albert Soboul et Raymonde Monnier, *Répertoire du personnel sectionnaire parisien de l'an II*, op. cit., p. 83.

³⁴⁰ Or, son témoignage rappelle le style suspect de ceux mentionnés au chap. 1, *infra*, p. 204, n. 251.

³⁴¹ Il serait aussi leur voisin : [https://wiki.geohistoricaldata.org/Rue_Saint-Honor%C3%A9_-_Parcelle_n%C2%B0386_\(Empire\)](https://wiki.geohistoricaldata.org/Rue_Saint-Honor%C3%A9_-_Parcelle_n%C2%B0386_(Empire))

³⁴² Denis-Alexandre Martin, *Mémoires d'un prêtre régicide*, vol. 2, Paris, Charles Mary, 1829, p. 116, cité par Alexandre Cousin, op. cit., p. 71.

On note parmi ces invités la présence d'individus originaires d'Arras comme le couple Buissart et Daillet. Ce dernier avait rencontré Augustin « lorsqu'ils étaient deux des membres les plus influents du 'club des Jacobins' arrageois »³⁴³. Stanislas-Xavier-Joseph Daillet³⁴⁴ correspond aussi « fréquemment avec Maximilien »³⁴⁵. Selon Cousin, Lamartine aurait omis leur présence dans son *Histoire des Girondins* « parce qu'il ne souhaite pas s'attarder sur la présence de personnalités provinciales chez les Duplay, fussent-elles très proches de l'Incorruptible »³⁴⁶. Emmanuel Lanne³⁴⁷ et Augustin Darthé, originaires de Saint-Pol dans le Pas-de-Calais, sont les amis de Le Bas, et donc « deviennent également les amis de Robespierre, dont ils gagent l'amitié et la confiance »³⁴⁸. Après Thermidor, Darthé résidera également dans l'ancien couvent avec Didiée, et sera nommé tuteur du jeune Philippe Le Bas fils³⁴⁹. Le Bas et les frères Robespierre ne rompent donc pas entièrement avec les traditions provinciales, mais les affinités politiques prennent préséance sur l'origine géographique. Or, dans une lettre du 10 messidor (28 juin 1794)³⁵⁰, Antoine Buissart, peut-être influencé par Charlotte lors de son bref retour à Arras³⁵¹, se range ouvertement du côté de Guffroy³⁵² et avoue

³⁴³ Alexandre Cousin, *op. cit.*, p. 71. Ils écrivent ensemble une adresse à la Société des Amis de la Constitution de Paris, le 26 mai 1792. Voir *Œuvres complètes*, vol. 3, *op. cit.*, p. 311-312.

³⁴⁴ Augustin l'aurait ramené d'Arras avec Calandini selon Guffroy (et possiblement selon Charlotte Robespierre) : « Il coucha par-terre dans l'anti-chambre de Robespierre pour le garder, et comme Calandini et Nicolas, il l'accompagnait par-tout. » (Joseph-Armand Guffroy, *Les secrets de Joseph Lebon*, *op. cit.*, p. 416-417.)

³⁴⁵ Alexandre Cousin, *op. cit.*, p. 72. Voir *Œuvres complètes*, vol. 3, *op. cit.*, p. 173, 283, 284, 296-297.

³⁴⁶ Alexandre Cousin, *op. cit.*, p. 71.

³⁴⁷ Emmanuel Lanne (1762-1795). Juge au tribunal révolutionnaire. Arrêté le 12 thermidor an II, libéré début vendémiaire. Arrêté de nouveau pour son rôle dans la Conspiration des prisons en 1794, guillotiné en place de Grève avec Fouquier-Tinville et 16 autres coaccusés le 18 floréal an III (7 mai 1795). Maurice Duplay faisait partie des accusés, mais fut acquitté.

³⁴⁸ Alexandre Cousin, *op. cit.*, p. 72.

³⁴⁹ Florent Hericher, *op. cit.*, p. 64-71. Voir Annexe E, *infra*, p. 527-529.

³⁵⁰ « Lettre de Buissart à Robespierre, 10 messidor an II », *Papiers inédits...*, vol. 1, *op. cit.*, p. 247-249.

³⁵¹ Pierre Labracherie et Gabriel Pioro « Charlotte Robespierre et ses amis » (1), *op. cit.*, p. 335.

³⁵² « Lettre de Buissart à Robespierre, 10 messidor an II », *op. cit.*, p. 247 : « Depuis un mois que je t'ai écrit, il me paraît, Maximilien, que tu dors et que tu laisses égorgés les patriotes. Guffroy vient de donner l'éveil, et son tocsin a mis les intrigans en activité (j'entends les prêtres et les valets). » La lettre de Darthé à Le Bas daté du 30 floréal an II explique que « Guffroy avait rédigé contre [Lebon] un mémoire le plus virulent et le plus pitoyable qu'on puisse fabriquer. Ils voulaient nous faire passer pour des assassins tout dégouttans du sang innocent ; ils espéraient nous faire monter à l'échafaud qui les attend depuis long-temps. » (Pièce n° LXXXII du Rapport Courtois, *op. cit.*, p. 273.)

se méfier de l'entourage de Maximilien : il lui fait remettre cette lettre par l'entremise de son épouse, à qui il adresse la lettre³⁵³. Dans une lettre du 13 messidor à son épouse (qui est restée à Paris et semble habiter chez les Duplay³⁵⁴), il dénonce Le Bas lui-même : « Que Maximilien ouvre les yeux ; il en est temps, s'il veut voir clair. Lebas est fils du receveur d'un prince émigré, ci-devant Guistelle »³⁵⁵.

Cette alliance entre Buissart et Guffroy contre Philippe Le Bas et Élisabeth Duplay a un point commun : Charlotte Robespierre elle-même. Guffroy confirme les propos d'Élisabeth au sujet de ses « médisances »³⁵⁶ et affirme qu'il vit Philippe « fréquenter assiduellement (*sic*) Hébert et David »³⁵⁷. En effet, l'acte de mariage de Philippe et d'Élisabeth confirme leur présence : Jacques-Louis David comme témoin (avec Maximilien Robespierre et Jean-Pierre Vaugeois, l'oncle d'Élisabeth) et Jacques-René comme officiant³⁵⁸. Selon Alexandre Cousin, la présence du fondateur du *Père Duchesne* « témoigne de l'estime dont dispose Lebas à Paris, y compris dans les milieux les plus radicaux »³⁵⁹. Les actes révèlent la continuité de ces différentes alliances. Ainsi, dans une lettre du 24 prairial an II (12 juin 1794), Lanne accepte d'être

³⁵³ « Lettre de Buissart à Robespierre, 10 messidor an II », *op. cit.*, p. 249 : « Cette lettre vous sera remise sous l'adresse de ma femme, parce que je n'ai pas la plus grande confiance dans votre secrétaire, et dans bien d'autres personnes qui vous entourent. C'est encore l'amitié qui me fait parler ainsi. »

³⁵⁴ Antoine Buissart est à Arras. Sa lettre du 13 messidor an II porte la suscription porte : « À la citoyenne Buissart, chez Maximilien Robespierre, rue Saint-Honoré, à Paris. » (*Papier inédits...*, vol. 1, *op. cit.*, p. 252.)

³⁵⁵ *Ibid.*, p. 250.

³⁵⁶ Manuscrit, *infra*, p. 51 : « il ne savait que médire sur le compte de tout le monde... »

³⁵⁷ Armand-Joseph Guffroy, *Les secrets de Joseph Lebon*, p. 116, n. 1.

³⁵⁸ Paul Coutant, *op. cit.*, p. 164-165 : « L'acte de mariage porte qu'il fut célébré à la Commune « en présence de Jacques-Louis David, 43 ans, député, demeurant au Louvre ; Jacques-René Hébert, substitut du procureur de la Commune, rue Neuve-de-l'Égalité. Témoins des époux : Maximilien-Isidore-Marie de Robespierre, 34 ans, député, rue Saint-Honoré, section des Piques ; J.-Pierre Vaugeois, 61 ans, menuisier, oncle de l'épouse ». Ce document est signé : Le Bas, Élisabeth Duplay, Hébert, David, Robespierre, Vaugeois. »

³⁵⁹ Alexandre Cousin, *op. cit.*, p. 79.

témoin pour l'acte de naissance de Philippe Le Bas fils³⁶⁰, et il y est confirmé³⁶¹. Encore plus fascinant, on apprend dans un acte qu'Augustin Darthé, qui sera condamné avec Gracchus Babeuf, avait été nommé tuteur de Philippe Le Bas fils³⁶².

Avec les actes, la correspondance est une autre manière d'établir les réseaux d'amitié, particulièrement dans les salutations, mais aussi dans les termes d'affection, l'abandon de formules de politesse³⁶³ ou le passage du vouvoiement au tutoiement. Certaines de ces lettres ne furent préservées que parce que Courtois, dans son rapport, cherchait à construire la « dictature » de Maximilien Robespierre. Les lettres qui lui sont adressées, que Courtois qualifie de « flagorneries »³⁶⁴, sont prises hors contexte pour les inscrire dans ce récit. Il fait une lecture biaisée de la prose exaltée, souvent sensiblement exagérée, de l'époque. La célèbre première lettre de Saint-Just en fait partie³⁶⁵. On y trouve aussi celles de Darthé³⁶⁶, ami de Le Bas, et de Daillet³⁶⁷, ami d'Augustin. Dans les *Papiers inédits*, on trouve celle de Garnier-Launay³⁶⁸, juré au tribunal révolutionnaire que l'on dit membre des fameux « gardes du corps » de

³⁶⁰ Paul Coutant, *op. cit.*, p. 252. Le Bas écrit à Élisabeth qu'il lui avait annoncé son intention dans une lettre du 27 floréal an II. Voir Annexe E, *infra*, p. 523.

³⁶¹ Paul Coutant, *op. cit.*, p. 257-258, n. 2 : Extrait du registre des actes de naissance de la municipalité de Paris pour l'an II : « Du premier messidor an II, acte de naissance de Philippe, né le 29 du mois dernier, deux heures du matin, rue de Luxembourg, section des Piques, fils de Philippe-François-Joseph Le Bas, et de Élisabeth-Éléonore Duplay, même demeure, mariés en août à la Commune de Paris. – Témoins Emmanuel Lanne, âgé de 30 ans, domicilié à Paris, place et section des Piques, et Maurice Duplay, aïeul de l'enfant, domicilié à Paris, rue Honoré, même section. – Sur la déclaration faite à la maison commune par ledit Le Bas, père de l'enfant. – Vu le certificat de Marotte, commissaire de police de la section des Piques, qui en a constaté la naissance le 29 du mois dernier. – Signé Le Bas, Lanne, adj., Duplay, et Coru. »

³⁶² Florent Hericher, *op. cit.*, p. 64-71.

³⁶³ Lettre de Marguerite Chalabre à Robespierre, datée du 26 février 1791 : « Vous approuverez que je supprime les formes serviles d'usage. » (*Papiers inédits...*, vol. 1, *op. cit.*, p. 172.)

³⁶⁴ Rapport Courtois, *op. cit.*, p. 9-13.

³⁶⁵ *Ibid.*, « Lettre de Saint-Just à Robespierre, 19 août 1790 », pièce n° XXIII, p. 122.

³⁶⁶ *Ibid.*, « Lettre de Darthé à Robespierre, 29 brumaire an II », pièce n° XV, p. 112-113.

³⁶⁷ *Ibid.*, « Lettres de Daillet à Robespierre, 29 germinal an II et 8 prairial an II », pièce n° LXXXIV, p. 276-278.

³⁶⁸ « Lettre de Garnier-Launay à Robespierre, 29 messidor an II », *Papiers inédits...*, vol. 1, *op. cit.*, p. 231-234.

Robespierre³⁶⁹. On lit des liens très forts³⁷⁰, des échanges : Lebon ramène Charlotte à Arras et, en même temps, une lettre d'Élisabeth pour Le Bas³⁷¹. De même, Daillet fait envoyer une lettre à Robespierre par Lebon³⁷².

Dans cette communauté des affections, les liens politiques semblent parfois plus forts que les liens de sang. Maximilien et Augustin s'intègrent facilement aux Duplay, mais Charlotte, dont les opinions politiques divergent, en est chassée. « Ma sœur n'a pas une seule goutte de sang qui ressemble au nôtre, » écrit Augustin à son frère aîné dans un accès de colère résultant des conflits lors de sa mission dans le Midi où elle l'accompagna³⁷³. Le couple Antoine et Charlotte Buissart commencent également à s'éloigner politiquement de leurs anciens protégés. Maurice et Françoise Duplay, âgés d'une vingtaine d'années de plus que Maximilien comme le couple Buissart³⁷⁴, compensent pour l'absence de ces derniers, comme le suggère Peter McPhee³⁷⁵. Comme nous l'avons mentionné, Mme Buissart réside en messidor chez les Duplay, mais les relations s'enveniment et la confiance se rompt.

3.3.2. Une famille d'adoption : Maximilien, Augustin et Charlotte Robespierre

La légende veut que Maximilien Robespierre ait emménagé chez la famille Duplay le soir même du massacre du Champ de Mars, le 17 juillet 1791³⁷⁶. Or, le 9

³⁶⁹ Selon le Rapport Courtois, addendum à la pièce n° LIX, *op. cit.*, p. 223. Sur François-Pierre Garnier-Launay, voir Albert Soboul et Raymonde Monnier, *Répertoire du personnel sectionnaire parisien de l'an II*, *op. cit.*, p. 83.

³⁷⁰ « Je t'embrasse comme je t'aime, cher frère républicain, de tout mon cœur. » Lettre de Garnier-Launay à Robespierre, 29 messidor an II, *Papiers inédits...*, vol. 1, *op. cit.*, p. 234.

³⁷¹ Rapport Courtois, « Lettre de Darthé à Le Bas, 30 floréal an II, pièce n° LXXXII », *op. cit.*, p. 273-274.

³⁷² *Ibid.*, p. 277.

³⁷³ *Ibid.*, p. 177 : « Lettre de Robespierre jeune à son frère, pièce n° XLII (a) ».

³⁷⁴ Ils ont en effet environ le même âge : Maurice Duplay né en 1738, Françoise Vaugeois née en 1735, et Joseph-Antoine Buissart né en 1737. Nous ne connaissons pas la date de naissance de Charlotte-Albertine Billion, l'épouse de ce dernier.

³⁷⁵ Peter McPhee, *op. cit.*, p. 139.

³⁷⁶ Albert Mathiez, « À quelle date Robespierre s'est-il installé chez Duplay ? », *Annales révolutionnaires*, vol. 3, n° 1, janvier-mars 1910, p. 106.

août 1791, il donne encore son adresse comme l'appartement de la rue Saintonge³⁷⁷. Son « installation définitive » semble donc plus vraisemblablement ne pas avoir eu lieu « avant le milieu du mois d'août 1791 »³⁷⁸. Il y reste jusqu'à sa mort le 28 juillet 1794. Le destin de cette famille est dès lors lié au sien et marque leur entrée dans la Grande Histoire. Rappelons-le, Augustin et Charlotte vivent également pendant un moment avec la famille Duplay³⁷⁹. Dans la section de son manuscrit consacré aux détails sur la maison Duplay, Élisabeth décrit où résidaient Augustin et Charlotte, « sur le devant, un seul étage, occupé par la sœur de Robespierre et par son frère cadet », situé au-dessus de deux boutiques, « l'une par un bijoutier, l'autre par un restaurateur »³⁸⁰.

Élisabeth parle très peu d'Augustin dans son manuscrit. Outre la mention de son logement, elle le mentionne lors de sa seconde rencontre avec Philippe Le Bas, et dans le monologue mentionné au chapitre précédant, lorsqu'il décrit à Philippe les mœurs de la famille qui recueillit son frère³⁸¹. Surtout, il mentionne comment « son frère se trouvait bien heureux d'être chez vous, que vous étiez pour lui sa famille, qu'il vous aimait comme des sœurs et regardait ton père et ta mère comme ses propres parents »³⁸². Les Duplay deviennent effectivement une sorte de famille d'adoption pour les Robespierre. La fratrie Robespierre a connu la tragédie bien jeune lorsque leur mère mourut et leur père les abandonna alors que Maximilien n'avait que six ans. Une fratrie brisée, séparée entre grands-parents et tantes, puis entre collèges et couvents, où une deuxième sœur, Henriette, décède d'ailleurs. Une fratrie qui, une fois adulte, semble avoir de la difficulté autant à se séparer qu'à se réunir. Charlotte est connue pour son caractère – décrit comme « impérieux » par Élisabeth³⁸³ – et ses actions entrent souvent

³⁷⁷ *Ibid.*, p. 107.

³⁷⁸ *Ibid.*

³⁷⁹ Charles Vellay, « Robespierre chez Duplay », *Annales Révolutionnaires*, Paris, vol. 1, n° 2, avril-juin 1908, p. 345.

³⁸⁰ Manuscrit, *infra*, p. 74.

³⁸¹ Chapitre 2, *infra*, p. 261-262.

³⁸² Manuscrit, *infra*, p. 42.

³⁸³ Anecdotes, *infra*, p. 122.

en conflit avec ses frères. Charlotte avait beaucoup de ressentiments contre la famille Duplay, qu'elle soupçonnait de se servir de son frère aîné uniquement pour des faveurs politiques ou personnelles³⁸⁴, les accusant même de le radicaliser³⁸⁵, un sentiment dont leur vieil ami Buissart fait écho³⁸⁶. Elle concevait aisément que Françoise ait voulu faire de Maximilien son gendre, mais nie tout désir de sa part d'épouser Éléonore³⁸⁷. Après Thermidor, elle confie dans son interrogatoire qu'elle fut « obligée de quitter la rue Saint-Honoré sur ordre de ses frères et de la femme Duplay »³⁸⁸.

Longuement discuté dans les mémoires de Charlotte³⁸⁹, le conflit entre celle-ci et la famille Duplay apparaît peu dans les souvenirs d'Élisabeth. Mais cette tension est ressentie et rapportée par Élisabeth, non sans chagrin, car Charlotte était pour elle une grande sœur :

J'avais aussi beaucoup d'amitié pour elle, et je me faisais un plaisir d'aller la voir souvent ; quelquefois même je me plaisais à lui friser les cheveux et à m'occuper de sa toilette. Elle aussi paraissait m'affectionner beaucoup.

Le sentiment était partagé, et on en retrouve les échos dans les mémoires de Charlotte. Charlotte l'aimait bien, ainsi que Victoire, et réservait son inimitié pour Éléonore et leur mère :

Je n'ai eu qu'à me louer de la seconde fille [*sic*] de Mme Duplay, celle qui épousa Le Bas ; elle n'était pas comme sa mère et sa sœur aînée, déchaînée contre moi, plusieurs fois elle est venue essuyer mes larmes, quand les indignités de Mme Duplay me faisaient pleurer. Sa jeune sœur [*sic*] [Victoire] était bonne comme elle. Toutes les deux m'auraient fait oublier les mauvais procédés de leur mère et d'Éléonore, s'il n'y avait pas de ces choses qui se gravent d'une manière indélébile dans le cœur et qui ne s'effacent plus.³⁹⁰

³⁸⁴ Charlotte Robespierre, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 77.

³⁸⁵ Pierre Labracherie et Gabriel Piro dans « Charlotte Robespierre et ses amis » (1), *op. cit.*, p. 330.

³⁸⁶ *Ibid.*, p. 335, n. 21

³⁸⁷ Charlotte Robespierre, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 80-81.

³⁸⁸ Pierre Labracherie et Gabriel Piro dans « Charlotte Robespierre et ses amis » (2), *op. cit.*, p. 476

³⁸⁹ Charlotte Robespierre, *Mémoires*, *op. cit.*, p. 76-81.

³⁹⁰ *Ibid.*, p. 81-82. Charlotte se trompe toutefois dans l'âge des filles Duplay et leur nombre. Elle n'en compte que trois (p. 80), confondant Sophie (« une autre épousa, je crois, un ex-constituant ») et Victoire. C'est sûrement de Victoire dont elle parle à la p. 81 « sa jeune sœur était bonne comme elle [Élisabeth] », mais Victoire est plus âgée.

Avant leur conflit, Élisabeth affirme pourtant que sa mère, Françoise, la considérait également comme sa fille, qu'elle croyait « aussi pure et aussi sincère que ses frères »³⁹¹. Sa mère « l'aimait beaucoup » à cette époque, et « ne lui refusait jamais rien de ce qui pouvait lui faire plaisir ». Ainsi, elle ne rencontre aucune difficulté à obtenir la permission d'emmener Élisabeth avec elle aux séances de la Convention. Elle y joue le rôle de chaperon, mais a des manières parfois brusques :

À une autre séance de l'Assemblée, où nous nous trouvions encore ensemble, elle me prit une bague que j'avais au doigt. Le Bas s'en aperçut et la pria de la lui faire voir, ce qu'elle fit. Il regarda le chiffre qui y était gravé, et il fut obligé, dans ce moment, de s'éloigner pour donner son vote, sans avoir le temps de remettre la bague, ce qui me causa un grand tourment ; car il ne put me la rendre, et je ne l'avais plus au doigt. Nous chérissions tous notre bonne mère et nous tremblions de lui faire du chagrin.

Charlotte se soucie peu de l'état de détresse d'Élisabeth, un peu exagéré sans doute. Elle lui demande à plusieurs reprises de redemander sa bague, craignant d'être grondée par sa mère. Charlotte tente de la consoler : « Si ta mère te demande ta bague, je lui dirai comment la chose s'est passée »³⁹². Mais la situation laisse Élisabeth « bien malheureuse ». Elle craint de déplaire ou d'ennuyer Charlotte : elle souhaite lui poser des questions sur Le Bas, mais elle craint que Charlotte ne croie qu'il ne s'agisse que de son souci pour sa bague³⁹³. Elle lui avait dit, plus tôt, « d'être tranquille pour ce qui [la] tourmentait tant ». Mais la source de ses tourments n'était pas sa bague.

Maximilien, bien s'il soit souvent décrit comme « distrait »³⁹⁴, semble toutefois plus attentif aux états d'âme de la jeune Élisabeth. Il remarque sa tristesse lorsqu'elle n'a plus de nouvelles de Philippe :

moi, si jeune et si gaie, je devins triste et rêveuse ; tout le monde s'aperçut de ma tristesse, jusqu'à Robespierre, qui me demanda si j'avais quelque chagrin ; je l'assurai que je n'avais rien, que ma mère ne m'avait pas grondée, que je ne pouvais pas me

³⁹¹ Manuscrit, *infra*, p. 33.

³⁹² *Ibid.*, p. 34.

³⁹³ *Ibid.*, p. 38.

³⁹⁴ Par sa sœur et ses tantes : Charlotte Robespierre, *Mémoires, op. cit.*, p. 57, 60-61. À noter, cette édition (Nouveau Monde, 2006) retire une anecdote rapportée par Charlotte Robespierre à Laponneraye en note de bas de page : *Mémoires de Charlotte Robespierre sur ses deux frères, précédés d'une introduction par Laponneraye*, Paris, Au dépôt central, 1835 (2^e éd.), p. 61, n. 1.

rendre compte de ce que j'éprouvais. Il me dit avec bonté : « Petite Élisabeth, regardez-moi comme votre meilleur ami, comme un bon frère ; je vous donnerai tous les conseils dont a besoin votre âge. »

Elle le voit, avec ses sœurs, comme un « bon frère », « notre défenseur lorsque ma mère nous grondait ». Élisabeth confie que « cela [lui] arrivait quelquefois : j'étais bien jeune, un peu étourdie ». Elle affirme qu'elle « lui contait tout » lorsqu'elle avait « quelque chagrin », mais elle reste silencieuse sur ses affaires de cœur, même après son retour d'un séjour à la campagne, qu'on croyait lui faire du bien :

J'étais toujours bien triste ; notre bon ami Robespierre chercha tous les moyens de savoir ce que j'avais, me dit que cette tristesse n'était pas naturelle à mon âge, d'autant plus que j'avais toujours été gaie jusqu'alors. Que lui répondre ? Je ne pouvais me résoudre à lui expliquer le motif de ma tristesse !

Il est possible que le traumatisme après ce qui s'est produit avec Danton à Sèvres soit tout aussi responsable de cette tristesse qui « n'était pas naturelle » que sa séparation avec Philippe. Elle fut tout aussi « silencieuse et troublée » lorsque Desmoulins lui donne un livre « orné de gravures obscènes »³⁹⁵.

Mais il y a d'autres sujets tout aussi délicats sur lesquels la jeune Élisabeth ose contredire Maximilien. Sa franchise à discuter ouvertement de tels sujets est intéressante. Il « n'était pas un juge sévère », écrit-elle, mais il semble l'avoir grondée plusieurs fois lorsqu'elle n'affichait pas la même ferveur que lui dans la croyance à l'Être suprême et à l'immortalité de l'âme³⁹⁶. On constate toutefois, avec surprise, sa plus grande patience auprès de la jeune fiancée, qui blâme Maximilien pour le départ précipité en mission de Le Bas, et affirme même, dans sa douleur, qu'elle ne voulait plus être patriote :

Je ne pus m'empêcher de dire à Robespierre qu'il nous faisait bien du mal. « Ma bonne Élisabeth, répondit-il, la patrie avant tout lorsqu'elle est en danger ; ce départ est indispensable, mon amie ; il faut du courage ; il reviendra bientôt ; sa présence est

³⁹⁵ Anecdotes, *infra*, p. 125-127.

³⁹⁶ Manuscrit, *infra*, p. 77.

nécessaire où on l'envoie. Vous serez bien plus heureuse, vous si patriote, de le voir revenir après qu'il aura rendu un grand service à son pays. »

Elle écrit dans son manuscrit :

Philippe m'écrivait souvent et me chargeait de dire à Robespierre que s'il ne trouvait pas le moyen de le faire revenir, il se verrait forcé de faire une absence de quelques jours pour venir à Paris se marier et me ramener avec lui, car il lui était impossible de supporter plus longtemps notre séparation, qu'il ne pouvait pas vivre ainsi et tomberait malade.

Les lettres que Philippe envoie à Élisabeth témoignent effectivement à plusieurs reprises de son impatience, de ce ressentiment partagé, mais aussi de leur amour.

De Cambrai, le 4 août :

Tu ne dois pas douter de mon empressement à te rejoindre et à mettre le sceau à une union à laquelle j'attache le bonheur de ma vie. Surtout prends bien soin de ta santé. Mille amitiés à toute la famille ; dis à Robespierre que, tout en enrageant contre lui, je suis un de ses meilleurs amis.

De Cassel, le 9 août :

Mais un député, aussi ferme que moi, secondé par Duquesnoy qui, pour une pareille mission, a un talent que je ne lui connaissais pas, aurait parfaitement rempli le but que se propose Robespierre ; et moi, en rendant à Paris tous les services dont je suis capable, je jouirais du bonheur d'être avec toi, ma chère... Nous serions unis maintenant. Dis à Robespierre que ma santé ne peut se prêter longtemps au rude métier que je fais ici ; dis-lui que plusieurs de mes collègues sont autant et plus en état que moi de s'acquitter des devoirs que j'y remplis.

De Hazebrouck, le 16 août :

Ma chère Élisabeth, ô toi qu'il m'a fallu abandonner au moment où je croyais m'unir pour jamais à toi, toi qu'il m'a fallu quitter pour entreprendre un voyage pénible et triste, quand te reverrai-je ? Maintenant que ma présence n'est plus à beaucoup près aussi nécessaire, Couthon n'aura-t-il pas assez d'égards pour son jeune collègue, Robespierre ne considérera-t-il pas que j'ai assez fait, pour chercher à abréger le terme de mon sacrifice ? [...] Si d'ici à huit jours au plus tard je ne suis pas rappelé, il est certain que je saurai trouver un moyen d'aller à Paris, et quand j'y serai, il faudra bien qu'on se détermine à me remplacer. [...] Ne m'oublie pas auprès de la citoyenne Chalabre, de Calandini, de Robespierre, que je haïrais, si je pouvais haïr un aussi bon patriote. Je t'embrasse de tout mon cœur.

Leurs insistances portent fruit :

Je fis tant d'instances auprès de Robespierre, je l'obsédai si souvent, que ce bon ami fit revenir mon Philippe, qui m'écrivit de prier nos parents de tenir tout prêt pour le moment de son retour.³⁹⁷

Ils sont enfin mariés le 10 fructidor (26 août 1793). Mais leur bonheur est de courte durée : « au bout de quelques mois, il fallut qu'il s'éloignât encore » à partir du 17 octobre 1793 pour sa mission en Alsace avec Saint-Just. Affligée de nouveau par la solitude, elle semble toutefois déjà s'assagir, présageant sa maturité après Thermidor :

Il vit que j'étais souffrante, me prit la main et me demanda encore si je lui en voulais : « Oh non ! lui dis-je, mon ami, vous avez toujours été si bon pour moi ! Pourrais-je vous en vouloir ! »

Les conseils de Maximilien exercent effectivement une grande influence sur elle ; autant, sinon peut-être plus que Le Bas, il joue auprès d'elle le rôle de mentor.

Pour un homme qu'on dit détester les femmes, Maximilien est plus que patient à l'égard d'Élisabeth. Il est amical et affectueux, et se soucie même de ses opinions que ce soit sur la politique ou la religion. Tout l'opposé de Danton, qu'elle décrit comme n'ayant « aucun respect pour les femmes, encore moins pour les jeunes personnes »³⁹⁸ – ni même, en apparence, pour le pauvre Camille Desmoulins, dont il dénonce des « vices honteux » à Robespierre, ce qui aboutit dans le rapport de Saint-Just³⁹⁹.

Maximilien adopte les filles Duplay comme ses sœurs. Forcé dans le rôle de chef de famille à l'âge de six ans, il continue de jouer un rôle presque parental non seulement auprès de sa sœur et de son frère, qui furent financièrement à sa charge pendant longtemps, mais aussi auprès de tous les jeunes gens qui l'entourent et

³⁹⁷ Manuscrit, *infra*, p. 54. Voir aussi la lettre de Philippe Le Bas : Annexe E, *infra*, p. 500-501.

³⁹⁸ Manuscrit, *infra*, p. 37.

³⁹⁹ Albert Mathiez, « Les notes de Robespierre contre les Dantonistes (essai d'édition critique) », *Annales Révolutionnaires*, vol. 10, n° 4, 1918, p. 447.

l'admirent : que ce soit Saint-Just ou les amis d'Augustin. Il fait la même chose avec Desmoulins, même s'ils ont à peine deux ans de différence.

Maximilien pouvait-il seulement fonder sa propre famille ? Et abandonner tous ceux et celles qu'il avait pris sous son aile ? Malheureusement, Thermidor devait entraîner une conséquence encore plus tragique. Loin d'entraîner sa seule famille directe, Thermidor entraîne avec lui sa famille d'adoption et sa famille élargie, tous ces proches qui composent de près ou de loin la communauté des affections robespierristes.

3.3.3. Une famille politique : de Thermidor à Vendôme, réseaux militants, mémoriels et historiens

Tous les membres de la famille Duplay sont emprisonnés après le 9 thermidor. Maurice Duplay, son épouse Françoise, et leur seul fils Jacques-Maurice sont décrétés d'arrestation par un arrêté du Comité de sûreté générale dans la nuit du 9 thermidor. Conduits à la maison d'arrêt de Pélagie, ils sont « mis au secret séparément »⁴⁰⁰. Le 11 thermidor, Françoise-Éléonore Duplay, née Vaugeois, est trouvée morte dans sa cellule⁴⁰¹. Le même jour, Simon Duplay, neveu de Maurice, est dénoncé par le citoyen Labarre⁴⁰². Il est arrêté le 13 thermidor⁴⁰³, comme Élisabeth Duplay-Le Bas. Alors qu'elle est conduite en prison⁴⁰⁴, sa sœur aînée, Éléonore, et sa belle-sœur, Henriette Le Bas, gardent ses effets avec un gardien nommé Rousseau⁴⁰⁵. Le lendemain, Sophie Duplay et son époux Antoine Auzat⁴⁰⁶ sont mis en arrestation à Bruxelles. Victoire Duplay, qui résidait avec eux depuis deux mois à Lille, est arrêtée alors qu'elle était en

⁴⁰⁰ Annexe C, *infra*, p. 439.

⁴⁰¹ Annexe C, *infra*, p. 449-450.

⁴⁰² Dénonciation contre Simon Duplay par le citoyen Labarre, AN F7 4694 Duplay, reproduit dans l'Annexe C, *infra*, p. 448.

⁴⁰³ Il devait être emprisonné à la Force, mais nous avons une pétition de lui datée du 7 fructidor des Madelonnettes (AN F7 4694 Duplay).

⁴⁰⁴ L'arrêté indique qu'elle devait être envoyée à la Petite-Force, mais il semble plutôt qu'elle fut envoyée à Talaru.

⁴⁰⁵ AN F7 4770 Le Bas.

⁴⁰⁶ Il écrit une pétition le 17 vendémiaire an III. BNF 8-LB41-1337.

route vers Paris⁴⁰⁷. Le 17 thermidor, Florent Guiot, représentant en mission, écrit depuis Lille au Comité de salut public pour faire savoir que Victoire Duplay a été arrêtée. Il demande si elle doit être transférée à Paris, mais nous ne connaissons pas la réponse de ses collègues⁴⁰⁸. Enfin, le 19 thermidor, Éléonore, dernière membre de la famille encore en liberté, est mise en arrestation⁴⁰⁹, et rejoint sa sœur cadette, Élisabeth, à Talaru, comme celle-ci le mentionne dans ses mémoires.

Élisabeth est relâchée de la maison d'arrêt du Luxembourg le 18 frimaire an III (8 décembre 1794), à un fort mauvais moment. C'est le début d'un des pires hivers du siècle, rendu célèbre, par Victor Hugo dans *Les Misérables*⁴¹⁰. Un journal du 20 nivôse an III (9 janvier 1795) prend note d'un « grand froid » qui avait diminué, du 7 au 10, a « repris les jours suivants une nouvelle force, voici les degrés observés par le citoyen Lalande : le 12, 6° ; le 13, 9° ; le 14, 11° ; le 15, 8° ; le 16, 9° ». Ce froid est décrit comme « extraordinaire » : « en 1740, il n'allait qu'à 10°, et le plus grand froid de l'hiver, par un milieu entre tous, est de 7° à Paris ; mais il a été jusqu'au 15° en 1709, 13 ½ en 1776, et 17 en 1788, c'est-à-dire trois fois dans un siècle »⁴¹¹. Le certificat du 25 pluviôse an III (13 février 1795) indique qu'Élisabeth retrouva le logis qu'elle habitait avant son arrestation, au 148 rue Neuve-du-Luxembourg, mais que ses biens (tous ? seulement quelques-uns ?) ne lui furent alors seulement remis :

Le Comité de sûreté générale arrête que tous les effets, hardes, linges, livres, et portemanteau en cuire jaune à elle appartenant lui seront remis et restitués par les dépositaires d'iceux et dans tels dépôts qu'ils soient, le tout sous récépissé.

⁴⁰⁷ Edmond Leleu, « L'arrestation de Victoire et de Sophie Duplay à Lille après le 9 thermidor », *Annales révolutionnaires*, vol. 12, n° 6, novembre-décembre 1920, p. 512.

⁴⁰⁸ François-Alphonse Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public*, vol. 15, Paris, Imprimerie nationale, 1903, p. 654-655.

⁴⁰⁹ AN F7 4694 Duplay.

⁴¹⁰ Chapitre 1, *infra*, p. 145-146.

⁴¹¹ François-Alphonse Aulard, *Paris pendant la Réaction thermidorienne et sous le Directoire*, vol. 1 (du 10 thermidor an II au 21 prairial an III – 28 juillet 1794 au 9 juin 1795), Paris, L. Cerf, 1898, p. 368. Ni Aulard ni le journal en question le spécifie, mais il s'agit sans doute de degrés en Fahrenheit si on parle d'un grand froid « extraordinaire ».

Seule dans un appartement sans doute difficile à chauffer⁴¹², avec pour seule compagnie un enfant d'à peine six mois et les souvenirs plus joyeux d'un époux et d'amis disparus⁴¹³, endeuillée, proche de la misère, séparée de sa famille encore majoritairement emprisonnée⁴¹⁴, que pensait Élisabeth ?

Elle reste mystérieusement silencieuse dans ses mémoires sur l'émeute de la misère du 12 germinal an III (1^{er} avril 1795) qui culmine avec l'insurrection du 1^{er} prairial an III (20 mai 1795). Elle ne semble pas en avoir parlé aux historiens qui l'ont interrogée. On a beaucoup de questions, peu de réponses, seulement des suppositions. Savonnait-elle toujours aux bateaux-lavoirs, côtoyant les femmes du peuple et leur colère⁴¹⁵ ? Quelle est la situation des blanchisseuses, qui « ne cessent de demander du savon » déjà le 4 brumaire an III⁴¹⁶ – et la pénurie des subsistances qui, combinée à la cherté des denrées, ne fait que commencer⁴¹⁷ : bientôt, « les blanchisseuses ne trouvent plus ni savon ni bois pour blanchir leur linge »⁴¹⁸. Le 2 frimaire an III (22 novembre 1795), on rapporte que « les blanchisseuses de la section du Finistère se sont transportées en masse chez le commissaire de police et au Comité civil de cette section pour demander qu'on leur reprenne la soude de mauvaise qualité qui leur a été vendue par un marchand rue honoré, section de l'oratoire, à raison de 1 l. 8 s. la livre »⁴¹⁹. Le 13 ventôse an III (3 mars 1795), la détresse devient plus criante : « Museux rapporte

⁴¹² Voir la situation des subsistances dans le paragraphe suivant.

⁴¹³ L'anecdote rapportée par David d'Angers prend ici une signification d'une grande tristesse. (Anecdotes, *infra*, p. 127.)

⁴¹⁴ Voir la chronologie des arrestations, etc. : Annexe C, *infra*, p. 439-445.

⁴¹⁵ François-Alphonse Aulard, *Paris pendant la Réaction thermidorienne...*, *op. cit.*, p. 142-143. Rapport du 11 vendémiaire an III (2 octobre 1794) : « L'esprit public est toujours le même ; l'attention des citoyens est entièrement tournée vers les subsistances [...]. Il y avait au moins mille huit cents personnes au poste Bernard pour avoir du charbon. Grand tumulte toute la journée. Les barrières ont été forcées malgré la force armée. On a conduit plusieurs femmes chez le commissaire de police. »

⁴¹⁶ *Ibid.*, p. 198.

⁴¹⁷ On commence à craindre pour l'hiver dès le 26 fructidor (*ibid.*, p. 86). On manque d'huile, de beurre, de chandelle, de savon, de bois, de charbon. La situation est toujours pareille le 23 vendémiaire (*ibid.*, p. 175) et le 29 brumaire (*ibid.*, p. 256) et ne cesse d'empirer.

⁴¹⁸ Dominique Godineau, *Citoyennes tricoteuses*, *op. cit.*, p. 290.

⁴¹⁹ François-Alphonse Aulard, *Paris pendant la Réaction thermidorienne...*, *op. cit.*, p. 267.

qu'on se plaint beaucoup de ne point avoir de bois, entre autres les blanchisseuses, qui ne peuvent, à ce qu'elles disent, faire leur état, ce qui occasionne des murmures de leur part et leur fait désirer plutôt la mort que de souffrir de la sorte »⁴²⁰.

Les blanchisseuses forment une sorte d'avant-garde révolutionnaire, « l'équivalent des cordonniers pour les hommes : un groupe professionnel de tendance sans-culotte »⁴²¹. Quelles étaient les relations d'Élisabeth avec ces femmes ? Celles-ci connaissaient-elles son identité ? Avait-elle des alliées parmi elles – les femmes s'y entraidaient après tout, note Michelle Perrot. Les « bateaux-lavoirs », en bordure de la Seine, ceux-là dont parle Élisabeth, constituent « un premier stade » dans « la délimitation d'un espace spécifique de lavage » avant d'être progressivement éliminés au cours du XIX^e siècle pour des raisons économiques et socio-politiques⁴²². Même s'il change de lieu pour la terre ferme – et « le peuple, les femmes surtout, quitte la Seine et la perde » – le lavoir reste un « espace féminin type », un lieu de réunion, « d'hospitalité et de sociabilité pour les femmes qui attendent du lavoir autre chose que le blanchissage du linge »⁴²³. Au XIX^e siècle, c'est encore un « lieu de réel solidarité féminine, matérielle (on y quête pour les femmes dans le 'pétrin'), affective, d'une culture populaire de quartier dont les blanchisseuses et les ménagères sont un des piliers »⁴²⁴. Pendant la Révolution, Dominique Godineau mentionne comment « le soir des blanchisseuses 'politiquent' au cabaret en lisant ensemble le journal ou un discours de député »⁴²⁵. Or, nul besoin du cabaret, on peut aisément concevoir, suivant Michelle Perrot, qu'elles « politiquent » déjà en faisant leurs lessives⁴²⁶. Les lavoirs, comme les marchés, sont des lieux politiques tout comme les tribunes des assemblées et des clubs.

⁴²⁰ *Ibid.*, p. 527.

⁴²¹ Dominique Godineau, *Citoyennes tricoteuses : les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*, Paris, Perrin, 2004, p. 23.

⁴²² Michelle Perrot, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Flammarion, Paris, 1998, p. 291.

⁴²³ *Ibid.*, p. 292.

⁴²⁴ *Ibid.*

⁴²⁵ Dominique Godineau, « Le genre de la citoyenneté », *op. cit.*, paragraphe 18 de la version numérique. (Voir aussi : chapitre 1, *infra*, p. 222.)

⁴²⁶ Illustré brillamment dans une scène du film *Un peuple et son roi* (2018) de Pierre Schoeller.

Il importe de rappeler que les fameuses « tricoteuses » ne font pas nécessairement du tricot : elles font de la couture ou de la charpie⁴²⁷, comme le dit Philippe Le Bas dans une lettre à sa sœur⁴²⁸. Le terme de « tricoteuse » est plutôt péjoratif, lié à la « populace » et la « lie du peuple », « une injure faisant référence à une position sociale misérable et entachée de la mauvaise réputation »⁴²⁹. Godineau ne croit pas qu'il faille « envisager une éventuelle adéquation » entre « tricoteuse » et « prostituée »⁴³⁰, mais il serait intéressant de contraster les lieux politisés de travail manuel où ces « tricoteuses » se rassemblent avec l'ouvroir, un établissement pour les travaux d'aiguille, gérés par les religieuses et les femmes riches, comme Caroline Brame, dans le but de « moraliser les femmes pauvres »⁴³¹.

Les sympathisantes de Robespierre se font beaucoup plus vocales lors des insurrections du printemps 1795 et dans leurs témoignages lors de leur arrestation⁴³². On sait qu'Élisabeth nourrit des ressentiments envers « les assassins de son époux » depuis sa mise en liberté, qui explosent dans un conflit ouvert avec Stanislas-Joseph-François-Xavier Rovère ayant peut-être lieu en avril 1795⁴³³. Cet événement est le seul où elle évoque publiquement sa résistance et sa colère envers le nouveau régime thermidorien : « je fus la rage dans le cœur au Comité des inspecteurs »⁴³⁴. Elle demande du papier et de l'encre à l'ancien garçon de bureau de Philippe Le Bas, qui

⁴²⁷ Dominique Godineau, *Citoyennes tricoteuses*, *op. cit.*, p. 212.

⁴²⁸ Lettre de Philippe Le Bas à Henriette Le Bas. (Annexe E, *infra*, p. 508.)

⁴²⁹ « L'on peut en revanche se demander s'il n'y aurait pas là une possible allusion à ces femmes pauvres qui, enfermées dans les Hôpitaux généraux ou les Dépôts de mendicité, étaient occupées, dans un but de moralisation par le travail, à tricoter des bas pour le compte de gros marchands fabricants bonnetiers qui les exploitaient. En 1791, Potel, marchand bonnetier au tricot, emploie par exemple une cinquantaine d'hommes et de femmes payés chaque jour 12 sols (salaire très bas en 1791) sans compter les '200 femmes qu'il occupe à tricoter à l'Hôpital qui ne gagnent que de 8 à 10 sols par jour'. » Dominique Godineau, « La 'Tricoteuse' : formation d'un mythe contre-révolutionnaire », *Révolution française.net*, 1^{er} avril 2008. En ligne :

<http://revolution-francaise.net/2008/04/01/223-tricoteuse-formation-mythe-contre-revolutionnaire>

⁴³⁰ *Ibid.*

⁴³¹ Michelle Perrot, *op. cit.*, p. 92-93.

⁴³² Dominique Godineau, *Citoyennes tricoteuses*, *op. cit.*, p. 192, 366-367.

⁴³³ Manuscrit, *infra*, p. 69-71.

⁴³⁴ *Ibid.*, p. 69.

lui refuse, devinant ses intentions : « il me pria de ne pas écrire ; ces méchants, disait-il, me feraient remettre en prison ; il me suppliait de ne rien faire »⁴³⁵. Elle n'insiste pas davantage, mais saisit quand même « une plume et un morceau de papier », puis elle décrit avec détail :

Là, avec une épingle et la plume, je me fis une large piqûre et j'écrivais avec mon sang au président Rovert (*sic*) que si l'on avait réclamé ce qui était dû à mon mari, je ne demandais pas des secours de ses assassins ; je signai : « Veuve Le Bas »⁴³⁶.

Elle remet le billet, défiant ses ennemis avec bravoure et moquerie, acceptant les conséquences – mais un ami intervient en sa faveur, et elle évite une nouvelle arrestation. L'épisode est-il véridique ? Est-il enjolivé ? Il est difficile de le savoir avec certitude, mais il comporte beaucoup de détails assez précis sur ses gestes, actions et paroles. Aurait-elle osé alors que sa famille directe et élargie n'est pas, à cette époque, hors de tout danger ?

Quelques jours avant l'insurrection du 12 germinal, le 8 germinal an III, débutait le procès contre Fouquier-Tinville et du personnel du tribunal révolutionnaire dont Maurice Duplay était juré. Il est acquitté le 17 floréal an III (6 mai 1795), mais n'est libéré que le 25 (14 mai)⁴³⁷. Emmanuel Lanne, juge au tribunal révolutionnaire, témoin à l'acte de naissance du fils d'Élisabeth, n'est pas aussi chanceux : il est guillotiné avec Fouquier-Tinville le 18 floréal an III (7 mai 1795)⁴³⁸. Ernest Duquesnoy, cousin de Philippe Le Bas, qui l'avait accompagné en mission à l'armée du Nord du 2 au 21 août 1793, et rassurait le fiancé séparé de sa promise⁴³⁹, est victime de la répression politique suivant l'événement : arrêté et condamné à mort avec les « Crêtois », les derniers Montagnards s'opposant à la politique thermidorienne, il se

⁴³⁵ *Ibid.*

⁴³⁶ *Ibid.*

⁴³⁷ AN F7 4694 Duplay.

⁴³⁸ Paul Coutant, *Autour de Robespierre...*, *op. cit.*, p. 252-253.

⁴³⁹ Lettre de Philippe Le Bas à Élisabeth Duplay, à Hazebrouck, 16 août 1793. (Annexe E, *infra*, p. 504-505.)

suicide avec Claude Goujon et Gilbert Romme le 29 prairial an III (17 juin 1795). Enfin, Éléonore et Jacques-Maurice Duplay traînent en prison pendant un an : l'aînée est mise en liberté de Pélagie le 1^{er} thermidor an III⁴⁴⁰ ; le cadet ne fut libéré que le 9 thermidor an III⁴⁴¹.

La crise « dura longtemps pour eux », écrit Marc-Antoine Baudot, et « cette famille n'eut rien de plus pressé que de se refermer dans le cercle domestique de ses occupations, et elle fit bien »⁴⁴². Or, la réalité semble fort différente. Baudot décrit les membres de la famille Duplay comme « de forts honnêtes citoyens qui s'étaient, comme beaucoup d'autres, fanatisés pour les affaires politiques, sans trop les comprendre »⁴⁴³. Baudot a tort : les membres la famille Duplay semblent avoir été impliqués politiquement bien davantage qu'il le croit, y compris les jeunes femmes. Ils partageaient les idéaux de leur célèbre logeur, et comprenaient bien la menace posée par les politiques thermidorienne et directoriale. Les frustrations personnelles joignent les frustrations politiques. N'ayant pu agir auparavant, la famille Duplay se retrouve une fois de plus sur les devants de la scène politique en s'impliquant dans la conjuration des Égaux de Gracchus Babeuf, mettant à l'avant-plan leurs anciens amis et voisins, dont Philippe Buonarroti, Augustin Darthé et Jean-Baptiste Didié.

Un rapport du 13 prairial an III (1^{er} juin 1795)⁴⁴⁴ sur les événements récents pose un jugement très sévère et conservateur sur ceux que l'an II considéraient comme « le peuple » ; maintenant « la multitude », « cette classe, ne fixant jamais son attention que sur le moment présent, et aussi peu éclairée qu'imprévoyante, est par sa versalité

⁴⁴⁰ AN F7 4694 Duplay.

⁴⁴¹ Paul Coutant, *Autour de Robespierre...*, *op. cit.*, p. 297.

⁴⁴² Annexe D, *infra*, p. 492.

⁴⁴³ *Ibid.*

⁴⁴⁴ Le rapport est suivi d'un extrait du *Messenger du soir* du 13 prairial : « Paris, le 12 prairial. ...C'est aujourd'hui l'anniversaire du 31 mai ; les grands organisateurs de cette révolte impie, qui sont les mêmes que les Jacobins du 1^{er} prairial, ne parlent nullement de célébrer cette fête ; ils triomphaient, il y a un an ; ils habitent aujourd'hui les mêmes prisons qu'ils encombraient de leur victimes... » (François-Alphonse Aulard, *Paris pendant la Réaction thermidorienne et sous le Directoire*, *op. cit.*, p. 760.)

(*sic*), comme par son impéritie, destinée à être le jouet et l'instrument de tous les malveillants, qui ne la flattent que pour en abuser et ensuite l'opprimer », alors qu'eux, les gouvernants, savent comment instruire « cette classe » sur « ses véritables intérêts » et « lui tracer avec précision et vigueur la véritable ligne de démarcation entre la liberté individuelle, le premier de tous les biens, et la licence, fléau le plus destructeur des choses et des personnes »⁴⁴⁵. En d'autres mots, annonçant la Déclaration de 1795, « le vulgaire (!) [...] doit être en tout temps et en tous lieux retenu dans des bornes fixes, ce qui ne peut se faire que par la main prudente et ferme des Comités de gouvernement, sous l'égide de lois simples, mais puissantes, qui *apprennent à l'homme ses devoirs en même temps que ses droits* »⁴⁴⁶.

Dans sa description de la famille Duplay, Baudot ajoute un détail intéressant : « Croirait-on, après cela, que le Directoire comprit, trois ans après, Duplay le père dans la conspiration Babeuf, et qu'il fut traduit à Vendôme ». Il maintient que « Duplay ne connaissait ni Babeuf, ni son système, ni les autres accusés », mais c'est faux⁴⁴⁷. Ils connaissaient déjà bien Philippe Buonarroti, même s'ils le nient lors du procès – c'est un lien qui sera réaffirmé par Philippe Le Bas fils. Augustin Darthé, qui joue un grand rôle dans la conjuration des Égoux, est le voisin de la famille Duplay, et le tuteur de Philippe Le Bas fils. Un procès-verbal du 19 floréal an IV (8 mai 1796) atteste qu'il réside au n° 70 (l'ancien n° 355⁴⁴⁸) de la rue Saint-Honoré⁴⁴⁹, au même endroit que Jean-Baptiste Didiée.

Il y a une curieuse confusion entre ce procès-verbal et les témoignages lors du procès de Vendôme, qu'une recherche plus poussée devrait réussir à débrouiller. Dans

⁴⁴⁵ *Ibid.*, p. 758-759.

⁴⁴⁶ *Ibid.* Notre emphase.

⁴⁴⁷ Marc-Antoine Baudot, *op. cit.*, p. 243.

⁴⁴⁸ Selon la déclaration de Georges Grisel, *Copie de l'instruction personnelle au représentant du peuple Drouet*, Paris, Imprimerie nationale, frimaire an V, p. 144.

⁴⁴⁹ *Ibid.*, p. 12.

ce procès-verbal, on mentionne l'arrestation, le 19 floréal, d'Augustin Darthé, de Jean-Baptiste Didiée, de Jean-François Laignelot, de Jean-François Ricord et de Charles Germain, qui se seraient réunis chez François Dufour, menuisier, « pour prendre communication d'une lettre écrite par le citoyen Drouet⁴⁵⁰ au Directoire »⁴⁵¹. L'adresse de ce lieu est donnée comme étant le n° 366 rue Saint-Honoré, l'adresse de la fameuse « maison Duplay »⁴⁵², qu'on indique comme lieu de résidence de Darthé⁴⁵³ et dont Dufour serait propriétaire :

Est ensuite comparu le citoyen François Dufour, menuisier, propriétaire de la maison où nous sommes. A lui demandé quelles sont les personnes logées dans sa maison : a dit le citoyen Rollet, menuisier, occupant le troisième ; le citoyen Audrion, manœuvrier, occupant le second ; le citoyen Lemery, gendarme aux frontières, occupant une chambre au troisième, et lui déclarant, qui occupe le premier. A lui demandé quelles sont les personnes qui sont actuellement dans sa maison, a dit les citoyens Darthé, Drouet, Didier et autres dont il ne sait pas les noms, que le citoyen Darthé lui avoit amenés le matin pour déjeuner ensemble, et a signé. Ainsi signé Dufour.⁴⁵⁴

La description de cette maison ne correspond pas à celle de la maison Duplay où de ses habitants⁴⁵⁵. Il semble y avoir eu confusion autant dans l'habitation que dans la date : Darthé évoque bien la rencontre, mais note qu'il fut arrêté le 21 floréal an IV chez

⁴⁵⁰ Jean-Baptiste Drouet, membre du conseil des Cinq-Cents, résidait au n° 93 de la rue Saint-Honoré (*ibid.*, p. 15-16, 23).

⁴⁵¹ *Ibid.*, p. 15 : « Jean-Baptiste Didier, serrurier, demeurant à Paris, rue Honoré, à la ci-devant Conception, n°. 70 ; Jean-François Laignelot, ex-membre de la convention, rue de la Madeleine ; Jean-François Ricord, ex-membre de la convention, demeurant rue Florentin, n°. 5, Charles Germain, lieutenant de hussards, ayant subsistance à Paris, y demeurant rue du Carême-Prenant, n°. 21 ; lesquels ont dit qu'ils étoient en la maison où nous sommes, chez le citoyen Dufour, pour prendre communication d'une lettre écrite par le citoyen Drouet au Directoire ».

⁴⁵² « Cette maison a été, successivement – et simultanément, – numérotée comme suit : n° 59 de la section des Piques (2 frimaire an IV), n° 50 et 266 (29 frimaire an V, 7 pluviôse an XI), n° 59, n- 60 de la division de Vendôme, n° 366 ou 60 (thermidor an VI), n° 59 (an X), enfin n° 398. » Robert Hénard, *La rue Saint-Honoré – de la Révolution à nos jours*, Paris, Émile-Paul, 1909 (2e éd.), p. 77, n. 1.

⁴⁵³ *Copie de l'instruction personnelle au représentant du peuple Drouet, op. cit.*, p. 15 : « Est de suite comparu le citoyen Augustin-Alexandre-Joseph Darthé, employé dans les bureaux de la ci-devant agence de commerce, demeurant rue Honoré, n°. 366, lequel, suivant la déclaration des militaires, a été trouvé caché entre deux matelats (*sic*)... »

⁴⁵⁴ *Ibid.*, p. 14-15.

⁴⁵⁵ [https://wiki.geohistoricaldata.org/Rue_Saint-Honor%C3%A9_-_Parcelle_n%C2%B0398_\(Empire\)](https://wiki.geohistoricaldata.org/Rue_Saint-Honor%C3%A9_-_Parcelle_n%C2%B0398_(Empire))

Dufour⁴⁵⁶ ; l'adresse de Dufour est donnée comme étant « rue Papillon au bout du fauxbourg (*sic*) Poissonnière »⁴⁵⁷. De même, si cette réunion avait effectivement eu lieu chez les Duplay, ils auraient été immédiatement arrêtés, mais le père et le fils ne le furent que le 27 floréal suivant⁴⁵⁸. Le lieu de résidence de Darthé semble confirmé par le dénonciateur Georges Grisel⁴⁵⁹, et par Charles-Jean Thiebault⁴⁶⁰, portier de la maison de la Conception au n° 70 (ou n° 355) de la rue Saint-Honoré⁴⁶¹, dont le témoignage révèle également les liens unissant les Duplay aux conjurés.

Lors de la séance du 2 germinal an V (22 mars 1797), Thiebault explique comment Babeuf, après une tentative d'arrestation « à l'époque de son deuxième numéro »⁴⁶² dont il s'évade, s'est réfugié chez un charron « tout au fond de [la maison de] la Conception, et y resta jusqu'à la chute du jour », après quoi Didiée l'emmena chez lui⁴⁶³. Il affirme que Darthé avait résidé chez Didier, mais qu'il en fut défendu

⁴⁵⁶ « Le 21 floréal an quatre, je fus arrêté chez le citoyen Dufour, l'un des accusés, où je m'étois rendu avec le représentant du peuple Drouet, et où devoient se trouver trois à quatre patriotes, sur l'invitation qu'on leur avoit faite d'y venir entendre la lecture d'une lettre que ce représentant avoit écrite au Directoire exécutif relativement à la manière aussi indécente qu'inconstitutionnelle, dont on étoit venu violer son domicile dans la nuit du 19 au 20 floréal, et pour demander encore leur avis sur la marche qu'il avoit à suivre dans sa dénonciation qu'il se proposoit d'en faire au Conseil des Cinq-Cents. » *Débats du procès instruit par la Haute-Cour de Justice...*, *op. cit.*, vol. 1, p. 301.

⁴⁵⁷ *Ibid.*, p. 446.

⁴⁵⁸ Paul Coutant, *op. cit.*, p. 297, n. 1.

⁴⁵⁹ *Copie de l'instruction personnelle...*, *op. cit.*, p. 144.

⁴⁶⁰ *Débats du procès instruit par la Haute-Cour de Justice...*, *op. cit.*, vol. 2, p. 410 : Le président demande à Thiebaut : « Avez-vous le citoyen Babœuf demeurant avec le citoyen Darthé ? » Il répond : « Non, du tout, je ne l'ai vu que le jour qu'il est entré ; je ne sais quand il en est sorti, ni comment. » Le président : « Vous ne saviez pas qu'il fût chez Darthé ? » Thiebaut : « La maison de la Conception est très-grande ; il a sorti sans doute par le petit passage de la cour : il n'est pas sorti par la porte cochère. »

⁴⁶¹ *Ibid.*, vol. 1, p. 123. Orthographié Thiebaut lors de son témoignage dans le vol. 2.

⁴⁶² En frimaire, selon le témoignage suivant de Didiée (*ibid.*, vol. 2, p. 408).

⁴⁶³ *Ibid.*, vol. 2, p. 407-408 : « Je sais que Babœuf, à l'époque de son deuxième numéro, a été arrêté faubourg Honoré, où il demeuroit ; et que des forts de la halle étoient à la porte de l'Assomption pour décharger des grains, et que comme il passoit par-là, il a crié au mouchard, et s'est évadé par leur moyen. Il s'est sauvé dans la maison de la Conception, chez un nommé ..., charron, tout au fond de la Conception, et y resta jusqu'à la chute du jour. Tout cela a fait beaucoup de tumulte dans le quartier. Didier est rentré et a été chez le charron et l'emmena. La femme du charron a raccommoqué l'habit de Babœuf, qui a été déchiré dans ce démêlé. A l'égard de Darthé, il avoit eu congé, on lui avoit donné congé, il devoit déménager ; il s'étoit fait rayer sur l'inscription du rôle de la garde nationale ; puis il a été demeurer chez Didier : au moyen de quoi je lui dis qu'il étoit défendu de loger personne, quand il n'étoit pas inscrit sur le rôle de la garde ; et comme il s'en étoit fait rayer, je lui ai signifié que j'allois le faire inscrire. Il a

après s'être « fait rayer sur l'inscription du rôle de la garde nationale ». Thiebault mentionne « trois billets pour les nommés Darthé, Didier et un nommé Pineon, et qui étoient des billets en forme d'invitation » sur lesquels le président l'interroge. Didiée l'interrompt pour expliquer, mais le président insiste auprès du témoin : « Vous n'avez pas autre chose à dire ? » Cette question conduit à une révélation surprenante :

On m'a demandé si les filles de Duplay père étoient liées avec Didier : j'ai dit que oui, et qu'elles venoient assez souvent les soirs ; qu'elles y restoient fort tard, jusqu'à onze heures et demie ; et que quand Darthé ou Didier étoient rentrés, ils alloient les reconduire.⁴⁶⁴

Maurice Duplay s'objecte : « J'observe au témoin que sa porte restant toujours ouverte, il ne peut pas se rappeler des heures »⁴⁶⁵. Mais Thiebault insiste : « Ma porte étoit toujours fermée à dix heures, et je puis avoir le témoignage de tous mes voisins. Passé les onze heures, les desdemoiselles Duplay ont sorti de chez Duplay »⁴⁶⁶. Didiée explique ensuite l'événement entourant l'arrestation et la fuite de Babeuf en frimaire. Il nie l'avoir recueilli, et ajoute que « le témoin confond de chez Darthé chez Didier » ; « Darthé avoit une chambre à part dans la maison, et ce fut là où se réfugia Babœuf ; il y resta pendant dix jours »⁴⁶⁷. Sur Maurice Duplay et ses filles, Didiée témoigne :

...j'étois serrurier de mon état ; je travaillois pour le citoyen Duplay. Vous savez que quand on travaille pour une personne, il peut se faire qu'il vienne à la maison. Au surplus, il y avoit la citoyenne Lebas qui avoit un petit garçon de deux ans, qui venoit quelquefois jouer avec mes cinq petits enfans. Je crois qu'on ne peut faire un crime de cela.⁴⁶⁸

Duplay fils intervient peu après :

J'ai ici entre les mains un certificat de nos plus proches voisins, qui prouve que notre porte étoit fermée tous les jours à 9 ou 10 heures au plus tard. Il est impossible

reçu une lettre que j'ai déposée à l'accusateur public, depuis son arrestation. Il y a eu trois billets pour les nommés Darthé, Didier et un nommé Pineon, et qui étoient des billets en forme d'invitation. J'ai vu les citoyen Duplay fils et Antonelle venir chez Didier. Il en est venu beaucoup d'autres ; je ne les connois pas tous. »

⁴⁶⁴ *Ibid.*, p. 408.

⁴⁶⁵ *Ibid.*

⁴⁶⁶ *Ibid.*

⁴⁶⁷ *Ibid.*, p. 409.

⁴⁶⁸ *Ibid.*

qu'aucune de mes sœurs ait été si tard chez le citoyen Didier. Ce n'est pas que j'attache à ce fait tant d'importance, parce qu'il est très-naturel que deux nourrices soient liées ensemble, que leurs enfans jouent ensemble.⁴⁶⁹

Et « les filles de Duplay » ne sont plus mentionnées.

Le père et le fils Duplay témoignent lors de la séance du 26 germinal an V (15 avril 1797)⁴⁷⁰. Or, leur version des faits n'est pas exactement la vérité. Lorsque le président demande à Maurice Duplay s'il connaît Buonarroti, il affirme ne l'avoir connu qu'après Thermidor, lors de son emprisonnement au Plessis. À la question « connaissez-vous le citoyen Darthé ? », il répond de manière ambiguë : « je l'ai vu en prison ici »⁴⁷¹. Il minimise également ses liens avec Didiée : « Je ne le connoissois comme mon voisin et comme ayant des affaires avec lui »⁴⁷². Or, l'acte de tutelle de Philippe Le Bas fils daté du 2 frimaire an IV (23 novembre 1795), découvert par Florent Hericher, révèle des liens antérieurs beaucoup plus rapprochés : Augustin Darthé est nommé comme tuteur par un conseil de tutelle⁴⁷³, peu après sa sortie de prison, vers la fin de 1795⁴⁷⁴. Jean-Baptiste Didiée est mentionné « en neuvième position » dans la liste des personnes « réunies en vue de l'acte de tutelle »⁴⁷⁵. Jacques-Maurice, le jeune oncle de Philippe, figure également dans l'acte ; le même jour « est réalisé un acte d'émancipation concernant justement Jacques-Maurice »⁴⁷⁶. Lors de son interrogatoire du 26 germinal an V, Jacques-Maurice Duplay minimise un peu moins que son père ses relations avec les précédents, mais insiste que leurs « rapports de société [étaient] nullement politiques »⁴⁷⁷. Au sujet de Philippe Buonarroti, il dit, de manière un peu

⁴⁶⁹ *Ibid.*, p. 409-410.

⁴⁷⁰ *Ibid.*, vol. 3, p. 596-598.

⁴⁷¹ *Ibid.*, p. 596.

⁴⁷² *Ibid.*

⁴⁷³ Une pratique qui rappelle le conseil de tutelle mis en place lors de la mort du père de Saint-Just, évoquée plus tôt dans ce chapitre, *infra*, p. 308, n. 214.

⁴⁷⁴ Florent Hericher, *op. cit.*, p. 66.

⁴⁷⁵ *Ibid.*, p. 71.

⁴⁷⁶ *Ibid.*

⁴⁷⁷ *Débats du procès instruit par la Haute-Cour de Justice...*, *op. cit.*, vol. 3, p. 597 : « Le président : Connoissiez-vous le citoyen Darthé ? – Duplay fils : Oui, pour l'avoir vu en prison, et quelquefois depuis

contradictoire : « je l'avois connu en prison ; il m'a donné quelques leçons de musique »⁴⁷⁸. Lorsque le président lui demande s'il savait qu'il avait été « indiqué pour être ministre des finances », Jacques-Maurice répond : « Non, citoyen ; j'ai observé aux citoyens jurés qu'il étoit impossible de me donner une attribution qui convint moins à mon âge : cela leur prouvera sans doute qu'on me connoissoit fort mal »⁴⁷⁹. La défense est certes intéressante.

Certains ont vu dans cette attribution, alors qu'il n'était âgé que de 19 ans, une mauvaise blague : « il est vrai que Gracchus Babeuf, dans son projet de constitution, supprimant le numéraire, cette fonction menaçait fort de devenir une sinécure »⁴⁸⁰. Jacques-Maurice lui-même ridiculise la notion dans une note distribuée en 1815 à la Chambre des députés :

En sortant de prison, j'entrai dans le notariat, et je commençai l'étude du droit. Peu de temps après, Babœuf (*sic*), qui apparemment me connaissait bien, me plaça sur ses listes en qualité de ministre des finances ! Le ministre des finances avait dix-sept ans et demi, et tout occupé qu'il était du Traité des obligations de Pothier, il n'aurait pu faire, sans faute, une addition un peu chargée.⁴⁸¹

Or, ici, Jacques-Maurice se rajeunit expressément pour noter le ridicule de cette nomination : mais, né le 18 mars 1777, il n'était pas âgé de dix-sept ans et demi, mais bien de 19 ans lors de son arrestation le 27 floréal an IV (16 mai 1796) et de 20 ans lors de son acquittement au procès de Vendôme le 7 prairial an V (26 mai 1797). L'idée était-elle en fait si ridicule ? Il est émancipé et reconnu comme adulte le 2 frimaire an

que j'ai été mis en liberté. – *Le président* : Le voyiez-vous fréquemment ? – *Duplay fils* : Quelquefois. – *Le président* : Le citoyen Didié ? – *Duplay fils* : Didié aussi. – *Le président* : Vous n'avez aucun rapport de société avec eux ? – *Duplay fils* : Nous n'avions que des rapports de société nullement politiques. »

⁴⁷⁸ *Ibid.* Il recevrait des leçons de musique *en prison* alors que sa sœur Élisabeth et son neveu Philippe, un nourrisson, sont emprisonnés au-dessus d'une écurie mal aérée... ? Il est peut-être confus dans ses souvenirs. Difficile à dire sans l'interrogatoire du 27 floréal an IV : voir notre commentaire au chapitre 1, *infra*, p. 215, n. 297.

⁴⁷⁹ *Ibid.*, p. 598.

⁴⁸⁰ G. Lenôtre, *Paris révolutionnaire, op. cit.*, p. 51.

⁴⁸¹ Annexe C, *infra*, p. 472.

IV (23 novembre 1795). Il a suivi son beau-frère, Philippe Le Bas, lors de sa mission à l'armée du Nord du 10 floréal au 12 prairial an II, où Jacques-Maurice agit comme copiste⁴⁸². Avant ses 17 ans, le 2 prairial an II, il épouse sa cousine Jeanne-Marie⁴⁸³. À 24 ans, il lance un journal éphémère, *L'Indiscret*, dont le premier numéro paraît le 1^{er} vendémiaire an XI⁴⁸⁴. Certes, ceci se déroule après la Conjuraton des Égaux, mais il semble évident que le jeune Jacques-Maurice était très doué.

De plus, si on se rappelle l'idéal de l'an II toujours revendiqué par les Babouvistes, la jeunesse est gage de pureté et donc de légitimité révolutionnaire : Marc-Antoine Jullien, âgé de 19 ans en 1794, écrivait lors de sa mission à Bordeaux : « Je suis vieux dans la carrière de la liberté : je suis de l'âge de tous les Français »⁴⁸⁵. En 1792, Jullien se perçoit déjà comme « un vrai patriote », « l'ami de la Constitution avait qu'il y eût une Constitution », soit « avant l'âge de quatorze ans »⁴⁸⁶. À 16 ans, il était reçu comme « membre du Club des jacobins, où n'entrait pas qui voulait, et il s'y exprima à la tribune à l'étonnement des auditeurs »⁴⁸⁷. Sa jeunesse est la preuve qu'il est « plus éloigné de la corruption » de ses pairs, une idée exprimée par Saint-Just en 1791 dans son avant-propos de *l'Esprit de la Révolution et de la Constitution en France* : « Parce que j'étais jeune, il m'a semblé que j'en étais plus près de la nature »⁴⁸⁸. Outre Jullien, nous connaissons Georges Duval, qui s'engage dans la jeunesse dorée de Fréron vers 17-18 ans, et Charles Nodier qui aurait, si on croit son témoignage, assisté à de nombreux événements de l'an II alors qu'il n'était âgé que de 13-14 ans. Jacques-Maurice percevait-il sa jeunesse de manière similaire ? Profite-t-il, dans sa défense, du conservatisme du Directoire ?

⁴⁸² Paul Coutant, *op. cit.*, p. 76, n. 2.

⁴⁸³ Florent Hericher, *op. cit.*, p. 113.

⁴⁸⁴ *Ibid.*, p. 109-110.

⁴⁸⁵ Pierre de Vargas, « L'éducation du 'petit Jullien', agent du Comité de salut public », *L'enfant, la famille et la Révolution française*, Paris, Plon, 1989, p. 219.

⁴⁸⁶ *Ibid.*, p. 220.

⁴⁸⁷ *Ibid.*, p. 219.

⁴⁸⁸ *Ibid.* À noter : Jullien, lors de ses missions, correspond souvent avec Saint-Just.

Le président de la Haute-Cour de Justice tranche au sujet des Duplay père et fils lors des séances des 2, 3 et 4 prairial :

Les citoyens Duplay avoient des liaisons avec quelques-uns des listes faites pour remplacer les principaux accusés ; ils se trouvoient placés l'un et l'autre sur les autorités qui devoient être détruites ; mais rien n'annonce qu'ils aient eu aucune connoissance des projets à l'exécution desquels on avoit cru pouvoir les associer.⁴⁸⁹

Ils sont acquittés le 7 prairial an V (26 mai 1797). Leurs contemporains, que ce soient les jurés de la cour de Vendôme ou Marc-Antoine Baudot⁴⁹⁰, ont cru à leur défense mettant de l'avant les liens uniquement domestiques qui les liaient aux principaux accusés de la Conjuraton des Égaux. Nous croyons plutôt qu'ils n'avaient pas rejeté tout engagement politique.

Étrangement, Simon Duplay n'est jamais impliqué, ni même mentionné. Pourtant, certains historiens croient qu'il joua un rôle dans la Conjuraton, ayant connu certains de ses dirigeants en prison⁴⁹¹ : « selon Robert Legrand, il est plus proche de Babeuf que ne le sont son oncle et son cousin »⁴⁹². Après avoir rencontré Babeuf à la prison du Plessis, il aurait participé, entre le 12 ventôse et le 8 floréal an IV, au journal babouviste *L'Éclairer du peuple ou le Défenseur de vingt-quatre millions d'opprimés*⁴⁹³. On s'interroge encore sur l'identité de l'auteur de ce journal, signé du pseudonyme Lalande, que l'on attribue soit à Babeuf soit à Simon Duplay⁴⁹⁴. Grasilier

⁴⁸⁹ *Débats du procès instruit par la Haute-Cour de Justice...*, *op. cit.*, vol. 4, p. 46.

⁴⁹⁰ Marc-Antoine Baudot, *op. cit.*, p. 243 : « Croirait-on après cela que le Directoire comprit trois ans après Duplay le père dans la conspiration Babeuf, et qu'il fut traduit à Vendôme. Duplay ne connaissait ni Babeuf, ni son système, ni les autres accusés, et il fut acquitté comme cela devait être. Dans cette circonstance comme dans beaucoup d'autres, le Directoire amalgamait dans ses conspirations des gens qui ne s'étaient jamais ni vus ni connus. Il n'a guère retiré de toutes ces monstruositées que l'épithète d'inhumain et d'imbécile, et cela sans discussion et à l'unanimité. »

⁴⁹¹ Notice sur Simon Duplay, *Dictionnaire historique de la Révolution française*, Paris, Presses universitaires de France, 1989.

⁴⁹² Florent Hericher, *op. cit.*, p. 117.

⁴⁹³ Alfred Espinas, *La philosophie sociale du XVIII^e siècle et la Révolution*, Paris, Félix Alcan, 1898, p. 249.

⁴⁹⁴ Eugène Hatin, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique française*, Paris, Didot, 1866, p. 264.

n'en fait pas mention, passant au-dessus de cet épisode en terminant son implication avec thermidor : selon lui, il « fut traîné de prison en prison ; de la Force, à Port-Libre, puis au Plessis, d'où il sortit le 8 thermidor de l'année suivante (22 juillet 1795) »⁴⁹⁵. Il aurait ensuite vécu « dans le calme et l'oubli » jusqu'au 2 thermidor an VII, « alors que nous le voyons entrer au Ministère de la Police Générale, que le Directoire venait de confier à Fouché »⁴⁹⁶. Il est intéressant que, comme Charlotte Robespierre, Simon Duplay se soit placé sous la protection de Fouché – l'était-il déjà auparavant, lors de l'arrestation des Babouvistes ?

Il est difficile de quitter le monde politique lorsqu'on en est marqué : Simonne Évrard, la veuve de Marat, fut arrêtée et interrogée en lien avec l'attentat de la rue Saint-Nicaise du 3 nivôse an IX (24 décembre 1800)⁴⁹⁷. Si l'implication de la citoyenne Évrard fut éventuellement démentie, on ne peut pas en dire autant de la famille Duplay. Il nous apparaît évident que la famille Duplay fut une famille politisée, se voilant dans le privé, dans la domesticité, lorsqu'ils sont inquiétés par la police ; mais le réseau de leurs résidences reste un lieu politique où se pratique la fraternité au cœur de la théorie robespierriste et des idéaux de l'an II. Selon G. Lenôtre, Maurice Duplay « était bien résolu à ne point se compromettre, sans pour cela renoncer à être quelque chose »⁴⁹⁸. Et donc :

Il continuait à recevoir les amis survivants de son hôte, ceux du moins que leur peu d'importance ne contraignait pas à se cacher : il voyait souvent Darthé, le ci-devant marquis d'Antonelle, le voisin Didiée, établi serrurier rue Honoré, et Buonarotti, ce descendant de Michel-Ange, qui jadis égayait, en jouant du clavecin, les jeudis de la citoyenne Duplay, au bon temps d'avant Thermidor. On parlait politique, on déplorait la réaction et le marasme dans lequel languissait la République ; on échafaudait des utopies socialistes ; mais, dame ! les anciens n'étaient plus là pour donner, en leur beau

⁴⁹⁵ Léonce Grasilier, *Un secrétaire de Robespierre. Simon Duplay (1774-1827) et son Mémoire sur les sociétés secrètes et les conspirations sous la Restauration*, Paris, Revue internationale des sociétés secrètes, 1913, p. 8.

⁴⁹⁶ *Ibid.*, p. 8.

⁴⁹⁷ Paul Fassy, « Arrestation et interrogatoire de Simonne Évrard, dite veuve Marat », *Épisodes de l'histoire de Paris sous la Terreur*, Paris, Librairie du Petit Journal, 1868, p. 93-95.

⁴⁹⁸ G. Lenôtre, *Paris révolutionnaire, op. cit.*, p. 49.

langage, une forme à ces rêvasseries. Duplay et son petit cercle s'affilièrent-ils à la conspiration de Babœuf ? C'est probable quoiqu'on l'ait nié.⁴⁹⁹

Ce constat, il peut le faire uniquement grâce au témoignage d'Élisabeth Duplay-Le Bas et de son fils, qui confirme au moins la présence de Buonarroti dans leur cercle d'intimes avant Thermidor. Les liens personnels avec Darthé et Didiée sont confirmés par l'acte de tutelle et, dans le cas de ce dernier, par son témoignage lors du procès. Or, Didiée est un cas intéressant, où se brouillent le privé et le politique. Un des fameux « gardes du corps » de Robespierre, il hérite son plat à barbe qu'Élisabeth avait conservé, et qui est désormais au Musée Carnavalet. Acquitté par la cour de Vendôme⁵⁰⁰, il semble impliqué mais ultimement « échappe au mandat d'arrêt lancé contre lui lors de l'affaire Demerville »⁵⁰¹, où Dominique Demerville (1767-1801) et François Topino-Lebrun (1764-1801) furent impliqués dans la « conspiration des poignards » du 24 octobre 1800, un projet d'attentat contre Bonaparte, alors Premier consul. Les liens restent intimes : il était l'ami de Topino-Lebrun, élève de Jacques-Louis David. Il continue à se battre même sous l'Empire comme le démontre son arrestation « le 7 novembre 1807 pour réunions avec des anarchistes »⁵⁰².

Selon les témoignages lors du procès de Vendôme, Didiée entretenait également des liens avec Félix Lepeletier, qui fut également acquitté. Plusieurs années plus tard, Philippe Le Bas fils évoque dans une lettre du 14 août 1827 sa rencontre avec ce dernier, un homme qu'il fut « charmé de connaître » et qui apprécie Élisabeth Duplay-Le Bas : « il aime beaucoup ma bonne mère et ne m'en parle qu'avec enthousiasme »⁵⁰³. Si Philippe Le Bas fils est en conflit avec le fils de Babeuf pour son

⁴⁹⁹ *Ibid.*, p. 49-50.

⁵⁰⁰ Voir les remarques du président sur Didiée et la décision du jury dans *Débats du procès instruit par la Haute-Cour de Justice...*, *op. cit.*, vol. 4, p. 20-21 ; 116, 119.

⁵⁰¹ Albert Soboul et Raymonde Monnier, *Répertoire du personnel sectionnaire parisien de l'an II*, *op. cit.*, p. 62.

⁵⁰² *Ibid.*

⁵⁰³ Florent Hericher, *op. cit.*, p. 28-29.

virement réactionnaire, il reste en bons termes avec le fils de Le Bon, dont Darthé avait été le secrétaire⁵⁰⁴.

Quelle fut la participation des femmes dans ces événements ? Nous savons que dès le 5 prairial an III, les sœurs de Darthé avaient été dénoncées à Saint-Pol « pour avoir tenu la veille ‘des propos sur les événements du 1 prairial tendans à ranimer l’espoir des hommes de sang, et à corrompre l’esprit public’ »⁵⁰⁵. Les blanchisseuses restent présentes, symbole d’espoir démocratique pour un membre de la Conjuración des Égaux : « Salut en démocratie, écrira-t-il, oui en démocratie on entend des porteurs d’eau et des blanchisseuses dire ‘nous sommes souverains’ »⁵⁰⁶. Le 3 prairial an IV, Georges Grisel raconte « un assemblage confus des deux sexes » au café des Bains-Chinois, où il « entendit des discours et des chants qui tous rappeloient les formes du règne de la terreur, tels entre autres que la complainte sur la mort de Robespierre, qui fut chanté par une femme blonde-rousse, de l’âge d’environ vingt-cinq ans »⁵⁰⁷ ; cette femme, c’est Sophie Lapierre, qui est accusée lors du procès⁵⁰⁸. On note également la présence de la « nommée Chloé, femme indigente, qui étoit une espèce de femme de confiance au café des Bains-Chinois »⁵⁰⁹. Plusieurs femmes furent dénoncées, arrêtées et interrogées⁵¹⁰, certaines figurent au procès de Vendôme⁵¹¹. Philippe Buonarroti

⁵⁰⁴ *Ibid.*, p. 232-233.

⁵⁰⁵ G. Sangnier, « Les troubles de Saint-Pol à la fin de l’an III », *Revue du Nord*, vol. 28, n° 1, juillet-septembre 1946, p. 161-162.

⁵⁰⁶ Cité par Dominique Godineau, *Citoyennes tricoteuses*, *op. cit.*, p. 23. C’est en floréal an IV (mai 1796).

⁵⁰⁷ *Copie de l’instruction personnelle...*, *op. cit.*, p. 154-155.

⁵⁰⁸ A. Granier de Cassagnac, *Histoire du Directoire*, vol. 2, Paris, Henri Plon, 1855, p. 131. Mention en note de la déposition de Pierre Mazot du 3 germinal an V (23 mars 1797) lors du procès de Babeuf et l’audience du 24 germinal an V (13 avril 1797). Mentions lors du procès dans *Débats du procès instruit par la Haute-Cour de Justice...*, *op. cit.*, vol. 2 : p. 46, 154, 270, 376-377, 384, 490 ; vol. 3 : p. 491, 494, 509-510 ; vol. 4 : p. 48-49, 116-117, 122, 126-127, 130.

⁵⁰⁹ *Copie de l’instruction personnelle...*, *op. cit.*, p. 165 ; p. 150 : « la nommée Chloé, femme habituée, espèce de domestique attachée au café des Bains chinois ».

⁵¹⁰ *Copie de l’instruction personnelle...*, *op. cit.*, voir les rapports commençant aux p. 56, 98 et 129.

⁵¹¹ Outre Sophie Lapierre, on trouve Marie-Adélaïde Lambert, Jeanne Ansiot dite « femme Breton », Nicole Pognon, dite « femme Martin », Marie-Louise Adbin, dite « veuve Monnard » (*Débats du procès instruit par la Haute-Cour de Justice...*, *op. cit.*, vol. 4, p. 48-49, 116-117, 126.)

souligne la présence d'autres femmes, « les femmes, les filles et sœurs des accusés » qui les auraient suivies lors de leur transfert de Paris à Vendôme dans la nuit du 9 au 20 fructidor an IV⁵¹². Nous savons également que de plusieurs femmes étaient abonnées au *Tribun du Peuple*, des veuves, parentes ou amies des « martyrs » comme « les citoyennes Lazowski, Ronsin, Lapeletier, Marat »⁵¹³, « la mère de Goujon, martyr de prairial »⁵¹⁴ ou Marguerite de Chalabre⁵¹⁵. Soboul note l'abonnement dans le Pas-de-Calais d'une citoyenne Le Bas, et se demande s'il s'agit de « la femme ou de la mère du conventionnel » – ni l'une ni l'autre, en fait, puisque sa mère est décédée en 1789 et Élisabeth demeure toujours à Paris, mais ça pourrait être une de ses sœurs ou parentes.

Les liens d'Élisabeth Duplay-Le Bas avec Darthé et Didiée, sa participation à la mémoire, de même que son manuscrit, ses notes et ses lettres démontrent à plusieurs reprises son engagement et son adhésion à l'idéal révolutionnaire et républicain. Dans le brouillon d'une lettre sans doute adressée à Lamartine, elle proclame fièrement : « j'aime la liberté ; le sang qui coule dans mes veines, à soixante-dix ans, est un sang de républicaine »⁵¹⁶.

Qu'est-ce que la « Maison Duplay » ? Est-ce un salon « révolutionnaire » ? Il n'en suit pas les règles, du moins pas celles léguées des salons des Lumières. S'il en est un, il tranche radicalement avec le modèle mondain de l'Ancien régime – peut-être une des sources de la critique de Guffroy, qui semble autrement une simple mesquinerie

⁵¹² Philippe Buonarroti, *Gracchus Babeuf et la Conjuraton des Égaux*, Paris, Armand le Chevalier, 1869, p. 145-146.

⁵¹³ Raymonde Monnier, « De l'an III à l'an IX, Les derniers sans-culottes... », op. cit., p. 395, n. 12.

⁵¹⁴ Albert Soboul, « Personnel sectionnaire et Personnel babouiste », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 162, octobre-décembre 1960, p. 446. Lire aussi, n. 36 : « 'La présence sur la liste de nombreuses veuves de révolutionnaires guillotonnées exprime ce sentiment de vengeance', écrit Albert Mathiez ».

⁵¹⁵ Albert Soboul et Raymonde Monnier, *Répertoire du personnel sectionnaire parisien de l'an II*, op. cit., p. 89.

⁵¹⁶ Projet de réponse à Lamartine, *infra*, p. 119.

– et qui rappelle un peu l’inconfort de Jules Simon, au XIX^e siècle, dans un cercle de républicains nostalgiques des idéaux de 1793.

La « Maison Duplay » est un lieu politique. C’est aussi un lieu familial et fraternel, une forme de famille étendue⁵¹⁷. C’est un espace de citoyenneté républicaine où l’engagement politique n’est pas contradictoire avec la vie domestique. La frontière entre privé et public se brouille : les amitiés, les mariages et les alliances sont politiques, mais non dans un sens superficiel. Dans l’éthos révolutionnaire, on ne devient pas politicien ou politicienne⁵¹⁸ ; on ne fait pas de la politique une carrière, mais une identité : on est un *être politique*. On privilégie *l’être* au-delà du *paraître*. L’identité ne se fractionne pas : ainsi, on ne quitte pas la politique (ou le politique) quand on entre dans la « Maison Duplay » – contrairement à ce que la citation mise en exergue au début de notre chapitre suggérait. Il y a un lien ici à tracer avec l’exemple de Cincinnatus, qui inspire également aux États-Unis où on fait de Washington un modèle par excellence⁵¹⁹. Or, il semble que Robespierre ait davantage réussi à réconcilier cet idéal – car *c’est* un idéal – et à l’incarner, ou du moins à l’appliquer concrètement dans la réalité du XVIII^e siècle parisien.

La « Maison Duplay » semble atypique à leurs contemporains de même qu’aux premiers historiens de la Révolution française. Les Thermidoriens réinventent la « Maison Duplay » comme une « cour » et inventent une hiérarchie pour justifier l’accusation de dictature envers Robespierre, mais peut-être aussi pour expliquer leur

⁵¹⁷ Il serait intéressant d’établir des liens avec les « kinship studies » en anthropologie, tel que suggéré par notre amie Mirjana Uzelac, et d’étendre la recherche vers d’autres cultures et d’autres périodes historiques. Voir par exemple : Klāvs Sedlenieks, « Buffer culture in Montenegro: bratstvo, kumstvo and other kin-related structures », *A Life for Tomorrow: Social Transformations in South-East Europe*, Skopje, Institute for Democracy « Societas Civilis », 2015, p. 199-215 ; Brent D. Shaw, « Ritual Brotherhood in Roman and Post-Roman Societies », *Traditio*, vol. 52, 1997, p. 327-355.

⁵¹⁸ Marisa Linton, « Being Cincinnatus », *Choosing Terror...*, *op. cit.*, p. 185-200.

⁵¹⁹ Garry Wills, *Cincinnatus: George Washington and the Enlightenment*, New York, Doubleday, 1984, 272 p. Voir aussi : Régis Coursin, « Brissot et la république en acte », *La Révolution française*, vol. 13, 2018, paragraphes 41-43. En ligne : <http://journals.openedition.org/lrf/1894>

propre malaise devant une forme d'association ou de structure qu'ils ne saisissent pas. Ce qu'ils ne comprennent pas, en fait, c'est le degré d'affection et d'intimité qui les unit. Parce que, eux, ils n'en font pas parti⁵²⁰. C'est une communauté égalitaire, du moins entre les hommes. En comparaison, Guffroy (ou sa femme) se plaint d'être invité chez les Duplay, au lieu que Robespierre vienne chez lui – c'est une hiérarchie fondée sur les âges qui est également rompue.

Dans les témoignages, leurs habitudes sont soit trop aristocrates (Guffroy) ou trop populaires (Barras, Courtois). Pour Barras, la maison des Duplay n'est qu'une « modeste bicoque », alors que Michelet insiste sur l'importance de la présence d'un clavecin⁵²¹ pour démontrer le mythe qu'il ne s'agit pas du « peuple ». La description de Jules Michelet est d'ailleurs la plus représentative de toutes les contradictions sur la « Maison Duplay ». Chez Michelet, elle devient une espèce de temple, où les « dévots » et les « pèlerins » viennent « contempler le Juste » dans « ce quartier impie où tout leur blessait les yeux », mais où même « la maison prêchait, parlait »⁵²². C'est « la maison de la vertu », sans « le théâtral, le fantasmagorique du maniaque Marat »⁵²³, mais c'est également une mise en scène⁵²⁴, une fausse ou double représentation de la piété populaire entourant l'Incorruptible. Ainsi, la famille Duplay a « deux aspects ; c'était le peuple d'une part, et ce n'était pas le peuple ; c'était, si l'on veut, le peuple industriel, laborieux, passé récemment, par ses efforts et son travail, à l'état de petite bourgeoisie »⁵²⁵. Plus loin, Michelet écrit : « Combien dut-il [Robespierre] être fortifié, dans sa pensée démocratique, par une si douce image de la vie du peuple ! Le peuple, moins la vulgarité, moins la misère et les vices, compagnons de la misère ! »⁵²⁶

⁵²⁰ Un « lieu d'exclusion » : voir Alexandre Cousin, *op. cit.*, p. 80.

⁵²¹ Jules Michelet, *Histoire de la Révolution française*, vol. 5, Paris, Chamerot, 1850, p. 81.

⁵²² *Ibid.*, p. 79.

⁵²³ *Ibid.*, p. 80.

⁵²⁴ *Ibid.*, p. 77 : « La mise en scène est pour beaucoup dans la vie révolutionnaire. »

⁵²⁵ *Ibid.*, p. 80.

⁵²⁶ *Ibid.*, p. 81-82.

Michelet est quelque peu obsédé à détruire l'image de cette maison et de cette famille, comme si leur engagement politique était, somme toute, hypocrite – une accusation qui reste toujours actuelle avec les appellations de « bourgeois bohèmes » ou de « gauche caviar ». Selon Philippe Le Bas fils, la situation d'aisance de son grand-père n'est toutefois pas une marque d'hypocrisie, mais une confirmation de ses principes démocratiques, puisque Maurice Duplay avait beaucoup à perdre à adopter cette position politique – ce qui fut effectivement le cas : « vers le commencement de 1793, ses maisons ne se louèrent plus »⁵²⁷. Albert Savine et François Bournand tracent un portrait assez saisissant de la situation :

...l'année 1793 vint déranger ses affaires. Une épouvantable crise sévit sur la propriété. On avait cessé de construire et les immeubles bâtis ne trouvaient plus preneurs. En pleine lutte entre Girondins et Montagnards, M^{me} Duplay écrivait à sa fille Sophie ses doléances et ses lamentations : 'Votre père a été obligé de reprendre son état. Aucune de nos maisons n'est louée, mais nous nous consolons de cela, s'il en résultait quelque chose pour l'intérêt public.'⁵²⁸ Alors, de nouveau, la cour et l'atelier virent s'empresse six ouvriers maniant le rabot et faisant résonner les murs de leurs chansons. Duplay vivait avec eux sur un pied de quasi-égalité et cependant, malgré ses sentiments démocratiques, il conservait quelque orgueil de son titre de maître menuisier.⁵²⁹

La brève situation de déclassement social dans laquelle se trouve la famille Duplay après Thermidor en est un autre exemple, qu'ils ne cherchent évidemment pas à revivre lors du procès de Babeuf. Ils réussirent à se dissocier des autres conjurés en mettant de l'avant des relations uniquement domestiques, mais leur définition de « domestique » n'est pas celle du Directoire ou du XIX^e siècle⁵³⁰.

L'anecdote de Barras est à cet égard très éclairante, où il décrit un mélange des hommes et des femmes, où des généraux participent aux corvées. La transformation du contexte politique et social, lorsqu'il écrit ses mémoires (du moins, si ceux-ci sont

⁵²⁷ Paul Coutant, *Autour de Robespierre...*, op. cit., p. 68.

⁵²⁸ Voir Annexe E, *infra*, p. 497-498.

⁵²⁹ Albert Savine et François Bournand, *Le 9 Thermidor, D'après les Documents d'Archives et les Mémoires*, Paris, Louis-Michaud, 1907, p. 15.

⁵³⁰ Michelle Perrot, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, op. cit., p. 288-289.

authentiques⁵³¹) y serait-elle pour quelque chose ? C'est une question à se poser, or Taschereau-Fargues décrit déjà la « Maison Duplay » dans des termes similaires dans un pamphlet de l'an III. C'est peut-être la mixité qui perturbe, leur mise en pratique des idéaux de fraternité de l'an II qui brouille la division entre les classes. Le surnom donné à Éléonore par Danton, « Cornélie Copeau »⁵³², illustre bien ce mélange : Cornélie, pour Cornelia Africanus, la mère des Gracques, et la dérision du statut de son père. Ils tentent d'incarner l'idéal mis en valeur par le tableau de Boilly, où les genres, les âges et les classes se mêlent pour acclamer Marat⁵³³. Ainsi, la ci-devant noble Marguerite de Chalabre et le serrurier Jean-Baptiste Didiée habitent la même maison, voisine aux Duplay, au n° 355 de la rue Saint-Honoré. On y trouve, en 1793, l'Imprimerie patriotique et républicaine et une Société philanthropique des femmes qui « vend des chemises et du linge pour enfants deux fois par semaine »⁵³⁴. Une mixité entre les races aussi, puisque Charles-Léopold Nicolas, qui dirige l'imprimerie, est noir, et dont l'unique mention contemporaine vient immédiatement après Thermidor, dans le rapport de Courtois⁵³⁵.

⁵³¹ Sergio Luzzatto, *Mémoire de la Terreur. Vieux montagnards et jeunes républicains au XIX^e siècle*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1991, p. 23-24.

⁵³² Selon les mémoires de Barras : Annexe D, *infra*, p. 495.

⁵³³ Tableau dont nous avons déjà parlé dans le chapitre 1, *infra*, p. 197.

⁵³⁴ *Affiches*, 3 juin, 1793. Un détail intéressant, et certainement à vérifier. Voir en ligne : [https://wiki.geohistoricaldata.org/Rue_Saint-Honor%C3%A9_-_Parcelle_n%C2%B0384_\(Empire\)](https://wiki.geohistoricaldata.org/Rue_Saint-Honor%C3%A9_-_Parcelle_n%C2%B0384_(Empire))

⁵³⁵ Voir ci-haut dans ce chapitre, *infra*, p. 330-331.

CONCLUSION

L'étude de la vie et des souvenirs d'Élisabeth Duplay-Le Bas nous donne d'importantes leçons autant sur le plan personnel que méthodologique. La résilience et la résistance de son identité révolutionnaire et républicaine sous différents régimes politiques sont une source d'inspiration qui résonnent avec l'actualité. Élisabeth démontre une force incroyable en vivant à travers un cycle progressiste et réactionnaire. Elle voit la république devenir empire, la restauration de la monarchie, le retour des espoirs révolutionnaires, mais doit également vivre avec la déception de nouvelles révolutions manquées puis déçues, et deux républiques trahies par la même famille – une famille dont son propre fils s'était jadis intimement rapproché. Or, cette force, elle la tire aussi de ses proches : de sa sœur aînée en particulier, Éléonore, de ce fils ayant miraculeusement survécu dans des circonstances difficiles, et de la croyance en ses idéaux et de la mission dont elle réclame sa juste part.

Au-delà de ces aspects, l'étude de sa mémoire, de sa transmission, de sa réception et de son délaissement par l'historiographie rappelle également plusieurs leçons fondamentales pour les historien·ne·s.

La pertinence de l'objet de notre doctorat fut parfois remise en question pour une raison fort étrange : apparemment, il n'y aurait rien à écrire sur les mémoires inachevés d'Élisabeth Duplay-Le Bas. Nous croyons avoir fait la démonstration que c'est tout le contraire : nos recherches nous ont fait découvrir une variété d'angles sous lesquels aborder son manuscrit et son témoignage. Dans notre conclusion, nous allons présenter quelques sujets, ramifications et implications découvertes, que nous espérons pouvoir éventuellement explorer, ainsi que les leçons pour l'historien·ne déjà apprises mais souvent oubliées que nous pouvons réapprendre grâce à ce manuscrit.

1. Pistes de recherches : le témoignage d'Élisabeth Duplay-Le Bas et ses implications pour la recherche historique et historiographique

Très tôt lors de nos recherches, nous avons réalisé que le sujet avait été peu étudié, et souffrait de lacunes ou d'erreurs. Nous avons dû réorienter le but de notre thèse comme un travail préparatoire, un échafaudage sur lequel construire nos recherches futures. Il fallait d'abord comprendre l'origine du manuscrit, son contexte d'écriture, les raisons possibles de son inachèvement et de sa non-publication, et le manque d'intérêt pour ce qui nous semble un champ tout à fait inédit. Nous avons choisi de présenter l'univers dévoilé par ce manuscrit, les liens personnels et politiques entre la famille Duplay et les membres de leur famille « étendue ». Le concept de « communauté des affections » conçu par Antoine Saint-Just nous apparut comme le modèle évident pour présenter et comprendre cette « communauté émotionnelle »¹. Car chaque nom mentionné au détour d'une phrase révèle des réseaux qui permettent de mieux saisir, à travers une perspective intimiste des Robespierriens, le monde de l'an II et les tentatives de le restaurer lors des insurrections de l'an III et sous le Directoire à travers la Conjuración des Égaux.

Le manuscrit d'Élisabeth Duplay-Le Bas révèle qu'Ernest Duquesnoy, l'un des « martyrs de Prairial », était le cousin de son époux, et qu'ils allèrent ensemble en mission auprès de l'armée du Nord en août 1793. Il dévoile une partie des réseaux qui se développent autant autour des frères Robespierre qu'autour de Philippe Le Bas dans la figure d'Augustin Darthé par exemple. Comme eux, il est originaire du Pas-de-Calais. Comme Le Bas, il est né dans la commune de Saint-Pol. Il devient le secrétaire de Joseph Le Bon, qui lui est originaire d'Arras comme la famille Robespierre.

¹ « L'expression [de communauté des affections] [...] semble presque avoir été réinventée par la notion de communauté émotionnelle de Barbara H. Rosenwein. » (Sophie Wahnich, « L'amour de la patrie a-t-il un genre ? Les émotions révolutionnaires mal partagées de 1790 à 1795 », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 47, 2018, p. 95, n. 9.)

Plusieurs années plus tard, le fils de Le Bas reste en contact avec le fils de Le Bon, avec qui il entretient toujours des liens positifs², à l'inverse du fils de Babeuf. Jean-Baptiste Didiée, le serrurier, joue également un grand rôle dans la grande et la petite histoire : il est le lien entre les Duplay, Darthé et Babeuf ; il hérite d'un objet mémoriel qui n'a peut-être pas l'importance du portrait de Saint-Just, mais qui est certainement riche de valeur affective.

Certains liens – par exemple l'acte nommant Darthé comme tuteur de Philippe Le Bas fils – ne furent établis que grâce à une recherche dans les archives, nous rappelant leur importance pour tout type de sujet historique. Les lettres d'Élisabeth Duplay-Le Bas et celle de sa sœur aînée Éléonore Duplay « dormaient » aux Archives nationales dans les dossiers concernant l'arrestation des familles Duplay et Le Bas³, sans que personne n'ait daigné les mentionner. Découvrir leurs signatures fut un moment touchant : nous connaissions leurs visages, mais non leur calligraphie. L'autographe de ces femmes, une des plus belles marques de l'existence et de l'affirmation d'un être passé, vaut-il si peu pour n'avoir jamais été reproduit ni même mentionné jusqu'à tout récemment⁴ ? La révélation de ce sexisme institutionnel ne nous surprend pas, mais nous déçoit, surtout dans la perspective où certains semblent croire que tout aurait été dit et redit sur l'an II. C'est manifestement faux.

L'anecdote de Jules Simon fut un autre moment d'apprentissage, nous rappelant l'importance de consulter les sources originelles et de ne pas toujours se fier aux citations, paraphrases ou interprétations. Surtout, elle nous renseigne sur l'importance de *l'accessibilité* de ces sources. Dans la dernière décennie, de nombreux documents furent numérisés, facilitant leur accès – ou leur découverte. Ceci n'est pas sans rappeler

² Florent Hericher, *Philippe Le Bas (1794-1860), Un républicain de naissance*, Paris, Librinova, 2021, p. 232-233.

³ AN F7 4694 Duplay et AN F7 4770 Le Bas.

⁴ Florent Hericher mentionne la lettre autographe d'Élisabeth Duplay-Le Bas, *op. cit.*, p. 61-62.

notre choc lorsque nous avons découvert que la thèse de François Gendron sur la jeunesse dorée de Fréron⁵ fut publiée en France dans une version épurée, amputée de deux cents pages, soit tout l'appareil critique des notes contenant citations et références, et fut accompagné d'une préface par Pierre Chaunu, un historien catholique et conservateur⁶. C'était le prix à payer pour que la thèse d'un simple chercheur québécois, préparé sous la direction d'Albert Soboul, soit publié aux prestigieuses Presses universitaires de France⁷ :

Nous avons pensé qu'il fallait mettre ce livre à la disposition d'un plus large public. François Gendron est professeur au Collège militaire royal de la Belle Province et sa thèse *La Jeunesse dorée. Épisodes de la Révolution française*, préparée sous la direction du regretté Albert Soboul, a été publiée au Canada par les Presses de l'Université du Québec en 1979. C'est un ouvrage savant qui repose sur une vaste documentation. Tous les souvenirs, tous les mémoires, tout l'imprimé, périodiques, affiches, pamphlets, de cette période de liberté progressivement recouverte de juillet 1794 à novembre 1795, et les accablantes séries F⁷ et F¹¹ des Archives nationales ont été systématiquement dépouillées. *La jeunesse sous Thermidor* découle de ce gros ouvrage. François Gendron a consenti de grands sacrifices : tout l'appareil critique, de nombreux développements. Mais il dégage mieux l'idée. Ceux qui voudront en savoir plus pourront se reporter à l'édition des Presses de l'Université du Québec.⁸

Facile à dire, mais ce n'était pas si simple en 1984. La thèse de Gendron est pourtant si fondamentale, révélant des détails sur la réaction thermidorienne – sa misogynie par exemple – qui semblent complètement oubliés par les historien·ne·s. Ce n'est peut-être pas une coïncidence. Comme l'écrit Pierre Chaunu dans la préface : la réaction n'est que « le retour progressif du balancier » contre les « atrocités » commises par les

⁵ François Gendron, *La jeunesse dorée : épisodes de la Révolution française*, préf. d'Albert Soboul, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1979, 446 p.

⁶ *Id.*, *La Jeunesse sous Thermidor*, préf. de Pierre Chaunu, Paris, Presses Universitaires de France, 1984, 242 p. Notons que « la jeunesse sous Thermidor » n'a pas exactement la même signification. Il faudrait plutôt dire « la jeunesse thermidorienne » ou « la jeunesse après Thermidor ». Notons également que Pierre Chaunu dirigeait la collection « Histoires » dans laquelle fut publiée l'ouvrage, comme l'indique la page de garde.

⁷ Qui publia également, deux ans plus tard, la thèse de Reynald Sécher sur le « génocide vendéen » pour laquelle Pierre Chaunu écrivit également un avant-propos.

⁸ Pierre Chaunu, « Préface », *La Jeunesse sous Thermidor*, *op. cit.* Paragraphe 1 de la version numérique : <https://www-cairn-info.proxy.bibliotheques.uqam.ca/--9782130382317-page-7.htm>

« Jacobins »⁹. Après tout : « sont-ils si vils ces Thermidoriens, ces républicains du possible et du juste milieu qui s'exprimeront dans la *Décade* si bien étudiée par Marc Regaldo ? »¹⁰.

Les recherches dans les archives ont également permis de rectifier plusieurs erreurs au sujet de la famille Duplay et de reconstituer un portrait plus juste de leur arbre généalogique. La « découverte » de cette cousine par exemple, et l'incertitude sur son sort après Thermidor, permet entre autres d'expliquer une phrase de l'*Almanach des prisons* qui contient finalement un fond de vérité dans sa généralisation sur la

⁹ *Ibid.*, paragraphes 2 à 6 : « Vous lirez Gendron. Vous le lirez avec plaisir. Il conte bien une passionnante histoire. L'objectif, 'mettre en évidence le rôle de la jeunesse dorée...', 'imposait de renoncer aux charmes intemporels de l'histoire 'non événementielle'. La défaveur qui s'attache au discours narratif nous semble... imméritée. L'histoire est intelligence... du singulier'. Je donne acte bien volontiers à François Gendron. Personne ne peut l'en exclure. Celui-ci est de qualité. Il est nécessaire. Il est éclairant. Mais un récit n'est pas une fin en soi. Pour le bien comprendre vous poserez sur la table l'incomparable *Penser la Révolution* de François Furet et vous garderez présents à la mémoire les événements qui précèdent, ce par rapport à quoi la Jeunesse dorée de Thermidor se pose, ce contre quoi elle est au sens plein *réactionnaire*. Ce qui précède c'est la fantastique dérive idéologique dont François Furet et Alain Besançon ont démonté les mécanismes. La dérive jacobine n'apparaît plus aujourd'hui que comme le premier acte, l'événement fondateur d'une série longue et sanglante, qui va de 1792 à nos jours, du génocide franco-français de l'Ouest catholique au goulag soviétique, aux destructions de la révolution culturelle chinoise et à l'autogénocide khmer rouge au Cambodge. La dérive idéologique « terroriste » quand commence la réaction thermidorienne a entraîné environ 400 000 morts sur tout le territoire national, précipité le départ d'une partie des élites, chassé la monnaie, perturbé les mécanismes du marché, entraîné une régression économique telle qu'elle effacera un siècle de progrès et réussira, en période de récoltes moyennes, en 1795, à ressusciter une manière de disette d'une rigueur qui rappelle plus les années 1693-1694 et 1709 que l'accident frumentaire de 1789. Le discours thermidorien, en un mot, isolé est ridicule et incompréhensible, si on ne garde pas bien présent à l'esprit le délire sanguinaire et la régression culturelle, intellectuelle, spirituelle et morale dans la trajectoire française des massacres de septembre à la guillotine de prairial, si vous ne gardez présente en mémoire la langue de bois jacobine, vous ne comprendrez pas la contre-langue de bois des me.veilleuses et des inc.oyables. L'histoire quantitative a aussi du bon. Ronald Seicher [*sic*] a pu établir le bilan des pertes sur une partie du territoire de la grande Vendée, 40 % de la population assassinée, 52 % du patrimoine foncier anéanti. Les massacres de Nantes, l'activité des colonnes incendiaires de Turreau... se situent avant le 9 thermidor. La répression, en deux ans, de la puissance jacobine a coûté, environ, deux fois plus de vies humaines que la répression en six siècles de la construction de l'État territorial, en France du *Regnum* féodal à la monarchie administrative de l'Indépendance américaine. Sans cet arrière-plan, comment apprécier la Réaction thermidorienne ? Elle est le rejet par la Société civile soulevée d'une greffe aberrante, cancéreuse, elle est le retour progressif du balancier... vers les lois du marché perturbé par l'inflation galopante... vers la remise en selle des élites de la compétence de l'écriture et du savoir, échappées à la machine à décerveler des pères Ubu de la République des lois d'exception. » Longue citation, mais nécessaire. Comment comprendre, autrement, où nous en sommes maintenant ?

¹⁰ *Ibid.*, paragraphe 8.

famille¹¹ : en effet, il y avait au moins une cousine qui devait forcément être impliquée dans les affaires politiques de la famille, épousant Jacques-Maurice le 2 prairial an II. Celui-ci avait accompagné son beau-frère Philippe Le Bas lors de sa mission à l'armée du Nord. Philippe Le Bas nous apprend, dans une lettre du 3 prairial an II¹², le lendemain du mariage de Jacques-Maurice avec sa cousine, que ce dernier est en route pour le rejoindre de Réunion-sur-Oise, où il était déjà le 14 floréal an II¹³. A-t-il pris une brève et rapide absence pour l'épouser ? Ou l'aurait-elle suivie, du moins à Réunion-sur-Oise ? Ce sont des détails négligeables peut-être, du moins en apparence, et pourtant ils pourraient nous informer sur la place aux armées des femmes liées aux « missionnaires de la République » et de leur entourage¹⁴. Le 27 floréal an II, Le Bas note à Élisabeth que son frère semble fatigué, et lui recommande de retourner à Paris s'il se sent malade¹⁵, mais nulle mention de son épouse. Le mystère reste entier...

Les commentaires à l'*Histoire des Girondins* de Lamartine apportés par Élisabeth Duplay-Le Bas et rapportés par son fils rappellent aussi l'existence d'autres femmes oubliées : Marguerite Chalabre, qui est également présente dans plusieurs salutations des lettres de Philippe Le Bas¹⁶, et Jeanne-Rosalie Guillodon-Tillet dite « Lasaudraie ». Elles sont mentionnées, mais de manière différente : Chalabre est mentionnée parmi la liste des intimes de Robespierre, accueillies dans la maison des Duplay, mais Lasaudraie n'est pas nommée. Élisabeth Duplay-Le Bas nie même l'existence d'une relation possible avec Augustin – une « fable de Nodier », selon elle, car « son frère ne l'aurait pas souffert »¹⁷.

¹¹ « Le père, la mère, les fils, les filles, les cousins, les cousines, etc. ne juraient que par Robespierre » : voir Annexe D, *infra*, p. 476.

¹² Annexe E, *infra*, p. 524.

¹³ Annexe E, *infra*, p. 520.

¹⁴ Michel Biard, *Missionnaires de la République*, Paris, Éd. du CTHS, 2002, 624 p.

¹⁵ Annexe E, *infra*, p. 522-523.

¹⁶ Annexe E, *infra*, p. 505.

¹⁷ Annotations à Lamartine, *infra*, p. 111.

Les écrits d'Élisabeth Duplay-Le Bas de même que les témoignages à son sujet et au sujet de sa famille révèlent également plusieurs détails intéressants sur d'autres « figurants » dans son récit. Certains noms – Nicolas, Taschereau – appartiennent aux fameux « gardes du corps » de Robespierre, dont l'histoire reste à écrire.

Ricord est un autre personnage brièvement mentionné par Élisabeth Duplay-Le Bas. Elle ne l'aime pas – certes, il est marié et courtise la jeune Henriette Le Bas. Il figure beaucoup – ou plutôt sa femme – dans les mémoires de Charlotte Robespierre. On le retrouve également impliqué avec Babeuf, Darthé, Didiée et les Duplay...

La querelle de Guffroy envers les frères Robespierre et leurs proches, dont les Duplay et Le Bas, semble parfois insignifiante, mais elle fut pourtant lourde de conséquences politiques. Elle révèle également un sujet fondamental, délaissé par l'historiographie depuis les années 1960 : Charlotte Robespierre semble avoir formé un réseau parallèle à ses frères. Charlotte Robespierre adopte ses propres stratégies de survie après Thermidor, contrastant avec celles d'Élisabeth Duplay-Le Bas. Combien de temps la rancune entre les deux femmes dura-t-elle ? Renouent-elles après le décès d'Éléonore, comme le suggère Florent Hericher¹⁸ ? Élisabeth et son fils semblent reprocher à Charlotte ses choix, mais ils semblent avoir brièvement fait une trêve avec elle, comme l'évoque l'anecdote de Jules Simon, où il suggère que c'est Charlotte qui, « avait voulu, aux approches de la mort, oublier son ancienne rancune »¹⁹. Selon Marc-Antoine Baudot, Charlotte Robespierre reste liée, « dans les dernières années de sa vie » à Laignelot, un autre membre de la conjuration des Égaux²⁰. Mais auparavant,

¹⁸ Florent Hericher, *op. cit.*, p. 195.

¹⁹ Un dîner avec Jules Simon, *infra*, p. 137.

²⁰ Marc-Antoine Baudot, « Fouché, Mademoiselle Robespierre », *Notes historiques sur la Convention nationale, le Directoire, l'Empire et l'exil des votants*, Paris, Imprimerie D. Jouaust, 1893, p. 36 : « Fouché faisait de la politique à double tranchant tant qu'on voulait. D'un côté, il envoyait à la proscription et à la mort les anciens partisans de Robespierre : de l'autre, il donnait des secours à M^{lle} Robespierre et la protégeait ouvertement. Il est vrai que c'est de cette demoiselle Robespierre qu'Augustin écrivait à son frère Maximilien : 'Ma sœur n'est pas digne de notre sang'. Laignelot, dans

elle s'est placée sous la protection de Fouché, brièvement mentionnée par Élisabeth Duplay-Le Bas dans une annotation à Lamartine : « Fouché, qu'aimait la sœur de Robespierre ». Fouché est étrangement lié aux familles Robespierre, Duplay et Le Bas, même après Thermidor.

Tous ces sujets, plus ou moins adjacents aux écrits et à la vie d'Élisabeth Duplay-Le Bas, nous semblent fort pertinents à étudier dans des recherches futures.

2. Devenir révolutionnaire en étant femme et robespierriste : émancipations, limites, négociations

Nous avons dû faire des choix difficiles, déchirants même, pour achever cette thèse. La section sur les femmes oubliées de la Montagne à la fin de notre chapitre 1 n'est que le début d'une réflexion que nous souhaitons développer sur la participation politique des femmes, mais aussi sur ce que cela signifie d'être citoyenne, d'être politique, d'être révolutionnaire et d'être républicaine – des identités qui se recoupent mais sont parfois distinctes.

Comment définir les « bonnes citoyennes » ? Quelle est la différence entre celles-ci et les « furies » ? Comment, d'ailleurs, définir le terme de « citoyenne » lui-même²¹ ? Dans ses mémoires, Élisabeth décrit le test un peu particulier que Philippe lui fait d'abord passer pour vérifier sa conformité à la « vertu républicaine »²². Le sujet est intéressant, surtout en regard du « genre » de la vertu. Certaines féministes, telles Lynn Hunt et Dorinda Outram, sont convaincues de la binarité de la vertu républicaine : « la vertu mâle signifiait l'engagement dans le monde public de la politique, la vertu femelle le repliement au sein de la sphère privée de la famille »²³. Or, cette binarité

les dernières années de sa vie, fréquentait beaucoup la société de M^{lle} Robespierre, qui demeurait à Chaillot ainsi que lui ; ils étaient fort âgés l'un et l'autre. »

²¹ Dominique Godineau, « Autour du mot *citoyenne* », *Mots*, n° 16, mars 1988, p. 91-110.

²² Manuscrit, *infra*, p. 39-41.

²³ Lynn Hunt, *Le Roman familial de la Révolution française*, Paris, Albin Michel, 1995, p. 137.

n'est pas si certaine. Les dernières recommandations de Philippe à Élisabeth, lui rappelant le besoin d'allaiter son fils, constituent bien un exemple de la vertu féminine : la bonne citoyenne, la citoyenne vertueuse, est d'abord une bonne mère²⁴. Toute cette question sur l'allaitement, surtout lorsqu'il est poussé comme le rôle principal des femmes, avec celui de procréatrice, dans le projet de régénération révolutionnaire, peut effectivement sembler très réactionnaire²⁵. Mais l'allaitement pouvait-il être conçu dans une optique politique, voire émancipatrice²⁶ ? Car l'allaitement n'est pas seulement le fait des mères à l'égard de leurs enfants biologiques : le secours aux orphelins est un « acte de civisme et une qualité de la femme patriote », perçu « par les historiens comme une des premières formes d'engagement civique féminine »²⁷. La mission à Lyon à laquelle participa Couthon en est un exemple :

Les femmes pourtant exclues des affaires politiques et publiques sont sollicitées pour participer à la lutte contre ces maux [pauvreté, besoin de secours]. Le 15 octobre 1793, des députés conventionnels, envoyés à Lyon, s'adressent aux citoyennes de Lyon pour qu'elles participent aux secours dont la ville a besoin. De nombreux enfants sont abandonnés et nécessitent d'être pris en charge. Les femmes, considérées comme citoyennes, sont mobilisées pour aider aux soins, et participent ainsi à la vie locale.²⁸

La lutte contre la mendicité, l'aide aux indigents et aux enfants abandonnés, « une tâche traditionnelle accordée aux femmes »²⁹, prend une nouvelle dimension lors de la Révolution : l'assistance n'est plus une affaire privée de charité chrétienne, mais un devoir de la société, démontré par exemple par la mise en place d'un comité sur la

²⁴ Dominique Godineau, « Fonction maternelle et engagement révolutionnaire féminin », *L'enfant, la famille et la Révolution française, L'enfant, la famille et la Révolution française*, Paris, Plon, 1989, p. 85-96.

²⁵ Et pourtant, le refus de l'allaitement reste encore aujourd'hui un choix tabou. Rima Elkouri, « J'allaite, moi non plus », *La Presse*, 24 octobre 2012. En ligne : <https://www.lapresse.ca/debats/chroniques/rima-elkouri/201210/24/01-4586385-jallaite-moi-non-plus.php>

²⁶ Sur les « bonnes citoyennes », la politisation du rôle des femmes, l'allaitement et l'engagement civique : voir Juliette Mailhot, *Les femmes en politique à Lyon (1789-1794)*, *Histoire*, 2017, p. 47-53. Disponible en ligne via HAL : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02121763>

²⁷ *Ibid.*, p. 51. Voir : Guillaume Mazeau et Clyde Plumauzille, « Penser avec le genre : Trouble dans la citoyenneté révolutionnaire », *La Révolution française. Cahiers de l'Institut d'histoire de la Révolution française*, vol. 9, 17 novembre 2015.

²⁸ Juliette Mailhot, *op. cit.*, p. 47.

²⁹ *Ibid.*, p. 52.

mendicité dès 1789³⁰. Ce rôle pris par les femmes devient ici synonyme de soutien du gouvernement révolutionnaire³¹. La demande d'allaiter des orphelins est une « action sociale » et un geste humanitaire, correspondant aux idéaux vertueux révolutionnaires :

C'est au nom de l'humanité que nous venons vous parler. Des orphelins, connus au besoins sous le nom d'enfants trouvés, périssent dans l'hôpital qui leur sert d'azile, parce que personne ne se présente pour leur offrir ce lait précieux, seul aliment que la nature leur a préparé. Citoyennes des campagnes, vous qui avez été jusqu'à présent une providence pour ces petits infortunés, votre vertu a fait leur supplice. La Voix de la patrie vous ordonnoit de vous éloigner d'une ville rebelle, vous lui avez obéi. Mais aujourd'hui il vous est permis d'écouter celle de l'humanité accourés au milieu d'eux, la Pâleur que vous verrez pointer sur ces visages où siège l'innocence exiter votre intérêt, empressés vous d'offrir à ceux qui ont survécu à leur malheur [...].³²

Il ne faut pas sous-estimer l'impact positif de cette politisation :

Les femmes n'ont pas de droit politique, mais ici la tâche offerte par les autorités est politisée. La politisation du rôle des femmes est en fait une des conditions nécessaires pour que les femmes puissent avoir une place dans l'espace public et soient considérées citoyennes. Cette politisation de leur rôle rassemble les femmes, et en fait un ensemble politique.³³

Or, la binarité de la vertu républicaine éclate au cœur même de l'intimité robespierriste. Nous notons d'abord la description intéressante d'Éléonore Duplay, par Maximilien Robespierre, telle que rapportée par Élisabeth Duplay-Le Bas : « âme virile elle saurait mourir comme elle sait aimer »³⁴. Cette affirmation est également vraie pour Élisabeth Duplay-Le Bas, qui approprie elle-même cette vertu dite « masculine »

³⁰ *Ibid.* Voir Dominique Godineau, « Les secours aux indigents : un droit ou une faveur », *Révolution française.net*, 1^{er} juin 2008. En ligne : <https://revolution-francaise.net/2008/06/01/236-secours-indigents-droit-faveur>

³¹ Juliette Mailhot, *op. cit.*, p. 50 : « Il [Couthon] ne considère pas la ville en état de rébellion complète, il est important selon lui de distinguer les citoyens lyonnais contre-révolutionnaires, et ceux qui ne le sont pas. C'est une explication importante, qui permet de comprendre pourquoi il souhaite assurer l'apport des secours aux lyonnais. Cette proclamation [du 15 octobre 1793] montre qu'**être citoyenne, c'est être vertueuse et soutenir le gouvernement révolutionnaire.** » (Notre emphase.)

³² Extraits de la proclamation de Couthon aux « Citoyennes des Campagnes » le 15 octobre 1793, *ibid.*, p. 51.

³³ *Ibid.*, p. 52.

³⁴ Annotations à Lamartine, *infra*, p. 101.

en revendiquant sa part à l'héroïsme révolutionnaire³⁵, incluant l'appel à la mort et au suicide politique³⁶ par son acceptation de la possibilité d'être exécutée³⁷.

Dans l'avenir, nous souhaitons explorer davantage la transformation politique d'Élisabeth Duplay-Le Bas après Thermidor, comparer sa stratégie de survie avec celle de Charlotte Robespierre, et son affirmation de soi à travers son identité de veuve et son idéalisation de l'époux-martyr. Philippe et Élisabeth forment un couple politique *post-mortem*. La séparation marque ce couple bien avant Thermidor, lorsque Philippe Le Bas doit se rendre en mission à plusieurs reprises. Élisabeth apprend tranquillement à accepter la solitude et la séparation. Son évolution est palpable dans ses écrits, et marque aussi sa prise de conscience révolutionnaire ; elle trouve finalement sa voix car les hommes qui l'entouraient (et la protégeaient) sont soit exécutés, soit emprisonnés.

3. Repenser les « années terribles »³⁸ : plaider pour l'empathie dans l'analyse historique, historiographique et biographique

Dans la conclusion de son chapitre sur la famille Duplay, G. Lenôtre écrit :

« Et voilà qu'en terminant cette reconstitution de la vie intime des hôtes de Robespierre, je m'aperçois que j'ai apporté à cette étude une minutie qui touche à

³⁵ Sur l'héroïsme révolutionnaire, voir : Miguel Abensour, « Le double visage de l'héroïsme révolutionnaire », *La philosophie et la Révolution française*, sous la dir. de Bernard Bourgeois et Jacques d'Hondt, Paris, Vrin, 1993, p. 121-161 ; Sophie Wahnich, « L'héroïsme n'a pas de modèle », *Écrire l'histoire*, n° 6, 2010, p. 47-55 ; Marisa Linton, « Virtue or glory? Dilemmas of Political Heroism in the French Revolution », *French History and Civilisation: Papers from the George Rudé Seminar*, vol. 6, 2015, p. 83-102. En ligne: <https://h-france.net/rude/vol6/linton6/>

³⁶ Il serait également important d'étudier dans cette optique le suicide fort probable de Françoise Vaugeois-Duplay, la mère d'Élisabeth, malgré les dénégations de cette dernière sur le sujet. Pourquoi refuserait-elle d'accepter cette possibilité si elle-même l'a envisagé avec son époux et après la mort de celui-ci ? Sur le suicide au XVIII^e siècle et pendant la Révolution, voir : Dominique Godineau, *S'abrégé les jours. Le suicide en France au XVIII^e siècle*, Armand Colin, Paris, 2012, 336 p. Dans l'ouvrage dirigé par Élisabeth Liris et Jean-Maurice Bizière, *La Révolution et la mort*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1991, voir : Philippe Goujard, « L'héroïsation en l'an II », p. 119-125 ; Jacques Solé, « Robespierre et la politique de la mort (1792-1794) », p. 127-136 ; et Patrice-Louis Higonet, « Du suicide sentimental au suicide politique », p. 137-149.

³⁷ Manuscrit, *infra*, p. 67-68.

³⁸ Selon le sous-titre du deuxième volet du film du bicentenaire *La Révolution française*, particulièrement lourd de signification lorsque la première partie, couvrant la période de 1789 au 10 août 1792, s'appelle « les années lumières ».

l'attendrissement. Ce n'est pas le triste héros, qui, en venant gîter dans la maison Duplay, y a apporté la malédiction, m'ait jamais inspiré grand enthousiasme ; mais si les vaincus de Thermidor sont peu sympathiques, les vainqueurs le sont moins encore. Et puis, quand on étudie ainsi les personnages historiques sous leur aspect privé et familial, on finit par s'apercevoir que sous le pantin grimé pour la postérité, il y a l'homme ; qu'autour de lui et par lui d'autres hommes ont vécu, ont souffert, ont pleuré et sont morts, et que ces drames intimes l'emportent en intérêt sur l'officielle tragédie de l'histoire, parce qu'ils sont sincères et que le cœur, quelque oblitéré qu'il soit, y joue toujours le principal rôle.³⁹

Ces acteurs historiques appartiennent effectivement à une catégorie un peu étrange : entre les « grands noms » de l'histoire et des « masses anonymes » (qui ne sont pas toujours anonymes, mais dont l'existence reste « ordinaire » comme dans le cas de Jacques-Louis Ménétra par exemple⁴⁰).

Nous lisons leurs noms quand nous lisons l'Histoire. Ils sont les personnages secondaires du récit, mais contrairement à leurs parallèles fictifs (qui n'existent que pour soutenir les protagonistes ou pour faire avancer l'intrigue), ces individus sont réels, et furent les protagonistes de leurs propres vies⁴¹, ils vécurent leurs propres vies en dehors de leurs liens avec les « grands noms ». Retracer leur vie permet de résoudre certains problèmes, inspire de nouvelles questions, ou suggère d'autres perspectives.

Nous partons du principe qu'Élisabeth est sincère dans son témoignage, si parfois forcément confuse par le passage du temps et l'état brouillon du manuscrit. Il s'agit pour nous d'un principe fondamental que nous constatons être trop souvent rejetés par plusieurs historien·ne·s dans l'interprétation de leurs sources. Suivant les conseils de l'école de Furet et de Gueniffey, il ne faudrait pas « croire » ce que les révolutionnaires nous disent, surtout pas en l'an II. On le voit dans la critique assez

³⁹ G. Lenôtre, *Paris Révolutionnaire*, Paris, Firmin-Didot, 1895, p. 52.

⁴⁰ Daniel Roche, éd., *Journal de ma vie ; Jacques-Louis Ménétra, compagnon vitrier au XVIIIe siècle*, Paris, Albin Michel, 1998, 431 p.

⁴¹ Haim Burstin, « La biographie en mode mineur : les acteurs de Varennes, ou le 'protagonisme' révolutionnaire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2010, n° 51-1, p. 7-24.

sévère de Philippe Münch envers « l'approche émotionnelle » adoptée par Sophie Wahnich pour étudier (et renouveler l'étude de) la Terreur :

S'identifier de la sorte à son objet d'étude, en partageant l'émotion des acteurs de l'époque, ne permet aucune mise à distance critique, pourtant nécessaire pour révéler les parts d'ombre des révolutionnaires : instrumentalisation des lois d'exception, lutte de pouvoir, volonté de domination, violences extrêmes, etc. Et puis, enfin, on pourrait se demander si cette forme d'empathie avec les acteurs révolutionnaires est seulement possible vu les différences de contextes politiques et sociaux. C'est ainsi que Wahnich renoue, comme l'a bien souligné Martin (2008b)⁴², avec une 'histoire hagiographique'.⁴³

Il y aurait un danger à s'identifier, à avoir de l'empathie pour ces figures historiques qui seraient toxiques et dangereuses par leurs croyances sincères en un régime que plusieurs, l'école furétienne en premier, considère comme « totalitaire », s'inspirant des raccourcis un peu trop faciles développés par Hannah Arendt⁴⁴. Peu importe si ce jugement trahit la projection de nos angoisses sur le passé, ou plutôt, celles d'une certaine génération ayant vécu la Guerre froide.

La conséquence de cette approche conduit plusieurs historien·ne·s à douter systématiquement de la véracité de n'importe quel document écrit pendant l'an II. L'article de Lindsay Parker sur Rosalie Jullien⁴⁵, sur qui elle a également écrit une thèse⁴⁶, s'inscrit dans la même approche émotionnelle empruntée par Sophie Wahnich, mais en passant par l'école américaine de la Révolution française. L'une de ses

⁴² Jean-Clément Martin, « Compte-rendu : Sophie Wahnich *La longue patience du peuple. 1792, naissance de la République* », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 354, 2008, p. 242-246.

⁴³ Philippe Münch, « Sophie Wahnich, la violence révolutionnaire et la Terreur. Note critique sur l'approche émotionnelle », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 19, 2010, p. 167.

⁴⁴ Hannah Arendt, *The Origins of Totalitarianism*, New York, Meridian Books, 1958, p. 3-4. Voir également l'ouvrage collectif publié sous la direction de Yannick Bosc et Emmanuel Faye : *Hannah Arendt, la révolution et les Droits de l'Homme*, Paris, Éditions Kimé, 2019, 192 p.

⁴⁵ Lindsay A. H. Parker, « Veiled Emotions: Rosalie Jullien and the Politics of Feeling in the French Revolution », *Journal of Historical Biography*, vol. 13, n° 1, 2013, p. 208-230.

⁴⁶ *Id.*, *Writing the Revolution: A French Woman's History in Letters*, Oxford, Oxford University Press, 2013, 200 p.

inspirations principales, William Reddy⁴⁷, qui n'est pas un spécialiste de la Révolution, s'appuie sur Furet, Gueniffey, Higonnet, Hunt et Tackett⁴⁸ pour construire sa théorie d'un « régime émotionnel de la Terreur »⁴⁹. Le résultat est malheureux pour l'analyse de Lindsay Parker, qui projette un récit préconçu sur la correspondance de Rosalie Jullien, rejette ce qui le contredit, et semble convaincue que tout ce que Rosalie a écrit pendant l'an II est forcément insincère, en contraste avec le reste de sa correspondance. Pourtant, la censure et la peur n'existent pas seulement pendant l'an II.

L'empathie et l'identification décriées par Philippe Münch ne sont pas nécessairement un vice unique aux « hagiographes ». Il est évident que Lindsay Parker apprécie Rosalie Jullien et qu'elle souhaite la faire apprécier par ses lecteurs. C'est une réaction naturelle. Mais dans ce désir, nous pensons qu'elle en vient à nier une partie du personnage historique qu'elle tente de faire connaître, soit son amitié avec Maximilien Robespierre et son soutien à un gouvernement que Parker décrit comme « dogmatique et dictatorial »⁵⁰. Ceci la conduit à faire quelques raccourcis et à projeter une interprétation qui n'est pas présente dans la correspondance de Rosalie Jullien. Prenez pour exemple ce passage dans l'article de Lindsay Parker :

Rosalie occasionally hosted and attended dinner parties where Robespierre and other prominent Jacobins would meet. After one dinner, she called Robespierre a 'real Republican' even if he was difficult to get to know personally because of his 'terseness'.⁵¹

Il y a deux erreurs dans l'interprétation ici proposée, l'une relevant de la projection et l'autre d'une traduction hasardeuse démontrant une méconnaissance de la

⁴⁷ William M. Reddy, *The Navigation of Feeling. A Framework for the History of Emotions*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, 380 p.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 78. Il mentionne, pour établir son contexte de la Révolution française, les travaux de François Furet (1981), de Patrice Higonnet (1998), de Lynn Hunt (1992), de Patrice Gueniffey (2000) et de Timothy Tackett (2000).

⁴⁹ Développée dans son sixième chapitre : « Sentimentalism in the making of the French Revolution (1789-1815) », *op. cit.*, p. 173-210. Elle en parle aussi dans « Veiled Emotions... », *op. cit.*, p. 213-215.

⁵⁰ Lindsay A. H. Parker, « Veiled Emotions ... », *op. cit.*, p. 213.

⁵¹ *Ibid.*, p. 217.

culture des révolutionnaires de l'an II. Nulle part dans les deux lettres citées par Parker trouvons-nous une affirmation de la part de Rosalie Jullien comme quoi Robespierre serait « difficile à connaître personnellement » (*'difficult to get to know personally'*). Elle ne dit rien de la sorte. Ce n'est pas une citation, mais une interprétation. Cela semble être la conclusion que fait Parker du fait que dans l'une de ces deux lettres, Rosalie décrit la *'terseness'* de Robespierre. Or, dans la version originale française bien sûr, Rosalie écrit 'laconisme'. Certes, 'laconisme' se traduit en anglais par *'terseness'*, mais en le traduisant ainsi, nous perdons tout un univers de références socio-culturelles. *'Terse'* a un double sens : concis, laconique, bref, mais aussi brusque, abrupt, sec. Il peut être neutre comme il peut être négatif. Or, le laconisme est un terme positif pour ce groupe socio-culturel : c'est une *qualité* pour ce groupe de révolutionnaires. Rosalie n'en déduirait donc pas que Maximilien est une personne froide et difficile à connaître.

Ce n'est qu'un exemple parmi plusieurs qui démontrent que l'antipathie n'est pas nécessairement garante d'objectivité. Cette soi-disant raison pure, si c'était ce qui est revendiqué, ne permet pas de tout comprendre. Or, trop souvent, nous constatons plutôt une tendance à l'antipathie, qui ne nous semble pas toujours compatible à l'interprétation historique. Nous souhaitons offrir un plaidoyer pour l'empathie dans l'analyse historique, historiographique et biographique. Il ne s'agit pas de feindre une objectivité impossible à atteindre, mais de chercher *l'authenticité* dans le témoignage que nous tentons d'interpréter.

Nous reconnaissons notre empathie à l'égard de notre sujet d'étude, notre biais même en sa faveur. Le cercle des Robespierriéristes habite notre esprit depuis seize ans. Nous avons appris à les connaître, mais aussi à les apprécier même dans leurs limites, leurs erreurs, leurs croyances – pour ne pas dire, selon certains, leurs « crimes ». Nous remarquons que la crainte d'être identifié à ces « terroristes totalitaires » conduit à de nombreux raccourcis et à des interprétations déconnectées de la réalité humaine. Ces « monstres politiques », ces grandes figures de l'Histoire, furent aussi de simples

hommes et femmes, vivant avec contradictions, (in)certitudes, craintes et joies ordinaires. Au contraire de Philippe Münch, nous ne croyons pas que l'empathie soit un obstacle pour « révéler les parts d'ombre des révolutionnaires »⁵². Nous croyons qu'elle peut aider à les comprendre – non les justifier, mais les *comprendre*, une tâche qui est abandonnée surtout lorsqu'il est question des robespierristes. De même, nos « contextes politiques et sociaux » sont-ils si différents ? Une décennie s'est écoulée depuis la critique de Philippe Münch, et certes, le monde semble peut-être très différent, faisant face à une triple crise sanitaire, écologique et démocratique sans précédent, mais dont les germes étaient déjà présents depuis bien longtemps, prévisibles mêmes. En fait, rien n'est moins certain, alors que le conflit Russo-Ukrainien qui perdure cause une radicalisation accélérée des positions réactionnaires et ressuscite des croyances nauséabondes⁵³ que l'on croyait enterrées depuis la fin de la Guerre froide⁵⁴ – ce qui n'est pas sans rappeler la crainte du « judéo-bolchévisme », dont les origines se trouvaient, selon Winston Churchill, dans tous les « mouvements subversifs » nés de la Révolution française⁵⁵.

⁵² Philippe Münch, *op. cit.*, p. 167.

⁵³ On assiste à l'expulsion des Russes de la « blanchitude », même lorsqu'ils sont aussi « blancs » que Vladimir Poutine : Yaroslav Trofimov, « Russia's Turn to Its Asian Past », *The Wall Street Journal*, 6 juillet 2018. En ligne : <https://www.wsj.com/articles/russias-turn-to-its-asian-past-1530889247>
Voir aussi Amoz JY Hor, « NATO was founded to protect 'civilized' people. That means White », *The Washington Post*, 12 avril 2022. En ligne : <https://www.washingtonpost.com/politics/2022/04/11/nato-ukraine-refugees-whiteness/>

⁵⁴ Stephen Del Visco, « Yellow Peril, Red Scare: Race and Communism in *National Review* », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 42, n° 4, 2019, p. 626-644.

⁵⁵ « From the days of Spartacus-Weishaupt to those of Karl Marx, and down to Trotsky (Russia), Bela Kun (Hungary), Rosa Luxembourg (Germany), and Emma Goldman (United States), this world-wide conspiracy for the overthrow of civilisation and for the reconstitution of society on the basis of arrested development, of envious malevolence, and impossible equality, has been steadily growing. It played, as a modern writer, Mrs. Webster, has so ably shown, a definitely recognisable part in the tragedy of the French Revolution. It has been the mainspring of every subversive movement during the Nineteenth Century. » (Winston Churchill, « Zionism Versus Bolshevism », *Illustrated Sunday Herald*, Londres, 8 février 1920, p. 5.) Cette « Mrs. Webster » est Nesta Helen Webster, née Bevan (1876-1960), une essayiste fasciste, est l'auteure de plusieurs ouvrages conspirationnistes, antimaçonniques et antisémites. Le livre auquel Churchill fait référence dans cette citation est *The French Revolution: A Study in Democracy*, Londres, Constable & Co., 1919, 519 p.

En 2004, Miguel Abensour écrivait dans son introduction à la nouvelle édition des œuvres de Saint-Just : « la présupposition que la révolution est nécessairement totalitaire a produit des dégâts intellectuels »⁵⁶. Le contexte de cette phrase est une confusion, chez Michael Walzer, entre « un acte révolutionnaire qui appartient à l'histoire de la liberté, l'exécution d'un roi, et le génocide du peuple juif persécuté pour des raisons raciales »⁵⁷. Ce dernier écrit, dans la préface à *Régicide et Révolution* : « Mettre à mort Louis à cause de ce qu'est la royauté ressemble effroyablement au fait, mettre à mort X (un aristocrate) à cause de ce qu'est l'aristocratie ou Y (un juif) à cause de ce qu'est le judaïsme »⁵⁸. Quelle absurdité alors que le discours de Robespierre sur le procès de Louis XVI, un complément aux arguments développés par Saint-Just, définit la notion de crime contre l'humanité⁵⁹ ! Nous fûmes d'autant plus surpris de découvrir que cette comparaison est présente aux origines de la conceptualisation du totalitarisme, où Hannah Arendt, s'inspire, dès le tout début de son livre, de Burke et de Tocqueville pour associer l'antisémitisme à la haine des aristocrates⁶⁰ !

Qu'est-ce que ceci a à faire avec Élisabeth ? Rien, et pourtant tout. On a perdu tant de temps à chercher les origines du « Mal » dans la Révolution que des documents dorment encore dans les archives, qu'on croit à tort que tout a été dit sur l'an II, alors que nous avons pourtant découvert des projets remarquables : celui de Léonard Bourdon par exemple, discuté au chapitre 3, dont les idées rejoignent celle de Saint-Just, que nous avons déjà énoncées dans notre chapitre 2⁶¹, d'enseigner aux enfants la

⁵⁶ Miguel Abensour, « Lire Saint-Just », préf. aux *Œuvres complètes* de Saint-Just, Paris, Gallimard, 2004, p. 60.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ Michael Walzer, *Régicide et Révolution : le procès de Louis XVI*, trad. de Jacques Debouzy et Anne Kupiec, Paris, Payot, 1989, p. 145, cité par *ibid.*, p. 1190, n. 78.

⁵⁹ « Pour lui, je demande que la convention le déclare, dès ce moment, traître à la nation française, criminel envers l'humanité ». (Maximilien Robespierre, « Opinion sur le jugement de Louis XVI », *Œuvres de Maximilien Robespierre*, vol. 9 : « Discours (4^e partie). Septembre 1792 – 27 juillet 1793 », Paris, Presses universitaires de France, 1958, p. 130.)

⁶⁰ Hannah Arendt, *op. cit.*, p. 3-4.

⁶¹ Chapitre 2, *infra*, p. 250 ; chapitre 3, *infra*, p. 306-307.

résistance à l'oppression. Chose que nous n'avons toujours pas accompli au XXI^e siècle et qui continue de soulever les passions, surtout chez les conservateurs, mais aussi chez les libéraux centristes qui voient paradoxalement dans l'éducation de la liberté une forme de coercion *contre* la liberté⁶².

Ces présuppositions extrêmes gênent la recherche, l'empêchent de comparaisons douteuses – que dire du « génocide franco-français »⁶³ promu par l'extrême-droite et dont la demande de « reconnaissance » resurgit ponctuellement sous forme de projet de loi à l'Assemblée nationale française⁶⁴ ? – et empêchent également de voir la Révolution, y compris ses « années terribles » comme une laboratoire d'expériences utiles pour résoudre nos problèmes contemporains⁶⁵. Les idées de Saint-Just, le projet de Bourdon n'interpellent-ils pas davantage la construction de notre modernité et d'un futur progressiste ? Mais c'est bien là le problème, n'est-ce pas ? Mieux vaut les laisser dormir dans la poussière des siècles et pousser au contraire des interprétations qui facilitent la méconnaissance, le rejet et la haine de la Révolution, chacune des voies insidieuses permettant à la Bête immonde de sortir au grand jour, de polluer le discours et la pensée. Aujourd'hui, la citation de Miguel Abensour, dont nous avons déjà compris l'importance lorsque nous avons commencé à étudier la Révolution en 2006, nous apparaît comme un sombre avertissement.

⁶² Isaiah Berlin, *Two Concepts of Liberty*, Oxford, Clarendon Press, 1958, 57 p.

⁶³ Reynald Sécher, *Le génocide franco-français: la Vendée-vengée*, préf. de Jean Meyer, avant-propos de Pierre Chaunu, Paris, Presses universitaires de France, 1986, 338 p.

⁶⁴ Quatre tentatives ont été faites à l'Assemblée pour la reconnaissance de ce « génocide », soit en 2007, 2012, 2013 et 2018. Détails sur la dernière datant de 2018 : « Proposition de loi n° 646 visant à la reconnaissance des crimes commis contre la population vendéenne en 1793-1796 et annulant les lois en exécution desquelles ils ont été commis », enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 7 février 2018, présentée par Emmanuelle Ménard et Marie-France Lorho. Ménard et Lorho ont toutes deux des liens avec des partis d'extrême droite. Pour consulter le projet de loi : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/115b0646_proposition-loi

Lire aussi : « Le 'génocide vendéen' peut-il être reconnu ? », *Le Point*, 17 février 2018. En ligne : https://www.lepoint.fr/histoire/le-genocide-vendeen-peut-il-etre-reconnu-17-02-2018-2195794_1615.php

⁶⁵ Guillaume Mazeau, « La 'Terreur', laboratoire de la modernité », *Pour quoi faire la Révolution*, Marseille, Agone, 2012, p. 83-114.

ANNEXE A

PRÉSERVATION DE LA MÉMOIRE

**EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE DE PHILIPPE LE BAS FILS AVEC
SON BEAU-PÈRE CHARLES LE BAS PENDANT SON PRÉCEPTORAT
(1820-1827)¹**

I.²

Augsbourg, le 24 mars 1823.

[...]

Tu dois avoir entendu parler d'une nouvelle biographie des contemporains, qui paraît chez E. Babœuf (*sic*)³. Elle se distingue par son impartialité. On doit incessamment publier le volume qui renfermera la lettre L. Il contiendra probablement le nom d'une personne qui nous est bien chère⁴. Peut-être ferais-tu bien de voir l'éditeur et de lui donner quelques renseignements qui détruisent les calomnies dont ce nom respectable a été l'objet, et qu'il serait d'autant plus fâcheux de voir reproduire que l'on ne pourrait que difficilement les combattre par la publicité. La biographie des frères Michaud⁵ est infâme. Celle d'Eymery⁶ est plus juste. Fais en sorte qu'on suive cette dernière. On est déjà bien revenu des idées qu'on s'était faites sur cette époque. Une chose bien remarquable, c'est ce qui est consigné dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, par M. de Las Cases⁷, tome I page 423 et suivantes, et dans l'ouvrage

¹ Paul Coutant, *La jeunesse de Napoléon III, correspondance inédite de son précepteur Philippe Le Bas*, Paris, F. Juven, 1902, 380 p.

² *Ibid.*, p. 166-167.

³ Pour le contexte, voir : Florent Hericher, *Philippe Le Bas (1794-1860), Un républicain de naissance*, Paris, Librinova, 2021, p. 165-167.

⁴ Note de Paul Coutant : « Le père de Le Bas, le conventionnel. »

⁵ Joseph-François et Louis-Gabriel Michaud, *Biographie de tous les hommes morts et vivants ayant marqué, à la fin du XVIII^e siècle et au cours de celui actuel par leurs rangs, leurs emplois, leurs talents, leurs écrits, leurs malheurs, leurs vertus, leurs crimes, etc.* 4 vol., Leipzig, Chez Paul-Jacques Besson, 1806 (seconde édition).

⁶ Alexis Eymery, *Petite Biographie Conventionnelle ou Tableau Moral et raisonné des 749 députés qui composaient l'assemblée dite de la Convention...*, Paris, Chez Alexis Eymery, 1815, 272 p. Sa notice sur Philippe Le Bas se trouve à la p. 169.

⁷ Emmanuel de Las Cases, *Mémorial de Sainte-Hélène. Journal de la vie privée et des conversations de l'Empereur Napoléon*, 4 vol., Londres, Henri Colburn et co. et M. Bossange et co., 1823.

d'O'Méara (*sic*)⁸, tome I page 248, et surtout tome II page 184. L'opinion de Napoléon sur de pareils événements doit être d'un grand poids⁹ ; c'est un devoir pour nous de faire connaître la vérité et de ne pas souffrir qu'on insulte à la mémoire d'un frère et d'un père.

[...]

PH. LE BAS.

II.¹⁰

Augsbourg, le 4 juin 1823.

[...]

Je suis fort aise de ce que tu me dis de Babœuf (*sic*), et je le suis d'autant plus qu'il a laissé insérer dans son ouvrage un article peu favorable à mon grand-père¹¹. Peut-être ne l'a-t-il pas vu. Tu ne saurais croire combien j'ai été affligé de lire un jugement aussi injuste sur une vie aussi honorable. Je regrette vivement qu'aucun de nous n'ai pensé plus tôt à le prévenir.

[...]

PH. LE BAS.

⁸ Barry O'Meara, *Complément du Mémorial de Sainte-Hélène : Napoléon en exil*, 2 vol., Paris, Bêche Ainé – Lecointe et Durey, 1824.

⁹ Sur les propos de Napoléon auxquels Philippe Le Bas semble faire allusion, voir dans Florent Hericher, *op. cit.*, p. 165, n. 230.

¹⁰ Paul Coutant, *La jeunesse de Napoléon III...*, *op. cit.*, p. 176-178. L'extrait cité est à la page 177.

¹¹ Voir addendum ci-dessous.

III.¹²

Arenenberg, le 7 octobre 1824.

[...]

Je viens de voir avec peine, mon bon père, que Babœuf (*sic*) n'a pas tenu ce qu'il t'avait promis relativement à la biographie de ton frère. Non seulement on n'a pas inséré l'article que tu lui avais donné, mais celui que contient l'ouvrage en question est plus malveillant, plus hostile que tout ce qu'on écrit les Michaud dans leur biographie universelle¹³. J'ai le cœur navré de voir le mensonge et la calomnie se perpétuer, et un être noble et pur ravalé au rang des plus infâmes scélérats.

On prétend, dans ce détestable libelle, que notre pauvre Philippe se conduisit à Strasbourg avec tant de violence et de cruauté qu'il força tous les habitants de la ville et des campagnes à s'expatrier et à s'enfuir dans la Forêt Noire¹⁴.

Sa belle mort nous y est rapportée avec autant de perfidie et d'inexactitude.

Nos malheurs n'ont donc pas suffi à nos ennemis ? Il y a vraiment bien de la lâcheté à insulter les morts, surtout quand on caresse et qu'on ménage les vivants. Je crois, en vérité, que nous ne pouvons pas souffrir cela froidement et je suis d'avis que tu demandes à ces messieurs une rectification. Ce ne sera pas le premier exemple de rétractation qu'ils auront donné.

Si tu es disposé à faire cette démarche, voici, je pense, le plus sûr moyen de la faire réussir. Va trouver M. Norvins, l'un des rédacteurs ; dis-lui auprès de qui je suis.

¹² Paul Coutant, *La jeunesse de Napoléon III...*, *op. cit.*, p. 267-269. L'extrait est à la p. 268-269.

¹³ Joseph-François et Louis-Gabriel Michaud, *op. cit.*

¹⁴ Voir transcription ci-dessous, p. 390-391.

Il connaît M^{me} la duchesse¹⁵. Tu pourras même ajouter qu'elle m'autorise à invoquer son nom dans cette circonstance. Il te sera facile de le convaincre de la fausseté des accusations avancées par ses collègues ou par lui. Remets-lui l'article que tu avais donné à Babœuf (*sic*) ; peut-être consentira-t-il à l'insérer. Ajoute, si tu le juges nécessaire, que tous ceux qui ont connu ton frère à l'armée, M. Lavalette¹⁶ par exemple, se plaisent à lui rendre justice et s'accordent pour dire que la douceur de son caractère était égale à son ardent patriotisme. Je cite M. Lavalette parce que ce sera sans doute un témoignage de quelque poids auprès de ces messieurs et qu'il a souvent parlé à la reine¹⁷ de notre Philippe et cela dans les termes les plus honorables.

As-tu lu les *Révélations* de Sénart¹⁸ ? Ton pauvre frère y est encore bien mal traité. Tout cela m'indigne et je suis plus que jamais décidé à profiter des premiers instants où je jouirai de ma liberté pour travailler à réhabiliter sa mémoire. On ne me fera pas un crime de ce qu'on a érigé en vertu dans M. Lally de Tollendal¹⁹.

Dès à présent, je m'occupe de recueillir ce qui a été dit sur son compte dans les différents écrits politiques que nous avons ici. Ses lettres, que ma mère possède de lui, ne contribueront pas peu à faire connaître la beauté de son âme. Tu serais bien bon de m'en faire une copie et de me l'apporter quand tu viendras me voir. Elles feront très bon effet ici, car j'y ai trouvé plus de justice et d'impartialité que partout ailleurs. Ma

¹⁵ Hortense de Beauharnais (1783-1837), reine de Hollande et duchesse de Saint-Leu.

¹⁶ Antoine-Marie Chamans, comte de Lavalette (1769-1830).

¹⁷ Hortense de Beauharnais.

¹⁸ Gabriel Jérôme Sénart, *Mémoires de Sénart, secrétaire du Comité de sûreté générale ou révélations*, Paris, Baudoin Frères, 1824. Un exemple de ce qu'il dit sur Le Bas : « Le Bas suivait l'impulsion des autres. Je ne pourrais lui reprocher son intimité avec Robespierre, qu'un caractère farouche, ajournant les mises en liberté, exigeant dans les faits justificatifs. Pour se débarrasser, il disait : renvoyons, renvoyons à la piscine des carmagnoles. C'est ainsi qu'il désignait le tribunal révolutionnaire. » (P. 142, cité par Florent Hericher, *op. cit.*, p. 170, n. 239.)

¹⁹ Référence à Gérard de Lally-Tollendal (1751-1830) et son travail acharné pour défendre et réhabiliter la mémoire de son père, Thomas Arthur, baron de Tollendal, comte de Lally, dit « Lally-Tollendal » (1702-1766), tenu responsable de la défaite française lors du siège de Pondichéry en janvier 1761 et condamné à mort en 1766 pour trahison envers les intérêts du roi.

mère pourra aussi t'aider de ses souvenirs, et ce serait chose bien aimable à toi que de les écrire sous sa dictée pour les remettre ensuite à ton fils²⁰. Mon oncle et Simon pourraient aussi, mieux que personne, nous aider dans ce travail ; mais je crains bien qu'ils ne consentent pas à s'en occuper. Nous nous passerons d'eux s'il le faut absolument. Je suis bien fâché que nous n'ayons pas ici le *Moniteur*. C'est là surtout que je voudrais puiser.

[...] ²¹

PH. LE BAS.

IV.

Arenenberg, le 26 décembre 1824.²²

[...]

As-tu eu la bonté de t'occuper de ce qui faisait le sujet de l'une de mes précédentes lettres ? J'apprends avec plaisir que tous ceux qui écrivent l'histoire commencent à juger une certaine époque tout autrement qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour. Nous sommes intéressés, et moi surtout, à ce que la vérité soit connue. Seconde-moi dans cette noble entreprise ; ton cœur t'y portera, j'en suis sûr.

[...]

PH. LE BAS.

²⁰ Note de Paul Coutant : « Nous avons publié ces lettres et ces souvenirs dans notre livre : *Autour de Robespierre : le conventionnel Le Bas* (Flammarion, éditeur.) »

²¹ La lettre se termine ici, mais montre la présence d'une coupure indiquée par plusieurs points de séparation.

²² *Ibid.*, p. 282-283. L'extrait est à la p. 283.

ADDENDA

Notice sur Maurice Duplay²³

DUPLAY (M.) juré au tribunal révolutionnaire exerçait à Paris la profession de menuisier, à l'époque de la révolution ; il jouissait d'une honnête aisance et même d'assez de considération dans son état, lorsque, pour son malheur, Robespierre vint, après les journées d'octobre 1789, loger dans sa maison. L'opinion publique était alors favorable au député qu'on voyait chaque jour monter à la tribune pour défendre les intérêts du peuple. Depuis, devenu tyran, ce même député couvrit la France de sang et de larmes. Duplay, patriote de bonne foi, fut l'une des premières dupes de l'hypocrisie de son hôte, qui lui inspira une confiance sans bornes, et à laquelle se joignait le respect qu'impose ordinairement un génie qu'on croit extraordinaire. D'après de semblables dispositions, on concevra facilement comment toute la famille Duplay fut dévouée à Robespierre, qui était pour elle une espèce de divinité tutélaire. Comme le tribun farouche ne manquait pas d'insinuer que ses jours étaient menacés par les ennemis du peuple, les deux fils de Duplay furent les premiers de ses douze gardes-du-corps, dont Boulanger était le capitaine ; et les filles de Duplay, ainsi que leur mère, eurent la mission de diriger ces groupes de femmes chargées d'applaudir à outrance, dans les tribunes de la Convention, celui qu'on nommait l'incorruptible²⁴ ; ce fut aussi par la faveur de son patron que Duplay fut nommé au tribunal révolutionnaire en 1793. Après la chute de Robespierre, le 9 thermidor an 3 (*sic*) (27 juillet 1794), cette famille fanatisée fut, à l'exception de la mère qui s'était pendue de désespoir dans la nuit du 9 au 10, arrêtée et conduite à Sainte-Pélagie ; mais comme on ne trouva point de charges

²³ Transcription de Florent Hericher, *op. cit.*, p. 166, n. 234. A.V. Arnault, A. Jay, E. Jouy et J. Norvins, *Biographie nouvelle des contemporains, ou Dictionnaire historique et raisonné de tous les hommes qui, depuis la Révolution française, ont acquis de la célébrité par leurs actions, leurs écrits, leurs erreurs ou leurs crimes*, sous la dir. d'Émile Babeuf, vol. 6, Paris, Librairie historique, 1822, p. 209.

²⁴ Ce passage, remarquable par l'erreur mentionnant l'existence de « deux fils » est issu de l'Almanach des prisons et sera repris presque textuellement par Georges Duval dans ses *Souvenirs thermidoriens*. À rapprocher également des propos de Taschereau, de Barras, de Courtois et de Pillet sur les femmes de la famille Duplay, particulièrement Françoise Vaugeois-Duplay : voir Annexe D au sujet des témoignages sur la famille Duplay et de leurs proches, *infra*, p. 474-495.

suffisantes pour motiver la condamnation d'aucun de ses membres, elle fut rendue à la liberté après la journée du 13 vendémiaire an 4²⁵. Duplay, dont ces événements avaient dérangé la fortune, est mort depuis quelques années, dans un état assez voisin de l'indigence²⁶. On a dit que sa fille aînée avait été secrètement mariée à Robespierre, mais cela n'est pas suffisamment prouvé.

Notice sur Philippe Le Bas²⁷

LEBAS (Philippe), membre de la convention nationale, naquit à Fiévent (*sic*), département du Pas-de-Calais. Il était jeune encore, et exerçait depuis peu de temps la profession d'avocat à Saint-Pol, lorsque la révolution éclata. Il en adopta les principes avec exaltation, et remplit, en 1790, les fonctions d'administrateur du département du Pas-de-Calais, qui le nomma, au mois de septembre 1792, député à la convention nationale. Il vota la mort du roi sans appel et sans sursis, et fut un des auteurs de la proscription des 31 mai, 1^{er} et 2 juin 1793. Devenu membre du comité de sûreté générale, le 14 septembre de la même année, il se lia intimement avec Saint-Just, membre du comité de salut public, et fut envoyé avec lui en mission dans les départemens du Nord, où tous deux commencèrent un proconsulat qui leur valut toute la confiance de Robespierre. Leur seconde mission dans les départemens des Haut et Bas-Rhin²⁸ inspira tellement la terreur, qu'un grand nombre des habitans s'enfuirent dans la forêt Noire; que les cultivateurs et les chefs d'ateliers désertèrent leurs travaux,

²⁵ Ce n'est pas exact : voir la chronologie de l'arrestation et de la mise en liberté de la famille Duplay après Thermidor.

²⁶ « Indigence » est un peu fort : voir un détail de l'inventaire après décès de Maurice Duplay dans Florent Hericher, *op. cit.*, p. 107-108. Toutefois, l'inventaire évoque « l'obligation qu'avait eue Maurice Duplay d'abandonner les trois maisons qu'il possédait : l'une rue Mathurin, la seconde rue d'Angoulême et la troisième de la rue Saint-Honoré, ce qui confirme le propos de Philippe Le Bas dans l'article consacré à la famille Duplay de son *Dictionnaire*.

²⁷ A.V. Arnault, A. Jay, E. Jouy et J. Norvins, *Biographie nouvelle des contemporains, ou Dictionnaire historique et raisonné de tous les hommes qui, depuis la Révolution française, ont acquis de la célébrité par leurs actions, leurs écrits, leurs erreurs ou leurs crimes*, sous la dir. d'Émile Babeuf, vol. 11, Paris, Librairie historique, 1823, p. 160-161.

²⁸ L'ordre de leurs missions est inversée.

et que plusieurs communes furent entièrement abandonnées. Lebas devint le Séide de Robespierre, et lors de la révolution du 9 thermidor an 2 (27 juillet 1794), il demanda à être compris dans le décret d'arrestation porté contre lui, Saint-Just et Couthon. Arrêté avec ses trois collègues, il fut bientôt, ainsi qu'eux délivré et entraîné à la commune, qui se préparait à marcher contre la convention. Pendant que la commune délibérait, au milieu de l'agitation, la convention dirigeait la force armée sur l'Hôtel-de-Ville. Lebas, qui dans la soirée avait été mis hors la loi, se voyant dans l'impossibilité d'échapper à la troupe commandée par Léonard-Bourdon, se tua d'un coup de pistolet, dans la nuit du 9 au 10 thermidor. Il avait à peine atteint sa 32^{me} année.

**EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE DE PHILIPPE LE BAS FILS AVEC
SA MÈRE PENDANT SON VOYAGE ARCHÉOLOGIQUE EN GRÈCE ET
EN ASIE MINEURE (1843-1844)**

[Lettre #18²⁹]

Messène, le 31 mai 1843.

[...]

Adieu, ma bonne mère ; j'espère que tu t'es enfin décidée pour la question des mémoires. C'est un des plus grands plaisirs que tu puisses faire à ton fils, le plus précieux présent que tu puisses lui offrir à son retour. Veille, je te prie, à ce que Léon et Clémence m'écrivent de temps en temps. Parle-leur souvent de moi, de ma tendresse pour eux ; qu'ils m'aient autant que je les aime, autant que je t'aime, toi, la meilleure des mères, et je n'aurai rien à désirer.

Ton fils,

Ph. LE BAS

[Lettre #20³⁰]

Gythium, le 2 juillet 1843.

[...]

Je te vois avec peine, ma bonne mère, hésiter à obtempérer au désir que j'ai manifesté de te voir dicter tes mémoires à X³¹. **Il est, dis-tu, des choses que tu ne peux pas communiquer à tout le monde ; mais, mon Dieu, peut-il y avoir dans ta vie si pure et si dévouée une seule action que tu ne doives pas clamer hautement comme un modèle de la plus vraie vertu ? D'ailleurs, la pauvre X, tu le dis toi-**

²⁹ Philippe Le Bas, « Voyage archéologique de Ph. Le Bas en Grèce et en Asie Mineure – Du 1^{er} janvier 1843 au 1^{er} décembre 1844 – Extraits de sa correspondance », *Revue archéologique*, troisième série, vol. 31, juillet-décembre 1897, p. 253-254. L'extrait est à la p. 254, à la fin de la lettre.

³⁰ *Ibid.*, p. 255-257. L'extrait est à la p. 257.

³¹ Marie-Victorine-Pierrette Ghibels (1807-1887), secrétaire et compagne de Philippe Le Bas fils, mère de deux de ses enfants : Éléonore (1839-1881) et Philippe (1842-1874).

même, n'est pas tout le monde. Elle peut avoir ses singularités, mais c'est une âme honnête, un cœur d'or, un être des vieux jours, digne de toute la confiance comme elle a toute la mienne³². Allons, **ma bonne mère**, un peu de courage. Fais cela pour ton fils, il y tient plus que tu ne saurais croire. Tu y consens, n'est-ce pas ? Peux-tu refuser à ton Philippe une demande si légitime ?

Voici, je crois, comment il faut **vous**³³ y prendre. Il y a, dans ta vie, deux époques : la jeune fille vivant dans sa famille, puis la femme du représentant du peuple. Rappelle-toi d'abord tous les événements de ta vie domestique et tache de les ranger dans l'ordre chronologique autant qu'il te sera possible, **puis dicte à ton petit secrétaire**³⁴. Demande ensuite à **M.**³⁵ Renier³⁶ l'*Histoire de la Révolution* par Mignet³⁷ ; lis-la avec X et dis-lui ce que tu pensais, ce qu'on pensait autour de toi des principaux événements. Trace-lui le portrait moral et physique de Robespierre, de Saint-Just, de mon père, des principaux hommes de la Révolution que tu as connus. Peu importe qu'il y ait dans tout cela un peu de désordre, la rédaction définitive sera mon affaire³⁸. **Mais profite, je t'en supplie, du temps où ton esprit et ton corps sont encore dans toute leur vigueur. C'est un devoir de mère, de citoyenne que tu as à remplir et dont l'accomplissement ne saurait être différé plus longtemps. Tu vois bien que tu ne peux pas me refuser. Communique, je te prie, cette partie de ma**

³² Les passages en gras indiquent ce qui fut enlevé de la version de la lettre citée par Paul Coutant, que nous reproduisons ci-après pour comparaison.

³³ Paul Coutant l'a écrit au singulier, omettant la participation de Pierrette Ghibels dans le projet.

³⁴ La participation de Pierrette Ghibels est encore une fois omise.

³⁵ Paul Coutant écrit « Léon ».

³⁶ Charles-Alphonse-Léon Renier (1809-1885), ami, collègue et successeur de Philippe Le Bas au poste de conservateur-adjoint de la bibliothèque de la Sorbonne lors du décès de ce dernier en 1860. Il fut l'auteur de plusieurs articles dans le *Dictionnaire encyclopédique de l'histoire de France* (15 vol., 1842) dirigé par Philippe Le Bas fils. (Florent Hericher, *op. cit.*, p. 371.) À ne pas confondre avec le cousin de Philippe Le Bas fils, Adolphe Régnier (1804-1884), philologue, professeur au Collège de France. (Florent Hericher, *op. cit.*, p. 185, n. 265.)

³⁷ Édition originale : Paris, Firmin Didot père & fils, 1824.

³⁸ Paul Coutant souligne les six mots suivants la virgule en les mettant en italique (voir ci-bas, p. 394). Ils ne le sont pas dans la version originale.

lettre à X et apprends-moi dans ta prochaine que vous avez commencé³⁹. Tu me rendras bien heureux. Deux heures par jour suffiront pour que tout soit fini à mon retour.⁴⁰

[Version de la lettre citée et censurée par Paul Coutant⁴¹]

« De Gythium, où il accomplissait un voyage archéologique⁴², Ph. Le Bas le fils écrivait à la veuve du Conventionnel :

« Je te vois avec peine, ma bonne mère, hésiter à obtempérer au désir que j'ai manifesté de te voir dicter tes mémoires... Allons ! un peu de courage. Fais cela pour ton fils ; il y tient plus que tu ne saurais croire. Tu y consens, n'est-ce pas ? Peux-tu refuser à ton Philippe une demande si légitime ? Voici, je crois, comment il faut t'y prendre. Il y a, dans ta vie, deux époques : la jeune fille vivant dans sa famille, puis la femme du représentant du peuple. Rappelle-toi d'abord tous les événements de ta vie domestique et tache de les ranger dans l'ordre chronologique autant qu'il te sera possible... Demande ensuite à Léon Renier l'*Histoire de la Révolution* par Mignet ; lis-la avec X... et dis-lui ce que tu pensais, ce qu'on pensait autour de toi des principaux événements. Trace-lui le portrait moral et physique de Robespierre, de Saint-Just, de mon père, des principaux hommes de la Révolution que tu as connus. Peu importe qu'il y ait dans tout cela un peu de désordre, *la rédaction définitive sera mon affaire*⁴³... »

³⁹ Il ne fait plus référence à son écriture jusqu'à la prochaine lettre datée du 29 janvier 1844.

⁴⁰ La lettre se termine abruptement ici. Tous les passages en gras sont ceux qui manquent ou sont différents dans la version citée par Paul Coutant.

⁴¹ Paul Coutant, *Autour de Robespierre : Le conventionnel Le Bas, d'après des documents inédits et les mémoires de sa veuve*, Paris, E. Flammarion, 1901, p. 334-335.

⁴² Note de Paul Coutant : « Philippe Le Bas, de l'Institut, avait été chargé, par le ministre de l'Instruction publique, d'une mission archéologique en Grèce et en Asie mineure : il l'accomplit du 1^{er} janvier 1843 au 1^{er} décembre 1844 ; la lettre ci-dessus est de juillet 1843. »

⁴³ Paul Coutant souligne ce passage en le mettant en italique.

[Lettre #39⁴⁴]

Smyrne, le 29 janvier 1844.

[...]

Que je te gronde un peu, ma tendre mère, au sujet d'un passage de ton avant-dernière lettre où tu t'écries : « Pauvre femme, pourquoi as-tu un cœur et pourquoi ne peux-tu pas exprimer tout ce que tu sens ! » Tranquillise-toi ; jamais âme tendre n'a su mieux que toi peindre ce qu'elle éprouve, et pour moi l'épître la plus élégante, la mieux tournée, la plus brillante de style ne vaut pas tes lettres, si bonnes, si affectueuses dont chaque parole part du cœur et suffirait pour te faire aimer. Rassure-toi donc, ne t'inquiète pas de la forme. Je te lis avec bonheur, quoi que tu me dises. Personne n'a au même degré que toi le don de me transporter au milieu de tous les objets de mes affections et de me consoler de mon exil. Encore une fois, rassure-toi, ne baisse pas la tête : lève-la au contraire, car personne plus que toi, dont la vie est si pure, dont l'âme est si belle, n'a le droit de porter la tête haute.

Quand je dis que tu es irréprochable, cela n'est pas tout à fait exact. Car je crains bien que tu ne sois un peu paresseuse à l'endroit des *Mémoires*. Tu ne m'en dis plus rien, et cependant tu sais que ce serait pour moi le plus précieux don, le plus riche héritage que je puisse recevoir de la tendresse maternelle. Allons ! un peu de courage. La prolongation de mon séjour en Orient va te laisser de nouveaux loisirs : utilise-les et qu'à mon retour je puisse trouver ton travail achevé, déposé sur mon bureau ; que ce soit ma première lecture en arrivant. Je regarderai ce don comme un talisman pour l'avenir.

⁴⁴ Philippe Le Bas, « Voyage archéologique de Ph. Le Bas en Grèce et en Asie Mineure – Du 1^{er} janvier 1843 au 1^{er} décembre 1844 – Extraits de sa correspondance (Suite) », *Revue archéologique*, troisième série, vol. 32, janvier-juin 1897, p. 86-88.

[...]

Adieu, ma bonne mère, je t'embrasse tendrement et te remercie de ton courage.
Patience et résignation ! telle doit être notre devise à tous deux jusqu'au jour où nous en prendrons une nouvelle en nous revoyant : *Bonheur !*

Ton fils dévoué,

Ph. LE BAS

**CORRESPONDANCE ENTRE PHILIPPE LE BAS FILS ET ALPHONSE DE
LAMARTINE (1847)⁴⁵**

[« *Le National* ayant publié, sous le titre de « Fragment de la vie de Robespierre », plusieurs des chapitres qui devaient être reproduits, quelques mois après, dans *l'Histoire des Girondins* (t. IV, p. 123 et suiv.), il y eut l'échange de lettres que voici entre le fils du conventionnel Le Bas et Lamartine : »⁴⁶]

Lettre de Philippe Le Bas à Lamartine⁴⁷ (non-datée)

82, rue de l'Université.

Monsieur et illustre confrère,

Je viens de lire l'extrait de votre livre qu'a publié le *National* et je l'ai communiqué à ma mère. Elle et moi nous avons admiré le talent de l'auteur et lui sommes reconnaissants de la justice qu'il rend à un homme qui nous est cher ; mais nous regrettons vivement que vous n'ayez pas jugé à propos de nous communiquer ces pages avant de les livrer à l'impression. Vous eussiez, par là, évité des erreurs, bien involontaires de votre part, dont une surtout nous a profondément affligés. Je veux parler des détails concernant la sœur de mon père.

Ma tante, qui s'appelle, non pas Sophie, mais Henriette, existe encore et ne lira pas sans douleur ce que vous dites d'elle. Car elle n'était pas d'un caractère *vain et léger*, et, bien loin d'avoir jamais *manqué de réserve*, elle aurait plutôt mérité le reproche d'être plus grave et plus sévère que ne le comportait son âge. C'est peut-être

⁴⁵ Paul Coutant, *Autour de Robespierre...*, *op. cit.*, p. 56-62.

⁴⁶ Présentation et commentaire de Paul Coutant.

⁴⁷ Paul Coutant donne comme unique référence : « Collection Le Bas ».

même à cette disposition que tenaient les dissentiments, d'ailleurs très légers, qui s'élevaient quelquefois entre elle et Saint-Just ; mais ce dernier n'a jamais révoqué en doute la sincérité de l'affection qu'elle lui portait, et Robespierre, qui rendait complètement justice aux qualités de ma tante, n'eut jamais à lui reprocher *aucune inconstance de cœur*.

Vous aurez sans doute confondu ce que ma mère vous a dit à son sujet avec les communications *tout à fait confidentielles* qu'elle vous a faites sur le caractère d'une de ses sœurs nommée Sophie. J'ai la conviction, monsieur, que vous partagerez nos vifs regrets, et que vous vous empresserez de réparer le mal autant qu'il est en vous.

Vous penserez avec moi qu'attendre une seconde édition pour rétablir la vérité serait, quelque grand que doive être le succès qui est réservé à votre livre, reculer trop loin la réparation ; et le coup que recevrait ma tante, déjà avancée en âge et d'une santé tout à fait chancelante, ne manquerait pas d'occasionner un malheur que vous ne vous pardonneriez pas.

Les autres rectifications que j'aurais eu à vous proposer sont, comparées à celles-là, d'une beaucoup moindre importance. Je crois néanmoins, dans l'intérêt de la vérité, devoir vous les signaler dès à présent.

Mon grand-père n'était pas le compatriote de Robespierre ; il était du Forez. Ce ne fut pas en Artois où il n'a jamais mis les pieds qu'il fit la connaissance de Maximilien. Leurs rapports eurent une origine également honorable pour l'un et pour l'autre : ils datent du jour où la loi martiale fut proclamée au Champ-de-Mars. Ce jour-là, le bruit s'étant répandu que les membres les plus influents du parti démocratique, et notamment Robespierre, allaient être arrêtés, mon grand-père fit offrir à ce dernier, dont il admirait le caractère et le talent, un asile dans sa demeure. Sa proposition fut

acceptée, et, depuis lors jusqu'à son dernier moment, Maximilien ne cessa pas d'être le commensal de ma famille.

Vous auriez pu consulter, à ce sujet, l'article *Duplay* dans le « Dictionnaire encyclopédique de l'Histoire de France », dont vous avez bien voulu me permettre de vous offrir un exemplaire.

Ma mère affirme que jamais des ouvriers assidus aux Jacobins n'ont été admis, le soir, dans l'intimité de mon grand-père ; tout démocrate qu'il était, il sut toujours maintenir la distance qui sépare le chef de la famille des serviteurs qu'il emploie. Il aimait le peuple, mais sans le flatter ; il ne recevait, dans son intérieur, que des amis et des parents. Aux noms que vous citez vous auriez pu ajouter celui de David, le peintre, qui aimait Robespierre autant qu'il en était aimé, et qui a gardé jusqu'à sa mort un respect religieux pour sa mémoire.

Quant à la famille de mon grand-père, j'ajouterai qu'il avait un fils qui, bien qu'à peine âgé de treize ans, avait devancé son âge, puisqu'il suivit mon père dans les missions qu'il eut à remplir auprès de l'armée du Nord ; ce fils avait non pas deux sœurs, mais quatre, dont ma mère était la plus jeune.

Enfin, monsieur, le patriotisme de mon grand-père ne datait pas du jour où il avait connu Robespierre, et il ne fut nullement fanatisé par lui. La démarche dont je vous ai parlé plus haut prouverait tout le contraire. Son dévouement républicain était exempt de tout fanatisme. L'élévation et la générosité de son caractère lui firent, seules, partager l'enthousiasme qui anima les âmes à l'aurore de la Révolution, et une conviction éclairée le porta, seule, à tout sacrifier, repos et fortune, à la cause sainte qu'il avait embrassée.

Telles sont, monsieur et illustre confrère, les principales observations que j'avais à vous soumettre au nom de ma mère et au mien. Nous sommes heureux d'avoir pu vous aider à dégager la vérité des nuages qui l'obscurcissent depuis plus de cinquante ans, et nous acceptons, sans hésiter, toute la responsabilité des communications que nous vous avons faites ; mais nous tenons essentiellement à ce qu'elles soient fidèlement reproduites, et à ce que l'interprète de nos sentiments soit aussi exact qu'il est éloquent.

Votre livre sera lu de tous, il fera une impression profonde et durable. Vous ne voudrez pas, j'en suis sûr, qu'aucun sentiment pénible accompagne l'admiration qu'il nous inspire.

Je suis, avec les sentiments les plus distingués, monsieur, votre dévoué serviteur et confrère.

PHILIPPE LE BAS.

Première lettre de Lamartine à Philippe Le Bas (18 mars 1847)⁴⁸

Monsieur et cher confrère,

Il n'y a point de mal de fait : les épreuves du volume qui contient des erreurs involontaires par confusion de faits ne sont pas encore corrigées. Si vous le voulez bien, je porterai le morceau chez vous et nous le corrigerons ensemble. Rien ne m'affligerait plus qu'une peine causée par ma faute à une famille comme celle de qui je tiens de si précieux documents, et pour laquelle je professe une véritable reconnaissance.

⁴⁸ Encore une fois, Paul Coutant donne comme unique référence : « Collection Le Bas ».

Gardez le *National* où se trouve ce morceau imprimé et annotez mes fautes pour qu'en un moment nous ayons fini.

Madame votre mère et vous, monsieur, vous verrez j'espère, à la fin du livre où il est question de M. votre père, que je n'ai rien écrit sur lui qui ne pût être avoué par la tendresse d'une veuve et d'un fils.

Je vous le lirai avant les dernières épreuves.

Mille remerciements.

LAMARTINE.

18 mars⁴⁹.

[« Au dos de cette lettre, le post-scriptum suivant : »⁵⁰]

Si j'ai un moment aujourd'hui, je passerai chez madame votre mère, vers deux ou trois heures.

Excusez-moi auprès d'elle, pour qui j'ai un si vrai respect.

⁴⁹ Note de Paul Coutant : « Le millésime n'est pas indiqué ; il est évident que ce billet date de 1847. »

⁵⁰ Commentaire et précision de Paul Coutant, *Autour de Robespierre...*, *op. cit.*, p. 60.

Deuxième lettre de Lamartine à Philippe Le Bas (20 mars 1847)

A M. Le Bas, 30 rue de Condé.

Monsieur et cher confrère,

J'ai sous la main le fragment à corriger sur Robespierre ; *où* et *quand* voulez-vous que nous nous rencontrions.

Cela presse. Voulez-vous que j'aie demain chez vous à l'heure que vous m'indiquerez (vers deux heures par exemple.)

LAMARTINE.

Mars 20.

82, Université.

Troisième lettre de Lamartine à Philippe Le Bas (non-datée, possiblement 1848)

[« Dans le carton qui contient ces deux derniers billets, je trouve une autre lettre de Lamartine ; je la donne, parce qu'elle indique en quelle estime le grand écrivain tenait la femme et le fils du conventionnel Le Bas. Elle n'est pas datée, mais son contexte indique suffisamment qu'elle a été écrite en 1848. »⁵¹]

⁵¹ Commentaire de Paul Coutant, *ibid.*, p. 61.

A M. Le Bas, rue de Condé.

Monsieur,

Vous comprenez, et madame votre mère comprend par quelle surcharge d'occupation j'ai été privé du plaisir de la voir depuis les événements qui ont dû réjouir son cœur.

Soyez assez bon pour lui expliquer la cause de mon absence.

J'espère que vous viendrez fortifier, éclairer et modérer dans son intérêt la République, dans sa seconde Assemblée Constituante. Je n'ai pas besoin de vous dire que si je puis vous servir de quelque influence locale dans cette pensée, je serai à vous.

LAMARTINE.

**BROUILLON D'UNE LETTRE DE PHILIPPE LE BAS FILS À UNE REVUE
INCONNUE (1847)⁵²**

Lettre de Ph. Le Bas, le fils, en date du 13 janvier 1847.

Au Rédacteur⁵³.

Monsieur,

Je n'ai eu connaissance qu'aujourd'hui de l'article que vous avez consacré, dans un de vos derniers numéros, à la mémoire de mon oncle, Jacques-Maurice Duplay, membre de la Commission administrative des hospices civils de Paris.

Cet article contient une erreur qu'un sentiment qui sera senti de tous me fait un devoir de signaler, et que vous vous empresserez de rectifier, j'en suis sûr, dans l'intérêt de la vérité.

Mon oncle était bien, comme vous le dites, fils de Maurice Duplay, l'hôte et l'ami de Robespierre, mais il est faux qu'Élisabeth-Éléonore Duplay, sa sœur et ma mère, soit la veuve de Saint-Just, qui est mort célibataire. Ma mère est la veuve de Philippe-François-Joseph Le Bas, avocat au barreau d'Arras et membre de la Convention ; de Le Bas qui fut, en qualité de représentant du peuple, chargé de plusieurs missions aux armées, notamment de celle qui eut pour résultat la reprise des lignes de Wissembourg (*sic*) et le déblocus de Landau ; de Le Bas enfin qui, au 9 thermidor, donna sa vie généreusement pour son ami et pour ses convictions politiques.

⁵² *Ibid.*, p. 321-322.

⁵³ Le brouillon de cette lettre n'indique pas le nom de la revue ou du journal auquel elle répond.

Voilà, monsieur, quel fut le mari de ma mère : elle en est glorieuse, et j'obéis doublement au respect filial en relevant une erreur qui tendrait à nous déshériter, elle et moi, du nom honorable que nous sommes heureux de porter.

PHILIPPE LE BAS,
de l'Institut.

Paris, 13 janvier 1847.

**EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE DE PHILIPPE (FILIPPO)
BUONARROTI⁵⁴**

LETTRES À CHARLES TESTE⁵⁵

De Bruxelles, le 22 février 1830⁵⁶ :

« Voici un petit mot pour Madame Lebas avec qui je n'ai jamais correspondu, conséquemment elle ne connoît pas mon écriture. J'ai eu il y a trente ans des liaisons de bouche et par écrit avec son Frère⁵⁷ ; mais j'ai lieu de présumer qu'il n'aimeroit pas à se souvenir de moi ; je crois que j'écris quelquefois à Éléonore ; enfin essaie et si tu peux tirer de cette famille quelque chose qui puisse remplir mon objet ce ne sera pas peine perdue. »

De Bruxelles, le 6 juillet 1830⁵⁸ :

« Où en es tu avec la veuve⁵⁹ ? l'as tu revue depuis ta dernière lettre ? et sa sœur⁶⁰ ? Souviens toi que tu m'as promis des nouvelles bonnes ou mauvaises n'importe pourvu qu'elles soient exactes et intéressantes. »

⁵⁴ Armando Saitta, *Filippo Buonarroti, contributi alla storia della sua vita e del suo pensiero*, 2 vol., Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 1950-1951.

⁵⁵ Philippe Buonarroti signe ses lettres du pseudonyme « Laurent » ; Charles Teste signe « Lemaire », d'après le nom de son fils adoptif Charles Lemaire. Jaap Kloosterman, "An Unpublished Letter of Filippo Buonarroti to Charles Teste", *International Review of Social History*, vol. 33, n° 2, 1988, p. 202-211.

⁵⁶ Armando Saitta, *op. cit.*, vol. 2, p. 48-50. L'extrait est à la p. 49.

⁵⁷ Jacques-Maurice Duplay.

⁵⁸ Armando Saitta, *op. cit.*, vol. 2, p. 52.

⁵⁹ Élisabeth Duplay-Le Bas.

⁶⁰ Éléonore Duplay.

De Bruxelles le 26 juillet 1830⁶¹ :

« Je crois m'apercevoir que la sœur de la veuve⁶² a des motifs domestiques pour se refuser à tout entretien sur le grand homme⁶³ dont elle fut l'amie ; d'après quelques renseignements reçus (*sic*) depuis longtemps à l'égard de son frère, je ne serois point étonné que celui (*sic*) fût la cause de cette conduite. Si cela est, toutes les démarches seront inutiles. Le serrurier⁶⁴ dont je t'ai parlé fut autrefois très lié avec cette famille, et posséda même la confiance du grand homme en question. Je tiens beaucoup à faire quelque chose pour mettre les vertus de celui-ci au plus grand jour ; mais je n'ai pas les matériaux qui me seroient nécessaires pour bien connaître sa vie privée et sa vie antérieure. »

⁶¹ Armando Saitta, *op. cit.*, vol. 2, p. 53-54. L'extrait est à la p. 53.

⁶² Éléonore Duplay.

⁶³ Maximilien Robespierre.

⁶⁴ Jean-Baptiste Didiée.

HISTOIRE DES GIRONDINS
Alphonse de Lamartine
Extrait concernant Élisabeth Le Bas

Livre Soixante-et-Unième
 XV.⁶⁵

Quelques semaines après⁶⁶, une jeune femme, vêtue en blanchisseuse et portant un enfant de six mois sur les bras, se présenta dans la maison garnie qu'avait habitée Saint-Just, et demanda à parler en secret à la fille du maître de l'hôtel. L'étrangère était la veuve de Lebas, fille de Duplay. Après le suicide de son mari, le supplice de son père, le meurtre de sa mère et l'emprisonnement de ses sœurs, madame Lebas avait changé son nom, elle s'était vêtue en femme du peuple, elle gagnait sa vie et celle de son enfant en lavant le linge dans les bateaux qui servent de lavoirs sur le fleuve. Quelques républicains persécutés connaissaient seuls son travestissement et admiraient son courage. Il ne lui restait ni héritage, ni trace, ni portrait de son mari. Elle adorait en silence son souvenir.

La jeune fugitive avait appris que l'hôtesse de Saint-Just, peintre de profession, possédait un portrait du disciple de Robespierre peint par elle peu de temps avant le supplice. Elle brûlait du désir de posséder cette peinture, qui lui rappellerait au moins son mari dans la figure du jeune républicain, le collègue et l'ami le plus cher de Lebas. La jeune artiste, réduite elle-même à l'indigence par l'emprisonnement de son propre père poursuivi comme hôte de Saint-Just, demandait six louis de son travail. Madame Lebas ne possédait pas cette somme. Elle n'avait sauvé du séquestre qu'une malle de hardes, de linge et d'habits de noce, sa seule fortune. Elle offrit ce coffre et tout ce qu'il contenait pour prix du portrait. L'échange fut accepté. La pauvre veuve apporta la nuit ses hardes et remporta son trésor. C'est ainsi qu'a été conservée par l'amour conjugal

⁶⁵ Alphonse de Lamartine, *Histoire des Girondins*, vol. 8, Paris, Furne & Cie, 1847, p. 374-375.

⁶⁶ C'est-à-dire : après le 10 thermidor. Sa chronologie est un peu confuse : il s'agit de quelques mois, non de quelques semaines.

à la postérité la seule image de ce jeune révolutionnaire. Beau, fanatique, nuageux comme une théorie, pensif comme un système, triste comme un pressentiment. C'est moins le portrait d'un homme que celui d'une idée. Il ressemble à un rêve de la république de Dracon.

**LETTRE DE PIERRE-JEAN DAVID D'ANGERS À ÉLISABETH DUPLAY-
LE BAS
(18 DÉCEMBRE 1845)**

Madame Le Bas
30 rue de Condé⁶⁷

Madame,

Puisque vous voulez bien avoir l'extrême obligeance de me prêter le portrait de Saint-Just, veuillez le confier au porteur de ce billet, vous m'obligerez beaucoup.

Je ferai en sorte de ne pas vous en priver trop longtemps.

Agréez, madame, l'assurance de mon respectueux dévouement.

David d'Angers

Paris, 18 Xbre 1847

⁶⁷ Description de la lettre : « Écriture sur le recto et adresse au verso de la lettre pliée en deux et qui fut repliée de façon à être fermée. Plume et encre noir sur papier vélin crème plié en deux gaufré au pourtour de petits points et présentant un timbre aux initiales de David. Hauteur : 20.6 cm ; largeur : 13.5 cm ; largeur ouvert : 27 cm. »

madame.

Puis, que vous veuillez
 bien avoir l'extrême obligeance
 de me prêter le portrait de
 Saint Just, veuillez le confier
 au porteur de ce billet, vous
 m'obligerez beaucoup.

Je ferai en sorte de ne
 pas vous en priver trop
 longtemps.

Agris, madame,
 l'assurance de mon
 respectueux dévouement
 David d'Angers

Paris 18. xlv
 1845



Madame Bentzen
30 rue Condé

**PASTEL DE LOUIS-ANTOINE SAINT-JUST PAR ANGÉLIQUE LOUISE
VERRIER-MAILLARD, AYANT APPARTENU À LA FAMILLE LE BAS,
ACHETÉ PAR ERNEST HAMEL, MAINTENANT EXPOSÉ AU MUSÉE
CARNAVALET⁶⁸**

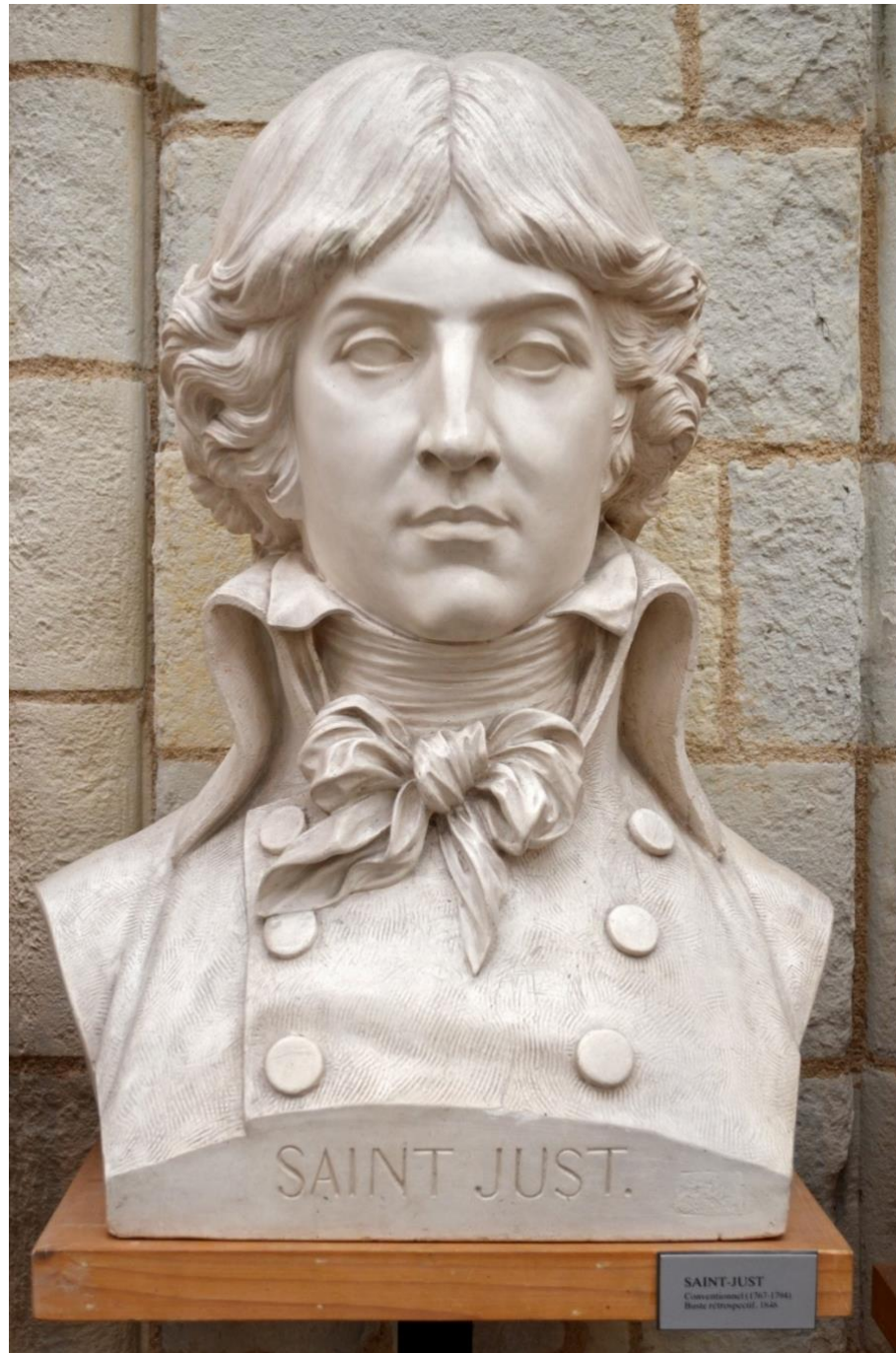


⁶⁸ Louise Ampilova-Tuil et Catherine Gosselin, « Une note sur l'iconographie de Saint-Just : l'histoire du pastel Le Bas » *Annales historiques de la Révolution française*, n° 4, 2017, p. 203-214 ; Florent Hericher, *op. cit.*, p. 415 et 420.

**MÉDAILLON DE LOUIS-ANTOINE SAINT-JUST RÉALISÉ PAR DAVID
D'ANGERS À PARTIR DU PASTEL**



**BUSTE DE LOUIS-ANTOINE SAINT-JUST RÉALISÉ PAR DAVID
D'ANGERS**



ANNEXE B

**TÉMOIGNAGES SUR ÉLISABETH DUPLAY-LE BAS DANS SA
VIEILLESSE**

ALPHONSE ESQUIROS (1812-1876)¹

« Madame Lebas devait avoir été jolie dans sa jeunesse. Elle avait l'œil noir, des manières distingués et une mémoire très-sûre. C'est d'elle que deux ou trois historiens de la Révolution française ont appris des détails intéressants sur la famille Duplay et sur la vie privée de Robespierre. Ses souvenirs ne dépassaient guère le cercle des relations intimes ; mais comme à dater de 93 la maison de Duplay devint le foyer vers lequel convergeait toute la vie politique autour de Robespierre, elle avait passé sa jeunesse au cœur même de la Révolution. Elle avait aimé son mari, comme elle disait elle-même, d'un amour patriotique ; mais par une réserve et une délicatesse de cœur que les femmes comprendront, c'était celui dont elle parlait le moins. De Saint-Just, de Couthon, de Robespierre jeune, elle citait de belles et de bonnes actions qui l'avaient touchée. Sa grande admiration était pour Maximilien. L'intérieur de la famille Duplay était une maison à la Jean-Jacques Rousseau, une arche des vertus domestiques risquée sur un déluge de sang. Parlait-elle du 9 thermidor, son front s'assombrissait, ses yeux se remplissaient de larmes. Malheureusement son fils assistait à toutes nos conversations et surveillait de près, craignant sans doute des indiscretions qui pussent blesser son amour-propre comme fils d'un conventionnel et comme membre de l'Institut. Je n'oublierai jamais l'expression consternée de sa figure, un jour que cette respectable veuve me confia l'état de détresse et de misère auquel elle avait été réduite après la mort de son mari. Elle s'était faite blanchisseuse et allait battre son linge sur les bateaux de la Seine. Pour le coup c'était trop fort, et l'académicien pâlit. Raconter de pareilles choses, passe encore, mais les écrire (et il savait bien que je les écrirais plus tard), c'était selon lui déroger à la dignité classique de l'histoire. »

¹ Alphonse Esquiros, *Histoire des Montagnards*, Paris, Librairie de la Renaissance, 1875 (1ère édition : 1847), p. 2-3. Important : ce passage vient de l'édition de 1875 où il ajoute en introduction une section nommé « Mes témoins ». Cette section n'est pas présente dans la publication originale de 1847.

JULES MICHELET (1798-1874)²

« Michelet seul fut sincère et conséquent avec lui-même : M. Léon Le Bas, alors écolier³, a gardé le souvenir précis d'une des visites qu'il fit à sa grand'mère ; quand le grand écrivain sortit de chez elle après une longue causerie sur les choses de la Révolution, il s'arrêta un moment sur le seuil de la porte, et, la face illuminée, cria cet adieu à la veuve du conventionnel : 'J'écrirai l'histoire de ce temps comme on pourrait narrer la légende de Romulus et de Remus'. »

² Paul Coutant [Stéfane-Pol], *Autour de Robespierre : Le conventionnel Le Bas, d'après des documents inédits et les mémoires de sa veuve*, Paris, E. Flammarion, 1901, p. 332.

³ Léon Grujon-Le Bas est né en 1834.

EDGAR DEGAS (1834-1917)⁴

« Dans son Discours de l'Histoire prononcé à la distribution solennelle des prix du lycée Jeanson de Sailly, le 13 juillet 1932, et publié par la suite dans le recueil Variété IV, Paul Valéry rapporte 'une petite scène' que lui avait contée le peintre Degas.

« Il me dit qu'étant tout enfant, ma mère, un jour, le conduisit rue de Tournon faire visite à Madame Le Bas, veuve du fameux conventionnel qui, le 9 thermidor, se tua d'un coup de pistolet. La visite achevée, ils se retiraient à petits pas, accompagnés jusqu'à la porte par la vieille dame, quand Madame Degas tout à coup s'arrêta, vivement émue. Lâchant la main de son fils, elle désigna les portraits de Robespierre, de Couthon, de Saint-Just, qu'elle venait de reconnaître sur les murs de l'antichambre, et elle ne put se retenir de s'écrier avec horreur : 'Quoi ! Vous gardez encore ici les visages de ces monstres ? — Tais-toi, Célestine ! s'écria ardemment Madame Le Bas, tais-toi... C'étaient des saints !' »

⁴ Paul Valéry, « Discours de l'Histoire prononcé à la distribution solennelle des prix du Lycée Jeanson-de-Sailly, le 13 juillet 1932 », *Variété IV*, Paris, 1939, p. 129, cité par Albert Soboul, « Robespierre ou les contradictions du jacobinisme », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 231, 1978, p. 1.

ERNEST HAMEL (1826-1898)

I.⁵

« Une nuit, à la prison de Saint-Lazare⁶, où elle avait été déposée, le geôlier vint la réveiller en sursaut. Deux inconnus, envoyés par quelque puissant personnage du jour, la demandaient. Elle s’habilla à la hâte et descendit. On était chargé de lui dire que si elle consentait à quitter le nom de son mari, elle pourrait devenir la femme d’un autre député; que son fils, – le futur précepteur de l’empereur Napoléon III – alors âgé de six semaines à peine, serait adopté comme enfant de la patrie, enfin qu’on lui assurerait une existence heureuse. Mme Le Bas était une des plus charmantes blondes⁷ qu’on pût voir, la grâce et la fraîcheur mêmes. « Allez dire à ceux qui vous envoient », répondit-elle, « que la veuve Le Bas ne quittera ce nom sacré que sur l’échafaud. » – « J’étais », a-t-elle écrit plus tard, « trop fière du nom que je portais, pour l’échanger même contre une vie aisée (1). »⁸ Demeurée veuve à l’âge de vingt-trois ans⁹, Élisabeth Duplay se remaria, quelques années après, à l’adjudant général Le Bas¹⁰, frère de son premier mari, et elle garda ainsi le nom qui était sa gloire. Elle vécut dignement, et tous ceux qui l’ont connue, belle encore sous sa couronne de cheveux blancs, ont rendu témoignage de la grandeur de ses sentiments et de l’austérité de son caractère. Elle mourut dans un âge avancé, toujours fidèle au souvenir des grands morts qu’elle avait

⁵ Ernest Hamel, *Thermidor, d’après les sources originales et les documents authentiques*, Paris, Furne, 1891 (2^e éd.), p. 59.

⁶ C’était en fait à la prison de Talaru.

⁷ Il se base peut-être sur le seul portrait que nous connaissons d’elle, mais en noir et blanc, indiquant qu’une version en couleur pourrait exister. À moins qu’il ne se base que sur les témoignages de ceux qui l’ont connue, ou qu’il invente tout simplement...

⁸ La première citation provient bien de ses mémoires, mais non la deuxième. Voir notre commentaire dans le chapitre 1, *infra*, p. 201.

⁹ Erreur sur son âge. Voir notre commentaire dans l’introduction, *infra*, p. 3, n. 11.

¹⁰ Une autre erreur : Elle épousa Charles Louis Joseph Le Bas (1772-1829), qui fit une brève carrière dans l’armée mais travailla ensuite pour le ministère de la Police. C’est un autre frère, Augustin François Joseph Le Bas (1766-?), qui fut adjudant-général à l’armée de Sambre et Meuse en 1794.

aimés, et dont, jusqu'à son dernier jour, elle ne cessa d'honorer et de chérir la mémoire. »

(1) « Manuscrit de M^{me} Le Bas. »

II.¹¹

« Il était environ cinq heures quand fut levée la séance de la Convention [du 8 thermidor]. S'il faut en croire une tradition fort incertaine, Robespierre serait allé, dans la soirée même, se promener aux Champs-Élysées avec sa fiancée, qui, triste et rêveuse, flattait de sa main la tête de son fidèle chien Brount. Comme Maximilien lui montrait combien le coucher du soleil était empourpré : « Ah » ! se serait écriée Éléonore, « c'est du beau temps pour demain (1) ». Mais c'est là de la pure légende. D'abord, les mœurs étaient très-sévères dans cette patriarcale famille Duplay, et M^{me} Duplay, si grande que fût sa confiance en Maximilien, n'eût pas permis à sa fille de sortir seule avec lui (2). »

(1) « C'est M. Alphonse Esquiros qui raconte cette anecdote dans son *Histoire des Montagnards*. Mais, trompé par ses souvenirs, M. Esquiros a évidemment fait confusion ici. Nous avons sous les yeux une lettre écrite par M^{me} Le Bas au rédacteur de l'ancienne *Revue de Paris*, à propos d'un article dans lequel M. Esquiros avait retracé la vie intime de Maximilien d'après une conversation avec M^{me} Le Bas, lettre où la vénérable veuve du Conventionnel se plaint de quelques inexactitudes commises par cet estimable et consciencieux écrivain. »

(2) « M^{me} Le Bas ne dit mot, dans son manuscrit de cette prétendue promenade du 8, tandis qu'elle raconte complaisamment les promenades habituelles de Maximilien aux Champs-Élysées avec toute la famille Duplay. »

¹¹ *Ibid.*, p. 267.

III.¹²

« Nous avons sous les yeux un exemplaire manuscrit de l'époque, conservé par la famille Le Bas. Presque tous les discours manuscrits de Robespierre étaient, en Thermidor, entre les mains d'Éléonore Duplay, la fille aînée de son hôte qui les cacha soigneusement, et ils avaient ainsi pu échapper au pillage du conventionnel Courtois. Mais en 1815, à la seconde Restauration, le frère d'Éléonore, Simon Duplay, administrateur du domaine des hôpitaux et hospices de Paris, avec lequel demeurait Éléonore, cédant à un regrettable sentiment de crainte, jeta au feu la plupart des lettres, manuscrits et papiers provenant de Maximilien, ainsi qu'un magnifique portrait en pied de lui peint par Gérard¹³, et dont nous parlerons plus tard. Quelques lettres seulement et trois discours manuscrits échappèrent à ce désastre, le discours sur la pétition du peuple avignonnais ; le discours sur les jurés¹⁴, et celui du 8 thermidor. Ce dernier seul, rendu incomplet à la famille Le Bas, est de l'écriture de Robespierre. »

¹² *Id.*, *Histoire de Robespierre : d'après des papiers de famille, les sources originales et des documents entièrement inédits*, vol. 1 : « La Constituante », Paris, A. Lacroix, Verboeckhoven & Cie, 1865, p. 365, n. 1.

¹³ Hippolyte Buffenoir le mentionne dans « Les portraits de Robespierre » (1), *Annales révolutionnaires*, vol. 1, n° 2, avril-juin 1908, p. 253-254.

¹⁴ Il s'agit du discours intitulé *Principes de l'organisation des jurés et réfutation du système proposé par Duport au nom des comités de judicature et de constitution*, 1791.

ALPHONSE DE LAMARTINE (1790-1869)¹⁵

LX

C'est ainsi que voulant restituer à Robespierre son vrai caractère historique de fanatisme systématique et convaincu, d'aberration politique et sociale au commencement et de férocité désespérée à la fin, je recherchai avec soin, pendant tout un hiver, à Paris, les moindres fils encore subsistants qui pouvaient se rattacher à cette figure, afin de découvrir ainsi non la vérité convenue, mais la vérité vraie et occulte sur ce tribun, précipité de sa dictature le 9 thermidor, journée dont Bonaparte, qui avait connu et fréquenté ce tyran du comité de salut public, disait à Sainte-Hélène que : « c'était un procès jugé, mais non instruit. » Mot très-hardi, mais très-vrai.

J'appris par hasard qu'une des filles du menuisier Duplay, de la rue Saint-Honoré, existait encore, sous le nom de madame Lebas, dans la rue de Tournon ; qu'elle était la tradition vivante de cette famille qui avait donné à Robespierre une si longue et si intime hospitalité dans son intérieur, depuis l'arrivée à Paris du député d'Arras à l'Assemblée constituante, jusqu'à sa mort, dans laquelle il avait entraîné la femme et une partie de la famille de son hôte et cet hôte lui-même¹⁶.

Je parvins à me faire introduire chez madame Lebas, ce témoin naïf et passionné de la vie intime de Robespierre, cette protestation vivante et ardente contre les calomnies (car on calomnie même le crime) des historiens de la Révolution.

Je trouvai dans madame Lebas une femme de la Bible après la dispersion des tribus à Babylone, retirée du commerce des vivants dans le haut étage d'un appartement

¹⁵ Alphonse de Lamartine, « Critique de l'*Histoire des Girondins* à quinze ans de distance », *Œuvres complètes de Lamartine publiées et inédites*, vol. 7, tome 15, Paris, 1861, p. 102-106.

¹⁶ Lamartine continue de faire de nombreuses erreurs.

modique, conversant avec ses souvenirs, entourée des portraits de sa famille décimée au 18 fructidor (sic), de ses sœurs dont Robespierre avait dû épouser la plus belle, de Robespierre lui-même dans tous ces costumes élégants dont il s'enorgueillissait de présenter le contraste sur sa personne avec la veste, le bonnet rouge, les sabots, signes sordides, flatteries ignobles des Jacobins à l'égalité et à la misère des peuples. Un magnifique portrait au pastel, de grandeur naturelle, de Saint-Just, ce Barbaroux des terroristes, cet Antinoüs des Jacobins, s'étalait dans un cadre d'or poudreux contre la muraille entre les rideaux du lit et la porte, objet d'un culte du souvenir de jeune fille pour le plus séduisant des disciples du tribun de la mort.

La jeune fille était devenue femme, mère, veuve ; elle avait vieilli d'années et de visage, sans aucune trace de beauté passée sur ses traits, mais sans aucun signe de vieillesse ou de caducité. Une pensée fixe, triste, mais nullement déconcertée, donnait à ses traits fortement accusés une sorte de pétrification lapidaire dans une seule idée et dans un même sentiment, idée abstraite, sentiment ferme, mais nullement sévère.

Elle m'accueillit avec sécurité, prévenue qu'elle était par le poète Béranger que je n'étais point de sa religion politique, que je ne venais ni pour la flatter, ni pour la trahir, mais uniquement pour m'instruire et pour entendre ses témoignages sur le temps, sur les choses, sur les personnages qu'elle avait traversés, connus, fréquentés de si près dans cette intimité quotidienne où les hommes les plus comédiens en public oublient de se masquer, selon leurs rôles, devant les témoins domestiques de toutes les heures secrètes de leur vie.

Je lui répétai ce que lui avait dit à ce sujet Béranger : « Je ne me présente point à vous, lui dis-je, comme un partisan de la terreur et comme un réhabilitateur de la mémoire que vous cultivez. À Dieu ne plaise ! Fils de royaliste, royaliste moi-même de naissance, de tradition, d'éducation, pendant mes jeunes années, si Robespierre n'était pas mort, mon père n'aurait pas vécu, et toute ma famille aurait été victime de

son système de rénovation de la France par l'extermination. Mais je veux porter dans l'histoire publique l'honnêteté de la conscience privée, peindre les acteurs non avec les traits du préjugé et de la vengeance, mais avec leurs propres traits. On doit justice même à ce que l'on réprovoque, et, s'il y a une vertu mêlée par hasard au crime dans un homme justement abhorré de ses ennemis ou de ses victimes, il ne faut point nier cet amalgame monstrueux, mais souvent réel ; il faut séparer, avec une sincérité loyale, cette vertu du crime, et dire à l'histoire : Ceci était vertu, ceci était crime ; et ceci, crime et vertu, était l'homme. Voilà dans quel esprit de répulsion instinctive contre votre idole et d'impartialité obligée d'historiens je viens recueillir vos souvenirs. Accordez-les-moi ou refusez-les-moi, selon l'idée que vous vous ferez de moi-même ; je respecterai également votre confiance ou votre silence, je reviendrai ou je m'éloignerai sans insister. »

Madame Lebas fut plus sensible à cette franchise qu'elle ne l'aurait été à une adulation intéressée de ses sentiments. Elle m'accorda un libre accès dans sa retraite et me laissa feuilleter à mon aise, et page par page, sa mémoire présente, intarissable et passionnée sur tous les détails intérieurs ou extérieurs de la vie privée et de la vie publique de Robespierre. Tout ce que j'ai rapporté dans les *Girondins* sur l'existence ascétique, retirée, laborieuse, chaste et pour ainsi dire abstraite de l'idole des Jacobins et du peuple, est textuellement la conversation de madame Lebas. Le style et les réflexions seuls sont de moi.

LXI

Saint-Just aussi jouait un grand rôle dans cette mémoire. J'imagine qu'avant de se marier à Lebas, la jeune fille de l'entrepreneur Duplay, hôte de Robespierre, avait eu un moment la pensée de devenir l'épouse du jeune et beau proconsul, fanatique séide de ce Mahomet d'entre-sol, quand la révolution serait enfin close par cette bergerie sentimentale que Saint-Just et son maître croyaient établir à la place des inégalités

nivelées et des échafauds abolis. Car, au fond, c'était là leur pensée. On la retrouve dans tous les papiers secrets et dans toutes leurs conversations à portes fermées, à la table de la mère de mesdemoiselles Duplay. Toutes les fois que le nom de Saint-Just revenait dans nos entretiens, l'accent s'amollissait, la physionomie s'attendrissait visiblement dans madame Lebas, et un regard d'enthousiasme rétrospectif s'élevait du portrait vers le plafond, comme un reproche muet au ciel d'avoir tranché quelque douce perspective, par la hache de 1794, avec cette tête d'ange exterminateur sur le buste d'un proscripteur de vingt-sept ans.

VICTORIEN SARDOU (1831-1908)¹⁷

« MADAME LE BAS ET SA DEMEURE »

J'ai conté ailleurs et je prends liberté de redire ici, avant que le lecteur prenne connaissance de la biographie du conventionnel Le Bas, comment j'ai connu sa veuve, auteur des mémoires publiés par M. Stéphane-Pol – et même dansé avec elle, en 1845 ou 1846, à une petite sauterie de jeunes garçons et filles de mon âge, rue d'Enfer, chez madame de Boismont.

J'arrivais en retard. Plus de danseuse !... Et l'on manquait d'un vis-à-vis pour un quadrille. J'avise sur un canapé une dame vêtue de noir, âgée, mais de tournure encore jeune, et bravement je cours l'inviter...

— Oh ! me dit-elle en souriant, il y a beau jour que je ne danse plus !

J'insiste : – la maîtresse de maison accourt.

— Mais si, mais si... c'est entre nous !... Ces pauvres enfants !...

Et la dame finit par se résigner, à la condition que je lui indiquerai les figures.

Après la contredanse, pendant laquelle elle m'a gentiment interrogé sur mes études, mes professeurs, mon collègue, je demande à madame de Boismont qui est cette bonne dame ?

¹⁷ Victorien Sardou, « Madame Le Bas et sa demeure », préf. à Paul Coutant, *Autour de Robespierre...*, *op. cit.*, p. VII-XXII.

— C'est, me dit-elle, la mère de Philippe Le Bas, de l'Institut... la veuve du conventionnel !

J'étais alors en pleine lecture de la *Révolution* de Thiers, et je m'écriai :

— Celui qui s'est tué !

Madame de Boismont reporte l'exclamation à madame Le Bas qui me fait signe de venir m'asseoir auprès d'elle, et j'y vais, tout saisi d'avoir enseigné la chaîne des dames à cette veuve de Thermidor.

Naturellement, madame Le Bas me parle de Thiers, de la Révolution, de Robespierre ; et, comme elle me voit un peu tiède pour son héros, elle ne manque pas cette occasion de dire qu'il a été « bien calomnié par ses ennemis ! » Je cite mot pour mot... je l'entends encore :

— « Et que certainement je l'aurais aimé !... Il était si bon et si affectueux pour la jeunesse ! »

Quelqu'un survient, rompt l'entretien... Je n'ai plus revu ma danseuse.

Et son illusion était bien naturelle !

Quel Robespierre avait-elle connu ? – Celui de la maison paternelle, heureux de s'y voir cajolé, adulé... presque tendre pour Eléonore et ses sœurs : sobre, austère, chaste, ne parlant que par belles sentences et maximes ! – Celui qui, aux veillées d'hiver, récitait des scènes de Racine ou fredonnait la romance jouée par Buonarotti sur le clavecin, – qui, les soirs d'été, aux Champs-Élysées, jetait des sous aux petits savoyards, ou menait son chien *Brount* se baigner dans la Seine, – et, dans les

excursions à Saint-Ouen, à Montmorency, cueillait pour ses jeunes amies des cerises dans les vergers, des bluets dans les champs !...

Avec le temps, l'image du grand homme s'était idéalisée au point qu'elle le voyait beau. – Sa tête de chat aux pommettes saillantes, couturées de petite vérole ; son teint bilieux, ses yeux verts bordés de rouge, sous ses lunettes bleues ; sa voix aigre, son verbe sec, pédant, hargneux, cassant ; son port de tête hautain, ses gestes convulsifs, tout cela s'était effacé, fondu, transformé en une douce figure d'apôtre, martyr de sa foi pour le salut des hommes !

Et, de fait, il avait sa foi, le monstre !... Sa foi en lui d'abord ; puis dans la sublimité de ses doctrines, qui sont bien d'un disciple de Rousseau : la civilisation corruptrice des mœurs ; le retour à l'état de nature, où l'homme est parfait, comme on sait ; un régime égalitaire, où toutefois les citoyens seraient courbés sous le joug d'une sorte de théocratie dont lui, l'*Incorruptible*, serait naturellement le grand pontife ! « Une jésuitière de l'Amérique espagnole ! » disait Danton railleur. – Bref, la plus odieuse des tyrannies ; mais, pour ce maniaque et les naïfs qui l'entouraient, la République idéale fondée sur la vertu !

Son incommensurable orgueil lui persuadant qu'il avait seul le génie requis pour ramener l'âge d'or, n'étaient-ils pas bien coupables ceux qui, par l'obstacle mis à sa grandeur, retardaient le bonheur de la Patrie ? – N'avait-il pas le droit de les exécrer, et le devoir patriotique de les détruire, ces « pervers » cramponnés à leurs jouissances égoïstes ? – Et, pour cela, toute arme n'était-elle pas légitime : perfidie, mensonges, trahisons, la beauté du but justifiant les pires moyens ?... Son cri de désespoir, en Thermidor, où ceux qui l'assomment ne valent pas mieux que lui : « Tout est perdu ! Les brigands triomphent ! » ce cri-là est bien sincère ! – Ne l'empêchent-ils pas de réaliser son rêve humanitaire ?

De là, le culte rendu à sa mémoire par tous les Duplay, persuadés et persuadant à d'autres, qu'il n'a succombé que pour avoir voulu abattre l'échafaud et détruire, dit Louis Blanc, « la terreur par la terreur » homéopathiquement !

Ah ! que Taine a donc raison de s'écrier que, cent ans après sa mort, il fait encore des dupes !

Les Duplay ne sont pas les seuls familiers de Robespierre qui l'aient dit méconnu et calomnié ! – Et peut-on s'en étonner ? – La sœur de Marat ne voyait dans son frère qu'un bienfaiteur de l'humanité. – La veuve de Carrier n'a jamais admis que les noyades de Nantes fussent l'œuvre de son « *brave homme de mari !* »

On m'a montré, dans mon enfance, celui qu'on appelait le chirurgien de Robespierre, ce docteur Souberbielle, qui allait de grand matin, chez les Duplay, panser les ulcères variqueux de son client. – Attaché au service médical du tribunal révolutionnaire, quand une femme condamnée à mort se disait enceinte, dans l'espoir d'un sursis, il ne manquait jamais de déclarer que la grossesse était simulée, pour l'envoyer plus vite à l'échafaud. – Celui-là aussi proclamait la bonté d'âme de « l'ami de Robespierre », et il en donnait pour preuve : que, l'un des partisans du grand homme, accusant l'échafaud de mollesse et de torpeur – le grand homme, indigné, avait livré au bourreau ce buveur de sang : – qui n'était autre que le général Henriot !!!

Voilà un témoin bien renseigné et digne de foi !

J'ai connu, plus tard, Deschamps, fils du commissionnaire des Duplay, et filleul de Robespierre qui ne lui a pas porté bonheur ; car, après bien des déboires, il s'est jeté, de son quatrième étage, sur le pavé de la rue de l'Est. – Son fils était étudiant, comme moi, et nous faisions route ensemble, tous les matins, vers l'hôtel Necker. Il me contait en chemin la Révolution, telle que la concevait son père. – Ici, autre chanson ! –

Robespierre ne répugnait plus à la guillotine – loin de là ! – Et, dans l'intérêt du peuple, il ne lui restait plus que quelques centaines de têtes à abattre, quand on l'avait mal à propos interrompu dans cette philanthropique besogne. – Les Deschamps ne s'en consolaient pas...

Nous avons eu aussi la sœur Charlotte, plus connue par la lettre où elle se compare à la mère des Gracques, que par les mémoires fantaisistes, où elle exalte la douceur, la tendresse de ses deux frères – celle de l'aîné surtout – et où elle nous conte ce que nous savions déjà de Néron ; que, dans son enfance, Maximilien pleurait la mort d'un oiseau ; et, plus tard, refusait de signer une condamnation à mort. – Elle oubliait, la bonne dame, qu'après Thermidor, elle accusait les deux Gracques d'avoir expédié leur sœur à Arras, pour y être guillotinée par Lebon, à cause de son mauvais caractère.

Mais de tous ces témoins à décharge, pas un n'a eu l'influence de madame Le Bas, communiquant ses mémoires à Lamartine, à Michelet, à Louis Blanc, et, par la sincérité de son ardente conviction, travaillant sourdement à la légende du « Christ révolutionnaire » dont Hamel nous a donné l'Évangile !!

Hamel !... – J'ai rompu quelques lances avec lui, et pour une cause qui n'est pas étrangère aux mémoires de madame Le Bas. – Il s'agissait de cette maison de la rue Saint-Honoré, où elle a vécu les plus heureux jours de sa vie, jusqu'à la catastrophe qui devait lui faire payer si cher, ainsi qu'à tous les siens, l'hospitalité donnée à leur idole.

Hamel, sur de faux indices, avait déclaré que rien ne subsistait plus de cette habitation. – Un beau jour, je constate qu'il s'est trompé. – Le bâtiment en façade sur la rue a bien été démoli et reconstruit de fond en comble ; mais celui, au fond de la cour, habité par Duplay, et l'aile gauche, où logeait Robespierre, ont été seulement surélevés ; et, sous les constructions nouvelles, malgré des remaniements récents, on retrouve la salle à manger, le salon, la chambre des époux Duplay et celle de

Robespierre. J'offre amicalement à Hamel de lui prouver sur place. Il s'y refuse sèchement, et me fait détacher, par un maladroit de ses amis, un article assez impertinent qui m'oblige à la riposte et provoque une polémique, à laquelle je ne songeais nullement.

L'erreur de Hamel avait surtout pour cause son interprétation erronée des mots : « Au couchant », dans les descriptions sommaires de la maison Duplay ; en sorte qu'il voyait à l'est de la cour, ce qui, en réalité, était à l'ouest. – A l'appui de cette fausse orientation, il produisait un petit plan qu'il attribuait volontiers à madame Le Bas, et dont elle était bien innocente.

Je démontre, sans peine, que ce plan ridicule est en contradiction formelle avec tous ceux que Hamel n'a pas eu le soin de découvrir et de consulter aux archives, au cadastre, chez le propriétaire, les notaires, etc. – Et qu'il n'est même pas conforme à la vraie configuration du terrain, tel qu'il a été de tout temps ; tel qu'il est encore.

Hamel bondit – puis voit bien qu'il s'est fourvoyé, exhibe un autre plan qui reporte à gauche tout ce que le premier plaçait à droite – et me dit d'un air dégagé :

— Madame Le Bas n'entendait rien à l'architecture ; elle s'est trompée de côté, – voilà tout ! Mais depuis, elle s'est ravisée – et voici qui remet tout en ordre. – « D'ailleurs, cela ne change rien à la question ! »

Mais comme il ne veut pas s'être abusé sur tous les points, il n'admet pas le tracé du terrain tel qu'il est établi par tous les plans – c'est-à-dire avec une enclave au nord-ouest de l'immeuble. – Il le voit à peu près carré, en forme de quadrilatère parfait. – Et pour se donner raison, il a recours au procédé le plus ingénieux...

En 1794, cette enclave était une cour de la maison voisine (n° 400 actuel), dont la propriétaire était la citoyenne Joyeuse. – En 1852, M. Vaury père, alors propriétaire de la ci-devant maison Duplay (n° 398), se rend acquéreur du n° 400, et réunit les deux immeubles en un seul, qui est aujourd’hui la propriété de son fils.

Que fait Hamel ?

Il détache du n° 400 la cour de la citoyenne Joyeuse, l’attribue au n° 398, – soixante ans avant la réunion des deux maisons !... – supprime ainsi l’enclave, carre son plan et me le présente triomphalement en me disant :

— Vous voyez bien que c’est un quadrilatère !

C’est enfantin ; mais joli tout de même, et suffisant pour embrouiller la question ; – ce qui était le grand point.

Il y aurait eu quelque naïveté à prolonger le débat avec un adversaire aussi subtil. – Je lui brûlai la politesse, et le laissai tranquillement installer la salle à manger, la cuisine, l’escalier et la moitié de la chambre des Duplay dans la cour de la maison voisine.

Hamel n’est plus ! – Et nous possédons des documents nouveaux que je regrette bien de ne pouvoir mettre sous ses yeux, et qui sont :

1° Un état de lieux dressé le 1^{er} juillet 1783, découvert par M. Coyecque et reproduit par lui, tout au long, dans le *Bulletin de l’histoire de Paris*, vingt-sixième année, – janvier 1899.

2° Un état de lieux de la maison Duplay daté du 22 août 1790.

3° Un plan de la maison occupée par le sieur Duplay, provenant des biens du couvent de la Conception.

Et acquise comme bien national par Duplay le 22 prairial an IV.

Ces deux documents retrouvés par Lenôtre.

Ai-je besoin de dire que le plan d'ensemble est absolument conforme à tous ceux que nous avons produits et qu'il ne laisse rien subsister des idées chimériques de Hamel, sur la disposition du terrain, celle du bâtiment, leur reconstruction, etc.

Les deux états de lieux, celui de 1783 surtout, sont des plus précieux, et en parfaite concordance avec la description de madame Le Bas, dont nous avons enfin le texte *authentique*.

Hamel le possédait, ce texte, lorsqu'il écrivait, en 1860, sa biographie de Robespierre, puisqu'il avait eu communication du manuscrit de madame Le Bas. – Rien n'était plus naturel que de le reproduire mot pour mot. – Mais Hamel en était bien empêché. Il avait beau tourner et retourner en tous sens le texte de madame Le Bas et son prétendu plan ; il ne venait pas à bout de les concilier : – l'un supposant à droite tout ce que l'autre indiquait à gauche.

Toutefois, il avait triomphé de difficultés plus sérieuses ! – On ne s'applique pas, en trois gros volumes, à travestir la Révolution Française et à dénigrer tous ses grands hommes, au profit du seul Robespierre, sans contracter l'habitude de jouer avec les documents, et, quand ils sont gênants, de les contester, les oublier, ou les *modifier* pour les besoins de la cause.

La description de madame Le Bas contrariait l'idée qu'il s'est forgée de sa demeure. – Il modifia le texte de madame Le Bas !

Ainsi, elle dit très clairement :

« En entrant, une salle à manger ; *au fond* une cuisine ayant un jour de souffrance sur le jardin des religieuses de la Conception... *à droite* de la salle à manger, un salon... »

L'emplacement de la salle à manger n'étant pas contesté, – celui du salon et de la cuisine n'est pas douteux. – Un enfant ne s'y tromperait pas.

Mais pour Hamel qui, à cette époque, confond tout, couchant, levant, droite, gauche... il n'y a pas moyen de placer le salon où le désigne madame Le Bas.

Il biffe « *à droite* » qu'il remplace par « *à la suite* », ce qui indique le salon au fond, – du côté du couvent, là précisément où madame Le Bas nous montre la cuisine ; et n'ayant plus de place pour celle-ci, il la supprime ! – Madame Le Bas n'a plus de cuisine : mais Hamel est hors d'embarras.

Même jeu pour l'escalier. – Madame Le Bas écrit :

« Dans la salle à manger, un petit escalier en bois, par où l'on montait dans les appartements ; *à droite* était la chambre à coucher de ma mère... *à droite* de la chambre et y attenait un petit cabinet de toilette, qu'on traversait pour entrer dans la modeste chambre de Maximilien. »

Hamel accommode cela à sa manière.

« Au premier, à droite du carré, s'ouvrait la chambre des époux Duplay... à *gauche* de l'escalier, on pénétrait dans un cabinet de toilette ; etc...

Il lui a suffi d'écrire à *gauche* de l'escalier, où madame Le Bas avait écrit à *droite*, pour tout brouiller et nous montrer un palier donnant accès, d'un côté, à la chambre des Duplay, dans le logis du fond ; de l'autre, à celle de Robespierre, dans l'aile en retour ; ce qui place forcément l'escalier à la rencontre des deux bâtiments, – où madame Le Bas serait bien étonnée de le voir.

Et ainsi du reste !

Plus tard, au cours de notre discussion, Hamel s'est bien décidé – non sans peine – à donner le texte de madame Le Bas sans retouches ; et ç'a été pour lui l'occasion de nouvelles erreurs ; mais quand nous tentâmes, Lenôtre et moi, de reconstituer le plan de la maison Duplay, nous ne connaissions que la description produite par Hamel en 1867 (Tome 3, page 283) et qui, en réalité, n'était plus celle de madame Le Bas, mais la sienne, tant il l'avait dénaturée. – Nous devions la croire exacte, et nous y conformer scrupuleusement. Ce qui nous conduisit à mettre le salon à la place de la cuisine, la cuisine à la place du salon, et l'escalier, là où Hamel lui-même l'a campé, à la diable, dans son second plan posthume de madame Le Bas.

Erreur bien démontrée par l'état de lieux de 1790, – qui ne laisse plus le moindre doute sur son véritable emplacement.

Aujourd'hui, grâce surtout à ce document, rien n'est plus facile que de corriger ces erreurs, de restituer tous les intérieurs de la façon la plus précise, et de prouver notamment que le corps de logis occupé par Robespierre est mieux conservé que nous ne le pensions. – Sa chambre est intacte !

C'est ce que je me propose de faire prochainement.

Si quelque lecteur des Mémoires de Madame Le Bas a la curiosité de connaître sa demeure – avec un peu d'imagination et à l'aide du dessin de Duplessis-Bertaux, exposé à Carnavalet, et qui représente l'arrestation de Cécile Renaud, mais qu'il faut voir « retourné », c'est-à-dire rétabli en son vrai sens, par la gravure, dans les *Tableaux de la Révolution* – il pourra se faire une idée assez exacte de ce qu'était la maison Duplay en 1794.

Qu'il franchisse le seuil de la maison qui porte le n° 398, rue Saint-Honoré ; et qu'il se figure, à la place du couloir d'entrée, une large voûte carrée, que l'on a rétrécie au profit des deux boutiques latérales. – Au lieu de cette cour étroite et assombrie par l'exhaussement de tous les bâtiments qui l'entourent et par la construction d'une aile droite, qu'il se la représente claire et ensoleillée, comme nous la montre Duplessis-Bertaux – avec son hangar à gauche, dont la trace est encore visible. – Dans le corps de logis du fond, il retrouvera sans peine : – Au rez-de-chaussée, à droite, la fenêtre du salon, – à gauche, la fenêtre et la porte de la salle à manger, remplacées par une vérandah (*sic*) ; – au premier, les fenêtres des époux Duplay, autrefois surmontées d'un pignon ; – à gauche, presque au débouché de la voûte, l'escalier qui desservait à la fois le bâtiment sur la rue, où logeaient Charlotte et Augustin, et l'aile gauche : – Dans cette aile, sur la cour, la fenêtre du cabinet d'aisances, celle de Simon et de Maurice Duplay, et enfin, à l'angle de la cour, celle de Robespierre.

Et maintenant je passe la parole à Le Bas, qui va s'affirmer lui-même, par sa correspondance, excellent homme et bon patriote, et à sa digne femme ; – en regrettant pour le lecteur qu'il ne lui soit pas donné, – ainsi qu'à moi, – de l'entendre elle-même exalter celui qu'elle appelait « son bon ami », d'une voix si persuasive, qu'il fallait le bien connaître, pour résister à la séduction d'une dévotion si touchante !

ANNEXE C

SUR L'ARRESTATION DES DUPLAY APRÈS THERMIDOR

CHRONOLOGIE DES ARRESTATIONS, EMPRISONNEMENTS, REMISES EN LIBERTÉ, ETC.¹

9 thermidor an II (27 juillet 1794) : Procès-verbal dressé par le Comité de Sûreté générale sur le transfert de Le Bas et la mise des scellés sur ses papiers.

10 thermidor an II (28 juillet 1794) : Arrêté du Comité de Sûreté générale datant du 9 pour l'arrestation de Maurice, Françoise et Jacques-Maurice Duplay, qui doivent être « mis au secret séparément ». Ils sont conduits à la maison d'arrêt de Pélagie (AN F7 4694 Duplay). Voir le passage à ce sujet dans le pamphlet thermidorien l'*Almanach des prisons*².

11 thermidor an II (29 juillet 1794) : Décès constaté de Françoise Vaugeois-Duplay, trouvée morte dans sa cellule³. Dénonciation contre Simon Duplay par le citoyen Labarre (AN F7 4694 Duplay)⁴.

13 thermidor an II (31 juillet 1794) : Arrestation d'Élisabeth Duplay-Le Bas ; devait être emprisonnée à maison dite de la Petite-Force⁵, mais est plutôt conduite à Talaru. Éléonore et Henriette Le Bas gardent ses effets avec un gardien officiel des scellés nommé Rousseau (AN F7 4770 Le Bas). Arrestation de Simon Duplay ; peut-être

¹ Cette chronologie fut réalisée avec l'aide de Suzanne Levin et de ses recherches dans les archives. Nous la remercions énormément pour ce travail minutieux.

² *Almanach des prisons, Ou Anecdotes sur le régime intérieur de la Conciergerie, du Luxembourg, ect. (sic), et sur différens prisonniers qui ont habité ces maisons, sous la tyrannie de Robespierre, avec les chansons, lettres et couplets qui y ont été faits, Quatrième édition, Revue et corrigée*, Paris, Chez Michel, l'An III, p. 165-167.

³ Paul Coutant, *Autour de Robespierre : Le conventionnel Le Bas, d'après des documents inédits et les mémoires de sa veuve*, Paris, E. Flammarion, 1901, p. 295-297, n. 1.

⁴ Albert Mathiez, « L'arrestation de Simon Duplay », *Annales révolutionnaires*, vol. 11, n° 1, janvier-février 1919, p. 113.

⁵ Paul Coutant, *op. cit.*, p. 297-298, n. 1.

emprisonné à la Force, mais nous trouvons une pétition de lui datée du 7 fructidor de la prison des Madelonnettes (AN F7 4694 Duplay).

14 thermidor⁶ an II (1^{er} août 1794) : Pétition d'Élisabeth Duplay-Le Bas demandant les derniers trois mois du traitement de son époux Philippe Le Bas (AN F7 4770 Le Bas)⁷.

17 thermidor an II (4 août 1794) : Florent Guiot, représentant en mission, écrit depuis Lille au Comité de Salut public pour annoncer l'arrestation de Victoire Duplay⁸. Il demande si elle doit être transférée à Paris, mais nous ne connaissons pas la réponse. Il mentionne également l'arrestation de Sophie Duplay-Auzat et d'Antoine Auzat (à une date inconnue), qui sont « actuellement détenus dans une maison d'arrêt de Lille »⁹.

19 thermidor an II (6 août 1794) : Arrestation d'Éléonore Duplay ; emprisonnée peut-être à Pélagie mais elle rejoint sa sœur Élisabeth à Talaru (AN F7 4694 Duplay).

28 thermidor an II (15 août 1794) : Lettre du représentant en mission René-Pierre Choudieu adressée « à la citoyenne Auzat, en arrestation à Lille » (BNF 8-LB41-1337).

7 fructidor an II (24 août 1794) : Lettre de Simon Duplay au Comité de salut public où il nie avoir été le « secrétaire » de Robespierre¹⁰.

⁶ Datée par erreur de messidor.

⁷ Deux lettres..., *infra*, p. 82-84.

⁸ Edmond Leleu, « L'arrestation de Victoire et de Sophie Duplay à Lille après le 9 thermidor », *Annales Révolutionnaires*, vol. 12, n° 6, novembre-décembre 1920, p. 512.

⁹ François-Alphonse Aulard, *Recueil des actes du Comité de salut public*, vol. 15, Paris, Imprimerie nationale, 1903, p. 654-655.

¹⁰ Albert Mathiez, « L'arrestation de Simon Duplay », *Annales révolutionnaires*, vol. 11, n° 1, janvier-février 1919, p. 114.

22 fructidor an II (8 septembre 1794) : Élisabeth Duplay-Le Bas adresse une pétition au Comité de Sûreté générale pour être assignée à résidence¹¹. Rapport d'un auxiliaire de justice constatant l'état de santé d'Élisabeth et de son fils Philippe, alors âgé de deux mois et demi¹².

7 vendémiaire an III (28 septembre 1794) : Le concierge des Madelonnettes rappelle au Comité de Sûreté générale que Simon Duplay n'a pas encore été interrogé (AN F7 4694 Duplay).

13 vendémiaire an III (4 octobre 1794) : Un certificat médical où les officiers de santé Legras et Rosier « déclaraient que Simon Duplay ne pouvait plus porter sa jambe de bois et que sa cicatrice le faisait souffrir »¹³.

17 vendémiaire an III (8 octobre 1794) : Nouvelle sollicitation du concierge en la faveur de Simon Duplay (AN F7 4694 Duplay). Pétition d'Antoine Auzat sur sa mise en arrestation, imprimée et envoyée de la Conciergerie (BNF 8-LB41-1337).

19 vendémiaire an III (10 octobre 1794) : Une lettre d'une des commissions exécutives relaie la pétition d'Antoine Auzat au Comité de Sûreté générale (AN F7 4694 Duplay).

9 brumaire an III (30 octobre 1794) : Pétition de Sophie Duplay-Auzat au Comité de Sûreté générale confirmant qu'ils ont tous les trois (Sophie et Victoire Duplay, Antoine Auzat) été depuis amenés à Paris à une date inconnue mais qu'ils sont toujours emprisonnés (AN F7 4583 Auzat).

¹¹ Deux lettres..., *infra*, p. 85-87.

¹² *Ibid.*, p. 88.

¹³ Albert Mathiez, « L'arrestation de Simon Duplay », *op. cit.*, p. 114.

29 brumaire an III (19 novembre 1794) : Arrêté du Comité de Salut public mettant en liberté Sophie Duplay-Auzat¹⁴.

18 frimaire an III (8 décembre 1794) : Remise en liberté d'Élisabeth Duplay-Le Bas¹⁵.

23 frimaire an III (13 décembre 1794) : Levée des scellés à l'imprimerie de Charles-Léopold Nicolas (exécuté le 12 thermidor an II¹⁶) par arrêté du Comité de Sûreté générale confirmant la présence de Maurice Duplay (AN F7 4694 Duplay).

2 nivôse an III (22 décembre 1794) : Ordre du Comité de Sûreté générale pour interrogatoire de Maurice et Jacques-Maurice Duplay alors qu'ils sont toujours emprisonnés à la maison d'arrêt du Plessis (AN F7 4694 Duplay)¹⁷.

12 nivôse an III (1^{er} janvier 1795) : Interrogatoire de Simon et Jacques-Maurice Duplay par Jean-Baptiste Harmand, membre du Comité de Sûreté générale (AN F7 4694 Duplay)¹⁸.

18 nivôse an III (7 janvier 1795) : Arrêté du Comité de Sûreté générale ordonnant le transfert de Maurice et Jacques-Maurice Duplay à la prison du Luxembourg (APP AA 30).

¹⁴ Francisque Mège, *Les bataillons de volontaires du Puy-de-Dôme (1791-1793)*, Paris, A. Claudin, 1880, p. 194, n. 3.

¹⁵ Paul Coutant, *op. cit.*, p. 299.

¹⁶ Albert Soboul et Raymonde Monnier, *Répertoire du personnel sectionnaire parisien de l'an II*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, p. 83.

¹⁷ Albert Mathiez, « Les divisions dans les comités de gouvernement à la veille du 9 thermidor d'après quelques documents inédits », *Revue historique*, vol. 118, fasc. 1, 1915, p. 83-84.

¹⁸ *Ibid.*, p. 84-87.

25 pluviôse an III (13 février 1795) : Certificat du Comité de Sûreté générale constatant la remise partielle des objets saisis chez Le Bas à sa veuve (AN F7 4770 Le Bas)¹⁹.

1^{er} ventôse an III (19 février 1795) : Pétition de Maurice Duplay demandant la levée des scellés sur ses effets et ceux de ses enfants. La Commission des Vingt-Un donne son accord le 3 ventôse an III (AN F7 4694 Duplay).

8 germinal an III (28 mars 1795) : Début du procès contre Fouquier-Tinville et le personnel du tribunal révolutionnaire dont Maurice Duplay était juré.

2 floréal an III (21 avril 1795) : Éléonore, Simon et Jacques-Maurice Duplay sont transférés au Plessis (APP AA 30).

17 floréal an III (6 mai 1795) : Acquittement de Maurice Duplay.

25 floréal an III (14 mai 1795) : Mise en liberté de Maurice Duplay (AN F7 4694 Duplay).

27 floréal an III (16 mai 1795) : Éléonore Duplay est toujours en prison, transférée à Pélagie avec, entre autres, Claire Lacombe et Marguerite Chalabre (APP AA 30).

Thermidor an III ? (Juillet 1795 ?)²⁰ : Pétition de Simon, Jacques-Maurice et Éléonore Duplay (AN F7 4694 Duplay)²¹.

¹⁹ Deux lettres..., *infra*, p. 81, n. 14. Pour une transcription plus complète, voir : Paul Coutant, *op. cit.*, p. 302-303, n. 2.

²⁰ Non-datée. Ils écrivent avoir été « emprisonnés depuis un an ».

²¹ Albert Mathiez, « L'arrestation de Simon Duplay », *Annales révolutionnaires*, vol. 11, n° 1, janvier-février 1919, p. 115.

1^{er} thermidor an III (19 juillet 1795) : Éléonore est mise en liberté de Pélagie (AN F7 4694 Duplay).

9 thermidor an III (27 juillet 1795) : Jacques-Maurice²² et Simon Duplay²³ sont mis en liberté.

19 floréal an IV (8 mai 1796) : Décret mettant en arrestation les principaux membres de la Conjuraton des Égaux, dont Gracchus Babeuf, Philippe Buonarroti, Augustin Darthé et Jean-Baptiste Didiée²⁴.

21 floréal an IV (10 mai 1796) : Message du Directoire exécutif au Conseil des Cinq Cents sur la conjuration des Égaux, signé par Carnot, président²⁵.

27 floréal an IV (16 mai 1796) : Mise en arrestation de Maurice et Jacques-Maurice Duplay en lien avec le procès de Babeuf²⁶.

2 ventôse an V (20 février 1797) : Début du procès des Conjurés.

2 germinal an V (22 mars 1797) : Témoignage de Charles-Jean Thiebaut sur « les filles de Duplay père » et leurs liens avec Darthé et Didiée²⁷.

²² Paul Coutant, *op. cit.*, p. 297, n. 1.

²³ Albert Mathiez, *op. cit.*, p. 115.

²⁴ « Extraits des registres des délibérations du Directoire exécutif », *Copie de l'instruction personnelle au représentant du peuple Drouet*, Paris, Imprimerie nationale, frimaire an V, p. 12. On y trouve également Vadier, Amar, Choudieu, Ricord, Félix Lepeletier (de Saint-Fargeau) et plusieurs autres, moins connus de l'histoire.

²⁵ *Ibid.*, p. 3-4.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ *Débats du procès instruit par la Haute-Cour de Justice, Séante à Vendôme, Contre Drouet, Babœuf (sic) et autres...*, vol. 2, Paris, Chez Baudouin, 1797, p. 408-410.

26 germinal an V (15 avril 1797) : Témoignages de Maurice Duplay et de Jacques-Maurice Duplay²⁸.

7 prairial an V (26 mai 1797) : Acquittement et remise en liberté de Maurice et Jacques-Maurice Duplay²⁹.

²⁸ *Ibid.*, vol. 3, p. 596-598.

²⁹ Paul Coutant, *op. cit.*, p. 297, n. 1. Voir aussi : *Débats du procès instruit par la Haute-Cour de Justice...*, *op. cit.*, vol. 4, p. 121.

**PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÛRETÉ GÉNÉRALE SUR LE
TRANSFERT DE LE BAS ET LA MISE DES SCHELLÉS SUR SES PAPIERS
(9 thermidor an II – 27 juillet 1794)³⁰**

« Ce jourd’hui, 9 thermidor II^e année républicaine une et indivisible.

« Nous Michel Crespin et Simon Langlois, membres du comité révolutionnaire de la section des Piques, sur la réquisition du citoyen Demonceaux, secrétaire-agent du comité de Sûreté générale, porteur d’un ordre du dit comité en ces termes :

« Convention nationale ; Comité de Sûreté générale et de surveillance de la Convention nationale. – Du 9 thermidor an II de la République française. – Le Comité de Sûreté générale arrête que *Le Bas*, député à la Convention, sera mis en état d’arrestation et traduit dans la maison de la Force, où il sera mis au secret, et les scellés apposés sur ses papiers, le tout en vertu du décret de ce jour. – Charge de l’exécution le porteur du présent et l’autorise à requérir les autorités civiles et militaires. – Les représentants du peuple : Bayle, Élie Lacoste, Louis du Bas-Rhin et Dubarran. »

« Sommes transportés avec ledit citoyen Demonceaux rue Neuve-du-Luxembourg n° 148, au domicile dudit citoyen Le Bas, où étant au troisième donnant sur la cour, où nous avons trouvé ledit Le Bas, qui avait été acconduit du Comité de Sûreté générale de la Convention, et après l’ordre à lui communiqué par ledit requérant qu’il nous a dit avoir parfaitement connaissance, il nous a fait ouverture de tous les meubles renfermant des papiers que nous avons extraits et remis dans un petit cabinet au troisième, même étage que ci-dessus, ayant vue sur une petite cour par une seule fenêtre à deux carreaux, et sur laquelle, ainsi que sur la porte fermée à la clef, restée en mains du citoyen Demonceaux, il a été apposé deux scellés sur bandes de papier blanc,

³⁰ Paul Coutant, *op. cit.*, p. 286-288.

aux deux extrémités desquelles est l’empreinte en cire molle rouge du timbre du Comité révolutionnaire de la section des Piques, les cachets étant occupés ailleurs, lesquels avons laissés à la charge et garde du citoyen Rousseau, demeurant rue des Capucines, qui les a reconnus sains et entiers et s’est chargé de les rendre en même état sous les peines portées par la loi et à qui de droit.

« Et après perquisition faite dans ledit appartement, il s’est trouvé en évidence une espingole, une carabine et un sabre, qui ont été emportés par ledit citoyen Demonceaux, pour être déposés au Comité de Sûreté générale.

« Le tout fait en présence de toutes les personnes susnommées et qui ont signé le présent procès-verbal.

« Et avons laissé ledit citoyen Le Bas ès-mains dudit citoyen Demonceaux, pour l’exécution entière dudit ordre, ainsi qu’il le reconnaît.

« Signé : LE BAS, CRESPIEN, DEMONCEAUX ROUSSEAU et LANGLOIS.

(AN F7 4770 Le Bas)

DÉNONCIATION CONTRE SIMON DUPLAY
PAR LE CITOYEN LABARRE
(11 thermidor an II – 29 juillet 1794)³¹

Aux citoyens membres du Comité de Salut public près la Convention nationale

11 thermidor, l'an II de la République française une et indivisible.

Citoyens,

En donnant des ordres pour l'arrestation des Duplay, où logeait Robespierre, vous avez oublié leur neveu, la jambe de bois, qui, après leur arrestation, s'est rendu aux jacobins, où il a dénoncé le commissaire du Comité révolutionnaire chargé par votre Comité de cette arrestation. Cet individu s'est permis de dire qu'il ne devait pas reconnaître des ordres donnés contre des patriotes aussi connus et dignes de Robespierre. Le commissaire Labarre a en conséquence été gardé à vue dans la salle des jacobins et on a fait la motion de l'envoyer à la Commune. On lui a ôté sa carte de jacobin et il a été fouillé, sur la réquisition dudit neveu Duplay, pour voir s'il n'était pas porteur d'ordres pour arrêter de pareils patriotes. N'ayant pas aperçu hier le neveu Duplay, et ayant ouï-dire qu'il était mis hors la loi, je me suis cru dispensé de faire cette dénonciation, mais j'apprends qu'on l'a vu ce matin entrer dans la maison de Duplay. Je crois devoir le dénoncer.

On peut interroger le citoyen Labarre sur ces faits.

(AN F7 4694 Duplay)

³¹ Transcription d'Albert Mathiez, *op. cit.*, p. 113.

PROCÈS-VERBAL CONSTATANT LE DÉCÈS DE FRANÇOISE-ÉLEONORE VAUGEOIS-DUPLAY

(11 thermidor an II – 29 juillet 1794)³²

« *Section des sans-culottes.*

« Du 11 thermidor an II de la République :

« Nous, commissaire de police de la dite section, avons été requis de nous transporter sur les sept heures du matin en la maison d'arrêt de Pélagie, à l'effet de constater et dresser procès-verbal forcé d'une citoyenne détenue en ladite maison, et réquisitoire nous a été fait par le citoyen Dauphinot, concierge de la dite maison, qui a signé son réquisitoire.

« Sur quoi nous, commissaire de police, accompagné du secrétaire greffier, nous nous sommes transporté en ladite maison et en présence du citoyen Ballay, administrateur de police, du citoyen Dufrêne, inspecteur de police, et du citoyen Dauphinot, nous avons entré dans une chambre au deuxième n°1, où nous avons trouvé un cadavre du sexe féminin, en chemise, un mouchoir rouge autour de la tête, le bras gauche appuyé sur la fenêtre, le corps perpendiculaire, les deux pieds tournés en dehors, attaché à un ruban noir, et ledit ruban attaché à un barreau de la fenêtre, et ledit cadavre pendu après. De suite nous avons fait perquisition dans la chambre qu'habitait ledit cadavre, que le citoyen Dauphinot nous a dit être celui de Françoise-Éléonore Veaugeois [Vaugeois] f^e Duplay, âgée de cinquante-neuf ans, entrée d'hier dans ladite maison par ordre du Comité de Sûreté générale ; avons trouvé dans une de ses poches un portefeuille rouge, dans lequel il y avait en assignats la somme de 28 livres 10 sols, trois livres neuf sols en pièces d'argent, une pièce de six liards, et une pièce de deux

³² Paul Coutant, *Autour de Robespierre...*, op. cit., p. 295-297, n. 1.

sols en cuivre, un jeton d'argent, douze papiers de différentes espèces, comme lettres, mémoires de dépense, et sa prestation de serment, qui ont été cotés et paraphés par le citoyen Ballay. Puis nous avons fait retirer du doigt une bague montée en or, ayant pour pierre une herborise (*sic*) entourée de petits rubis, un anneau d'or, deux paires de lunettes, un déshabillé d'indienne, un jupon de taffetas rayé bleu, un jupon blanc, un corset idem, une pelisse noire, une chemise, une paire de poches, trois mouchoirs de toile, un de mousseline, une paire de bas de coton, un bonnet garni de dentelles marqué M. D. et le mouchoir qu'elle avait sur sa tête, une paire de boucles d'oreilles d'or ; les assignats et les bijoux ont été renfermés dans le portefeuille.

« Nous avons requis le citoyen Barrias, chirurgien-major de la section des Sans-culottes, à l'effet d'examiner ledit cadavre et de nous en faire son rapport. Sur quoi, ledit citoyen Barrias a déclaré avoir reconnu qu'ayant trouvé un cadavre attaché à un barreau de la fenêtre, qui comprimait la trachée artère et les deux jugulaires, et ayant examiné la surface du corps, ni coups, ni écorchures, ni piqûres contondantes, il a trouvé les cuisses et les jambes vergetées de sang répandu dans les tissus cellulaires et corps graisseux, estimé que la cause de mort a été déterminée par la compression susdite, que le cadavre pouvait être là depuis environ minuit ou une heure, et a signé.

« Et tous les effets ci-dessus les avons laissé à la garde du citoyen Dauphinot, à la charge par lui de les représenter toutes fois qu'il en sera requis, et les douze papiers mentionnés au présent, le citoyen Ballay s'en est chargé pour les remettre au Comité de Sûreté générale, et avons clos et signé le présent.

« BALLAY, DUFRESNE, DAUPHINOT, HENRIOT, *secrétaire-greffier*,

BLONDÉ, *commissaire de police*. »

**SUR L'ARRESTATION D'ÉLISABETH DUPLAY-LE BAS
(13 thermidor an II – 31 juillet 1794)³³**

« Ce jourd'hui, 13 thermidor, 2^e année républicaine une et indivisible.

« Nous, Nicolas Lhullier et Michel Crespin, membres du Comité de surveillance et révolutionnaire de la section des Piques, sur la réquisition à nous faite par les citoyens Patté et Sigogne, secrétaire agent du Comité de Sûreté générale de la Convention, et porteur d'un ordre dudit Comité, en date de ce jour et dont extrait ce qui suit : « Le Comité arrête que la citoyenne veuve Le Bas sera mise sur-le-champ en arrestation, dans « la maison dite de la Petite Force ; la perquisition la plus exacte sera faite de ses papiers et ceux qui seront « trouvés suspects seront apportés au Comité. – Les représentants du peuple, membres du Comité de Sûreté générale de la Convention : VOULLAND, LOUIS (du Bas-Rhin). »

« En conséquence de l'arrêté du Comité de Sûreté générale, nous, commissaires susdits, sommes transportés rue Neuve-du-Luxembourg, n° 148, au domicile de la nommée veuve Le Bas, où étant, sommes montés au troisième où nous avons trouvé ladite veuve Le Bas, à qui il a été donné connaissance de l'ordre du Comité de Sûreté, à quoi elle a obtempéré, et sommes de suite occupés à la perquisition la plus exacte et examen des papiers de la dite veuve Le Bas, dans lesquels il ne s'y est rien trouvé qui mérite description et qui puisse être porté au Comité de Sûreté générale. Ce fait, et attendu que l'ordre ne porte point apposition de scellés, nous sommes retirés, laissant tous les effets sous la garde des citoyennes Le Bas et Duplay, sœur et belle-sœur³⁴, et du citoyen Rousseau, gardien précédemment établi pour les scellés apposés sur les papiers de Le Bas, et dont il demeure garant.

³³ *Ibid.*, p. 297-298, n. 1.

³⁴ Henriette Le Bas et Éléonore Duplay.

« De tout ce que dessus avons fait et dressé le présent procès-verbal, que nous avons signé avec les dénommés ci-dessus. Observons avoir extrait du secrétaire le cachet dudit Le Bas, portant l’empreinte de la statue de la Liberté et les mots : « Représentants du peuple français », que nous avons remis aux citoyens Sigogne et Patté, pour être par eux déposé au Comité de Sûreté, ainsi qu’ils le reconnaissent, et sur l’interrogatoire fait à ladite veuve Le Bas de nous déclarer où demeure le secrétaire de Robespierre l’aîné, elle a répondu qu’il était son cousin³⁵, et qu’il restait dans la maison de son père, rue Saint-Honoré, avec deux gardiens, ce qu’elle a affirmé véritable et signé.

« (Suivent les signatures : ÉLISABETH DUPLAY, veuve Le Bas, SIGOGNE, PASTÉ, ROUSSEAU, CRESPIEN et LHULLIER.) »

(AN F7 4770 Le Bas)

³⁵ Simon Duplay.

SUR L'ARRESTATION D'ÉLÉONORE DUPLAY

(19 thermidor an II – 6 août 1794)³⁶

« [[en marge :] Dupley [sic]

« fille aînée

« EC.^{al} 223. Rrd

« du 19 thermidor

« R. S. D. N.° 1612.

« Le Comité arrête que la fille Duplex [sic] ainée, rûe s.^t honoré Sera mise en Etat d'arrestation a Pelagie, Charge Player agent du Comité de la prompte Exécution du mandat.

« Les Representans du Peuple,

« Signé Louis du bas Rhin. Merlin de th.^{lle} [Thionville] Legendre

« Goupilleau de fontenay.

« Collatîonné à L'original

« Lauchet

« Sec gl

« Reçu L'original

« Ployer

« Enreg.^é f.° 9010. »

(AN F7 4694 Duplay)

³⁶ Transcription de Suzanne Levin.

Duplex
fille aînée Du 19 thermidor

Col. 223. 162

R. S. D. N. 1612



Le Comité arrêté que la fille Duplex aînée rue St.
Honoré sera mise en état d'embarquement à Belgique.
Charge d'payer agent du Comité de la prompte
exécution du mandat.

Les Représentans du Soudoy,
Signé Louis Dubas R. S. D. N. Merlin et ~~de~~ Legendre
Guzilleau de Fontenay J.



Collationné à l'original

[Signature]

Non l'original

[Large signature]
Még. f. 1050

**LETTRE D'ÉLÉONORE DUPLAY AU PRÉSIDENT DU COMITÉ
RÉVOLUTIONNAIRE DE LA SECTION DES PIQUES
(20 thermidor an II – 7 août 1794)³⁷**

Au Citoyen président du Comité révolutionnaire de la Section des piques à paris

Citoyen president

jai été arrêté hier j'etois chez massœur Ce que javois Sur le Corp N'etois pas meme a moi puisque l'on mavoit refuse l'entré de chez Mon pere je demande des vetement du l'inge et un lit prene Ma demende en Consideration vous obligere Citoyen president
votre Concitoyenne fille duplay

(AN F7 4694 Duplay)

³⁷ Transcription de Suzanne Levin.

Au Citoyen
 président du Comité
 révolutionnaire de la
 Section des proques
 à Paris

33.
 Citoyen président
 j'ai été arrêté hier j'étais
 avec plusieurs de que j'étais
 sur le Corp. Je dois plus
 même à moi presque bon
 mais il refuse l'entrée de
 chez mon père je demande
 des vêtements du linge et
 un lit priez ma demande
 en considération vous
 obligez Citoyen président
 votre concitoyenne fille
 Annette aujardin Duplay
 Des Duplay fait

LETTRE DE SIMON DUPLAY AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC
(7 fructidor an II – 24 août 1794)³⁸

7 fructidor, 2e année républicaine,

Aux citoyens représentans du peuple composant le Comité de salut public de la
Convention nationale

Citoyens représentans,

J'ai été arrêté le 12 thermidor par ordre du Comité de Sûreté générale et l'ordre portait : le secrétaire de Robespierre. Je ne sais qui a pu me donner un titre que je n'ai jamais eu, et vous n'ignorez pas vous-mêmes, citoyens représentans, que Robespierre n'avoit point de secrétaire, qu'il ne donnoit pas même ses discours à copier.

J'ai perdu une cuisse au service de la patrie. Les douleurs qu'occasionne cette blessure sont trop graves pour que je puisse rester longtems dans cet état, et malheureusement dans ce moment, faute d'air, je suis attaqué d'une fièvre assés considérable, ce qui, joint à ma blessure, me met dans un bien triste état. Si ce motif peut faire accélérer l'examen de mon affaire, je vous prie, citoyens représentans, d'y avoir égard.

J'ai eu le malheur d'être accueilli, à mon retour de l'armée, par mon oncle chez qui logeoit Robespierre. Il m'a trompé comme tant d'autres, voilà tous mes crimes. Je vous prie, citoyens représentans, d'avoir égard à ma malheureuse position, de me rendre la justice que je mérite et la liberté pour laquelle j'ai perdu un membre.

³⁸ Transcription d'Albert Mathiez, *ibid.*, p. 114.

Salut et fraternité,

Simon Duplay, soldat invalide, détenu aux Magdelonnettes, au 4^e, n^o 17.

PÉTITION DE MAURICE DUPLAY
(1^{er} ventôse an III – 19 février 1795)³⁹

Aux député [sic] composant le comité de Sureté générale

Citoyens

Le citoyen Duplay detenu depuis le 9 thermidor reclame auprès de vous pour la levé de ces Scellés lui et Ses enfans étant Sans linge Sans abits une garderobe pleine de linge Salle qui doit Se perdre un cabinet contenant des livres qui est éclairé par le haut dont le Vitrage a été cassé par [“lesplosion” corrigé en “lexplosion”] y fait pleuvoir, ils demande Votre justice pour quil lui Soit permi d’être present a la levé de ces Scellés et pour quil lui Soit accordé le plutot possible

Salut et respect
Duplay

³⁹ Transcription de Suzanne Levin.

110
 52

Aux Deputés composant
 le comité de Santé générale

Citoyens

Le citoyen Duplay, detenu depuis le 9 thermidor
 réclame auprès de vous, pour la levée de ses scellés
 lui et ses enfans étant sans linge sans habits
 une garde robe pleine de linge sale qui doit se perdre
 un cabinet contenant des livres qui est éclairé par
 le haut d'où le vitrage ~~est~~ cassé par explosion
 n'ayant plus rien, il demande votre justice pour
 qu'il lui soit permis d'être présent à la levée de ses
 scellés et pour qu'il lui soit accordé le plus tôt possible

Salut et respect

Duplay



AUT 122

SUR LA MISE EN LIBERTÉ D'ÉLISABETH DUPLAY-LE BAS
(18 frimaire an III – 8 décembre 1794)⁴⁰

« *Liberté. – Égalité.*

« CONVENTION NATIONALE

« *Comité de Sûreté générale et de surveillance de la Convention nationale.*

« Le 18 frimaire, l'an troisième de la République française une et indivisible.

« Le Comité arrête que la veuve Le Bas, détenue comme suspecte, sera mise en liberté et les scellés levés.

« Les membres du Comité de Sûreté générale :

« *Signé* : BOURDON, de l'Oise, REVERCHON, LOMONT, MATHIEU, LEGENDRE, p. BARRAS, MOMNAYON (*sic*), MEAULTE (*sic*) et BOUDIN.

« Pour copie conforme à l'ordre déposé au greffe de la maison d'arrêt du Luxembourg, le 18 frimaire, l'an III de la République française, une et indivisible.

« BOSQUIER, *secrét. greffier.* »

« La Commission des administrations civiles, police et tribunaux, certifie que la signature du citoyen Bosquier est celle du greffier du Luxembourg.

⁴⁰ Paul Coutant, *op. cit.*, 299, n. 1.

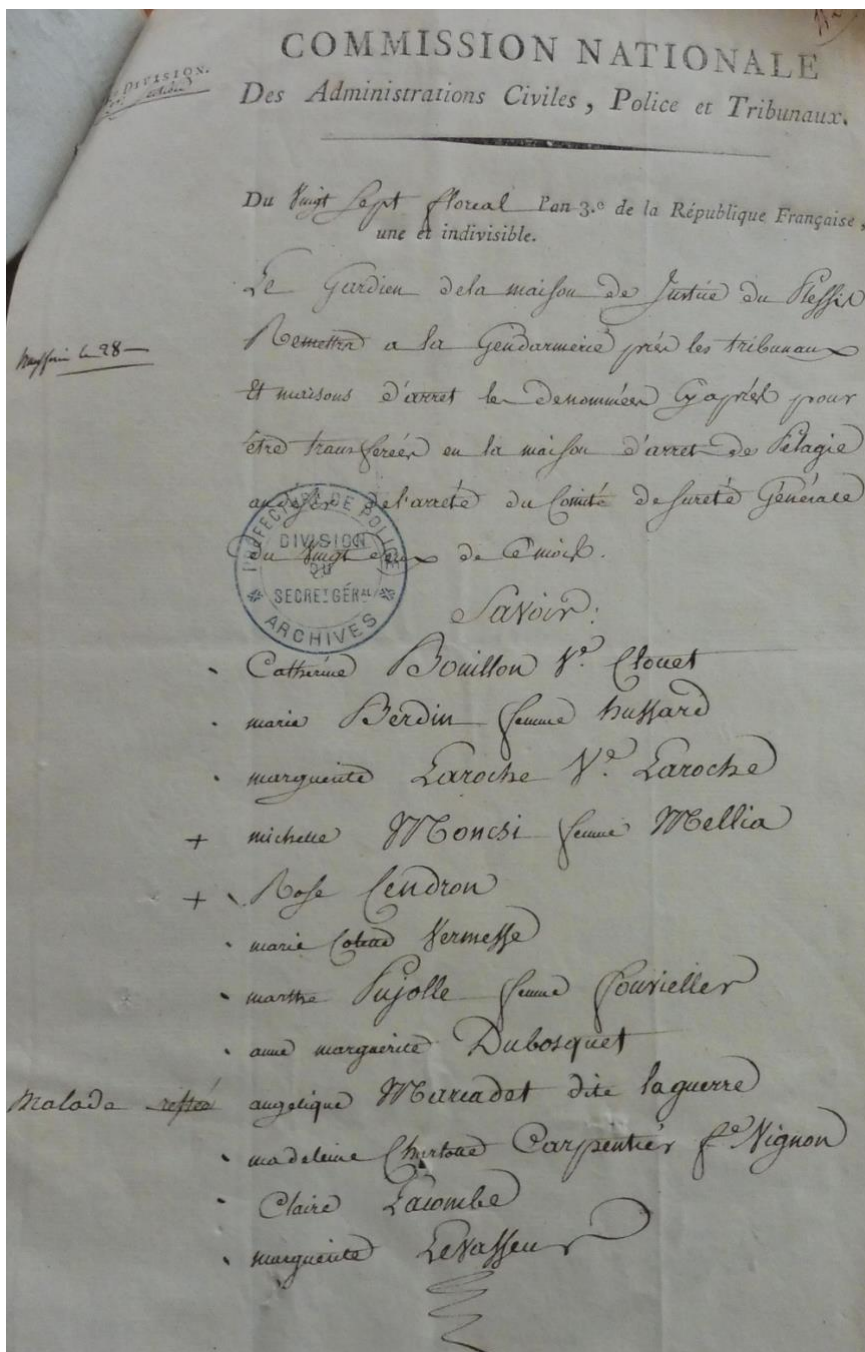
« Fait à Paris, le 24 frimaire, 3^e année.

« *Le chargé provisoire,*

« AUMON. »

(Pièce de la collection Le Bas).

ACTE DE TRANSFERT À PÉLAGIE D'ÉLÉONORE DUPLAY⁴¹
(27 floréal an III – 16 mai 1795)



⁴¹ Notons la présence, à la première page, de Claire Lacombe et, à la seconde page, de Marie Éléonore Duplay et de Jeanne Marguerite Chalabre.

• Sophie Benoit
 Liberté, le 28 floréal Elisabeth Lenoir
 • Marie Thérèse Duplex
 • Agnès Elisabeth Gerin N^e Pelicard
 • Jeanne Marguerite Masabre
 • Christine Pasquier
 • Marie Elisabeth Dubreulle N^e de Madame Françoise Choquet
 + Marguerite Simon femme de François Sureau
 • Solistique Bernare femme de Julien Tenon
 Le charge provisoire
 MONTMAY

PÉTITION DE SIMON, JACQUES-MAURICE ET ÉLÉONORE DUPLAY
(Thermidor an III ? – Juillet 1795 ?)⁴²

Aux Citoyens Représentans membres du comité de sureté générale

Citoyens Représentans,

Nous sommes arrêtés depuis un an, parce que notre père logeoit Robespierre, nous n'avons exercé aucune fonction publique, aucune dénonciation ne s'élève contre nous. La prévention seule a donc pu prolonger notre détention. Nous espérons que le jugement solennel qui a rendu notre père à la société l'aura dissipé, et nous attendons de la justice du Comité la fin de nos malheurs et de notre longue détention.

Nous observons que nous ne saurions produire des pièces à décharge, puisque nulle accusation ne pèse sur nous et qu'on ne peut détruire ce qui n'existe pas. Quant aux preuves de civisme, l'un de nous en a donné une non équivoque dans les plaines de la Champagne. Le brevet de pension que la République lui a accordé pour l'indemniser de la perte d'une jambe en fait foi. Les deux autres ne pouvoient que faire des vœux pour la liberté publique, puisque l'un avoit à peine atteint sa seizième année et que l'autre est une femme.

Salut et fraternité

Simon Duplay, militaire invalide

Jacques Maurice Duplay

éléonore duplay

⁴² Transcription d'Albert Mathiez, *op. cit.*, p. 115.

EXTRAIT DE LIBERTÉ DE JACQUES-MAURICE DUPLAY

(9 thermidor an III – 27 juillet 1795)⁴³

« *Maison d'arrêt et de justice du Plessis,
dite Égalité.*

« Extrait de liberté, délivré au citoyen Maurice Duplay, du 8 thermidor, l'an III de la République française une et indivisible.

« Le Comité de Sûreté générale arrête que le citoyen Maurice Duplay, *détenu depuis un an sans motifs autres que ceux de sûreté générale⁴⁴*, âgé de dix-sept ans, sera mis en liberté et que les scellés apposés à ses papiers seront levés.

« L'administration de police est chargée de l'exécution du présent arrêté.

« Les membres du Comité de Sûreté générale :

« *Signé* : SEVESTRE, PIERRET, BAILLY, BAILLEUL, KERVELEGAN, DELAUNAY, COURTOIS, BOUDIN.

« Certifié conforme à l'original déposé en ladite maison.

« Paris, ce 9 thermidor an III.

« Le greffier-concierge (*Signature*).

(Pièce de la collection Le Bas.) »

⁴³ Paul Coutant, *Autour de Robespierre...*, *op. cit.*, p. 297, n. 1.

⁴⁴ L'emphase est de Paul Coutant.

LES DUPLAY ET LE PROCES DE BABEUF – PIÈCES DIVERSES

(Extraits de Paul Coutant)⁴⁵

« C'est à Éléonore qu'incomba le soin de faire démarches sur démarches et de défendre la réputation de son père et de son frère, au moment où la haine persistante des amis de Robespierre ressuscitait, contre eux, les griefs les plus imaginaires ou les moins bien fondés (procès Fouquier-Tinville et procès Babeuf). (1) »

(1) Nous avons conservée, notamment, un certificat adressé « à la citoyenne Duplay, rue Honoré, vis-à-vis la rue Florentin », déniait l'existence, après le 9 thermidor, d'une petite imprimerie que Duplay avait organisée à son domicile. Bien que le procès-verbal dressé le 26 prairial (pièces de la procédure contre Duplay père et fils au procès de Vendôme. – Collection Le Bas) ne mentionnât l'existence, chez Duplay, que de trois presses, de caractères dans leurs casses et d'autres ustensiles d'imprimerie *dans un état de délaissement complet*, on l'avait imputé à crime aux deux accusés.

« Sur la demande d'Éléonore, la pièce suivante put être produite :

« Je soussigné, ci-devant principal locataire de la maison ci-devant conventuelle de la Conception, rue Honoré, certifie avoir une pleine connaissance qu'à compter du 9 thermidor, l'imprimerie dite patriotique qu'exploitait le citoyen Duplay, dans ladite maison, a cessé d'être en activité, et que, depuis, elle ne l'a point reprise, attendu les scellés apposés à cette époque, l'inventaire qui s'en est suivi, et les autres opérations judiciaires qui ont eu lieu.

⁴⁵ Paul Coutant, *Autour de Robespierre...*, op. cit., p. 80-82.

« En foi de quoi j'ai signé le présent pour servir et valoir à qui de droit ce que de raison.

« A Paris, ce 14 pluviôse an V.

« LEMAIRE,
« *homme de loi.* »

(Collection Le Bas.)

« À ce certificat deux autres sont joints ; il est probable qu'ils furent remis à la Haute-Cour de justice établie à Vendôme par les soins d'Éléonore. Les voici :

« Les citoyens de la section de la place Vendôme soussignés attestent que les citoyens Maurice Duplay et Jacques-Maurice Duplay, son fils, ont rempli constamment leurs devoirs de citoyen avec zèle, et qu'ils sont connus généralement pour des hommes paisibles et pleins de probité.

« Paris, le 15 brumaire, an V de la République française, une et indivisible.

L'HULLIER.

MAROTTE, commissaire de police, division de la place Vendôme.

DANGIVILLÉ.

BOUCHEAS, capitaine.

JEAN LACAZE.

L'HERMINIER, commandant.

MICHEZ.

GAMARD.

TOULEMONDE.

HUBERT.

« Nous, juge de paix de la division de la place Vendôme, attestons à tous qu'il appartiendra que les signatures ci-dessus sont bien celles de différents citoyens de notre section et que foi doit y être ajoutée.

« Paris, le 25 brumaire an V.

« CHÉPY, juge de paix. »

« Nous administrateurs municipaux du 1^{er} arrondissement du canton de Paris, certifions que la signature du citoyen Chépy, apposée d'autre part est sincère et véritable et que foi pleine et entière doit y être ajoutée.

« Fait en administration le 25 brumaire an V.

(Signatures.)

(Collection Le Bas.)

« Nous soussignés, habitants de la commune de Paris, domiciliés rue Honoré, section de la place Vendôme, témoignons à qui il appartiendra, que, depuis notre résidence dans le voisinage du citoyen Duplay, entrepreneur de bâtiments, actuellement détenu dans la prison de Vendôme, sa maison nous a toujours paru très régulière, et que nous ne nous sommes jamais aperçu (*sic*) qu'il s'y soit passé, soit intérieurement, soit extérieurement, quelque chose contraire à la police et à la sûreté publique ; nous certifions, en outre, que, dans tous les temps, la porte en a été constamment fermée à neuf heures du soir.

« A Paris, le 25 pluviôse, an V de la République.

GAINARD.—DANGIVILLÉ.—DESONNE.

– Même légalisation que ci-dessus. – »

(Collection Le Bas.)

**TÉMOIGNAGE DE JACQUES-MAURICE DUPLAY, MEMBRE DE LA
COMMISSION ADMINISTRATIVE DES HOSPICES CIVILS DE PARIS**

(Note distribuée en 1815 à la Chambre des députés)⁴⁶

« En 1789, j'avais onze ans, j'étais au collège d'Harcourt ; j'y suis resté jusqu'à sa suppression, puis j'ai continué mes études à la maison, sous la direction de M. Gilles, ancien maître ès-arts de l'Université.

« Écolier jusqu'en 1794, j'eus envie de voir l'armée ; un de mes beaux-frères, député (Le Bas), m'y emmena en qualité de copiste. J'ai assisté à quelques affaires ; j'ai copié quelques dépêches ; et, à mon retour, c'est-à-dire un mois environ après mon départ, je fus placé, en qualité de commis, à la Commission ministérielle de l'instruction publique.

« ...J'avais seize ans lorsque le 9 thermidor arriva. Je fus mis en prison avec toute ma famille et j'y restai un an...

« En sortant de prison, j'entrai dans le notariat, et je commençai l'étude du droit. Peu de temps après, Babœuf (*sic*), qui apparemment me connaissait bien, me plaça sur ses listes en qualité de ministre des finances ! Le ministre des finances avait dix-sept ans et demi, et tout occupé qu'il était du Traité des obligations de Pothier, il n'aurait pu faire, sans faute, une addition un peu chargée.

« Je ne dirai point que nous fûmes acquittés à l'unanimité et de la manière la plus honorable ; l'absurdité de l'accusation a dû le faire pressentir ; mais je dois dire que nous n'avons pris part à aucune des récusations par lesquelles le plus grand nombre des accusés cherchaient à éterniser l'affaire, et certes il y avait bien quelque courage

⁴⁶ *Ibid.*, p. 76-77, n. 2.

dans cette opposition. – Plusieurs conseillers à la Cour de cassation qui existent encore et qui faisaient alors partie de la Haute-Cour attesteraient au besoin l’exactitude de ces faits... »

ANNEXE D

**TÉMOIGNAGES SUR LES DUPLAY ET LEURS PROCHES
PAR LEURS CONTEMPORAINS**

ALMANACH DES PRISONS

(An III – 1794-1795)¹

« Un instant après on amena toute la famille Duplay (1). Un des prisonniers s'écria : je vous annonce le ganimède de Robespierre, et son premier ministre. On apprit dès-lors, d'après plusieurs questions qu'on leur fit, toutes les circonstances qui avaient accompagné la chute du tyran.

Le lendemain matin, aussitôt que les femmes apperçurent ces deux individus mêlés parmi les prisonniers ; elles s'écrièrent : *Vous êtes avec vos sacrificateurs, vous devriez assommer ces gueux-là* ; on se contenta de les molester un peu, parce qu'on avait besoin d'eux pour apprendre tous les détails de l'insurrection. Le 11 thermidor, sur les neuf heures, le bruit se répandit que la femme Duplay, s'était pendu dans la nuit ; un citoyen annonça cette nouvelle en disant : *Citoyens, je vous annonce que la reine douairière vient de se porter à un excès un peu fâcheux*. Quoi donc ? Qu'est-il arrivé ? s'écriaient Duplay père et fils, qui ne devinaient pas ce qu'il voulait dire. *Citoyens, ajoutait-il, c'est un grand jour de deuil pour la France ; nous n'avons plus de princesse*. Ce qui nous amusa le plus dans tout ceci, c'est que le soir même Duplay fils donna dix francs à un guichetier pour aller s'informer de la situation de sa mère qu'il croyait en liberté ; et que le même homme vint lui dire qu'elle jouissait d'une parfaite santé ! Il est resté très long-tems dans cette croyance ; ce qui a valu de sa part au guichetier peu scrupuleux au moins une cinquantaine d'écus pour des commissions supposées. »

¹ *Almanach des prisons, ou Anecdotes sur le régime intérieur de la Conciergerie, du Luxembourg, ect., et sur différens prisonniers qui ont habité ces maisons, sous la tyrannie de Robespierre, avec les chansons, lettres et couplets qui y ont été faits, Quatrième édition, Revue et corrigée, Paris, Chez Michel, An III, p. 165-167.*

(1) « Duplay était jadis un pauvre menuisier qui ne se doutait guères du rôle qu'il jouerait dans la révolution. Robespierre, lors de l'assemblée constituante, vient loger chez lui en s'en fit un zélé partisan. Le père, la mère, les fils, les filles, les cousins, les cousines, etc. ne juraient que par Robespierre. Celui-ci par reconnaissance fit le père juré-assassins sous la direction de Fouquier Tainville, ses deux fils furent créés ses gardes-du-corps sous l'obédience de Boulanger², capitaine de ses gardes. La mère Duplay devint supérieure des dévotes de Robespierre, et ses filles furent choisies pour chefs de file dans ce corps respectable. »

² Servais Beaudouin Boulanger, général de brigade, né en 1755, exécuté le 29 juillet 1794.

PAUL-AUGUSTE TASCHEREAU-FARGUES

(17 pluviôse an III – 5 février 1795)³

« [...] La nuit, Dumas⁴ allait dans ton affreux repaire,
Où on ne pénétraient (*sic*) plus que par lui, que ses pareils (*d*).
Dans l'ancre noire de Poliphème
On éprouvait moins de frayeur :
Deux fois j'y fus malgré moi-même,
Et j'en sortis avec horreur.

J'y fus pour t'arracher une jeune victime
Criminelle à tes yeux pour ses brillants appas ;
Je prolongeais ses jours, et je trompais ton crime,
Quand le neuf Thermidor la ravit au trépas.
De toute pudeur dépourvue,
Étrangère aux doux sentiments,
Chalabre⁵, dont l'aspect fait détourner la vue,
La proscrivait déjà du séjour des vivants (*e*),
Pour contenter cette furie,
Dont le cœur est pétri de fiel,
La beauté payait de sa vie
Ce don heureux qui vient du ciel ! »⁶

« (*d*) *Que lui, que ses pareils*]. Ceux que la fatalité du sort n'a point conduit chez la famille Duplay, présumant qu'il suffisait d'être introduit auprès d'elle pour voir

³ Paul-Auguste Taschereau-Fargues, *À Maximilien Robespierre aux Enfers*, Paris, Chez les Marchands de Nouveautés, 17 pluviôse an III, 31 p.

⁴ René-François Dumas, président du Tribunal révolutionnaire, né en 1753, exécuté le 28 juillet 1794.

⁵ Jeanne-Marguerite Roger de Chalabre.

⁶ Paul-Auguste Taschereau-Fargues, *op. cit.*, p. 3-4.

Robespierre : ils se trompent ; j'en appelle au témoignage de tous ses anciens amis ; pas un ne pouvait parvenir jusqu'à lui : l'entrée de sa demeure, semblable au Tartare, était constamment gardée par des Cerbères à qui tout faisait ombrage... Vous que la terreur a comprimés si long-temps, l'avez-vous bien connue ? Non : pour en sentir tout le poids, il eût fallu que des circonstances impérieuses vous eussent entraînés souvent dans son temple, où le regard sinistre d'une Chalabre équivalait quelquefois à un arrêt de mort ; où une fois soupçonné votre perte était jurée, que vous accélériez même en n'y allant plus. »⁷

« (e) *Du séjour des vivants*]. [...] Cependant, je ne peux point passer sous silence les dangers que la citoyenne Cabarrus-Fontenay⁸ a courus. Jamais victime ne fut peut-être poursuivie par Robespierre avec plus d'acharnement.

Il était question de la faire arrêter et juger à Bordeaux par la Commission militaire. Elle avait ici un véritable ami, qui était aussi le mien : je lui fis part de ce qui se tramait contre elle ; il lui écrivit, l'engagea de partir sur le champ, de s'arrêter dans quelque ville sur les bords de la Loire, et que là nous irions la voir, afin de concerter ensemble. [...]

Le lendemain elle vint à Paris, et fut loger chez moi ami. Le danger augmente ; on écrit de Bordeaux qu'elle en est partie, que toute recherche est du temps perdu. [...] Boulanger arrive ; l'ordre porte d'arrêter non seulement la citoyenne Cabarrus-Fontenay, mais aussi tous ceux qui se trouveroient avec elle : mon ami et sa femme furent compris dans cette arrestation ; ils se réclament de moi, et l'on consentit de les laisser chez eux avec deux gardiens. Grand bruit chez la famille Duplay ; j'étois évidemment coupable ; cette maison leur appartenait ; je l'avais fait louer à mon ami :

⁷ *Ibid.*, p. 11.

⁸ Thérèse Cabarrus (1773-1835).

la citoyenne Cabarrus-Fontenay s'y était d'abord réfugiée ; donc j'étais un conspirateur. Le conseil des femmes, ou celui des furies, délibéra qu'il fallait me faire arrêter sur le champ. [...] »⁹

« [...] L'amitié, dont l'erreur conduit souvent le sèle,
Ajouterait encore à ces longs châtimens !...
Pour toi, qui fus toujours à sa cause rebèle,
Qui ne connus jamais ces doux épanchemens,
Comment devient-elle victime
De tes exécrables forfaits ?...
Le bandeau sur les yeux, fut-elle moins sublime,
Pour avoir seulement mal placé ses bienfaits (k) ? [...] »¹⁰

« (k) *Mal placé ses bienfaits*]. On m'accuse d'être l'ami de Robespierre. Si cette supposition était vraie, je ne donnerais point la peine de l'affaiblir en aucune manière, car l'amitié ressemble souvent à l'amour : elle a aussi son bandeau sur les yeux, et nul mortel ne pourrait me faire un crime d'avoir suivi les impulsions de mon âme ; mais il est manifestement faux que je fusse l'ami du Tyran. Il y a près de cinq ans que je le connaissais ; mais toute liaison intime avec lui a fini dès le jour où il est entré au Comité de Salut Public ; et depuis cette époque jusqu'au jour de sa chute, je n'ai pénétré que deux ou trois fois dans son repaire ; encore était-ce l'humanité qui m'y conduisait. Pendant ce même intervalle je n'ai dîné qu'une seule fois avec lui chez Duplay, où le Représentant Collot d'Herbois fut invité aussi. [...] »¹¹

⁹ Paul-Auguste Taschereau-Fargues, *op. cit.*, p. 11-12.

¹⁰ *Ibid.*, p. 7-8.

¹¹ *Ibid.*, p. 18.

ARMAND-JOSEPH GUFFROY

(1795)¹²

Sur Robespierre et les Duplay :

« Le 18 floréal, j'écrivis à Robespierre, n'ayant pu le rencontrer ni au comité de Salut public, ni chez lui. (1)

(1) « Cet homme, au-devant de qui beaucoup de gens couroient, n'a jamais pu mettre le grapin sur moi, ni m'attirer chez lui. Les Duplay, ses hôtes, m'avoient fait des invitations ; mais ma femme leur a dit : Robespierre est plus jeune que mon mari ; qu'il vienne s'il veut le voir. Pour être utile, à cette époque, je voulus le voir ; mais je ne pus y parvenir. Je ne l'ai rencontré qu'une fois, en allant de la Convention au comité de Salut public : ce fut alors qu'il me dit que Sains-Just (*sic*) et Lebas alloient partir. »¹³

Sur Philippe Le Bas :

« Ce jeune homme pour qui j'avois eu de l'estime, et à qui j'avois été quelquefois tenir compagnie pendant une maladie, cessa de me voir, quand je le vis fréquenter assidument *Hébert* et David ; et quand je lui eus dit la vérité sur la fille de Duplay qu'il épousa malgré les récits fidels que je lui fis. Un jour sur la terrasse des Feuillans, il se redressa en me voyant venir, puis portant la tête haute au-dessus de l'épaule, le regard farouche, il sembloit toiser sa victime prochaine : moi avec mon air

¹² Armand-Joseph Guffroy, *Les secrets de Joseph Lebon et de ses complices, deuxième censure républicaine, ou Lettre d'A-B.-J. Guffroy, Représentant du Peuple, Député à la Convention, par le Département du Pas-de-Calais, à la Convention nationale et à l'Opinion publique*, Paris, Imprimerie de Guffroy, 1795, 474 p. (+ *Fautes à corriger*, 5 p. ; *Pièces justificatives*, 133 p.)

¹³ *Ibid.*, p. 72-73, n. 1.

pataud, je lui ai dis en passant : ah ! jeune homme, ce ton s'abaissera un jour ! – Je ne le croyais pas si prêt à s'abaisser. »¹⁴

Sur Charlotte Robespierre :

« [...] En effet, il [Lebon] revint à Paris pour deux fois 24 heures. Il parla au comité, à Lebas, à Saint-Just et à *Robespierre*. Il fut très assidu chez ce dernier. *Sa sœur*, digne de l'estime de tous les bons citoyens, lui reprocha ses cruautés ; il nia, et sous prétexte de la rendre témoin oculaire, il emmena avec lui la sœur de Robespierre, dont ces derniers vouloient se défaire : leur correspondance le prouve. Lebon la fit dénoncer à la société populaire d'Arras, par ses coupe-jarets, comme aristocrate. Son crime apparent, et le prétexte au moins de son arrestation devoit être, d'avoir été chez Payen de Neuville la Liberté (où Lebon avoit été curé), cultivateur estimable, que Lebon a fait guillotiner, et frère d'un autre Payen, membre de l'assemblée constituante qui avoit servi de père et d'ami à Robespierre, et que Lebon a fait pareillement guillotiner, pour n'avoir pas été à sa *messe constitutionnelle*.

Heureusement pour la sœur de Robespierre, elle ne séjourna pas à Arras ; elle eut occasion d'aller à Lille voir Florent Guyot qui l'a ramenée directement à Paris ; car c'en eût été fait de cette fille estimable, qui a vendu sa portion de patrimoine pour soutenir ses frères. Des chagrins nés très antérieurement à leur punition, ont altéré sa santé, au point de la rendre incapable d'un long travail. »¹⁵

¹⁴ *Ibid.*, p. 116, n. 1.

¹⁵ *Ibid.*, p. 180-181.

Sur ceux qui fréquentaient la maison Duplay :

« [...] Ces dernières expressions étoient celles favorites de Maximilien Robespierre quand il vouloit commencer à perdre un citoyen, un député dans l'opinion ; c'étoit aussi la phrase favorite de tous les individus qui fréquentoient la maison Duplay ; j'ai entendu vingt fois Lebas et David, Nicolas et Robespierre, dire de ceux qui leur déplaisoient et qu'ils vouloient perdre : *C'est un scélérat, laissez ça là, c'est un scélérat.* »¹⁶

Sur Ernest Duquesnoy :

« Si tu n'avois pas été le complice et l'ami de Robespierre, lui aurois-tu fait des présens d'amitié ? aurois-tu chassé pour lui envoyer du gibier ? et lui aurois-tu fait porter des dindons ? (1) »

(1) « D'autres, qu'il est inutile de nommer, lui envoyaient des dindes aux truffes et des saumons pour lui et la charmante famille Duplay. – On connoissoit que Maximilien étoit friant. »¹⁷

Sur Stanislas-Xavier-Joseph Daillet et la famille Duplay :

« À cette époque, *Daillet* avoit acquis la confiance de Robespierre aîné, tellement qu'il étoit le seul qui eut le talent de lui nouer sa cravatte à sa guise : car il étoit si difficile, qu'il se la faisoit détacher et attacher (1) plusieurs fois. À défaut de *Daillet*, les filles Duplay lui rendoient ce service. »

¹⁶ *Ibid.*, p. 275.

¹⁷ *Ibid.*, p. 334, n. 1.

(1) « C'est une chose assez singulière que Robespierre aîné ait pu faire croire à sa sobriété ; il n'étoit pas goulou, il est vrai, sur les mets communs, tels que le bouilli, dont il ne mangeoit guères : mais il lui falloit du recherché et des friandises. Je l'ai vu chez Pétion, la seule fois que Robespierre m'y a mené ; j'ai vu ce dernier manger un pot de confitures fines, qui coûtoit alors fort cher. Les Duplay alloient lui chercher à une lieue des mets qu'il désiroit ; on le farcissoit d'oranges fines, et quand il devoit parler aux Jacobins, Duplay père savoit lui sabler quelques coups de vin vieux. Aussi n'aimoit-il guères à dîner en ville, où bien c'est qu'il savoit comme on y dînoit. »¹⁸

Sur Augustin Darthé et Emmanuel Lanne :

« DARTHÉ, *homme de loi* à *S. Pol*, administrateur au département du Pas-de-Calais, et l'un des accusateurs publics des tribunaux de Lebon tant à Arras qu'à Cambrai.

Cet homme est un des plus hardis complices de Lebon ; comme lui ; comme Lebas ; Herman et Lasne, Darthé est originaire du canton de S. Pol : c'est un homme violent et sans mœurs, c'est un digne vautour révolutionnaire ; il s'étoit annoncé comme un ami du Peuple, c'est toujours sous ce masque que ses ennemis se présentent, et j'ai correspondu avec lui quelque fois.

Darthé étoit avec Galand, Caubrière, Daillet, l'un des conseillers intimes de Joseph Lebon, et l'on sait qu'il étoit encore très-intimement lié avec Lebas. Quand il venoit à Paris, c'étoit chez Lasne et chez Herman qu'il alloit ! »¹⁹

¹⁸ *Ibid.*, p. 417, n. 1.

¹⁹ *Ibid.*, p. 426.

STANISLAS FRÉRON

(1828)²⁰

« Le jour du massacre du Champ-de-Mars, il [Robespierre] vint à la séance des jacobins. [...] Il n'osa pas aller coucher rue Saintonge au Marais, où il demeurait chez Humbert. Il demanda à Lecointe (*sic*) s'il ne connaissait pas dans le voisinage des Tuileries quelque patriote qui pût lui donner un asile pour la nuit. Lecointe (*sic*) lui proposa la maison de Duplay, et l'y conduisit. À dater de ce jour, il n'en sortit plus. C'est peut-être à ce changement de domicile qu'il faut attribuer le développement de son ambition. Tant qu'il avait demeuré chez Humbert, il était accessible à ses amis et aux patriotes. Une fois chez Duplay, il devint peu à peu invisible. On le séquestra de la société, on l'adora, on l'enivra, on le perdit en exaltant son orgueil.

Il est à remarquer que depuis son arrivée à Paris jusqu'à l'époque du Champ-de-Mars, il avait été logé, nourri, entretenu, chauffé, servi chez Humbert. Jamais il n'a parlé à ce dernier de l'indemniser ; il le croyait trop honoré d'avoir eu un aussi grand homme que lui pour commensal. Jamais il ne lui a rendu le moindre service, et pendant les six derniers mois de sa vie, il lui a fait défendre sa porte : la présence d'un bienfaiteur l'importunait. »

[...]

« Robespierre étouffait de bile. Ses yeux et son teint jaunes l'annonçaient. Aussi avait-on l'attention, chez Duplay, de servir devant lui au dessert (dans toutes les saisons de l'année) une pyramide d'oranges, que Robespierre mangeait avec avidité. Il

²⁰ Stanislas Fréron, « Notes sur Robespierre », *Papiers inédits trouvés chez Robespierre, Saint-Just, Payan, etc., supprimés ou omis par Courtois ; précédés du rapport de ce député à la Convention nationale*, vol. 1, Paris, Baudouin Frères, 1828, p. 156-158. Cette note date vraisemblablement de l'époque de Thermidor.

en était insatiable ; personne n'osait toucher à ce fruit sacré. Sans doute que son acidité divisait l'humeur bilieuse de Robespierre et en facilitant la circulation. Il était aisé de distinguer la place que Robespierre avait occupée à table, par les monceaux d'écorces d'oranges qui couvraient son assiette. On remarquait qu'il se déridait à mesure qu'il en mangeait. »

[...]

« Il ne marchait qu'armé d'une paire de pistolets, et ses gardes du corps affidés l'accompagnaient partout ; quelques-uns se distribuaient par échelons dans les rues par où il devait passer, afin de lui porter un prompt secours en cas qu'il fût attaqué. »

GEORGES DUVAL**(1844)²¹**

« Duplay était un pauvre menuisier, et qui ne se doutait guère qu'il était destiné à jouer une espèce de rôle dans la révolution, et que son nom deviendrait à peu près historique. Lorsque l'assemblée constituante fut transférée à Paris, après la journée d'octobre, Robespierre vint loger dans la maison de Duplay, située rue Saint-Honoré, en face du couvent de l'Assomption, et ne tarda pas à s'en faire un zélé partisan. Le père, la mère, les fils, les filles, les cousins, les cousines, etc., etc., ne juraient que par Robespierre, qui daigna élever aux honneurs de sa couche l'aînée des deux filles, sans toutefois l'épouser autrement que de la main gauche. À l'époque de l'organisation du tribunal révolutionnaire, Robespierre y fit nommer juré Duplay le père ; les deux fils eurent un rang distingué dans la compagnie des gardes du corps de Maximilien 1^{er}, qui avait pour chef le général de brigade Boulanger. La mère Duplay devint supérieure des dévotes de Robespierre ; et ses filles, ainsi que ses nièces et plusieurs de ses voisines, obtinrent des grades élevés dans ce corps respectable. »

²¹ Georges Duval dans ses *Souvenirs thermidoriens*, vol. 1, Paris, Victor Magen, 1844, p. 247, n. 1. Cette note de bas de page et la phrase dans le texte après laquelle elle se situe – « Un instant après on amena toute la famille Duplay » – sont repris presque textuellement de l'*Almanach des prisons*.

FABIEN PILLET

(1848)²²

« Je ne dois pas, au surplus, passer sous silence le tableau que vous nous faites de la maison particulière où Robespierre vivait avec une admirable simplicité de mœurs. Jamais votre imagination ne s'était montrée plus poétique ni plus créatrice, que dans cette peinture d'un intérieur où régnaient toutes les vertus de l'âge d'or. Les *chastes amours* de Robespierre pour la fille aînée de cette maison, les habitudes patriarcales de cette famille, l'innocent plaisir qu'elle prenait à entendre Maximilien lui lire les vers du tendre Racine, inspirent le plus doux intérêt. Mais est-ce bien ainsi, Monsieur, qu'il est permis d'écrire l'histoire, et l'histoire contemporaine ? L'excellent père de famille dont vous parlez en termes si touchans, ce brave artisan, qui aurait dû rester menuisier, n'était rien moins que membre de ce tribunal révolutionnaire dont vous avez-vous-même, et si éloquemment, condamné la servile barbarie. Sa femme, fanatisée par Robespierre, figurait chaque jour dans les tribunes de la Convention ou des Jacobins, qui n'étaient assurément pas une école de douce philosophie. Enfin, personne n'ignore que cette infortunée se pendit dans la prison où la révolution du 9 thermidor l'avait fait entrer. Aurait-elle fait une fin si cruelle, si elle avait eu les vertus de ménage, les qualités pures et modestes que votre galante imagination se plaît à lui prêter ? Vous dites, je ne sais d'après quels renseignemens, qu'elle fut mise à mort par des femmes furieuses ; mais vous n'apportez aucune preuve à l'appui de cette assertion, contraire à toutes les relations publiées en 1794. Il est juste, au surplus, de dire que la *jeune famille* du menuisier était de bonne foi dans son enthousiasme pour Robespierre ; et qu'une fois revenue de ses illusions, elle ne tarda pas à se faire estimer des gens de bien par la douceur de ses mœurs et de son caractère. J'aime à reconnaître cette vérité ! »

²² Fabien Pillet, *Le Robespierre de M. de Lamartine : lettre d'un septuagénaire à l'auteur de l'Histoire des Girondins*, Paris, Jules Renouard et Cie, 1848, p. 7-8.

EDME-BONAVENTURE COURTOIS

(1887)²³

« — Notes pour le rapport du 9 thermidor (à la suite des débauches de la Maison Alfort).

Une jeune personne de 17 à 18 ans, jolie, accompagnée de sa tante, se présente un matin, en voiture, à la porte de Robespierre, à l'effet de demander la liberté de son père. Ces deux femmes s'adressent à la mère Duplay à qui elles demandent si Robespierre est visible. — « Non, leur répond brusquement cette furie. » — Cette réception initiale intimida tellement la jeune personne, que, sans oser ouvrir la bouche, elle regagna tristement sa voiture. Au moment d'y monter, elle se dit à elle-même que la manière dont elle avait été reçue était peut-être l'effet d'un manque de formalité à l'égard de cette femme qu'elle prenait, à sa mise sale et dégoûtante, pour la domestique du logis. Elle retourne en conséquence, l'assignat de 25 livres à la main, pour tâcher de fléchir le dragon femelle. La femme Duplay court avec empressement au-devant d'elle, et, la saisissant par le bras, lui dit : « Actuellement que vous êtes seule, vous pouvez monter. Le citoyen Robespierre aime beaucoup les jeunes personnes de votre âge. » — Cette innocente fut si troublée qu'elle rejoignit sur-le-champ sa tante, à qui elle raconta, tout effrayée, son aventure.

Je tiens de la bouche de témoins irrécusables l'anecdote suivante :

Une des jouissances de ce tyran était de provoquer par des paroles dures la sensibilité des jeunes personnes qui venaient solliciter quelque grâce, et qu'au moment

²³ Edme-Bonaventure Courtois, « Notes et souvenirs de Courtois de l'Aube, député à la Convention nationale », présentés par Dr. Robinet et publiés en trois parties dans, *La Révolution française : revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 12, 1887 : première série, p. 806-820 ; deuxième et troisième séries, p. 922-942 ; quatrième série (suite et fin) : p. 998-1020.

où elles versaient des larmes en abondance, il tirait alors son mouchoir et s'empressait, avec une sorte d'intérêt, d'essuyer les larmes de ses victimes.

Racine a mis dans la bouche de Néron ce vers, au sujet de Junie :

J'aimais jusqu'à ses pleurs que je faisais couler. »²⁴

[...]

« — Les louanges les plus dégoûtantes le trouvaient toujours prêt, et il fallait en être bien affamé pour se plaire à celles que lui prodiguait sans cesse la maison Duplay pour qui le moindre des besoins était la crapule [effacé : dont la crapule était le moindre des vices]. »²⁵

²⁴ *Ibid.*, p. 929-930.

²⁵ *Ibid.*, p. 934.

MARC-ANTOINE BAUDOT**(1893)²⁶****LES DUPLAY**

« Simon Duplay, neveu de Duplay le menuisier, chez qui demeurait Robespierre, Simon Duplay servait de secrétaire à Robespierre. Il avait ramassé beaucoup de faits sur ce fameux personnage et il était seul capable de donner des *Mémoires* vrais sur Robespierre.

Il y a deux ou trois ans qu'il est mort sans avoir rien publié. Du reste, Simon Duplay n'aurait pu le faire que de mémoire, car tous ses papiers furent saisis ainsi que ceux de son patron. Il fut jeté en prison avec toute la famille Duplay. Il y a cela de remarquable dans l'emprisonnement de cette famille qu'une des demoiselles Duplay²⁷, mariée hors la maison paternelle à un mari fort opposé à la Révolution, fut trouvée après beaucoup de recherches et emprisonnée pour avoir porté le nom de Duplay. Simon Duplay était un jeune homme ardent, plein d'esprit, qui s'était enrôlé volontairement au commencement de la Révolution, et il avait été blessé et amputé : à l'époque du 9 thermidor il portait une jambe de bois. Il écrivait sous la dictée de Robespierre, et au besoin lui servait de secrétaire. Il n'est pas nécessaire de dire qu'il était mal payé. Dans ce temps-là le zèle faisait tout. Simon Duplay est mort il y a deux ou trois ans (1).

L'ainée des filles Duplay, que Robespierre voulait épouser, s'appelait Éléonore. Robespierre se laissait donner des soins, mais n'était pas amoureux. Robespierre n'a

²⁶ Marc-Antoine Baudot, *Notes historiques sur la Convention nationale, le Directoire, l'Empire et l'exil des votants*, Paris, Imprimerie D. Jouaust, 1893, 356 p. Les notes semblent avoir été rédigées entre les années 1828 et 1834 (p. IV).

²⁷ Sophie Duplay-Auzat.

point laissé de Mémoires. Je suis persuadé qu'on finira par publier les lettres de Léonore (*sic*) Duplay à Maximilien Robespierre, quoiqu'ils ne se soient jamais écrit deux lignes. »

(1) « Écrit le 12 juillet 1829. »²⁸

ROBESPIERRE ET LA FAMILLE DUPLAY

« La famille Duplay rendait une espèce de culte à Robespierre. On a prétendu que ce nouveau Jupiter n'avait pas eu besoin de prendre les métamorphoses du dieu de l'Olympe pour s'humaniser avec la fille aînée de son hôte, appelée Éléonore (1). Cela est de toute fausseté. Comme toute sa famille, cette jeune fille était fanatique du dieu Robespierre, elle était même plus exaltée en raison de son âge. Mais Robespierre n'aimait point les femmes, il était absorbé dans son illumination politique ; ses rêves abstraits, ses discours métaphysiques, ses gardes, sa sûreté personnelle, toutes choses incompatibles avec l'amour, ne donnaient chez lui aucune prise à cette passion. Il n'aimait ni les femmes ni l'argent et ne s'occupait pas plus de ses intérêts privés que si tous les marchands eussent dû être pour lui des fournisseurs gratuits, obligés, et les maisons des auberges payées d'avance pour son usage. Et, en effet, il agissait ainsi avec ses hôtes.

Le matin du 9 thermidor, Duplay le père, qui avait entendu gronder l'orage, qui en avait reçu les avis, dit à Robespierre de prendre des précautions dans le discours qu'il devait prononcer à la Convention nationale²⁹. « Non, non, dit Robespierre, il y a encore assez de vertu à la Convention pour me soutenir. » Il oubliait que la vertu véritable est active au bien et que la sienne n'avait agi qu'en mal. »

²⁸ *Ibid.*, p. 40-41.

²⁹ Mais le 9 thermidor, Robespierre ne devait prononcer aucun discours ; c'est Saint-Just qui devait en faire un. Celui de Robespierre date de la veille.

(1) « Il y a quelque raison de croire qu'il songeait à l'épouser. *Note de Baudot.* »³⁰

LES DUPLAY ET LE DIRECTOIRE

« Les Duplay étaient de forts honnêtes citoyens qui s'étaient, comme beaucoup d'autres, fanatisés pour les affaires politiques, sans trop les comprendre. Tous les Duplay languirent très longtemps dans les prisons : hommes, femmes, filles, enfants. Lorsque cette crise fut terminée (mais elle dura longtemps pour eux), cette famille n'eut rien de plus pressé que de se refermer dans le cercle domestique de ses occupations, et elle fit bien. Croirait-on après cela que le Directoire comprit trois ans après Duplay le père dans la conspiration Babeuf, et qu'il fut traduit à Vendôme. Duplay ne connaissait ni Babeuf, ni son système, ni les autres accusés, et il fut acquitté comme cela devait être.

Dans cette circonstance comme dans beaucoup d'autres, le Directoire amalgamait dans ses conspirations des gens qui ne s'étaient jamais ni vus ni connus. Il n'a guère retiré de toutes ces monstruosité que l'épithète d'inhumain et d'imbécile, et cela sans discussion et à l'unanimité. »³¹

LE BAS

« Le Bas avait épousé la fille cadette de Duplay ; elle devint veuve par le suicide de Le Bas, était enceinte avant la première année de son hyménée. Le Bas était assez doux personnellement, mais il avait pour collègue dans ses missions Saint-Just, le plus

³⁰ Marc-Antoine Baudot, *op. cit.*, p. 242.

³¹ *Ibid.*, p. 242-243.

terrible des hommes. Son collègue Saint-Just avait un caractère tout opposé, et s'il ya eu des actes de férocité dans leur communauté, c'est à Saint-Just qu'il faut les attribuer. *Suum cuique.* »³²

MORT DE DUPLAY (1826)³³

« Duplay est mort pauvre, il y a quelques années. La manière dont Robespierre payait ses dettes n'enrichissait pas. La mode de faire payer sa protection auprès des puissances n'était point à l'ordre du jour de ce temps-là, comme cela est arrivé depuis. »

³² *Ibid.*, p. 243.

³³ *Ibid.*

PAUL BARRAS

(1895)³⁴

« Nous³⁵ arrivâmes à la demeure de Robespierre. C'était une petite maison située rue Saint-Honoré, presque vis-à-vis la rue Saint-Florentin ; je la crois disparue aujourd'hui, à cause de la percée de la rue Duphot, qui a été faite à cette place. Cette maison était occupée et possédée par un certain menuisier en bâtiments, appelé Duplay. Ce menuisier, membre de la Société des Jacobins, y avait rencontré Robespierre ; il s'était, ainsi que toute sa famille, enthousiasmé de l'orateur populaire, et avait obtenu l'honneur de le loger et de l'héberger à sa table : dans ses moments de loisirs, Robespierre commentait l'*Émile* de Jean-Jacques Rousseau, et l'expliquait aux enfants du menuisier, comme un bon curé de village explique l'Évangile à ses paroissiens. Touchés et reconnaissants de ces soins évangéliques, les enfants et les garçons d'atelier de l'honnête artisan ne laissaient point sortir l'hôte de leur culte sans l'accompagner dans les rues jusqu'à la Convention nationale, pour défendre ses précieux jours que sa poltronnerie ordinaire et la flatterie de ses courtisans commençaient à lui faire [p. 148] voir comme menacés de toutes les attaques de l'aristocratie contre l'incorruptible tribun du peuple.

Pour arriver à l'hôte si éminent qui daignait habiter dans la modeste bicoque, il fallait traverser une longue allée garnie de planches, destinées à la menuiserie. Cette allée était terminée par une petite cour de sept à huit pieds en longueur et largeur, tapissée de même de planches. Un petit escalier de bois menait à une chambre au premier. Avant d'y monter, nous aperçûmes dans la cour la fille du menuisier Duplay, propriétaire de la maison. Cette fille ne cédait à personne le plaisir de donner des soins à Robespierre. Comme les femmes de ce genre se mêlaient alors aux opinions, et que

³⁴ Paul Barras, *Mémoires de Barras, membre du Directoire*, introd. par George Duruy, vol. 1 : « Ancien Régime – Révolution », Paris, Hachette, 1895, p. 147-148.

³⁵ Il est accompagné de Stanislas Fréron.

celle-ci en avait de très prononcées, Danton avait surnommé *Cornélie Copeau* celle qui n'était point la mère des Gracques. Cornélie paraissait achever d'étendre du linge dans la cour : elle tenait à la main une paire de bas de coton rayés, suivant la mode d'alors, et qui étaient très certainement de ceux que nous voyions tous les jours aux jambes de Robespierre, lorsqu'il paraissait à la Convention. De l'autre côté, la mère Duplay, assise entre un baquet et un saladier, épluchait des herbes. Deux hommes vêtus en militaires, et dans l'attitude du respect, paraissait s'unir au travail du ménage et complaisamment éplucher aussi des herbes, afin de causer plus librement à la faveur de cette familiarité. Ces deux militaires, depuis célèbres dans des positions différentes, étaient l'un le général Danican³⁶, qui depuis s'est cru royaliste au 13 vendémiaire, et qui croit peut-être l'être encore parce qu'il est pensionné de l'Angleterre ; l'autre était le général, depuis maréchal, Brune³⁷. »

³⁶ Louis-Michel-Auguste Thévenet, dit Danican (1764-1848), général de brigade.

³⁷ S'agit-il du même Brune qui correspond avec Charlotte Robespierre ? Voir chapitre 1, *infra*, p. 226-227, n. 348.

ANNEXE E

DIVERS

**LETTRE DE FRANÇOISE VAUGEOIS-DUPLAY À SA FILLE SOPHIE
DUPLAY-AUZAT¹**

Vous² me marquez, par votre dernière, que vous m'avez écrit plusieurs fois, et cependant je n'ai reçu qu'une de vos lettres depuis le mois de septembre³. Votre silence m'affligeait sensiblement ; je croyais que vous aviez oublié votre mère. Je vous aurais néanmoins donné de mes nouvelles ; mais, sachant que vos frères⁴ vous avaient écrit, j'attendais que vous vous ressouvinsiez de moi.

Nous sommes ici dans des transes continuelles : nos perfides mandataires, bien loin de s'occuper de faire le bonheur du peuple et d'élever la liberté naissante sur des bases solides, cherchent au contraire à l'avilir et à l'étouffer. La voix de la vérité ne peut plus se faire entendre dans la Convention ; enfin, la scélératesse y est à son comble. Le peu de patriotes qui sont restés purs ont lutté jusques à présent avec courage, mais je les vois sur le point de succomber, et la liberté sur le point d'être détruite pour jamais, si le peuple ne se lève pas pour terrasser tous les scélérats qui n'ont pas voulu la mort du tyran⁵. Que vous dirais-je de plus ? Giraud⁶ même a déserté la cause du peuple, pour se ranger du côté des coquins, et il n'en est pas le moindre.

¹ *Papiers inédits trouvés chez Robespierre, Saint-Just, Payan, etc. supprimés ou omis par Courtois, précédés du Rapport de ce député à la Convention nationale*, vol. 3, Paris, Baudouin Frères, 1828, p. 230-231.

² Elle semble vouvoyer sa deuxième fille.

³ Nous sommes avant l'adoption du calendrier républicain.

⁴ Contradiction ? Elle n'a qu'un seul frère... De qui parle-t-elle ?

⁵ Référence au procès de Louis XVI.

⁶ De qui s'agit-il ? D'un des Giraud députés à la Convention ? De Jean-Baptiste Girot-Pouzol, député du Puy-de-Dôme ? Ou s'agit-il de Joseph-Étienne Giraud des Écheolles ou de son père, Étienne-François Giraud des Écherolles ? Ceux-là étaient membres de la Garde nationale, mais démissionnent et émigrent respectivement en 1791 et en 1793 ; le père avait été nommé commandant de la Garde nationale en 1790.

Voilà où nous en sommes : ajoutez à cela le dérangement de nos affaires ; votre père a été obligé de reprendre son état. Aucune de nos maisons n'est louée ; mais nous nous consolerions de cela, s'il en résultait quelque chose pour l'intérêt public. . . .

En marge est écrit :

« Ce brouillon de lettre, écrit par la femme Duplay, après le 9 thermidor, paraît destiné à sa fille. »⁷

⁷ Commentaire peut-être de Courtois, mais il est peu probable que cette lettre fut écrite après le 9 thermidor étant donné les événements relatés. De plus, Françoise Vaugeois-Duplay décède le 11.

**CORRESPONDANCE DE PHILIPPE-FRANÇOIS-JOSEPH LE BAS
(EXTRAITS)**

**Mission de Le Bas avec Duquesnoy à l'armée du Nord
(du 2 au 21 août 1793)**

Lettres à Élisabeth Duplay⁸

I

Cambrai, 4 août⁹.

Nous sommes arrivés hier ici, ma chère Élisabeth, bien fatigués. Je crois que nous n'y resterons pas longtemps, et nous nous hâterons d'aller du côté de Bergues. J'espère que mon séjour dans ce pays ne sera pas de longue durée. Tu ne dois pas douter de mon empressement à te rejoindre et à mettre le sceau à une union à laquelle j'attache le bonheur de ma vie. Surtout prends bien soin de ta santé. Mille amitiés à toute la famille ; dis à Robespierre que, tout en enrageant contre lui, je suis un de ses meilleurs amis. Je t'embrasse.

LE BAS.

⁸ Commentaire de Paul Coutant : « Portent mention : 'À la citoyenne Élisabeth Duplay, chez le citoyen Duplay, menuisier, n°366, rue Saint-Honoré.' »

⁹ Paul Coutant [Stéfane-Pol], *Autour de Robespierre : Le conventionnel Le Bas, d'après des documents inédits et les mémoires de sa veuve*, Paris, E. Flammarion, 1901, p. 156. Note de Paul Coutant : « Archiv. nat., AB XIX 179 ; elles y ont été déposées, en 1878, par M. Léon Le Bas. »

II

Cassel, 6 août¹⁰.

Je n'ai pas eu le temps, ma chère et tendre amie, de t'écrire hier, et je n'ai aujourd'hui que très peu de loisir. Nous avons beaucoup travaillé, et il me paraît que nous aurons encore beaucoup à faire pour remplir l'objet de notre mission. J'ai néanmoins l'espoir d'être libre vers le 10 de ce mois. Oh ! qu'il sera doux pour moi le moment où je te reverrai ! Que l'absence est cruelle, quand on aime comme moi ! Mon père n'ira sûrement pas à Paris avant mon retour, et je compte l'emmener avec moi lorsque cette époque sera arrivée. Je dois aller demain à Dunkerque.

Adresse-moi tes lettres ici. Mille amitiés à ta famille que je regarde aussi comme la mienne. Je suis pour la vie ton ami fidèle.

LE BAS.

Duquesnoy te fait ses compliments.

III

Cassel, 9 août¹¹.

Voilà bientôt huit jours que je suis loin de toi, mon Élisabeth. Tu as sûrement reçu les lettres que je t'ai écrites ; et moi, m'as-tu laissé dans l'oubli ? Tous les jours,

¹⁰ *Ibid.* Don Le Bas.

¹¹ *Ibid.*, p. 158-159. Don Le Bas.

j'espère voir une lettre de toi ; tous les jours jusqu'à présent, mon attente a été trompée. N'être pas avec toi, ne pas recevoir de tes nouvelles, est une situation que je ne puis supporter. Je suis accablé d'affaires. Il fallait, j'en conviens, dans ce pays, des commissaires vrais patriotes. Nous avons fait arrêter deux généraux, Omoran (*sic*) et Richardot. Nous envoyons des officiers au tribunal révolutionnaire, et nous ne cessons de prendre tous les jours les mesures de prudence et de sévérité que commandent les circonstances. Mais un député, aussi ferme que moi, secondé par Duquesnoy qui, pour une pareille mission, a un talent que je ne lui connaissais pas, aurait parfaitement rempli le but que se propose Robespierre ; et moi, en rendant à Paris tous les services dont je suis capable, je jouirais du bonheur d'être avec toi, ma chère... Nous serions unis maintenant. Dis à Robespierre que ma santé ne peut se prêter longtemps au rude métier que je fais ici ; dis-lui que plusieurs de mes collègues sont autant et plus en état que moi de s'acquitter des devoirs que j'y remplis.

Deux de mes frères sont arrivés aujourd'hui ; c'est une petite consolation. Mon père doit m'écrire incessamment, et je suis persuadé que je l'emmènerai avec moi à Paris. Écris-moi donc, ma chère Élisabeth, tous les jours ; tu me l'as promis. Souffrirais-tu de t'acquitter de cette promesse ? Ah ! s'il était possible ! Mais, non, tu n'as pas cessé de m'aimer, comme je n'ai pas cessé, comme je ne cesserai jamais d'être ton tendre et fidèle ami.

LE BAS.

Mille amitiés chez toi.

IV

Arras, 13 août 1793, an II de la République¹².

J'étais depuis huit jours à Cassel dans une mortelle inquiétude, ma chère Élisabeth. Tous les jours, j'attendais et j'attendais vainement de tes nouvelles ; l'ennui, la tristesse me dévoraient. Des affaires imprévues, l'envie de savoir l'état de nos armées du côté de Cambrai, m'ont amené aujourd'hui avec Duquesnoy à Arras. On m'y a remis deux paquets ; ils renfermaient des lettres de mon père, une de ta sœur, ma bonne amie Victoire, et deux lettres de mon Élisabeth. Juge de ma joie, de mon ravissement ! Je les ai lues, je les ai relues, je viens de les lire encore, ces deux lettres. Oh ! quel bien elles ont fait à mon pauvre cœur ! Que je bénis, mon aimable amie, le jour, l'heureux jour où j'eus la douceur d'apprendre que ton âme si sensible, si tendre, partageait les sentiments que tu m'avais inspirés ! Pourquoi faut-il qu'à l'instant où j'allais unir ma destinée à la tienne, nous nous soyons vus si cruellement séparés ? Il m'est impossible de me rappeler sans douleur le moment qui recula celui que je voyais si prochain, après lequel je soupirais. Tu te plains du laconisme de la lettre que je t'ai écrite de Cambrai ; à peine ai-je pu trouver un instant pour te tracer quelques lignes, et je n'aurais pas fini si j'avais entrepris de t'exprimer tout ce que je ressentais. Tu dois avoir reçu, depuis, deux autres lettres datées de Cassel ; je t'y engageais à m'écrire dans cette ville. Je vais y retourner demain et y rester habituellement jusqu'au jour fortuné où je retournerai près de toi. Quand viendra-t-il ce jour ? Je sens que la présence de deux députés vraiment patriotes est nécessaire dans les lieux où je reste, mais je suis très éloigné de penser qu'il soit difficile de donner à Duquesnoy un collègue qui me remplace. Il suffit de lui adjoindre un homme d'un caractère ferme, tel que Hentz. D'ailleurs les principales mesures ont été prises au moyen de l'arrestation d'Omoran et Richardot, de plusieurs officiers royalistes, d'une assez grande quantité de personnes suspectes et de

¹² *Ibid.*, p. 159-161. Don Le Bas.

la tradition de deux capitaines au tribunal révolutionnaire. Les généraux Bartel et Ernouf n'étant plus désormais contrariés par des généraux perfides et trouvant un appui certain dans deux députés bien intentionnés, peuvent servir très utilement la République. Je n'aperçois donc aucun inconvénient à ce qu'on me rappelle promptement. Je ne dois pas te cacher d'ailleurs que ma santé souffre un peu de la vie extrêmement fatigante et agitée que je mène, et que j'ai commencée dans ma convalescence. J'avais besoin de quelque repos, et je ne m'imagine pas qu'on puisse m'en vouloir de m'en souvenir, aujourd'hui que les motifs qui m'ont déterminé à l'oublier n'existent plus. J'ai eu la satisfaction de rencontrer ici mon père ; il a compati à mes souffrances, ce bon père. Sans te connaître, et sur mon récit, il a conçu pour toi une amitié qui ne s'affaiblira sûrement pas quand il te connaîtra. Il ne peut absolument venir à Paris, et tu as dû voir les obstacles qui s'opposent à ce que mes frères y viennent. Mais cela n'empêchera pas, ne retardera pas notre union, puisque mon père, qui ne peut en être témoin, m'invite à la conclure, et envisage comme un jour de fête celui où il pourra t'embrasser comme l'épouse de son fils.

Que de choses n'aurais-je pas à te dire, ma chère Élisabeth ! Mais je n'ai pu de toute la journée t'écrire ; et il est une heure du matin ; je suis accablé de fatigue. Victoire me pardonnera si je ne lui écris point séparément. Elle n'aime pas un ingrat ; je lui suis aussi très attaché. Quant au reste de la famille, je la regarde comme la mienne. Tes père et mère sont pour moi à jamais des objets de respect et de tendresse. Embrasse-les pour moi, chère Élisabeth, et fais en sorte que je puisse bientôt te revoir. Mon idée, dis-tu, ne te quitte pas. Eh bien ! de mon côté, il en est de même. Je ne puis cesser de m'occuper de toi.

Bonsoir, ma chère amie, je vais me coucher et songer encore à toi pendant mon sommeil.

LE BAS.

P.-S. – Ce que tu me dis de ta santé est loin de me tranquilliser. Prends le plus grand soin de cette santé qui m'est si précieuse. Je te remercie de ton attention à faire remettre les lettres à leur adresse.

V

Hazebrouck, 16 août¹³.

Je profite, ma chère Élisabeth, d'un moment de loisir pour m'entretenir un peu avec toi. Je compte arriver ce soir à Cassel, et être assez heureux pour y trouver une lettre de toi. Une lettre de toi !... c'est sans doute une grande consolation, mais ce n'est pas toi ; rien ne peut te suppléer, et je sens à chaque instant que tu me manques. Tu m'as parlé du jardin ; tu m'as demandé si je m'en souvenais. Pourrais-je l'oublier, ma chère Élisabeth ? Oh ! non. Tous les lieux où j'ai pu librement causer avec toi, t'exprimer ma tendresse et m'entendre dire par toi-même que tu m'aimais, mon imagination ne cesse de les revoir, de s'y reposer. Lorsque notre voiture nous conduit, et que mon collègue, fatigué, ou cesse de parler ou s'endort, moi je songe à toi ; si je m'endors aussi, je pense encore à toi. Toute autre idée, lorsque les affaires publiques ne m'occupent plus, m'est importune. Duquesnoy m'est devenu plus cher, depuis qu'il m'a questionné sur toi et qu'il m'a fourni l'occasion de lui peindre mon amour. Ma chère Élisabeth, ô toi qu'il m'a fallu abandonner au moment où je croyais m'unir pour jamais à toi, toi qu'il m'a fallu quitter pour entreprendre un voyage pénible et triste, quand te reverrai-je ? Maintenant que ma présence n'est plus à beaucoup près aussi nécessaire, Couthon n'aura-t-il pas assez d'égards pour son jeune collègue, Robespierre ne considérera-t-il pas que j'ai assez fait, pour chercher à abréger le terme de mon sacrifice ? Certes, de tous ceux que j'ai faits à la patrie, aucun ne m'a coûté

¹³ *Ibid.*, p. 162-163. Don Le Bas.

autant que celui qui me priva du bonheur d'être à toi aussitôt que je le désirais. Une chose surtout augmente mon impatience de te rejoindre. Je crains que tu ne négliges trop ta santé. Ma chère Élisabeth, prends soin de ta santé, je t'en conjure ; que je puisse bientôt t'embrasser bien portante. Si d'ici à huit jours au plus tard je ne suis pas rappelé, il est certain que je saurai trouver un moyen d'aller à Paris, et quand j'y serai, il faudra bien qu'on se détermine à me remplacer. Chacun son tour. Je reverrai Ernouf aujourd'hui à ce que j'espère. Depuis mon arrivée à Cassel, je ne l'ai guère vu, parce qu'il a fallu qu'il accompagnât le général Barthel à Cambrai, d'où il n'est de retour que depuis peu de jours. Celui-là m'aurait encore parlé de toi ; il te connaît, et il sait combien un tel sujet m'est agréable. Occupe-toi toujours, ma chère Élisabeth, de l'arrangement de notre habitation. Quelle joie quand nous y serons ! J'ai écrit hier à la hâte à Robespierre. Je n'ai pu lui dire qu'une partie de ce que je voulais qu'il sût. Le temps m'a manqué ; c'est ce qui m'arrive souvent. Il paraît que ma prédiction sur le Comité de Salut public s'accomplit. J'en suis fâché, mais on aura encore longtemps raison en présumant mal du commun des hommes en place. Je finis à regret, ma tendre amie. Embrasse pour moi tes père et mère. Embrasse aussi Victoire et le reste de la famille. Ne m'oublie pas auprès de la citoyenne Chalabre, de Calandini, de Robespierre, que je haïrais, si je pouvais haïr un aussi bon patriote. Je t'embrasse de tout mon cœur.

LE BAS.

VI

Cassel, 19 août¹⁴.

Ma chère Élisabeth, j'ai reçu plusieurs lettres de toi. Le sentiment qu'elles m'ont fait éprouver a été mêlé de douleur et de plaisir. Elles ont redoublé mon impatience de revoler vers toi. Puisque l'on ne me rappelle pas, je vais prendre, de concert avec Duquesnoy, un arrêté pour me rendre à Paris où je compte arriver à la fin de la semaine. Fais tout préparer pour notre mariage. Peut-être après un court séjour faudra-t-il que je reparte. Mais au moins nous nous arrangerons de manière à n'être plus éloignés l'un de l'autre. Je n'ai que le temps d'écrire ce peu de mots. Mille embrassades à toute ta chère famille et à nos amis communs. Tout à toi, ma chère et tendre amie.

LE BAS.

¹⁴ *Ibid.*, p. 163-164. Commentaire de Paul Coutant : « Collection Le Bas. »

Mission avec Saint-Just en Alsace
(du 17 octobre au 4 décembre 1793¹⁵)

I

Lettre à Élisabeth Le Bas

Strasbourg, 4^e jour du 2^e mois, an II de la République¹⁶.

Le citoyen Jarry te remettra probablement cette lettre, ma chère Élisabeth. Nous avons reçu ici des nouvelles satisfaisantes de ce qui s'est passé à l'armée du Nord et à la Vendée. La situation des affaires n'est pas aussi belle à cette armée. Nous faisons notre possible pour qu'elle change promptement, et tu peux être assurée que ce changement sera suivi aussitôt de notre retour. Le voyage m'a un peu dérangé ; mais ce n'est rien et me voilà rétabli. Je voudrais être aussi rassuré sur ta santé ; je voudrais surtout apprendre que tu supportes raisonnablement une absence nécessaire, qu'il n'a pas dépendu de moi d'empêcher. Henriette aura sûrement fait son possible pour te la rendre moins pénible. Ce sont de nouveaux droits qu'elle s'est acquis à mon attachement. Je n'ai personne ici avec qui je puisse m'entretenir de toi ; et les distractions que les affaires occasionnent ordinairement ne sauraient m'empêcher de penser continuellement à toi. Tu dois être persuadée de toute ma tendresse. Si j'ai pu m'éloigner de toi, va, tu peux être convaincue que, de tous les sacrifices que j'ai faits à ma patrie, celui-là ne m'a pas le moins coûté. Le temps me presse, il faut finir. Je t'embrasse de tout mon cœur.

LE BAS.

¹⁵ Du 4 au 10 décembre 1793, ils reviennent brièvement à Paris, et retournent ensuite en Alsace accompagnés d'Élisabeth Duplay et de Henriette Le Bas.

¹⁶ Soit le 25 octobre 1793 (24 brumaire an II). Paul Coutant, *op. cit.*, p. 178-179. Don Le Bas.

II**Lettre à sa sœur Henriette Le Bas¹⁷**

À Frévent 5^e jour du 2^e mois de la République française, vendredi 26 octobre 1793
(vieux style)

Je ne t'ai pas répondu, ma chère Henriette, parce que j'ai eu quelques travaux relativement à toutes les affaires qui se passent dans notre municipalité, qui néanmoins ne donnent aucun embarras parce que l'on y est plus tranquille, depuis surtout que le fanatisme est déjoué et que personne n'oserait se montrer contraire à la Révolution.

On est parvenu à l'établissement d'un club ; il est composé de la presque totalité de Frévent. Ce nombre est si grand qu'il a fallu transporter la séance dans la ci-devant église de Saint-Hilaire. Toutes les femmes vont aux séances ; elles emploient tout le temps des séances à faire de charpie pour panser nos frères d'armes blessés. C'est un travail digne d'exemple et auquel tout le monde contribue à l'envi.

Désiré est toujours à Dunkerque ; il s'y porte bien et s'y conduit bien ; nous avons occasion de lui envoyer différentes petites choses dont il aura besoin pour l'hiver.

Vous êtes donc arrivée, ma chère Henriette, fort à propos pour faire compagnie à votre chère belle-sœur et la consoler de l'absence de son mari. Dites-lui que je partage avec elle ses peines ; mais que je l'invite à faire volontiers ce sacrifice, dès qu'il peut contribuer au bien de la patrie.

Je désirerais que la chère Élisabeth fut à portée de nous ; je l'engagerais à venir passer quelques mois avec nous pour se désennuyer. Dites-lui qu'elle nous donne de

¹⁷ *Ibid.*, p. 180. Collection Le Bas.

ses nouvelles. Vos sœurs et moi nous l'embrassons de bon cœur. Henriette, tous vos frères et sœurs se portent bien.

LE BAS.

III

Lettre à Élisabeth Le Bas.

9^e jour du 2^e mois, an II¹⁸.

Je ne reçois point de tes nouvelles, ma chère Élisabeth ; persuadé, comme je le suis, de ton attachement pour moi, juge de l'inquiétude où ce silence me plonge. Es-tu malade ? Est-ce là la cause qui me prive de tes lettres ? Mais Henriette ne m'écrit pas, toute la famille se tait ; en vérité on a bien peu pitié de moi, et cet abandon est bien cruel. Si tu pouvais voir le fond de mon cœur, ma chère Élisabeth, tu gémirais de ce que je souffre ; de grâce, si ce que j'apprends n'existe pas, apprends-le moi bien vite et tire-moi de mon anxiété.

Nous espérons toujours voir promptement la fin de notre mission ; mais le comité de Salut public ne paraît pas s'occuper de nous procurer ce qui doit nous conduire à notre but.

Envoie-moi une ou deux paires de bas de soie pour les bottes, autant de fil et quelques chemises.

Tout à toi.

LE BAS.

¹⁸ *Ibid.*, p. 188-189. Don Le Bas.

IV

Lettre à Élisabeth Le Bas.

Strasbourg, 11^e jour du 2^e mois, an II.

Jarry m'a remis ta lettre et celle d'Henriette, ma chère Élisabeth ; tu dois te figurer le plaisir qu'elles m'ont fait. J'étais dans une mortelle inquiétude. Écris-moi le plus souvent que tu pourras ; tu as plus de temps que ton pauvre Philippe qui mène ici une vie bien active. Nous nous dépêchons de finir, et tu entres pour beaucoup dans mon empressement. Si, comme je l'espère, nous rendons d'importants services à la patrie dans ce pays, je retournerai à toi avec une double satisfaction, et tu m'en aimeras mieux. Vous faites bien de vous amuser. Je remercie Henriette des soins qu'elle prend pour te dissiper, et ne suis point étonné qu'elle le fasse autant par amitié pour moi, que par l'attachement que tu as su lui inspirer. Prends soin de ta santé, surtout ; je ne puis te rendre le sentiment que j'éprouve en te le recommandant. Tu ne me dis pas si tu es établie dans notre nouveau logement. Je compte trouver tout cela arrangé à mon retour. Je suis très content de Saint-Just ; il a des talents que j'admire et d'excellentes qualités. Il te fait ses compliments. Je n'écris pas séparément à Henriette, elle lira cette lettre. Aime-la autant qu'elle le mérite. Je t'embrasse de tout mon cœur.

LE BAS.

Mille amitiés à toute la famille ; embrasse-les tous pour moi ; bien entendu que Robespierre est du nombre.

LE BAS.

V

Lettre à Élisabeth Le Bas.

Strasbourg, 6 frimaire¹⁹.

Tranche-la-Hausse arrive à l'instant, chère Élisabeth ; il me remet une lettre de toi et de ma sœur ; j'en reçois par la poste deux semblables d'une date postérieure, et je vois avec plaisir que tu sais maintenant que j'étais loin de t'oublier, et que je partageais, comme je le partage encore, le chagrin de notre séparation. C'est pour moi un dédommagement que le bien qu'on dit de nous et la justice qu'on nous rend. Nous sommes toujours très occupés : ce qui me force à persévérer dans mes torts envers Henriette, à qui je n'écrirai que dans quelques jours, c'est-à-dire au moment de notre départ. Nous allons à Saverne, d'où nous nous porterons où notre présence sera nécessaire. Adresse-moi là tes lettres, si toutefois je te donne encore le temps d'écrire, car je n'attends que la nouvelle d'un succès décisif pour partir avec Saint-Just, qui est aussi bien impatient de revoir Paris.

Je t'embrasse de tout mon cœur, ma chère femme, embrasse bien des fois notre chère Henriette et la famille.

LE BAS.

¹⁹ *Ibid.*, p. 207. Don Le Bas.

VI

Lettre à Élisabeth Le Bas.

Saverne, 8 frimaire, an II²⁰.

Je profite, ma chère Élisabeth, d'un moment de loisir pour causer un peu avec celle qui m'est plus chère que la vie. Combien de fois n'ai-je pas déjà souhaité de te revoir ! Avec quel déplaisir ne vois-je pas s'éloigner le moment de mon retour à Paris ! Le pays où je suis est superbe. Nulle part je n'ai vu la nature plus belle, plus majestueuse ; c'est un enchaînement de montagnes élevées, une variété de sites qui charme les yeux et le cœur. Nous avons été ce matin, Saint-Just et moi, visiter une des plus hautes montagnes au sommet de laquelle est un vieux fort ruiné, placé sur un rocher immense. Nous éprouvâmes tous les deux, en promenant nos regards sur tous les alentours, un sentiment délicieux. C'est le premier jour que nous avons relâché. Mais moi il me manque quelque chose : j'aurais voulu être à cote de toi, partager avec toi l'émotion que je ressentais, et tu es à plus de cent lieues de moi ! Cette idée m'a déjà bien des fois attristé jusqu'au fond de l'âme, et certes il faut tout le dévouement dont le véritable patriotisme est capable pour supporter une aussi cruelle privation que la mienne. Il n'est guère d'instant, même au milieu des occupations les plus graves, que je ne songe à toi ; mais enfin il faut se soumettre à la nécessité. Le plus fort est fait. Bientôt je serai dédommagé d'un aussi pénible sacrifice. Encore quelques jours et j'espère aller revoir pour longtemps mon Élisabeth ; j'espère augmenter le plaisir de notre réunion par la nouvelle d'un avantage décisif sur nos ennemis.

Nous ne cessons, Saint-Just et moi, de prendre les mesures nécessaires pour l'assurer de la manière la plus prompte ; nous courons toute la journée, et nous exerçons

²⁰ 28 novembre 1793. *Ibid.*, p. 207-209. Commentaire de Paul Coutant, p. 207, n. 2 : « Arch. Nat., A. B., XIX, 179. La suscription de cette lettre porte, pour toute adresse : 'À ma chère femme' (Don Le Bas.) »

la surveillance la plus suivie. Au moment où il s'y attend le moins, tel général nous voit arriver et lui demander compte de sa conduite. Nous approchons de Landau ; bientôt sans doute il sera délivré ; voilà le terme de notre mission, tout nous invite à le hâter. Saint-Just est presque aussi empressé que moi de revoir Paris. Je lui ai promis à dîner de ta main. Je suis charmé que tu ne lui en veuilles pas ; c'est un excellent homme ; je l'aime et je l'estime de plus en plus tous les jours. La République n'a pas de plus ardent, de plus intelligent défenseur. L'accord le plus parfait, la plus constante harmonie ont régné parmi nous. Ce qui me le rend encore plus cher, c'est qu'il me parle souvent de toi et qu'il me console autant qu'il peut. Il attache beaucoup de prix, à ce qu'il me semble, à notre amitié, et il me dit de temps en temps des choses d'un bien bon cœur.

Adieu, chère amie. Je vais écrire quelques lignes à Henriette. Je présume que vous vous aimez toujours bien. Quel trio charmant nous allons faire en attendant que la partie devienne plus nombreuse !... Pour Dieu, prends bien soin de ta santé. Adieu, ma chère femme, reçois l'assurance du tendre et invariable attachement de ton fidèle.

LE BAS.

P. S. – Notre courrier est toujours avec nous ; il me charge de te faire ses compliments. Nous l'aimons bien, c'est un brave homme. Mille embrassades à la famille et à nos amis communs.

Première mission à l'armée du Nord (du 3 au 25 pluviôse an II)²¹

Lettres à Élisabeth Le Bas.

I

Lille, 10 pluviôse, an II²².

Nous avons couché hier à la Bassée, ma chère Élisabeth, et nous sommes arrivés aujourd'hui en bonne santé à Lille par une neige effroyable. Nous nous portons bien. Nous espérons toujours que notre mission ne durera pas longtemps ; sois toujours persuadée aussi que je hâterai le plus possible le moment de notre réunion. En attendant, je t'exhorte vivement à répondre aux soins que prendront pour toi mes parents. Tu ne pourras les rendre contents qu'en cessant de t'ennuyer, ou du moins en prenant patience ; sois sûre, ma chère amie, que notre éloignement me peine ; mais il est nécessaire.

Je t'embrasse de toute mon âme. Mille choses à la famille, pour moi, Saint-Just et Villent.

LE BAS.

II

Avesnes, 13 pluviôse, an II²³.

Je suis parti aujourd'hui, ma chère Élisabeth, de Réunion-sur-Oise. J'irai demain à Maubeuge, d'où je retournerai à Réunion. J'y verrai François qui, lors de mon

²¹ 22 janvier au 13 février 1794.

²² 29 janvier 1794. *Ibid.*, p. 221-222. Don Le Bas.

²³ 1^{er} février 1794. *Ibid.*, p. 222. Don Le Bas.

arrivée, était absent. Je n'y ai pas trouvé Perrimont, j'en ignore la cause. J'ai reçu une lettre de Catherine ; j'y ai répondu et je lui annonce que dans quinze jours nous passerons par Hesdin. J'ai vu Berceau : nous nous sommes embrassés avec bien de la joie²⁴. Tu te souviendras sûrement de ce brave homme dont je t'ai souvent parlé. En tout cas, mon père te mettra au courant. Saint-Just est bien portant ; quand nous avons du mal, notre bonne amitié nous le fait supporter mieux. Dis mille choses pour moi à la famille. J'ai donné de mes nouvelles à Paris.

Adieu, ma chère femme, porte-toi bien, et compte sur le tendre et inviolable attachement de ton ami.

Écris-moi à Lille.

LE BAS.

III

Arras, 18 pluviôse an II²⁵.

Me voila chez mon cousin Deleville, ma chère amie ; nous en partons demain, et nous comptons dans cinq ou six jours être à Frévent. C'est plus tôt que je ne l'espérais. Prépare toutes les affaires avec Henriette ; car il est possible que nous retournions tout de suite à Paris[.] Saint-Just se porte bien.

LE BAS.

²⁴ Note de Paul Coutant : « On se souvient du procès de Berceau et du triomphe qu'il avait valu à Le Bas. Berceau remercia son défenseur en se battant bravement. » (*Ibid.*, p. 222, n. 2)

²⁵ 7 février 1794. *Ibid.*, p. 222-223. Collection Le Bas.

Lettres à son père²⁶

IV

Amiens, 24 pluviôse an II²⁷.

Nous avons été forcés, mon cher père, de précipiter notre départ, et nous avons été privés du plaisir de vous faire nos adieux. On vous aura témoigné nos regrets ; recevez-en de nouveau l'assurance.

Élisabeth surtout n'a pu renoncer sans peine aux douceurs de votre société. Nous arriverons demain à Paris. On se porte bien ici. Nous donnerons de nos nouvelles à notre arrivée. Nous vous embrassons tendrement. Mille amitiés à la famille.

LE BAS.

V

Paris, le 27 pluviôse an II²⁸.

Nous sommes arrivés hier, mon cher père, à une heure du matin, assez bien portants. Elisabeth va maintenant beaucoup mieux. Elle a remporté le souvenir bien agréable de vos bontés et de vos caresses. C'est une source de consolations pour ce cœur sensible. Ses parents ont appris avec la plus grande joie que vous l'aimiez, et moi surtout je me trouve heureux de vous voir confirmer mon choix. Ce sera désormais avec le plus vif empressement que nous saisirons toutes les occasions de vous voir.

²⁶ Note de Paul Coutant : « Ainsi, qu'il l'avait écrit le 18 pluviôse, Le Bas va à Frévent ; mais il est appelé presque aussitôt à Paris, et se met en route précipitamment avec sa femme, sans même prendre congé de son père, auquel il écrit les 13 et 16 février. » (*Ibid.*, p. 224-225.)

²⁷ 11 février 1794. *Ibid.*, p. 225. Collection Le Bas.

²⁸ 14 février 1794. *Ibid.*

Je vous parlerai peu des affaires publiques. Mes absences m'ont un peu désorienté. Il faut que je me remette au courant.

J'ai parlé pour François, fils de Bernardine, mon filleul. Elle peut, quand elle voudra, l'envoyer ici ; il y sera agréablement employé dans la manufacture d'armes.

Je vous salue, mon cher père. Élisabeth et Henriette vous présentent leurs tendres respects. Mille amitiés à la famille.

LE BAS.

VI

Lettre d'Ange-François Le Bas à son fils²⁹

[Le 12 germinal an II.³⁰]

Comment, cher ami, se porte Élisabeth ? Je n'ai pas plus de nouvelles d'elle que de toi : cependant j'en attends toujours avec beaucoup d'impatience ; fais en sorte de m'en donner aussitôt.

Tout ce que nous apprenons de Paris est satisfaisant ; nous n'avons pas de nouvelles bien fraîches de nos villes voisines ; mais rien ne nous annonce que les ennemis osent prendre l'audace de nous inquiéter.

²⁹ *Ibid.*, p. 226. Commentaire de Paul Coutant, n. 1 : « Cette lettre, datée de Frévent, porte la suscription : 'Aux citoyens députés du département du Pas-de-Calais à la Convention Nationale, chez le citoyen Le Bas, rue Neuve-du-Luxembourg. – Paris.' La lecture en est difficile ; l'écriture est fatiguée et tremblée (collection Le Bas). »

³⁰ 2 avril 1794.

Rien de nouveau à Dunkerque. Désiré est venu nous voir ; il est vrai républicain et content de son sort ; il se trouve bien.

François m'a écrit il y a trois jours, mais il ne m'annonce encore rien de nouveau de l'armée du Nord. Tes sœurs se portent bien. J'embrasse Élisabeth et Henriette, que je reconnais pour bonnes patriotes. Nous touchons au moment qu'il n'y en aura plus d'autres à Frévent. Salut, vive la République !

LE BAS.

**Deuxième mission à l'armée du Nord
(du 10 floréal au 12 prairial an II³¹)**

Lettres à Élisabeth Le Bas.

I

Noyon, 13 floréal an II³².

Nous sommes arrivés hier ici. Saint-Just et Thuilliers (*sic*) nous ont quittés, l'un pour aller voir sa mère, l'autre pour aller voir sa femme, qui demeurent peu loin de Noyon. Ils reviennent ce matin, et nous comptons tous aller aujourd'hui à Réunion-sur-Oise. Nous avons rencontré en chemin une personne qui se rendait à l'armée de Paris pour y porter de bonnes nouvelles, que sûrement tu connais déjà. J'espère, ma chère Élisabeth, n'avoir que des choses agréables à t'annoncer : nous supporterons bien mieux l'un et l'autre notre séparation en voyant la République prospérer. Nous sommes actuellement très bons amis, Saint-Just et moi ; il n'a été question de rien. Nous avons sur-le-champ agi ensemble à l'ordinaire. Gateau et Thuilliers ont paru très contents de cette bonne harmonie ; ils en augurent bien et nous aussi. Peut-être ma bonne amie, te reverrai-je avant tes couches. Tout me dit que nous serons heureux et qu'un joli enfant te dédommagera de tes souffrances. Prends surtout soin de ta santé ; la mienne est maintenant rétablie, j'espère, pour longtemps. J'écris deux mots par ce courrier à ma sœur Florence pour qu'elle aille te voir promptement. Recommande à Henriette de ne plus être si triste ; mais il est possible qu'une voix plus puissante que la mienne ait parlé. Tant mieux ! Mille amitiés à toute la famille, et à notre bon frère Robespierre.

Je t'embrasse de tout mon cœur.

LE BAS.

³¹ Du 29 avril au 31 mai 1794.

³² *Ibid.*, p. 246. Note de Paul Coutant, n. 1 : « 3 mai 1794 ; la suscription de cette lettre et des suivantes porte : 'À la citoyenne Élisabeth Le Bas, rue Neuve-du-Luxembourg, n° 148.' (Don Le Bas). »

II

Réunion-sur-Oise, 14 floréal, an II³³.

Nous avons trouvé, ma chère Élisabeth, à notre arrivée ici, ton frère et ton compagnon de voyage, bien portants, ainsi que nous. J'ai lu ta lettre, et je n'ai pas besoin de te dire avec combien de plaisir. Tu sais peut-être la prise de Landrecies. Les affaires ne sont pas brillantes dans cette partie de l'armée : nous aurons à travailler ; mais n'importe, nous espérons réussir. Je n'ai que le temps de t'assurer de mon sincère attachement ; le courrier attend, il faut finir. Je t'embrasse.

LE BAS.

III

Réunion-sur-Oise, 19 floréal, an II³⁴.

Nous sommes arrivés ici aujourd'hui, ma chère Élisabeth, à huit heures du matin, assez bien portants, mais fatigués. Duplay est encore à Maubeuge avec nos amis. Nous les verrons demain. Nous avons trouvé Villers bien content. Il m'a remis ta lettre et celle d'Henriette. Tu sais, ma bonne amie, ce que tu m'as promis : prends sur toi d'être un peu plus raisonnable, puisque enfin notre absence est un mal nécessaire. Sois bien assurée que de mon côté je te tiendrai parole ; qu'à la première occasion j'irai te voir. Pourrais-je ne pas la saisir, cette occasion, avec le plus vif empressement ? Pourrais-tu douter de la sincérité de mon attachement, toi qui par ta position si touchante redoubles encore le tendre intérêt que tu m'inspiras à la première vue ? Que

³³ *Ibid.*, p. 247. 3 mai 1794. Don Le Bas.

³⁴ *Ibid.*, p. 248-250. 8 mai 1794. Don Le Bas.

je hais les ennemis de notre liberté ! Nous nous occupons sans relâche à prendre les moyens de les exterminer. Plaise à Dieu que l'armée du Nord soit bientôt aussi avancée que les autres armées !

Adieu, chère amie, je t'embrasse de toute mon âme. Mille compliments à toute la famille. Dis au cher papa que nous sommes contents de son fils.

LE BAS.

IV

Réunion, 20 floréal, an II³⁵,
9 heures du soir.

Le courrier va partir, ma chère amie, mais je ne veux pas le laisser aller sans t'écrire deux mots. Duplay et mes amis sont de retour auprès de nous. Nous nous portons assez bien. Je ne cesserai de te recommander de prendre soin de ta santé. Je t'embrasse ainsi qu'Henriette.

LE BAS.

³⁵ *Ibid.*, p. 249. 9 mai 1794. Collection Le Bas.

V

25 floréal³⁶.

Nous sommes tous à quelques lieues de Maubeuge, ma chère Élisabeth ; nous suivons l'armée qui agit de ce côté. Nous avons beaucoup de mal et menons une vie très dure. Ma position n'est pas agréable ; les chagrins domestiques viennent se mêler aux peines inséparables de ma mission. Cela mine mon existence. Encore si j'étais rassuré sur toi ! Allons, allons, je n'ai jamais eu besoin de plus de courage. Que je sois le plus malheureux des hommes, pourvu que la République triomphe !... Nos affaires de ce côté vont assez bien. Mille amitiés à Henriette. Je n'ose parler d'elle à Saint-Just. C'est un homme si singulier !... Adieu, ma chère Élisabeth ; espérons un temps meilleur pour nous. Je t'embrasse.

LE BAS.

VI

27 floréal, an II³⁷.

Je suis toujours, ma chère Élisabeth, dans les environs de Maubeuge, dans un village à trois lieues de cette ville ; il s'appelle Colsore. C'est là qu'est maintenant le quartier général d'un rassemblement de troupes commandées par le général Desjardins. Gateau et Duplay sont partis hier pour Réunion, où nous avons laissé une grande partie de nos effets. Adresse-moi-là tes lettres jusqu'à ce que je t'aie indiqué une nouvelle adresse. Tu pourras cependant ajouter, après ces mots : à *Réunion*, ceux-ci : *ou partout où il sera*. Duplay est fatigué. La vie que nous menons ici diffère un peu de la vie douce

³⁶ *Ibid.*, p. 249-250. 14 mai 1794. Don Le Bas.

³⁷ *Ibid.*, p. 251-253. 16 mai 1794. Don Le Bas.

qu'il mène à Paris. Pour moi, je m'y ferais assez si l'esprit et le cœur allaient bien. J'ai recommandé à Duplay s'il se sentait malade de retourner à Paris, au lieu de revenir nous trouver ; je crois néanmoins qu'il s'accoutumera. Nous ne recevons les papiers que rarement. J'aimerais toutefois être au courant de ce qui se passe à Paris. Comment va ta santé pauvre Élisabeth ! qu'il m'en coûte d'être loin de toi, dans la position où tu te trouves ; mais enfin je n'ai pu faire autrement. Souviens-toi, ma chère amie, de ce dont nous sommes convenus en dernier lieu pour notre enfant ; je tiens absolument à mon idée, tu peux le dire. Annonce à Lanne mon intention, et assure-le que je suis toujours son bon ami. Je n'ai avec Saint-Just aucune conversation qui ait pour objet mes affections domestiques ou les siennes. Je suis seul avec mon cœur. Embrasse Henriette pour moi. Schillichem me caresse beaucoup et je le lui rends bien. Adieu, ma chère femme, ton ami pour la vie t'embrasse.

LE BAS.

VII

Quartier général, 28 floréal an II³⁸.

J'ai reçu aujourd'hui, ma chère amie, une lettre d'Henriette adressée à Saint-Just et à moi. Saint-Just l'avait ouverte et lue : il me l'a rendue, sans me dire autre chose, si ce n'est qu'elle était pour moi seul. Il y était question de Désiré, dont je lui ai dit deux mots une autre fois, qu'il a paru entendre avec beaucoup d'indifférence. J'ai écrit à Darthé de prendre là-dessus des renseignements et de me les communiquer. Tu peux dire la même chose à Forestier. J'espère que cela ne sera rien. Henriette me dit que tu te plains de mon silence. Apparemment tu n'as pas reçu toutes mes lettres, car je t'ai écrit presque tous les deux jours. C'est mon seul plaisir. Ce n'est guère qu'avec toi que je puis m'expliquer ; il est si peu d'amis ! Tous les jours tu m'es plus chère, s'il est possible.

³⁸ *Ibid.*, p. 253-254. 17 mai 1794. Don Le Bas.

Nos affaires continuent à prendre une assez bonne tournure. J'espère un peu sortir de ma tristesse en t'annonçant de bonnes nouvelles. Adieu, chère et tendre amie. Ton ami pour la vie t'embrasse.

LE BAS.

VIII

[Le 3 prairial an II.³⁹]

Les affaires commencent à bien aller ici, ma chère amie. Je suis bien inquiet de ne pas recevoir de tes nouvelles. Pourquoi donc ce silence ? Que de sujets de chagrins ! Écris-moi dorénavant sous le couvert du général Favereau, commandant à Maubeuge. J'attends ici ton frère et Gateau qui doivent venir de Réunion. J'espère avoir bientôt l'occasion d'aller te voir. Mes compliments à la famille, à Henriette. La personne que tu sais est toujours de même. Je t'embrasse.

LE BAS.

³⁹ *Ibid.*, p. 254. 22 mai 1794. Don Le Bas.

Lettre à son père⁴⁰**IX**

Paris, 30 prairial an II.

Élisabeth, mon cher père, m'a donné, hier à deux heures du matin, un fils qui se porte bien. Elle a longtemps et beaucoup souffert ; mais sa couche a été heureuse. J'ai bien regretté que vous ne fûssiez pas avec nous ; vous eussiez sûrement partagé notre joie. Henriette et Désiré sont en bonne santé. Nous vous embrassons tous tendrement. Mille choses à toute la famille.

LE BAS.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 257-258.

ACTE DE NAISSANCE DE PHILIPPE LE BAS FILS

« Du premier messidor an II, acte de naissance de Philippe, né le 29 du mois dernier, deux heures du matin, rue de Luxembourg, section des Piques, fils de Philippe-François-Joseph Le Bas, et de Élisabeth-Éléonore Duplay, même demeure, mariés en août à la Commune de Paris. – Témoins Emmanuel Lanne, âgé de 30 ans, domicilié à Paris, place et section des Piques, et Maurice Duplay, aïeul de l'enfant, domicilié à Paris, rue Honoré, même section. – Sur la déclaration faite à la maison commune par ledit Le Bas, père de l'enfant. – Vu le certificat de Marotte, commissaire de police de la section des Piques, qui en a constaté la naissance le 29 du mois dernier. – Signé Le Bas, Lanne, adj., Duplay, et Coru. »⁴¹

⁴¹ *Ibid.*, p. 257-258, n. 2.

ACTE DE TUTELLE DE PHILIPPE LE BAS FILS⁴²

2^e dimanche
 Lan 4
 Tutelle de
 Meneu le Bas

L'an 4
 devant M. le
 Meneu le Bas

quatre de la République parvenue
 indivisible et le Doux principal
 Basévants sous Dominique
 juge de paix de la section de la
 place Vendôme a été de notre herosire guffis

21846
 3

sont comparus les parents et amis de Philippe
 le Bas de la vingt-neuf L'indiat de la rue de la
 République fils Mineur de deffunt Philippe parvenue
 Joseph le Bas et de Elisabeth Eleonore Duplay son
 épouse actuellement la veuve demeurant tout Mineur
 avec la Mere Rue honore N° 59 de cette section

savoir

1° le citoyen ~~Elle~~ Elisabeth Eleonore Duplay épouse
 dudit le Bas Mere dudit mineur susdit le Bas

2° le citoyen Maurice Duplay agent Maternel dudit
 Mineur demeurant susdit Rue de la République

3° le citoyen Jacques Duplay Grand oncle Maternel
 dudit Mineur demeurant Rue de la République
 N° 35 Section de la Nouvelle

4° le citoyen Simon Duplay Cousin Maternel dudit
 Mineur demeurant Rue honore N° 59 Section de la
 place Vendôme.

5° le citoyen Pierre Hangeois oncle Maternel
 dudit mineur demeurant Rue de la République
 N° 266 Section de la quinz et vingt

6° le citoyen Jean Claude parvenue L'oncle
 Cousin Maternel dudit Mineur demeurant susdit
 Rue Antoine Meneu N° 59

⁴² Numérisé par Florent Hericher.

Section

1^o le citoyen Jean Baptiste Lohier demeurant Rue
 des pousvains N^o 7 Section de l'ouhat Royal
 2^o le citoyen Augustin Alexandre Joseph D'Arthe
 demeurant Rue honore N^o 35 Section de la place
 Vendôme

3^o le citoyen Jean Baptiste Didot demeurant susdit
 Rue honore M^{me} Mureau et même Section la
 trois demeurant au dit dit mineur

Quoiqu'il parait et ainsi il a été et peut être
~~proposé~~ Philippe François Joseph Lebat père
 du dit Mineur était décédé le 20^o Thermidor de
 l'an Deux de la République que pour l'intérêt
 du dit mineur il devenait indispensable le d^{it}
 nomme ne tuteur a l'effet de régir gouverner
 et administrer sa personne et ses biens

Et les d^{its} parents et amis après s'être
 concertés entre eux et avoir unanimement déclaré avoir
 dit et déclaré être unanimement d'accord de
 nommer comme de fait il est nommé la citoyenne
 Elisabeth Eleonore Duplay veuve du dit défunt le bat
 pour tutrice audit Philippe Lebat Joseph Mineur
 a l'effet de régir gouverner et administrer sa personne et
 ses biens

Il nous ont par conséquent déclaré être unanimement
 d'accord de nommer comme de fait il est nommé pour
 subrogé tuteur audit Mineur le citoyen Augustin

FONDS LE BAS (1789-1823)
Répertoire numérique détaillé de la sous-série 35 AP (35AP/1)⁴³

Sommaire

Lettres et documents concernant le conventionnel Philippe Lebas, son père Ange, sa femme Élisabeth Duplay et son fils Philippe

Référence

35 AP

Niveau de description

Fonds

Intitulé

Fonds Lebas

Dates extrêmes

1789-1823

Noms des principaux producteurs

Lanne, Marie Joseph Emmanuel (1762-1795)

Lebas, Ange

Lebas, Philippe (1765-1794)

Lebas, Philippe (1794-1860)

Robespierre, Augustin (1763-1794)

Importance matérielle

0,08 ml. (1 carton)

Langue des documents

Français

Institution responsable de l'accès intellectuel

Archives nationales

Localisation physique

Site de Paris

Conditions d'accès

Libre

⁴³ G. Gille et Isabelle Aristide-Hastir, Archives nationales, Paris, 2011, 7 p.

Conditions d'utilisation

Libre

Existence de copies

-

Localisation des originaux

-

Modalités d'entrée

Don de M. Lebas (1878) ; achat (2011).

Historique du producteur

Originaire de Frévent (Pas-de-Calais), Ange François Lebas, fut successivement directeur des postes de Frévent, notaire et administrateur des biens du prince de Rache.

Son fils, Philippe François Joseph Lebas (1765-1794), licencié en droit en 1789 et avocat au parlement, s'installe d'abord comme homme de loi à Saint-Pol en 1790 et est ensuite nommé administrateur du département puis membre du directoire du département en 1791.

Durant cette période, Philippe Lebas défendit en 1791-1792 Nicolas Berceau, maréchal des logis au 8^e régiment de cavalerie, accusé d'insubordination.

Élu député montagnard du Pas-de-Calais à la Convention en 1792, condisciple (*sic*) et admirateur de Robespierre, Lebas vota la mort de Louis XVI. Attaché au Comité de Sûreté générale, il fut envoyé avec Saint-Just comme représentant en mission aux armées de Sambre-et-Meuse et du Rhin (1793-1794). Arrêté en même temps que Robespierre le 9 thermidor (27 juillet 1794), il se suicida à l'Hôtel de Ville. Toute sa famille est alors arrêtée et mise en prison : sa femme, mais aussi des membres de la famille Duplay et son père Ange.

Ami des Robespierre (Maximilien et son frère Augustin), Philippe Lebas fréquentait la maison des Duplay, au 366 rue Saint-Honoré, où logeait Maximilien Robespierre ; il y fit connaissance de celle qui devint son épouse le 26 août 1793, Élisabeth Duplay. Elle se remaria après la mort de Philippe Lebas avec l'un de ses frères et s'attacha, le reste de sa vie à rétablir la mémoire de son premier mari.

Leur fils, Philippe Lebas (1794-1860), fut précepteur de Louis Napoléon Bonaparte, directeur de la bibliothèque de la Sorbonne, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, enfin président de l'Institut de France.

Homme de loi comme Lebas, Marie Joseph Emmanuel Lanne (1762-1795), originaire (*sic*) de Saint-Pol où il exerça les fonctions d'avocat à la sénéchaussée de Saint-Pol, d'échevin de la ville (1789), et de procureur-syndic de la commune (1790), fonda en 1791 avec Philippe Lebas la société Populaire de Saint-Pol, affiliée au club des Jacobins de Paris. Nommé par Robespierre en septembre 1793 juge au Tribunal révolutionnaire de Paris, il fut arrêté après le 9 thermidor, libéré et finalement condamné à mort et exécuté le 18 floréal an III (7 mai 1795).

Historique de la conservation

Tous les papiers appartenant à Lebas et aux Duplay furent saisis lors de leur arrestation le 9 thermidor. La plus grande partie en a été retenue ou détruite par le conventionnel Courtois. Quelques documents, dont des manuscrits de Robespierre, furent restitués, sur sa demande, à M^{me} Lebas, le 25 pluviôse an III.

L'un des descendants de la famille, M. Lebas, directeur de la Salpêtrière, donna le 23 janvier 1878 aux Archives nationales 41 lettres autographes de Philippe Lebas à son père et à sa femme (anciennement cotées AB/XIX/179). Plus d'un siècle plus tard, les Archives nationales purent acquérir un lot important provenant du même fonds familial : des lettres d'Ange Lebas à son fils, d'autres lettres de Philippe Lebas à son père et à sa fiancée, des documents concernant l'affaire Berceau plaidée en 1791-1792, des copies de la main de Lebas de deux discours de Robespierre, des documents concernant l'arrestation des familles Lebas et Duplay après le 9 thermidor et des lettres de Philippe Lebas fils à sa mère et à son beau-père.

Évaluation, tris et éliminations

-

Mode de classement

-

Accroissement

-

Présentation du contenu

Le fonds est constitué en grande partie de correspondance échangée entre les membres de la famille Lebas ; il contient aussi deux copies de discours de Robespierre, un dossier sur une affaire plaidée par Lebas, un dossier sur l'arrestation des membres de la famille Lebas-Duplay après le 9 thermidor.

35 AP 1.

Dossier 1. Ange Lebas, père du conventionnel Philippe Lebas. 1790-1792.

Dossiers 2-6. Philippe Lebas, avocat et conventionnel. 1789-an 2.

Dossiers 7-8. L'entourage des Lebas : Lanne, A. Robespierre, les Duplay. 1792-an 3.

Dossier 9. Philippe Lebas, fils. 1804-1823.

Documents de même provenance

-

Sources complémentaires

-

Autres instruments de recherche

-

Bibliographie

COUSIN (Alexandre), *Philippe Lebas et Augustin Robespierre, deux météores dans la Révolution française*, 2010.

La correspondance de Lebas a été publiée dans :

BUCHEZ (P.-J.-B.) et ROUX (P.-C.), *Histoire parlementaire de la Révolution Française*, t. XXXV, 1837, in-8°, p. 317-365

et dans :

STÉFANE-POL, *Le conventionnel Lebas d'après des documents inédits et les mémoires de sa veuve*, Paris, s.d. [1901], in-8°, 340 p.

35AP/1

Lettres et documents concernant le conventionnel Philippe Lebas, son père Ange, sa femme Élisabeth Duplay et son fils Philippe.

1789-1823

Ange Lebas, père du conventionnel Philippe Lebas. 1790-1792.

Dossier 1. Lettres adressées à son fils (8) et à sa fille Henriette (1) qui fut fiancée à Saint-Just. 1790-1792. 9 lettres.

Philippe Lebas, avocat et conventionnel. 1789-1794.

Dossier 2. Lettres adressées à son père, 1789-1794. 48 pièces.

Dossier 3. Lettres adressées à son « frère et ami ». 26 octobre 1792. 1 pièce.

Dossier 4. Lettres adressées à sa fiancée puis femme Élisabeth Duplay. 1793-an 2. 24 pièces.

Dossier 5. Lettres reçues de divers, et mémoires concernant l'affaire Berceau. 1791-1792. 6 pièces.

Dossier 6. Copies de la main de Philippe Lebas de deux discours de Robespierre :

- « Discours sur le rattachement d'Avignon à la France » (18 novembre 1790), 32 pages ;
- « Principes de l'organisation des jurés et réfutation du système proposé par Duport au nom des comités de judicature et de constitution » (5 février 1791), 27 pages.

L'entourage des Lebas. 1792-1795.

Dossier 7. Documents concernant les arrestations de Maurice Duplay, de Maurice, son fils ; d'Ange Lebas, de ses fils Philippe François et Eugène Lebas ; d'Élisabeth Duplay, veuve Lebas, au lendemain du 9 thermidor. 1794-1795. 17 pièces.

Dossier 8. Lettres d'amis de Philippe Lebas. 1792-1795. 5 pièces.

2 lettres d'Augustin Robespierre, adressées à son frère aîné Maximilien et à Maurice Duplay. 1792.

2 lettres de Marie Joseph Emmanuel Lanne, à Philippe Lebas et à sa famille. An 2-an 3. 2 pièces.

1 lettre de Rose Lanne à son frère. An 3.

Philippe Lebas, fils de Philippe Lebas et d'Élisabeth Duplay. 1804-1823.

Dossier 9. Lettres à sa mère, à son oncle Duplay et à son père adoptif. 1804-1823. 10 pièces.

SOTHEBY'S – LOT 18
LIVRES ET MANUSCRITS⁴⁴

Paris | 25 juin 2015, 02:30 PM | PF1503



⁴⁴ <https://www.sothebys.com/en/auctions/ecatalogue/2015/livres-manuscrits-pf1503/lot.18.html>

**LOT 18 : DAVID, JACQUES LOUIS – DAVID D'ANGERS –
CONVENTIONNEL LEBAS**

PORTRAIT, MÉDAILLON EN BRONZE, COCARDE, LIVRES ET DOCUMENTS
DU CONVENTIONNEL LEBAS ET DE SON FILS.

David, Jacques-Louis. Portrait de Philippe Le Bas, en buste, profil gauche, portant bicorne et cocarde. Plume et encre brune, circulaire, (diamètre : 152 mm). Inséré dans un cadre de papier à couronne de feuilles de chêne avec cartouche rectangulaire à fond marbré. Passe-partout à listel doré, filets gras et maigre et bordure à l'aquarelle vert pâle. Cadre de bois et stuc doré de l'époque (manquent 4 perles de stuc). Sous verre. Entre 1792 et 1794. – **David d'Angers, Pierre-Jean.** Médaillon-portrait de Philippe Le Bas, en bronze (diamètre : 162 mm). Serti dans un cadre en bois (215 x 202 mm). Signé *P. J. David*. Gravée sur le côté droit, la mention : *Le Bas membre de la Convention*. – **Cocarde du conventionnel Lebas.** Cadre de bois, sous verre (218 x 190 mm). – **Deux documents révolutionnaires** : Certificat de présence de Philippe Le Bas, alors député du Pas de Calais, à la Fête de la Fédération. Imprimé et manuscrit. 14 juillet 1790. Une page grand in-8, cachet de cire rouge. – **Laissez-passer pour Philippe Le Bas.** Établi à St-Pol, Pas de Calais, le *16 septembre 1792*. Une feuille in-8, cachet de cire rouge.

Célèbre portrait du conventionnel Lebas, à la plume, par Jacques-Louis David, réalisé durant une séance de la Convention. Philippe Lebas siège à la Convention entre août 1792 et juillet 1794 (9 Thermidor An II), date de son suicide à l'Hôtel de Ville où il s'est réfugié avec Robespierre et son frère, Saint-Just et Couthon.

Il a été enrichi postérieurement d'un encadrement décoré d'une couronne de feuilles de chêne, d'une encre plus sombre, et signé *David* à cette date. Il porte au dos une étiquette

avec cette mention manuscrite à l'encre : *Ce portrait a été Dessiné à la plume par le célèbre peintre Louis David, pendant une séance de la Convention.*

Ce dessin fut gravé par Leopold Flameng en 1859 pour l'*Histoire de Saint-Just* d'Ernest Hamel, avec la légende *Portrait du conventionnel Philippe Le Bas d'après une esquisse de Louis David* (titre et p. 286).

A notre connaissance, il s'agit du seul portrait connu de Philippe Lebas.

Le médaillon en cuivre, signé de David d'Angers (1788-1856) reproduit le dessin de David à l'identique. Il fut sans doute réalisé vers 1809, date à laquelle le jeune sculpteur et graveur-médailleur est remarqué par Jacques-Louis David, qui le fait travailler dans son atelier. C'est vraisemblablement à cette occasion qu'il reproduit le dessin du maître.

Il porte au verso du cadre cette inscription manuscrite de Lebas fils : *Donné à Marie Phibets Le Bas, mon excellente et fidèle amie. 7 avril 1859. P. Le Bas*, ainsi que sa signature sur le coin opposé.

Ces deux portraits, plume et bronze, ont appartenu au fils unique du conventionnel Lebas.

Philippe Lebas (1794-1860), né l'année de la mort de son père. Lebas fils devint le précepteur de Louis Napoléon Bonaparte, futur Napoléon III, jusqu'en 1827. Érudit, maître de conférences à l'École Normale, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et, de 1844 à 1860, directeur de la bibliothèque de la Sorbonne, il est élevé à la fonction de président de l'Institut de France en 1858.

On joint, de sa bibliothèque : **Lamartine**. Histoire des Girondins. *Paris, Furne et Coquebert, 1847*. 8 volumes in-8, demi-chagrin vert, dos orné de filets et fleurons, tranches jaspées (*Reliure de l'époque*). *Petits accrocs aux coiffes*.

Édition originale. L'exemplaire contient 3 lettres autographes signées de Lamartine à Philippe Lebas, relatives aux corrections demandées par le fils du conventionnel sur les passages concernant Robespierre. Ces corrections furent agréées par Lamartine qui souhaite lui en communiquer les épreuves à vérifier. 5 pages sur 3 bifolios in-8. Datées des *18 mars* et *20 mars 1845*. Ce fut sans doute d'après les souvenirs de la mère de Lebas fils que furent demandées ces corrections. Née Elizabeth (*sic*) Duplay, elle était la fille du logeur de Robespierre, qu'elle avait connu quotidiennement.

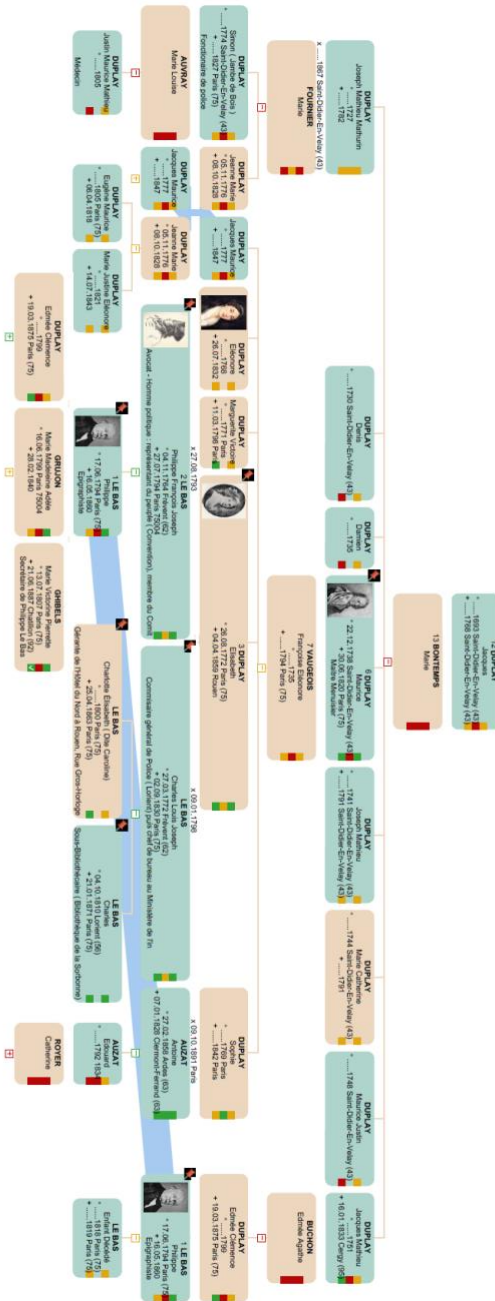
L'exemplaire porte un envoi de Lamartine à madame Lebas. Il passa dans la bibliothèque de son fils, qui y apposa son cachet rouge sur le titre.

Ce bel ensemble provient en ligne directe des descendants du conventionnel Lebas.

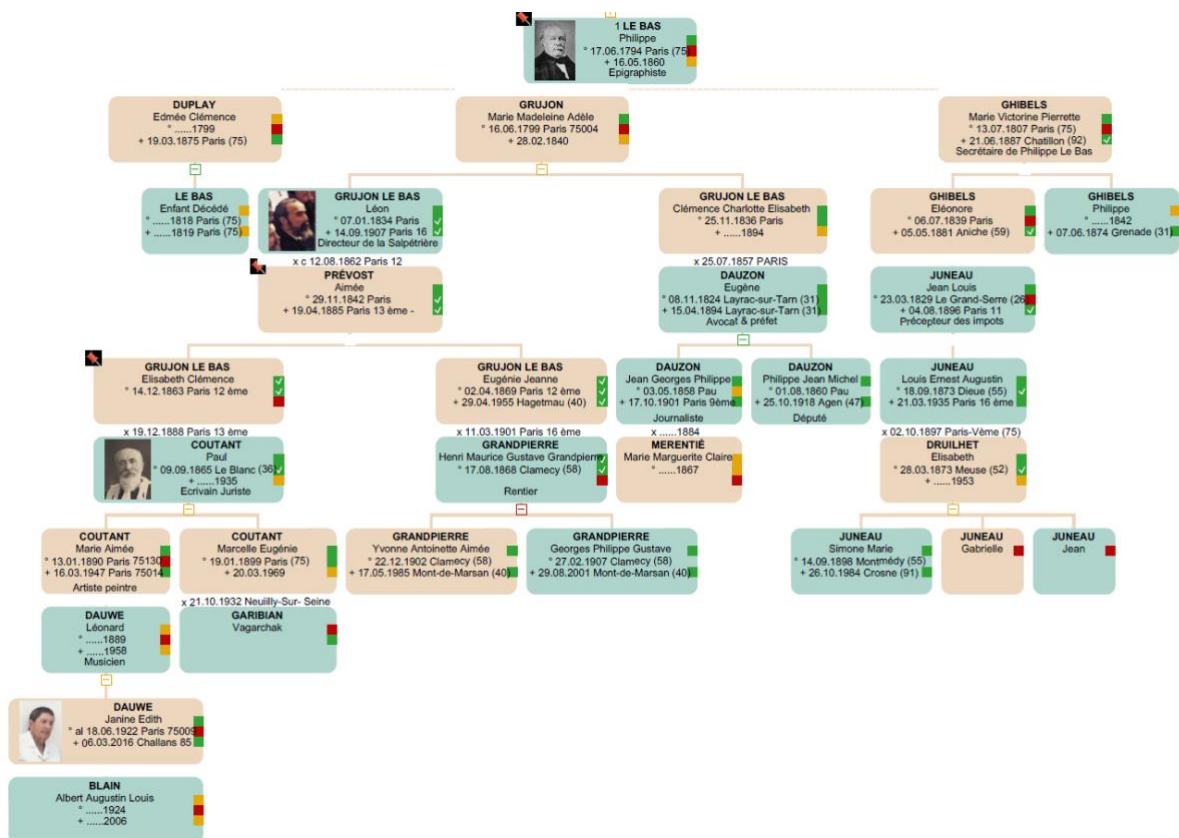
ESTIMATION 20,000-25,000 EUR

Lot vendu : 30,000 EUR

ARBRE GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE DUPLAY⁴⁵



⁴⁵ Tiré de l'ouvrage de Florent Hericher et reproduit avec sa permission, *Philippe Le Bas (1794-1860), Un républicain de naissance*, Paris, Librinova, 2021, p. 100. Voir version plus large de l'image en ligne : <https://www.florenthericher.com/compl/>

DESCENDANCE DE PHILIPPE LE BAS FILS⁴⁶

⁴⁶ *Ibid.*, p. 435. Voir version plus large de l'image en ligne : <https://www.florenthericher.com/compl/>

PORTRAITS ET ILLUSTRATIONS



MAURICE DUPLAY ET FRANÇOISE VAUGOIS



ÉLÉONORE ET ÉLISABETH DUPLAY

CHARLOTTE ROBESPIERRE





« Chez Duplay », illustrations pour *Quatrevingt-treize* de Victor Hugo, Édition Hugues, 1876.

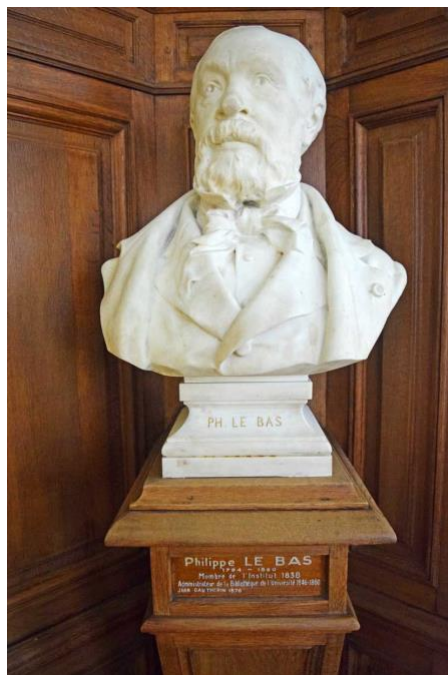


Maxime Faivre, *Robespierre chez son ami le menuisier Duplay*, vers 1900, musée de la Révolution française, Vizille.

PHILIPPE LE BAS FILS



Dans sa jeunesse



Buste à la Sorbonne et possible auto-portrait

BIBLIOGRAPHIE

- ABENSOUR, Miguel, « Le double visage de l'héroïsme révolutionnaire », *La philosophie et la Révolution française*, sous la dir. de Bernard BOURGEOIS et Jacques D'HONDT, Paris, Vrin, 1993, p. 121-161.
- ABENSOUR, Miguel, « La philosophie politique de Saint-Just. Problématique et cadres sociaux » (1), *Annales historiques de la Révolution française*, n° 183, 1966, p. 1-32.
- ABENSOUR, Miguel, « La philosophie politique de Saint-Just. Problématique et cadres sociaux (suite et fin) » (2), *Annales historiques de la Révolution française*, n° 185, 1966, p. 341-358.
- ABENSOUR, Miguel, « Lire Saint-Just », préf. aux *Œuvres complètes* de Saint-Just, Paris, Gallimard, 2004, p. 9-100.
- AMPILOVA-TUIL, Louise et Catherine GOSSELIN, « Les logements parisiens de Saint-Just », *Société des Études Robespierristes*, 5 octobre 2017. En ligne : <https://www.etudesrobepierristes.com/2017/10/05/les-logements-parisiens-de-saint-just/>
- AMPILOVA-TUIL, Louise et Catherine GOSSELIN, « Une note sur l'iconographie de Saint-Just : l'histoire du pastel Le Bas » *Annales historiques de la Révolution française*, n° 4, 2017, p. 203-214.
- AMPILOVA-TUIL, Louise, Catherine GOSSELIN et Anne QUENNEDEY, « La bibliothèque de Saint-Just : catalogue et essai d'interprétation critique », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 379, 2015, p. 203-222.
- ARENDRT, Hannah, *The Origins of Totalitarianism*, New York, Meridian Books, 1958, 520 p.
- AUBENAS, Roger, « Tendances archaïsantes et famille artificielle en pays de droit écrit au Moyen Age », *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, vol 53, n° 210, 1941, p. 113-141.
- AUDOUBERT, Nadine, *Un Bouffon sous la Terreur ou les Exploits du comédien Charles-Hippolyte Labussière*, Paris, France-Empire, 1988, 218 p.
- AULARD, François-Alphonse, *Paris pendant la Réaction thermidorienne et sous le Directoire*, vol. 1 : « du 10 thermidor an II au 21 prairial an III – 28 juillet 1794 au 9 juin 1795 », Paris, L. Cerf, 1898, 777 p.

- BACQUÈS, Marie-Christine, « Le double mythe de Saint-Just à travers ses mises en scène », *Siècles*, n° 23, 2006, p. 9-30.
- BACZKO, Bronislaw, « Former l'homme nouveau, utopie et pédagogie pendant la Révolution française », *Libre*, n° 8, 1980, p. 89-132.
- BACZKO, Bronislaw, « Lumières et utopie. Problèmes de recherches », *Annales E.S.C.*, vol. 26, n° 2, 1971, p. 355-386.
- BACZKO, Bronislaw, *Lumières de l'utopie*, Paris, Payot, 1978, 416 p.
- BACZKO, Bronislaw, *Une éducation pour la démocratie. Textes et projets de l'époque révolutionnaire*, Genève, Droz, 2000 (rééd.), 526 p.
- BARBAZANGE, Serge, « La sépulture de la famille Duplay au Père-Lachaise », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 263, 1986, p. 134.
- BARTHAS, Jérémie, « Saint-Just : Sur la Police générale », *Révolution française.net*, 6 avril 2015. En ligne : <https://revolution-francaise.net/2015/04/06/612-saint-just-sur-la-police-generale>
- BAUVALET-BOUTOYRIE, Scarlett, *Être veuve sous l'Ancien Régime*, Paris, Belin, 2001, 415 p.
- BÉGIS, Alfred, « Curiosités révolutionnaires. Saint-Just et les bureaux de la police générale au comité de Salut public en 1794, Notice historique, par Augustin Lejeune, chef des bureaux. Documents inédits » suivis de « Notes biographiques sur Augustin Lejeune », *Annuaire de la Société des amis des livres*, Paris, L. Conquet, 1896, p. 62-98.
- BÉGIS, Alfred, « Curiosités révolutionnaires : Saint-Just, membre du Comité de salut public de la Convention nationale, Son Emprisonnement sous Louis XVI. Lettres et Documents inédits », *Société des amis des livres*, XIII^e année, Paris, imprimé pour les Amis des Livres, 1892, p. 49-92.
- BELISSA, Marc et Yannick BOSC, « L'essence du jacobinisme : un universalisme blanc, masculin et catholique ? », *Révolution française.net*, 12 octobre 2011. En ligne : <http://revolution-francaise.net/2011/10/12/452-l-essence-du-jacobinisme-un-universalisme-blanc-masculin-et-catholique>
- BELISSA, Marc et Yannick BOSC, *Robespierre. La fabrication d'un mythe*, Paris, Ellipse, 2013, 572 p.

- BELISSA, Marc, « Projets de paix perpétuelle, XVI^e-XVIII^e siècle », *Encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe*, 22 juin 2020. En ligne : <https://ehne.fr/fr/node/12442>
- BENZONI, Juliette, « Élisabeth Duplay et Philippe Le Bas », *Ces belles inconnues de la Révolution*, Paris, Perrin, 2014, p. 267-276.
- BERLIN, Isaiah, *Two Concepts of Liberty*, Oxford, Clarendon Press, 1958, 57 p.
- BERTRAND, Jules, « Un commensal de Saint-Just », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 84, novembre-décembre 1937, p. 552-556.
- BIARD, Michel, BOURDIN, Philippe et Silvia MARZAGALLI, « Les femmes dans la Révolution (Problèmes et débats, atelier 2) », *Révolution, Consulat, Empire, 1789-1815*, Paris, Belin, 2009, p. 554-572.
- BIARD, Michel, *Missionnaires de la République*, Paris, Éd. du CTHS, 2002, 624 p.
- BOSC, Yannick et Emmanuel FAYE, dir., *Hannah Arendt, la révolution et les Droits de l'Homme*, Paris, Éditions Kimé, 2019, 192 p.
- BOULANT, Antoine, *Saint-Just. L'archange de la Révolution*, Paris, Passés composés, 2020, 343 p.
- BUFFENOIR, Hippolyte, « Les portraits de Robespierre » (1), *Annales révolutionnaires*, vol. 1, n° 2, avril-juin 1908, p. 244-264.
- BUFFENOIR, Hippolyte, « Les portraits de Robespierre (Suite) » (2), *Annales révolutionnaires*, vol. 1, n° 3, juillet-septembre 1908, p. 457-466.
- BUFFENOIR, Hippolyte, « Les portraits de Robespierre (Suite et fin) » (3), *Annales révolutionnaires*, vol. 2, no. 3, juillet-septembre 1909, p. 377-394.
- BUREAU, Jolène A., « Un jeu n'est-il qu'un jeu ? La Révolution française selon *Assassin's Creed Unity* », présenté dans le cadre du colloque *Mythes, légendes et Histoire : la réalité dépassée ? – XXII^e colloque de l'AEDDHUM (25-27 mars 2015)*, 13 p. En ligne : https://www.academia.edu/76022873/Un_jeu_n_est_il_qu'un_jeu_La_Révolution_française_selon_Assassin_s_Creed_Unity_texte_seulement
- BUREAU, Jolène A., *Robespierre meurt longtemps : analyse d'une légende noire et de ses mécanismes de transmission et de survivance*, Montréal, Université du Québec à Montréal, 2010, 304 p.

- BURGUIÈRE, André, « Les transformations de la culture familiale et des structures domestiques autour de la Révolution », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, vol. 100, n° 4, 1993, p. 395-410.
- BURSTIN, Haim, « La biographie en mode mineur : les acteurs de Varennes, ou le 'protagonisme' révolutionnaire », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2010, n° 51-1, p. 7-24.
- BURSTIN, Haim, *Révolutionnaires. Pour une anthropologie politique de la Révolution française*, Paris, Vendémiaire, 2013, 448 p.
- CADIO, Émilie, « Le comité de sûreté générale (1792-1795) », *La Révolution française*, n° 3, 2012, 29 avril 2013. En ligne : <https://journals.openedition.org/lrf/676>
- CALMETTE, A., « Les Carbonari en France sous la Restauration, 1821-1830 (suite) », *La Révolution de 1848. Bulletin de la Société d'histoire de la Révolution de 1848*, vol. 10, n° 56, mai-juin 1913. p. 117-137.
- CERUTTI, Simona, « Histoire pragmatique, ou de la rencontre entre histoire sociale et histoire culturelle », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 15, 2008, p. 147-168.
- CHAMPY, Cécilie, « Au bonheur des pères de famille », *Nonfiction : Le quotidien des livres et des idées*, 13 mai 2010 compte rendu de Anne Verjus, *Le bon mari. Une histoire politique des hommes et des femmes à l'époque révolutionnaire*, Paris, Fayard, 2010, 392 p.
- CHESNIER DU CHESNE, A., « Les Égaréments de Lamartine: quelques variantes de son 'Histoire des Girondins' », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 54^e année, n° 1, janvier-mars 1954, p. 59-76.
- COBB, Richard, « Un camarade de collège et un domestique de Saint-Just », *Annales historiques de la Révolution française*, 23^e année, n° 123, juillet-septembre 1951, p. 289-293.
- COHEN, Alain, « Le Comité des Inspecteurs de la salle : une institution au service de la Convention nationale (1792-1795) », *La Révolution française*, vol. 3, 2012. En ligne : <http://journals.openedition.org/lrf/755>
- COHEN, Alain, *Le Comité des Inspecteurs de la salle. Une institution originale au service de la convention nationale (1792-1795)*, Paris, L'Harmattan, 2011, 223 p.

- CORLEY, Christopher R., « Entre le droit et la pratique, un exemple dijonnais : ‘les donations à cause de mort’ et l’âge à la majorité, XVI^e-XVIII^e siècles », *Lorsque l’enfant grandit : entre dépendance et autonomie*, Paris, Presses de l’Université de Paris-Sorbonne, 2003, p. 341-348.
- COUDREUSE, Anne et Françoise SIMONET-TENANT, « Préambule », *Itinéraires*, vol. 4 : *Pour une histoire de l’intime et ses variations*, 2009, p. 7-12. En ligne : <https://itineraires.revues.org/583>
- COURSIN, Régis, « Brissot et la république en acte », *La Révolution française*, vol. 13, 2018. En ligne : <http://journals.openedition.org/lrf/1894>
- COURT, Antoine, « L’histoire des Girondins, de quoi faire un drame ? », *Relire Lamartine aujourd’hui*, Paris, Nizet, 1993, 350 p.
- COURT, Antoine, « Les *Girondins* de Lamartine. Un incendie. Un feu de paille », *Cahiers de l’Association internationale des études françaises*, n° 47, 1995, p. 305-321.
- COUSIN, Alexandre, *Philippe Lebas et Augustin Robespierre, deux météores dans la Révolution française*, Paris, Éditions Bérénice, 2010, 156 p.
- COUTANT, Paul (sous le pseudonyme de Stéphane-Pol), *Autour de Robespierre : Le conventionnel Le Bas, d’après des documents inédits et les mémoires de sa veuve*, Paris, E. Flammarion, 1901, 340 p.
- COUTANT, Paul, « Fils de Révolutionnaire, éducateur de prince », *La Grande revue*, n° 1, 10 janvier 1910.
- COUTANT, Paul, *La jeunesse de Napoléon III, correspondance inédite de son précepteur, Philippe Lebas*, Paris, F. Juven, 1902, 380 p.
- COUTANT, Paul, « Autour de Robespierre : Le Conventionnel Le Bas. Manuscrit inédit d’Élisabeth Duplay (sa veuve) », *La Nouvelle Revue*, vol. 7, Paris, novembre-décembre, 1900, p. 77-106.
- D’ANDLAU, Jean, « Le Comité de législation : d’un organe législatif à un ‘comité de gouvernement’ ? », *La Révolution française*, n° 17, 24 février 2020. En ligne : <http://journals.openedition.org/lrf/3306>
- D’HÉRICHAULT, Charles, *La Révolution de Thermidor. Robespierre et le Comité de salut public*, Paris, Didier, 1878, 514 p.

- DARLOT-HAREL, Roxane, *La Révolution française et le problème du tutoiement (1789-1795)*, mini-mémoire de master, M1 Littérature française de la Renaissance aux Lumières, 2015, 17 p. En ligne : [https://www.academia.edu/12504825/La Révolution française et le problème du tutoiement 1789 1795](https://www.academia.edu/12504825/La_Révolution_française_et_le_problème_du_tutoiement_1789_1795)
- DAUPHIN, Noëlle, « 1815: La Révolution en question ? », *Le XIX^e siècle et la Révolution française*, Paris, Créaphis, 1992, p. 19-35.
- DAUTRY, Jean, « Sur la fortune des Duplay », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 175, 1964, p. 99.
- DE BAECQUE, Antoine, « Apprivoiser une histoire déchaînée : Dix ans de travaux historiques sur la Terreur (1992-2002) », *Annales HSS*, vol. 57, n° 4, juillet-août 2002, p. 851-865.
- DE BAECQUE, Antoine, compte rendu du : Lynn Hunt, *Le Roman familial de la Révolution française*, *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 52^e année, n° 3, 1997, p. 528-531.
- DE LUNA, Frederick A., « The ‘Girondins’ Were Girondins, After All », *French Historical Studies*, vol. 15, n° 3, printemps 1988, p. 506-518.
- DEL VISCO, Stephen, « Yellow Peril, Red Scare: Race and Communism in National Review », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 42, n° 4, 2019, p. 626-644.
- DELEURY, E., M. RIVET & J.-M NEAULT, « De la puissance paternelle à l’autorité parentale : Une institution en voie de trouver sa vraie finalité », *Les Cahiers de droit*, vol. 15, n° 4, 1974, p. 779–870.
- DE VARGAS, Pierre, « L’éducation du ‘petit Jullien’, agent du Comité de Salut public », *L’enfant, la famille et la Révolution française*, Paris, Plon, 1989, p. 219-248.
- DIAZ, Brigitte et José-Luis DIAZ, « Le siècle de l’intime », *Itinéraires*, vol. 4 : *Pour une histoire de l’intime et ses variations*, 2009, p. 117-146.
- DOMMANGET, Maurice, « Saint-Just et la question agraire (en rapport avec ses origines paternelles et la terre picarde) », *Annales historiques de la Révolution française*, vol. 38, n° 183, 1966, p. 33-60.

- DUPRAT, Annie, éd., « *Les Affaires d'État sont mes affaires de cœur* ». *Lettres de Rosalie Jullien, une femme dans la Révolution, 1775-1810*, Paris, Belin, 2016, 554 p.
- DUPUIS-DÉRI, Francis, « Le « masculinisme » : une histoire politique du mot (en anglais et en français) », *Recherches féministes*, vol. 22, n° 2, 2009, p. 97-123.
- EL GAMMAL, Jean, « La mémoire de la Révolution au XIX^e siècle », *Histoire des gauches en France*, vol. 1 : « L'héritage du XIX^e siècle », Paris, La Découverte / Poche, 2004 / 2005, p. 135-151.
- FARGE, Arlette et Michel FOUCAULT, *Le désordre des familles. Lettres de cachet des Archives de la Bastille*, Paris, Gallimard-Julliard, 1982, 366 p.
- FASSY, Paul, « Arrestation et interrogatoire de Simonne Évrard, dite veuve Marat », *Épisodes de l'histoire de Paris sous la Terreur*, Paris, Librairie du Petit Journal, 1868, p. 93-95.
- FAURE, Alain, « La Révolution ou la mémoire interrompue », *Le XIX^e siècle et la Révolution française*, Paris, Créaphis, 1992, p. 9-11.
- FLEISCHMANN, Hector, « Charlotte Robespierre et Guffroy », *Annales révolutionnaires*, vol. 3, n° 3, juillet-septembre 1910, p. 321-340.
- FLEISCHMANN, Hector, *Charlotte Robespierre et ses mémoires*, Paris, A. Michel, 1910, 374 p.
- FLEISCHMANN, Hector, *Robespierre et les femmes*, Paris, A. Michel, 1909, 400 p.
- FORTUNET, Françoise, « L'amitié et le droit selon Saint-Just », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 248, p. 181-195.
- FROESCHLÉ-CHOPARD, Marie-Hélène et Michel FROESCHLÉ, *La république à visage humain : Jean-François Ricord, maire de Grasse, conventionnel, représentant en mission*, Nice, Serre, 2019, 314 p.
- GEFFROY, Annie, « Les manuscrits de Robespierre », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 371, janvier-mars 2013, p. 39-54.
- GENDRON, François, *La jeunesse dorée. Épisodes de la Révolution française*, préface d'Albert SOBOUL, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1979, 446 p. (Édition originale et complète, avec notes et références.)

- GENDRON, François, *La jeunesse sous Thermidor*, préface de Pierre CHAUNU, Paris, PUF, 1983, 240 p.
- GÉRARD, Alice, *La Révolution française, mythes et interprétations, 1789-1970*, Paris, Flammarion, 1970, 140 p.
- GIBOURY, Jacques-Philippe, « Le Bas, Philippe », *Dictionnaire des régicides*, Paris, Perrin, 1989, p. 238-239.
- GODECHOT, Jacques, « Laponneraye, historien de Robespierre », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 251, janvier-mars 1983, p. 154-156.
- GODINEAU, Dominique, Lynn HUNT, Jean-Clément MARTIN, Anne VERJUS et Martine LAPIED, « Femmes, genre, révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 358, octobre-décembre 2009, p. 143-166.
- GODINEAU, Dominique, « Autour du mot *citoyenne* », *Mots*, n° 16, mars 1988, p. 91-110.
- GODINEAU, Dominique, « Femmes en citoyenneté : pratiques et politique », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 300, vol. 1, 1995, p. 197-207.
- GODINEAU, Dominique, « Fonction maternelle et engagement révolutionnaire féminin », *L'enfant, la famille et la Révolution française*, Paris, Plon, 1989, p. 85-96.
- GODINEAU, Dominique, « La 'Tricoteuse' : formation d'un mythe contre-révolutionnaire », *Révolution française.net*, 1^{er} avril 2008. En ligne : <http://revolution-francaise.net/2008/04/01/223-tricoteuse-formation-mythe-contre-revolutionnaire>
- GODINEAU, Dominique, « Le genre de la citoyenneté, ou quelle identité politique pour les femmes pendant la Révolution française », *Genre, femmes, histoire en Europe : France, Italie, Espagne, Autriche*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest, 2011, p. 315-339. En ligne : <http://books.openedition.org/pupo/2857>
- GODINEAU, Dominique, « Les secours aux indigents : un droit ou une faveur », *Révolution française.net*, 1^{er} juin 2008. En ligne : <https://revolution-francaise.net/2008/06/01/236-secours-indigents-droit-faveur>
- GODINEAU, Dominique, *Citoyennes tricoteuses : les femmes du peuple à Paris pendant la Révolution française*, Paris, Perrin, 2004, 416 p.

- GODINEAU, Dominique, *Les femmes dans la société française XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Armand Colin, 2003, 254 p.
- GODINEAU, Dominique, *S'abrégé les jours. Le suicide en France au XVIII^e siècle*, Armand Colin, Paris, 2012, 336 p.
- GOUJARD, Philippe, « L'héroïsation en l'an II », *La Révolution et la mort*, sous la dir. d'Élisabeth LIRIS et de Jean-Maurice BIZIÈRE, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1991, p. 119-125.
- GOULEMOT, Jean-Marie, « Tensions et contradictions de l'intime dans la pratique des Lumières », *L'invention de l'intimité au Siècle des lumières*, Paris, Littérales, n° 17 (Cahiers du Département de Français Paris X-Nanterre), 1995, p. 13-21.
- GRASILIER, Léonce, *Un secrétaire de Robespierre. Simon Duplay (1774-1827) et son Mémoire sur les sociétés secrètes et les conspirations sous la Restauration*, Paris, Revue internationale des sociétés secrètes, 1913, 49 p.
- GROSS, Jean-Pierre, « L'émancipation des domestiques sous la Révolution française », *Républicanismes et droit naturel : des humanistes aux révolutions des droits de l'homme et du citoyen*, Paris, Kimé, 2009, p. 175-185.
- GROSS, Jean-Pierre, « Saint-Just en mission. La naissance d'un mythe », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 191, 1968, p. 27-59.
- GROSS, Jean-Pierre, « Saint-Just et la Déclaration des Droits de l'Homme de 1793 », *Grandes figures de la Révolution française en Picardie : colloque du bicentenaire, Blérancourt, 17 et 18 juin 1989*, Blérancourt, Association pour la sauvegarde de la maison de Saint-Just, 1990, p. 171-188.
- GROSS, Jean-Pierre, *Égalitarisme jacobin et Droits de l'homme, 1793-1794 : (la Grande famille et la Terreur)*, Paris, Arcantères, 2000, 554 p.
- GUENIFFEY, Patrice, « La Terreur : circonstances exceptionnelles, idéologie et dynamique révolutionnaire », *Historical Reflections*, vol. 29, 2003, p. 433-450.
- GUILHAUMOU, Jacques et Martine LAPIED, « L'action politique des femmes pendant la Révolution française », *Nouvelle encyclopédie politique et historique des femmes*, sous la dir. de Christine Fauré, Paris, Les Belles Lettres, 2010, p. 208-246. En ligne sur HAL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00494461>
- GUILHAUMOU, Jacques, « La haine de la Révolution française, une forme de haine de la démocratie », *Révolution-Française.net*, 29 mars 2006. En ligne :

<http://revolution-francaise.net/2006/03/29/31-la-haine-de-la-revolution-francaise-une-forme-de-haine-de-la-democratie>

- GUILLOIN, Claude, *Robespierre, les femmes et la révolution*, Paris, IMHO, 2021, 360 p.
- HERICHER, Florent, *Philippe Le Bas (1794-1860), Un républicain de naissance*, Paris, Librinova, 2021, 474 p.
- HEUER, Jennifer et Anne VERJUS, « L'invention de la sphère domestique au sortir de la révolution », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 327, 2002, p. 1-28. En ligne : <https://journals.openedition.org/ahrf/543>
- HIGONNET, Patrice-Louis, « Du suicide sentimental au suicide politique », *La Révolution et la mort*, sous la dir. d'Élisabeth LIRIS et de Jean-Maurice BIZIÈRE, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1991, p. 137-149.
- HILAIRE, Jean, « Vie en commun, famille et esprit communautaire », *Revue Historique de Droit Français et Étranger*, vol. 51, n° 1, 1973, p. 8-53.
- HIRSH, Charles-Henry, « Les Revues – *Nouvelle Revue* : Un mémoire inédit d'Élisabeth Duplay », *Mercure de France*, n° 12, 1^{er} décembre 1900, p. 814-818.
- HUNT, Lynn, « Révolution française et vie privée », *Histoire de la vie privée*, sous la dir. de Philippe ARIÈS et de Georges DUBY, vol. 4 : « De la Révolution à la Grande Guerre », Paris, Seuil, 1987, p. 21-51.
- HUNT, Lynn, *Le Roman familial de la Révolution française*, Paris, Albin Michel, 1995, 262 p.
- JOUHAUD, Christian, Nicolas SCHAPIRA et Dinah RIBARD, *Histoire, Littérature, Témoignage : Écrire les malheurs du temps*, Paris, Gallimard, 2009, 405 p.
- JULIA, Dominique, « Le brouet noir des enfants de la patrie », *Raison présente*, n° 59, 1981, p. 109-122.
- KLOOSTERMAN, Jaap, « An Unpublished Letter of Filippo Buonarroti to Charles Teste », *International Review of Social History*, vol. 33, n° 2, 1988, p. 202-211.
- KOSSELECK, Reinhart, « La désagrégation de la maison comme entité de domination. Quelques remarques sur l'évolution du droit réglementant maison, famille et domesticité en Prusse entre la Révolution française et 1848 », *Historicités*, 2009, p. 85-104.

- LABRACHERIE, Pierre et Gabriel PIORO, « Charlotte Robespierre et ses amis » (1), *Annales historiques de la Révolution française*, 33^e année, n° 165, juillet-septembre 1961, p. 327-348.
- LABRACHERIE, Pierre et Gabriel PIORO, « Charlotte Robespierre et ses amis » (2), *Annales historiques de la Révolution française*, 33^e année, n° 166, octobre-décembre 1961, p. 469-492.
- LABRACHERIE, Pierre et Gabriel PIORO, « Charlotte Robespierre et ses 'Mémoires' », *La pensée*, n^{os} 86 et 89, juillet-août 1959 et janvier-février 1960, 21 p.
- LAÉ, Jean-François, « L'intimité : une histoire longue de la propriété de soi », *Sociologie et sociétés*, vol. 35, n° 2, 2003, p. 139-147.
- LAMPRON, Ève-Marie, « 'Liberté, égalité, masculinité' : les discours masculinistes contemporains du Québec et la perception des femmes dans la France révolutionnaire », *Le mouvement masculiniste au Québec : l'antiféminisme démasqué*, sous la dir. de Mélissa BLAIS et Francis DUPUIS-DÉRI, Montréal, Éditions du Remue-Ménage, 2015, p. 33-54.
- LANDES, Joan B., « Republican citizenship and heterosocial desire: concepts of masculinity in revolutionary France », *Masculinities in Politics and War: Gendering Modern History*, 2004, p. 96-115.
- LANZA, Janine M., *From Wives to Widows in Early Modern Paris: Gender, Economy, and Law*, Aldershot, Ashgate, 2007, 252 p.
- LEBRUN, François, *La vie conjugale sous l'Ancien régime*, Paris, Armand Colin, 1975, 179 p.
- LEFRANÇOIS, Monique, « Philippe Le Bas, fils de conventionnel et administrateur de la bibliothèque de la Sorbonne, 1846-1860 », *Mélanges de la bibliothèque de la Sorbonne*, vol. 3, 1982, p. 89-109.
- LEJEUNE, Philippe, « Le journal de Lucile Duplessis. Année 1788 », *L'invention de l'intimité au Siècle des lumières*, Paris, Littérales, n° 17 (Cahiers du Département de Français Paris X-Nanterre), 1995, p. 101-115.
- LELEU, Edmond, « L'arrestation de Victoire et de Sophie Duplay à Lille après le 9 thermidor (inédit) », *Annales révolutionnaires*, vol. 12, n° 6, novembre-décembre 1920, p. 512-513.

- LENÔTRE, G., « M^{lle} de Robespierre », *Vieilles maisons, vieux papiers*, vol. 1, Paris, Perrin, 1904, p. 41-60.
- LENÔTRE, G., « Trois femmes : III. Babet », *Vieilles maisons, vieux papiers*, vol. 3, Paris, Perrin, 1906, p. 59-84.
- LENÔTRE, G., *Paris Révolutionnaire*, Paris, Firmin-Didot, 1895, 420 p.
- LENÔTRE, G., *Robespierre et la « Mère de Dieu ». Le mysticisme révolutionnaire*, Paris, Librairie académique Perrin et Cie, 1926, 333 p.
- LINTON, Marisa, « The Man of Virtue: The Role of Antiquity in the Political Trajectory of L. A. Saint-Just », *French History*, vol. 24, n° 3, septembre 2010, p. 393-419.
- LINTON, Marisa, « Virtue or glory? Dilemmas of Political Heroism in the French Revolution », *French History and Civilisation: Papers from the George Rudé Seminar*, vol. 6, 2015, p. 83-102. En ligne : <https://h-france.net/rude/vol6/linton6/>
- LINTON, Marisa, « The Sea-Green Incorruptible and the Archangel of Death: How Narratives of the French Revolution Contrast the Roles of Robespierre and Saint-Just », *The George Rudé Society*, 2020, p. 113-120. En ligne : http://h-france.net/rude/?attachment_id=600
- LINTON, Marisa, *Choosing Terror: Virtue, Friendship, and Authenticity in the French Revolution*, Oxford, Oxford University Press, 2013, 324 p.
- LOUVRIER, Julien, « Manuscrits de Robespierre aux enchères: appel de la SER pour une souscription publique », *Révolution-française.fr*, 6 mai 2011. En ligne : <https://ser.hypotheses.org/120>
- LUZZATTO, Sergio, *Bonbon Robespierre : la terreur à visage humain*, trad. de l'italien par Simone CARPENTARI-MESSINA, Paris, Arléa, 2010, 160 p.
- LUZZATTO, Sergio, *Mémoire de la Terreur. Vieux montagnards et jeunes républicains au XIX^e siècle*, trad. de l'italien par Simone CARPENTARI-MESSINA, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1991 (1988), 223 p.
- MAILHOT, Juliette, *Les femmes en politique à Lyon (1789-1794)*, Histoire, 2017, 84 p. En ligne sur HAL : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02121763>

- MALLON, Jack, *'To Love and Be Loved: The Medieval Monastic Community as Family, 400-1300*, Guelph, University of Guelph, 2015, 102 p. En ligne : <https://atrium.lib.uoguelph.ca/xmlui/handle/10214/8730>
- MALRIEU, Philippe, « Personne et action politique » *La construction du sens dans les dires autobiographiques*, Toulouse, Érès, 2003, p. 131-161.
- MARIN, Marco, « Notice critique à propos du document « Le Bonheur, émané de la Liberté ». Lettre [de Robespierre ?] à un destinataire inconnu, non datée [1792] », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 380, juin 2015. En ligne : <http://journals.openedition.org/ahrf/13511>
- MARTIN, Jean-Clément, « Compte-rendu : Sophie Wahnich *La longue patience du peuple. 1792, naissance de la République* », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 354, 2008, p. 242-246.
- MARTIN, Jean-Clément, « Étriller l'idole, complexifier la politique révolutionnaire », *Mediapart*, 21 juin 2021. En ligne : <https://blogs.mediapart.fr/jean-clement-martin/blog/210621/etriller-l-idole-complexifier-la-politique-revolutionnaire>
- MARTIN, Jean-Clément, *La révolte brisée : femmes dans la Révolution française et l'Empire*, Paris, Colin, 2008, 272 p.
- MARTIN, Jean-Clément, *Les échos de la Terreur. Vérités d'un mensonge d'État. 1794-2001*, Paris, Belin, 320 p.
- MATHIEZ, Albert, « À quelle date Robespierre s'est-il installé chez Duplay ? » *Annales révolutionnaires*, vol. 3, n° 1, janvier-mars 1910, p. 106-107.
- MATHIEZ, Albert, « L'arrestation de Simon Duplay », *Annales révolutionnaires*, vol. 11, n° 1, janvier-février 1919, p. 113-115.
- MATHIEZ, Albert, « La Révolution et les étrangers : Le Chevalier Pio », *Annales révolutionnaires*, vol. 11, n° 1, janvier-février 1919, p. 94-104.
- MATHIEZ, Albert, « Les divisions dans les comités de gouvernement à la veille du 9 thermidor d'après quelques documents inédits », *Revue historique*, vol. 118, fasc. 1, 1915, p. 70-87.
- MATHIEZ, Albert, « Les notes de Robespierre contre les Dantonistes (essai d'édition critique) », *Annales révolutionnaires*, vol. 10, n° 4, 1918, p. 433-468.

- MATHIEZ, Albert, *Études sur Robespierre, Le carnet de Robespierre*, Paris, Éditions sociales, 1973, 270 p.
- MAZA, Sarah C., *Servants and Masters in Eighteenth-Century France: the Uses of Loyalty*, Princeton, Princeton University Press, 1983, 384 p.
- MAZA, Sarah C., *The Myth of the French Bourgeoisie, An Essay on the Social Imaginary, 1750-1850*, Harvard, Harvard University Press, 2003, 272 p.
- MAZEAU, Guillaume et Clyde PLUMAUZILLE, « Penser avec le genre : Trouble dans la citoyenneté révolutionnaire », *La Révolution française. Cahiers de l'Institut de la Révolution française*, vol. 9, 2015. En ligne : <http://journals.openedition.org/lrf/1458>
- MAZEAU, Guillaume, « La 'Terreur', laboratoire de la modernité », *Pour quoi faire la Révolution*, Marseille, Agone, 2012, p. 83-114.
- MAZEAU, Guillaume, *Le bain de l'histoire. Charlotte Corday et l'attentat contre Marat (1793-2009)*, Seyssel, Champ Vallon, 2009, 427 p.
- McPHEE, Peter, *Robespierre. A Revolutionary Life*, New Haven & London, Yale University Press, 2012, 320 p.
- MELANÇON, Benoît, « Avant-propos », *L'invention de l'intimité au Siècle des lumières*, Paris, Littérales, n° 17 (Cahiers du Département de Français Paris X-Nanterre), 1995, p. 5-12.
- MESSINA, Simone. « Les Mémoires de Charlotte Robespierre par Albert Laponneraye : une biographie militante déguisée », *Biographie & Politique : Vie publique, vie privée, de l'Ancien Régime à la Restauration*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2014, p. 131-146.
- MONAR, Jörg, *Saint-Just. Sohn, Denker und Protagonist der Revolution*, Bonn, Bouvier, 1993, 830 p.
- MONNIER, Raymonde, « De l'an III à l'an IX, Les derniers sans-culottes. Résistance et répression à Paris sous le Directoire et au début du Consulat », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 257, 1984, p. 386-406.
- MORTON, J. B., *Saint-Just*, London; New York; Toronto, Longmans, Green and Co., 1939, p. 332.

- MOSSÉ, Claude, « Le couple Sparte/Athènes : Une façon de 'lire' la Révolution Française », *D'Homère à Plutarque. Itinéraires historiques : Recueil d'articles de Claude Mossé*, Pessac, Ausonius Éditions, 2007, p. 279-289. En ligne : <https://books.openedition.org/ausonius/3723>
- MOSSÉ, Claude, *L'Antiquité dans la Révolution française*, Paris, Albin Michel, 1989, 176 p.
- MÜNCH, Philippe, « Sophie Wahnich, la violence révolutionnaire et la Terreur. Note critique sur l'approche émotionnelle », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 19, 2010, p. 155-169.
- OZOUF, Mona, « Saint-Just », *Dictionnaire critique de la Révolution française*, Paris, Flammarion, 1992, p. 273-293.
- OZOUF, Mona, *L'homme régénéré. Essai sur la Révolution française*, Paris, Gallimard, 1989, 256 p.
- OZOUF, Mona, *La fête révolutionnaire, 1789-1799*, Paris, Gallimard, 1976, 340 p.
- OZOUF, Mona, *Les mots des femmes. Essai sur la singularité française*, Paris, Fayard, 1995, 399 p.
- PARKER, Lindsay A. H., « Veiled Emotions: Rosalie Jullien and the Politics of Feeling in the French Revolution », *Journal of Historical Biography*, vol. 13, n° 1, 2013, p. 208-230.
- PARKER, Lindsay A. H., *Writing the Revolution. A French Woman's History in Letters*, Oxford, Oxford University Press, 2013, 200 p.
- PAYEN, Pascal, « La réception du régime démocratique athénien, au XVIII^e siècle, en France, de Rollin à Barthélémy », *Pallas*, n° 108, 2018, p. 151-164.
- PERROT, Michelle, « Avant et ailleurs », *Histoire de la vie privée*, sous la dir. de Philippe ARIÈS et de Georges DUBY, vol. 4 : « De la Révolution à la Grande Guerre », Paris, Seuil, 1987, p. 17-19.
- PERROT, Michelle, « Drames et conflits familiaux », *Histoire de la vie privée*, sous la dir. de Philippe ARIÈS et de Georges DUBY, vol. 4 : « De la Révolution à la Grande Guerre », Paris, Seuil, 1987, p. 263-285.

- PERROT, Michelle, « Introduction », *Histoire de la vie privée*, sous la dir. de Philippe ARIÈS et de Georges DUBY, vol. 4 : « De la Révolution à la Grande Guerre », Paris, Seuil, 1987, p. 9-13.
- PERROT, Michelle, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Flammarion, Paris, 1998, 493 p.
- PETITEAU, Natalie, *Écrire la mémoire. Les mémorialistes de la Révolution et de l'Empire*, Paris, Les Indes savantes, 2012, 312 p.
- PHILONENKO, Alexis, « Réflexions sur Saint-Just et l'existence légendaire », *Revue de Métaphysique et de Morale*, vol. 77, n° 3, 1972, p. 339-355
- PIETTE, Valérie, *Domestiques et servantes. Des vies sous condition, Essai sur le travail domestique en Belgique au XIX^e siècle*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2000, 521 p.
- POUFFARY, Marion, « La naissance de la légende dorée de Robespierre : le façonnage de l'image de l'‘homme-principe’ par les écrits biographiques consacrés à Robespierre publiés par les républicains entre 1830 et 1850 », *Enquêtes. Revue de l'école doctorale 188. Histoires modernes et contemporaines*, n° 3, octobre 2018, 19 p. En ligne : <https://f-origin.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/4350/files/2018/10/8-POUFFARY.pdf>
- QUANTIN, Jean-Louis, « Traduire Plutarque d'Amyot à Ricard : contribution à l'étude de mythe de Sparte au XVIII^{ème} siècle », *Histoire, Économie et Société*, vol. 7, n° 2, 1988, p. 243-259.
- QUENNEDEY, Anne, « Note philologique sur le manuscrit de Saint-Just faussement intitulé ‘de la nature’ », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 351, 2008, p. 121-149.
- RATINEAU, Fabienne, « Les livres de Robespierre au 9 thermidor », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 287, 1992, p. 131-135.
- REDDY, William, *The Navigation of Feeling. A Framework for the History of Emotions*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, 380 p.
- ROBERT, Camille et Louise TOUPIN, dir., *Travail invisible : Portraits d'une lutte féministe inachevée*, Montréal, Remue-Ménage, 2018, 200 p.

- ROBERT, Camille, « *Tout le monde veut une révolution, mais personne veut faire la vaisselle* », *Zinc*, no. 44, p. 83-90.
- ROBERT, Camille, *Toutes les femmes sont d'abord ménagères : Histoire d'un combat féministe pour la reconnaissance du travail ménager*, préf. de Micheline DUMONT, Montréal, Somme Toute, 2017, 180 p.
- ROCHE, Daniel, éd., *Journal de ma vie ; Jacques-Louis Ménétra, compagnon vitrier au XVIII^e siècle*, Paris, Albin Michel, 1998, 431 p.
- ROLLAND, Patrice, « La signification politique de l'amitié chez Saint-Just », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 257, 1984, p. 324-338.
- SAITTA, Armando, *Filippo Buonarroti. Contributi alla storia della sua vita e del suo pensiero*, 2 vol., Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 1951.
- SANGNIER, G., « Les troubles de Saint-Pol à la fin de l'an III », *Revue du Nord*, vol. 28, n° 1, juillet-septembre 1946, p. 161-178.
- SARTI, Raffaella, « Le 'nom de domestique' est un 'mot vague' », *Mélanges de l'École française de Rome – Italie et Méditerranée modernes et contemporaines*, vol. 131, n° 1, 2019, p. 39-52. En ligne : <http://journals.openedition.org/mefrim/5937>
- SARTI, Raffaella, « Notes on the Feminization of Domestic Service: Bologna as a Case Study (18th-19th Centuries) », *Le phénomène de la domesticité en Europe, XVI^e-XX^e siècles*, Acta Demographica, XIII, Table ronde des 17-18 septembre 1996, Prague, 1997, p. 125-163.
- SAVINE, Albert et François BOURNAND, *Le 9 Thermidor, D'après les Documents d'Archives et les Mémoires*, Paris, Louis-Michaud, 1907, 191 p.
- SÉBILLOTTE, Violaine, « La *patris* grecque : essai d'interprétation », *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, n° 10, 1999, p. 7-25.
- SEDLNIEKS, Klāvs, « Buffer culture in Montenegro: bratstvo, kumstvo and other kin-related structures », *A Life for Tomorrow: Social Transformations in South-East Europe*, Skopje, Institute for Democracy « Societas Civilis », 2015, p. 199-215.
- SEPINWALL, Alyssa Goldstein, « Robespierre, Old Regime Feminist? Gender, the Late Eighteenth Century, and the French Revolution Revisited », *The Journal of Modern History*, vol. 82, n° 1, mars 2010, p. 1-29.

- SERNA, Pierre, « La Révolution française au XIX^e siècle », *Historiographies, concepts et débats*, vol. 2, Paris, Gallimard, 2010, p. 1187-1199.
- SHAW, Brent D., « Ritual Brotherhood in Roman and Post-Roman Societies », *Traditio*, vol. 52, 1997, p. 327-355.
- SHUSTERMAN, Noah C., « All His Power Lies in the Distaff: Robespierre, Women and the French Revolution », *Past & Present*, n° 223, mai 2014, p. 129-160.
- SIMIEN, Côme, « À propos de l'‘utopie’ pédagogique de la Révolution française », *Siècles*, n° 49, 2020. En ligne : <https://journals.openedition.org/siecles/7281>
- SIMONET-TENANT, Françoise, « À la recherche des prémices d'une culture de l'intime », *Itinéraires*, vol. 4 : *Pour une histoire de l'intime et ses variations*, 2009, p. 39-62.
- SOBOUL, Albert et Raymonde MONNIER, *Répertoire du personnel sectionnaire parisien de l'an II*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, 564 p.
- SOBOUL, Albert, « Personnel sectionnaire et Personnel babouviste », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 162, octobre-décembre 1960, p. 436-457.
- SOFIO, Séverine, « La vocation comme subversion. Artistes femmes et anti-académisme dans la France révolutionnaire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 3, n° 168, 2007, p. 34-49.
- SOLÉ, Jacques, « Robespierre et la politique de la mort (1792-1794) », *La Révolution et la mort*, sous la dir. d'Élisabeth LIRIS et de Jean-Maurice BIZIÈRE, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 1991, p. 127-136.
- SOLOMON-GODEAU, Abigail, « The Other Side of Vertu: Alternative Masculinities in the Crucible of Revolution », *Art Journal*, vol. 56, n° 2: « How Men Look: On the Masculine Ideal and the Body Beautiful », Summer 1997, p. 55-61.
- SONNET, Martine, « L'éducation des filles à Paris au XVIII^e siècle : finalités et enjeux », *Problèmes de l'histoire de l'éducation. Actes des séminaires organisés par l'École française de Rome et l'Università di Roma – la Sapienza (janvier-mai 1985)*, Rome, École Française de Rome, 1988. p. 53-78.
- STEINBERG, Sylvie, « Et les bâtards devinrent citoyens. La privatisation d'une condition d'infamie sous la Révolution française », *Genèses*, vol. 3, n° 108, 2017, p. 9-28.

- TACKETT, Timothy, *Par la volonté du peuple. Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, Paris, Albin Michel, 1997, 360 p.
- THOMAS, Chantal, *La reine scélérate. Marie-Antoinette dans les pamphlets*, Paris, Seuil, 1989, 263 p.
- THUILLIER, Guy, « Les communautés de laboureurs en Nivernais du XVIII^e au XX^e siècle », p. 433-451.
- TORJUSSEN, Serena, « Saint-Just et ses biographes : mécanique d'un mythe », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 236, avril-juin 1979, p. 234-249.
- TRICARD, Jean, *Les campagnes limousines du XIV^e au XVI^e siècle : Originalité et limites d'une reconstruction rurale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, 286 p.
- TULCHIN, Allan A., « Same-Sex Couples Creating Households in Old Regime France: The Uses of the *Affrèment* », *Journal of Modern History*, vol. 79, 2007, p. 613-647.
- VELLAY, Charles, « Panis précepteur d'Horace Desmoulins », *Revue historique de la Révolution française*, vol. 3, n° 9, janvier-mars 1912, p. 116-119.
- VERJUS, Anne, *La citoyenneté politique au prisme du genre. Droits et représentations des individus entre famille et classe de sexe (XVIII^e-XIX^e siècles)*, Paris, ENS, 2014, 277 p. En ligne : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00998659>
- VIDAL, Mary, « The 'other atelier': Jacques-Louis David's female students », *Women, Art and the Politics of Identity in Eighteenth-Century Europe*, Londres, Ashgate, 2003, p. 237-252.
- VIDAL-NAQUET, Pierre, « Le mirage grec et la Révolution française », *Esprit*, vol. 452, n° 12, 1975, p. 825-839.
- VINOT, Bernard, « La révolution au village, avec Saint-Just, d'après le registre des délibérations communales de Blérancourt », *Annales historiques de la Révolution française*, vol. 335, n° 1, 2004, p. 97-110.
- VINOT, Bernard, *Saint-Just*, Paris, Fayard, 1985, 394 p.

- VOVELLE, Michel, *Les Jacobins. De Robespierre à Chevènement*, Paris, La Découverte, 2001 (1999), 189 p.
- WAHNICH, Sophie, dir., *Histoire d'un trésor perdu. Transmettre la Révolution française*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2013, 384 p.
- WAHNICH, Sophie, « L'amour de la patrie a-t-il un genre? Les émotions révolutionnaires mal partagées de 1790 à 1795 », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n° 47, 2018, p. 93-116.
- WAHNICH, Sophie, « L'héroïsme n'a pas de modèle », *Écrire l'histoire*, n° 6, 2010, p. 47-55.
- WARTELLE, François, « LEBAS, Philippe François Joseph », *Dictionnaire historique de la Révolution française*, sous la dir. d'Albert Soboul, Paris, Presses universitaires de France, 1989, p. 654-655.
- WILLS, Garry, *Cincinnatus: George Washington and the Enlightenment*, New York, Doubleday, 1984, 272 p.
- YALOM, Marilyn, « Souvenirs d'Élisabeth Le Bas », *Le temps des orages. Aristocrates, bourgeoises et paysannes racontent*, Paris, Marin Sell, 1989, p. 215-244.
- YALOM, Marilyn, *Blood Sisters: the French Revolution in Women's Memory*, New York, Basic Books, 1993, 308 p.
- YOUF, Dominique, « Seuils juridiques d'âge : du droit romain aux droits de l'enfant », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, n° 11, printemps 2011. En ligne : <https://journals.openedition.org/sejed/7231>
- ZIOLKOWSKI, Lauren, *From Libertine to Incel: How the "Manosphere" Has Fostered the Continuation of Gender Violence in Western Culture*, Honors Thesis, Lewisburg, Bucknell University, printemps 2020, 74 p. En ligne : https://digitalcommons.bucknell.edu/honors_theses/514/